

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE
PUGET-SUR-ARGENS

**INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES COMMUNALES
ANTÉRIEURES À 1790
(*Inventaire dit d'ANTHOINE*)**

**INSTRUMENTS de RECHERCHE
de la
Société d'histoire de Fréjus et de sa région
N° 4 (2004)**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE FRÉJUS ET DE SA RÉGION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Draguignan le 3 décembre 1999 sous le n° 260/99 (J.O. du 1^{er} janvier 2000, n° 1744). N° SIRET 429.234.131 00010.

SIÈGE SOCIAL : Archives municipales
Z.I. du Capitou
83600 FREJUS

ADRESSE POSTALE : Musée d'histoire locale et des traditions
153 rue Jean Jaurès
83600 FREJUS

COTISATION : 25 euros par membre et par année civile, à adresser à la trésorière, avant le 1^{er} mars :

Madame Yvette VIAN
Chemin de Daniel Vallée du Reyran
83600 FREJUS.

Chèques libellés à l'ordre de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région.

RÉUNIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Le premier jeudi de chaque mois (sauf juillet, août, septembre) à 14 heures 30, à la Maison des associations, 57 avenue de Verdun à Fréjus.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Bernard PRADEAU.
Vice-présidente : Marie-Dominique GERMAIN-CIAMIN.
Secrétaire : Jean DESTELLE.
Secrétaire-adjoint : Yves BARINCOU.
Trésorière : Yvette VIAN.
Trésorier-adjoint : Daniel HAINAUT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Yves BARINCOU, Jean DESTELLE, Marie-Dominique GERMAIN-CIAMIN, Daniel HAINAUT, Jean HOUBEN, Bernard PRADEAU, Edmonde SOUBERVIE, Nicole VIAN, Yvette VIAN.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : Daniel HAINAUT

Toute reproduction même partielle est interdite, sauf autorisation de l'auteur.

ISSN 1774 – 590X

Préface de Monsieur le Maire de PUGET-SUR-ARGENS

Votre association a entrepris des travaux de recherche sur l'histoire de Puget-sur-Argens, portant plus particulièrement sur des périodes antérieures à 1790.

Vous nous pardonnerez bien volontiers, du moins nous l'espérons, de ne manifester qu'un minimum d'intérêt à ces périodes, et pour cause...

La complexité, la multiplicité des tâches inhérentes à nos engagements nous projettent un peu plus chaque jour dans le devenir de notre Collectivité.

Notre action, nos décisions s'impriment à leur tour sur ce qui, dans quelques décennies, quelques siècles, constituera l'histoire du début de ce 3^e millénaire.

Ainsi les prochaines générations par leur démarche identitaire sur notre passé, témoigneront de ces transformations par toutes ces évolutions économiques et sociales des siècles successifs.

Les progrès de la technologie acquis en matière d'imprimerie et de conservation des documents offriront sans aucun doute plus de facilité à celles et ceux qui, comme vous, manifesteront le même intérêt pour la recherche de notre histoire locale.

Ce travail titanesque louable à plus d'un titre et dans lequel vous excellez, porte sur une dimension symbolique de notre passé dont la valeur très forte accentue la cohésion communautaire.

S'approprier son histoire pour mieux la transmettre et l'échanger, relève d'une vision positive de l'avenir à laquelle vous contribuez.

Je tiens, au nom du Conseil Municipal mais aussi en mon nom personnel, à vous adresser mes remerciements les plus sincères, à vous féliciter pour ce travail remarquable qui désormais simplifiera la tâche de celles et ceux qui, par nécessité ou par passion, s'aventureront à la recherche de notre passé.

Jean-Marie DEL GALLO
Maire de Puget-sur-Argens

PRÉAMBULE

La jeune société d'histoire de Fréjus et de sa région a sollicité ses membres pour éditer et diffuser les anciens inventaires Anthoine, instruments de recherche indispensables aux nombreux chercheurs qui fréquentent les services d'Archives du département du Var.

Établis à la fin du XIX^e siècle sous la direction de M. Mireur, Directeur des services d'archives du Var, et non encore imprimés, leur rédaction a nécessité rigueur et compétences.

Ce premier volume dont l'index a été entièrement rédigé par Monsieur Daniel Hainaut sera certainement suivi de plusieurs autres. La société d'histoire s'y emploie...*

Edmonde SOUBERVIE
Conservateur du Patrimoine
Directeur des Archives communales de Fréjus

(*) Cette préface accompagnait la parution d'un premier tome consacré à l'inventaire des séries AA et BB.

AVANT – PROPOS

Pour l'historien qui s'attache à un sujet déterminé, différents axes de travail lui permettent de fouiller son sujet : soit au travers d'ouvrages existants, de compilations dont il fera une critique historique poussée pour aboutir peut-être à une nouvelle version du fait étudié, soit en puisant directement dans les sources originales dont l'accès n'est pas toujours aisé, notamment la lecture de pièces d'archives du début du XVII^e siècle et des siècles précédents qui nécessite une certaine habitude paléographique rebutant parfois le chercheur.

Certes il existe des guides, voire des inventaires sommaires, mais il est certain que le summum de la jouissance intellectuelle consiste à décrypter tel ou tel document, à l'analyser pour en extraire un contenu qui parfois nous surprend.

Afin de permettre un accès plus direct aux sources des archives communales, Monsieur Anthoine, archiviste sous l'autorité de Monsieur Mireur, directeur des archives du Var, a procédé il y a plus d'un siècle à une première analyse, hélas incomplète, des fonds anciens desdites archives et en a dressé un inventaire manuscrit qui a rendu de nombreux services.

C'est cet inventaire que notre ami Daniel Hainaut a repris, pour la commune de Puget-sur-Argens, en dactylographiant dans une première phase celui des séries AA et BB* en vue de la création ultérieure d'un index des divers thèmes rencontrés. Ce travail fastidieux n'a pu voir le jour que grâce à la ténacité de Daniel, qui non seulement a dû s'assurer de l'écriture, mais encore créer les mots clés pour l'index à venir.

Ce travail a été facilité et enrichi par les conseils en archivistique de Madame Soubervie, directeur des Archives municipales de Fréjus, que nous remercions particulièrement, sans oublier Monsieur le Maire de Puget-sur-Argens et ses services pour leur aimable soutien de tous les instants.

Un grand merci donc à Daniel Hainaut pour cet instrument de travail qui permettra, j'en suis sûr, à tout curieux de l'histoire de sa ville, ou de l'histoire en général, d'y trouver le cheminement historique nécessaire à la bonne fin de l'ouvrage entrepris.

Bernard PRADEAU

Président de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région

(*) Voir note page précédente.

INTRODUCTION

Les archives de la commune de Puget-sur-Argens sont conservées à la mairie.

Le fonds des documents anciens, antérieurs à 1790, a été dépouillé entre 1887 et 1892 par monsieur ANTHOINE, archiviste, qui en a établi un inventaire manuscrit, en suivant le cadre de classement prescrit par la circulaire du 25 août 1857, toujours en vigueur.

À l'initiative du maire, monsieur Jean-Marie DEL GALLO, le classement matériel a pu être réalisé dans de bonnes conditions en 1987, par Marcel JEAN, du *Groupe de recherches historiques sur Draguignan et sa région*.

L'*inventaire Anthoine* est un instrument de recherche très utile. En évitant des manipulations de documents fragiles et parfois en très mauvais état, de lecture souvent difficile, il contribue à leur préservation.

Mais cet inventaire ne comporte pas d'index, et une recherche ponctuelle impose donc une lecture fastidieuse de l'ensemble. Pour faciliter le travail des chercheurs, j'ai entrepris la dactylographie de l'inventaire existant et l'établissement de l'index qui en dérive, en suivant les règles de l'archivistique.

L'*inventaire Anthoine* est dit sommaire c'est-à-dire partiel, car l'archiviste n'a retenu que les faits considérés par lui comme importants. Je l'ai respecté scrupuleusement, en tenant compte, cependant, de quelques ajouts opérés par Marcel JEAN après qu'il ait retrouvé quelques documents lors de son opération de classement. J'ai personnellement fait quelques additions, qui sont signalées en tant que telles.

Il en résulte que l'index est également partiel. De plus, le résumé est parfois succinct et difficile à replacer dans son contexte, ce qui ne facilite pas l'indexation ; le lecteur voudra bien excuser les quelques erreurs d'interprétation qui ont pu éventuellement se glisser dans ce travail. Malgré ces imperfections, l'inventaire garde toute sa valeur.

Le tome I contenait l'analyse des séries AA et BB et le tome II les séries CC à II. L'index général faisait l'objet d'un tome séparé. Le présent volume réunit les trois tomes.

Je remercie la municipalité de Puget-sur-Argens pour les facilités d'accès qui m'ont été accordées, et plus particulièrement son maire, M. DEL GALLO, pour ses encouragements. Ma gratitude s'adresse à madame Edmonde SOUBERVIE, Directeur des archives communales de Fréjus, dont les conseils précieux m'ont aidé à réaliser l'index.

L'idée du présent ouvrage est née au sein de la *Société d'histoire de Fréjus et de sa région*. Je remercie son président, Bernard PRADEAU, qui m'a chaleureusement soutenu pour mener à bien une tâche que j'avais quelque peu sous-estimée quand j'ai proposé de l'entreprendre ! Que mon épouse soit remerciée pour sa patience ...

Daniel HAINAUT

CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES À 1790

selon la Circulaire du 25 août 1857

- Série AA Actes constitutifs de la commune, états généraux et provinciaux, cartulaires, privilèges communaux, passages de personnalités, lettres de rois, fêtes et cérémonies publiques, correspondances générales.
- Série BB Administration communale, élections et nominations des maires, consuls, officiers de ville, registres de délibérations, administration consulaire, correspondance administrative, registres des contrats, livres des enchères.
- Série CC Finances, contributions, comptabilités, cadastres, etc...
- Série DD Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie, bornage, hôtel de ville, églises, cimetières, remparts, ponts, digues et chaussées, rivières, chasse et pêche.
- Série EE Affaires militaires : milices bourgeoises, montres militaires, instructions, états des compagnies, armements, soldats provinciaux, casernement, passage des troupes, logement des troupes, billets de logement, frais de guerre, faits de guerre, sièges, marine.
- Série FF Justice, procédures, police : procès, police municipale, juridictions municipales, bureau de conservation des privilèges et franchise des foires.
- Série GG Cultes, registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures), instruction publique, assistance publique, santé (lutte contre les épidémies, peste, médecins).
- Série HH Agriculture, industrie, commerce : droits, réglementation de circulation, poids et mesures, boulangerie, boucherie, vin, etc...
- Série II Documents divers entrés par voies extraordinaires : actes et documents relatifs aux archives, dons, achats d'archives, état sommaire des archives et des registres, inventaire analytique des archives, inventaire général de tous les titres et documents, armoiries.

SÉRIE AA

ACTES CONSTITUTIFS DE LA COMMUNE, ÉTATS GÉNÉRAUX ET PROVINCIAUX, CARTULAIRES, PRIVILÈGES COMMUNAUX, PASSAGES DE PERSONNALITÉS, LETTRES DE ROIS, FÊTES ET CÉRÉMONIES PUBLIQUES, CORRESPONDANCES GÉNÉRALES.

- | | | |
|-------------|--|-----------|
| AA 1 | Correspondance. - Liasse : 16 pièces papier manuscrites,
1 pièce papier imprimée ; 2 cachets. | 1630-1786 |
| AA 2 | Cérémonies. - Liasse : 2 pièces papier manuscrites,
12 pièces papier imprimées. | 1722-1781 |
| AA 3 | Cérémonies. - Liasse : 1 pièce papier manuscrite. | 1774 |
| AA 4 | États généraux. - Brochure <i>in-12</i> , 11 pages papier imprimées. | 1788 |
| AA 5 | Cahiers de doléances. - Liasse : 2 pièces papier manuscrites. | 1789 |
| AA 6 | Assemblées de la viguerie. - Liasse : 8 pièces papier manuscrites. | 1654-1788 |
| AA 7 | Décision de la Cour de Provence. - Liasse : 1 pièce papier manuscrite. | 1628 |

AA 1 . Correspondance. - 1630-1786.
Liase : 16 pièces papier manuscrites ;
1 pièce papier imprimée ; 2 cachets.

1. Lettre du représentant de la communauté (27 juin 1630).
2. Lettre de M. Clergue aux consuls de Puget (Aix, 6 mai 1672).
3. Lettre de M. de Suffret, au nom de M. de la Tour de Glené, intendant de Provence, demandant d'éviter les voyages à Aix (Fréjus, 5 février 1743).
4. Lettre de N. Bouis-Puget [procureur à la Cour des Comptes], sur diverses affaires (Le Canet, 22 août 1744).
5. Lettre de M. Bouis-Puget, annonçant la cession de son office de procureur en la Cour des Comptes à Joseph Cauvet, de Brignoles. Il défendait les intérêts de la communauté (Aix, 12 mai 1760).
6. Lettre de Joseph Cauvet, le nouveau procureur, offrant ses services (Aix, 3 août 1760).
7. Circulaire de M. de Suffret, subdélégué de l'intendant, M. de la Tour, demandant de compléter le dénombrement par l'indication des professions (Fréjus, 6 mars 1767).
8. Lettre de M. Aubert, successeur de M. Bérard, remerciant le conseil de l'avoir choisi comme agent d'affaires de la communauté, à l'intendance (Aix, 5 septembre 1767).
9. Lettre de M^{gr} de Montyon annonçant sa nomination comme intendant de Provence (Aix, 6 octobre 1771).
10. Lettre de N. Bellon [procureur à Aix], annonçant la cession de son office à Antoine Bremond, de Brignoles, et priant les consuls de confier les affaires de la commune à son successeur (Aix, 24 avril 1774).
11. Lettre de remerciement de M. Bremond d'avoir été choisi comme

procureur de la communauté (Aix, 24 mai 1774).

12. Lettre de M. Aubert annonçant la vente de son office à M. Montfort, et le recommande pour suivre les affaires de la communauté (Aix, 24 juin 1775).
13. Lettre de M. Porte aîné, secrétaire de la subdélégation générale, demandant la survivance de l'agence de M. Aubert (Aix, 13 septembre 1780).
14. Lettre de M. Aubert, contenant ses honoraires de l'année, soit 19 livres 10 sols, et demandant de remplacer Porte aîné par son frère, Jean Baptiste Joachim Porte (Aix, 16 décembre 1780).
15. Lettre de Jean Baptiste Porte, secrétaire de M. le subdélégué général, annonçant la mort de M. Aubert, l'agent de la communauté, qui l'avait fait nommer en survivance à presque toutes ses communautés, et demandant à être nommé par Puget (Aix, 7 janvier 1781).
16. Lettre de N. Lambert, procureur au Parlement, successeur de Jaubert, demandant à être désigné comme procureur de la communauté (Aix, 4 décembre 1783).
17. Lettre de vœux de Jean Baptiste Porte, agent de la communauté (Aix, 2 janvier 1786).

AA 2 . Cérémonies. - 1722-1781.
Liase : 2 pièces papier manuscrites,
12 pièces papier imprimées.

1. Ordonnance de M. Lebret, président du Parlement d'Aix, prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion du sacre de Louis XV (Tarascon, 12 novembre 1722).
2. Ordonnance de M. Lenfant prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de

- la cessation de la peste (Aix, 28 février 1723).
3. Ordonnance du roi prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de son mariage (Fontainebleau, 5 septembre 1725).
 4. Ordonnance du roi prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de sa convalescence (Versailles, 5 août 1726).
 5. Lettre de M. Lebret, intendant de Justice, président du parlement d'Aix, transmettant la lettre royale du 5 août (Aix, 17 août 1726).
 6. Ordonnance du roi prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de la naissance du dauphin (Versailles, 4 septembre 1729).
 7. Lettre de M. Lebret transmettant la lettre royale du 4 septembre (Aix, 15 septembre 1729).
 8. Ordonnance du roi prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de la naissance de son second fils, le duc d'Anjou (Versailles, 31 août 1730).
 9. Lettre de M. Lebret transmettant la lettre royale du 31 août (Aix, 13 septembre 1730).
 10. Ordonnance prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de la convalescence du roi (Aix, 29 septembre 1744).
 11. Lettre des procureurs du pays (5 septembre 1752) accompagnant la copie de la lettre du roi adressée au duc de Villars, gouverneur de Provence, prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de la convalescence du dauphin (Versailles, 21 août 1752).
 12. Ordonnance prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de la naissance du comte de Provence (Aix, 8 décembre 1755).
 13. Ordonnance prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de la naissance du comte d'Artois (Draguignan, 4 novembre 1757).
 14. Ordonnance prescrivant d'assister au chant de *Te Deum* et de faire des réjouissances à l'occasion de la naissance du dauphin (Aix, 31 octobre 1781).
- AA 3 . Cérémonies. - 1774.**
Liasse : 1 pièce papier manuscrite.
 Circulaire du procureur du roi à Draguignan au sujet de la prestation de serment de fidélité au roi Louis XVI (Draguignan, 25 mai 1774).
- AA 4 . États généraux. - 1788.**
Brochure in-12, 11 pages papier imprimées.
 Délibération de la viguerie de Draguignan, contenant ses vœux sur la composition des États généraux, insistant sur la représentation du Tiers État (26 novembre 1788).
- AA 5 . Cahiers de doléances. - 1789.**
Liasse : 2 pièces papier manuscrites.
 1. Cahier des doléances de la communauté (22 mars 1789). Vœux :
 «...réformation du code civil et criminel, suppression de tous les tribunaux inutiles et onéreux, attribution à ceux des arrondissemens jusqu'au concurrent d'une somme déterminée ; abrogation de toutes lettres attentatoires à la liberté des citoyens ; faculté à ceux-cy de quelque ordre qu'il soient de concourir pour tous emplois militaires, bénéfiques et charges attributives de noblesse et d'y réclamer

surtout contre la vénalité des offices ; modération dans le prix du sel rendu uniforme pour tout le royaume ; uniformité des poids et mesures ; ...abolition de tous droits de circulation dans l'intérieur, notamment le reculement des bureaux de traites dans les frontières ; ...suppression du franc fief ; ...convocation générale des trois ordres de la province pour former une constitution semblable à celle du Dauphiné avec ses réformations ; ...permis[sion] aux communes de...nommer des syndics avec entrée aux Etats » . Suppression de « la perpétuité de la présidence » et de « la permanence de tout membre non amovible ayant, en l'état des choses, entrée aux Etats ; ...exclusion des Etats des magistrats et de tous officiers attachés au fisc ; désunion de la procure du Pays du consulat de la ville d'Aix ; admission de gentilhommes non possesseurs de fiefs et du clergé du second ordre ; égalité des voix pour l'ordre du Tiers contre celle des deux premiers ordres tant dans les Etats que dans la commission intermédiaire, et surtout égalité des contributions pour toute charges royales et locales sans exemption aucune, et nonobstant toute possession ou privilège quelconque ; impression annuelle des comptes de la province dont envoi sera fait dans chaque communauté, et répartition » par les États des secours que le roi accorde au Pays ; « retenue d'une portion sur la dîme suffisante pour le secours des pauvres et l'instruction des jeunes filles ; suppression du droit de chasse, de prélation et de tous autres droits purement seigneuriaux et non lucratifs ; rachat à prix d'argent de ceux-ci ; égalité et adoucissement dans la perception de la dîme qui sera payée en nature et quérable » , etc.

2. Compte-rendu de l'assemblée des habitants français ou naturalisés de plus de 25 ans de la communauté (222 feux), tenue le 22 mars 1789, qui décide :

- Messire Rey ne peut participer à l'assemblée, « attendu sa qualité de noble et possédant fiefs ».
- de désigner MM. Cavalier, maire, et Gavot, docteur en médecine, comme députés, chargés de remettre le cahier de doléances à l'assemblée qui se tiendra le 27 courant devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Draguignan, en leur donnant tout pouvoir afin de les représenter.

AA 6 . Assemblée de la viguerie. Liasse : 8 pièces papier. - 1654-1788.

1. Copie de la requête des consuls de Draguignan, chefs de viguerie, et décret commettant François Drac [de Poitevin] sieur de Mallemoisson, comme député, à l'effet de présider l'assemblée de la viguerie aux fins « d'imposer fonds » pour le paiement des dettes (3 février 1654).
2. Sommation et exploit de signification aux communautés, par François Drac de Poitevin, sieur de Mallemoisson (14 février 1654).
3. Circulaire des consuls de Draguignan, chefs de viguerie, qui envisagent de réunir l'assemblée des députés de la viguerie sur les sujets suivants :
 - répartition des 107 fusils retirés « de messieurs de Brignolle de la millice levée du temps de la peste rassemblée sous le nom du régiment Doliere ».
 - paiement des mulets morts au service du roi...« à la dernière campagne faite dans la Biscaye et dans la Catalogne ».

- nomination des receveurs de la viguerie.
(Draguignan, 4 janvier 1723).
4. Délibération du conseil de la communauté de Puget, qui désigne le premier consul, Joseph Caze, comme député à l'assemblée de la viguerie ; Il présentera l'urgente nécessité de faire réparer le chemin de Puget à Callas et Figanières (26 novembre 1758).
 5. Circulaire du maire de Draguignan, chef de viguerie, Raimondy, convoquant une assemblée générale de la viguerie pour adopter le règlement politique qu'elle a élaboré (Draguignan, 6 mars 1759).
 6. Circulaire des consuls de Draguignan convoquant l'assemblée générale de la viguerie, qui doit se tenir de 5 en 5 ans d'après son règlement (Draguignan, 21 novembre 1768).
 7. Lettre des chefs de la viguerie fixant la date de l'assemblée générale, car la précédente a déterminé de convoquer une nouvelle assemblée chaque année
- quelque temps avant celle des états (Draguignan, 8 novembre 1779).
8. Circulaire des consuls de Draguignan, chefs de viguerie, convoquant l'assemblée : « *Nous avons appris que plusieurs vigueries s'étaient assemblées pour délibérer de faire des réclamations auprès de sa majesté et de l'assemblée des notables, au sujet de la lésion du droit, et prérogatives, du tiers état, nous croyons que nous ne pouvions dans des circonstances aussy essentielles, garder un silence coupable, sans nous rendre responsables des evenements qui pourraient en etre la suite. Nous avons en conséquence déterminé d'assembler la viguerie...* » (Draguignan, 15 novembre 1788).
- AA 7 . Décision de la Cour de Provence. – Liasse : 1 pièce papier manuscrite. – 1628.**
- Arrêt de la Cour autorisant la circulation des habitants du Bas Languedoc

SÉRIE BB

ADMINISTRATION COMMUNALE, ÉLECTIONS ET NOMINATIONS DES MAIRES, CONSULS, OFFICIERS DE VILLE, REGISTRES DE DÉLIBÉRATIONS, CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE, REGISTRES DES CONTRATS, LIVRES DES ENCHÈRES.

BB 1 à 22. Délibérations communales. - . 1578-1791

1. 1578-1581. - . Registre *in-8*, 127 feuillets, papier.
2. 1582-1587. - . Registre *in-8*, 244 feuillets, papier.
3. 1590-1597. - . Cahier *in-8*, 171 feuillets, papier.
4. 1597-1600. - . Cahier *in-8*, 170 feuillets, papier.
5. 1600-1603. - . Registre grand *in-8*, 213 feuillets, papier.
6. 1603-1607. - . Registre grand *in-8*, 279 feuillets, papier.
7. 1607-1610. - . Cahier grand *in-8*, 194 feuillets, papier.
8. 1610-1625. - . Registre grand *in-8*, 687 feuillets, papier.
9. 1625-1636. - . Registre *in-8*, 314 feuillets, papier.
10. 1636-1648. - . Registre *in-8*, 439 feuillets, papier.
11. 1648-1650. - . Registre *in-4*, 93 feuillets, papier.
12. 1650-1659. - . Registre grand *in-8*, 270 feuillets, papier.
13. 1659-1668. - . Registre *in-8*, 311 feuillets, papier.
14. 1688-1698. - . Registre *in-8*, 446 feuillets, papier.
15. 1700-1709. - . Registre *in-8*, 343 feuillets, papier.
16. 1710-1716. - . Registre *in-8*, 334 feuillets, papier.
17. 1717-1727. - . Registre *in-8*, 631 feuillets, papier.
18. 1728-1747. - . Registre *in-8*, 408 feuillets, papier.
19. 1747-1766. - . Registre *in-8*, 430 feuillets, papier.
20. 1766-1774. - . Registre *in-8*, 414 feuillets, papier.
21. 1774-1789. - . Registre *in-8*, 574 feuillets, papier.
- 21 bis 1789-1790. - . Cahier *in-8*, 48 feuillets, papier.
22. 1790-1791. - . Registre *in-8*, 242 feuillets, papier.

BB 23 . Assemblées communales. Conseil de ville. - . 1770. Liasse : 1 cahier *in-8*, 4 feuillets, papier ; 1 cahier *in-8*, 4 feuillets, parchemin ; 3 pièces papier manuscrites.

BB 24 . Élections consulaires. - . 1636-1784. Liasse : 1 cahier 4 feuillets manuscrits papier ; 2 pièces papier, imprimées ; 3 pièces papier manuscrites.

BB 25 . Consuls - . 1685. Liasse : 1 pièce papier, imprimée.

BB 26 . Secrétaire-Greffier. - . 1743-1778. Liasse : 1 pièce papier imprimée, 4 pièces papier manuscrites.

BB 27 . Conseil de ville. - . 1757-1777. Liasse : 2 pièces papier imprimées, 1 pièce papier manuscrite.

BB 28 . Élections consulaires. Règlement municipal. - .1774. Cahier *in-8*, 19 feuillets.

BB 29 . Conseil de ville. - . 1773. Liasse : 1 pièce papier manuscrite

BB 1 . Délibérations communales 1578-1581. Registre in-8°, 127 feuillets, papier.

1578. – Vote : d'un emprunt pour payer la contribution demandée par deux compagnies corses (f° 1) ; - d'un réallivrement, « *attendu que faict longtemps que n'a esté faict* », et nomination, comme experts, de Jean Tallon, Jean Audel, fils de Louis et Jean-François Matanet, aux honoraires de 8 sols par jour ; - de la vente des arquebuses de la commune (f° 6-6v°). - Députation à Aix, avec honoraires de 20 sols par jour, d'Abel Laugier pour « *assister aux contes de la...contribuccion* » à fournir à la commune de Banon (f° 7). – Il ne sera pas député aux Etats pour « *éviter despens, ...adttendu que la vylle de Fréjus y a envoyé* » (f° 8). - « *Les linges baillés par Glaudo Rouse à l'espital seran et demoraran de reyre les consulz, per en secourir de poures* ». – Délibéré de payer « *deux moys à uno baillo pour alleter un pouro enfant* » ; - de passer l'acte de la boucherie aux mêmes prix de vente que l'année précédente (f° 8v°-9) ; - de racheter la juridiction du Puget acquise du roi par Melchior de Roman « *et icelle après remettre au Roy, pour estre reunye à son dommayne, la declarant inalienable ; supliant Sa Majesté ou ses sieurs officiers laisser la eslection des officiers dud. lieu pour l'administration de la justice annuelz ou triennaux, ainsi que leur plera à lad. communauté de personnes idoynes et suffisantes et avec aultres qualités et conditions deues et raisonnables* » ; - attendu « *que, ces jours passés, il [Nicolas Rainart] auroit esté contrainct payer six florins aux officiers de noble Melchior Roman, sieur pour le Roy, not[re] S[ire] aud. Puget, sans aucune legitime cause ou occasion, et pareillement plusieurs aultres particuliers dud. lieu ont esté trouvés condampnés, accordés et constraintz pour trouver somme de deniers...[avec] menaces et injures verbales* » (f° 10). – Vote : d'un emprunt de 50 écus pour le solde de la contribution de la commune de Banon, les intérêts de la confrérie du St Esprit, etc. (f° 14v°) ; - d'une taille de 6 florins.

- Nomination de 8 conseillers, attendu la difficulté de réunir ceux élus en 1577 (f° 15v°). - Délibéré de réduire, à l'instar des communes voisines, la valeur de la livre cadastrale de 160 à 100 florins (f° 19). - Achat de 20 charges [32 hl] de blé (f° 21v°). – Aumône de 10 florins, « *pour honneur de Dieu* », à la fille de « *feu Jacques Bernard, preste à marier, attendu sa grand pauvreté* » (f° 22v°). – Délibéré : de fournir seulement 2 torches des « *luminayres* » pour la procession qui se fera à Fréjus, selon « *la vielhe costume* » ; les autres devant servir « *pour la garde du chasteau per de dangier de surprinse, come ils furent advertys par les communautés de Fréjus et de Roquebrune* » (24 mai)(f° 23v°) ; - de consulter au sujet de la séquestration des fruits et rentes « *de mos' de Fréjus* » faite à la requête de la commune de Bargemon, en vertu d'arrêt du Conseil privé (f° 24v°-25) ; - de fournir les 780 florins taxés pur la commune de Roussillon pour l'entretien des troupes du comte de Sault (f° 25v°) ; - de faire signifier à l'évêque et à la commune de Bargemon les lettres [d'ajournement?] en nomination « *d'ung conterroleur et collecteur pour exhiger les bledz de l'Isclé* » [cf. f° 24v°] (f° 26). – Députation à Roquebrune pour passer acte du fouflage du blé à Laurent Ferru, d'Ampus, qui aura faculté de faire paître ses « *egos* » dans le défens. – Délibéré de mander le « *corrier* » d'Aix et le faire « *accarer* » avec Jean-Paul Mège qui se serait plaint que retournant, « *ses ans passés* », d'une députation en ladite ville, « *estant à la Pragner* » il avait été fait prisonnier par les huguenots de Menerbes, lesquels lui avaient pris son argent et son épée dont il exigea le remboursement ; ledit courrier ayant raconté à François Maure, trésorier, « *qu'il n'avait esté desrobé aulcung argent et meme l'espée ; pour ce qui est sortant du logis de la Pragner, il [Mège] en auroit prins une autre* » (f° 27v°). – Députation à Fréjus pour traiter avec Jean-François Denigris, capitaine, du remboursement de sa créance de 200 testons à 17 sols pièce. – Mise en vente des blés de la commune pour payer « *les quartons de Draguignan* » et les

intérêts du capitaine [Raymond] Menjarde (f° 30v°-31). – Nomination, selon la coutume, de 2 gardes-vignes, aux gages mensuels de 10 florins chacun, plus les amendes (3 août)(f° 32v°). – Vote d'une taille de 4 florins. – Autorisation à Jean Mourgues, de Fréjus, de prendre des pieux pour réparer une brèche de la chaussée de la Vernède (f° 36v°). – Elections consulaires, consuls, Urbain Tallon et Jean-François Matanet ; « *ausquels lesd. du conseil ont donné et donnent pouvoir, autorité et puissance de regir et gouverner les biens de lad. commune, comme bons peres de famille que a costume faire* » (f° 37v°). – Demande de 50 soldats à la commune de Fréjus pour la garde de Puget ; attendu que les troupes de St André et de la Forest, qui sont à la Motte menaçaient de venir (28 décembre) ; nomination de commissaires pour distribuer les vivres (f° 38v°-39).

1579. – Délibéré de répondre au Commandeur que ses troupes pourront rester à Puget si l'on trouve des vivres (9 janvier). – Injonction : au collecteur des tailles de rendre son compte ; - aux habitants de déclarer les fournitures faites aux troupes du Commandeur qui sont restées 8 jours à Puget (17 janvier). – Capage de 6 hommes de garde, attendu que l'ennemi est aux environs (20 janvier)(f° 40v°-41). – Délibéré de réparer le château et de se fortifier ; « *les ennemis et rebelles du Roy et perturbateurs du reppos public* » étant à Trans, Draguignan, Lorgues et aux environs ; protestations des consuls et du trésorier demandant un sursis de 3 jours ; déclaration des délibérants laissant aux protestataires la responsabilité des dommages que pourront causer les troupes du baron de Vins ; députation pour avoir l'avis de l'évêque (25 janvier) (f° 42). - Achat de blé (f° 43v°). - Injonction au vicaire de faire le service de l'église, à peine d'y être contraint (f° 44v°). - Publication pour la levée de 8 soldats aux fins de savoir « *sy l'y a aucun quy vilho anar de bono voio ... aultrement le conseil lez alegira* ». – Vote d'un emprunt de 300 écus (f° 46v°). – Désignation de commissaires pour chercher de la farine, faire 600 pains et

les porter à Cogolin par ordre des généraux du camp de l'Union (6 mai) (f° 48v°). – Vote de 24 florins pour chacun des soldats, moyennant quoi ils se procureront des armes (f° 50). – Emprunt de 112 écus sol contracté envers Barthélémy de Néronis, sieur de Bagnols (f° 52v°). – Députation de Jean-François Matanet, consul et Abel Laugier, « *baille* », à l'assemblée de l'Union, convoquée à Roquebrune (12 juillet). - Nomination de préposés pour veiller à ce que le boucher donne le poids. – Demande de lettres d'ajournement contre le trésorier, en reddition de son compte (f° 54v°-55). - Amende de 2 florins contre les « *malfacteurs des vignes et figues* » ; 12 sols contre ceux qui laveront des tripes « *et autres causes brutis* » dans le bassin de la fontaine. – Défense d'introduire les chèvres dans les vignes. – Nomination de Nicolas Amic comme prieur de la « *luminaire du Corpus Domini* », en remplacement d'Antoine Aubert, qui est « *allé de vie à trespas* ». – Députation « *pour voir de recoubrar la croix et la raubo* » de l'église (f° 57-57v°). - Délibéré : de faire « *bon party* » aux tisserands qui viendront se retirer à Puget ; de payer 14 florins l'arquebuse prise à Jean-Pierre Matanet (f° 64). – Députation à Fayence afin de demander à N. Sabatier, commissaire de la compagnie des Corses, un délai pour le paiement de la contribution imposée à Puget (f° 64v°).

1580. – Députation à Bargemon pour acheter du blé (f° 66v°). – Renvoi de tous les étrangers. - Réparations aux barricades et nomination de gardes pour les surveiller (f° 67v°). – Députation de 2 personnes à l'assemblée réunie pour la révision des comptes de la compagnie du Grand prieur, avec mission de porter de l'argent (f° 69). - Injonction à ceux qui n'ont pas encore payé le blé distribué par la commune, d'en porter le prix à la « *bassino* » qui sera déposée à la Place, faute de quoi il serait nommé un collecteur à leurs frais. - Nomination : de « *subrestants per la sanitat* » (f° 75-75v°) ; de 2 gardes-vignes pour 1 mois et demi, aux gages de 12 florins chacun (f° 79v°). – Lecture d'une lettre d'un

« particulier » de Draguignan, contenant de « nous tenir en nostro gardo, que les commisseros nous menassent de nous venir fere prisonniers ou bien emmener nostre betal » (f° 84). – Demande de délai à la commune de Pontevès pour le paiement de la contribution qui lui est due (f° 86). – Délibéré de négocier un emprunt de 500 écus par l'entremise de N. sieur de Palaison. – Remplacement du gardien de la porte du lieu à 9 florins par mois. – Vote de 18 sols pour prix d'une chemise et d'une besace perdues par le porteur chargé de les remettre à Jean-François Matanet, alors en prison, incarcéré pour dettes de la commune (f° 87-87v°). – Elections consulaires (f° 89v°). – Vote : de 16 florins pour honoraires de chacun des consuls et du trésorier, à cause de leur « grande charse de peine » ; - d'un secours de 2 florins à un malade pauvre. – Nomination de « regardadours » (f° 91v°-92). – vente de 100 charges de blé, à 10 florins la charge [160 l] (f° 93v°).

1581. – Distribution de pain aux « pauvres jans que meurent de fan » (f° 95v°). – Emprunt de 390 florins contracté envers Lombard Camelin, marchand de Fréjus (f° 96v°). – Députation à Trets pour « assister aux contes de la contribussion du chivallier de Sallernois », en quartier à Aups (f° 98v°). – Nomination d'experts pour vérifier si les bûcherons de Bagnols coupent dans les défens de Puget (f° 105). – Vote d'un emprunt de 10 écus pour payer la contribution des Corses en garnison à Sisteron, et autres (f° 106). – Remplacement du garde chargé de faire les bulletins pour la santé (f° 106v°). – Bornage de « la carriere de chemin alant » à Notre-Dame « occupée » par Antoine Roman, de Fréjus (f° 107v°). – Désignation d'experts pour délimiter, avec les experts de Fréjus, le terrain de la commune de Puget, au quartier des Salles, que les « reliouradours » de Fréjus auraient mis sur leur cadastre (f° 109v°). – Délibéré de s'informer dans les environs, si l'on doit payer la contribution imposée par l'assemblée de Manosque « pour sortir les religion[naires] de St Vincen[t] » (f° 111). – Réparations à la fontaine qui « ces empachado et non pot

rayar » (f° 113). – Défense de laver dans le bassin de ladite fontaine et d'y faire « restagnar barilles et cornudes » (f° 113v°). – Délibéré : de négocier, par l'entremise du lieutenant de la sénéchaussée, un emprunt de 1 000 écus, à constitution de rente avec le président [N. de Foresta], sieur de Trets (f° 115v° et 121) ; - de se conformer à ce que feront les consuls de Roquebrune, pour le paiement d'une contribution en faveur de la commune de Mirabeau, où les troupes du sieur du Muy étaient en garnison (f° 123).

BB 2 . Délibérations communales 1582-1587. Registre in-8, 244 feuillets, papier.

1582. – Emprunt de 200 florins contracté envers Antoine Jaume, cordier de Fréjus (f° 3). – Délibéré : de se procurer la somme nécessaire pour payer la contribution réclamée par la commune de St Paul-les-Durance pour la subsistance d'une compagnie de N. [de Foresta], sieur de Rougiers (f° 5v°) : - de louer une maison pour Antoine Tardel, tisserand de Callas, qui désire se retirer à Puget. – Députation de Pons Garcin, consul, et Abel Laugier pour aller chercher à Mons les 200 charges [320 hl] de blé vendues par N. [de Villeneuve, baron] de Tourettes (f° 8). – Délibéré : de remettre à Antoine Portanier, créancier de la commune, au prix de 9 florins et demi la charge [160 l], « la mesclo » [méteil] achetée à Mons du susdit baron (f° 10) ; - de députer Vincent Rey à Draguignan au sujet du procès contre Jean Clément (f° 11). – de payer les arrérages des impositions pour éviter « despans » ; - de procéder à la vérification des comptes trésoraires (f° 12). – Vote d'un emprunt afin de payer la contribution de 640 florins demandée par « ung comissary de St Savornin » venu pour contraindre la commune en compagnie du viguier du Luc (f° 14v°). – Délibéré de payer « madamo » du Muy, attendu qu'elle ne veut consentir à aucun accomodement (f° 16). – Vote d'une taille de 20 florins par livre cadastrale (f° 17). – Délibéré : de passer acte pour le dépiquage des blés, moyennant une charge [160 l] de blé en faveur de la luminaire du St Sacrement

(f° 22) ; - d'approuver l'emprunt de 100 écus contracté envers [Jean François] Denigris, capitaine ; le remboursement des créances de Jean Grane et d'Antoine Portanier (f° 22v°). – Vote d'un emprunt pour payer le taillon et donner un acompte à N. Dolle, receveur des décimes à Fréjus, créancier (f° 25). – Députation aux consuls de Roquebrune pour leur faire observer que la contribution qu'ils réclament a été payée (f° 34). – Injonction aux acquéreurs de quelques parcelles de terrain communal de se libérer au plus tôt. – Vote d'un emprunt de 100 écus pour rembourser la créance de Pierre Bonaud (f° 35v°-36). – Approbation de l'achat, à crédit, de 93 coupes [2 976 l] d'huile fournies par Augustin Carratéry, greffier aux soumissions de Draguignan, et de l'emprunt de 100 florins contracté envers Antorone Villy (f° 42). – Députation de Vincent Rey à l'assemblée de la viguerie (f° 42v°). – Elections, consuls Urbain Talon et Jean-François Matanet (f° 43v°).

1583. – Vote d'un emprunt de 200 ou 300 florins pour payer les commissaires de la commune de Roussillon qui sont à Draguignan (f° 48v°). – Délibéré : de mettre au rabais le recouvrement de la taille et de le faire publier à Fréjus et à Roquebrune (f° 52v°) ; - de s'entendre avec les héritiers de N. Dolle pour la nomination de 4 experts afin de délimiter leurs terres de Fréjus avec les terres communales de Puget (f° 54v°). - Nomination de 2 gardes bois, aux gages annuels de 25 florins pour chacun, et vote d'une amende de 50 florins contre ceux qui couperont du bois « *sans ung bilhet de la ville* » (f° 55v°). – Approbation : de la délimitation faite au quartier des Salles entre la commune de Puget et celle de Fréjus (f° 60) ; - de la vente de 6 quintaux de laine à 16 florins le quintal [40 kg] passée par Honoré Crotte pour le compte de la commune (f° 61). – Délibéré de procéder à l'apurement des comptes de 1581 et « *autres* » (f° 63). - Députation d'Etienne Jubert, viguier, à l'assemblée de la viguerie (f° 64). – Lecture de rapport de ladite assemblée portant que le Conseil Privé a décidé que toutes les dépenses faites par le baron de Vins seront

prises « *en rolle* » et entreront dans les « *esgalizations* » (f° 65). – Acceptation de l'offre de Laurent Garnoux, de Grimaud, d'employer ses « *aigues* » [juments de haras] pendant trois jours par semaine, en donnant une charge [160 l] de blé (f° 68). - Délibéré : de remettre, sur sa demande, à N. Dolle, receveur des décimes à Fréjus, la contribution due au commissaire « *de Fontevès* » (f° 68v°) ; - de négocier un emprunt avec Jean Moutet, « *latier* » du ressort de Draguignan ; - d'envoyer à Boniface Bermond, [sieur de Pennafort], conseiller au parlement d'Aix, la liste de ses biens de Puget, « *afin de nous far deschargar de sa part et cotto des talhos* » ; - de vendre du blé à 15 florins la charge [160 l] pour payer les droits de latte (f° 70-71). - Vote d'une taille de 15 florins par livre cadastrale payable au besoin en blé ; - d'un emprunt de 100 écus pour acquitter les intérêts échus (f° 72-72v°). - Délibéré : de rembourser la créance de N. Coste, capitaine, et celle d'Héliion Autran, et, en cas d'impossibilité, leur servir désormais les intérêts au 20 pour 100, selon leur demande (f° 75) ; - d'informer le greffier du bureau des amortissements que la commune ne possède aucun bien passible desdits droits (f° 76v°) ; - de donner « *de las aumornes* » de la confrérie du St Esprit, 50 florins comme dot à la fille de Pierre-Jean Gautier, fiancée à Paul..., maréchal de la Rochette-Chanam qui viendrait se fixer à Puget (f° 80). - Députation pour porter un présent « *honeste* » à N. [de Glandevès], sieur de Pourrières, et se « *plaindre* » de la cession de créance par lui faite à Abel Laugier. – Vote : d'un secours d'un florin en faveur de « *Georgy de l'Adrès [qui] est en grand necessitat* » (f° 83v°) ; - d'une taille de 8 florins (f° 84v°). – Elections, consuls Laurent Pascal et Jean Mourgues, maréchal (f° 86).

1584. – Délibéré : sur la proposition d'Honoré Crotte, d'emprunter au 10 pour 100 pour rembourser les créances payées au 20 (f° 89v°) ; - de demander délai pour rembourser la créance de Benoît Audier qui a fait incarcérer Jean Mourgues, second consul (f° 92). – Acceptation du prêt de 300

florins fait par Paul Barjac, de Roquebrune, moyennant compensation des intérêts avec les tailles de son pré de Gaudrade évalué à une livre cadastrale (f° 95). – Vote d'un emprunt de 20 charges de blé, à 20 florins la charge [160 l] pour compléter les 100 charges dues à [Jean-François] Denigris, capitaine de Fréjus (f° 95v°). – Députation à Aix pour emprunter 1 000 écus ; les personnes envoyées à Draguignan et à Roquebrune n'ayant pu « *trobar ung seul denier* » (f° 99). – Permission à Jean de Roman de couper 43 douzaines de chevrons dans les terres communales pour la charpente d'un « *jas* » [bergerie] quand les quatre murs seront édifiés (f° 99v°). – Députation de Laurent Pascal, consul, à l'assemblée de la viguerie. – Nomination de 3 experts pour visiter et délimiter les chemins et les carraires afin de s'opposer aux empiètements (f° 102v°-103). – Acceptation de l'offre : de Boniface Bermond, sieur de Pennafort, de payer 4 écus « *sol [et] dix soulds* » pour la moitié des tailles de ses biens de Puget « *jusqu'à ce qu'il sont du nombre des douze conseillers* » du Parlement lesquels « *sont du tout affranchis par les transactions* » (f° 104v°) ; - d'un habitant de Roquebrune de céder à 20 florins la charge, 25 charges de blé que l'on vendra sur place 18 florins ½ pour payer le commis de St Sournin qui a mis garnison à Puget (f° 105v°). – Délibéré : de continuer la vente aux enchères des biens « *prix pour areyrages des talhes* » et donner délai jusqu'à la Madeleine aux acquéreurs qui ne pourront payer comptant ; - d'enjoindre à ceux qui ont dégradé les chemins d'avoir à les réparer dans 8 jours (f° 107) ; - d'envoyer au quartier des Salles 2 hommes pour ramasser le foin fauché dans le pré d'Alionne [Hélienne?] Pascal, sur lequel la commune a été colloquée (f° 110). – Injonction au collecteur de la taille de présenter son compte pour le faire apurer (f° 111). – Approbation de l'emprunt de 100 écus contracté envers Honoré Boys et Pierre Gaibier (f° 113). – Délibéré d'appeler un « *nivelaire* », aux honoraires de 24 sols par jour, pour niveler le canal du moulin que

l'on se propose de construire à la Vernède [cf. f° 206v°] (f° 114). – Députation : à Aix d'Etienne Jubert afin de faire opposition à l'arrêt d'incarcération de Laurent Pascal, consul, pour défaut de paiement des droits d'amortissement (f° 116v°) ; - à Pignans pour prendre extrait de l'acte de délimitation des terres de Puget et Palaison et voir si les « *dissartiers* » de ce quartier n'empiètent pas sur le communal. – Délibéré : de payer à la commune de Flayosc la contribution de 60 florins imposée pour la compagnie du Grand prieur (f° 124v°-125) ; - de poursuivre Jean Crotte, de Fréjus, pour délit de coupe de bois ; attendu qu'au lieu de transiger avec le garde, comme il avait été convenu, il a assigné ce dernier devant le juge de Fréjus (f° 126) ; - de consulter pour contraindre André Trognon à prendre soin de l'enfant que nourrissait « *sa molher* », partie à cause de ses menaces (f° 127). – Députation à Fréjus pour assister à la sentence que rendra le vicaire général après sa visite, et défendre la cause « *du service de Dieu* » que le vicaire du lieu ne veut « *fere d'amour et de grasse* » (f° 131). – Elections consulaires (f° 133v°). – Délibéré de faire un nouvel allivrement conformément aux statuts de Provence portant d'y procéder tous les 7 ans (f° 134v°).

1585. – Vote : d'une taille de 8 florins par livre cadastrale pour payer les intérêts échus (f° 137) ; - d'un emprunt de 40 charges de blé à 20 florins la charge [160 l] payable à la Madeleine. – Délibéré de vendre le blé reçu en paiement de tailles, au prix de 16 florins la charge (f° 138-139). – Nomination d'experts pour estimer les biens des « *reliouradours* » (f° 139v°). – Délibéré : de vendre « *ung carton* » de la taille pour rembourser la créance de Paul Barjac (f° 142) ; - d'approuver la dépense de 12 florins pour deux mois de nourriture de l'enfant de Jean-André Trognon [cf. f° 127] (f° 143v°). – Vote d'une taille de 20 florins par livre cadastrale (f° 152). – Députation à Riez pour assister à la vérification des dépenses faites à Fréjus par la compagnie de De Vauclanse (f° 154v°). – Défense de

conduire « *aver de boras, cabrun et porcairados* » dans les champs avant l'enlèvement des gerbes (f° 156v°). - Nomination d'un garde pour les défens. - Délibéré : d'affecter un « *carton* » de la taille pour payer un acompte des intérêts dus à N. [de Villeneuve, baron] de Tourettes (f° 157v°-158) ; - de consulter sur le point de savoir s'il faut appeler de la sentence du sénéchal condamnant le gardien des défens [cf. f° 126] (f° 158v°) ; de faire comme les communes de Fréjus et de Roquebrune au sujet de la levée de 2 hommes par feu votée par l'assemblée des Etats (f° 164v°). - Levée, par ordre du Grand prieur, de 4 hommes pour la garde de Fréjus et publication que qui voudra y « *anar de bono voyo* » se présente (f° 166v°). - Nomination de commissaires pour dresser l'état des dépenses faites par les troupes du [baron] d'Allemagne et N. du Collet, logées à Puget le 1^{er} novembre (f° 168v°). - Elections consulaires (f° 171). - Nomination d'un sergent aux gages annuels de 12 florins (f° 173).

1586. - Procès Jean Crotte contre le garde des défens. - Vote : d'une taille de 12 florins par livre cadastrale (f° 174) ; - de la vente d'une coupe de bois (f° 175v°). - délibéré : de donner un acompte sur la contribution due aux troupes de N. de [Pontevès-] Buoux, campées à St Sournin (f° 177) ; - de consulter aux fins de savoir si l'on doit poursuivre Jean Serraire et N. Laidier pour délit de coupe de bois (f° 178v°). - Vote d'un emprunt pour payer les intérêts échus (f° 180v°). - Délibéré de vendre aux enchères les biens de feu « *sire* » Chabert sur lesquels la commune a été colloquée, attendu « *que la soullanité de droit sont esté gardées* » (f° 181v°). - Vote d'une taille de 8 florins par livre cadastrale (f° 182v°). - Délibéré : de résilier le bail de la boucherie, le boucher ne pouvant plus « *fornir chair à sufisansse* » (f° 183v°) ; de vendre, au meilleur prix possible, le blé acheté à crédit à Bargemon (f° 184). - Députation de Vincent Rey et François Pascal pour aller emprunter à Aix ou à Marseille 200 écus à constitution de rente

(f° 187). - Délibéré de chercher de l'argent pour payer la contribution due à De Vauclanse dont les troupes sont logées à Fréjus (f° 188v°-189). - Emprunt de 100 écus contracté envers Christophe de Foresta, baron de Trets, conseiller au parlement d'Aix (f° 191v°). - Nomination d'un gardien des « *porssaux* » aux gages d'une hémine [20 l] de blé par bête (f° 198v°). - Délibéré : « *de barriquer tout à l'entour de la ville et mettre ung home au portal que y sera faict pour garder et fere bulletins* », à cause de « *la malladie de peste que est à l'entour* » ; - « *de troubar* » 50 ou 60 écus pour la contribution à fournir aux troupes du Grand prieur ; - d'enjoindre à Jean Roman, sieur d'Espérel, et à Melchior Rainard de combler les fossés qu'ils ont creusés autour de leurs propriétés contiguës aux carraires ou aux chemins royaux, et de les poursuivre en cas de refus (f° 199v°-200) ; - d'acheter 15 charges [24 hl] de blé pour secourir les nécessiteux au cas où la peste ne permettrait pas d'aller dans les lieux circonvoisins. - Vote d'une amende d'un florin contre ceux qui briseront les barricades (f° 200v°). - Elections, consuls Jean Mourgues, maréchal, et Vincent Rey (f° 202v°). - Délibéré : de dresser un état des dépenses faites chez les habitants par les « *gendarmes de lancyers* » qui escortaient les marchands de Draguignan revenant de la foire [du 16 décembre] à Fréjus, « *le jour de St Raphaël* », et de faire supporter cette dépense aux marchands ; - de rembourser aux habitants la nourriture fournie à la compagnie de N. Brunel, capitaine du Muy, et de poursuivre ce dernier en délivrance de l'acquit « *de une soupade* » ; - de se pourvoir d'un « *fornier* » (f° 204v°-205) ; - de refuser les hommes que la ville de Fréjus veut envoyer pour la garde de Puget, à cause de la peste, et de mettre « *deus homes et cy prendre garde ben per far conoistre à m^{rs} de Fréjus de nostre diligence* » ; - de convenir avec Jacques Attanoux du recouvrement de la taille (f° 205v°-206).

1587. - Délibéré de donner au « *nivelayre* » venu pour faire le moulin à farine de la Vernède 100 écus pour l'entier achèvement

des travaux ou 2 florins par jour et 3 florins entre lui et son fils, avec une « *mande* » [une personne] par maison, à la condition que l'usine, établie dans la pièce de Jean Trestournel, aura 4 cannes [8 m] de long et 3 [6 m] de large, la commune fournissant les pierres et la chaux. – Fixation définitive à 40 sols par jour entre le père et le fils [cf. f° 114 et 209v°] (f° 206v°-207v°). – Députation à Fréjus pour informer les consuls que N. Dominicy, lieutenant [de la sénéchaussée] demande à la commune de Puget la « *grace de luy balhar ung jour de la sepmaine* » un ou deux hommes de garde à ses dépens pour la quarantaine qu'il fera à sa bastide ; - au vicaire du lieu pour le contraindre à faire « *lou service de Dyeu et de l'esglisyo* » (f° 208v°-209). – Nomination d'un surveillant pour « *lo mando* » envoyée aux travaux de construction du moulin de la Vernède. - Délibéré de payer : le prix des « *laouvos* » [dalles] pour réparer le four ; - la journée des « *peyriers* » 1 florin afin que « *la fabrico d'au molin [soit] tirar de reguo* » (f° 209v°-210). – Vote d'une taille de 8 florins par livre cadastrale pour la confection du moulin ; attendu que, sur les 50 écus votés à cet effet, on a payé les réparations du four, un présent fait à l'évêque, et autres dépenses (f° 211). – Injonction au vicaire de démolir la construction qu'il a fait faire sur le terrain par lui usurpé devant « *clastro vielho* » (f° 211v°). – Délibéré de faire une infirmerie hors du lieu, au « *jas* » de Jean Tallon, pour les « *quelques malades* » soupçonnés de maladie contagieuse, « *et anaran per aigo... a la Vernedo ou au pous de Anthony Bousquet ; et per sebelir [ensevelir] ceulx que Dieu voldra appeler, an lougat Jean-Andrieu Trognon et Jean-Paul Laugier et habitaran alla Bealona du Rey per ung mez et auran* » 36 florins chacun. – Nomination : de commissaires pour faire garder la ville, aux gages de 20 florins par mois, lesquels « *demandaran aux vesins de carnage et de sal per la provesion dud. lieu et autres causyos nesessarios* » ; donneront du blé de la commune « *à quy n'aura beson et pendran de vin la hou n'aura* » ; - de Hugues Gavot avec mission de pourvoir de vivres les

malades qui sont à l'infirmerie (5 avril) (f° 216-216v°). – Délibéré : de remplacer 1°/ les commissaires dont le mois de garde va expirer ; 2°/ Jean-André Trognon et Jean-Paul Laugier qui ne veulent plus enterrer les corps morts « *de la maladie* » ni servir de « *portefaix* » et de charger desdites fonctions Jean-Barthélémy Anglès, Vincent Aubert et « *Anthony* », de Claviers ; - de fournir du mouton et du vin aux malades ; - de louer pour un an le moulin à farine [de l'Isclé] ; - d'accepter la proposition de Jean Rey, de débiter la viande moyennant une redevance de 2 sols par bête (4 mai)(f° 217v°-218) ; - de mettre des gardes aux chemins de Callas, de Figanières et de Roquebrune ; - de permettre l'entrée du lieu à Jean-André [Trognon] qui a fini sa quarantaine (14 juin)(f° 218v°-219). – Défense de glaner et d'introduire du bétail dans les champs jusqu'à complet enlèvement des gerbes (21 juin)(f° 220). – Délibéré, sur l'avis des consuls de Fréjus et de Roquebrune, de faire nettoyer et désinfecter les maisons et « *raubos* » des habitants atteints de la contagion ; de remettre le lieu en quarantaine pendant 8 jours et, s'il y a lieu, après ce temps, permettre l'entrée aux personnes de l'infirmerie (5 juillet)(f° 222). – Autorisation aux personnes de l'infirmerie de rentrer, à la condition qu'elles se « *contendran et cy gardaran de cy mesclar ambe degun, tant que sera poucyble* » et d'aller puiser de l'eau au puits de la Maire. - Délibéré : de demander à Fréjus et à Roquebrune la permission d'être remis en quarantaine (12 juillet)(f° 222v°-223v°) ; - d'acheter de la farine pour les pauvres ; - de payer le tonneau de vin de Jean Audifret, hôte, à 6 florins la charge [60 l] ; - de vendre au prix de 1 sol la livre [4 hg] la viande des moutons « *infirmes* » appartenant à la commune, « *per gardar de perdre talla sommo* » ; - de vendre les récoltes de la « *pesso que tenio Jehan Delours* », et, attendu que la commune lui avait fait des fournitures, « *c'en fara libre et quant plera à Diou nous donar intrado, en far compte à ung curatour ou à tel que sera de droyt* » (22 juillet)(f° 225v°) ; - de mettre au rabais

le recouvrement du prix de la farine fournie aux habitants, attendu que personne ne s'est présenté pour payer dans le délai des 10 jours précédemment accordé, et d'autoriser les collecteurs à se payer en argent ou en blé ; - de rembourser la créance de N. [de Roman], sieur de la Croix, si on trouve un prêteur. – Nomination de 4 « *subrestans ausquels checun hobeyra a son comandement per la sanitat, et, quy sera rabel a ung devoyr, que la villo lou punisse selon son demerite* » ; attendu « *que venon beaucoup de jens de nostres vesins per aver secours et que checun va senso licenso ni conduito* » (2 août)(f° 226-227). - Députation à Trans afin de demander aux consuls un certificat pour Jean Rigord, que Jean-Antoine Rainard, son oncle, a fait venir à Puget sans avertir le lieu de Roquebrune qui pourrait faire prolonger la quarantaine 10 août)(f° 228). – Vote d'une taille de 20 florins par livre cadastrale, et « *la tenir preste quant l'intrado nous sera balhado* » , afin de payer les dettes de la commune. - Nomination d'experts chargés d'estimer le dommage causé à Urbain Tallon pour l'établissement de l'infirmerie et vote de 1 florin « *per estubar lou jas* » . – Délibéré de louer 2 hommes pour garder les vignes dans la partie traversée par le « *meal [de Fréjus] que cy fa* » (16 août)(f° 229-229v°). – Les consuls de Roquebrune, à qui on avait demandé l'entrée à la « *novelo luno* », ont imposé encore 20 jours (30 août). – Vote : d'une « *mande [capage, que] cy emplegara à baricar* », et nomination d'un employé pour faire les billets de santé et vérifier ceux des passants ; les consuls de Roquebrune ayant averti qu'ils envoyaient « *ung home aux lieux sans per nous balhar intrado* » ; - de secours à la fille de Jean Delours et à Jean Barthélémy qui « *patis[sent] grandement* » (6 septembre)(f° 232-233). - Délibéré : de fermer toutes les portes des barricades à l'exception de celles du four et de St Sébastien (13 septembre)(f° 234) ; - de consulter au sujet des dommages intérêts réclamés par N. [de Roman], sieur de la Croix, « *per esgard de la meson que an bruslat lous parfumeurs de m^r lou priou* » .

– Nomination d'un gardien des « *porges* » [porcs] aux gages d'une hémime [20 l] de blé par bête (f° 237-237v°). – Délibéré : de passer obligation à Pierre Bonaud, notaire de Fréjus, de l'argent et du prix du blé et de la farine qu'il a fournis pendant la contagion (f° 239v°) ; - de faire recouvrer l'argent dû à la commune et de payer les intérêts des créanciers (f° 240v°). – Permission : à François Pascal de transférer au bas de sa propriété le chemin voisin qui la traverse au quartier de la Maire ; - d'emprunter au 12 pour 100, 200 écus d'un marchand de Draguignan qui se paiera en blé, huile et laine (f° 241v°-242). – Délibéré de donner délai jusqu'à la Madeleine à ceux qui ne peuvent se libérer du prix de la farine reçue pendant la contagion (f° 242v°). - Elections, consuls Jean-François Matanet et Antoine Philip (f° 243v°).

Manquent les années 1588 et 1589.

BB 3 . Délibérations communales 1590-1597. Cahier *in-8*, 171 feuillets, papier.

1590. – Délibéré : « *de convenir* » avec N. Mondonville, [gouverneur de Fréjus], « *à mieux que fere se pourra* » , du montant de la contribution à fournir par la commune ; - de solliciter un délai pour payer les 100 écus de la contribution imposée au sujet des fortifications de Fréjus. – Députation de Jean Tallon et Vincent Rey au Muy pour régler avec Henri Robert, gouverneur dudit lieu, les contributions payées par la commune de Puget (f° 2-3). – Vote d'un emprunt de 213 écus pour solder ladite contribution, le gouverneur menaçant de « *courir dessus* » la commune. – Délibéré de ne pas passer l'acte de bail de la boucherie afin d'éviter que le troupeau du boucher ne soit pillé par les soldats maraudeurs (f° 4v°). – Vote d'un emprunt de 500 écus pour payer la contribution due aux troupes du duc de la Valette campées à Fréjus ; celle due pour les fortifications de ladite ville et le solde dû à la commune du Muy (f° 5v°). – Délibéré d'envoyer une députation pour demander délai au trésorier du Pays, qui réclame une

contribution de 60 écus par feu « *et pour quatre feux* » et à « *ung autre comissere* » demandant 9 écus 52 sols par feu (f° 6). - Députation de Jean Bonaud et Vincent Rey à Fréjus pour assister à la reddition des comptes du mois de février par les procureurs du Pays. – Vote d'une taille de 25 florins par livre cadastrale (f° 6v°). - Délibéré : de passer acte à François Ottou, de Roquebrune, pour le recouvrement de la taille ; - d'admettre en dépense les 10 écus donnés aux soldats de la garnison de Roquebrune pour rachat des bêtes de somme qui apportaient de cette commune à Fréjus du vin destiné aux troupes cantonnées en ladite ville (f° 8v°-9) ; - de faire déclarer sous serment par le berger d'Etienne Jubert le nombre et la qualité de bêtes prises par les troupes de N. de Mondonville et du duc de la Valette pendant leur séjour à Puget, lesquelles seront payées, savoir : les moutons, 6 florins, les « *cabres* », 5 florins et les « *anouges* », 46 sols (f° 10). – Envoi de deux délégués à Fayence à l'effet de solliciter le relax de Vincent Rey, incarcéré pour le paiement d'une contribution due à la compagnie de Grasse. – Approbation de l'emprunt de 500 écus contracté envers Pons Martin et Geoffroi Michel de Saint-Tropez (f° 12v°-13). – Acceptation d'une offre de 200 écus à titre de prêt pour payer un acompte de la contribution exigée par N. Depratis, capitaine de la compagnie de Grasse, et obtenir la mise en liberté de Vincent Rey et Etienne Jubert (f° 14v°). - Délibéré de passer acte de la boucherie à Etienne Jubert sous obligation de vendre la livre [4 hg] de viande : de mouton, 7 liards ; de « *menon* » [bouc châtré], 6 liards ; de chèvre et de brebis, 5 liards ; la tête les quatre pieds et la « *courade* » [le mou] ensemble 3 sols ; la graisse 2 sols la livre ; à condition de pouvoir tenir dans les défens un troupeau de 10 trenteniers (f° 16). - Nomination d'Antoine Félip [alias Philip], Monet Robert et Vincent Rey, comme experts pour visiter la carraire des Horts neufs et estimer le dommage causé au terrain de Pierre Crotte (f° 17v°). - Délibéré : de vendre 50 charges [80 hl] de blé à l'effet de

payer la contribution imposée pour les fortifications de Fréjus, les impositions communales et la contribution due à la commune du Muy (f° 18v°) ; - de voir à quelles conditions N. Attanoux, de Fréjus, prêtera une « *roue* » de juments, la commune n'en possédant pas assez pour fouler les blés (f° 24) ; - de faire porter à Henri Robert, gouverneur du Muy, 3 charges [480 l] d'avoine en acompte sur la contribution due à ladite commune (f° 25) ; - de payer un acompte de 20 écus à Mme de Tourrettes (f° 28). – Nomination d'un commissaire pour délivrer des billets à ceux qui porteront du blé au moulin, afin d'éviter la confiscation du blé, conformément aux ordres de N. Louis, capitaine, et de Pierre Gaibier (f° 29). – Députation pour aller chercher les 600 écus offerts à titre de prêt par N. du Gent (f° 29v°). – Levée, à la requête de N. de Mondonville [gouverneur de Fréjus], d'un homme par feu et une charrette, lesquels, sous la conduite de Vincent Rey, seront envoyés au moulin à farine [de Puget] « *pour fortificar lo forteresse dud. moullin* » (f° 31v°). – Vote d'une taille de 6 écus par livre cadastrale qui comprendra le bétail « *gros et menu* », payable au besoin en blé à 21 florins la charge [160 l] (f° 34v°). – Vente de 60 charges de blé à 17 florins la charge [160 l] pour payer les 300 écus réclamés par le capitaine d'une compagnie de Corses et obtenir restitution des troupeaux saisis (f° 35v°) ; - Délibéré : de fournir 12 hommes pour les fortifications de Fréjus (f° 36v°) ; - de présenter requête au duc de la Valette en décharge des fournitures réclamées pour les troupes logées à Saint-Tropez (f° 37) ; - de nommer des commissaires pour vérifier les poids et mesures dont se servent les débitants de pain, de vin et d'huile (f° 37v°) ; - de donner 40 sols par jour aux soldats [de garde] au moulin par ordre de N. de Mondonville [gouverneur de Fréjus] ; - de réduire à 6 écus la taille de 12 écus, à cause du « *mauves temps à la paier* » ; - de rembourser à Vincent Rey les 4 florins que des soldats ont exigés pour son passage « *au pont de Taneron* » ; - de

payer les journées des bœufs employés à traîner l'artillerie (f° 38v°-39v°). – Elections : « *assanblé le honorable conseil du lieu du Puget asson de cloche et avoie d'organe par Anthoni Jehan, serjen juré et alla meson de la ville lieu acostumé tenir le conseil et par mandement et autorité de m^r Estene Jubert, vigier pour lesd. hoirs de noble Merchion Rouman, sieur dud. Puget oussont esté presentz les parssonnes suivantes...* » : François Pascal, Aubertin Magail, consuls, Antoine Mège, trésorier, Jean-François Matanet, Pons Garcin, Jean Bonaud, etc. « *Ausido la proposto facho per lousd. consouls remonstrant que lo costume enssieno de fere nouveau estat de chenjer de hofficiers et il nomme en son lieu et plasse de premier consul, m^r Jehan-Paul Mege, et que plese au conseil de y deliberer ; le tout opiné et passé les voies ont esleu pour premier consoul ledit* » Jean-Paul Mège et pour second consul, Pierre Jubert (26 décembre). – Fixation des « *penes munissipeus* » : 2 florins pour 2 sols de dommage causé pendant le jour ; 4 fl. pour 4 s. de dommage causé pendant la nuit ; « *et l'aver de bourras* » [bêtes à laine] pour 3 sols de dommage fait pendant le jour, 5 fl. et, de nuit, 20 fl. – Nomination d'Antoine Jehan comme « *sarjan* » aux gages annuels de 14 florins (f° 43-44). – Délibéré d'emprunter ou d'acheter des couvertures et des chaussons pour les soldats de garde au moulin (f° 44v°).

1591. – Députation de Jean-Paul Mège, consul, et Jean Bonaud auprès de N. de [Villeneuve] Vauclanse à Draguignan pour faire cesser les incursions des soldats afin que l'on puisse vaquer tranquillement aux travaux de la campagne (f° 45). – Vote d'un emprunt de 150 écus pour payer diverses contributions (f° 46). – Députation de François Pascal et Aubertin Magail au Muy pour savoir ce que demande exactement le commissaire des troupes de N. de Montfort (f° 47v°). – Délibéré : de recevoir au « *mieulx* » le « *capelan* » qui vient desservir la paroisse, « *attendut le desfault de m^r lou vicary* » (f° 48v°) ; - de défendre Antoine Francoul, notaire de Fréjus, collecteur de la taille de Puget, menacé de mauvais traitements à l'occasion

de son service (f° 53) ; - de prier les consuls de Roquebrune de permettre la sortie de 12 charges [19, 2 hl] pour les nécessiteux de Puget (f° 53v°) ; - de passer acte de la ferme de la boucherie sur le prix, savoir, la livre [4 hg] de viande : de mouton, 2 sols ; de « *menon* » [bouc châtré], 6 liards ; de chèvre et de brebis, 5 liards ; graisse, 3 sols (f° 54v°). – Vote d'un emprunt afin de payer les diverses contributions imposées pour l'entretien des troupes et notamment pour délivrer Vincent Rey incarcéré à Bagnols par ordre de N. sieur de Ramatuelle. – Délibéré de députer deux personnes à Fréjus « *per veser de lougar ung capelan per servir estes festes* » (12 avril)(f° 57). – Vote d'un emprunt de 600 écus (f° 59v°). – Députation de Vincent Rey et Jean Bonaud pour présenter requête au duc de la Valette et au Parlement en réduction de diverses contributions. – Délibéré d'emprunter pour délivrer les 9 « *bestios chargados que venion de Barjemon [ou Bargème] et icellos an aresta d'intra Callas* » (f° 65v°-66). – Nomination de 5 experts pour estimer le dommage causé aux récoltes par les troupes (f° 71v°). – Vote d'une taille de 10 écus par livre cadastrale (f° 72v°). – Délibéré de donner un acompte au commissaire de N. sieur de Ramatuelle, qui a saisi une paire de bœufs à Monet Robert : - de députer le consul à Fréjus pour se plaindre au gouverneur de ladite ville des nombreux vols de bétail commis par les troupes (f° 73v°-74). – Elections, consuls Vincent Rey et Jacques Laugier (f° 74v°). – Délibéré : de faire consulter au sujet de la séquestration entre les mains des consuls, du traitement du vicaire à la requête de Jean Bonaud, prêtre (f° 75v°) ; - de payer la contribution due à la ville de Fréjus afin de délivrer le bétail saisi (f° 76) ; - de liquider la dépense de 3 repas pris à Puget par la compagnie de N. de Mondonville, comprenant 80 hommes, « *lesquels auroient donné uno grand despens* » . – Députation : de Jean-François Matanet et Antoine Félip [alias Philip] pour porter une requête au lieutenant général tendant à faire faire « *le service de dimanche à l'église* » (f° 79-80) ; - pour porter la

contribution due au gouverneur du Muy et faire délivrer Jean-Paul Mège et Pierre-Marc Jubert (f° 81).

1592. – Délibéré : « *attandu l'injuro de la guero qu'es aud. lieu non peut venir aucun not[aire]* » pour faire une procuration, d'autoriser Jacques Laugier, second consul, Etienne Jubert, Jean Tallon, Jean-François Matanet et François Pascal à se rendre à Fréjus pour passer procuration à deux d'entre eux qui auront mission d'emprunter au nom de la commune (f° 82) ; - de requérir toutes les bêtes de somme et les charrettes à l'effet d'aller chercher, pour les vendre, les chevrons que la commune a fait confectionner (f° 83v°). – Vote d'une taille de 12 écus par livre cadastrale pour payer les diverses contributions (f° 85v°). – Députation d'Antoine Rainard à l'assemblée de la viguerie (f° 88). – Vote : d'une taille d'un sétier [40 l] de blé par livre cadastrale pour payer les intérêts aux créanciers (f° 90) ; - d'un emprunt de 1 000 écus (f° 91v°). – Délibéré d'accepter les 7 charges [11, 2 hl] de blé offertes par N. Segondy, de Draguignan, pour payer N. Menjarde et délivrer Joseph Mourgues détenu prisonnier ; - de payer à Pierre Gavot la « *bestio saumino* » que les soldats du chevalier de Ramatuelle, en garnison à Bagnols, lui ont enlevée (f° 94v°-95). – Vote d'une taille de 8 écus par livre cadastrale pour payer les intérêts des créanciers « *qui tous les jours clament* ». – Délibéré de vendre 15 charges [24 hl] de blé pour « *saxtiffar aux cappi[taines] et marchans uno partys de ses debtes* » (f° 95v°-96). - Elections consulaires (f° 96v°).

1593. – Délibéré : de présenter requête au duc d'Épernon aux fins d'obtenir délai pour le paiement de la contribution imposée par l'assemblée de Brignoles et faire mettre en liberté Jean-François Matanet, incarcéré à Draguignan à la requête du « *greffier Hugues* » (f° 99) ; - d'autoriser les consuls à vendre jusqu'à 100 douzaines de chevrons ; - de taxer les grains que les troupes du baron de Montault, gouverneur de Fréjus, et celles de N. de Lamanon ont emportés de Puget pendant 2 ans, savoir : la charge [160 l] de

« *bon bled* » , 10 écus ; celle de seigle, 8 écus et celle de « *mescle* » [méteil], 9 écus ; - de taxer aussi les frais de logement des troupes « *tant du partit du s^r de la Valette que du partit de la Court* » à 4 florins et demi par cavalier et 30 sols par fantassin. – Députation de Jean Bonaud, consul, et Jean Tallon à l'assemblée des Etats, convoquée à Brignoles (f° 99v°-100v°). – Délibéré de s'informer auprès du sacristain de la valeur de la dîme afin d'imposer au même taux un dixième sur les grains qui serait mis à l'enchère (f° 101). - Députation de Pons Garcin, consul, et Jean Morel à Roquebrune pour estimer les 80 charges [128 hl] de blé que Bernardin Attanoux, notaire de ladite commune, a vendues à celle de Puget et lui faire observer que le prix de 25 écus la charge [160 l] est « *chose trop exsecive* ». - Délibéré de rembourser les 1 000 écus dus à Antoine Robion, capitaine de Fréjus, et s'informer si le marchand qui lui avait fourni les 150 coupes [48 hl] d'huile, comprises dans le susdit emprunt, voudrait les reprendre au prix de 25 florins le rup [8 kg] (f° 102-102v°). – Vote d'une taille de 6 écus par livre cadastrale (f° 106). – Délibéré d'envoyer à Aix 4 pionniers et 9 soldats conduits par le sergent, mandé par ordre de N. de la Rivière (f° 107v°). – Elections consulaires (f° 109v°). – Vote de réparations au chemin du moulin.

1594. – Délibéré de réparer le four et d'en mettre les travaux en adjudication. – Nomination d'un greffier (f° 110v°-111v°). – Emprunt de 1 000 écus contracté envers Esprit Raymond, notaire à Fréjus. – Attendu que depuis quelque temps la confrérie du St Esprit ne fait plus la « *frairescois* » ; ceux qui désormais voudront faire « *frairesquo* » paieront 3 « *cartieros* » [120 l] de blé annone « *per frairesquo* » ; et le « *priour fera fero uno mesuro expresso que tiendra tres cartieros et y fera allayollar* [étalonner] *et marcar de la marquo de la comuno et dud. St Esprit* » (f° 115v°-116). – Délibéré de faire vendre « *les biens* » sur lesquels la commune a été colloquée pour tailles afin de payer les dégâts commis en juin 1591 par les troupes du baron de Montault et celles du

s^r d'Allemagne. – Vote d'un emprunt de 300 écus pour racheter les bœufs enlevés par les soldats de « *cappitaine Marin... en garnison* » à Châteaudouble (f° 116v°-117). – Députation à Fréjus d'Etienne Jubert, Jean Tallon, etc., pour emprunter 2 000 écus afin de payer les contributions réclamées par « *de commissaires et plusieurs cappitaines* » de ladite ville (f° 118). – Vote d'une taille de 20 écus par livre cadastrale (f° 118v°). – Délibéré d'« *acomoder* » d'une partie de l'emprunt « *les cappit[aines] du Muy [qui] tous les jours viennent courre au Puget et destournent ung chacun de faire ses aferes et en danger de couster la vie à quelqu'[un]* » (f° 121v°). – Elections consulaires (f° 125).

1595. – Délibéré : de solliciter du duc d'Épernon un délai pour payer les contributions demandées par N. du Breuil, [gouverneur] du Muy (f° 126) ; de renouveler l'obligation de la somme due à Michel Verdaine, de Fréjus, au taux de 8 1/3 pour 100 (f° 126v°). – Vote d'une taille d'une charge [160 l] de blé par livre cadastrale pour payer la contribution exigée par N. du Breuil, gouverneur du Muy (f° 128v°). – Conseil tenu « *à la feray du couvent St François de...[la] ville de Frejus* » ; nomination d'un commissaire pour arrêter le différend avec le receveur des tailles (f° 133). – Conseil tenu dans « *lou fort* » dudit lieu : vote d'un acompte à Etienne Achard, [du Muy] pour obtenir restitution des 2 paires de bœufs par lui saisies (f° 133v°). – Conseil « *au roucas d'au fourt dud. lieu* » : délibéré de priser le bétail enlevé par la garnison du Muy et autres (f° 134). – Elections consulaires (f° 135). – Délibéré : de céder à Antorone Amic, « *pouvre filhe* » de Puget, pour sa dot, une terre communale sise derrière le château ; - d'inviter le vicaire à se pourvoir d'un prêtre et d'un diacre pour faire le service (f° 136).

1596. – Députation à Fréjus de Jean Bonaud, Jacques Laugier et Jean Tallon pour obtenir réduction de la part des créanciers de la commune qui ont fourni de la « *mauvaise monnaie* » (f° 138v°). – Vote de 17 écus pour acompte de la contribution imposée par la viguerie (f° 139v°). – Permission à Jean-

Paul Rainard de défricher et ensemercer la carraire du Gabron moyennant un setier [40 L] de blé en faveur de la confrérie du St Esprit (f° 141v°). – Délibéré de vendre tous les biens amortis (f° 146v°).

1597. – Délibéré : de demander délai à N. Laurency, receveur, pour le paiement des contributions (f° 150) : - d'affermier les terres sur lesquelles la commune a été colloquée en paiement de tailles (f° 151v°). – Vote de 5 écus pour les gages de N. Rancurel, prêtre, prédicateur du carême (f° 152v°). – Nomination d'experts pour estimer les dommages occasionnés par la construction du canal de Fréjus, duquel la commune de Puget ne reçoit « *aulcuno saxtisfat[ion]* » . – Prime de 2 écus à celui qui tuera le loup qui s'est jeté sur la fille de Vincent Rey et l'aurait tuée sans les secours des personnes accourues. – Délibéré : d'acheter un bœuf pour faire distribuer la viande aux nécessiteux, par la confrérie du St Esprit, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte ; - de mettre en vente les biens sur lesquels la commune a été colloquée pour défaut de paiement de tailles. – Vote d'une taille de 10 écus par livre cadastrale (f° 153v°-154v°). – Délibéré : de donner un acompte à [Christophe de Foresta, sieur] de Trets sur les 600 écus qui lui sont dus ; - « *de saxtisfar* » tant qu'on pourra les divers créanciers et d'obtenir le relax d'Etienne Jubert, consul, incarcéré à la poursuite de N. [de Villeneuve, sieur] de Turrettes (f° 157v°-158). – Vote d'une taille d'un écu par livre cadastrale pour payer les impositions ; le receveur ayant fait saisir le bétail de Pons Garcin et de Jean-Antoine Rainard (f° 162). – Délibéré : de répondre à N. [de Villeneuve], sieur de la Napoule, qui demande le renouvellement de son obligation, qu'on garantira sa créance sur les biens communaux mais non sur les biens particuliers, attendu que « *aulcun ne veult plus s'obliger ny ratiffiar* » ; - de fournir une paire de meules à Olivier Rodeillat en acompte de sa créance afin d'obtenir la mise en liberté de Vincent Rey qu'il a fait incarcérer à Nice (f° 163v°) ; - de se pourvoir d'un « *gabelier* » pour la vente du

pain, du vin et de l'huile (f° 165). – Vote d'une taille d'un écu par livre cadastrale (f° 167). – Elections, consuls Jean Bonaud et François Pascal (f° 169v°).

BB 4 . Délibérations communales 1597-1600. Cahier in-8°, 170 feuillets, papier.

1597. – Nomination dans une séance présidée par Jacques Laugier, viguier pour les hoirs de Melchior Roman, seigneur du lieu, d'un « *grafier pour écrire las ordonances* », aux gages annuels de 4 écus. – Délibéré d'accomoder le procès intenté par Antoine Roman, de Fréjus, en paiement de 26 charges de blé dont le prix a été réduit par le sénéchal de 15 écus à 7 écus la charge [160 l]. – Nomination de 7 experts pour le réallivrement, aux honoraires de 7 sols par jour (f° 1-2). – Délibéré de se pourvoir en indemnité pour les « *daumages et interest [causés] par la conduite du beal que a fect la commune de Frejus au terroyr du Puget* » (f° 2v°).

1598. – Délibéré : dans l'assemblée tenue « *aux rocasses du fours* », de faire mettre le cadastre au net (f° 5-6) ; - de passer le bail de la boucherie aux prix de vente suivants : la livre [4 hg] de mouton, 2 sols ; de « *menon* » [bouc castré], 7 liards ; de « *cabre* », 1 sol. – Avis du consul « *que seroit nessecere de avoir ung fabre [maréchal]* » [cf. f° 15v°] (f° 7). – Vote d'une taille d'un écu par livre cadastrale (f° 8v°). – Délibéré d'envoyer chercher [à Aix] « *par ung courier* » les lettres royaux décernés contre Antoine Fabre, de Draguignan (f° 10v°-11). – Séance présidée par Etienne Jubert, viguier pour Jean-Louis de Monier, [avocat général] seigneur du lieu (4 février). – Délibéré : de donner un acompte des deniers du Roi et du Pays (f° 12) ; - d'envoyer un député à l'assemblée de la viguerie avec mission de « *remontrar la pouretat du dyt lyeuc* » ; - de charger [Gaspard] Segondy [procureur à Draguignan], de prendre un avocat pour défendre la commune dans le procès contre [Antoine] Fabry [alias Fabre], de Draguignan (f° 13-13v°) : - de louer une maison pour

Louis Bonnet, « *fabre* », de Fréjus, qui viendrait habiter Puget et « *servir la commune* » de son état [cf. f° 7] (f° 15v°) ; - de demander délai au « *latier* » venu à Puget pour contraindre la commune (f° 17). – Députation de Jean Tallon, consul, à l'assemblée de la viguerie, pour « *veyre la tariffle des Estas* » (f° 19v°). – Délibéré : de fournir à la viguerie « *tous les actes* » passés pour contributions en faveur de gentilhommes ou de capitaines (f° 21) ; - de faire estimer les dommages causés par des troupeaux dans les prés communaux de Gaudrade (f° 22) ; - d'accomoder avec « *patron* » Carreus, de Fréjus, au sujet de la somme prêtée à Vincent Rey pour l'aider à « *sy moure de sa prison* » de Nice. – Vote d'une taille d'un florin par livre cadastrale « *à payer thout yncontinant* » (f° 22v°-23) ; - de la vente d'un pré au quartier des Salles que Jean Désidéry, de Fréjus, à demander à acheter (f° 29). – Députation à Draguignan de Vincent Rey pour faire relaxer le premier consul incarcéré à la requête de Pierre Bonaud [créancier de la commune] (f° 29v°). – Délibéré de cantonner le « *bestail rounous* » de Pons Garcin aux « *pras soutairans fins a Nostre Dame venent a la vigne Rodulylhade* ». – Nomination d'un commissaire pour faire « *de bouletes* » [bulletins] afin de « *sy gardar per la pesto, que Diou nous defende* » (f° 30v°). – Délibéré de relever le second consul et ses cautions : de l'obligation qu'ils ont passée pour faire relaxer Jean Bonaud, premier consul [cf. f° 29] ; - du renouvellement de l'obligation d'[Augustin] Carratéry pour faire mettre en liberté le premier consul, incarcéré à nouveau à la requête de Carratéry (f° 32). – Vote du prix du port de meules à Nice (f° 37). – Délibéré de demander délai à N. Mallamaire de Grasse, résidant à Châteauvieux, pour le paiement de la créance à lui cédée par Mme d'Argens, attendu que les créanciers ont été invités, avant cette cession, de se présenter pour la vérification et réduction de leurs créances (f° 38v°). – Vote : d'une taille de 2 écus par livre cadastrale (f° 39v°) ; - d'un emprunt de 40 écus pour rembourser [Augustin] Carratéry qui a fait saisir une paire de bœufs

à Jean Bonaud, 1^{er} consul, et une paire à Pons Garcin (f° 47v°). – Délibéré : de donner un acompte au commissaire de N. de Monnier qui demande 50 écus pour solde d'une contribution levée sur la commune (f° 49) ; - de passer acte d'obligation à N. de Foresta, tuteur des enfants de Christophe de Foresta [sieur de Trets], de 800 écus d'arrérages, à la condition « *que non hobligon la parssouno* » ; - de faire taxer par les auditeurs des comptes le prix du bétail des particuliers saisi par les créanciers de la commune ; - de consulter sur le point de savoir si l'on doit poursuivre la commune de Fréjus en dommages et intérêts pour les dégâts causés par la construction du béal (f° 51v°-52). – Vote d'un impôt du 5^e de tous les fruits qui sera remis à « *ung marchant que paiera tous les dectes* » de la commune (f° 53v°). - Révision des dettes (f° 55). – Délibéré : d'accorder à Jean [de Roman, sieur] d'Espérel, de Fréjus, décharge des « *arrerages* » des tailles de ses terres qu'il n'a pu cultiver à cause de la guerre (f° 56v°) ; - de céder au commis de N. Gardobas le prix des meules confectionnées pour les moulins de Draguignan ; - de vendre les herbages des défens (f° 57v°-58). – Elections consulaires (f° 62). – Délibéré de faire « *informer* », par « *l'ofucier* » du seigneur du lieu, contre N. de Bonnet [alias Bonnet] et François Janvier, maçon de Lorgues, qui ont saisi, pour le faire incarcérer, le premier consul au moment où il se rendait sur la place publique pour mettre le four à l'enchère (f° 64v°).

1599. – Vote d'une taille de 30 sols par livre cadastrale (f° 67). – Délibéré : de faire ajourner, d'après les lettres royaux, Jean-Baptiste [Guillon] d'Allons, N. Taxil et [Gaspard] Segond, pour assister à la révision de leurs créances et prêter serment par devant le vicaire général « *cy ce que apera per noustres clavariatz contient verita* » (f° 68v°) ; - d'envoyer au procureur de la commune à Draguignan, des mémoires et de l'argent au sujet du procès contre [Joseph] Cabany [notaire], et Louis Carbonel, de Roquebrune, anciens collecteurs des tailles (f° 72v°) ; - de céder à Baptiste Sauve la vigne morte du

Gabre, des hoirs de Raphaël Cauvin et de la faire estimer pour le paiement des tailles (f° 76). - Vote d'une taille : sur les biens, de 8 écus par livre cadastrale (f° 85) ; - sur le bétail (f° 87). – Nomination de [Jean-Baptiste Guillon] d'Allons, en qualité de commissaire et de N. Peyssonnel, comme impugnateur, sur la vérification des dettes (f° 93v°). – Vote d'une taille d'un écu et demi par livre cadastrale pour payer les intérêts des hoirs de Christophe de Foresta venus à Puget pour « *far des prisonniers per aver payment* » (f° 97v°). – Délibéré de faire ajourner tous les forains de Fréjus afin de voter la somme nécessaire à l'acquittement des dettes (f° 99v°). – Nomination d'experts pour estimer à nouveau les biens de N. [de Brun-] Boades, sur sa réclamation (f° 102v°). – Délibéré : de prier [Jean-Baptiste Guillon] d'Allons, commissaire à la réduction des dettes, de venir terminer ses opérations, conformément aux prescriptions de « *la chambro neutro* » (f° 106v°) ; - de consulter pour savoir si le receveur de la viguerie, qui a fait saisir une cavale au consul, a le droit de gager le bétail (f° 107v°) ; - de soumettre à deux avocats la demande de Jean-François Denigris, viguier de Fréjus, tendant à ne plus payer les tailles d'une terre « *que ne lui rende rien, que lou beal des mollins de Frejus [la]lui gaste* » (f° 108) ; - de vendre à 12 sols pièce, les pins des terres sur lesquelles la commune a été colloquée (f° 110v°) ; - d'envoyer par porteur à Aix les mémoires et l'argent nécessaire afin de défendre aux procès en instance au Parlement ; - d'emprunter 12 « *rups [96 kg] de canebe* » et de les vendre pour en emporter le prix à Aix ; attendu que le trésorier « *non a de fons pou fornir d'argent* » ; - de députer à Draguignan auprès du receveur du taillon pour lui exposer que Melchior Amic avait été chargé de lui porter un acompte ; mais qu'étant arrivé « *subre lou Muey...le comis de m' Arnaud [receveur de la viguerie], apellé [Bernardin] Salletto, enbe ung sargen...lui preng[u]et l'argent* ». – Vote du prix de 4 charges [6, 4 hl] de blé, d'une charge [160 l] de « *gaisses* » [petit pois chiche] et de 2 écus remis comme

rançon par le consul emprisonné à la requête du receveur de la viguerie (f° 116v°-117v°). – Délibéré : de donner un acompte au commis de N. Arnaud, pour arrêter la vente aux enchères de meubles qu'il a fait saisir (f° 118v°) ; - d'envoyer à Draguignan, sur l'ordre du viguier, « *l'escandalh* » de la commune pour le faire poinçonner et de faire publier que les habitants aient à se munir de nouvelles mesures poinçonnées aux armes du roi et de la ville de Draguignan ; - de fournir 10 ou 12 écus au commissaire du duc de Guise qui « *a gaigné plusieurs particulliers et paures famas veuves et paures filhes orfellines, que lui hont prins des farines d'intr le moullin et la voullent fere vendre et sera a grant daumaye* » (f° 120). – Nomination d'Hélion Visellier [Vaixière], notaire de Fréjus, pour vérifier si la terre de François Guérin, de Roquebrune, est sur le territoire de Puget (f° 121v°). - Délibéré : de mettre aux enchères les « *capelz* » des pins vendus à Louis Capouchin (f° 122) ; - de vendre une meule à Draguignan et de donner une partie du prix à N. [de Villeneuve] sieur du Revest, gendre de [Jean-Baptiste Guillon] d'Allons et le reste au receveur du Pays (f° 130). – Elections consulaires (f° 131). – Vote : d'une amende de 20 sols contre les conseillers qui ne se rendront pas aux séances ; - d'une taille d'un écu par livre cadastrale ; - de réparations au four que « *s'en va fondre* » (f° 133-133v°).

1600. – Vote de réparations à la fontaine (f° 137). – Autorisation au boucher communal d'introduire, moyennant 6 écus, deux trenteniers de bêtes à laine dans les défens, en plus du nombre porté au bail (f° 139). – Délibéré : de faire publier la mise en vente, en remboursement de créance, du pré des Salles venant des hoirs de Louis Marenc ; - de faire à l'instar des autres paroisses du diocèse un présent d'une demi douzaine de chapons à l'évêque à l'occasion d' « *ung festin per [sa] consecration, pour s'umiliar à luy, que luy pleze nous laisser en l'estat que nous avons estés par le passé* » (29 janvier)(f° 144). – Députation à St Tropez pour s'entendre avec Pierre-Jean Borrelly, marchand, cessionnaire de N. [de Villeneuve,

sieur] de Tourrettes (f° 147). – Délibéré : de vendre aux enchères les terres sur lesquelles la commune a été colloquée pour défaut de paiement de tailles (f° 148) ; - de répondre à l'évêque, qui demande qu'on lui porte les enfants pour les confirmer : « *que son thout de pauvres gens et que an besoin de anar travailler* » ; - de présenter requête à l'évêque pour obliger le prieur à réparer l'église (f° 148v°-149). – Injonction à François Grassy, de Fréjus, de reprendre les terres qu'il a affermées à Jacques Muchet, et d'en payer les tailles (f° 149v°). – vote d'une taille d'un écu par livre cadastrale (f° 151). - Délibéré de passer acte d'un pré de Gaudrade à Pons Garcin, au prix de 13 écus et demi, en paiement desquels il donnera un bœuf de la valeur de 9 écus à la confrérie du St Esprit, gardant le reste en déduction d'un mandat (f° 154). – Nomination d'auditeurs des comptes (f° 156). – Délibéré de constituer procureur au Parlement de Grenoble pour défendre au procès intenté par Jean de Villeneuve, baron de Tourrettes (f° 162).

BB 5 . Délibérations communales 1600-1603. Registre *grand in-8°*, 213 feuillets, papier.

1600. - Délibéré : de s'entendre avec N. sieur de Palaison, au sujet de la mise en « *fachirie* » [ferme] par la commune de son pré de Gaudrade (f° 1) ; - de payer les 4 charges de vin saisies à Jean Carpenel par le commis du receveur de la viguerie, à raison d'un écu « *la saumado* » [60 l]. – Injonction à ceux qui ont semé dans les terres communales d'en faire la déclaration sous peine de confiscation de la récolte (f° 2). - Vote : de 25 écus pour rembourser la créance d'Honoré Boyer, d'Aix ; - de 20 écus pour acompte de la contribution due « *au capiteine* » Maturin (f° 3v°-4). – Permission à Pierre Crotte de confectionner dans les défens, sans abus, 12 douzaines de chevrons pour le faite d'un « *jas* ». – Délibéré : de donner en dot à Peironne Anglès, dite Compesse, « *pupille* », la maison de Jean Transtournel, dit l'Ours, sur laquelle la commune avait été colloquée ; - de députer à

Roquebrune pour obtenir de N. sieur de Palaison, l'acte de partage de son domaine ; attendu que plusieurs parcelles, enclavées dans le territoire de Puget, paient les tailles à Roquebrune (f° 4v°-5). – Protestation des consuls sur le refus du conseil d'imposer une taille ou d'emprunter pour payer 200 écus à « *cappitani Segondy* », commis de N. Manosque, receveur du Pays. – Injonction à Jean Gentilly, receveur du taillon, de donner acquit des acomptes, s'il veut recevoir le solde (f° 5v°-6v°). – Vote de 50 écus pour acompte d'intérêts aux [hoirs de Christophe] de Foresta qui seront priés de donner délai pour les 50 écus de solde. – Délibéré : de prier Pierre Silvy, ancien « *sacrestan* » de la cathédrale de Fréjus, « *de prendre ung mandat sur lou talhier per luy saxtiffar entre issy et la feste St Michel* » ; - de vendre 5 charges et 2 sétiers [880 l] de blé de « *fachirie* » pour rembourser Bernardin Callas, capitaine de Fréjus (f° 7v°-8) ; - de députer auprès de l'évêque, « *qu'est en montagne avec son greffier* », pour avoir copie de la sentence de visite et contraindre le prieur de Puget à achever les réparations de l'église y énoncées [cf. f° 13v°] (f° 8v°). – Injonction au collecteur des tailles de payer le quartier des impositions échu, pour obtenir main levée de la saisie faite par le commis du receveur sur les « *fiez* » [brebis] des consuls et autres habitants (f° 10). – Délibéré d'accorder avec « *ung home* » qui offre de prêter 5 ou 6 000 écus, moyennant la garantie d'un impôt de 3 charges [480 l] de blé par livre cadastrale (f° 11). – Refus de donner 3 charges de blé à N. sieur de Palaison en échange d'un acte qui « *ne peut en rien profiter* » à la commune (f° 12). – Députation à Fréjus pour saisir au prieur prébendé de Puget, en vertu de sentence de l'évêque 8 charges [12, 8 hl] de blé que ledit prieur se dispose à envoyer à Marseille, et de ne pas prendre N. [de Brun-] Boades « *pour sequestre pour éviter proces avec luy* » [cf. f° 8v°] (f° 13v°). – Délibéré de remettre 2 meules de moulin en paiement d'intérêts à N. Anfur [ou Anfus], capitaine, cessionnaire de N. Pascallony, de Fayence (f° 14). – Vote d'une taille d'un écu par livre cadastrale

pour payer les deniers du Roi et du Pays et faire relaxer Pons Garcin, incarcéré à la requête de N. Segondy, commis du receveur. – Députation à Callian pour arrêter les comptes avec ladite commune et promettre de payer le solde avec 2 meules de moulin et du vin (f° 15). – Vote d'une coupe de pins à 8 florins la douzaine. – Délibéré de vendre les herbages des défens, sur l'offre de Bernardin Chamin [ou Chauvin] et Jean Crotte, de Fréjus, de fournir « *assufisensse de cher a la bocherie* », savoir, la livre [4 hg] : de mouton à 6 liards, de « *menon* » [bouc châtré] à 5 liards et de brebis à 1 sol (f° 15v°-16). – Elections consulaires (f° 18). – Délibéré de donner aux marguilliers du St Sacrement la croix et le calice en argent remis aux prêtres pendant la guerre (f° 19).

1601. - Députation à Grasse pour demander délai à N. Lagostena, cessionnaire d'Esprit Raimond, qui menace de poursuites (f° 26). – Vote : d'une taille de 30 sols par livre cadastrale (f° 27) ; de nouvelle taille de 7 florins par livre pour payer les deniers du Roi et du Pays et Madeleine « *Maronesse* » du Muy. – Délibéré de remettre, pour 3 ans, à Jacques Grep la maison en ruine ayant appartenu à N. Attanoux, de Roquebrune, à la charge par lui de la faire réparer et convertir en bergerie (f° 27v°). – Vote d'une taille de 2 écus par livre, pour rembourser les hoirs de [Christophe] de Foresta, premier président à la Cour des Comptes (f° 31). - Refus de faire réallivrer la terre de N. de [Brun-]Boades avant le réallivrement général. – Députation à l'assemblée de la viguerie (f° 31v°-32). – Délibéré : de faire à nouveau la réduction des dettes et de voter une taille d'un écu par livre cadastrale pour payer les honoraires du commissaire et autres personnes à ce désignées (f° 33) ; - d'imposer à la « *taille* » tout le bétail paissant sur le territoire ; - d'enjoindre à Marguerite Bonaud, de Roquebrune, de payer les tailles de sa vigne du Gabre, sinon la commune la mettra à l'enchère ; - d'affermier les prés de Gaudrade « *argent comptant* » et de payer les intérêts de la confrérie du St Esprit (f° 34v°-35) ; - d'acheter « *quatre cordons pour porter [quand sera de besoin],*

le pally [dais] » que le prieur a fait faire ; - de défendre au procès intenté par François Guérin, dit Rabas, de Roquebrune, au sujet d'une terre au quartier du Resac portée au cadastre de Puget et à celui de Roquebrune (f° 35v°-36). - Députation à Roquebrune pour prier Raphaël Giraud de rendre les meubles qu'il a fait saisir à Jean Bonaud et d'accepter l'acompte de trois écus et demi sur 7, avec promesse de donner le reste dans 15 jours (f° 36). – Délibéré de donner « *terre clausse per causar lous bladz* » à Foulques Barboux, de Fréjus. – Injonction d'ôter le fumier des rues dans 10 jours, après quoi « *sera permis à tous d'en prendre* » (f° 38v°-39). – Permission à l'évêque de couper 4 ou 500 piquets « *pour adobar ung pas que a fect la riviere d'Argens a las Condamines* » sur le territoire de Puget. – Vote de 13 écus 20 sols pour payer la contribution imposée en 1587 en faveur de la commune de Martigues (f° 40v°). – Délibéré de passer acte du recouvrement des tailles au droit de collecte de 3 pour 100 (f° 42). - « *Le boucher s'aidera de son acte* » au sujet de la dénonce faite à son encontre par « *messire Estienne Bonaud et autres raviards...*, a faulte que la vigille des pasquos, sur le tart, n'ont pu avoir de cher » (f° 42v°). – Vote d'une taille de 10 écus par livre cadastrale pour payer les deniers du Roi et du Pays (f° 44v°). – Délibéré : de s'opposer et de « *desfendre de tous les moyens que cera de droyt aux usurpations que [N.] Barbosy, juge, fait à la requeste de [Jean-Louis de Monnier], procureur general, seigneur dud. liey, pour prendre les terres gastes, defens des pins, telement qu'il tache petit à petit nous prandre nos droyt et [se] substituer aux privileiges que sont alla commune* » ; - de consulter au sujet de la saisie du droit « *de facherie* » [tasque] faite à la requête du susdit seigneur (f° 53v°-54) . – Députation à Aix de Vincent Rey et Pierre Jubert avec mission de porter une douzaine de « *tortereles* » au seigneur du lieu et le prier de dire ce qu'il désire de la commune l'ayant fait ajourner devant le lieutenant général (f° 61). – Délibéré de ne pas plaider avec le seigneur, si, conformément au contenu

de sa lettre, il ne veut point troubler les habitants dans leurs jouissances (f° 65). - Désignation de Vincent Rey, Jean Tallon, Jean Bonaud, Jacques Laugier, Etienne Jubert et Blaise Espitaléry pour faire le décompte des dettes, qui sera ensuite communiqué aux forains, aux fins « *de prandre ung espedianr en fasson que* » les créanciers soient remboursés et les deniers du Roi et du Pays payés « *ou par manière de talhes ou pour partager les debtes en fasson que les habitans puissent trabalhar* » attendu « *que la comuno est en tel clymat de desabiter et fuyr hors de terre de Sa Majesté pour n'estre troublée des marchans* » (f° 67v°). – Délibéré : de demander délai au trésorier du Pays pour le paiement des deniers du Roi (f° 68v°) ; - de passer procuration à [Guillaume] Attanoux pour poursuivre le procès contre la commune de Fréjus au sujet de la construction du canal des moulins (f° 70) ; - d'envoyer de l'argent au procureur de la commune à Draguignan pour payer l'avocat qui doit plaider au procès contre N. Bidouze [créancier de la commune] (f° 74). – Elections consulaires (f° 77v°). – Vote d'une taille de 30 sols par livre cadastrale (f° 78v°).

1602. – Délibéré : sur la plainte d'Etienne Bonaud, de faire le compte de la nourriture et du logement qu'il donna, de concert avec le vicaire et quelques autres habitants, aux troupes du duc de Guise ; attendu que les consuls s'étaient enfuis à leur « *aryvée* » (f° 83v°) ; - de passer acte à 6 écus du droit d'ensemencement sur la terre des Salles ayant appartenu à N. Gasagoly (f° 84v°) ; - de nommer un « *gabelier* » pour la vente du pain, du vin et de l'huile, lequel sera surveillé afin qu'il ne fasse pas d'abus (f° 87v°) . – Lecture de la lettre de N. Muraire, procureur de la commune à Draguignan, annonçant que le cessionnaire de Bidouze a gagné le procès et que, si on lui envoie de l'argent, il émettra appel [cf. f° 74] (f° 92) . – Délibéré : de faire sommation aux forains de Fréjus, Roquebrune, Draguignan, les Arcs et Lorgues, de cultiver les terres qu'ils ont abandonnées et d'en payer les tailles échues (f° 93v°-94) ; - de nommer un

collecteur de la taille de 20 écus par livre et de le faire autoriser à exercer des poursuites (f° 95). – Députation à Fréjus afin de s'entendre avec les consuls au sujet du procès en instance pour les dommages causés par la construction du canal (f° 95v°) . – Nomination d'experts pour assister à la délimitation de la terre des Clapiers à N. [de Brun-] Boades, sieur de Callian, en partie sur le territoire de Fréjus et sur celui de Puget (f° 97-97v°). – Procès Garcin, dit Rabas [cf. f° 36] (f° 98v°). – Délibéré : à la requête d'Etienne Bonaud, de délivrer un certificat à Jean Bonaud, vicaire du lieu, son frère, constatant les charges de son vicariat afin de faire augmenter son traitement par le prieur (f° 102) ; - d'ordonner que le recouvrement de la taille de 100 écus par livre sera effectué, malgré le refus des forains de s'exécuter (f° 104) ; - de présenter requête à l'évêque pour obliger le prieur à réparer l'église et les ornements de culte, afin qu'en cas d'inexécution on puisse saisir la dîme pendant la récolte ; - de passer acte au prix de 40 écus à Pierre Pellegrin, « *gran trompette* » de Fréjus du « *prat de m. lou cabiscol* », à la charge par lui d'en payer les tailles pour les deniers du Roi et du Pays (f° 114) . – Injonction aux « *talhiers* » de présenter leurs comptes afin de leur en faire verser le reliquat (f° 125) . – Délibéré : de prendre à témoin les personnes de Fréjus présentes au conseil sur la conduite de Blaise Espitaléry, viguier, lequel jurant « *le nom de Dieu contre les...consulz [aurait dit] : "que cy estoit lui heu du conseil qu'il feroit [sic ?] disent a tout le conseil foutude rasse qu'est "*, à la grant desounour du conseil et de tous les abitans du lieu » (f° 127v°) ; de faire estimer à nouveau par des experts de Fréjus et de Roquebrune une terre de N. [de Brun-] Boades, qu'il prétend être trop allivrée, afin d'obtenir le relax de Jean Tallon, incarcéré à sa requête (f° 131) ; - d'envoyer de l'argent au procureur de la commune à Aix pour faire défendre aux procès pendants (f° 140) ; de vendre la terre de N. de Palaison et le pré des Escaravatiens de feu Nicolas Rainard, sur lesquels la commune avait été colloquée, pour rembourser la créance

de Barthélémy Seignoret de Bargemon (f° 140 bis v°) . – Elections consulaires (f° 143). – Vote : d'un présent au seigneur du lieu de « *deux ou troys pareux de perdrys ...ensemble des cappons* » ; - d'un nouvel allivrement (f° 144) . – Délibéré : de nommer un « *gabelyer* » à cause de la grande cherté des vivres ; - de faire une « *mande* » [capage] pour réparer le chemin du moulin qui « *est fort dissipat* » (f° 144v°) . – Attendu la mauvaise récolte et les grandes dettes que la commune ne peut parvenir à rembourser, les habitants abandonnant leurs biens ; on députera auprès de Jean-Louis de Monnier, seigneur du lieu, pour le prier de « *voloyr payer tout ou la plus part des debtes et que par c'est effect ils luy en passeront telles obligations qu'il advisera ; mesmes pour luy donner milhur corage et volonté que, en ce faisant, la comune se despartyra de tout le droyt de rachept... qu'elle a ou pouroyt avoyr sur lad. plasse et juridiction dud. Puget, que led. seigneur a haute, moyenne et basse, mere, miste, impere comme seigneur direct et universsel sur tout led. lyeu et son teroyr avec droytz qu'il a aquis de Sa Majesté, que lad. comune le reconestra luy et lez siens pour tel* » (f° 145).

1603. – Délibéré : de vendre des terres communales afin de payer un trimestre des deniers du Roi et du Pays (f° 148) ; - de convoquer les propriétaires forains afin de leur donner connaissance de la réponse du seigneur et passer procuration pour emprunter 3 ou 4 000 écus (f° 149) ; - de faire procuration à Blaise Espitaléry, viguier, Etienne Jubert, premier consul, et à Jean-Antoine Rainard, pour aller à Aix chercher 3 000 livres que le seigneur « *de son amour et grasse* » prêtera, « *ayant pitié de nostre misere et du tormant que jornelemen les paures habitans soufrent* » ; à la charge de lui payer les intérêts au denier 16 et de ne pas le troubler dans sa juridiction avant le complet remboursement du capital (f° 149v°) ; - de distribuer 3 charges [4, 8 hl] de « *mesclo* » aux « *paures jens que patissen et n'an moyen de aver credit* » (f° 152v°) ; - d'avertir les créanciers d'aller trouver le seigneur du lieu, attendu qu'il veut payer

lui-même et ne recevoir l'obligation de la commune qu'après ledit paiement ; - d'appeler 3 experts d'Aups, Roquebrune et Draguignan pour estimer les dommages causés par la construction du canal de Fréjus (f° 155v°) . – Vote d'une taille perpétuelle de 5 écus par livre pour assurer les intérêts du prêt que [Jean-Louis de Monnier] seigneur du lieu, fera à la commune (f° 161). – Députation à Aix pour faire liquider les fournitures faites aux troupes (f° 162v°). – Délibéré de payer les intérêts de la confrérie du St Esprit afin que les prieurs puissent « *far la amorns* » selon la coutume (f° 163v°) . – Vote d'une taille de 4 écus par livre pour payer les deniers du Roi et du pays (f° 166). - Délibéré : de consulter à Draguignan aux fins de savoir si le bail du recouvrement de la taille est résilié par la mort de la caution du trésorier ou si ce dernier doit en présenter une autre (f° 170v°) ; - de permettre à Joseph Jubert « *de fauchar ung pauc d'erbo* » qu'il y a « *à ung garilhas en Plan de Bourq* », « *cy monstro per ate que lou prat syet syen* » (f° 171v°) ; - de payer les dépenses faites dans les prisons par Jean-Honoré Segry, incarcéré à la requête du trésorier général ; et à cet effet de voter une taille de 5 écus par livre (f° 172v°-173) ; - de passer acte du recouvrement d'une taille à Jean Bonaud, moyennant 12 pour 100 de gages et un droit de collecte d'un sol par florin « *à ceulx que non pagaran au terme de la bassino* » (f° 180) ; - de demander à N. Dagon, cohéritier de N. [de Roman sieur] d'Espérel, 300 écus de la terre de ce dernier ; et de lui remettre tout le « *caszarnet* » des forains de Roquebrune pour les intérêts d'une cession de créance à lui faite par [Joseph] Cabany, de Roquebrune (f° 182) . – Augmentation de 2 écus sur la taille votée à 5, pour payer les deniers du Roi et du Pays (f° 185). – Délibéré de se colloquer sur les biens de ceux qui ne paieront pas leur taille. – Députation à Aix de Jean Bonaud, lequel accompagné de N. [de Raphélis, sieur] de Brovès, demandera délai au trésorier général pour le paiement des impositions et suppliera Jean-Louis de Monnier, seigneur du lieu, de vouloir bien

faire le prêt de 8 000 écus promis à la commune (f° 188). – Délibéré de se pourvoir en autorisation de faire une nouvelle réduction des dettes (f° 189v°) ; - de substituer Antoine Robion [alias Robiè], capitaine de Fréjus, à la commune dans sa collocation sur une terre de François Pascal et une de N. Rodeillat, au Verteil, pour paiement du capital et des intérêts de sa créance (f° 192v°-194v°) ; - de poursuivre N. [Poitevin], sieur de Mallemoisson, lieutenant principal au siège de Draguignan, en paiement des tailles des biens de N. de Dominici, sa femme ; attendu que l'exacteur des tailles ayant constitué la commune de Bagnols séquestre de 45 écus, Poitevin a fait incarcérer un habitant de ladite commune (f° 198) ; - de se pourvoir des pièces nécessaires afin que N. , sieur de Montfuron, puisse légalement faire « *la veuo hocullero* » des dommages causés par la construction du canal de Fréjus (f° 201v°). - Nomination d'un sergent de ville (f° 203). – Délibéré : de passer le bail de la boucherie au prix de la livre [4 hg] de viande : de mouton, 2 sols ; de « *menon* » [bouc châtré], 6 liards ; de « *fede et cabre* », 5 liards ; la tête et les 4 pieds, 2 sols et demi ; « *courade [fressure] avec la saucisse* », 3 sols ; tripes, 2 sols la livre, avec faculté au boucher de faire dépaître 10 ou 12 trenteniers d'animaux dans les défens et tout le territoire (f° 203v°) ; - de se colloquer sur la terre de Jean Tallon, « *souto villo* », pour la vendre à l'enchère (f° 205) . – Députation de Vincent Rey à l'assemblée de la viguerie (f° 206v°) . – Vote d'un emprunt de 5 écus pour remettre à 2 députés envoyés à Aix, à l'effet de se plaindre au trésorier du Pays des exactions faites par ses commis, et renouveler au seigneur la promesse d'un prêt à la commune (f° 209) . – Approbation de l'acte de bail des « *filagnes* » de la confrérie du St Esprit au prix de 8 florins par an . - Elections, consuls : Jean Laugier et Jean-Honoré Segond (f° 210-211v°). – Délibéré : de faire manger les blés semés dans les carraires ; de faire informer contre Boniface Bonaud, chirurgien de Fréjus, et collecteur des tailles des forains de ladite

ville, pour avoir, en plein conseil, « *levé querelle* » à Jacques Laugier, conseiller, « *et mis main à l'espée* ». – Vote : d'une taille de 2 écus par livre ; - d'un capage pour réparer « *la carriero de dintre lous ortz neuf* » (f° 212v°-213).

BB 6 - Délibérations communales 1603-1607. Registre *grand in-8*, 279 feuillets, papier.

1603. – Vote d'une dîme au 13 ou au 14 sur tous les fruits du territoire, suivant le taux de celle levée par le prieur et le vicaire, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement par annuités de la somme que prêtera Jean-Louis de Monnier, seigneur du lieu, pour rembourser les créanciers (f° 1). – Délibéré : conformément au vote émis en « *uno assemblado tengudo souto l'egliso* », de faire quittance à Jean Maurine de 5 écus qui écherront à la Madeleine, à la condition qu'il donnera présentement 4 écus (f° 2) ; - de voter « *lou reire deime* » à perpétuité conformément au désir du seigneur [cf. f° 1] (f° 2v°). – Nomination de 3 auditeurs des comptes (f° 3).

1604. – Délibéré de faire estimer le droit d'ensemencement sur les terres communales et d'en mettre le produit à l'enchère ; - de donner quelque chose à la troupe de « *bouimens* » qui va quitter Fréjus pour venir au Puget, « *et de lour far en anar à la melheur condition que fere se pourra* » (f° 10v°-11) ; - de donner en dot, « *pour l'onneur de Dieu* », un pré à Gaudrade à Jeannette Rainard, pauvre, sous réserve de la récolte pendante (f° 13-13v°) ; - de faire publier la mise à l'enchère de « *la tasque cive reire disme* », à Marseille, Toulon, Draguignan, Grasse, Fréjus et autres lieux (f° 14v°) ; - de vendre du blé du fermage des terres communales pour fournir à la nourriture du juge, du greffier, de [Jacques] Peissonnel, [avocat], et N. Muraire, [procureur ?], venus pour la « *veuo ouillere du beal* » (f° 16v°-17) ; - de demander à la communauté de Fréjus, qui veut accommoder le procès en instance, « *les tailhes de la luego du beal* », depuis la construction, avec les intérêts ; - de

ne point engager la commune à la poursuite de la prise de corps décernée par le vicaire général contre « *ung sieur relligieux de l'ordre de Jacopins* » qui a dérobé « *les brandons de la luminario du Corpus Domini* » (f° 20). – Vote d'une taille d'un écu par livre cadastrale (f° 21). – Délibéré de classer tous les papiers communaux qui « *sont tous pelle melle* » et d'en dresser inventaire en présence du juge du lieu (f° 22). – Vote d'une taille de 8 écus par livre (f° 25v°). – Délibéré de soumettre à un conseil général, où tous les forains seront convoqués, la proposition de Bernardin Callas, capitaine de Fréjus, de payer en 15 ans, les 10 000 écus de dettes communales, moyennant la concession du « *reire deime* » et une taille de 16 écus par livre « *et lui far septante livres bonnes* » (f° 27v°). – Députation à Aix de Vincent Rey, greffier, pour présenter requête au Parlement en autorisation d'assembler le conseil général (f° 28v°). – Vote des susdites impositions (f° 31). – Délibéré : de faire publier la mise à l'enchère de la taille de 16 écus ; - d'autoriser la confrérie du St Esprit à vendre sa « *bouto* » (f° 33-33v°) ; de lever une taille de 12 écus pour payer les deniers du Roi et du Pays et de nommer un « *tailher* » aucune offre n'ayant été faite à la taille mise en vente (f° 34). – Défense, sous peine de 10 florins d'amende, d'introduire les moutons et les chèvres dans les champs moissonnés, avant le premier août, pour permettre le glanage aux pauvres (f° 35). – Délibéré : d'obtenir lettres de contraintes contre ceux qui refuseront de payer le « *reire deime* », attendu que les forains de Fréjus se proposent d'intenter procès au sujet de cet impôt (f° 41v°) ; - de faire récurer le puits de ville et celui de la Mairé qui ne l'ont pas été depuis 15 ans ; - de faire continuer, au moyen d'un capage, le pavage de la rue des Horts. – Défense, à peine de 10 écus d'amende, de mettre de « *l'anchoscle [titimale] ny autres mauveses elbes dans la garone ni autre gorgasses* », afin d'empoisonner le poisson (f° 47). – Délibéré : de faire visiter par les estimateurs le réal du Gabre, qui est sorti de son lit, et indiquer « *par quel chemin*

doyt passer lou ryal et lou marquer lou large et fons » qu'il doit avoir (f° 49v°) ; de députer à Brignoles pour faire venir 4 habitants de ladite ville, à chacun desquels il sera concédé, conformément à leur demande, 10 livres en terres. – Injonction à Benoît Garcin de nettoyer le fossé qui est entre sa propriété et celle du Commandeur (f° 51v°-52). – Délibéré : d'affermir les terres de N. sieur de Palaison et celles de N. sieur de Vachères sur lesquelles la commune a été colloquée (f° 53v°-55) ; de se pourvoir en autorisation de faire la réduction des dettes ; - de nommer Blaise Espitaléry, viguier du lieu, agent d'affaires de la commune en résidence à Aix, aux gages de 4 écus par mois (f° 57v°-58) ; - de passer acte à la personne de Draguignan qui a offert de vendre le vin à 2 sols le pot [1, 25 l] et la « mure » d'huile à 2 sols ½ et donner 100 écus à la commune, à la condition d'avoir le monopole (f° 60). – Elections consulaires (f° 65v°). – Délibéré : de passer obligation au geôlier de la prison de Draguignan pour la dépense faite par Thadée Mège, incarcéré à la requête d'un créancier de la commune ; de concéder à Jean Abran [ou Abrac], menuisier de Bagnols, qui viendrait se retirer au Puget, une terre franche de tailles pour 2 ans (f° 69v°-70) ; - de défalquer sur la cote du vicaire le jardin qu'il a remis à Anne Aubert du Puy St Michel [Puymichel ?].

1605. – Délibéré : de donner procuration à Vincent Rey, consul, de pouvoir passer les obligations nécessaires pour tirer Thadée Mège de prison [cf. f° 69v°] (f° 71) ; - de mandater à Jean Mourgues, qui est resté 2 mois en prison à la requête de N. sieur de Séranon, les frais de sa requête en relax (f° 72) ; - de faire ajourner les forains aux fins de procéder au réallivrement et au « *despartement des debtes* » (f° 75v°). – Députation à Fréjus pour savoir si la ville veut terminer le procès au sujet du béal, lequel a été « *visita et passegea* » et traverse 6 350 pas de biens taillables (f° 81). – Délibéré : de « *vendre de tascos, de pratz et tyrar de rantos que sien degados a la comuno* » pour payer le trimestre des deniers

du Roi et du Pays (f° 92) ; - de mettre à l'enchère les terres « *mortes* » de la commune (f° 94v°) ; - « *de metre lou bestyary brau [bœufs] à la talho et lou bestyary de trecan [petit] non* » . – Vote d'une taille de 12 écus ½ par livre cadastrale (f° 96). – Délibéré : de distribuer 2 charges [320 l] de blé aux « *paures que n'an moyen de trobar credit et patissent* » (f° 97) ; - de payer, sans augmenter la taille, à N. « *Bormo, medesin et autr[es] per tant de despensso que an fat aux medicaments de frere Bernardin Laugier de l'ordre de St Augustin* » lesquels s'élèvent à 105 livres (f° 101) ; - de défendre au procès intenté par la veuve de Melchior Rainard en nouvelle expertise d'une terre qu'elle prétend être trop allivrée (f° 110) ; - de délivrer certificat à Jean-Louis de Monnier, seigneur du lieu, demandant : « *Cy, lors que Sa Magesté venyt la juriciction à Anthony Roman, s' dud. lyeu a tenu ung magistrat pour la juridiction* » (f° 115). – Députation à Gonfaron de Jean Maurel, consul, à une assemblée tenue « *pour y trater des afferes pour mandar vers Sa Magesté et salyer avec les communes que y ceront pour aux fins de treuver ung moyen pour cy levar de l'esclavitud des creantyers* » (10 août) (f° 116). – Délibéré de se joindre aux communes de Gonfaron, Signes, le Muy, Vidauban, etc. pour envoyer [une supplique] aux fins d'obtenir du Roi la « *grasse...de fere payer les creantyers en de biens* » (f° 119v°). – Députation de Vincent Rey, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 121). – Délibéré : de continuer les réparations des chemins en achevant « *la mando* » [prestation en nature] (f° 126) ; - de vendre les herbages des défens (f° 129v°) ; - de répondre à l'évêque de faire à ses frais la levée de terre destinée à empêcher que « *l'aigo du deluge* » n'entre dans son pré, et à sa sortie, n'endommage les propriétés inférieures ; travail pour lequel le prélat demande 100 ou 120 journées de femmes (f° 132) ; - de députer auprès du lieutenant général à Aix « *m^r Bon fils* » et le prier d'attendre la récolte pour le paiement des 80 écus, résultant d'un arrêt du Conseil Privé « *pour reson de certen cheval que a esté*

playdé entre ung capp^{ny} Genesy et les comunautés que y sont subjectes qu'est Lambesc, la Garde Freynet et le Puget » (f° 132v°). – Vote d'une taille de 16 écus et d'une double dîme en faveur de Bernardin Callas [cf. f° 27v°] (f° 134). – Députation de Jean Bonaud, greffier, à l'assemblée de la viguerie (f° 136). – Elections consulaires (f° 144).

1606. – Défense de faire paître l'herbe des défens réservée au troupeau du boucher (f° 148). - Délibéré : de faire constater par les « *estimateurs* » communaux si les dégradations des chemins ont été commises par les riverains, et dans ce cas, de les leur faire réparer ; - de se procurer la somme nécessaire pour payer la pension du seigneur. – Procès contre Fréjus au sujet du canal [cf. f° 81] (f° 148v°-149). – Vote de 20 écus en faveur d' « *ung m^r Pory [ou Pocy]* » qui offre de remettre une transaction passée entre la commune et l'évêque, laquelle « *porte deux centz vingt huit cestieres [45, 6 hl] de terre en semance, talhable en l'Isclou ; et que les habitanz dud. lyeu ont faculté de depaistre leur bestalho en l'Isclou* » (f° 150). – Approbation de l'emprunt de 150 écus contracté envers le receveur des décimes du diocèse de Marseille et de la cession, en garantie, des dépens qui seront taxés contre la ville de Fréjus au sujet du canal (f° 158). - Délibéré de demander un délai de 4 ou 5 mois pour réparer les chemins, conformément aux ordres du commissaire (f° 160). – Vote d'une taille d'un écu par livre (f° 164v°). - Députation à Aix de Blaise Espitaléry, pour consulter et défendre aux procès en instance au Parlement. - Délibéré de mettre « *l'escandalh à l'enchiere et... uno mete [taxe] au pan, celon que lou blat cy vendra* » : attendu qu'il n'y a aucune police sur les poids et mesures et aucune « *mete* » à la vente du pain (f° 167v°). – Vote : d'une taille de 8 écus par livre cadastrale pour payer les deniers du Roi et du Pays ; - de 9 écus 1 teston pour prix d'un bœuf acheté par la confrérie du St Esprit (f° 169v°-170). - Délibéré : de prier N. de Badier, [trésorier] général, de prêter la somme nécessaire pour payer les deniers du

Pays (f° 175) ; - de passer acte de la boucherie à la personne qui a offert de tenir de la viande jusqu'à St Michel, savoir, la livre [4 hg] : de mouton à 13 patacs et de « *menon* » [bouc châtré] à 5 liards (f° 175v°) ; - de donner « *terre clausse* » pour fouler les blés à Jacques Laugier qui remettra une charge [160 l] de blé « *aux lumynayres* » (f° 180v°). - Nomination de commissaires pour dresser l'état des dettes et la valeur des terres de la commune, taillables ou non, aux fins de répartir les dettes sur les particuliers (f° 183v°). - Délibéré de se pourvoir en autorisation de faire : 1°/ ladite répartition, 2°/ les paiements en 10 annuités (f° 191). – Vote d'une taille d'un écu par livre (f° 197v°). – Délibéré : de répondre à l'exploit d'ajournement de l'évêque au sujet de la juridiction, « *que la commune ne veut playder et que remete allo justyce de fere le droyt a quy apartyen, et cependant que la coppie cy mandera presentar, et si m^r la veut fere conduyre, nous fera assurance de nous garder de une contumasse* » (f° 200) ; - de proposer à la commune de Fréjus de la tenir quitte, moyennant 8 000 écus, des tailles des terres occupées par le béal (f° 200v°) ; - de nommer comme experts pour vérifier les dommages causés par l'occupation du béal : Nicolas Christine, Pierre Gache, de Bargemon ; Antoine Augier, de Callas ; Jean Forre, des Arcs « *et ung Verugo* » ; Antoine Jaubert, Antoine Bérard, de Grimaud ; N. Blanc, capitaine de Claviers et N. Imbert, capitaine d'Aups (f° 201). - Députation à l'évêque pour lui « *remonstrar...que, de sa grasse, nous laysse en l'estat qu'il nous truive, et que, cy de sa grasse nous veut laysser, que la commune fera procure à un procureur du Grand Conseil pour revosser audit adjournement ; ou autrement la commune aura conseil et, celon ysseluy, la commune cy conduyra, et, cy acorde, en fera promesse* » (f° 201v°). – Délibéré : en conseil général, les forains appelés, qu'en « *reson du despartement* » , les tailles seront payées, savoir : 2/3 au premier août et le restant à St Michel ; avec faculté aux collecteurs de faire saisir les fruits et les terres (f° 209) ; - d'accepter l'offre de N. Bernard, maçon, de réparer le

four avec des « *lauves* » de Biot, au prix de 6 écus qui seront fournis par le fermier. - Vote d'une taille d'un écu par livre (f° 211v°-212). - Elections consulaires (f° 214).

1607. – Délibéré : de permettre de faire « *d'isars en de bens mortis* » à la condition de payer « *la semence* » (f° 219v°) ; - de faire procéder à une nouvelle estimation des terrains occupés par le béal, les experts ne les ayant évalués qu'à 6 livres [cadastrales] « *et une quarte* » (f° 223) ; - de faire un capage pour creuser les fondations des murs du cimetière à construire dans la terre acquise de François Pascal, et de passer contrat avec le maçon à 30 sols la canne [2 m] (f° 223) ; - d'enjoindre au boucher de fournir une caution, et de le poursuivre en cas de refus ; attendu qu'il « *a faict bancoroute* » et a vendu l'herbe des défens à l'évêque (f° 230v°) ; - de transporter dans l'église la caisse des papiers communaux déposée dans la maison de Jean-Antoine Rainard, qui est inhabitée (f° 233v°) ; - de proposer à la commune de Fréjus qui désire accommoder pour les terrains du béal, de donner 6 000 écus « *de talhes tant passées que à l'avenir* » (f° 235v°). - Injonction : aux prieurs de la confrérie du St Esprit d'acheter des bœufs à crédit, attendu que la commune ne peut payer leur « *pention* » (f° 245v°) ; au collecteur de la taille d'un écu par livre d'en accélérer le recouvrement afin de payer, sur l'ordre [du duc] d'Épernon, 7 livres par feu y compris 13 sols « *pour le rabillement de Carcès* » (f° 246v°). – Délibéré de faire taxer les dommages intérêts soufferts par Jean-François Mattanet [fermier] de l'abbaye de l'île Saint-Honorat, qui n'a pu « *soubztenir le laborage de lad. abaye* », ayant été incarcéré pour dettes de la commune à la requête de Jacques Arnoux, de Grasse (f° 248v°). – Vote de 100 écus pour arrérages dus à N. [de Roman ?], sieur de Séranon (f° 256). – Délibéré de remettre à N. Romany [ou Roman], prévôt, les terres de feu N. [Roman], sieur d'Espérel, son frère, à charge d'en payer les tailles (f° 261). – vote d'une taille d'un écu par livre pour payer les deniers du Roi et du Pays (f° 273). – Délibéré de mettre la boucherie « à

l'enchère » sur la mise à prix de la livre [4 hg] de viande, savoir : le mouton, 6 liards ; le « *menon* » [bouc châtré], 5 liards ; la brebis et la chèvre, 1 sol (f° 274).

BB 7 . Délibérations communales 1607-1610. Cahier grand in-8, 194 feuillets, papier.

1607. – Elections consulaires (f° 1). – Délibéré : de donner le greffe de la commune « *à quy milheur condition en fara ; et à ce c'est présenté m^{rs} Vincent Rey et Pierre Bonaud que an offert de servyr : m^r Rey au prys de sept escus et demy et Pierre bonaud...pour six escus* » (f° 1v°) ; - de calculer le montant des arrérages des tailles du terrain occupé par le béal, afin de donner réponse aux consuls de Fréjus qui offrent 800 écus ; - de députer auprès du vicaire du lieu pour lui enjoindre de « *[tenir] ung cappelan bon et sufizent* » pour le service de l'église (f° 5).

1608. – Vote : de poursuites contre les contribuables forains, attendu que plusieurs créanciers menacent la commune (f° 10) ; - de la mise en ferme du pré de N. [de Brun-] Boades au quartier des Salles (f° 18). - Procès au sujet du béal (f° 21). – Offre à Gasparde Philip, veuve, de prendre « *de biens mortis* » en paiement des dommages qu'elle a subis en 1591 de la part des troupes de de Lamanon (f° 21v°). – Délibéré : de vendre des terres sur lesquelles la commune a été colloquée pour payer un trimestre des deniers du Roi et du Pays (f° 26) ; - de mettre des gardes aux chemins, à cause de la peste qui est en Languedoc et à Cannes (f° 31-32v°). – vote d'une taille de 6 écus par livre (f° 40). – Délibéré : de prier « *m^r Jaques la barbe blanche* » de faire cession de sa créance sur la commune de Fréjus en faveur de celle de Puget (f° 46) ; - de députer à Aix afin de prier Jean-Louis de Monnier, seigneur du lieu de prêter du blé aux nécessiteux pour faire leurs semailles (f° 46v°) ; - de louer 2 hommes pour garder « *une rode de chevaulz* » dont la commune a été constituée séquestre, à la requête de N. de [Brun-] Boades (f° 51). – Acceptation de l'offre de Bernard Daumas, maçon de

Fréjus, de « *fer[e] raier la font sans que la commune fournisse rien, fors lou plonp, le canon et la pierre du barquil* », moyennant 6 sols par maison payable après achèvement du travail (f° 56). – Délibéré : de mettre à l'enchère le fermage des terres de NN. sieurs de Palaison et de Vachère pour payer les intérêts au seigneur du lieu (f° 63v°) ; - d'acquitter les arrérages dus à N. sieur de Séranon (f° 71). – Permission à Aubertin Mège de prendre les versures de la fontaine pour arroser son jardin. – Défense, sous peine d'un écu d'amende, de « *laver aucune brutisio* » dans le bassin. – Elections (f° 78-80).

1609. – Délibéré de consulter sur la réponse de l'évêque portant qu'il « *veut essequitar son arest et, cy la comuno luy vient per la dosseur, qu'il accordera avet ung debvoyr ce que sera de droyt* » (f° 84v°). – Convocation, à la requête de l'évêque par N. Chainé, président « *de cy truver devan luy et ses compaignons et tout le conseil à une heure après midi pour voyr metre en possecyon led. s' evesque en la juridytion dud. lyeu* » ; « *conclu et aresté, partye d'yceulx [du conseil], de adcister les consulz, lez autres ont di de aler travalher* » (23 janvier) (f° 90v°). – Délibéré : de faire présent audit prélat d'un sanglier, de chapons ou de perdrix (f° 91v°) ; - de porter au sacristain [décimateur du lieu], le compte du prix des murs de clôture du cimetière, récemment construit près de l'église, afin qu'il paye sa quote part (f° 93). – Procès contre la ville de Fréjus au sujet du béal (f° 98v°). – Députation à Draguignan pour s'informer du procès intenté par d'Épernon et Fontès [receveur du Pays] (f° 99) ; - à Fréjus, pour s'entendre avec [Jean] Vallier et lui donner le procès du béal « *à prefach* » (f° 102) ; - à Aix, pour consulter au sujet du procès « *contre* » la commune de Flayosc (f° 105v°) ; - à Draguignan, pour retirer le sac du procès contre Boniface Crotte, de Fréjus, et l'envoyer au procureur de la commune à Aix. – Délibéré : de transiger le procès en instance contre [Joseph] Cabany [notaire de Roquebrune] (f° 108v°-109) ; - d'envoyer à Aix la somme nécessaire pour lever l'arrêt contre Louis Carbonel et la commune de Flayosc ; - de mettre à l'enchère les terres

ayant appartenu à Urbain Roman (f° 114v°-115). -- Injonction aux collecteurs des tailles de présenter leurs comptes (f° 117). – Mise à l'enchère de la « *caucade* » [fouillage des blés] moyennant une charge [160 l] sur 20, à charge par le fermier de donner 1 charge ½ de blé à la commune, personne ne pouvant fouler avec d'autres « *aigues* » [chevaux de haras] (f° 118) ; - Délibéré : de défendre au procès intenté par N. Fabry, cessionnaire « *de ung Bon[n]et, de Montfer[r]at, pour reson d'une hobligation que firent en ces troubles de guerre* », au sujet d'une contribution (f° 119v°) ; de rechercher les titres communaux et les montrer à l'évêque qui revendique le droit d'affermier la « *cauquade* » (f° 120v°). - Approbation de la cession à N. [Rafélis?], sieur de Brovès, des sommes que la commune de Flayosc a été condamnée à rembourser (f° 123v°). - Délibéré, dans la séance tenue « *aux rocassus d'au fourt* », de prendre le blé de la confrérie du St Esprit pour payer le commis de la commune de Martigues (f° 133v°). - Vote d'une taille d'un écu par livre (f° 135v°). – Délibéré : de faire dresser l'état des dettes et le porter à la personne qui a offert à Jean Bonaud de payer « *tous les arreyrages que la commune peult devoyr* » (f° 142) ; - de mettre la « *gabelle* » au rabais aux prix de vente suivants : la livre [4 hg] de pain, 1 sol ; le pot [1, 25 l] de vin, 6 liards ; la « *murette* » [« *sive quarteyron* »] d'huile, 3 sols, à charge par le fermier qui aura le monopole de verser 3 écus à la commune (f° 143v°). – Demande d'un secours par les marguilliers du Corpus Domini pour remplacer les cierges usés à l'occasion de la procession faite à Fréjus (f° 144v°). - Délibéré : d'acheter du drap et le remettre, sur sa demande à N. Villy, curé de Roquebrune, en paiement de ses intérêts (f° 145v°) ; - de « *repondre* » pour Barthélémy « *Marenque* » de Roquebrune, la quantité de drap nécessaire pour lui payer ses intérêts en perdant « *deux soulz par pan [0,25 m] de l'estamet et ung soult par pan au corselhat* » (f° 149). – Elections consulaires (f° 151v°). – Vote d'un présent de 4 chapons à l'évêque que l'on priera de venir en aide à la commune pour faire respecter les bois que des « *particulliers*

de Fréjus demacipent » . – Nomination de « regardadours pour fere doner aux poures le poys du pain et la mesure de vin et d'uilhe » (f° 154). - Protestation d'une partie du conseil au sujet de la résiliation du bail passé au « gabelier » et la liberté donnée à « chacun [de] vendr[e] tout ce que bon luy sanblera » (f° 154v°). – Délibéré : de rechercher « des papiers » et les montrer à l'évêque qui a des prétentions sur le four, les défens, les droits de lods et la trezain ; - de parler audit prélat au sujet du pont de Pissarelle « en anant au Plan » qu'il veut faire démolir (f° 155-156).

1610. – Dorénavant le four sera affermé le jour de Notre-Dame de février, attendu qu'à la Noël les habitants font du pain pour un mois et que le four chaume pendant ce temps (f° 164). - Délibéré : de chercher les acquits de N. de Foresta qui réclame le solde de sa créance (f° 166) ; - d'emprunter 1 000 ou 1 200 écus pour rembourser les créanciers et de donner en collocation les meilleurs biens de la commune (f° 170v°) ; - d'appeler les forains à un conseil général et d'y exposer la réclamation de droits de lods et de trezain formée par l'évêque (f° 173v°). - Récusation de Louis Carbonel et François Perrache qui « ne sont point gens vieux [et] ne savent point les aferes » proposés comme experts par N. Aynesi pour examiner si la terre litigieuse est sur le territoire de Fréjus ou de Puget ; acceptation de Bertrand Calvi et Antoine Barboux « que ne desirent point procès » et nomination par la commune de Baptiste Sauve, consul, Jean-François Matanet, Jean Bonaud et Pierre Gavot (f° 174v°). – Délibéré : de désigner à Benoit Garcin un chemin pour son « troupeau de pourseaulz que tous les jours suivent toutes les carieres du devons et que ne parent de rien, et hont boigué tout le teroyr et gasté tous les chemins », et de lui interdire l'entrée du territoire à partir de Pâques (f° 180) ; - d'affermir à 1 écu par an la vigne de la confrérie du St Esprit (f° 181v°). – Députation à l'évêque qui désire « parler pour certains afferes » . – Nomination : de 2 campiers (f° 184v°-185) ; - d'experts pour savoir si le bois dans lequel on a trouvé des bûcherons

de Bagnols appartient à cette commune ou à celle de Puget (f° 193v°).

BB 8 . Délibérations communales 1610-1625. Registre grand in-8, 687 feuillets, papier.

1610. – Délibéré : d'inviter les consuls de Bagnols à procéder, de concert avec les experts de Puget, à la reconnaissance des limites des terres communales afin de savoir dans quel territoire a eu lieu la coupe faite par des habitants de Bagnols (f° 1-1v°) ; - de faire décider par 2 avocats, les prétentions d'Antoine Fougeiret sur une cession de créance faite à son père par N. Dolle (f° 3v°). – Nomination d'experts pour vérifier les terres communales ensemencées. – Délibéré : de donner la redevance du foulage à la luminaire du Saint Sacrement (f° 4v°-5) ; - de se pourvoir en autorisation pour remettre la taille à l'enchère sur l'offre de 5 ½ pour cent de droit de collecte (f° 7) ; - de permettre aux habitants de faire fouler par « quy bon luy semblera » ; et de défendre au procès qu'intenterait l'évêque qui « veut avoyr terre clause » permettant aux « particulliers ...[que] ont de rosses que follent ces bleds tant seullement » (f° 8). – Députation à Aix pour porter des mémoires et suivre les procès pendants contre N. Jubert et [Joseph] Cabany, de Roquebrune (f° 9). – Réduction de la taille de 14 écus, à cause de la mauvaise récolte, si les intérêts à payer permettent. – Appel émis de la sentence du juge de Fréjus qui range la commune au cinquième rang parmi les créanciers des biens de Vincent Rey (f° 9v°-10). - Demande de délai pour le paiement des arrérages échus, « atandu la pauvreté du village et maulvayse recolte...par les desbords de la riviere » (f° 11v°). – Permission à N. Augery, marchand de Fréjus, de se payer du blé qu'il a avancé aux habitants avant le recouvrement de la taille (f° 13). – Nouvelle mise aux enchères de la maison vendue à Barthélemy Perrymond, qui ne l'a pas encore payée, et l'a louée comme « feniere » , ce qui pourrait causer « quelque escandalle de feu » (f° 13v°). – Délibéré de se faire

délivrer « *couppie* » du commandement envoyé à la requête de l'évêque, seigneur du lieu, « *à deux ou troys...que hont acheté certenes pieces au teroyr...[de Puget, à l'effet] de luy payer...le laus et trezens..., et que cella est une chose estrange par ce que cella de memoyre d'omme en ce lieu ne s'est payé, ...que cella est une chosze nouvellement imputée et une grand esclavitude pour tous [les] particulliers...qui vendront ou acheteront de biens* » (f° 15). – Injonction à Raphaël Tenier, qui a foulé la récolte de N. [de Roman], sieur d'Espérel, de donner 2 parts à la commune pour les tailles en retard et les courantes. – Députation à l'évêque pour le prier d'accorder un an de délai à la commune afin de rechercher des papiers, si mieux il n'aime remettre les titres qu'il a pour faire consulter (f° 15v°-16). – Délibéré : de régler avec Jean Amic, fils de feu Antoine, de Fréjus, le prix du bois coupé en 1592, au sujet duquel il y a eu procès (f° 16v°) ; - de députer à Fréjus auprès 1°/ du conseil pour savoir ce qu'il a décidé au sujet du procès pendant entre les deux communes ; 2°/ de l'évêque ; - d'imposer une taille de 4 écus pour payer à N. de Séranon les intérêts échus (f° 17v°). – Procès avec l'évêque [cf. f° 15 et 16] (f° 18v°). – Protestation des consuls au sujet du vote inconsidéré d'une taille de « *trente, quarante* » écus par livre pour payer les créanciers (f° 20). – Délibéré : de chercher de l'argent afin de payer au commis de la Cour des comptes, venu à Puget, les épices de l'arrêt obtenu par Jean Maure, de Tourrettes, créancier (f° 21) ; - de sommer, sur l'ajournement de l'évêque, les consuls de Fréjus « *tenus de ...maintenir* » la commune de Puget, au sujet du pont de Pissarelle ; de se rendre au chemin du Plan pour assister à l'enquête du lieutenant de la sénéchaussée à la requête de l'évêque qui veut faire abattre le pont (f° 21v°) ; - de faire enregistrer au greffe de la sénéchaussée l'acte de délimitation des terres de Puget et de Palaison ; - de passer procuration à Jean Bonaud, pour aller retirer à Marseille, de N. Ganay, commis de N. Manosque, 60 écus que ce dernier avait « *sur exegi* » (f° 23v°-24) ; - de consulter sur la proposition de

l'évêque de « *remetre à point de droyt* » le procès au sujet du chemin de la Condamine. – Vote d'une taille de 2 écus par livre (f° 25). – Acceptation de l'offre de Raphaël Giraud, de Callas, de faire rembourser les créanciers moyennant la valeur « *en bien* », et vote de 25 écus d'acompte sur 50 qu'il demande pour prix des « *lettres* ». – Députation à Aix de Pierre Jubert avec mission 1°/ de solliciter des lettres de pareatis de la Cour des comptes pour les faire « *exploiter* » aux créanciers, 2°/ de faire relaxer Jean Bonaud, incarcéré à la requête de Jean Maure, de Tourrettes (f° 27-28). – Procès avec l'évêque au sujet des lods et treizain. – Députation à Draguignan pour porter extrait de l'acte passé avec Raphaël Giraud, N. Sicard ayant fait saisir à N. sieur de Séranon, « *par autorité* » du lieutenant [du sénéchal], les lettres [patentes] « *que avons obtenu de Sa Majesté* », disant qu'elles « *sont faulses* » (f° 28v°-29). – Avis des députés portant que les lettres ont été rendues et qu'elles seront enregistrées au greffe des soumissions. – Délibéré : de payer à Jean-Antoine Rainard l'arquebuse que Marc-Antoine Villy, de Fréjus, créancier de la commune lui a fait saisir (f° 29v°-30) ; - d'envoyer à Aix le procès-verbal d'information dressé par N. d'Allons, contre Boniface Bonaud, en raison d'un acquit « *derobé* » à la commune (f° 30v°) ; - de payer à N. Sicard, [huissier] de Draguignan, le coût des exploits de sommation aux créanciers ; - de faire assigner ces derniers pour assister à l'évaluation des « *biens* » qui sera faite par « *le lieutenant d'Esparre* », de Brignoles et N. Peyssonnel (f° 32). – Procès avec l'évêque. – Délibéré : d'appeler les forains en conseil général et avoir leur avis sur la consultation de 3 avocats contenant que « *la commune feroyt bien de prendre expedient* » avec l'évêque au sujet du treizain ; mais qu'elle « *est bien fondée* » à l'égard du chemin ; de rechercher des papiers et de les faire consulter à Aix « *avec l'eschange que a esté fecte entre ung s' evesque de Frejus et ung comte Berenguier de ce lyeu et de Marseille* » (f° 37-38). – Approbation de l'emprunt de 100 écus contracté envers Joseph Bonnet, de

Draguignan. – Elections consulaires (f° 40-40v°).

1611. – Vote : d'une taille d'un écu et demi pour payer les impositions et le « *lottier* » (f° 43) ; - d'une indemnité de 19 sols par jour à Jean Bonaud pendant les 70 jours qu'il est resté en prison à Aix, incarcéré à la requête de N. sieur de Séranon (f° 43v°). - Députation auprès de l'évêque qui désire faire terminer à l'amiable le différend entre la commune de Puget et celle de Bagnols au sujet des limites [cf. f° 1] (f° 44v°). - Approbation de l'emprunt de 600 écus, contracté envers Rostan Audifret, marchand de Draguignan, et du paiement fait au trésorier du Pays et au « *lottier* ». – Députation à Aix pour défendre au procès en instance. - Délibéré de répondre à l'évêque qui prétend avoir des privilèges sur le four, les défens réservés au troupeau du boucher, le sol du béal des moulins de Fréjus, les lods et treizains sur les terres remises à la commune ; qu'il lui sera accordé tous ses droits, mais que la commune plaidera jusqu'à arrêt définitif s'il « *demande chose trop excessive* » ; protestations de Jean Laugier sur le vote portant de plaider ; proposition de Jean Maurel de soumettre à 4 avocats d'Aix tous les différends avec le seigneur, et de ne plaider, « *atandu la pouvreté du lyeu* », que sur l'avis de la consultation (f° 45v°-46). – Députation à Bagnols et à Saint-Raphaël aux fins de connaître les arrangements pris par ces communes avec l'évêque au sujet de l'arrêt par lui obtenu du conseil privé ; ledit seigneur demandant 100 livres à Puget (f° 47) ; - Délibéré de faire consulter à N. Peissonnel, [avocat] de Draguignan, l'exploit de commandement décerné à la requête de Jean Maure, sergent de Turrettes, en paiement de 170 livres, pour savoir si Maure pourra « *exploiter et contraindre la commune au préjudice des lettres* » [patentes] autorisant de payer les créanciers en biens (f° 48). - Vote d'une taille d'un écu pour satisfaire ledit Maure (f° 50). - Députation : à Flayosc afin de savoir si le lieutenant d'Esparre s'y trouve et le prier de différer de quelques jours son voyage à Puget, tous les créanciers

n'ayant pas été assignés [cf. f° 32] (f° 52) ; - à l'assemblée convoquée à Manosque pour délibérer sur les moyens à prendre afin de payer les créanciers en biens. – Vote d'un emprunt en « *argent ou en blé* » pour faire défendre aux procès pendants à Aix, attendu « *que affaulte d'argent lesd. procès demeurent incultz* » (sic) (f° 52v°). – Délibéré : de remettre à Melchior Grane, de Fréjus, les terres de feu Antoine Peyran, son beau-père, à la condition de payer les arrérages des tailles ; - d'informer Jacques Rodeillat et Pierre Peyran, experts chargés d'estimer les terres des hoirs d'Antoine Maurin, de Roquebrune, que lesdits biens n'étaient pas affermés à prix d'argent (f° 54) ; - de convenir avec Jean Maure pour le recouvrement de la taille imposée en sa faveur, aucun enchérisseur ne s'étant présenté [cf. f° 50] ; - de demander délai aux chefs de la viguerie pour la quote-part de la commune de Puget des dépens du procès de la viguerie contre la commune de Fréjus (f° 55v°-56). - Députation auprès de l'évêque pour le prier de tenir un juge à Puget ou d'envoyer un « *ung jour de la semaine, tel que bon luy samblera, atandu que d'aller playdegar à Fréjus est uno grand incomodité, ...et que cy ne nous fa justice en ce lieu, la commune se pourvoira pardevant ... le lieutenant de Draguignan* » (f° 56v°). – Avis des députés à Manosque contenant que l'assemblée des communautés a renvoyé l'affaire [cf. f° 52v°] par-devant le premier président de Viens ; et a voté une imposition de 600 écus pour frais de poursuites (f° 57v°). – Délibéré : de prendre fait et cause pour Baptiste Sauve au procès intenté par l'évêque qui veut obliger les habitants de Puget à aller plaider à Fréjus [cf. f° 56v°] ; - de voter les gages « *à ung magistre cy ce treuve des particulliers...que le norrissent* » ; attendu « *que en ce lyeu n'a aulcung pour instruire les enffans et anseigner de lire ny escrire et que, advant que soient dix ans, en ce lieu n'aura aulcung que sache escrire* » (f° 58v°) ; - de députer à Aix à la poursuite du procès contre Fréjus au sujet du canal des moulins (f° 60) ; - de dresser le rôle des habitants qui ont

semé dans les terres communales (f° 61v°).
 - Proposition à N. Ganay d'abandonner le procès à la condition qu'il paiera « *le trop tiré du princypal et la moytié des interès et despens* » (f° 64). – Vote d'une taille de 10 écus exigible à la récolte. – Délibéré : de traiter avec N. Meyronnet, écuyer d'Aix, pour le remboursement des créances communales (f° 65) ; - de mettre à l'enchère le recouvrement de la taille. – Désignation de commissaires pour faire le rôle du bétail « *gros et menu* » ; estimer la valeur des biens et du bétail ; dresser la liste des créanciers et envoyer ces pièces à Aix au plus tôt, afin que la commune soit reçue « *au benefice de payer les creantiers en biens* ». – Députation de Jean Bonaud à l'assemblée de la viguerie. – Délibéré, conformément à l'annonce de visite pastorale, de faire faire 4 croix et de nettoyer le cimetière, récemment construit à coté de l'église, pour le faire bénir ; et vote d'une amende d'un écu contre ceux qui y feront des « *villenies* » (mai) (f° 69). – Vote d'une taille d'un écu afin de payer les frais à faire pour être admis à l'instance tendant à payer les créanciers en biens (f° 70). – Délibéré de convoquer les forains à un conseil général à l'effet d'imposer une taille suffisante pour satisfaire « *aux charges et affaires* » de la commune. - Nomination de commissaires pour visiter le bétail tué par le boucher (f° 74v°-75). - Vote d'une taille de 2 écus par livre, réservée pour le paiement des deniers du Roi et du Pays (f° 75v°). – Procès contre l'évêque (f° 82). – Députation de Jean Bonaud à l'assemblée de la viguerie. - Réparation des chemins conformément à la délibération de la même assemblée (f° 83v°). – Vote du prix de 2 charges [320 l] de blé pour les honoraires annuels de N. Murair, [procureur] de la communauté à Draguignan (f° 85).
 - Envoi audit procureur de mémoires pour les procès contre l'évêque. – Nomination, à la réquisition des consuls de Fréjus, d'experts pour délimiter les terres de N. de [Brun-] Boades en partie sur le territoire de ladite commune et sur celui de Puget (f° 85v°).
 - Députation : à N. de Meyronnet, écuyer à Aix, au sujet du paiement des créanciers

[cf. f° 65] ; - à l'évêque et au prieur prébendé pour leur exposer « *que le servisse de [notre] Ste mere Eglise est mal aministrée de prebtres* » (f° 87v°-88). – Vote de la vente des pins incendiés (f° 90). – Nomination de Barthélemy Bernardy, « *escollier* » de St Paul, « *pour enseigner et andotriner tous les enfans de ce lieu* », aux gages annuels de 10 écus (f° 90v°). – Délibéré : de demander délai à N. Olivary, de Montauroux, pour solde du prix des lettres patentes remises à la commune par Raphaël Giraud ; de réparer les chemins royaux et planter des ormes au cimetière, conformément aux ordres du commis député à la visite des chemins (f° 91v°-92). – Députation à l'évêque pour lui demander de quel droit il veut faire dépaître ses troupeaux dans le défens réservé au boucher. – Réception de Pascal Amic, comme habitant de Puget, avec jouissance « *des privilleges et benefices...tant d'ebarges, fourtz et bosquages* », à charge par lui de payer « *talhe, que soyt uno chosze rezonable attendu que n'a encore point de biens en ce lieu* » (f° 92v°-93). – Délibéré d'exiger d'Esprit Liautard, curé du lieu, les 3 écus de fermage d'une maison léguée pour dire une messe chaque semaine à la chapelle de St Antoine, ce service n'ayant pas été fait ; et le prix des planches qu'il a fait confectionner dans les défens (f° 94-94v°). – Elections consulaires (f° 98). – Vote d'une taille de 2 écus (f° 99).

1612. – Cession à [Jean-Louis] de Monnier, avocat général à Aix, pour acompte de ses intérêts, de la somme due par N. Ganay (f° 103). – Mise en vente des pins des terres sur lesquelles la commune s'est colloquée (f° 104). – Vote d'emprunt pour fournir aux frais des procès pendants (f° 107v°).
 - Permission à Aubertin Mège de couper du bois pour la charpente d'une maison (f° 111).
 – Députation pour exposer à l'évêque et au prieur prébendé, « *que en la eglise de ce ...lieu, l'office de Dieu est mal servy et l'eglize tout en vas en desfaul, que le sementery n'est benesy* » (f° 111v°). – Délibéré : d'exiger l'amende infligée à ceux qui font dépaître dans les prés des Salles remis à la commune (f° 115) ; - d'affecter à la confrérie

du St Esprit, pour acheter des bœufs, le fermage des prés de Gaudrade de N. sieur de Palaison et N. de Vachères (f° 115v°) ; - d'accorder, sur le conseil de l'évêque, avec la commune de Fréjus pour les tailles du sol du canal des moulins à la condition de donner 2 000 écus d'arrérages (f° 116v°) ; - de remettre « à point de droyt à deux avocats à Aix » , sur la demande de l'évêque, le procès touchant les droits de lods et de treizain et le fonds du béal (f° 116v°-117). – Députation à Draguignan pour assister à la requête de N. sieur de Séranon, syndic des créanciers, « au despartement » du cinquième des revenus perçus l'année dernière ; et demander à l'avocat et au procureur de la commune de faire faire, si c'était possible, cette répartition à Puget (f° 118v°). – Vote d'une taille d'un écu par livre. – Acceptation de la proposition de l'évêque de faire arbitrer les procès qu'il a avec la commune par N. D'Esparre, lieutenant de Brignoles, et N. [Mariny], avocat de Grasse, déjà chargés de l'accommodement d'un différend entre l'évêque et la commune de Fayence (f° 120v°). – Délibéré de dresser le rôle des habitants qui ont des pourceaux et voudraient les remettre à la garde d'« ung homme de Bagnoulx...que a faict offre » de le garder, « sy les particuliers...luy font ung party honeste » (f° 123). – Vote : d'un impôt d'un sivadier [4 l] de blé par feu pour réparer la chapelle de St Antoine qui « va tunber » ; - de 2 écus à la « lumineaire » du St Sacrement et 1 écu à celle de Notre-Dame (f° 123v°). – Confirmation de Barthélemy Bernardy, comme maître d'école, aux gages annuels de 11 écus. – Délibéré de s'opposer à l'exaction du cinquième, attendu que le sieur de Séranon n'a rendu compte à la commune ni aux créanciers de cet impôt perçu l'année dernière (f° 125v°-126). – Députation à Aix pour prendre extrait de l'arrêt permettant aux communes de se libérer en biens et voir si celle de Puget y est comprise, afin de s'opposer à la levée du 5^e et faire cesser les saisies (f° 131-132). - Délibéré : de passer acte à un marchand qui paiera les dettes moyennant la

concession, pour 15 années, du 5^e des fruits ou d'une taille ; la commune ne se trouvant pas comprise parmi celles qui sont autorisées à se libérer en biens (f° 135v°) ; - de mettre au rabais la « banque » de la boucherie sur les prix offerts, savoir, la livre [4 hg] de mouton, 7 liards ; de « menon » [bouc châtré], 5 liards ; de chèvre et de brebis, 1 sol (f° 138) ; - de contraindre ceux qui refusent de donner le « sivadier » [4 l] de blé pour la restauration de la chapelle de St Antoine (f° 140). – Députation au sieur de Séranon, à la Cognasse du marquis des Arcs, pour savoir s'il ne se chargerait pas du remboursement des créanciers (f° 141). - Vote d'une taille de 2 écus (f° 143v°). - Délibéré de « mander presenter requeste à la missericorde de Sa Majesté » afin d'obtenir « quelque soulagement et repos ; que au moins les creantiers durant le tans de la guerre heussent perdu ces intherès, come les pouvres habitans hont perdu tous leurs effruitz, robos et bestalh » (f° 147). – Procès avec l'évêque (f° 148 et 149v°). – Délibéré de participer aux frais de curage du vallon de la Vernède, pour les terres riveraines sur lesquelles la commune s'est colloquée (f° 148v°). – Députation à l'évêque, qui demande 18 douzaines de chevrons en échange de 100 pieux rendus à la tuilerie de la Condamine, qu'il prétend n'avoir pas reçus (f° 151). – Taille sur le bétail « tant de bourras que de travalh » (f° 152v°). - Poursuite contre Honoré Bimo pour insultes au consul qui lui demandait des arrérages de tailles afin de payer le « lattier » (f° 155v°). – Procès avec l'évêque (f° 157-158v°). – Vote d'un emprunt pour payer le droit de latte et divers créanciers (f° 160). – Mise en forme, moyennant deux cinquièmes de la récolte, des terres saisies pour défaut de paiement des tailles (f° 162v°). – Délibéré de retenir les outils de forge de feu Paul Niel, et de chercher un maréchal à qui on les donnera à l'estime ; attendu qu'il n'y « a point de marechal [en ce lieu, ce] qui est [une] grand incomoditté pour...les habitans » (f° 163v°). – Députation de Pierre Bonaud à l'assemblée de la viguerie, convoquée pour nommer un député aux

Etats. – Délibéré : d'envoyer à Aix une personne en la compagnie de l'évêque pour porter les pièces du procès contre ledit prélat qui « *a dit que la commune luy uze de grande ingratitude que luy donne occasion, cy a contrainte contre de nous, de nous fere une grand despens* » pour avoir négligé d'envoyer les sacs du procès (f° 164v°-167) ; - de traiter avec un maréchal de Fayence [cf. f° 163v°] (f° 169v°). – Elections consulaires (f° 174). – Délibéré de présenter requête afin d'avoir un notaire, et de « *ferre favorizer celui qui se presentera pour aller prendre lettres pour ce lieu* », attendu la nécessité d'avoir une « *personne publique* » (f° 175v°).

1613. – Députation à Aix pour faire cession à [Jean-Louis] de Monnier, avocat général, en paiement de ses intérêts, des arrérages de tailles dus par la commune de Fréjus (f° 178). – Injonction aux propriétaires de troupeaux qui viennent « *en claure a vills* », de passer par le chemin de Draguignan ou celui de la Croix ; les autres chemins et carraires étant réservés au troupeau du boucher. – Nomination d'un greffier (f° 178v°-179). – Location d'une maison pour le maréchal (f° 180v°). – Emprunt de 25 écus envoyés au procureur de la commune à Aix. – Invitation à N. Luzerne [ou Lazerme], tisserand de Fayence de venir s'établir à Puget, qui n'a point de tisseur (f° 186v°-187). – Avis des députés envoyés à Aix contenant que la commune de Fréjus a été condamnée à payer les tailles du terrain occupé par le canal depuis 29 ans à partir de la demande, et nomination comme experts de N. Fedon, des Arcs, et Jean Vallier, de Draguignan (f° 188). – Les « *jonquieres* » du Plan seront affermées à Antoine Bouteillier, dit Issauraire, de Fréjus (f° 189). – Acceptation de la proposition de Raphaël Giraud, de Callas, de se joindre aux communes impuissantes à payer leurs dettes, pour présenter requête au conseil privé afin « *de fere esbelir [abolir] les intherès...payés durant l'injure de la guerre* » (f° 190-191v°). – Désignation de Jean Laugier, consul, Jean Bonaud et Antoine Espitaléry pour passer acte avec N. sieur de Séranon, qui s'engage à rembourser les dettes

moyennant une taille annuelle de 12 écus et demi pendant 15 ans (f° 193). – Délibéré : de traiter avec « *ung* » Denis Audier d'Alleins, syndic des communes impuissantes, pour paiement de contribution (f° 195v°) ; - « *de retirer le manechal de Trans* » et de faire partir celui de Fayence qui « *n'est cappable de servir* » (f° 197). – Nomination de Bernard Maurine, Antoine Maluxerne, de Roquebrune et Guillaume Audier, de St Raphaël, comme experts du réallivrement (f° 199v°). – Délibéré : de faire signifier, moyennant 20 écus, à tous les créanciers l'arrêt du conseil privé obtenu par les communes impuissantes contenant de les payer en biens « *ou de luy fere casser* » les intérêts reçus pendant la guerre (f° 204) ; - de faire publier à Aix, à Marseille « *et en d'autres bonnes villes* » la mise au rabais de la taille de 12 écus et demi [cf. f° 193] (f° 204v°) ; - d'avancer 3 ou 4 écus à Raphaël Giraud pour participer à la requête des communautés impuissantes, afin d'obtenir des lettres patentes défendant aux créanciers communaux d'exercer des poursuites (f° 205v°) ; - de donner le droit de tasque à la confrérie du St Esprit pour acheter des bœufs et se rembourser du blé prêté à la commune (f° 206v°) ; - de faire le relevé des dettes et de l'envoyer au conseil privé (f° 212). – Vote d'une diminution sur le fermage des prés des Salles endommagés par les inondations (f° 214v°). – Réduction à 8 écus de la taille votée à 12 et demi, à cause de la mauvaise récolte (f° 218). – Récusation de N. Matty, lieutenant aux soumissions de Draguignan, comme juge aux procès pendants contre la commune, laquelle a fait incarcérer N. Dolle, son beau-père (f° 224v°). – Délibéré : de chercher les quittances de la créance sur [Christophe de Foresta], baron de Trets, et les exhiber à Bernardin Attanoux, notaire de Roquebrune, qui en réclame le paiement (f° 228) ; - de faire publier la mise en adjudication de la « *gabelle* » (f° 232). – Approbation de l'emprunt de 9 charges [14, 4 hl] de blé contracté envers Jean Maurine (f° 234). – Vote d'un emprunt pour payer les intérêts de [Jean-Louis] de Monnier, avocat général [ancien seigneur de Puget] (f° 237).

1614. - Elections consulaires (f° 242v°). - Nomination de Jean Vallier, de Draguignan et N. Fedon, des Arcs, pour arbitrer, concurremment avec les experts de l'évêque, les droits de lods et de trezain (f° 245v°). - Approbation de l'emprunt de 20 charges [32 hl] de blé contracté envers N. Camelin, receveur des décimes à Fréjus (f° 247v°). - Délibéré de soumettre à l'arbitrage de N. [Poitevin] de Malemoisson, lieutenant en la sénéchaussée de Draguignan, et à N. Peyssonnel, avocat de ladite ville, la demande de N. Courtès, docteur en médecine de Fayence, d'une terre au Verteil, de N. Rodeillat, son beau-père, sur laquelle la commune s'est colloquée en 1594 (f° 250v°-251v°). - Acceptation de la proposition de Boniface Bonaud, chirurgien de Fréjus, de se libérer en méteil des 73 écus qu'il doit à la commune (f° 252v°). - Annulation des actes de vente des terres qui pouvaient être sous la directe du seigneur (f° 254v°). - Procès contre l'évêque. - Nomination d'experts pour délimiter le territoire de Fréjus et de Puget au quartier du Plan dans la terre de Suzanne de Gaibier (f° 257v°-258). - Délibéré : de faire signifier à Jean Laugier, conseiller, l'article du règlement qui inflige une amende aux conseillers qui ne se rendent pas aux séances (f° 259v°) ; - de s'informer si les 3 experts de Cannes, que la commune de Fréjus a pris pour estimer avec celui de Puget le terrain occupé par le canal, « *sont gens de prudence [attendu] que [cela] concerne le droyt de notre* » commune ; et prendre conseil au besoin (f° 261v°). - Nomination de commissaires à l'effet de poursuivre, avec l'assistance de NN. Peyssonnel, avocat et Muraire, procureur, l'expertise ordonnée par arrêt du parlement, sous la présidence de N. Seguiran, conseiller à ladite cour, relativement aux procès contre l'évêque (f° 263-263v°). - Délibéré de passer procuration à François de Bonaud, coseigneur de Roquebrune, et à [Raphaël] Giraud, capitaine, pour présenter requête en nomination d'experts afin de s'entendre avec les créanciers (f° 264v°). - Députation à l'assemblée des communautés impuissantes.

- Vote d'un emprunt de 600 écus (f° 266v°-267). - Députation : de Jean Maurine, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 268v°) ; - à Aix pour « *offrir expedient a [l'évêque] de luy payer les trezain a l'advenir et demander ... descharge ... des arrearages* » (f° 272). - Procès contre : la commune de Fréjus (f° 272v°) ; - Jean Crotte, au sujet de la terre du quartier du Ressac. - Vote d'une taille de 8 écus (f° 275v°). - Enchère de la boucherie (f° 277v°). - Désignation d'un garde qui veillera au passage des « *morisques* » atteints de maladie contagieuse et signalés par les consuls de Fréjus comme ayant abordé à Cavalaire. - Députation au capitaine Bellegrand afin de l'informer que la commune fera son possible pour satisfaire le sieur de Séranon. - Demande de lettres de contrainte contre les contribuables retardataires (f° 278v°-279). - Députation à l'évêque qui offre de s'entendre sur le paiement des arrérages des lods et trezain (f° 280). - Curage des puits (f° 280v°). - Demande à l'évêque de juments pour fouler le blé ou, à son choix, s'il veut avoir terre clause, auquel cas on se pourvoira de juments (f° 281v°). - Injonction au collecteur des tailles de rendre son compte (f° 282v°). - Procès contre l'évêque (f° 285). - Délibéré : d'accommoder au mieux avec N. Blancard, de Figanières, syndic des communes impuissantes, qui réclame une contribution de 2 écus par feu (f° 289) ; - de s'entendre avec l'évêque sur les 1 128 livres de dépens à lui adjugés ; et voter une taille s'il refuse de donner délai (f° 290-291) ; - de fournir des mémoires au sujet du chemin du Plan que l'évêque veut interdire (f° 295). - Révocation de la délibération de 1607 portant de donner à Jean-François Denigris, capitaine de Fréjus, les arrérages de tailles d'une terre du quartier des Salles, comme préjudiciable aux « *poures famas vefves et anffans orffellins* » (f° 296v°). - Elections consulaires (f° 298). - Réparations au four (f° 300).

1615. - Délibéré : de répondre à l'évêque, qui « *a dit* » ne vouloir accorder aucun procès avec la commune, que celle-ci n'ait traité avec la ville de Fréjus, au sujet du

canal, et avec les créanciers, que le « *conseilh ... truve bon que la commune de Frejus paye nous debtes en luy bailant un cinquieme de tous nous effruictz durant tant d'années que sera advizé ; mais que avand...fass[ions] revoyr et reduire tous les debtes...* » ; et, attendu que ledit seigneur n'a rien répondu aux députés sinon « *de luy preparer pour son payement* » , on se pourvoira en autorisation pour lever une taille de 7 ou 8 écus ; - de remettre à Etienne Espitaléry, moyennant le paiement des tailles, la terre du quartier de Vigne blanche pour la complanter (f° 301v°-303v°) ; - de faire dresser les « *articles des pretentions de la commune* » , afin d'accommoder avec le seigneur qui demande 800 écus et les droits de lods pour l'avenir (f° 305). – Mise en ferme, au tiers de la récolte, des terres de feu N. [de Roman], sieur d'Espérel (f° 305v°). - Députation auprès de N. de [Rafélis], sieur de Brovès, qui aurait offert de fournir en blé la somme nécessaire pour payer l'évêque (f° 306v°-307). – Nomination de 2 intendants de police pour veiller à la boucherie. - Procès au sujet du canal (f° 309 et 311). - Envoi à Aix des mémoires pour défendre au procès contre Jean Maurin et la veuve de N. Boyeri, de ladite ville (f° 315). - Nomination de commissaires pour assister au « *recours* » de l'expertise du canal de Fréjus. – Paiement de 400 écus à l'évêque (f° 316). – Désignation pour assister à l'acte de transaction à passer avec ledit prélat de Jean Pascal, Antoine Bérard, consuls, Jean Bonaud, Jacques Laugier, Antoine Rey, Antoine Espitaléry, Jean Laugier, Benoît Garcin et Pierre Jubert (21 mars) (f° 319v°). – Concession à Etienne Reboul, maréchal, d'un logement, à la charge d'en payer la taille, et de servir « *de son mestier bien et deubment tous les habitans de se lieu au mesmes pris et paches que font les manechal [les] plus voisins* » (f° 322v°). – Vote d'une taille d'un écu (f° 324). – Délibéré de remettre à Hélion Gaibier, capitaine de Roquebrune, moyennant les tailles et à la réserve du droit de tasque de la récolte pendante, sa terre de Gaudrade sur laquelle la commune s'était colloquée. – Augmentation

d'un liard par livre [4 hg] de viande ; le boucher ne trouvant pas de moutons ni de « *menons* » [boucs châtrés] (f° 324v°-325). – Révocation du maréchal, « *pour esviter ung tumulte* » ; attendu qu'il a eu querelle avec quelques habitants, et a « *ataqué Jehan Laugier à parolles [et dit] qu'il le volloyt tirer au combat* ». – Réponse à Jean-Louis Lautier, maréchal de Fréjus, que, s'il veut venir travailler à Puget, il apporte les outils nécessaires (f° 325v°-326). – Délibéré de remettre la forge de la commune à Etienne Jubert, maréchal, qui s'est présenté et a offert de rester à Puget en payant les intérêts du prix de la forge, à la condition qu'on lui fournira une maison et moyennant 3 setiers [120 l] de blé annone par « *...per de beufz* » et en sus le paiement du prix de la façon des « *relhe[s]* » neuves (f° 333-333v°). – Vote : d'une taille d'un écu pour acquitter les impositions (f° 338) ; - de l'envoi de fonds à N. Barle, procureur de la commune à Aix, afin de faire « *resvoser* » le rapport des nouveaux experts qui confirme celui des anciens (f° 340). – On exigera le droit de fermage des terres de NN. Palaison et Vachères d'après la qualité de semence des terres voisines ; attendu que le fermier a semé de l'avoine et de mauvais blé. - Députation à Aix pour porter de l'argent et présenter requête à la « *chambre établie entre les communautés impuissantes... pour obtenir comission de faire reconfirmer nous debtes et voyr de obtenir inhibitions contre nous creantiers pour esviter...de despens que pourroyt arriver a la commune des creantiers cy hont permission de nous venir constraindre* » (f° 342v°-343). – Vote de 30 livres pour payer la pension seigneuriale échue à St Michel (f° 348). – Délibéré, suivant la commission obtenue, de faire réviser les dettes communales et de récuser, comme commissaire, le lieutenant de [Poitevin] Malemoisson, qui est propriétaire à Puget, et N. de Matty, la commune étant en procès avec N. Dolle, de Fréjus, son beau-père (f° 353v°). – Révision des dettes sous la présidence de [Raphaël Aymar, conseiller [au siège de Draguignan]. – Vote d'une taille

de 3 écus pour les frais desdites opérations (f° 357v°-359). – Elections consulaires (f° 363).

1616. – Nomination d'un « *talhier* » (f° 367). – Procès contre : Boniface Dolle (f° 369) ; - la commune de Fréjus au sujet du méat. - Levée de 3 miliciens (f° 372v°-373). - Délibéré de dresser le rôle des tailles dues par la commune de Fréjus pour le terrain occupé par le canal et de le montrer à l'évêque qui veut faire accommoder le procès ; la ville de Fréjus appelant le prélat en garantie (f° 381). – Nomination de 2 gardes bois, attendu « *que y a beaucoup de gens de Frejus que despoullent le desvens* » (f° 383). – Vote, en conseil général présidé par Raphaël Aymar, conseiller au siège de Draguignan, d'une taille de 12 écus pour 12 ans, affectée au remboursement des créanciers (f° 384). - Réception, comme habitant de Puget, d'un tisserand qui a offert de venir s'y retirer et travailler de son état (f° 393). – Permission à Jean Maurel de couper du bois pour sa tuilerie, moyennant 1 écu par fournée (f° 395). – Défense de laver dans le bassin de la fontaine et « *la conque* » du puits de la ville ; de couper du bois, pour vendre, dans les terres remises « *au ressequat de la communauté* » (f° 395v°). – Délibéré de vendre à l'évêque les terres ayant appartenu aux hoirs de N. Bonaud, notaire de Fréjus, et d'Honoré Garcin, confrontant celles qu'il a achetées de Cyprien Rainard, à la condition d'en payer les tailles (f° 404). – Vote d'un emprunt de 300 écus pour acompte au sieur de Séranon (f° 409v°). – Nomination de commissaires pour assister à la passation de la transaction avec la commune de Fréjus au sujet du canal, moyennant 6 000 écus et exemption des tailles pour l'avenir (f° 412v°-413v°). – Délibéré : de présenter requête à l'évêque, qui « *doyt venir ce jourd'huy...pour faire la visite* » et le prier de « *horne[r] l'église de tout ce que sera nececere ; ... luy demander ... six charges [9, 6 hl] de bled toutes les années pour fere amorne aux poures et ung precheur durant toute la caresme* » (16 octobre) (f° 417) ; - de « *poursuivre* » la requête adressée à l'évêque relativement au curé qui « *n'est*

suffizent et capable pour pronsser la parolle de Dieu sur la chere et exolter les habitans...ainssin que seroyt raysonable, atandu son inquapassite » (f° 420). – Vote d'une taille de 5 sols sur « *tous les habitans fezent feu en ce lieu* », laquelle sera recouvrée par les recteurs du St Esprit, pour réparer la maison de ladite confrérie qui « *s'en va tonber* » (f° 425). – Vente de 100 pins à Antoine Fougeiret, de Fréjus, qui a promis de prêter 50 écus à la commune (f° 425v°).

1617. – Nomination d'experts pour estimer le foin que l'Argens aurait emporté du pré tenu à bail par Benoît Garcin. – Délibéré d'affecter le produit de la tasque au paiement des honoraires de Raphaël Aymar, commis à la vérification des dettes (f° 431v°-432). – Nomination d'un garde bois, aux gages annuels de 5 écus, plus le tiers des amendes (f° 434v°). – Vote du réallivrement pour compenser les 6 livres cadastrales du terrain occupé par le canal, dont la commune de Fréjus a obtenu franchise par la transaction intervenue [cf. f° 413v°] (f° 438v°). – Délibéré : de constituer procureur au parlement de Grenoble afin de « *ce presanter sur l'ajornement* » de Jean Amic, de Fréjus, et d'informer ce dernier par députation que la commune lui remboursera sa créance (f° 440v°) ; - de faire payer, sur estimation, le bois coupé par le fournier, depuis qu'il ne dirige plus le four (f° 445v°). – Estimation, en présence d'Antoine Bouteillier, du blé semé dans les jonquières qu'il tient à bail, et qu'il « *n'a faict sercler ny netoyer* » (f° 447). – Plaintes transmises à l'assemblée des communautés à Aix sur les « *extortions que faict toutes les années ung m' Fresquiere, comis alla reparation des chemins* » (f° 448). – Curage du puits de la Maire (f° 450). – Nomination d'Antorone Brunel, comme sage-femme, aux gages annuels d'une charge [160 l] de blé (f° 452v°). – Vote de 6 écus pour prix de la moitié des frais du recurage de la garonne du quartier des Couredours, indivise avec l'évêque, et nomination d'experts pour estimer la quote-part des propriétaires (f° 457). – Délibéré : de nommer 2 gardes terre qui prêteront

serment et auront un tiers des amendes (f° 457v°) ; - de faire arbitrer par 2 avocats d'Aix les procès contre Boniface Crotte (f° 458v°). – Vente de 100 pins à 1 florin le pied (f° 459v°). – Levée d'un milicien par feu et nomination de commissaires pour faire le relevé des armes qui sont dans le lieu. – Délibéré de consulter au sujet de la demande en main levée par Pyrame de Candole de la saisie d'une partie des biens de feu Clermonde Candole, sa mère. – Réparations, à la demande de Cyprien Rainart, de Fréjus, d' « *ung pas* » à l'Argens « *que porte[rait] proffit* » aux jonquières remises à la commune et d'en répartir la dépense entre cette dernière et ledit Rainart (f° 461v°-462). – Délibéré de faire payer les 4 écus 24 sols de dommage causé aux bois des propriétés du Gabre par la femme d'Antoine Bérard, consul, laquelle étant allée « *fere de cendres en sa piessse* » dudit quartier, « *par disgrasse le ... mistral fist metre feu en de boys* » . - Achat de balances destinées au boucher (f° 466v°-467). – Nomination d'un sergent aux gages annuels de 18 livres (f° 468v°). - Elections (f° 470v°). – Vote d'une taille d'un écu par livre (f° 472v°).

1618. – Mise en ferme du four à 8 écus par an (f° 477v°). – Délibéré : d'accorder avec un « *gabelier* » de Callian qui promet de vendre le vin à 2 sols ½ le pot [1, 25 l] jusqu'à Pâques et 3 sols le reste de l'année et autorisation aux habitants d'en acheter en gros (f° 478v°) ; - d'emprunter, si le prieur prébendé ne veut pas les remettre, 5 charges [8 hl] de blé pour les distribuer aux pauvres (f° 481v°). – Nomination de 2 « *regardadours* ». – Délibéré : de résilier le bail du « *gabelier* » du pain, du vin et de l'huile, sur sa demande (f° 485v°-486) ; de payer les intérêts de la confrérie du St Esprit pour acheter des bœufs (f° 487). – Députation de Pierre Jubert, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 491). – Mise à l'enchère de la terre du Gabre des hoirs de N. Bouisson, sur l'offre de 16 écus faite par Jean Barjac, de Fréjus. – Vote : d'un emprunt de 100 écus pour payer les impositions (f° 496v°-497) ; - d'une taille d'un écu pour rembourser le susdit emprunt (f° 498) ; - d'un emprunt de

30 écus pour rembourser N. Vaixière, notaire de Fréjus (f° 501). - Elections (f° 502). – Députation à l'évêque pour demander le changement du viguier, suivant les conditions de la transaction dont l'exécution commence aujourd'hui (26 décembre) (f° 503).

1619. – Vote d'une taille d'un écu et demi pour satisfaire aux impositions. – Nomination : d'un sergent aux gages annuels de 5 écus ; - d'un greffier « *aux gages ordinaires* » (f° 505). – Vote : d'une taille de 12 sols par livre affectée à faire réparer les chemins royaux (f° 508v°) ; - d'une nouvelle journée pour réparer les chemins (f° 509v°). – Délibéré de faire arbitrer le procès intenté par Jean et Cyprien Rainart, frères, de Fréjus (f° 511). - Réparations au four (f° 512). – Députation de Benoît Garcin, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 513v°). – Défense au fournier de prendre du bois dans les terres sur lesquelles la commune s'est colloquée. - Délibéré : de rendre ses terres à Suzanne Gaibier à la condition qu'elle paiera les arrérages des tailles (f° 515) ; - de faire informer sur les coupes de bois des terres de la Canavère ayant appartenu à N. Poulas (f° 515v°). - Nomination : de 2 experts pour indiquer ce que doit labourer le fermier des jonquières du Verteil ; la crue de l'Argens ayant emporté la terre (f° 518) ; - de commissaires pour recueillir le droit de tasque. – Poursuites contre les contribuables retardataires (f° 518v°-519). – Vote d'un emprunt de 5 000 écus pour rembourser les créanciers et diminuer la taille de 12 écus à cause de la mauvaise récolte (f° 520). - Délibéré : de faire recurer le Gabre par les riverains (f° 525v°) ; - de mettre la boucherie au rabais (f° 532) ; - de prendre fait et cause pour les consuls dont Jean Gourdan, de Tourrettes, créancier, a fait saisir les meubles. – Procès Boniface Crotte (f° 532v°-533). – Vote d'un emprunt : à l'effet de rembourser divers créanciers qui ont fait commandement aux consuls de se constituer prisonniers (f° 535) ; - de 5 charges [8 hl] pour distribuer aux pauvres (f° 536). - Elections (f° 537v°). – Vote d'une taille d'un écu et demi par livre. – Plainte à l'évêque contre Georges Maurel, tuilier, originaire de

Grasse, qui « *est homme de mauvaise vie* » (f° 539).

1620. – Procès Boniface Crotte (f° 544v°).
- Vente, au prix de 14 écus, de la forge de la commune à Paul Borrelly, maréchal établi à Puget. – Mise à l'enchère de « *la mayson de St Anchony [qui] s'en va tunber* » (f° 545). – Vote de poursuites contre ceux qui ont coupé des pins et n'ont pas payé (f° 546v°). – Délibéré : sur l'avis donné par les consuls de Fréjus, de « *cy baricar et de lougar deux homes* » [pour la garde du lieu] (f° 551) ; - de faire recurer le Gabron et d'en répartir la dépense sur les riverains (f° 553). – Députation à l'évêque et au prieur prébendé pour les inviter à venir au secours des pauvres, sinon la commune leur fera signifier l'arrêt du parlement qui les y oblige (f° 553v°-554). – Procès contre les hoirs de Jean-François Denigris (f° 555). – Désignation d'Honoré Bonaud, comme garde à la porte du lieu, à cause de la maladie qui sévirait à Marseille (f° 556). – Distribution aux pauvres de 7 charges [11, 2 hl] de blé fournies par le prieur prébendé (f° 556v°). – Délibéré : à la demande de N. [de Villeneuve], sieur de Mons, de faire arbitrer le procès au sujet de la réduction de sa créance (f° 563) ; - de présenter à l'ajournement donné à la requête de l'évêque en paiement de 16 écus pour quote-part de la commune dans le curage de la garonne (f° 564). – Députation de François Pascal, consul, à l'assemblée de la viguerie. – Mise à l'enchère de la ferme de la boucherie. – Vente de la terre dite Bouissonne (f° 565). – Poursuites contre les délinquants de coupes (f° 567). – Délibéré : d'emprunter pour payer les impositions votées par les Etats réunis à Marseille (f° 569) ; - de donner 8 écus de gages au curé du lieu « *pour aprandre les enfans* » (f° 573v°).

1621. – Reprise du procès Jean Crotte.
- Injonction de tenir hors du lieu le troupeau de porcs « *que vien en claure au mellieu de la ville* » (f° 577v°-578). – Vote de réparations au four (f° 579v°). – Plainte à l'évêque sur le manque de prédicateur du carême (f° 582v°). – Injonction : « *pour la*

tiersse fois » aux consuls sortants de rendre leurs comptes (f° 584v°) ; - aux prieurs du St Esprit de prendre des bœufs à crédit, la commune ne pouvant payer les intérêts de la confrérie (f° 588). – Délibéré de nommer 2 experts pour vérifier les réparations faites par ordre de l'évêque à la garonne et au pas du Garillas et estimer à nouveau « *la piessse* » dudit prélat qu'il prétend être trop allivrée (f° 588v°). – Vote de 6 écus en faveur de la confrérie du St Esprit pour l'achat d'un « *peyrol* » (f° 590v°). – Avis donné au procureur général qu'il n'y a en ce lieu aucune personne de la religion réformée (f° 591v°). – Délibéré de se plaindre à l'assemblée des Etats que doit réunir à Aix le duc de Guise, que le receveur de Draguignan a en main 30 ou 40 écus depuis quelques années pour acheter des mousquets et qu'il n'a jamais rien donné (f° 593). – Vote de poursuites contre les débiteurs de tailles (f° 597). – Nomination de 2 « *regardadours* » pour obliger le boucher à fournir de bonne viande (f° 600). – Présent à l'évêque, qui a invité la communauté à assister à la « *consecration de son neveu [Pierre de Camelin]* » (28 novembre) (f° 601). – Elections (f° 602). – Députation à l'évêque pour le prier de faire sortir du territoire le tuihier, « *attendu [sa] mauvaise converssation* », et demander un juge résident (f° 603).

1622. – Députation de Pierre Jubert, consul, à l'assemblée de la viguerie ; - Vote d'une taille d'un écu et demi. – Nomination de Barnabé Aicard, comme sergent, aux gages annuels de 3 écus (f° 604-604v°). – Défense d'entrer sans billet de santé afin d'éviter que le conseil de Fréjus ne prohibe l'entrée de cette ville aux habitants de Puget ; - Procès Boniface Crotte (f° 605v°-606). – Refus d'accepter le curé du lieu comme prédicateur du carême (f° 607). – Poursuites contre les fermiers de Palaison qui ont frappés N. Daumas, de Puget, disant que la terre de leur ferme vient jusqu'au réal de la Canavère (f° 608). – Délibéré : de défendre au procès intenté par le curé en paiement de ses gages de maître d'école, attendu « *qu'il a manqué en ce lieu presque la moitié de*

l'année » (f° 609) ; - d'acheter 10 charges [16 hl] de blé pour les pauvres (f° 610).
 - Vote d'un emprunt de 400 écus pour rembourser Bernardin Callas, bourgeois de Fréjus. – Envoi à Aix de mémoires et de fonds pour défendre au procès intenté par le sieur de Séranon (f° 610v°-611). – Vote : de la mise en ferme de la terre d'Honorade « *Pissarelle* » (f° 614) ; - de 30 livres pour fournir au procès contre Aubertin Mège détenu dans les prisons épiscopales pour « *excès et batteries* » contre Jaume Chauffret, serviteur des bénéficiers, et « *autres crismes de batteries et larrecins ; estant homme de mauvaise vie et que seroict appropos de le fere chastier* » (f° 616v°) ; - d'un emprunt pour rembourser les petits créanciers.
 - Délibéré : de vendre le bois des défens qui « *c'est tout bruslé* » avec defense aux habitants d'aller en couper (f° 619v°-620) ; - de faire faire une « *muraille* » à la rue du Portail pour dévier les eaux venant de « *derriere ville* », lesquelles endommagent la place de l'Ormeau (f° 624) ; - d'exhiber le compte trésoraire de 1590 à N. [de Villeneuve], sieur de Mons, afin de lui prouver que les 200 écus qu'il réclame pour avoir été prêtés par « *Constansse de Fernande, sa mère* », proviennent de contributions abolies en 1599 par édit du roi (f° 625). – Mise en ferme du pré des Salles ayant appartenu à Suzanne de Gaibier, au droit de fermage de 2 parts sur 5, à la condition que le fermier recurera le vallon de la Vernède (f° 627). – Elections consulaires (f° 632v°).

1623. – Vote d'une taille d'un écu et demi (f° 634). – Achat de 5 charges de blé à 6 écus la charge [160 l], lequel sera conservé jusqu'au mois de mai pour le distribuer aux pauvres (f° 638). – Injonction aux « *estimateurs* » de visiter les chemins pour s'opposer aux usurpations. – Vote d'un emprunt de 12 écus pour les intérêts de la confrérie du St Esprit, afin que les prieurs puissent acheter des bœufs (f° 644v°-645).
 - Acceptation de l'offre de Jean Bonaud, de prendre le fouflage des blés en donnant une demi-charge [80 l] à la commune (f° 642).

- Nomination d'auditeurs des comptes.
 - Vote : d'un emprunt de 800 écus à constitution de rente et d'une taille de 30 sols pour fournir les intérêts (f° 646v°-647) ;
 - de réparations au chemin de Callas (f° 651). – Délibéré de passer procuration à N. Caudier, procureur au parlement de Grenoble, pour défendre au procès intenté par Jean Amic, de Fréjus (f° 653).
 - Nomination de 2 gardes terre ; les habitants de Fréjus commettant de grands délits dans les défens et y faisant paître leurs troupeaux (f° 656).

1624. – Vote : d'une taille d'un écu 30 sols pour payer les impositions ; - de 6 écus pour les honoraires d'Antoine Attanoux, de Roquebrune, comme sollicitateur des procès de la commune à Aix (f° 656v°-657).
 - Délibéré de faire arbitrer le procès contre Jean Amic, de Fréjus (f° 657v°). – Enchères du four ainsi que de divers « *casals* » et terres. – Députation au prieur prébendé pour obtenir un prédicateur qui devra prêcher pendant le carême les dimanches et fêtes à la messe du matin, sinon il « *n'aura audiense de parsonne attendu la poureté du lieu* » (f° 658v°-659). – Députation : à l'assemblée de la viguerie (f° 659v°) ; - à Aix de [Jacques] Denigris, avocat de Fréjus, pour consulter sur le procès intenté par l'évêque en « *desanparation de plusieurs biens qu'il presupoze ladite communauté posseder, ou bien luy baylher somo...pour estre payé de son droict de lo[d]s, come seigneur absollu dudit lieu* » (f° 661). – Défense : au boucher de tuer aucune bête qui n'ait été visitée par les « *regardadours* » ; - de faire paître les pourceaux dans les défens (f° 662v°).
 - Délibéré : d'appeler de la sentence du sénéchal condamnant la commune à payer à Boniface Crotte 1 100 francs pour prix d'un cheval, sauf à la commune à fournir la quittance de N. sieur de la Rivière pour qui le cheval avait été acheté (f° 664v°-666) ; - de défendre au procès intenté par Gaspard ..., sieur de Vachères et N. Martiny, avocat de Draguignan, comme maris de Marguerite et Anne Bonaud, en règlement de comptes des fruits d'une terre qu'ils ont

acquise du sieur de Palaison (f° 668v°). – Achat par le prieur prébendé, de « *mallons pour...paver l'eglize* » (f° 670). - Députation à Draguignan pour prier N. de Bermond, sieur de Pennafort, de faire arbitrer tous ses procès contre la commune (f° 671v°). – Elections consulaires (f° 676v°).

1625. – Délibéré : de ne pas s'opposer, moyennant le remboursement du prix et des intérêts, à de nouvelles enchères, sur l'offre de 6 écus la « *sesteyrade* » [40 l en semence], de la terre du Plan vendue pour 100 écus à Antoine Bérard, lequel prix a été surenchéri (f° 680) ; - de sommer les débiteurs de la commune à se libérer (f° 685v°).

BB 9 . Délibérations communales 1625-1636. Registre *in-8*, 314 feuillets, papier.

1625. – Cession à Pierre Collomps, à charge de payer les arrérages de tailles, d'une terre sur laquelle la commune s'est colloquée. - Poursuites contre Jean-Antoine Raynard, trésorier de 1592, en paiement de son reliquat (f° 1v°). – Ordonné de payer les dépens du procès contre Guillaume Aynesi, de Fréjus, afin d'obtenir mainlevée de la saisie faite à sa requête (f° 2). – Procès contre Suzanne de Gas, veuve d'Honoré Boueri (f° 2v°). – Autorisation aux consuls d'emprunter 10 écus pour satisfaire N. Rayolle [ancien procureur au parlement] (f° 3). – Emprunt de 800 écus au denier 20 pour rembourser pareille somme au denier 16. – Procès contre Jean Amic, de Fréjus (f° 4). – Imposition de 16 livres par feu votée par la viguerie (f° 5v°). – Désignation de surveillants à la boucherie (f° 7). – Prohibition de l'entrée du vin étranger, à peine d'un écu d'amende, « *proveu que dans le lieu s'en treuve à ung soul le pot de vin de recepte* » (f° 8). – Demande de consultation au sujet du procès intenté par l'évêque concernant la vente par la commune de terres au quartier du Plan (f° 9). – Invitation au trésorier de recouvrer les arrérages des tailles (f° 10). - Approbation de la nomination d'un régent

« *pour aprandre et istruire les enfans* », aux gages annuels de 12 écus (f° 12). – Enchères d'un pré sis au quartier des Salles (f° 12v°). – Députation auprès de l'évêque qui a écrit « *de lui aller parler* » (f° 14). – Emprunt de 900 écus à constitution de rente au denier 20 (f° 16). – Injonction à Benoît Baresté de combler le puits qu'il a fait creuser à proximité des puits publics et les « *rand ...isecques* » (f° 19). – Poursuites contre les débiteurs de la commune (f° 20v°). – Liquidation de compte avec Jacques Transtournel, de Bargemon, fils et héritier d'Honorate Pissarel (f° 22v°). – Députation de l'un des consuls à l'assemblée de la viguerie. – Procès intenté par Jaume Villy, de Fréjus, en réparation de dommages causés dans sa terre du Gabron. – Autorisation au boucher de poursuivre ceux qui font manger l'herbe du canton qui lui a été assigné pour son troupeau (f° 24). – Vente d'une terre de Jean de Roman, dite le jas de Sisso, au quartier de la Flandine, sur laquelle la commune s'est colloquée pour paiement de tailles (f° 24v°). – Désignation d'un chemin pour les troupeaux qui vont paître dans les défens (f° 25). – « *Creation* » des officiers de la commune et nomination des prieurs du St Sacrement, de Notre-Dame et du Purgatoire. – Taxation des amendes municipales : personnes « *pourtant doumage à autrui* », 1 écu ; « *bestailh de bouras* », 2 écus ; bétail de travail, 1 écu et le double la nuit (f° 26).

1626. – Taille de 30 sols par livre (f° 27v°). – Nomination d'un greffier et d'un sergent (f° 28). – Procès contre Raphaël Giraud (f° 28v°). – Ordonné : d'accommoder avec le « *commis* » de Jeanne d'Agar, épouse de N. de St Martin, d'Aix, afin d'obtenir relax des troupeaux qu'il a fait saisir (f° 29v°) ; - de compenser les arrérages de tailles dus par les hoirs de la veuve d'Audibert Maurin, de Roquebrune, avec les 80 écus dus par la commune (f° 36). – Injonction au boucher de tuer des moutons pour les malades qui sont en grand nombre (f° 36v°). – Vote de réparations au chemin du moulin (f° 39). - Délibéré d'actionner devant l'évêque, le prieur prébendé en désignation d'un prédicateur « *durant les dimanches et faistes*

pour exorter le peuple et prêcher la parole de Dieu » (f° 40v°). – Procès contre Boniface Crotte (f° 42). – Permission d'emprunter 10 ou 12 écus pour frais de procédure (f° 42v°). – Intervention en faveur des adjudicataires de l'ensemencement des défens contre Barthélemy Castagne qui a semé des légumes dans « *une partie de terre* » réservée pour être ensemencée en blé (f° 43). – Autorisation : à des habitants de Bagnols de semer dans le défens des Vérignanes, au quartier des « *Planes de Baralles* », moyennant un septième des grains (f° 45v°) ; – aux consuls d'affermir les « *musuguières* » de la Vernède pour l'ensemencement (f° 47). – Ordonné de rechercher les quittances des paiements faits à Boniface Crotte, afin d'appeler de l'arrêt prononcé contre la commune (f° 48v°). – Communication de mandat des impositions du quartier de juillet (f° 52v°) ; – Enchères d'une maison prise en collocation pour paiement de tailles, sur la mise à prix de 80 écus (f° 53v°). – Réduction, à la moitié, de la taille pour l'année courante ; « *la récolte est[ant] fort mavesé* » (f° 54). – Ordonné de poursuivre les débiteurs de la commune afin de payer les créanciers qui menacent de poursuites (f° 57v°). – Désignation d'experts pour examiner les comptes de Boniface Crotte [cf. f° 48v°] (f° 58). – Emprunt de 500 écus au denier 16 (f° 59). – Poursuites contre les auteurs de coupes de bois dans les terres sur lesquelles la commune s'est colloquée pour paiement de tailles (f° 59v°). – Injonction au collecteur de la taille de payer les impositions (f° 62v°). – Procès contre : N. sieur de Vachères ; – N. Roubiè, juge de Draguignan (f° 63). – Ordonné de répondre à l'évêque que la commune « *n'a aucung droict* » sur la pièce de terre de Barbate, appartenant aux hoirs de Pierre Roustan, et que, s'il veut l'acheter, il s'adresse au propriétaire (f° 64v°). – « *Creation des offissiers de la maison commune* » et fixation des amendes municipales (f° 66).

1627. – Ordonné d'envoyer à Aix le procès-verbal d'information dressé par le juge de Draguignan au sujet des « *attantats que faict l'officier* » à la requête de Jeanne d'Agar,

épouse de N. de St Martin, créancière, concernant des saisies, « *au prejudisse des inhibitions que* » la commune a fait signifier à ses créanciers (f° 68). – Députation à Aix de Jacques de Nigris, avocat de Fréjus, afin de défendre au procès intenté par Boniface Crotte, de la même ville [cf. f° 58] (f° 68v°). – Taille d'un écu et demi par livre (f° 69v°). – Refus de rembourser à Etienne Niel, maréchal de Puget, « *mineur de* » 25 ans, le capital qui lui est dû « *et que la commune pouroit estre sugete à paier une aultrefois* » (f° 70). – Ordonné de mettre à l'enchère le pré sis à Gaudrade appartenant à Honoré Gaibier (f° 71). – Défense d'introduire les pourceaux dans les défens « *come est d'ansienne costume* », et autorisation « *à tous les habitans de fere inthimer la peine* » (f° 72v°). – Ordonné : d'inviter le prieur prébendé à désigner un prédicateur du carême et, en cas de refus, se pourvoir par justice attendu que, « *l'année passée et ceste ycy, n'a proveu d'aucun predicateur pour prêcher la parole de Dieu auls manans et habitans, qu'est ung grand escandale est mespris du St service de Dieu* » (f° 73) ; – de faire compromettre le procès avec Jean Amic, « *afin que, par surprinse* », il « *n'attire la communauté pardevant la cour de Grenoble* » (f° 74) ; – d'emprunter 20 écus pour payer les intérêts à la confrérie du St Esprit (f° 76). – Députation à Aix de Benoît Garcin pour signer l'expédient offert à Boniface Crotte [cf. f° 68v°], les deux consuls étant illettrés. – Vote de réparations au four (f° 80v°). – Nomination d'un « *mestre pour enseigner les jeunes enfans* », aux gages de 12 écus (f° 83). – Communication d'arrêt du parlement, rendu à la requête du viguier de Draguignan, enjoignant de réparer les chemins (f° 83v°). – Désignation d'un préposé pour recueillir « *las tascos* » des terres communales (f° 85). – Poursuites contre les débiteurs de la commune (f° 86). – Ordonné d'inviter le décimateur à faire réparer la cloche « *rompue* » (f° 86v°). – Refus de réduire de 300 à 100 écus les arrrages de tailles dus par N. dame de Boades (f° 89v°). – Délibéré : de traiter avec un fondeur pour réparer la cloche [cf. f° 86v°] (f° 90v°) ; – de

sommer le boucher de continuer à servir le public (f° 93v°). – Réparations au chemin de Callas au quartier du Gabron (f° 95). – Elections consulaires (f° 97).

1628. – Procès contre : N. Vincent, boucher de Draguignan ; - Laurent Audiffred (f° 102v°). – Députation des consuls auprès de l'évêque pour l'informer que la commune ne peut vendre les terres de Bernardin Attanoux ni celles des hoirs d'Antoine Feraud, attendu que les propriétaires doivent « *bien peu ... d'arreyrages de talhes* » (f° 104). – Enchères des herbages des terres d'[Honoré] de Cravesan et de N. dame de Boades, sur lesquelles la commune s'est colloquée (f° 106). - Désignation des consuls pour dresser l'état des blés « *et grains que sont a present en ce lieu* » (f° 108v°). – Invitation au prieur prébendé de fournir sa quote-part du prix de la cloche neuve [cf. f° 86v°]. – Ordonné d'acheter du blé « *pour secourir les povres* » (f° 110). – Emprunt de 50 écus (f° 111v°). - Secours de 1 écu 30 sols à la confrérie du St Sacrement pour payer « *un lanpier de louton* » (f° 114v°). – Achat d'un mouton pour distribuer aux malades, le boucher refusant de délivrer de la viande de cette qualité (f° 115). – Délibéré : « *de saxtifere* » à l'arrêt de la Cour des comptes condamnant la commune à rembourser à Boniface Crotte 3 780 livres, sous déduction des acomptes payés [cf. f° 80v°] (f° 117v°) ; - de consulter sur la signification de cession de 2 500 livres faite à Antoine Otou, de Roquebrune, par Crotte (f° 118v°) ; - de mettre une terre, sise au Pontillac, à l'enchère, sur l'offre de 4 écus faite par le vicaire (f° 119v°) ; - d'expédier le rôle des dettes au syndic des créanciers. - Acceptation de l'offre du prieur prébendé de sa quote-part du prix de la cloche neuve, moins 2 livres (f° 120). – Désignation d'un collecteur des droits de « *tasque* » (f° 121v°). - Députation de l'un des consuls à l'assemblée de la viguerie (f° 122). – Enchères des biens des hoirs de [Jean de Romans], sieur d'Espérel, au quartier du Gabron, sur l'offre de 40 écus (f° 122v°). – Ordonné de traiter avec N. Borrelly, de St Tropez, et lui passer obligation de 345 écus auxquels la commune a été condamnée par

arrêt « *du parlement* » (f° 123). – Demande de consultation sur l'arrestation mise au remboursement de la créance de Boniface Crotte par N. Caussemille, [capitaine] de Draguignan, et Honoré Crotte, de Fréjus (f° 123v°). - Ordonné : de rechercher les quittances des acomptes payés à Boniface Crotte, afin de les produire à l'assignation des recteurs de l'hôpital d'Aix qui ont fait dresser inventaire des biens de Crotte (f° 124v°) ; - « *de faire garder et barriquer les intrades de ville* » sur l'avis des consuls de Fréjus (f° 125v°). - Amende de 20 sols contre ceux qui « *ont fondu les barricades et passé audissoubs d'icelles* » (f° 126v°). – Emprunt de 500 écus. – Acceptation de l'offre de 10 écus faite par Jean Audemard, de Toulon, pour arrérages de tailles (f° 127). – Invitation aux frères Ferri, des Arcs, de payer 30 écus pour arrérages de tailles, moyennant quoi la commune leur rendra leurs terres (f° 128v°). – Procès contre les créanciers de Boniface Crotte [cf. f° 124v°] (f° 129). – Ordonné de répondre à N. dame de Boades que le conseil accepte 100 écus pour ses arrérages de tailles, si elle laisse jouir l'acquéreur des biens vendus par la commune (f° 130). - Intervention en faveur d'Antoine Rougier, acquéreur de biens vendus par la commune et revendiqués par les hoirs du propriétaire. – Elections consulaires (f° 130v°).

1629. – Intervention en faveur des acquéreurs des biens de feu Jean de Romans, sieur d'Espérel, contre Marguerite de la Fanguiaire, sa veuve, qui revendique lesdits biens [cf. f° 122v°]. – Allocation d'un écu par mois au gardien de la porte du lieu (f° 133). – Amende d'un écu contre « *ceulx qui ronpront et passeront par les barricades* » . – Défense, par publication, aux pauvres d'entrer dans le lieu (f° 133v°). – Envoi à Fréjus, pour le service du roi, de la seule « *per* » de mulets qu'il y a dans le lieu (f° 136). – Vote de 10 écus pour la subsistance du conducteur et des 2 bêtes (f° 136v°). – Ordonné d'emprunter 10 charges de blé en prévision de logement de troupes. – Taille de 2 écus par livre (f° 137). – emprunt de 300 livres afin d'acheter 2 mulets pour le service militaire (f° 137v°). –

Députation auprès de l'évêque pour le prier d'obtenir du duc de Guise, gouverneur de la province, décharge de la fourniture des bœufs pour le service du roi (f° 138). – Envoi de 4 hommes à St Laurent du Var pour réparer les chemins (f° 139). – Vote d'un emprunt de 160 écus pour payer 2 mulets achetés à l'évêque et la nourriture des troupes logées à Puget (f° 139v°). – Ordre : de loger 20 « *mestres* » (f° 140v°) ; - *de reffaire les bariquades et de garder de nouveau pour la contagion* » (f° 141). – Procès : intenté par l'hôpital St Jacques d'Aix, héritier bénéficiaire de Boniface Crotte [cf. f° 129] (f° 141v°) ; - contre Marguerite de la Fanguiaire [cf. f° 133] (f° 143v°). – Envoi d'un messenger afin de ramener les mulets requis pour le service de l'armée, que l'on a dit être malades, « *à cauze qu'ils sont estés batus par les sordas* » (f° 144). – Vote d'un droit d'entrée de 6 sols par charge de vin (f° 145v°). – Ordonné de faire « *passer les allans et venans hors la ville et aussy ... fermer les estables qui sont hors de la ville* » (f° 146). – Députation auprès des chefs de viguerie afin de leur remettre « *des memoires* » concernant les « *abors et de tout ce que la commune a frayé en la presente année aux* » troupes, lesquels mémoires seront portés à l'assemblée des Etats à Tarascon (f° 146v°). – Invitation aux « *estimateurs* » de visiter les terres communales « *sugetes a payer le droict de terage* » (f° 147). – Continuation de la garde du lieu pour la santé et établissement d'un surveillant au chemin du Moulin, « *les passants devant venir prandre le veu à la garde du lieu, attendu que aud. mollin n'i a aucung chemin rouyal* » (f° 147v°). – Création d'un bureau de la santé composé de 9 membres, lesquels « *fer[ont] punir ceux qui contraviendront au devoir* » . – Installation d'un gardien des « *baricades* » . – Ordonné de nettoyer les rues tous les 3 jours et défense d'y « *ferre aucune immondacité* » (f° 148-148v°). – Emprunt de 180 écus au 4 ½ pour cent pour rembourser les créances portant intérêt à un taux plus élevé. – Députation de Thadée Raynard, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 149). – Remerciements à N.

Aymar, conseiller au siège de Draguignan, pour offre de blé (f° 151). – Autorisation aux consuls de vendre à l'évêque une terre à la Cadenède prise en collocation pour paiement de tailles. – Invitation aux « *estimateurs* » de vérifier la contenance de la terre sise à la Canavère, qu'Antoine Sauve demande à acheter (f° 152). – Ordonné de mettre à l'enchère : les terres du Plan, ayant appartenu à [Honoré] de Cravesan, que Jacques Laugier offre de « *rompre et remettre en garach pour semer environ cinq charges* » de blé dont il donnerait 2 sur 5 de la récolte en jouissant gratuitement des herbages (f° 152v°) ; - le « *jas* » et les terres du Gabre, ayant appartenu à N. Brunelle, capitaine. – Approbation de l'acte d'adjudication de la boucherie (f° 153). – Ordre : de contribuer à la subsistance d'un régiment qui « *doict arriver ... [à] Antibes* » ; - de continuer la garde du lieu pour la santé, l'entrée ayant été prohibée aux habitants de Moustiers où la contagion s'est déclarée dans une bastide (f° 154). – Approbation de la nomination de « *ung m^r Anthoigne Raphellis pour regent des escolles* » , aux gages annuels de 12 écus (f° 154v°). – Députation de Pierre Bonaud, consul et lieutenant de juge, à l'assemblée de la viguerie. – Ordonné d'inviter N. dame de Roux, propriétaire des moulins de l'Isle [à Puget], à tenir un préposé audit lieu pour viser les billets de santé et consulter, en cas de refus, attendu que les consuls de Fréjus menacent de refuser l'entrée faute d'une surveillance sur ce point (f° 155). – Poursuites contre les habitants qui ont refusé de payer le droit « *de terage* » (f° 155v°). – Refus de présenter requête contre N. dame de Roux pour établir un préposé au moulin, l'avis rapporté de l'avocat portant que les consuls de Fréjus ne peuvent y contraindre la commune [cf. f° 155] (f° 156). – Désignation du régent des écoles pour « *demurer à la porte..., lire les bilhettes* » et veiller « *que personne ne ronpe les bariquades* ». – Election des officiers de la maison commune et des recteurs des confréries. – Fixation des amendes municipales (f° 156v°). – Modération à 3 livres de l'amende infligée à Bertrand Vassailh

« pour avoir ranply le fourt de bois vert pour fere taurar, pourtant gros dommages et interestz aud fourt » (f° 158).

1630. – Désignation : d'Antoine Rey, François Pascal et Antoine Bérard comme experts du réallivrement, aux gages de 12 sols par jour ; de Pierre Bonaud et de Benoît Garcin, « pour escrire », aux gages de 16 sols par jour, « lesquels tretous ont promis et juré fere bien et deubment...leur charge ». - Election d'un greffier (f° 158v°). – Mission aux consuls de veiller aux barricades « et de fere payer la peyne...establie par le conseilh à ceulx que » les « ronpent » (f° 159). - Remise à l'enchère, sur nouvelle offre, des terres d'[Honoré] de Cravesan et de N. dame de Boades (f° 159v°). – Délai à un acquéreur de biens communaux pour se libérer, en servant les intérêts (f° 160). – Ordonné : d'acheter 15 ou 16 charges de blé pour secourir les pauvres ; - de rendre à Louis Gaibier, fils de feu Honoré, de Roquebrune, les terres de son père en payant les arrérages des tailles (f° 160v°). – Ordre de fournir un mulet pour le service militaire (f° 161). - Acceptation de l'offre de Laurent Audiffret, de Fréjus, de mettre à point de droit le procès en revendication des biens de Jeanne Mourgues dont il est héritier (f° 161v°). - Taille de 4 écus par livre. – Députation d'Etienne Gavot, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 162). – Ordonné de faire réparer la « *carriere des Horts* » (f° 162v°). - Permission aux consuls d'emprunter pour payer les dépenses urgentes. – Installation d'un gardien à la « *porte du four pour ce prandre garde que n'y passe aulcunx estrangiers* » (f° 163v°). – Achat d'un mulet au prix de 28 écus (f° 164). – Défense de délivrer des billets de santé à destination de Roquebrune et de laisser entrer aucun habitant dudit lieu sur l'avis qu'il y est « *arrivé ung homme ...venu de la Ciotat* » où sévit la contagion (f° 165). – Election de 6 membres du bureau de la santé (f° 165v°). – Communication d'« *hordonence* » du juge en l'ordinaire enjoignant de « *donner...rolle* » des tailles que la commune « *presupose* » être dues sur les biens des hoirs d'Honoré Bane et de Catherine Tornier qui revendiquent lesdits

biens (f° 166). – Députation auprès de Jean Borrelly, marchand de Fréjus, pour liquider amiablement les dépens auxquels la commune a été condamnée en sa faveur (f° 166v°). - Procès intenté par Jean Raimond, notaire de Fréjus, en compte rendu de la perception « *des effruits* » de « *la piessse de l'espital de* » ladite ville (f° 167). – Délivrance de blé aux pauvres, « *argent contant ou à credit* » et au prix coûtant (f° 167v°). – Election d'un greffier aux gages annuels de 9 écus (f° 168v°). – Ordonné de faire vérifier par le viguier et les « *estimateurs* » la terre bordant le chemin de Fréjus, au quartier de la Font, dont Aubertin Mège a arraché les bornes (f° 169). – Défense aux chefs de maison chargés de la garde des portes, de se faire remplacer par « *de petits enfans* ». – Ordonné de dresser rôle des restes à recouvrer et de les faire exiger, moyennant salaire (f° 170). – Procès contre Laurent Audiffret [cf. f° 161v°] (f° 170v°). – Ordre de fournir 2 bêtes capables de porter chacune 9 panaux de blé, d'Antibes à St Vallier (f° 171). – Désignation d'un préposé pour recueillir les grains de la « *tasque* » (f° 172v°). – Ordre de fournir 4 hommes pour aller travailler aux fortifications de St Tropez (f° 173). – Députation auprès des consuls de Trans afin de retirer le mulet fourni pour le service militaire et faire délivrer, si possible, le conducteur mis en quarantaine par les susdits consuls pour avoir traversé des lieux suspectés de contagion (f° 174v°). – Ordonné de faire gager, par un sergent royal, Aubertin Mège qui aurait « *frappé, dans sa maison, d'un coup de pierre, l'officier chargé d'opérer la gagerie* » (f° 175). – Refus : de punir les prisonniers envoyés à St Tropez, et revenus sans le consentement du gouverneur de la citadelle, attendu qu'ils ont accompli la période de temps exigée (f° 175v°) ; - de « *balhe[r]* » un homme, parce qu'il n'habite pas la commune, à N. Taxy, berger de l'évêque, revenu « *des montagnes [et] ayant passé par lieux infaits* », afin d'aller chercher des certificats constatant que ces lieux étaient sains, et relever Aubertin Mège de quarantaine pour avoir fréquenté Taxy (f° 176). – Ordonné de liquider avec N.

dame de Boades les arrérages des tailles avec les « *effruicts* » de ses biens qui lui seront ensuite rendus (f° 177). – Continuation de la garde de la porte par Jean Pelaugier, de Fréjus, aux gages de 5 sols par jour, payables 2 sols par la commune et 3 par les habitants, recouvrés le dimanche de chaque semaine (f° 177v°). – Réparations au four. – Ordonné de vérifier si l'évêque doit des arrérages de tailles et les défalquer sur le montant de sa pension (f° 178). – Invitation aux « *estimateurs* » de mesurer sur le terrain de Pierre Bonaud, notaire de Fréjus, ce qui est nécessaire pour le chemin de Gaudrade et faire poser ensuite des termes (f° 178v°). – Vote de réparations au chemin allant au puits communal, dégradé par les eaux pluviales (f° 179). – Election des officiers municipaux et des recteurs des confréries (f° 180).

1631. - Mission aux consuls d'« *acomoder* » des gages du gardien de la porte qui demande 3 écus par mois [cf. f° 177v°] (f° 182). – Refus d'accepter comme préposé à la garde de la porte et à l'« *anseigne*[ment des] *enfants* » le « *jusne homme de Callian* » qui s'est offert, attendu qu'on ne le « *cognoict ... pour respondre de ses meurs et capacité* » (f° 183). – Approbation du présent de poisson fait par les consuls au lieutenant de la sénéchaussée (f° 184). – Remplacement du préposé à la garde de la porte chargé de délivrer les billets de santé (f° 184v°). – Taille de 4 écus par livre (f° 185). – Demande de consultation au sujet de la résiliation du bail des terres d'[Honoré] de Cravesan ; le consul ayant ouï dire que « *la commune avoit fait ung mauvais marché* » (f° 186). – Procès intenté par Etienne Cavalier, de Bagnols, cessionnaire de Baptiste Cadri, de Fayence, en remboursement de créance (f° 187). – Ordonné d'acheter du blé pour secourir les pauvres (f° 189). – Acceptation de l'offre de Raphaël Tenier, de Fréjus, de vendre du pain, moyennant un bénéfice de 4 sols par setier de blé (f° 189v°). – Invitation au prieur prébendé de remettre 6 charges de blé pour secourir les pauvres, à peine d'y être contraint (f° 190). – Procès intenté par les hoirs d'Aubertin Magail, de

Roquebrune, en remboursement de somme prêtée en 1592. – Récépissé de 2 charges de blé envoyées par le décimateur (f° 190v°). – Députation de l'un des consuls à l'assemblée de la viguerie (f° 191v°). – Injonction aux prieures de la confrérie du St Esprit de remettre aux prieurs l'argent qu'elles détiennent et, à l'avenir, de leur rendre compte annuellement (f° 192). – Intervention en faveur d'Antoine Caze, poursuivi en restitution d'une maison qu'il a achetée de la commune (f° 192v°). – Procès intenté par Louis Gaibier, de Roquebrune, en restitution d'une terre que la commune a vendue pour paiement de tailles (f° 193). – Distribution de blé aux nécessiteux (f° 193v°). – Contribution à la subsistance des troupes logées à Draguignan (f° 194v°). – Exécution des ordres des procureurs du Pays, transmis par les chefs de viguerie « *de ne laisser passer ne antrer personne dans les villes et lieux sans bilhettes* » (f° 195). – Action intentée par [Jean] Barboux, marchand de Fréjus, en paiement de 4 charges de blé (f° 196). – Désignation d'un préposé à la garde de la porte du lieu, avec mission de délivrer les billets de santé (f° 196v°). – Procès intenté par Melchior Aubert, de Fréjus, en dommages intérêts pour défense à lui faite d'introduire son troupeau dans le communal de Puget (f° 197v°). – Autorisation aux consuls : et à « *ceux que hont des anfans d'accorder...ung tel que adviseront comme maître d'école, aux gages acostumés* » ; - de retirer des prieurs du St Esprit les 6 écus remis par le bénéficiaire représentant les gages du prédicateur du carême qui n'a pas été désigné (f° 198). – Ordonné de faire publier dans les lieux circonvoisins l'autorisation de venir débiter du vin toute l'année à Puget, « *la tanpeste ayant anporté tous les fruicts* » (7 septembre) (f° 199). – Enchères de la boucherie (f° 201). – Elections consulaires (f° 201v°).

1632. – Demande de délai pour payer les impositions (f° 204). – Ordre de préparer l'étape pour une compagnie (f° 204v°). – Défense, sur la plainte du fermier du four d'aller, à peine d'un écu, chercher du pain à Fréjus, « *prouveu que...s'[en] treuve* » à

Puget. – Injonction aux vendeurs de pain de le débiter à la taxe de Fréjus (f° 205). – Ordonné de vendre le pain préparé pour l'étape, la compagnie étant allée loger en la susdite ville (f° 205v°). – Indemnité d'un écu au fournisseur du vin qui n'a pu le débiter à la troupe (f° 206). – Sommation à l'exacteur de la taille de rendre son compte (f° 208). – Avis d'un mandat de 200 livres délivré par la province pour remboursement de fournitures militaires. – Désignation d'un préposé pour veiller à ce que le boucher, contre lequel se sont élevés des plaintes, donne le poids (f° 210v°). – Acceptation de l'offre de Benoît « *Aubareste* » de se charger, moyennant une rente annuelle de ..., de la vigne de la confrérie du St Esprit, au Gabron, qui « *s'en va mourir* » (f° 211). – Réparations au chemin de Gaudrade longeant le pré de la commanderie (f° 211v°). – Ordonné : de payer, à raison de 24 sols la journée, le bétail requis pour transporter les équipages militaires à Cogolin (f° 212v°) ; - de préparer l'étape pour une compagnie d'infanterie (f° 213). – Procès intenté par Jean-Louis Suffret, de Fréjus, en garantie contre les hoirs d'Antoine Fougeiret. – Vote de poursuites contre les redevables de tailles (f° 213v°). – Invitation de préparer logement et nourriture pour une compagnie jusqu'à nouvel ordre (f° 214). – Délibéré de prier l'évêque d'obtenir le délogement des troupes (f° 215v°). – Injonction à l'exacteur de la taille de satisfaire au paiement des dépenses militaires (f° 216). – Taille d'un écu par livre (f° 217). – Ordonné : de changer les soldats logés chez Raphaël Tenier, lesquels « *menasent de battre sa fame* » (f° 217v°) ; - d'emprunter 100 écus pour l'entretien des troupes (f° 218v°) ; - de payer la moitié du prix de la jument louée pour porter les hardes des soldats laquelle, « *n'est[ant] pas trop bien disposée* » en partant, est morte en route (f° 219v°) ; - de relever N. de Nigris, capiscol de Fréjus, du commandement qui lui a été signifié à la requête du trésorier, attendu qu'il n'est ni « *tenancier ny possesseur des biens* » dont on lui réclame la taille (f° 220v°). – Concession à Jean Roubiè, marchand de

Fréjus, d'une « *issarterie* » sise à Vérignane, au prix de 30 livres (f° 221v°). – Ordonné de sommer les anciens adjudicataires d'une taille de rendre leur compte (f° 223). – Ordre du receveur du Pays de payer le quartier de septembre (f° 224). – Vote d'un emprunt de 400 écus (f° 225). – Approbation du paiement de 80 livres fait à 2 compagnies pour éviter des troubles (f° 225v°). – Communication de lettre des procureurs du Pays enjoignant d'envoyer la quittance des paiements faits aux susdites troupes afin d'en obtenir remboursement (f° 227). – Désignation de 2 gardes bois chargés d'amener tous les délinquants à la commune qui exercera les poursuites (f° 228v°). – Ordonné de « *payer, à proportion de tanps* » le « *jusne homme qui demeure avec...le viguier et...le curé* » et qui a enseigné les enfants, faute de maître d'école (f° 230). – Elections consulaires (f° 231v°).

1633. – Demande de consultation sur l'exploit de commandement de payer 20 livres 12 sols aux syndics des communautés impuissantes. – Election d'un greffier et d'un sergent (f° 233v°). – « *Esript* » de Benoît Garcin en son nom et au nom de ses adhérents, « *tretous manants et habitans au presant lieu* » « *ayant iceux leurs anfans ung peu advanssés de l'escripture* » qui « *à faulte de metre et prepepteur, ... sont en estat à deshoblier le peu que savent* » lesquels « *desirant heux par tous moyens...[les] fere continuer... et perssuivre* », requièrent de voter des gages à « *l'homme suffisent et capable* » qui s'est présenté « *pour apprendre les dictes enfens et tous autres depandans de ce lieu tant à la lecture est escripture que de l'arethetique, ...jusques à St Michel* » ; sans délibéré (f° 234). – Députation d'Antoine Sauve, trésorier, à l'assemblée de la viguerie (f° 235v°). – Ordonné : de mettre à l'enchère, sur l'offre de 30 écus, « *la piessse de la confrerie du St Esprit* », sise à Regardet (f° 236) ; - de faire arpenter les pièces joignant celle que réclame Louis Gaibier, de Roquebrune, et terminer amiablement le procès pendant (f° 236v°) ; - de se pourvoir par devant l'évêque contre le prieur

prébendé pour l'obliger à tenir annuellement et à ses frais, pendant le carême un prédicateur capable « *pour prêcher la parole de Dieu et instruire le peuple* » (f° 238) ; - d'envoyer à Aix des mémoires pour défendre au procès contre Jean et Julien Suffret, de Fréjus (f° 240v°-243v°) ; - de passer procuration à N. Rafélix, commis du receveur du Pays, pour obtenir remboursement des fournitures faites à une compagnie (f° 247). – Taille de 5 écus par livre (f° 249). – Permission aux consuls de vendre les pins des terres sises à Gaudrade (f° 252). – Poursuites contre les auteurs de coupes de bois (f° 252v°). – Prime d'un écu à ceux qui dénonceront les auteurs de coupes de bois et d'ensemencements dans le communal fait sans permission (f° 253v°). – Elections consulaires (f° 254). – Publication d'arrêt du parlement défendant de couper du bois sans permission. – Saisie par les gardiens des défens, d'un âne dont le propriétaire coupait du bois (f° 255v°).

1634. – Ordonné : de vendre les grains de la « *tasque* » (f° 257v°) ; - de rembourser N. Sassy, de Grasse (f° 258). – Procès contre le prieur prébendé [cf. f° 238]. – Permission aux prieurs du St Esprit de faire raccomoder, attendu qu'il « *est tout pertuis* », « *le peyrol pour cuire le rix de ladite confrayrie* » (f° 259). – Saisie de 2 ânes dont le propriétaire coupait du bois dans le défens. – poursuites contre Barthélemy Rayolle, de Fréjus, trouvé coupant du bois, lequel aurait dit « *que, sy les campiers y venoient pour le gager...il en tuera un* » (f° 259v°). – Mission aux consuls d'envoyer à Aix extrait de « *tous les payemans* » militaires de 1629 à 1631 (f° 260). – Amende de 3 écus contre Pierre Castelle pour coupe de bois (f° 260v°). – Vote d'un capage pour payer les réparations à faire à la fontaine lesquelles seront mises à l'enchère (f° 261v°). – Publication pour le débit « *de la sel* », suivant la taxe qu'en donneront « *messieurs les visitateurs* » (f° 262). – Ordonné : de vendre les grains de la « *tasque* » afin de payer les intérêts de la confrérie du St Esprit (f° 262v°) ; - d'inviter Jean Raimond, de Fréjus, à « *donner chemin* »

à Barthélemy Borme, de Puget, acquéreur d'une terre de l'hôpital de Fréjus, sise à Puget (f° 265v°). – Ordre de déclarer les biens nobles sujets au paiement des droits de francs fiefs (f° 266v°). – Procès intenté par Aubertin Henry, de Draguignan, pour réduction de créance faite par la commune (f° 267v°). – Injonction à la confrérie de St Jacques de donner un écu à celle du St Esprit pour s'être servie de ses « *peyrols et ustencilles* » (f° 271). – Ordonné : de réparer le four (f° 273v°) ; - de liquider les dépenses des troupes logées le 11 novembre (f° 274) ; - « *d'accommoder* » avec le boucher touchant l'indemnité à lui accorder pour la viande qui lui « *a esté prinse par les habitans sans payer, et les tripes que se sont perdues* » pendant le séjour des troupes (f° 275) ; - de consulter sur la demande en garantie par Antoine Caze ajourné en restitution d'une maison acquise de la commune (f° 275v°). – « *Creation des consuls et administrateurs de la commune* » et fixation des amendes municipales (f° 276v°). – Election d'un greffier et d'un sergent (f° 279v°).

1635. – Taille de 6 écus pour payer les fournitures militaires (f° 281). – Délibéré : de faire estimer les dommages causés dans les défens « *contre les gardiens qui n'en ont donné aucune notisse aux consuls* », sauf aux gardiens à se pourvoir contre les délinquants (f° 281v°) ; - de défendre au procès en garantie intenté par Honoré Achard, de Fréjus, troublé par N. Bermond, sieur de Pennafort, dans la possession d'une terre achetée de la commune. – Procès contre N. dame de Boades (f° 282) ; - Emprunt de 50 écus pour payer les impositions (f° 283v°). – Injonction au boucher d'exécuter les conditions de son bail (f° 284v°). – Avis donné par le procureur à la Cour des comptes que la commune a été déboutée de sa déclaration contenant qu'elle ne possède aucuns biens sujets aux francs fiefs et que les commissaires desdits droits viendront faire enquête (f° 286v°). – Mission aux consuls, à cause des bruits de guerre : de « *cacher en terre ou mander alheurs* » les papiers de la commune, afin que les ennemis « *ne les bruslent* » ; - d'acheter du blé pour la

subsistance des troupes qu'on pourrait loger (f° 287v°). – Ordre de fournir 5 hommes munis de « *aisades, aisadons et palles* » pour aller travailler aux fortifications de Fréjus (f° 288). – Désignation de 5 pionniers qui seront remplacés le 17 juin (f° 288v°). - Approbation du paiement de 25 écus fait au capitaine d'une compagnie pour l'inviter à aller coucher ailleurs (f° 289). – Désignation d'un préposé pour recueillir les droits de terrage (f° 289v°). – Ordonné d'exécuter les ordres transmis par les chefs de viguerie portant de fournir par feu pour la subsistance des troupes stationnées à St Tropez, Fréjus, Cogolin, Pradeau [le Pradet ?] et Hyères, 213 pains, 109 pots de vin, 109 livres de viande de bœuf ou de mouton, 73 livres et demie de foin et autant de paille et 5 panaux 1 picotin et quart d'avoine (f° 290v°). - Députation à Draguignan pour obtenir de N. d'Authier, consul de ladite ville, de porter les susdites fournitures à Fréjus de préférence à Draguignan (f° 291). – Ordonné : d'informer N. sieur de St Auban, commandant des milices, qu'il n'y a dans la commune que 10 ou 12 hommes en état de porter les armes et qu'il ne s'y trouve « *aulcung mosquet ny autres armes* » (f° 291v°); - d'exécuter l'ordre du gouverneur de la citadelle de St Tropez de fournir 12 hommes (f° 292). – Députation auprès dudit gouverneur pour traiter de l'échange de pionniers (f° 293). – Ordre du même d'accélérer l'envoi des hommes (f° 294). - Envoi de 4 hommes à la compagnie de milices, sur l'ordre du commandant d'en envoyer « *tant que [on] pourr[a]* » porteurs d'armes, de munitions et de vivres. – Taille de 8 écus (f° 294v°). – Exécution de l'ordre portant de fournir 8 hommes au lieu de 4. - Ordonné : de sommer le « *talhier* » de rembourser l'argent que la commune a emprunté pour l'entretien des 8 miliciens (f° 295-295v°); d'emprunter 200 écus pour payer les impositions (f° 296v°). – Envoi à Mougins : de 340 pains d'une livre pour les miliciens (f° 298); - de 10 écus pour la subsistance des officiers (f° 298v°). – Exécution de l'ordre transmis par le commandant de la milice de fournir aux miliciens de la « *poudre et de*

balles...pour tirer plusieurs coups » (f° 299v°). – Emprunt de 50 écus (f° 300v°). – Députation d'un consul à l'assemblée de la viguerie, réunie pour assurer la subsistance de 7 compagnies (f° 301v°). – Invitation du commis aux étapes de se rendre à Fréjus pour liquider le contingent dû par la commune de Puget (f° 302v°). – Ordonné d'exécuter l'ordre transmis par le commandant de la milice de fournir 2 hommes par feu munis de poudre et de balles (f° 303v°). – Invitation à l'exacteur de la taille d'avancer des fonds (f° 304v°). - « *Creation des officiers et administrateurs de la maison commune* » (f° 306v°). – Ordre du receveur des deniers du Pays de payer « *le cartier* » échu. – Demande de consultation au sujet du refus de Paul Borrelly, maréchal, d'accepter les fonctions de trésorier (f° 308v°).

1636. – Délibéré « *de poursuivre l'instance* » introduite par Borrelly, l'avis de l'avocat portant que « *peust estre que, attendu le petit nombre d'hommes qu'est en ce lieu de pouvoir porter charges commu[nales] ...il ne sera resevable a son appel* » (f° 309v°). - Ordre de faire partir les 2 hommes levés par feu (f° 310v°). – Taxe de 1 sol par charge « *de boys gros ou menu* » transporté « *hors du lieu* » (f° 312v°). – Décharge en faveur d'Honoré Abril de l'amende encourue pour avoir porté du bois hors du lieu, attendu qu'il ne l'a pas coupé dans le communal (f° 314).

BB 10 . Délibérations communales 1636-1648. Registre in-8, 439 feuillets, papier.

1636. – Remplacement du trésorier décédé (f° 1). – Préparation de l'étape pour les troupes annoncées. – Poursuites contre les auteurs de coupes de bois (f° 1v°). – Ordonné d'envoyer prendre à Draguignan une mesure pour l'huile et une pour le vin qui serviront à étalonner celles des revendeurs (f° 2). - Invitation à l'adjudicataire de la taille de payer les impositions (f° 2v°). – Levée d'un milicien par feu « *pour aller demeurer en garnison à...Fréjus* » (f° 3). – Délibéré de consulter sur la demande à faire à la communauté de Flayosc des gages des

muletiers de Puget qu'elle a retenus pour porter les hardes et les soldats malades jusqu'à Régusse (f° 3v°). – Achat de 4 arquebuses « à rouet » pour les miliciens (f° 4). – Ordonné de payer à la communauté de Roquebrune la contribution pour subsistance des troupes (f° 4v°). – Remplacement des miliciens (f° 5). – Levée de 4 nouveaux miliciens (f° 6). – Procès intenté par Benoît Garcin en paiement de vacations. – Désignation d'un commissaire pour estimer les ensemencements des terres communales en vue de la perception du droit « de terrages » (f° 7). – Ordonné : de faire payer le fermage des jardins communaux situés « au dessus du chasteau » (f° 8v°); - de mettre le recouvrement de la taille à l'enchère (f° 9). - Envoi à Draguignan d'un porteur afin de prendre extrait de la délibération « de l'assemblée tenue à Cuers pour inhiber les creanciers » de contraindre la commune (f° 10). – Délibéré d'attendre que les créanciers aient fait exploiter la commune, attendu que la personne envoyée à Grasse n'a trouvé aucun officier pour faire signifier à N. Vitalis et à [Honoré] Saissi, l'ordonnance du « Marechal » dispensant la commune de payer les intérêts de l'année courante (f° 11). – Levée d'un milicien (f° 11v°). – Achat d'un mousquet. – Ordonné d'imposer pour une demi-livre cadastrale les nouveaux habitants non possédant biens (f° 12). - Injonction au vicaire de tenir un prêtre résident pour faire le service et, en cas de refus, se pourvoir par devant l'évêque (f° 12v°). – Poursuites contre : Raphaël Ulte qui, après avoir accepté de servir comme milicien, a refusé de partir et a « hussé de menasses » contre les consuls (f° 13); - les auteurs de coupes de bois (f° 13v°). – Enchères de la boucherie (f° 14). – Levée de 2 miliciens à destination de Cannes (f° 15v°). – Ordonné de faire signifier au vicaire la sentence épiscopale qui l'oblige à tenir un prêtre résident (f° 16 et 18v°). – Levée d'un milicien (f° 16v°). – Election du « nouvel estat » et des recteurs des confréries. - Fixation des amendes municipales : « jehans pourtant daumage à autrui », 1 écu ; « bethail de bouras », 2 écus ; « bethail de

travailh », 1 écu le jour, toutes doubles la nuit (f° 19-20). – Envoi aux chefs de viguerie de l'extrait des ordres de fournitures militaires depuis le 14 septembre 1635, afin de les adresser « à Paris [et] fere savoir au Roy la grand despanse que le Pays endure, oultre...les » 40 000écus votés à Sa Majesté par l'assemblée tenue à Cuers. – Ordonné : de payer les 25 pots de vin par feu imposés par la viguerie (f° 20v°); - de présenter requête à l'évêque pour obliger le vicaire à exécuter ses obligations concernant le « divin servisse de Dieu » (f° 21).

1637. – Nomination d'un greffier (f° 21v°). – Délibéré de convenir avec le capitaine commandant la tour de Cavalaire pour la fourniture d'un milicien (f° 22). – Nomination d'un valet de ville (f° 22v°). – Vente d'une terre prise en collocation en paiement de tailles. – Logement de troupes (f° 24). – Taille de 2 écus par livre. – Demande de consultation au sujet d'une exposition d'enfant à la porte de l'église (f° 25v°). – Ordre du comte de Carcès de fournir : 2 miliciens armés et équipés (f° 26); - 2 pionniers à destination des îles Ste Marguerite (f° 26v°). – Députation de Pierre Bonaud, lieutenant de viguier, à l'assemblée de la viguerie (f° 27). – Ordonné : de faire signifier aux consuls de Roquebrune la commission obtenue du sénéchal leur enjoignant « de fere la recherche des fames...acouchées » dans leur commune en vue d'obtenir des renseignements sur la mère de l'enfant exposé à Puget [cf. f° 25v°] (f° 27v°); - de payer les intérêts à la confrérie du St Esprit (f° 28). – Ordre de fournir 2 charrettes attelées de bœufs à destination de Fréjus (f° 28v°). – Nomination de 2 « regardadours » chargés de surveiller le débit de la viande ; le boucher ne donnant pas toujours la qualité ni le poids (f° 29). - Levée de 4 hommes armés (f° 32). – Députation de Benoît Garcin à l'assemblée de la viguerie (f° 33). Taille de 10 écus par livre (f° 35). - Ordonné d'exécuter l'arrêt du parlement enjoignant de poster des gardiens sur les avenues dont un chargé de délivrer les billets de santé (f° 36). – Enchères du recouvrement de la taille (f° 38). – Procès : contre le vicaire [cf. f° 21] (f° 38v°);

- intenté par N. Vitalis, lieutenant particulier au siège de Grasse, en remboursement de créance (f° 41). – Ordre des chefs de viguerie de payer 8 livres 2 sols par feu (f° 41v°). – Députation au gouverneur de St Tropez pour recevoir ses instructions (f° 42). – Ordonné d'« *accommoder* » avec le capitaine d'une compagnie de milice de la viguerie pour le paiement de l'armement de 5 hommes (f° 43). – Députation aux funérailles de [Barthélemy de Camelin], évêque de Fréjus, avec mission de porter un présent à [Pierre de Camelin], son neveu et successeur (18 octobre) (f° 43v°). – « *Creation du novel estat, ...sur la proposte faicte par les ... consuls et trezaurier disants et remostrants que, au jourduy, de toute ansene coustume est de changer les officiers et aministrateurs de la meson comune et que, s'ils n'ont faict bien et duemant le deub de leur charge, ils en demandent à Dieu mercy et pardon au presant conseilh* » (26 décembre) (f° 44v°). – Mission aux consuls de traiter avec [Jacques] Roubiè, secondaire, pour ses gages de « *regent* » des écoles (f° 46v°).

1638. – Ordonné d'envoyer au greffe de la viguerie les extraits des ordres de fournitures et de logements militaires, afin d'en obtenir remboursement (f° 47). – Demande de consultation sur le procès intenté par Antoine Rotou, de Roquebrune, héritier de Boniface Crotte, créancier (f° 48). – Procès contre : les adjudicataires de la taille (f° 48v°) ; - Benoît Garcin (f° 49). – Délibéré d'offrir à Jacques Roubiè, secondaire, 8 écus de gages pour la régence des écoles « *et, sy ne le veult* », on louera un autre régent à qui l'on donnera 12 écus [cf. f° 46v°] (f° 49v°). - Autorisation aux prieurs du St Esprit d'affermir « *les filagnes* » de la confrérie vendues à Louis Sardou qui a quitté le pays (f° 50v°). – Ordonné de se renseigner auprès des consuls de Roquebrune, « *et fere conformement* » à leur avis, concernant le mandat des chefs de viguerie de fournir 4 livres 14 sols 6 deniers par feu pour la nourriture de 2 Espagnols détenus en prison à Draguignan depuis le 11 août 1636 jusqu'au 19 décembre 1637 (f° 51). – Vente d'une coupe de bois (f° 52). –

Députation à Draguignan pour déposer dans l'information ordonnée par le parlement sur « *les excès et visullances* » des troupes et sur « *ceux qui auront faict sortir des blés de la province* » (f° 52v°). – Désignation d'experts pour allivrer une terre omise dans le cadastre (f° 54v°). – Réparations au chemin royal, au quartier de Picoutron, à l'occasion du prochain passage du comte d'Alais, gouverneur de la province (f° 55). – Création d'un « *gabellier* » pour la vente du pain, du vin et de l'huile (f° 55v°). – Publication de la venue du gouverneur de St Tropez pour passer la revue des gardes-côtes. – Vente d'une maison (f° 56). – Dénombrement des hommes et des armes sur l'ordre du susdit gouverneur (f° 56v°). – Délibéré de dresser l'état des dettes et de se pourvoir en autorisation de payer les créanciers en biens (f° 57). – Ordre de lever un milicien par feu (f° 57v°). - Députation de Benoît Garcin à l'assemblée de la viguerie (f° 58). – Désignation d'un collecteur des grains de la « *tasque* » (f° 59). – Ordre des chefs de viguerie d'envoyer le rôle des miliciens (f° 60). – Taille de 10 écus par livre (f° 60v°). – Délibéré d'emprunter 95 livres pour payer les impositions (f° 62). – Députation de l'« *un des...consuls* » à l'assemblée de la viguerie (f° 63v°). – Ordonné : de prier N. Caussemille de céder au boucher le « *jas* » qu'il tient à location (f°67) ; - de dresser l'état des biens soumis au droit des francs fiefs (f° 69). – Election du « *nouveau estat* » et des prieurs des confréries (f° 69v°).

1639. – Nomination d'un greffier et d'un sergent (f° 72). – Injonction à N. Olivari [Olivier], de Montauroux, de rembourser, à peine de poursuites, les sommes qu'il a reçues en qualité de commis du trésorier du Pays (f° 73). –Députation d'Honoré Caze, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 74). – Enchères du fermage du four (f° 74v°). - Délibéré de défendre au procès intenté par la ville de Fréjus en garantie d'une demande d'indemnité par Louis Barboux pour dommages causés à sa propriété par une crue du Gabre (f° 75). – Action : contre le boucher en exécution de ses engagements (f° 76v°) ; - intentée par Jacques de Nigris, avocat de

Fréjus, en curage du ruisseau de la Vernède (f° 77). – Vente d'une terre au quartier de Pignole (f° 78). – Ordonné de faire exécuter la sentence épiscopale condamnant le prieur prébendé à faire réparer l'église (f° 78v°). – Députation du trésorier à l'assemblée de la viguerie (f° 79v°). – Délibéré d'informer les chefs de viguerie que la commune désire payer les créanciers « *en fonds* » (f° 80). – Vente à Jacques Caussemille, de Draguignan, d'une terre sise à Barbate, « *appartenant aux oars de patron Jehan Seurle* », sur laquelle la commune s'est colloquée pour paiement de tailles (f° 81). – Ordonné de payer les intérêts de la confrérie du St Esprit, dont les prieurs désirent acheter des bœufs pour en distribuer la viande aux fêtes de la Pentecôte (f° 82). – Ordre aux miliciens de se tenir prêts pour partir (f° 82v°). – Reconnaissance de Cyprien Raynard comme viguier et lieutenant de juge (f° 84). – Députation à Fréjus auprès de N. d'Authier, capitaine de milice, pour traiter du remplacement de 4 miliciens qu'il a renvoyés comme impropres au service (f° 85). – Taille de 10 écus par livre (f° 86). – Acceptation, comme boucher, de Guillaume N. de Montferrat, « *meger* » de N. d'Authier qui servira de caution (f° 89). – Vente d'une coupe de pins au quartier de Canavère (f° 89v°). – Réparations au four (f° 92). – Ordre de fournir à Roquebrune une charge d'avoine et 4 quintaux de foin par jour pour la subsistance des troupes (f° 92v°). – Députation à Draguignan pour assister à la vérification des dettes (f° 93v°). – Ordre de faire le dénombrement des hommes en état de porter les armes, « *les anemis de l'Etat ayant desseïn d'entreprendre contre la Provence* » (f° 95). – Refus de nommer des experts pour réallivrer le pré de Jean Barjac, au quartier des Salles, devenu « *fort aquatif* », à cause des versures du canal des moulins de Fréjus. – Election « *des officiers et administrateurs de la maison commune* » (f° 96).

1640. – Enchères du fermage du four (f° 99v°). – Injonction à Jacques de Nigris, avocat de Fréjus, de présenter par écrit ses réclamations tendant à faire établir une taxe sur le bétail et les capitaux et dresser un rôle des biens

des habitants distinct de celui des étrangers lesquels ne sont pas tenus de contribuer au paiement de toutes les dépenses communales (f° 103). – Poursuites contre les auteurs de coupes de bois (f° 104v°). – Proposition aux adjudicataires de la taille de « *remetre advers...trois advocats à poinct de droict* » l'apurement de leur compte, attendu qu'ils n'ont pas régulièrement payé les intérêts aux créanciers (f° 105). – Poursuites contre les débiteurs de la commune (f° 110v°). – Députation : d'Antoine Sauve, consul, à l'assemblée de la viguerie, avec mission de porter les quittances des paiements effectués pour le service des troupes (f° 111) ; - à Fréjus afin de retirer les 300 livres léguées à l'hôpital par Charles Gautier, sacristain de la cathédrale, ancien prieur prébendé de Puget (f° 112v°). – Procès contre François Pascal (f° 113v°). – Ordre de « *faire bariquer le lieu* » et de préposer des gardiens qui délivreront les billets de santé, à cause « *qu'il l'i a bruict de malladie condichieuse dans le pays* » (f° 114v°). – Délibéré de demander au lieutenant de la sénéchaussée des lettres de contrainte contre le prieur prébendé afin de lui faire saisir ses rentes pour réparer l'église, conformément à la sentence épiscopale (f° 117v°). – Députation à Sisteron d'Aubertin Mège pour porter la contribution à la subsistance de la cavalerie du comte de Carcès (f° 118v°). – Taille de 10 écus (f° 119). – Reconstruction des « *bariquades* », démolies pour rentrer les récoltes, attendu « *que la malladie contigieuse se continue* » (f° 121). – Poursuites contre ceux qui ont enlevé le bois des barricades. – Institution d'un bureau de la santé (f° 121v°). – Refus de prendre fait et cause pour les consuls contre Honoré Garcin qui a empêché de faire les barricades dans son jardin et a injurié le consul (f° 122v°). – Réquisition du consul de « *luy prester...advence* » afin de faire informer contre ledit Garcin, sinon il ne peut plus exercer sa charge ; pardon accordé au coupable qui a « *declaré auxd. Consulz qu'il est marry d'avoir profferé les parolles injurieuses quy luy a dictes et quy ny retournera plus* » (f° 123v°). – Enchères du recouvrement de

la taille (f° 126). – Construction d'un chemin destiné à transporter les meules provenant de la carrière récemment découverte du défens et taillées pour le compte de la commune (f° 129). – Procès intenté par Jean Rey en remboursement de créance (f° 130v°). - « *Creation des officiers de la maison commune* » ; élection des prieurs des confréries et taxation des amendes municipales (f° 132).

1641. – Gratification de 3 écus 30 sols à N. d'Authier pour un « *mandat* » de 74 écus qu'il « *a fait obtenir* » à la commune de la part des procureurs du Pays (f° 134). - Nomination d'un sergent ordinaire aux gages annuels de 6 livres (f° 134v°). – Saisie, au fermier du prieur, du tiers de la dîme afin de faire réparer l'église [cf. f° 117v°] (f° 136v°). – Défense, par ordre des procureurs du Pays, de recevoir des étrangers non munis de billets de santé (f° 138v°). – Achat de 110 pans de damas rouge pour la confection d'une chapelle à diacre et sous-diacre [cf. f° 136v°] (f° 140v°). – Procès contre les héritiers de Boniface Crotte [cf. f° 48] (f° 143). – Réparations à la fontaine. – Demande de consultation sur le projet de faire casser l'acte passé avec Fréjus portant que les terrains occupés par le canal des moulins de ladite ville sont exempts de la taille, et aussi « *savoir* » si la commune sera « *resevable à fere dire que, en ce lieu* » il y a assez de bestiaux pour faire manger les herbages du territoire, Fréjus prétendant avoir le droit d'y introduire les siens (f° 143v°). – Permission à N. de Lègues de couper 200 pins dans les défens pour [drainer ?] les paluds de Fréjus (f° 144). – Compte-rendu du député envoyé à Aix contenant que les avocats consultants estiment que les habitants de Fréjus n'ont, au sujet des pâturages, d'autre droit que celui de l'évêque avant la transaction ; que la commune de Puget « *ne peult avoir affranchi les tailhes à celle de Fréjus, attendu que icelle...avoit esté condanpnée en beaucoup d'arrerages de tailhes* » qu'elle a payés [cf. f° 143v°] (f° 146). – Députation de Jean Laugier, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 147). – Capage de 20 sols par maison pour réparer la fontaine (f° 147v°).

- Députation à Aix pour faire liquider les fournitures militaires (f° 148). – Ordonné : de faire signifier les lettres de contrainte décernées contre le prieur prébendé afin de l'obliger à réparer la toiture de l'église, le clocher, etc. [cf. f° 136v°] (f° 149) ; - de lever un milicien par feu (f° 150) ; - de rembourser la créance d'[Honoré] Saissi, avocat, s'il abandonne les intérêts de 2 années (f° 151). – Acceptation du legs de 50 écus fait par Charles Gautier, ancien prieur du lieu, pour en employer les intérêts à « *marier pauvres filles* » (f° 152). – Délibéré : d'imposer pour « *demi quart* » de livre cadastrale les habitants non possédant biens, lesquels jouissent des facultés et privilèges de la communauté (f° 155) ; - de mettre la boucherie à l'enchère (séance tenue « *aux rochers du* » fort) (f° 156) ; - de faire dresser un devis des réparations à exécuter à la toiture de l'église et au clocher (f° 157). - Gratification de 9 livres à Pierre Bonaud, notaire, pour tirer les extraits « *de toutes les impositions* » levées par la commune depuis 1568 (f° 157v°). - Vente du blé de la « *tasque* » (f° 159v°). – Ordonné de payer les droits d'amortissement. – Désignation de 2 commissaires pour surveiller la vente de la viande (f° 161). - « *Creation des officiers de la maison commune* » et vote des amendes municipales (f° 162). – Procès contre : le prieur [cf. f° 149] (f° 163v°) ; - les créanciers (f° 164v°).

1642. – Procès : intenté par Barthélemy Perrache, marchand de Fréjus, en paiement d'étoffe de soie pour confectionner une chapelle [cf. f° 140v°] ; - contre les habitants de Fréjus au sujet des pâturages [cf. f° 146] (f° 167v°) ; - contre le fermier de la dîme (f° 169). – Poursuites contre Antoine Irouard et François Aubert, de Bagnols, pour coupe de bois (f° 170). – Vente de pins. – Défense de couper du bois sans permission des consuls. – Augmentation d'un liard sur la livre de viande (f° 170v°). – Désignation de N. Jubert, Pierre Blanc, Antoine Attanoux et Jean Raimond, notaires, le premier de Montferrat, le second de Claviers, le troisième de Roquebrune, le quatrième de Fréjus, de N. Giboin, procureur au siège de Draguignan, et de N. Lombard, bourgeois des

Arcs, comme experts pour estimer les biens communaux à partager aux créanciers (f° 171v°). – Procès intenté par Bernardin de Camelin en réparation de dommages causés dans sa propriété « *par moyen de l'eau que surverse sur le pont ... de Pissarelle* » (f° 172). - Délibéré d'offrir à l'évêque une pension annuelle et perpétuelle de 12 livres en échange de ses droits d'usage sur le défens des Vérignanes qui sera remis aux créanciers (f° 173). – Sommation au boucher de débiter de « *bonne chair et à suffisance* » (f° 174). - Ordonné : de passer transaction avec l'évêque qui a promis d'abandonner, moyennant une pension de 15 livres, ses droits d'usage sur les défens des Vérignanes, sous réserve du droit de prélation, lods et treizain, en cas d'aliénation (f° 175) ; - de poursuivre les retardataires des tailles (f° 177). – Procès contre Jacques de Nigris [cf. f° 77] (f° 178). – Ordre de lever un milicien par feu (f° 179). – Réparations à la fontaine. – Ordonné : de s'informer si l'Argens a emporté la pièce de terre de N. Brunel, au quartier du Nougueiret, dont il refuse de payer la taille (f° 179v°) ; - d'acheter des armes pour les miliciens (f° 180v°). – Sommation à l'entrepreneur des réparations au canal de la fontaine d'achever les travaux (f° 182). – Vente de terres sur lesquelles la commune s'est colloquée pour paiement de tailles (f° 182v°). – Réparations au pont de Pissarelle (f° 183). – Procès intenté par Jacques Barboux, de Fréjus, en creusement du lit du Gabron. - Taille de 2 écus par livre (f° 183v°). - Ordonné : de payer les intérêts de la confrérie de St Antoine, les prieurs voulant payer les réparations exécutées à la chapelle (f° 185v°) ; - de faire rendre les armes remises aux miliciens (f° 186v°). – Enchères du recouvrement de la taille (f° 189). - Poursuites contre les habitants de Fréjus pour délits de pâturages dans les terres communales (f° 191). – Ordonné, sur les conseils de l'avocat de la commune, de relaxer les bestiaux saisis au boucher de Fréjus dans le communal et de poursuivre N. Bouteillier pour coupe de bois (f° 192). - Elections consulaires (f° 192v°).

1643. – Refus de payer les intérêts des créanciers à cause de l'instance pendante pour rembourser ces derniers en biens (f° 195). – Désignation d'experts afin d'estimer les terres prises en collocation pour paiement de tailles. – Demande du remplacement du viguier dont le mandat a expiré (f° 195v°). – Ordonné : de mettre à l'enchère les réparations à effectuer au pont de Pissarelle (f° 196) ; - de poursuivre le procès contre le décimateur [cf. f° 149] (f° 196v°), - d'inviter les propriétaires à assister à la séance du conseil, afin de délibérer sur les mesures à prendre pour satisfaire les créanciers (f° 197). – Réparations aux chemins royaux (f° 198). – Permission à Pierre Bonaud de confectionner des chevrons dans le défens (f° 199). - Délibéré : de remettre « *à point de droit* » le différend concernant la vente, en 1605, d'une maison de Guillaume Grue, sans son consentement ; - de réitérer à l'évêque la demande de changer le viguier (f° 201). – Réparations aux chemins de St Sébastien et des aires (f° 201v°). – Délibéré de supplier l'évêque d'autoriser Jean Iroard, charpentier de Lorgues, à construire pour la commune « *ung moulin appelé de Mauvaistemps au tournant de la Vernède, proueu que la commune...achete le lit du meat...[et] la place dudit moulin* » (f° 202). – Taxe d'une livre par meule extraite des carrières communales (f° 203). - Enchères de la rève sur le pain, le vin, l'huile et le poisson salé (f° 204). – Députation à l'évêque pour le prier d'autoriser la commune à réparer la chambre « *de sur la sacrestie* », afin d'y déposer « *les papiers de la commune* » qui sont « *fort mal tenus* » et qu'« *il y en a beaucoup quy sont escartés çà et là aux maisons des particulliers* » (f° 204v°). – Désignation de surveillants à la boucherie. – Invitation au boucher de remettre les 3 rups de chandelles stipulés dans son bail, à peine de poursuites (f° 207). – Demande de renseignements aux consuls de Fréjus, concernant le droit de 8° du capital des biens des églises dont Etienne d'Authier-la Morée, résidant à Fayence, réclame le paiement (f° 207v°). – Communication d'arrêt du Conseil d'Etat accordant aux communes un délai d'un an

pour payer leurs créanciers (f° 208v°). – Désignation d'experts pour passer la réception des travaux du pont de Pissarelle (f° 210v°). – Injonction aux propriétaires des moulins de Fréjus de payer les dommages causés par les versures des eaux du canal. – Communication de circulaire des chefs de viguerie annonçant que « *la contagion* » est à Lyon (f° 213v°). – Injonction au boucher de tuer des « *menons...à sufisanse pour servir tous les manants et habitants* » (f° 214v°). – Procès intenté par N. de Nigris en curage du ruisseau de la Vernède, au quartier des Salles (f° 216). – Invitation aux forains de Fréjus d'exhiber la transaction qui prescrit de prendre des experts étrangers pour faire un nouvel allivrement et d'y appeler le syndic des forains (f° 216v°). – Délibéré : d'exécuter l'arrêt du parlement, transmis par les chefs de viguerie, au sujet de la garde, à cause de la contagion qui sévit à Lyon et dans le Dauphiné (f° 217) ; - de faire assigner les experts désignés pour évaluer les biens communaux et les créanciers pour s'y colloquer (f° 218) ; - de payer les arrérages de N. Vitalis, lieutenant en la sénéchaussée de Grasse, afin qu'il « *se desparte des recusations que a balhé à* » N. , sieur de Vachères, expert à l'évaluation des biens communaux (f° 221). – Remise par Jean Gavot, ancien consul, des 110 pans de damas rouge, qu'il avait en dépôt, destinés à une chapelle [cf. f° 140v°] (f° 222v°). – Taille de 10 écus par livre cadastrale (f° 223). – Réparations aux chemins royaux. – Enchères de la boucherie (f° 225). – Mission au trésorier de retirer 10 écus donnés en « *amourne* » aux pauvres par N. Gautier, prieur du lieu (f° 226). – Gratification de 3 réales à un garde du gouverneur afin que ce dernier ne fasse « *aulcung desplaisir aux consuls ny a la communauté* » pour n'avoir pas réparé les chemins, conformément aux ordonnances (f° 226v°). – Députation de Jean Rey, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 228). – Ordonné de défendre au procès intenté par la ville de Fréjus [cf. f° 143v°] (f° 229). – Elections consulaires ; protestations de Jean Gavot sur la nomination, comme

premier consul, d'Antoine Sauve qui « *dedepuis que a esté en charge, n'a ancores achavé de randre son compte ny cloué son livre et plusieurs despans que a fait souffrir à la communauté* » et qu' « *il a cinquante prousès aveq tous les habitants, que ne desire que ce vanger du bien de la communauté* » (f° 230v°).

1644. – Ordonné : de rechercher les quittances des fournitures militaires afin d'en obtenir remboursement (f° 232) ; - de se pourvoir en autorisation « *de faire caser et resinder la transation* » précitée [cf. f° 229] (f° 232v°). – Poursuites contre les redevables des tailles (f° 233). – Réparations au pont du Gabron. – Invitation aux consuls de remettre aux revendeurs la taxe du pain, du vin et de l'huile. – Poursuites contre le boucher qui ne fournit pas de la viande et des chandelles à suffisante quantité (f° 233v°). – Nomination d'un sergent aux gages annuels de 2 écus (f° 234). – Procès contre Antoine Iroard [ou Irouard], charpentier de Fréjus (f° 236). – Vente des grains de la « *tasque* » (f° 241). – Sommation à N. de Gansard, épouse de N. Crotte, lieutenant au siège de Draguignan, de venir « *prendre paiement d'hune partie* » de sa créance (f° 241v°). – Ordonné : de faire confectionner une bière pour transporter les morts (f° 242) ; - de rembourser les recteurs de Notre-Dame afin qu'ils puissent payer les réparations exécutées à la chapelle (f° 243). – Députation auprès du capitaine de la compagnie de cavalerie logée à Fayence pour lui offrir de lui payer la subsistance et le logement afin qu'il ne vienne pas à Puget (f° 243v°). – Achat d'avoine (f° 244). – Logement de la cavalerie du prince de Monaco (f° 244v°). – Emprunt de 95 écus (f° 245). – Ordonné : « *de fere taxe sur tous les habitants que n'ont aulcung lougement et icelle inposition la balher aux habitants quy ont lougé des cavallier per affin* » qu'ils « *ayent moyen de nourrir les ...cavalliers et esviter que ny aye du bruiet* » (f° 245v°) ; - de tuer des bêtes du troupeau du boucher pour le service de la troupe (f° 246v°). – Capage d'un écu « *sur chaque particullier habitant et faisant feu* » pour payer la subsistance des troupes (f° 247v°). – Approbation d'emprunt

contracté pour le même objet (f° 248). – Refus d'intervenir en faveur d'Antoine Sauve dans ses différents procès relatifs à son consulat (f° 249). – Gratification de 4 pistoles d'Espagne à N. de Vallès pour voyages d'Aix à Arles afin d'obtenir le délogement des troupes (f° 250). – Procès intenté par : N. Camelin en réparation de dommages causés dans sa propriété par les versures du méat, près du pont de Pissarelle (f° 251) ; - N. de Nigris en recours d'expertise du nouvel allivrement (f° 253v°). – Ordonné de dresser et envoyer à Aix l'état des fournitures militaires afin d'en obtenir remboursement (f° 254v°). – Procès intenté par le boucher de Draguignan en paiement de moutons qui lui auraient été « *prins aux festes de pascos dernieres* » (f° 256v°). - Envoi d'un porteur à Aix pour demander remboursement des fournitures faites aux troupes et ce qu'elles ont « *ransoné* » (f° 257v°). – Taille de 10 écus par livre pour payer les impositions (f° 259v°). – Refus d'affermir la « *calquade* » pour laisser aux « *habitans...liberté de faire fouller ses bledz...à quy bon luy sanblera* » (f° 260). - Enchères du recouvrement de la taille (f° 262v°). - Demande de consultation sur l'arrêt du Conseil d'Etat enjoignant aux créanciers colloqués sur les biens francs de taille de payer au roi 20 deniers par livre ou la communauté, à défaut de paiement par les créanciers (f° 265). – Vote de 4 livres pour frais d'auberge du commissaire venu à l'effet d'informer sur les désordres commis par la cavalerie du prince de Monaco (f° 268). – Ordonné : de faire assigner le curateur des hoirs d'[Honoré] de Cravesan en assistance à la collocation de la commune sur diverses terres pour paiement de tailles (f° 268v°) ; - de faire réparer le pont de la Canavère (f° 272). – Désignation de 2 surveillants à la boucherie (f° 272v°). - Injonction : au collecteur de la taille de rendre son compte (f° 273v°) ; - au boucher de remplacer son « *coupadour* » qui ne donne pas la qualité de viande demandée (f° 274) ; - au commissaire, venu pour exiger certains droits sur les biens des confréries, d'exhiber sa commission, et son voyage lui sera payé, s'il y a lieu (f° 274v°). – Vente

des blés de la « *tasque* » (f° 275v°). – Election des officiers de la communauté et des recteurs des confréries. – Taxation des amendes municipales (f° 276).

1645. – Procès : intenté par Honoré Crotte, de Fréjus, héritier de Boniface Crotte, en remboursement de créance (f° 277v°-281) ; - contre N. dame de Boades. – Allocation de 4 écus au chirurgien qui viendra s'établir à Puget (f° 282v°). – Procès intenté par Melchior Granne, [de Fréjus], en délimitation de terrain au quartier des Salles (f° 284v°). - Autorisation aux recteurs du St Esprit de vendre une terre sise à Regardet (f° 285). - Procès intenté par N. d'Allons, cessionnaire de N. de Vallès, en remboursement de créance (f° 287v° et 289). – Ordonné de faire confectionner une caisse pour les archives et de la déposer dans l'église (f° 289v°). - Députation de Jean Laugier, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 290). – Allocation de 10 écus à la confrérie du St Esprit pour acheter des bœufs (f° 290v°).- Désignation de « *regardadeurs* » à la boucherie (f° 292v°). – Procès intenté par Antoine Sauve en paiement de vacations et de fournitures (f° 293). – Communication de cession de créance à Jean Perrache, marchand de Fréjus, par Honoré Crotte de la même ville (f° 293v°). – Taille de 8 écus par livre pour payer les deniers du Pays. – Curage des puits communaux (f° 294). – Rétrocession par Pierre et Jean Maurel, frères, de la maison achetée par leur père de la confrérie de St Antoine (f° 295v°). – Vente de la terre de feu [Honoré] de Cravesan colloquée pour paiement de tailles (f° 296v°). – Ordonné d'adresser requête au lieutenant de la sénéchaussée en autorisation de faire estimer les bois coupés dans les biens sur lesquels la commune s'est colloquée pour paiement de tailles, afin de poursuivre ceux qui les ont coupés (f° 298-298v°). – Offres au recouvrement de la taille (f° 300v°). – Procès contre les auteurs des coupes de bois [cf. f° 298] (f° 301v°). – Intervention en faveur d'Honoré Garcin, ancien trésorier, demandeur en paiement d'arrérages de tailles contre François Rainard (f° 302). – Procès intenté

par Jacques de Nigris (f° 304). – « *Creation des officiers de la communauté* » (f° 306).

1646. – Poursuites contre les débiteurs de la commune (f° 308v°). – Ordonné : d'envoyer à Draguignan les quittances des travaux exécutés aux chemins (f° 309) ; - de donner quittance à Jean Blanc, de Bargemon, cohéritier des hoirs d'Honorade Pissarel, des arrérages de tailles à condition que la commune ne sera pas poursuivie pour les biens qu'elle a vendus de ladite succession (f° 311). – Ordre de fournir 10 livres par jour à la commune de Draguignan pour la subsistance de la cavalerie (f° 311v°). - Demande de consultation sur le droit de la commune de défendre au fils d'Antoine Sauve de se placer dans l'église au banc des consuls, sans exhiber titre « *d'aucune charge* » donnée par l'évêque (f° 313). - Préparation de l'étape de 3 compagnies annoncées (f° 314). – Délibéré de mettre à l'enchère, une terre à la Suvière sur l'offre de 40 écus (f° 314v°). – Mission à Pierre Bonaud, notaire, de « *ranger* » les papiers de la commune (f° 315v°). - Injonction à Jean-Antoine Perrimond de réparer « *ung pas* » du chemin du Moulin endommagé par les eaux venant de sa propriété, et de produire des titres s'il prétendait que la réparation est à la charge de la commune. – Sommation au boucher d'exécuter les conditions de son bail (f° 317v°). – Exécution des ordres du gouverneur de fournir 10 charges de blé pour l'entretien de l'armée navale (f° 318). - Délibéré de passer acte à Antoine Laugier de « *la calcade* » à la condition qu'il donnera à la commune 2 charges de bon blé « *premier* » et tiendra 2 roues de juments ; les habitants étant libres de louer des bêtes ailleurs (f° 319). – Poursuites contre le décimateur en réparations à l'église [cf. f° 196v°] (f° 319v°-321). – Ordre de loger une compagnie de cavalerie (f° 322). – Députation à Roquebrune pour acheter de l'avoine, les cavaliers se plaignant qu'ils n'en ont pas assez (f° 322v°). – Taille de 10 écus par livre (f° 323v°). – Sommation aux communautés contributives à la subsistance de la cavalerie de fournir leur contingent (f° 324v°). - Députation auprès du gouverneur

pour solliciter le délogement des troupes (f° 326). – Intervention en faveur [des prieurs du St Esprit] qui auraient pris des moutons au boucher afin de faire « *la donne* » la veille de la Pentecôte (f° 326v°). – Délibéré d'emprunter 200 écus pour la subsistance des troupes (f° 327v°). – « *Depputt[ation d']ung homme pour tasquer...[et] reculhir les grains* » dus sur les terres communalesensemencées. – Désignation d'experts pour délimiter les terres de Melchior Granne, de Fréjus, au quartier de la Croix (f° 328v°). - Députation à l'évêque pour le prier de demander au gouverneur le délogement des troupes (f° 330). – emprunt pour payer les impositions (f° 331). – Ordonné de vendre les moutons et les vaches donnés par la commune des Mujouls en paiement de la contribution à la subsistance des troupes logées à Puget (f° 331v°). – Présent d'un veau à l'évêque en remerciement de l'obtention du délogement des troupes (f° 332v°). - Désignation d'experts pour « *encadastrer* » les biens communaux vendus (f° 333v°). - Location d'une maison pour le chirurgien (f° 335). – Ordonné : de passer marché avec N. Attanoux, docteur en médecine de Roquebrune, pour servir la commune « *à candoul* » ; - de nommer un « *presepteur pour enseigner les enfans* », aux gages accoutumés (f° 335v°). – Commandement de payer la pension seigneuriale (f° 336v°). – Procès contre : le boucher [cf. f° 326v°] (f° 340v°) ; - la commune de Fréjus [cf. f° 232v°] (f° 341). – Ordonné : d'exécuter l'ordre de l'évêque de réparer le chemin de St Sébastien à l'Isclé (f° 341v°) ; - de payer 2 écus à compte des gages de N. Carpilet, « *regent du college* » (f° 342). – Election des officiers municipaux et des recteurs du St Sacrement, de Notre-Dame et du Purgatoire. – Fixation des amendes municipales (f° 342v°). – Vote de réparations à la fontaine et amende de 20 sols contre ceux qui y feront des « *immodices* » (f° 343v°).

1647. – Désignation des experts du réallivrement (f° 344v°). – Réparations à l'église. – Injonction aux détenteurs de papiers communaux de les réintégrer aux archives (f° 345). – Procès :

contre les auteurs de coupes de bois [cf. f° 301v°] (f° 348v°-350); - intenté par Antoine Sauve en paiement de fournitures militaires (f° 351v°); - intenté à Jean Baresté en paiement du prix d'une terre (f° 352). – Ordonné de dresser l'état des arrérages des tailles depuis 1606 comme pièce justificative contre la ville de Fréjus dans le procès concernant le méat des moulins [cf. f° 341] (f° 354v°). – Désignation de Pierre Bonaud pour dresser l'état des biens roturiers, conformément aux ordres du roi (f° 356). – Injonction aux débitants de pain, de vin et d'huile de donner le poids à peine d'un écu (f° 359). – Ordre de loger 2 compagnies de cavalerie (f° 360v°). – Taille de 10 écus pour la subsistance desdites troupes (f° 362). – Députation auprès du gouverneur et des procureurs du Pays pour les informer des prétentions du chef desdites troupes d'exiger les rations en argent, et solliciter leur délogement, attendu la pauvreté du lieu (f° 364v°). – Demandes d'aides pour la subsistance de ces troupes (f° 366v°). - Marché passé avec N. Roubiè, marchand de Fréjus, pour la fourniture de l'étape (f° 368v°). – Emprunt de 100 écus (f° 373). – Ordonné de nommer un « *presepteur pour enseigner les enfans* », aux gages de 12 écus, selon la coutume (f° 373v°). – Députation à Aix pour faire liquider les fournitures militaires (f° 374). – Ordonné : de lever un capage pour la garde du lieu, sur l'avis donné par les consuls de Fréjus que la peste serait à Nice et à Villefranche (f° 375); - de passer acte avec le régent des écoles qui s'est présenté (f° 378). – Députation de Jean Gavot, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 378v°). – Ordre du gouverneur de contribuer à la subsistance des troupes logées à Signes. – Délibéré : de députer auprès du gouverneur pour le supplier de décharger la commune de la susdite contribution et de lui offrir un « *bon veau, ...une ou deux dousaines de peres de poulllets et deux ou trois peres de chappons* » (f° 379v° et 382); - de payer la contribution demandée (f° 381v°); - d'acquitter les frais d'auberge de N. Poesy, de Flayosc, cavalier à la compagnie d'ordonnance du gouverneur,

venu pour contraindre la commune au paiement de la contribution, lequel a été prié de suspendre ses exécutions jusqu'au retour du député envoyé auprès du gouverneur [cf. f° 379v°-382] (f° 383). – Avis donné par le député contenant que le gouverneur a fait droit à sa requête, mais qu'il a gratifié son secrétaire de 3 écus d'or et 2 pièces de 30 sols sans en avoir reçu d'acquit (f° 387). – Elections consulaires (f° 387v°).

1648. – Désignation d'experts pour délimiter une parcelle dans les terres gastes afin de « *l'encadastre* ». – Déclaration d'appel, par Jacques Sauve, de la délibération portant de mettre à l'enchère la rève du pain, du vin et de l'huile (f° 390v°). – demande de consultation sur le droit de la commune de récuser N. [Brun de Castellane-] Vaucroue, lieutenant en la sénéchaussée, cousin germain de N. de Mottet, conseiller au même siège, en procès avec la commune (f° 391v°). – Remplacement d'un auditeur des comptes, suspect à Jean Gavot, ancien consul, pour la révision de son compte (f° 393). – Poursuites contre : les auteurs de coupes de bois; - les redevables de tailles (f° 395). – Vente de la « *suelhe* » de la Fontète (f° 396). – Ordonné d'affermier les terres communales de la Croix, moyennant un 5^e de la récolte (f° 397v°). – Refus d'acheter « *les affranchissements* », « *attendu la grand pouvreté de la communauté* » (f° 399v°). – Procès intenté : par Jean Baresté, en paiement de fournitures militaires (f° 402v°); - à N. dame de Boades, pour arrérages de tailles (f° 404). – Approbation de l'acte de vente de « *l'ostel neuf* » passé en faveur de Jean Rey. – Vote d'un présent de 6 paires de perdrix au secrétaire du gouverneur, afin d'obtenir sa protection pour exempter la commune des logements militaires (f° 405v°). – Refus d'intervenir en faveur de l'adjudicataire du débit du pain, du vin et de l'huile, contre ceux qui vendent desdites denrées, jusqu'au retour d'Aix du porteur de l'acte de bail pour le faire homologuer (f° 408v°). – Préparation de l'étape pour 15 compagnies (f° 409v°). - Paiement d'une demi-réale au commis-sionnaire de Turrettes qui a apporté l'ordre de ce logement (f° 410). – Députation :

auprès du gouverneur afin d'obtenir le délogement ; - à Fréjus pour emprunter (f° 411). – Ordonné de faire fournir la viande aux troupes par les bouchers de Fréjus, attendu que le commandant a menacé le consul de le constituer prisonnier si les soldats n'ont pas leur nourriture (f° 412). – emprunt de 2 100 livres pour payer les troupes (f° 413). - Achat de vin à 1 écu la charge (f° 414). - Accord avec : le boucher du lieu de fournir de la viande au prix de 2 sols 6 deniers la livre, « *moitié mouton et moitié bœuf* » (f° 415) ; - le commandant de lui payer journallement 380 livres pour la subsistance des troupes (f° 415v°). – Ordonné de payer : aux officiers le jour de leur arrivée et celui du départ (f° 416) ; - 5 écus 20 sols à Emmanuel Bonaud, envoyé à Aix pour demander le délogement (f° 418). – Présent de 4 paires de chapons au secrétaire du gouverneur (f° 418v°). – Députation auprès de l'évêque : afin de le prier d'avancer « *l'argent pour payer...le viguier, adjoint, greffier et procureur juridictionnel pour leurs vacations du procès criminel du prisonnier de Fayence que la communauté mena à Fréjus* » (f° 419) ; - pour lui communiquer la lettre de N. dame du Muy invitant les consuls à « *tacher moyen de faire sortir le [susdit] prisonnier ... touchant les insolatices que ledit prisonnier et son pere ont fait en ce lieu pendant le logement des* » 15 compagnies (f° 419v°). – Mission à Jean Gavot, député à Aix : « *de faire annexer les indulgences que...[N] Ginette, prestre de Roquebrune, a apporté pour le jour et feste saint Jaume* » (1^{er} juin) (f° 421) ; - d'acheter un veau pour l'offrir à N. Gaillard, de ladite ville, qui est intervenu afin d'obtenir le délogement des troupes (séance tenue dans le cimetière) (2 juin) (f° 421v°). – Députation auprès de l'évêque pour lui porter 12 écus, montant des gages des juges dans le procès criminel contre N. de Fayence et dont la commune ne devrait rien payer, ainsi qu'on le fera remarquer au prélat, les poursuites ayant été faites à la requête du procureur juridictionnel [cf. f° 419v°] (f° 422). – Avis donné par les députés contenant que ledit prisonnier a été condamné

« *à faire mande honorable ung jour d'audiance pour demander pardon à Dieu, au roi, à monseigneur de Fréjus et aux consuls du Puget, et en quelques amandes* », de laquelle condamnation il a déclaré appeler (f° 423). – Délibéré d'abandonner « *la procedure gagerie* » contre N. de Nigris, de Fréjus, attendu que l'on ne trouve aucun sergent qui veuille saisir les meubles, et de colloquer la commune sur un jardin, situé à Fréjus (f° 424). – Refus de délibérer sur la demande de l'évêque de fournir des fonds pour payer les témoins [cf. f° 422] (f° 425).

BB 11 . Délibérations communales 1648-1650. Registre in-4, 93 feuillets, papier.

1648. – Elections, consuls : Raphaël Laugier et Jacques Jubert (f° 1). – Délibéré de demander à l'évêque le changement du viguier, sur la proposition de celui-ci qui a exercé sa charge pendant 3 années conformément aux transactions (f° 2).

1649. – Délibéré : « *d'acheter un linsul pour fere de pedas au bastart et deux pedas lani* » ; - de faire rendre compte par le trésorier sortant afin de payer les intérêts d'Honoré Crotte, de Fréjus (f° 4-5) ; - Vote : d'un emprunt de 100 écus (f° 5v°) ; - d'une taille de 10 écus par livre cadastrale (f° 7v°) ; - d'un présent de 3 paires de perdrix au chevalier de Maumeyan et de 3 pistoles au secrétaire du gouverneur pour obtenir décharge du logement des nombreuses troupes qui doivent passer (f° 10). – Députation pour porter en présent à l'évêque un « *pourseau fer* » [sanglier] (f° 11). – Délibéré : de faire saisir et emprisonner « *Anne Verdolette* », nourrice chez Guillaume Augery, de Fréjus, mère du bâtard [trouvé dans la chapelle de St Antoine (cf. FF 61)] ; - de faire consulter sur le comparant d'Augery au consul le requerant de « *s'abstenir de toutes ces causes que luy conserneront tant à luy que à tous ses domestiques* » (f° 17-18) ; - de faire consulter à Draguignan au sujet de la sentence obtenue par François-Vincent-Félix Laugier portant que le prix des moutons dus par la commune sera liquidé après audition

de témoins (f° 19v°) ; - de délivrer « *la caucade* » à Antoine Laugier à la condition qu'il tiendra 3 « *roues* » de juments jusqu'à ce que le foulage soit achevé, moyennant une redevance de 3 charges [4, 8 hl] de blé ; - de députer à Draguignan pour assister au jugement du procès contre [Guillaume] Augery (f° 20v°-21) ; - de nommer un « *tasquier* » pour recueillir le droit d'ensemencement sur les terres vagues ; - de se pourvoir en justice pour nommer des experts afin de délimiter les terres communales contiguës à celles de [Jacques] Denigris, avocat de Fréjus (f° 22) ; - de convenir d'experts avec Honoré Garcin pour la délimitation de son terrain indivis avec celui d'Antoine Bonaud [son beau-frère], abandonné à la commune (f° 22v°). – Refus : de députer, sur la proposition des consuls, à cause des bruits de guerre, à ceux de Fréjus pour « *vouair sy, en cas de besouin, voudrouant retirer tous les particuliers manans et habitans de ce lieu, ensamble de nous vouloir laiser porté dans ladite ville tous et chasquuns les effruitz que se reculiront dans ce terroir* » ; - d'accepter la remise des meubles de la confrérie du St Esprit demandée par la prieuresse, « *attendu le bruit de guerre siville que a en ce pais* » (f° 24-25). – Délibéré : d'acheter 15 charges [24 hl] de blé pour les pauvres et les moissonneurs, en cas de logement de troupes ; - de faire faire, pour y déposer les papiers communaux, une caisse que l'on placera derrière le banc de St Roch ou celui de Notre-Dame dans la sacristie dont on fera « *boucher la porte [à] chaux et sable* » (f° 27v°-28) ; - de faire, pour la garde du lieu, un capage de tous les hommes pouvant porter les armes ; protestation d'Etienne Fabre de se pourvoir contre les consuls si on l'envoie garder la nuit, attendu que « *sa maison sont soilhes* » (f° 30v°-31). – Députation de Raphaël Laugier, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 32). – Délibéré : de fournir la contribution imposée à la commune par la viguerie pour la subsistance des troupes (f° 33v°) ; - de lever un capage d'un homme par feu pour faire des barricades, à cause des bruits de peste, et d'exiger un billet de santé de tous

les passants. – Procès Denigris [cf. f° 22] (f° 34-35). – Réquisition des consuls tendant à faire sortir tous les étrangers afin que, si « *la maladie fusse en ce lieu, que Dieu par sa grase vous veuilhe preserver, et que l'antrée nous fusse levée* », on ne fût pas obligé de les nourrir et de les soigner aux dépens des pauvres de la commune (f° 35v°). – Levée de 4 miliciens équipés pour le régiment de N. [Rascas] du Cannet, campé à Draguignan (f° 37v°). – Délibéré de pourvoir au logement de la cavalerie qui est annoncée (f° 39v°). – Approbation de l'emprunt de 525 livres contracté envers « *ung marchant* » de Fréjus (f° 41). – Députation de Jean Gavot et Antoine Sauve pour terminer avec N. de Siron, commandant, la contestation relative au logement de troupes, sous la médiation du baron et de la baronne de Flayosc (f° 43v°). – Délibéré : de dresser l'état des fournitures faites aux troupes (f° 50) ; - de passer le contrat de la boucherie aux prix de vente suivants : la livre [4 hg] de mouton, 2 sols 6 deniers ; de « *menon* » [bouc châtré], 2s. ; de brebis, 5 liards ; les « *courades* » [mou], 3 s. pièce ; les têtes « *coupées rondes au cou* », 3 s. l'une ; la graisse, 4 s. la livre (f° 52v°). – Nomination d'experts à l'effet de vérifier les « *murailles* » faites par Jean-Antoine Leget, maçon, « *pour la garde de la malladie* » (f° 56). – Délibéré de dresser procès-verbal « *de l'extorsion et larasin* » que firent les cavaliers en quittant la commune, et de l'envoyer à l'évêque. – Elections consulaires. – Protestation d'Antoine Sauve contre l'élection d'Emmanuel Bonaud, comme greffier, « *attendu qu'[il] a deux grands prosès avec la communauté qui sont de grande consideration ; que ne font cela que pour se munir des papiers de la communauté, sur une manipolle que ont arresté audit conseil ; ce que revient au grand damage ... de la communauté* » (f° 57v°-59).

1650. – Vote d'une taille de 10 écus par livre cadastrale (f° 60). – Nomination de Jacques Sauve, comme greffier, en remplacement d'Emmanuel Bonaud (f° 60v°). – Délibéré : sur l'avis donné par les consuls de Fréjus,

« de fere bonne garde à la malladie » ; « de louer de gens pour bariquer toute la ville, fors une porte, et de chercher de taules [planches] pour fere une porte et la fermer » , et de nommer une personne de garde (f° 61v°) ; - de pourvoir au logement et à la nourriture des troupes annoncées. – Procès François-Vincent-Félix Laugier (f° 65v°). – Délibéré de traiter de la contribution pour la subsistance du lieutenant du prévôt de la maréchaussée de Provence et de sa suite (f° 68). – Députation à Draguignan pour suivre les procès pendants et fournir des mémoires en défense (f° 76v°). – Procès contre Jacques Denigris (f° 79). – Délibéré de traiter avec Henri de Badier, coseigneur de Roquebrune, au sujet de la séquestration de ses récoltes, entre « *les mains* » de la commune de Puget, à la requête du commissaire des droits « *d'affranchissement* » en Provence (f° 80v°-87). – Députation à Toulon pour obtenir du gouverneur, 1° contrainte contre la ville de Fréjus pour le paiement des dommages causés par les deux régiments qu'elle n'a pas voulu loger ; 2° la liquidation du prix du foin fourni à la communauté de Roquebrune pour la subsistance d'un autre régiment (f° 88). – Délibéré de vendre les grains de la « *tasque* » , attendu les bruits de guerre (f° 88v°). – Approbation du présent de 20 poules et un rup [8 kg] de fromage fait au lieutenant [du gouverneur?] à Toulon (f° 91). – Avis donné par les consuls de l'offre faite à la boucherie par Honoré Caussemille, de Draguignan (f° 93v°).

BB 12 . Délibérations communales 1650-1659. Registre grand in-8, 270 feuillets, papier.

1650. – Députation : à Saint-Tropez afin de porter la contribution imposée pour la subsistance des troupes ; - à Toulon pour solliciter du gouverneur la remise de ladite contribution (f° 1). – Approbation du bail de la boucherie tarifant la livre [4 hg] de viande, savoir : le mouton, 14 patars « *de Rey* » ; le « *manon* » [bouc châtré], 7 liards pendant 11 mois et 1 mois à 6 liards ; la brebis, 5 liards. – Délibéré : d'accommoder le procès intenté par [Henri] de Badier, sieur

de Roquebrune, au sujet du « *foin du pred de la sequestration* » [cf. BB 11, f° 80v°-87] ; - de faire lever extrait de la sentence condamnant [Guillaume] Augery à « *remettre la Verdoullette* » dans 8 jours et de consulter sur ladite sentence [cf. BB 11, f° 17-18] (f° 4) ; - d'accepter l'offre de Pierre Jubert de rendre 4 sacs de farine sur 9 qu'il avait reçu en garde, les soldats lui ayant enlevé les autres (f° 4v°) ; - d'emprunter 600 livres à Honorade Espitalier, veuve de Jean Rey (f° 6) ; - de vendre à l'enchère certaines terres abandonnées par des particuliers afin qu'elles ne « *tombent pas en main morte et aux mains du seigneur* » ; - de demander un monitoire pour obtenir restitution de papiers communaux (f° 7-7v°). – Députation à Draguignan pour produire des pièces au procès Sauve et Daumas (f° 10). – Délibéré de se pourvoir par censure ecclésiastique contre ceux qui ont démoli la barricade à la rue de Pierre Dany (f° 13v°). – Elections (f° 16).

1651. – Vote : d'un emprunt de 100 écus ; - d'une taille de 10 écus par livre (f° 20-20v°). – Députation à Draguignan pour transiger le procès intenté par N. Dhéran, de ladite ville, en remboursement de sommes fournies pour les étapes (f° 25v°). – Procès de Badier (f° 28). – Délibéré : d'établir un « *panattier qu'il tienne à suffisance de pain et donne son poix à chascung* » (f° 31v°) ; - d'acheter 20 charges [32 hl] de blé « *pour esviter que les pouvres ne meurent de fain* ». - Députation d'Antoine Sauve, consul, à l'assemblée des procureurs du Pays, convoquée à la Tour d'Aigues, afin de solliciter le remboursement des avances faites pour le logement des troupes (f° 32v°-33). - Délibéré d'envoyer à l'agent de la communauté à Aix l'exploit d'ajournement décerné à la requête d'Antoine Attanoux, notaire de Roquebrune, en paiement des juments que le commandant de la garnison de Montauroux a fait saisir à Puget pour « *pretend[ue]* » contribution due par la commune (f° 36v°). – Défense de laver dans le bassin de la fontaine. – Délibéré : de fournir à la commune de Fréjus la contribution imposée pour la subsistance des troupes qui y ont logé (f° 37v°-38) ; - de

payer les intérêts dus à la confrérie du St Esprit pour acheter du bœuf à l'occasion des fêtes de la Pentecôte (f° 39v°) ; - de sommer le prieur prébendé de faire réparer la chapelle de St André et la cloche ; - de répondre à la baronne de Flayosc, qui offre ses juments pour fouler, que « *ladite caucade a esté promise à ung de Frejus* » (f° 43) ; - de nommer un « *tasquier* » aux gages du 21^e des grains récoltés et de louer un grenier pour y déposer la cueillette (f° 46). – Procès Antoine Attanoux (f° 46v°). – Délibéré : de mettre les grains de la « *tasque* » à l'enchère (f° 53) ; - de faire réparer le chemin de St Sébastien (f° 54v°). – Elections (f° 57).

1652. – Délibéré de prendre à constitution de rente au denier 16 les 50 écus légués par Jean-Baptiste Laugier pour marier de pauvres filles, lesquelles seront désignées par le frère du testataire, sa vie durant (f° 62v°). - Députation pour représenter à l'évêque que les réparations à faire au chemin du Plan sont à sa charge, les dégradations étant occasionnées par les fossés d'irrigation de ses prés ; et que la commune fera exécuter les travaux moyennant remboursement (f° 67v°). – Délibéré d'appeler de la sentence du sénéchal de Draguignan condamnant la commune à payer au boucher le prix de 11 moutons que les soldats lui ont enlevés (f° 72). – Nomination d'experts pour faire la réception des travaux de la fontaine (f° 73). – Délibéré d'accepter la séquestration des grains et rentes de N. de [Poitevin-] Mallemoisson, lieutenant [du sénéchal à Draguignan], pour arrérages de tailles dus à N. de Badier, de Roquebrune, à la condition que ce dernier déclarera par écrit que la communauté ne sera pas en cause. - Députation à Aix de Pierre Maurel à l'effet de faire liquider les sommes dues à la commune pour logement de troupes (f° 77v°-78) : - à Marignane afin de porter la contribution imposée pour entretien de troupes. – Nomination d'un « *precepteur* » aux gages annuels de 12 écus (f° 83-84). - Etablissement de « *barricades* » pour empêcher l'entrée du lieu à cause de la contagion, et institution d'un gardien pour délivrer les billets de santé. – Procès [Henri]

de Badier (f° 84v°-85). – Délibéré de défendre au procès intenté par Annibal de Nigris, écuyer de Fréjus, au sujet de la réduction des dettes (f° 89). – Amende de 3 livres contre ceux qui laveront ou jetteront des immondices dans le bassin de la fontaine (f° 90v°). – Elections (f° 95). – Vote d'un emprunt de 300 livres pour payer Antoine Attanoux, notaire de Roquebrune, suivant arrêt de la Cour des comptes [cf. f° 36v°] (f° 96). – Nomination d'Antoine Sauve, Jean Laugier et Benoît Maurine comme experts du nouvel allivrement réclamé par le syndic des forains (f° 96v°).

1653. – Vote d'un emprunt de 350 livres pour contribution à l'entretien des troupes logées à Fréjus (f° 98). – Délibéré de passer compromis avec Annibal de Nigris [cf. f° 89] (f° 102v°). – Vote : d'une taille de 12 écus par livre ; - de réparations au chemin de l'Isclé, près du pont de Pissarelle, et à celui de St Sébastien (f° 103v°-104). – Délibéré de procéder : à la vérification des comptes trésoraires « *qui ne sont esté faitz ni sortis en la forme qu'il fauct* » depuis 6 ans ; - à un nouvel allivrement (f° 104v°). – Procès de Nigris (f° 109). – de mettre à l'enchère la terre du quartier des Escaravatiens ; - de payer « *la pension* » due à la confrérie du St Esprit pour lui permettre d'acheter des bœufs à la foire du Muy (f° 110v°-111) ; - de mettre à l'enchère tous les biens qui « *seront demandés par des particuliers du lieu* » (f° 112) ; - de mettre aussi à l'enchère la « *caucade* » au prix de 3 charges [4, 8 hl] de blé offert par N. Dozou, de Grasse ; - de consulter à Draguignan pour obliger le boucher à tuer des « *menons* » [boucs châtrés] et à exécuter les conditions de son bail (f° 113v°-114). – Députation : d'Honoré Gayrard, trésorier, à l'assemblée de la viguerie (f° 115) ; - de Jean Baresté, consul, afin de demander délai aux consuls de Draguignan pour le paiement de la contribution à la subsistance des troupes (f° 115v°). – Vote d'un emprunt de 1 500 livres pour payer les impositions communales (f° 119v°). – Elections. – Délibéré de payer au plus tôt les 7 sols

6 deniers imposés par feu « *pour la famille du viguier* » de Draguignan (f° 121v°-122v°).

1654. – Délibéré : de faire « *encadastrer* » toutes les parties de terre usurpées sur celles « *remises en rezequat* » [abandonnées] à la communauté (f° 125) ; - de défendre au procès intenté par André Martiny et Honoré Fortoul, ancien boucher de Puget (f° 129) ; - de se pourvoir pour faire vérifier les dettes communales (f° 133v°). – Députation de Jean Laugier, Jean Rainard, Jean Baresté, Abel Guillon, Guillaume Rey, Abel Rey et Jean Rey afin de contracter, sous leur cautionnement, un emprunt de 1 200 livres destinées à payer un premier acompte de la créance de 4 000 livres due à Annibal Denigris, écuyer à Fréjus, qui donnera délai pour le solde (f° 135). – Vote d'une taille de 12 écus par livre (f° 137v°). – Délibéré : de faire liquider les dépenses du logement de 600 hommes du régiment de Poitou (f° 139) ; - de convenir de l'étape avec les officiers du détachement de troupes qui doit quitter Bagnols (f° 143v°). – Elections (f° 144v°).

1655. – Nomination de commissaires pour vérifier les réparations à effectuer aux chemins royaux que l'on dit être « *gatés* ». – Vote de réparations à la toiture de l'église et à la chapelle de St André. – Délibéré de consulter pour obtenir la résidence du viguier et du greffier, attendu « *que les habitants souffrent de grands dommages ...pour ne pouvoir advoir justisse* » (f° 147). – Députation à Brignoles, moyennant 24 sols par jour, de Jean Pellassy pour assister à la répartition du remboursement des fournitures faites aux troupes (f° 152). - Vote d'une prime de 3 livres à Jacques Couze pour destruction d'un loup (f° 155v°). – Nomination de Louis (sic), [prêtre], de Castellane, comme maître d'école, aux gages annuels de 12 écus et la nourriture ; protestations du consul disant qu'il en avait loué un autre (f° 160v°). – Vote de 20 écus à Jean-Antoine Leget, maçon, qui se charge « *de faire raier la fontaine deux fois autant que raie* » (f° 168v°). – Nomination d'un valet de ville (f° 173v°). – Délibéré d'exécuter la consultation obtenue au sujet de la

résidence du viguier, en sommant le procureur général de l'évêque, seigneur du lieu, de changer ses officiers conformément aux transactions [cf. f° 147] (f° 174v°). - Elections consulaires (f° 177). – Procès contre Balthazar Estienne, ancien boucher [cf. f° 72] (f° 178). – Vote du pavage de toutes les rues à la charge par les habitants de payer « *la callade que sera faicte durant l'estandue de leurs bastimens* » ; autorisation de faire du fumier dans les rues à la condition de le renouveler tous les 3 jours (f° 178v°).

1656. – Délibéré : d'acheter « *ung escandau et les mesures necessaires pour les ...regardadours affin qu'ils prannent garde que les bouchers et sceux quy revandent donnent son poix et mesure à chascung et que la pollisse marche dans le lieu pour les pauvres gens* » (f° 180v°) ; - de faire consulter sur la transaction permettant aux propriétaires de Puget de faire entrer du vin à Fréjus, et « *de mander à Bargemon pour voir cy l'y a point de tranzaction passée entre les habitantz de ce lieu et le ...seigneur evesque* » (f° 181v°) ; - de traiter avec Antoine Attanoux, notaire de Roquebrune, au sujet du foin à fournir à ladite commune et à celle du Muy pour l'entretien de la cavalerie (f° 184) ; - de consulter au sujet du procès intenté par Louis, prêtre, « *pour raison des gages qu'il demande pour le collège* » (f° 185). – Emprunt de 1 200 livres contracté envers [Barthélemy] Perrache, marchand de Fréjus (f° 188v°). – Délibéré : de se pourvoir en autorisation d'établir « *ung panettier et revier* » qui tienne toujours du pain, « *affin que les pauvres gens treuvent de vivres pour argent* » ; - de consulter à Draguignan afin d'empêcher les abus de coupes de bois dans les terres vagues (f° 190v°-191). – Nomination de Jean Lautardy, comme maître d'école (f° 194v°). – Délibéré : de faire nettoyer les puits ; - d'acheter 25 charges [40 hl] de blé pour les pauvres, attendu la mauvaise récolte qu'il a eu « *à la Maure* » (f° 197v°-198) ; - « *d'acheter une robe et ung pere de chemises au bastard* » (f° 198v°) ; - de s'entendre avec le vicaire afin de nourrir le

père Chaulan, venu pour prêcher la mission (f° 200) ; - de consulter sur le moyen d'empêcher les habitants de Fréjus de faire dépaître leurs troupeaux à Puget et de louer les pâturages à des étrangers (f° 205). - Elections consulaires (f° 206). – Refus de faire recurer le ruisseau du Gabron, à la requête de Nicolas Callas, cette dépense étant à la charge de la commune de Fréjus (f° 207v°).

1657. – délibéré : d'enjoindre au prieur prébendé de faire faire à neuf la porte de l'église et celle du clocher, attendu « *que, cy venoit loger de gens de guerre en ce lieu, pourroient ravager tous les biens des habitans qui l'abergent dans ladite eglise* » (f° 208v°) ; - de ne plus tenir les séances du conseil dans la chapelle de St Antoine, sur la défense du vicaire, parce qu'il s'y « *commet beaucoup d'irreverences et de desordres* » . – Vote : de 3 livres pour réparations à la cloche de l'église (f° 208v°-209v°) ; - des dépenses effectuées pour faire chasser et porter un sanglier au premier président à Aix, en reconnaissance de ce qu'il a obtenu la décharge du logement de la cavalerie (f° 217). – Délibéré : de faire liquider les frais de logement des troupes (f° 224) ; - de « *barriquer toutes les advenues du lieu, fors la fontaine et le chemin de St Sebastien* » et de faire délivrer les billets de santé par Jean Lustardy, « *regent* » des écoles, sur l'invitation des consuls de Draguignan « *de ce garder pour la contagion* » (f° 227) ; - de faire dresser procès-verbal des désordres commis par les troupes logées à Puget (f° 228v°). – Vote de réparations au chemin de Roquebrune, au réal de Canavère (f° 233).

1658. – Délibéré : de créer un abreuvoir au béal, près du pont de Pissarelle, et d'abandonner l'ancien plus éloigné qui a été comblé par les « *grandz debortz et ravages d'eaux* » (f° 234) ; - de s'entendre avec Jean Caze qui menace d'un procès au sujet des pierres « *qu'il prethend* » avoir charriées pour le pavage des rues (f° 235). – Vote d'une taille de 16 écus par livre cadastrale. - Délibéré : de mettre la « *calcade* » à l'enchère (f° 238v°-239) ; - de réparer le

chemin du Plan, depuis le pont de Pissarelle jusqu'à la « *teolliere* » de l'évêque, dont le procureur interdit de passer dans les prés (f° 242v°) ; - de reconnaître, obéir et honorer, comme seigneur spirituel et temporel, Jongo Ondedey, récemment promu à l'évêché de Fréjus ; transcription de la bulle de nomination (f° 243v°-244).

1659. – Avis donné par les consuls que les terres « *remises en resequat* » à la commune ont été vendues à l'enchère, savoir : à Abel Rey, la terre confrontant le chemin de Fréjus et la carraire ; à Antoine Gavot, les terres entre les deux chemins de Fréjus (f° 248v°). –

[LE FEUILLET 249 A ÉTÉ COUPÉ]

Députation de Jean Baresté, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 250). – Présent à l'évêque de 10 charges [16 hl] d'avoine, 5 paires de perdrix et 6 chapons (f° 250v°). – Délibéré de poursuivre ceux qui ont usurpé des terres communales, si mieux ils n'aiment accepter un accommodement (f° 255). – Emprunt de 300 livres contracté envers N. Borrelly, bourgeois de Fréjus (f° 255v°). – Délibéré : de faire publier la sentence de visite de l'évêque et la faire signifier au prieur prébendé pour l'obliger à réparer l'église et la chapelle de St André ; - d'acheter 20 charges [32 hl] de blé pour les pauvres (f° 259v°-260) ; - de donner à Antoine Gavot, sur sa demande, la surveillance de la fontaine avec autorisation de percevoir une amende de 20 sols de ceux qui laveront dans le bassin du linge, des légumes et autres choses, ou y jetteront des immondices (f° 260v°). – Députation à Fréjus pour prier l'évêque de changer le viguier avec résidence à Puget [cf. f° 147] ; et de faire décharger la commune du logement des troupes (f° 262). – Vote d'une taille de 12 écus par livre cadastrale (f° 265v°). – Délibéré : de réparer le puits situé dans la propriété de Baptiste Nirasque et dont les eaux se joignent à celles de la fontaine (f° 267) ; - de faire consulter sur le point de savoir si les consuls doivent accepter la séquestration des fermages des moulins à farine et autres propriétés appartenant à Pierre de Mottetécuyer à Draguignan (f° 268). –

Nomination d'Antoine Caze, « *escollier* », comme maître d'école, aux gages annuels de 12 écus (f° 269v°).

BB 13 . Délibérations communales 1659-1668. Registre in-8, 311 feuillets, papier.

1659. – Délibéré : d'offrir un accommodement à Abel Rey, « *déclaré rellicatere par son compte consulaire* », qui a fait ajourner la commune devant le sénéchal à Lorgues, en cessation de poursuites et, en cas de refus, de le poursuivre devant la cour des comptes [cf. f° 6v°] ; - de sommer Antoine Gavot de passer l'acte de prixfait des réparations de la fontaine dont il s'est rendu adjudicataire au prix de 20 livres (f° 1-1v°). – Elections ; consuls, Antoine Gavot et Balthazar Trussy, chirurgien ; trésorier, Guillaume Mège, lesquels « *ont promis et juré de faire bien et deubment la deub de leur charge, procurer le proffit de la communauté, d'esvitter le damage à ce possible* » ; estimateurs jurés, Jean Bareste, Jean Caze et Antoine Sauve ; auditeurs des comptes, Jacques Rey, Jean Maurel et Jean Caze fils de Melchior ; conseillers, Jean Bareste, Jean Caze, dit Juinessé, Antoine Sauve, Jean Rey, Pierre Fabre ; prieurs : du *Corpus Christi*, Jean Rey et Honoré Gairard ; de Notre-Dame de l'Église et de la Croix, Guillaume Mège et Jean Caze, dit Juinessé ; du Purgatoire, Balthazar Trussy et Honoré Jubert. « *Les peynes municipales le conseil les a réglés comme s'ensuit, savoir : les gens portant damage à autrui payera ung escu de jour et de nuit au double* », même peine pour les dommages causés par les bêtes de somme, « *sauf l'extime* » ; le « *bestailh de bourras [en troupeaux], 2 écus de jour et de nuit au double, sauf extime* » (f° 3). – Acceptation des 500 livres offertes par la commune de Fréjus, comme remboursement « *et finir le procès* » pour l'aide donnée par Puget au logement de troupes (f° 4v°).

1660. – Délibéré : de charger 2 avocats de passer un compromis du différend avec Abel Rey au sujet de son compte [cf. f° 1] ; - de faire estimer et mettre au cadastre les terres

communales vendues à Abel et Jean Rey, frères, et à Benoît Vallagnosc ; - de remplacer à la demande du trésorier, pour l'apurement de son compte, Jacques Rey, l'un des auditeurs des comptes qui est « *suspect* » (f° 6v°-7) ; - de faire enlever la paille déposée sur les chemins de St Sébastien et de Notre-Dame. – Nomination : d'Emmanuel Bonaud, notaire, comme greffier de la commune aux gages annuels de 11 écus ; - d'un sergent, aux gages annuels de 7 livres 10 sols, à la charge par lui de nettoyer une fois par mois les deux bassins de la fontaine (f° 8). – Délibéré : de donner « *les mescles [méteil] de la commune aux pouvres gens ...avec les corsous [vesces]* » (f° 9) ; - de confier à l'avocat de Puget et à celui de Roquebrune la solution du différend relatif à une parcelle de terre au quartier de Gaudrade, portée sur le cadastre des deux communes ; - de poursuivre Jean Roubert, de Fréjus, pour usurpation de terres. - Approbation du paiement de 2 pistoles fait au lieutenant d'une compagnie du régiment de Provence, pour n'avoir pas à le loger (f° 10-10v°) ; - de se pourvoir en autorisation d'établir « *une reve* », à la charge par le fermier de débiter le pain selon le tarif d'Aix, l'huile et le vin moyennant un bénéfice, pour l'huile de 20 sols par coupe [32 l] et pour le vin de 12 sols par charge [60 l], avec défense à toute autre personne de vendre au détail et faculté aux habitants de faire entrer en franchise du vin et de l'huile pour leur provision. – Autorisation aux marguilliers du St Rosaire de couper du bois pour les cintres nécessaires à la confection de la voûte de leur chapelle (f° 11-12). – Approbation de la sentence arbitrale dressée par NN. Giraud, père et fils, avocats à Draguignan, dans l'affaire contre Abel Rey, ancien consul [cf. f° 1 et 6v°]. – Délibéré de reprendre contre les hoirs de François Pascal, le procès intenté à ce dernier, en 1640, en paiement d'arrérages de tailles (f° 12v°-13). – Vote d'un secours de 45 livres à la confrérie du St Esprit pour réparer sa maison (f° 14). - Défense de faire du fumier dans les chemins (f° 14v°). – Délibéré de préparer l'étape pour les deux compagnies dont l'arrivée

est annoncée (f° 16v°). – Députation à Aix d'Antoine Gavot, consul, pour faire liquider l'étape des troupes qui ont refusé de rembourser le prix des fournitures faites (f° 17v°). – Délibéré : de céder à N. Perrache, marchand de Fréjus, les 500 livres que ladite ville doit à la commune de Puget [cf. f° 4v°] ; - d'intenter procès à la commune de Fréjus, pour l'obliger à retirer les troupeaux étrangers qu'elle fait pâturer, moyennant redevance, sur le territoire de Puget (f° 18v°) ; - de faire estimer les grains que peut produire le droit de tasque ; - de nettoyer le puits de la place ; - de mettre une « gratue » [crapaudine] à l'embouchure du puits (f° 20v°) ; - d'emprunter 42 livres pour payer le « *subside du vin* » . - L'enchère du « *cabestrage* » n'ayant pu aboutir faute d'enchérisseurs, « *quy voudra fouller avec ces roues de jumans dans la terre de ce lieu, durant c'est esté...payera une charge [160 l] de blé pour roue [7 chevaux] et sera permis aux particuliers de faire fouller avec deux pere et demy sans rien payer* » (f° 23). – Attendu que le prieur prébendé ne fait pas faire les réparations mises à sa charge par la sentence de visite de l'évêque ; on fera saisir un tiers de la dîme « *aux particulliers qui ont de bonnes gerbieres* [cf. f° 44]. – Délibéré d'acheter l'office de greffier enregistreur des actes (f° 23v°-24). – Nomination d'Antoine Caze, « *escollier* » de Puget, comme « *precepteur* » aux gages accoutumés de 12 écus (f° 25). - Délibéré de mettre la boucherie à l'enchère (f° 29). - Députation à Fréjus d'Antoine Gavot, consul, Emmanuel Bonaud, notaire et Antoine Sauve, auprès de N. Dozeau, procureur et agent de l'évêque, pour l'inviter à retirer la sommation faite à la commune de Puget de faire paître les troupeaux dans les défens ; les précédents évêques n'ayant jamais eu ce droit (f° 33). - Elections du « *nouvel etat* » (f° 34). - Délibéré : de mettre à l'enchère la rève du pain, du vin et de l'huile (f° 35v°) ; - de passer l'acte de prixfait des réparations à faire au « *pas* » de la Vernède emporté par la crue du torrent (f° 37).

1661. – Députation à Draguignan d'Emmanuel Bonaud, notaire consul, avec mission de porter les pièces nécessaires pour défendre au

procès intenté à [Bernardin Marquet, chirurgien, et aux hoirs de Jean] Escoffier, de Fréjus et « *parler* » à N. Dhéran, créancier de la commune, qui veut être payé [cf. f° 52]. - Vote d'un emprunt de 100 écus (f° 39v°-40). – délibéré : de mettre en nourrice la petite fille déposée par des muletiers de Draguignan à la porte des hoirs de Jean Mège ; - de donner ordre au 1^{er} consul, député à Draguignan, de chercher les pièces du procès contre Roquebrune au sujet des tailles des terres « *du Resac* » (f° 42v°-43) ; - de donner mainlevée de la séquestration d'une partie des blés de la dîme, le prieur bénéficiaire s'engageant à faire réparer l'église [cf. f° 23v°] ; - de faire taxer les dépens du procès contre les hoirs de François Pascal, condamnés à payer la somme demandée par la commune [cf. f° 12]. – Députation à Draguignan d'Emmanuel Bonaud, 1^{er} consul, pour assister au jugement du procès contre Louis Destelle. – Vote de réparations au chemin allant à Draguignan (f° 44-47). – Délibéré de sommer Bernardin Marquet, chirurgien à Fréjus, de rembourser sa quote-part des « *épices* » du procès entre lui et la commune (f° 52). – confirmation d'Antoine Caze, « *escollier* » dans ses fonctions de « *persepteur* ». – Délibéré : de mettre à l'enchère le blé de la tasque ; - d'autoriser Antoine Sauve à couper 2 pins dans les terres communales pour faire des « *jaines* » (f° 53-53v°) ; - de faire réparer la maison de « *l'ospital...[qui] est en pauvre estat et sans porte, en fasson que les pauvres n'y peuvent louer* » - Défense de semer de l'avoine sur les terres communales, sauf « *sur les retoures et non point sur les annouilz à peine de payer le droit de terrage en bled* » (f° 55-56). – Députation des consuls, du trésorier et de N. Rey pour rendre visite au nouvel évêque [Pierre de Camelin ?]¹ et lui faire présent d'une demi-douzaine de chapons (f° 57v°). – Elections consulaires (f° 60).

1662. – Délibéré : de faire consulter au sujet des tailles de la terre du quartier du Ressac [alias Resac] ; N. Giraud, avocat à Draguignan, ayant dit que la commune de Puget pouvait

¹ NDLR : le nouvel évêque est Zongo ONDEDEI.

réclamer à celle de Roquebrune le montant des tailles de 20 ans avant la demande (f° 64v°) ; - de solliciter de l'évêque la permission de construire un moulin à farine au quartier de la Vernède (f° 65v°). – Députation de Jean Caze, consul, à l'assemblée de la viguerie. - Délibéré : de mettre à l'enchère les parcelles de terre communale demandées par des particuliers ; - de chercher un maître « *pour enseigner les enfans* » , celui en exercice n'étant « *point capable pour enseigner...tant à l'écriture que axématique* » (f° 67v°-68). – Attendu que l'évêque « *a deffandu de faire la confrerie Saint Sprit...et...que tout le public et habitans crient et murmurent* » ; on députera Abel Carpenel, consul, Pierre Caze, Antoine Sauve, Antoine Gavot, Benoît Maurine et Jean Rey pour prier le prélat « *de nous donner permission de faire et continuer [ladite] confrerie...comme est de coutume, puisque noz voisins la font* » (f° 70). – vote de 18 livres en faveur de « *la lumineaire* » du St Sacrement (f° 70v°). – Délibéré de chercher une nourrice pour la « *petite filhe* » exposée devant la porte de la chapelle de St Sébastien, et d'acheter des vêtements pour celle que la commune a mise en nourrice à Fréjus. - Nomination de Jean Baresté comme prieur de la confrérie du St Esprit avec charge de choisir les prieures (f° 71-72). – Délibéré d'accepter les 6 « *cestieres* » [240 l] de blé offertes par N. Bonaud pour droit de « *cabestrage* » , à la condition « *que sera permis aux habitans de fouller avec trois peres* » (f° 73) ; - « *d'encadastrer* » la cave que le vicaire a acquise des hoirs de Jean Maure, et que Antoine Gavot a fait réparer en y employant 30 livres « *de capital pour ung anniversere laissé par feu Jean Gavot* » (f° 75). – Emprunt de 1 200 livres contracté envers N. Borrelly, avocat à Fréjus, pour rembourser la créance de feu Louis Dhéran, de Draguignan (f° 77v°). – Acceptation de l'offre de Pierre-Jean Dhéran, marchand de Draguignan, de prêter au 5 ½ pour cent ; lui emprunter 4 200 livres pour éteindre d'autres dettes au taux du 6 pour cent (f° 79-80v°). - Attendu « *qui faict besoing pour enseigner les enfens...[d'] ung precepteur affin qu'ilz*

apprennent la vertu et c'est rencontré que les particulliers du lieu ont alloué deux precepteurs et chascung veult les gages de la communauté ; et parce que lad. communauté ne peult ni doit paier lesd. gages que a ung » ; on les donnera à [Antoine] Lautier actuellement en exercice ; - appel émis par Jean Rey et autres protestant que Lautier ne serait pas le plus capable (f° 82). – Délibéré : d'exécuter l'ordre du juge de Fréjus de faire conduire devant lui tous les pèlerins venant de Rome, « *de quelle condition qu'ils soient* » (f° 83) ; - d'obliger Antoine Gavot, adjudicataire des réparations de la fontaine à exécuter les conditions du cahier des charges, attendu « *que l'eau ne raje presque point* » (f° 84). - Elections consulaires (f° 85). – Délibéré de faire réparer la cloche (f° 89v°).

1663. – Députation à Aix de Jean Caze, fils de Melchior, pour faire juger le procès contre la communauté de Roquebrune au sujet des tailles de la propriété dite du Ressac. - Délibéré : d'acheter 10 charges [16 hl] de blé pour secourir les pauvres qui ne peuvent travailler, « *à cause des pluyes et mauvais temps* » (f° 90v°-91) ; - de visiter les dégradations faites aux chemins par les pluies et d'en mettre les réparations au rabais (f° 91v°) ; - de faire liquider les frais de logement des troupes ; - de faire apposer une serrure à « *l'artibanc* » qui est près de la chaire à l'église, afin d'y enfermer les papiers communaux ; - de mettre au rabais la rève du pain, du vin et de l'huile (f° 92v°-93). – Députation auprès de l'évêque pour le remercier « *des faveurs qu'ilz nous a faict avoir* » (f° 94v°). – Approbation d'un emprunt de 400 livres contracté envers Jacques Camelin, receveur des décimes à Fréjus. - Délibéré d'inviter la communauté de Roquebrune à convenir d'experts relativement à la contestation de la possession de la terre dite du Ressac, avant l'arrivée du commissaire enquêteur nommé par la Cour des Comptes (f° 98). – « *Atandu que personne ne...veut plus norrir* » Antoine Lautier, maître d'école ; on lui paiera ses gages « *à proportion* » (f° 103v°). – Vote d'une taille de 8 écus par livre cadastrale (f° 107). – délibéré : de se

plaindre de ce que le vicaire ne fait pas, selon la coutume, la procession depuis la Croix de mai jusqu'à celle de septembre (f° 108v°) ; - de mettre à l'enchère « *la calcade des grains* » (f° 110) ; - de faire assigner le vicaire au sujet de la procession et en remboursement du prix d'un calice (f° 113v°) ; - de faire réparer la fontaine et nettoyer les puits (f° 114). – Elections consulaires (f° 116v°). Délibéré de porter à 12 le nombre de conseillers, afin « *que les affaires de la communauté ne pereclitent* » et d'infliger 1 livre d'amende à ceux qui ne se rendront pas à l'assemblée, « *lhorsque la cloche l'aura sonnée* » (f° 119).

1664. – Vote de réparations à l'abreuvoir qui est près du pont de Pissarelle. – Délibéré : d'enjoindre au boucher de donner les chandelles conformément aux clauses de son bail ; - de consulter au sujet du procès « *littéraire* » pendant entre la commune et Abel Rey, pour reliquat de compte (f° 122-122v°) ; - de poursuivre Jean Maurel pour coupe de bois (f° 124v°) ; - « *de faire comme nos voisins et d'avoir advis* » au sujet de la requête au juge de Fréjus portant « *de faire sortir les pourceaux de la terre et made dud. lieu* » (f° 127). – Députation de Jacques Sauve à Aix pour se plaindre au gouverneur de la conduite des soldats du régiment de la Marine logé à Puget qui « *ont fait beaucoup de dezordres, ayant battu, exsedé et fait toutes sortes de violances et hostillités sans avoir rien païé ny moingz fait aulcung certifficat du logement* » (f° 128). – Vote : d'un emprunt de 1 200 livres pour payer les fournitures faites aux troupes (f° 129) ; - d'une taille de 8 écus par livre cadastrale (f° 134v°). – Délibéré : d'enjoindre au vicaire d'exécuter la sentence du grand vicaire portant de sonner les cloches, en cas de mauvais temps (f° 137) ; - de transiger avec la communauté de Roquebrune au sujet du procès en instance pour la taille de la terre de Jean Caze au quartier de la Gaudrade [alias du Ressay] (f° 142v°). – Nomination d'Hélion Bertrand comme « *regent* » des écoles, aux gages annuels de 12 écus, et « *sans qu'il puisse prethendre davantage ...soit pour la nourriture*

ou autrement » (f° 144v°). – Délibéré : attendu qu'il « *y a bruit de mal contagieux* » à Toulon et à Pignans « *de faire fermer les rues* » et les alentours du village « *et laisser l'entrée à la porte de l'église* », et de nommer une personne pour faire « *les bilhettes* » (f° 145-147) ; - de poursuivre les habitants de Fréjus qui font paître leurs chèvres dans les quartiers réservés au troupeau du boucher communal (f° 147v°) ; - d'infliger une amende à ceux qui « *ont rompu les barricades* » ; - d'enjoindre aux étrangers non possédant biens à Puget de sortir du lieu dans 3 jours ; - de refuser l'entrée aux personnes venant d'Aix et de mettre en quarantaine le fils de Jacques Sauve qui arrive de ladite ville et Jean Maurel venant de la Seyne (f° 148v°-150) ; - « *de faire fermer [le lieu] avec des muralhes* » de 12 pans [3 m] de hauteur et d'en mettre les travaux au rabais, sur la mise à prix de 28 sols la canne [2 m] faite par Christophe Pellegrin, maçon de Bagnols (f° 150v°) ; - de préposer des gardes aux « *barricades* » et d'infliger une amende de 30 sols à ceux qui les passeront (f° 151v°) ; - de supprimer un des deux préposés à la garde de Jean Maurel, consul, sur l'avis des consuls de Fréjus relativement aux quarantaines ; - de faire couvrir et fermer à clef « *le bastidon* » servant d'abri à la personne chargée de faire les billets de santé (f° 152-152v°). – Injonction à ceux qui passent à la porte avec des charges de bois de donner une branche aux gardes chargés de délivrer les billets (f° 153v°). – Délibéré : de poursuivre le procès intenté au vicaire du lieu au sujet du refus de payer la taille de l'augmentation faite au presbytère (f° 154v°) ; - de se pourvoir de la chaux nécessaire pour la construction des « *barris* » dont les travaux ont été adjugés à Jean-Antoine Leget, maçon du lieu (f° 155). – Députation des consuls auprès de l'évêque pour le prier de commencer ses visites pastorales par la commune de Puget laquelle est en contestation avec le prieur prébendé qui refuse de faire réparer l'église (f° 158). - Elections consulaires (f° 160).

1665. – Délibéré de renvoyer au Muy le

voyageur que cette commune a fait accompagner à Puget sans billet de santé (f° 165v°). – vote d'un emprunt de 4 600 livres pour payer les impositions (f° 168v°). – Députation d'Antoine Gavot à l'assemblée de la viguerie, convoquée pour l'apurement des comptes du trésorier (f° 171). – Délibéré de mettre aux enchères la maison d'Abel Rey sur laquelle la commune avait été colloquée. – Avis donné par le trésorier de la réduction du 5 ½ au 5 % consentie par Pierre-Jean Dhéran, marchand de Draguignan, créancier de la commune (f° 172-172v°). – Délibéré de réparer les « *barricades* » et de payer à Abel Carpenel « *les cledes* » qu'il a fournies pour servir aux dites réparations (f° 174v°). – Députation d'Emmanuel Bonaud, notaire, à l'assemblée des députés commis au réaffouagement (f° 176v°). – Attendu « *qu'il y a beaucoup de pauvreté et que, d'autre part, n'y a point d'herbe pour engraisser les bœufs* », les prieurs du St Esprit sont autorisés à ne pas tuer de bœuf, à employer les revenus de la confrérie à réparer le plancher de la maison du St Esprit et à donner le restant aux pauvres (f° 177). – Vote d'un emprunt de 400 livres pour payer les impositions (f° 179). – Délibéré de mettre en adjudication la rève du pain, du vin et de l'huile (f° 179v°). – Vote d'une taille de 8 écus par livre cadastrale (f° 183). – Délibéré : de prier Jean Camelin de représenter la commune de Puget à l'assemblée des communautés, avec mission de solliciter une diminution de feux dans le nouvel affouagement (f° 185) ; - de faire fermer les entrées du lieu et de nommer une personne pour délivrer des billets de santé, attendu qu'à « *Ollioules [il y] est arrivé d'assidentz* » (f° 190v°) ; - de mettre la boucherie à l'enchère (f° 195) ; - de poursuivre le vicaire prébendé de Puget en exécution de la sentence de visite de l'évêque le condamnant à faire réparer la cloche et le clocher de l'église dans 2 mois (f° 196). – Invitation aux estimateurs de délimiter la parcelle de terrain communal acquise par Benoît Valagnosc au quartier du Camp de Vidal (f° 198). – Délibéré de préparer les pièces nécessaires pour défendre

au procès intenté par Jean Marenc, curé du lieu, au sujet de la chapellenie de St Antoine (f° 198v°). – Nomination de N. Martiny, prêtre de Castellane, comme maître d'école, aux gages annuels de 12 écus, « *sans qu'il puisse prethendre à aulcune autre chose* » (f° 199). – Elections consulaires (f° 200). – Délibéré : de faire exécuter l'arrêt du conseil d'état et l'ordonnance du gouverneur de la province portant de faire arrêter les pèlerins et les vagabonds « *quy vont par...pais sans...certifficat* » (f° 203) ; - de procéder au réallivrement (f° 203v°). – Députation au grand vicaire à Fréjus pour obtenir la permission, en l'absence du vicaire prébendé, de donner à prixfait la refonte de la cloche à Honoré Rey, fondeur, de Pertuis (f° 204v°). – Approbation de l'achat d'un sanglier à 48 sols le rup [8 kg], de 9 barils d'anchois, de 8 chapons et de 3 paires de perdrix, pour en faire présent à N. sieur de Fuveau [conseiller au Parlement] (f° 205).

1666. – Délibéré d'acheter 25 charges [40 hl] de blé pour secourir les pauvres (f° 208v°). – Vote d'un emprunt de 800 livres pour payer le blé (f° 210v°). – Approbation du prix de la cloche s'élevant à 80 livres (f° 212v°). – Délibéré : de passer procuration à Jean Camelin, actuellement à Aix, pour faire juger le procès en instance entre la commune et le Pays [pour fournitures aux troupes] ; - de renvoyer à l'année prochaine la confection d'un nouveau cadastre ; - de déférer au procureur juridictionnel « *Marguerite ... de Claviers, quy est une femme débauchée quy faict et porte beaucoup d'injures aud. lieu à la juinesse* » (f° 214v°-215v°) ; - de chercher une nourrice pour l'enfant de naissance trouvé à la porte de Jacques Caze, consul ; - d'accepter la chaux offerte par des habitants de Roquebrune qui ont fait un four au quartier de Palaison et s'engagent à la rendre à Puget au prix de 20 sols la charge de 3 quintaux [120 kg] ; - de mettre en adjudication au rabais, le transport des pierres pour la construction du « *barri* » (f° 217v°-218) ; - de faire assigner les témoins des dernières expositions d'enfants, pour en découvrir les auteurs ; attendu que dans peu de

temps la commune s'est trouvée chargée de 3 bâtards ; - d'enjoindre à [Jean] Baudin, nouveau vicaire du lieu, « *de fere mattines tous les...dimanches et festes et sonner les cloches avant, comme est de coustume, autrement ce pourvoir par justice* » pour l'exécution de la sentence épiscopale (f° 220v°). – Vote d'une taille de 8 écus par livre cadastrale pour acquitter les impositions (f° 221v°). – Délibéré : de consulter un avocat pour la marche à suivre afin de remettre à sa place le retable de Notre-Dame des Anges qui a été « *mis à ung coing de l'eglize* » (f° 224) ; - d'appeler de la sentence du viguier de Fréjus qui condamne seulement à 6 livres d'amende chacun Raphaël Daumas et N. femme Aragon, pour avoir apporté « *au Puget clandestinement de nuict* » l'enfant de « *la fille de Brisepailhe* » (f° 225v°) ; - de faire signifier aux procureurs du Pays l'arrêt de la cour des comptes qui les condamne à payer les frais de logement et de nourriture fournis aux soldats du régiment de la Marine et autres (f° 226v°) ; - de poursuivre le vicaire qui « *ne fait point sonner les cloches avant ny fait le service divin à la coustume* » et conformément à la sentence de visite de l'évêque (f° 229v°). - Elections consulaires (f° 236v°).

1667. – Délibéré d'acheter 18 barils d'anchois pour en faire présent à N. [sieur] de Fuveau, avocat, à N. son fils, conseiller au parlement et à N. Revest, greffier du Pays, « *affin de les obliger à nous faire exanter de quelques logemens* » de troupes (f° 239v°). – Nomination d'Antoine Gavot, Jacques Sauve et Antoine Maurel, comme experts du nouvel allivrement, aux honoraires de 12 sols par jour. – Délibéré : de poursuivre Abel Carpenel pour délit de coupe de bois (f° 241v°-242) ; - de joindre un expert forain à ceux déjà nommés habitant la commune ; - d'acheter des poids pour la boucherie (f° 242v°-243) ; - de faire réparer les pavés (f° 244). – Députation auprès de l'évêque pour le prier d'ordonner que le tableau de Notre-Dame des Anges, qui a été remplacé par celui de St Pons, soit remis à sa place. - Injonction aux marguilliers des chapelles de Notre-Dame des Anges et de Notre-

Dame de Conserve de se faire remettre les ornements desdites chapelles détenus par les marguilliers de Notre-Dame du Rosaire. – Vote d'une prime pour la destruction des pies, savoir : les grosses, 1 sol ; les petites, 6 deniers (f° 248-248v°). – Députation à l'évêque pour le prier de nommer un viguier en remplacement de François Rainard décédé (f° 252v°). – Délibéré de répondre au vicaire, qui a envoyé une sommation pour faire réparer la porte de l'église et celle du clocher, de s'adresser au prieur bénéficiaire chargé de cet entretien ; - d'accepter de la veuve d'Abel Rey la somme due par son mari et pour laquelle la commune avait été colloquée sur la maison du défunt (f° 258) ; - d'emprunter la somme nécessaire pour rembourser Pierre-Jean Dhéran, marchand de Draguignan (f° 261) ; - de signifier la sentence de visite de l'évêque au prieur bénéficiaire afin qu'il fasse faire à l'église les réparations qui lui incombent et fournisse pour les autres le tiers de la dépense (f° 266). – Vote de réparations à la fontaine (f° 271v°). – Délibéré : de se procurer du gibier pour envoyer à N. sieur de Fuveau, avocat, à l'occasion du mariage de sa fille avec N. sieur de Peyrolles (f° 273) ; - d'employer 8 écus à l'achat d'un calice pour la chapelle de Notre-Dame de Conserve (f° 275v°). – Injonction au viguier de faire l'inventaire des papiers communaux détenus par Emmanuel Bonaud, notaire, qui vient de mourir (f° 277v°). – Elections consulaires (f° 283)1668. – Délibéré : de faire informer pour connaître les auteurs des délits de coupe de bois (f° 289) ; - de se pourvoir en autorisation d'établir la confrérie du St Sacrement ; - nomination de Guillaume Mège et Jean Caze comme marguilliers de ladite confrérie ; et « *deliberé, de l'avis et aprobaton du...vicaire* », que la confrérie fournira « *toutes les lumieres et ensans ; que le St Sacrement sera exposé et pourté en procession et lhorsque les aumonnes que les prieurs recepvront ne seront pas suffisantes pour subvenir à [cet] entretien, la communautté [y] ...suplicera* ». Deux jours avant la fête tous les habitants seront obligés de nettoyer les rues « *où le St Sacrement*

passera à peine de une livre [4 hg] de sire contre ceux quy [y] manqueront » .

- Transcription de la requête et de l'ordonnance autorisant la susdite confrérie (f° 290-291v°). – Députation d'Abel Gavot, consul, à l'assemblée de la viguerie.
- Délibéré : de faire les démarches nécessaires, conformément à l'avis de Mathieu Fuveau, avocat à Aix, pour reprendre les défens que la commune avait remis à ses créanciers (f° 295v°) ; - de poursuivre le procès intenté à Jean Guérin pour coupe de bois dans les défens (f° 307). – Confirmation de Philippe Roux, ecclésiastique, comme maître d'école, aux gages « *accoutumés* » et pour faire le service de la chapellenie de St Antoine (f° 307v°). – Délibéré : d'enjoindre au boucher « *de tuer de meilleure* » viande ; - « *de faire publier qui voudra acheter des terres de la commune* » ; - d'intenter procès aux hoirs d'Emmanuel Bonaud, notaire, qui détiennent des papiers de la commune (f° 308-308v°).

IL N'Y A NI REGISTRE NI
INVENTAIRE ANTHOINE POUR LA
PÉRIODE 1668-1688

BB 14 . Délibérations communales 1688-1698. Registre *in-8*, 446 feuillets, papier.

1688. – Nomination d'un régent des écoles, aux gages annuels de 40 écus (f° 1). – Vote d'un emprunt de 400 livres pour payer les impositions (f° 3v°). – Nomination de Jean Bonaud, greffier de la communauté, pour arbitrer, de concert avec l'expert de NN. Sénéquier et Beuf, « *l'affaire* » que ces derniers ont avec la commune. Délibéré : de faire recurer le Gabron par les riverains (f° 4) ; - de rembourser les 1 600 livres dues à [Honoré Jodelet] de Vaucouleurs (f° 8v°) ; - de faire porter à Aix les pièces du procès contre N. Attanoux (f° 9) ; - de faire raccommoier le « *chauderon du St Esprit* » (f° 9v°). – Défense de faire des « *sueilles* »

[cloaques] près du chemin de « *la poste* » et injonction de combler celles qui existent.

- Vote de réparations à la fontaine. – délibéré : d'affermir l'aire « *Abelle et de faire publier qui voudra aller prendre de la paille à l'here abelle de St André* » (f° 10) ; - d'enjoindre à la veuve de N. Simian, de réparer la chaussée du Gabron que son mari avait abattue, et la commune fera recurer le dessous du pont nettoyé il y a peu de temps (f° 10v°) ; - d'inviter Guillaume Baresté, ancien trésorier, qui se plaint de n'avoir pas été prévenu par les auditeurs lors du règlement de son compte, à se présenter pour examiner le travail des auditeurs et, en cas de refus, lui envoyer une sommation (f° 12v°). – Injonction d'arracher les mûriers plantés près du canal de la fontaine [cf. f° 37v°] (f° 13v°). – Emprunt de 600 livres contracté envers les « *religieuses* » de Fréjus (f° 14).
- Délibéré : de mandater 3 livres au lieutenant des gardes du comte de Grignan, conduisant 2 religieux prisonniers ; - de nommer des experts pour estimer les réparations à faire au chemin royal. – Elections consulaires (f° 14v°-18).

1689. – Délibéré de mettre à l'enchère la rêve du pain, du vin et de l'huile. – Vote du présent de 6 pots d'anchois à N. Revest, greffier du Pays à Aix (f° 19). Acceptation de la cession de 72 livres faite à la communauté par les hoirs de Jean Caze, dit la Junesse, d'une créance sur Jean Esclapon, de Puget (f° 23 et 26v°). – Vote de l'entretien d'une bâtarde à 18 livres par an (f° 26). – Députation auprès du « *prieur* » à Fréjus pour l'inviter à faire réparer l'église (f° 27v°). – Délibéré : de donner aide aux officiers chargés de faire des levées de soldats pour la Marine, conformément aux ordres du comte de Grignan ; - de faire afficher « *aux quatre coingts du lieu* » l'ordonnance du roi défendant les assemblées et les attroupements « *des nouveaux convertis* » (f° 28) ; - d'envoyer aux chefs de la viguerie à Draguignan, les mémoires nécessaires pour le reaffouagement (f° 28v°). – Vote d'un emprunt de 400 livres pour payer les deniers du roi et du pays (f° 30). – Députation de Guillaume Mège, 1^{er} consul, à l'assemblée de la viguerie. – Délibéré : de faire inviter, par publication

au prône, les créanciers de la commune à déclarer le montant de leurs créances pour la vérification des dettes (f° 31) ; - de remplacer la porte de l'église dont une partie est « *rompue de toutes parts ne pouvant plus servir* » par une autre en noyer (f° 32) ; - de demander au prieur prébendé l'autorisation d'agrandir l'église, du côté du cimetière, par deux chapelles dans l'une desquelles sera placé un autel dédié à saint Jean, suivant le legs de Jean Gavot et à la condition que, moyennant 60 livres données par la commune, les héritiers se chargeront de l'érection de l'une de ces chapelles (f° 33). - Députation à Fréjus de Jean Bonaud, notaire du lieu, pour rechercher la transaction passée avec le précédent prieur relativement aux réparations de l'église (f° 34). - Vote d'un secours de 30 livres à la confrérie du *Corpus Christi* (f° 35) ; - d'une taille de 3 liards par florin cadastral pour payer les deniers du roi et du pays (f° 35v°). - Injonction aux députés chargés de rechercher les titres des dettes communales d'activer leur travail ; et attendu qu'il manque un grand nombre de ces titres, les consuls iront « *par toutes les maisons du lieu accompagnés des députés pour voir de trouver led. papiers, et en cas de rebellion ou refus des habitans* » ils pourront les contraindre par sommation (f° 36v°). - Mise à l'enchère du recouvrement de la taille. - Délibéré de poursuivre en paiement de la tasque les particuliers qui ont semé l'année dernière et l'année courante dans les terres communales ; - de faire sommation aux hoirs de Jean Baresté d'arracher les mûriers plantés près du puits et du canal de la fontaine (f° 37v°). - Approbation de l'acte de prixfait passé avec Pierre Bourgarel, de Bagnols, pour la confection, moyennant 27 livres, de la porte en noyer de l'église (f° 40). - Délibéré : de mettre la « *banque* » de la boucherie à l'enchère ; - de mandater à la femme d'Honoré Blanc les intérêts du capital légué par Baptiste Laugier et Honoré Gairard, pour doter les filles pauvres (f° 42) ; - de faire publier dans le lieu et à Fréjus la défense de couper des pins dans les terres gastes. - Injonction aux consuls « *de trouver un ecclésiastique pour l'éducation des*

enfans du lieu, aux gages de l'année passée, et en cas qu'ils n'en trouvent aucun, de voir d'un prebtre cellebrant » (f° 42v°). - Approbation de l'enchère de la boucherie en faveur d'Honoré Gandolphe, de Bagnols, à la condition de vendre la livre [4 hg] de viande, savoir : de mouton, 2 sols 6 deniers ; de « *menon* » [bouc châtré], de chèvre et de brebis, 22 deniers (f° 44v°). - Délibéré de mettre à l'enchère les herbes d'Aire Belle. - Approbation du « *voyage fait par m^e Guilheumes Mege, consul, à Fréjus ...pour aller prendre d'heau gregonielle pour fere adjurer les pous* » (f° 46). - Vote d'un emprunt de 600 livres pour payer la pension seigneuriale et autres dépenses (f° 47). - Approbation des réparations faites à l'escalier du clocher et au « *pillon* » de la croix de la chapelle de Notre-Dame de Conserve, s'élevant à 3 livres (f° 49). - Délibéré : de poursuivre le gabelier « *vieux* » en paiement des sommes dues (f° 51) ; - de faire dresser, conformément aux ordres de l'intendant, l'état des revenus communaux des 10 dernières années (f° 52) ; - de porter aux consuls de Fréjus la contribution due pour l'entretien des soldats de milice (f° 55) ; - d'enjoindre au prieur prébendé de payer les réparations faites à l'église (f° 55v°). - Elections consulaires (f° 58). - Délibéré de régler « *sur le pied de cent écus un* » le droit prélevé sur les charivaris, pour être remis au « *marguillier genneral* » (f° 59v°).

1690. - Lecture et transcription d'une circulaire des procureurs du Pays annonçant « *les desordres quy paroît aux affaires* » de N. Blanc, trésorier général des Etats ; invitant les chefs de viguerie à se faire délivrer par chaque paroisse un certificat des consuls et des trésoriers constatant ce qui reste dû des impositions de l'année courante (f° 60v°). - Délibéré, malgré les protestations de quelques conseillers, de prohiber le parcours des chèvres dans la commune, conformément à la circulaire des procureurs du Pays (f° 61v°). - vote d'une taille d'un sol par florin cadastral (f° 63). - Avis de la circulaire des procureurs du Pays annonçant l'augmentation des espèces monétaires. - Vote de réparations au chemin royal, dégradé près de Notre-Dame de Conserve,

et sur d'autres points (f° 64). - Nomination d'Emmanuel Blanc, docteur en médecine à Fréjus, comme médecin de la commune, aux gages annuels de 50 livres, en remplacement de N. Vairac, retiré à St Tropez (f° 66). – Délibéré de présenter requête à l'intendant en autorisation d'emprunter 1 200 livres (f° 69v°). – Députation à Aix de Pierre Rey, consul, et Jacques Caze pour la rémission des dettes, avec mission, en ce qui concerne les droits d'amortissement, de déclarer les biens communaux ainsi qu'il suit : un pré d'une journée ½ d'homme situé aux Escaravatiens ; une « *messuguiere* » au quartier de la Croix d'environ 2 000 arpents [1000 ha] et d'une valeur de 18 livres ; « *un coing de pinede despulée et messuguieres* » au quartier de la Suière contenant 6 000 arpents [3000 ha] et valant 20 livres ; une aire dite Aire Belle de 1 000 arpents [500 ha], pour le foulage des grains, valant 200 livres ; tous les autres biens ayant été cédés aux créanciers à la dernière liquidation des dettes de 1643 (f° 72). – Vu la circulaire des chefs de la viguerie, on enverra à l'intendant à Aix, l'état des revenus des octrois et autres impositions perçues pendant les 10 dernières années (f° 74). – Mise à l'enchère du recouvrement de la taille (f° 74v°). - Délibéré : sur l'ordre du comte de Grignan, de chercher quelques cavaliers pour le régiment de son fils (f° 76) ; - de désigner un procureur pour « *contredire* » le rapport dressé à la requête de Marie de Camelin, veuve de François Simian, bourgeois de Fréjus, tendant à faire supporter à la commune, contrairement aux règlements des Etats et de l'assemblée des communautés, tous les frais d'entretien et de curage du torrent du Gabron (f° 81). - Députation à Toulon de Jean Fabre pour obtenir de l'intendant de la Marine la permission de couper des arbres afin de réparer les maisons (f° 81v°). – Délibéré de faire réparer le pavé du chemin près du pont de Pissarelle (f° 82). – Députation de Pierre Rey, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 83). - Nomination d'experts chargés de visiter et mesurer la terre du quartier du Verteil appartenant à Gilbert de Camelin, écuyer à Fréjus, prétendant qu'il manque « *de canage* » à ladite terre (f° 86). - Attendu que 3 candidats

se sont présentés pour la régence des écoles, on assemblera « *les peres des enffans quy viennent au college pour voir lequel des presentés ... luy sera loisible de prendre en luy faizant produire à chacun d'iceux unne exemple pour pouvoir cognoistre lequel aura meilleur caractere et quy entendra mieux le latin* » (f° 87v°). – Injonction aux « *regardadours* » de veiller attentivement aux mesures des débitants de vin, à celles du boucher et du gabelier (f° 89). – Nomination de 5 soldats pour la milice par ordre de l'intendant (f° 90). – Vote de réparations au pont du Gabron et au chemin allant à Draguignan (f° 93v°). – Approbation du paiement de contribution à la commune de Fréjus pour entretien de la compagnie franche des gentilshommes d'Arles (f° 100). - Nomination de Joseph Bonaud, prêtre de Puget, comme « *regent* » des écoles (f° 102v°). – Députation à Fréjus pour obtenir de Pierre Auroy, rentier de la terre du St Esprit, le fermage de 3 ans (f° 103). - Délibéré : de donner à Isnard Baussy, prêtre, recteur de la chapelle de St Jean, récemment construite, le service de la chapelle de St Antoine, afin qu'il puisse demeurer à Puget (f° 104) ; - d'autoriser Pierre Rey, 1^{er} consul, recteur de Notre-Dame de Conserve, à faire construire « *une halle à trois arcs à lad. chapelle pour l'utillité du public* » (f° 105v°). – Elections consulaires (f° 108). – Députation du consul auprès d'Etienne Attanoux, sieur des Tourres, afin d'obtenir délai pour la production des pièces nécessaires à la transaction de son procès avec la commune (f° 109v°).

1691. – Vote : d'une taille d'un sol par florin cadastral ; – de réparations à la fontaine (f° 113). – Députation du consul auprès du prieur prébendé pour le prier de faire incessamment réparer « *le mandry* » [tourillon] de la grande cloche ainsi que le plancher du clocher ; de faire faire des confessionnaux, ceux existant étant « *rompus* » (f° 119). - Injonction aux hoirs de Jean Baresté d'arracher les mûriers dont les racines s'introduisent dans le canal de la fontaine et d'ôter le fumier de dessus ; poursuivre en cas de refus (f° 119v°). – Délibéré : de

rembourser à Joseph Sauve 30 livres par lui payées à l'évêque ; - de mandater les gages du médecin et de renouveler l'abonnement (f° 124-124v°) ; - d'approuver la sentence arbitrale du procès Attanoux [cf. f° 109v°] et de voter les frais dudit procès (f° 125v°). - Députation : à Aix d'Honoré Champoussin [alias Champourcin], pour porter les pièces relatives aux droits d'amortissement (f° 127v°) ; - à St Laurent de Guillaume Baresté pour retirer le solde du travail fait en ladite commune par les charretiers de Puget (f° 129) ; - de Jean Laugier à l'assemblée de la viguerie. – Vote de 36 livres aux marguilliers de la confrérie du *Corpus Domini* qui se plaignent de ne pouvoir, faute de cierges, illuminer quand le St Sacrement est exposé (f° 129v°). – Mise aux enchères des herbes du pré communal (f° 131v°). - Nomination d'experts pour vérifier le préjudice causé au canal de la fontaine par les mûriers des hoirs de Jean Baresté [cf. f° 119v°] (f° 134v°). – Délibéré de suivre l'exemple de Fréjus et de Roquebrune pour l'achat de l'office de trésorier particulier (f° 144). - Confirmation de Joseph Bonaud comme « *regent du college* » (f° 145). – Délibéré de faire dresser pour être transmis à l'intendant un état des biens communaux, provenant d'acquêts, échanges ou dons, ainsi que de ceux des confréries (f° 146v°). – Avis donné par le consul de la création de l'office de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, lesquels seront chargés de fournir le papier nécessaire aux dits registres (f° 148v°). – Délibéré : d'arrêter le foin de Nicolas Baresté ; - d'acheter 25 charges [40 hl] d'avoine pour fournir aux dragons en quartier à Puget, et d'emprunter 600 livres pour payer le fourrage (f° 149v°) ; - de faire vérifier les parties du grand chemin qui sont dégradées pour en dresser le devis et mettre les travaux à l'enchère (f° 151). – Approbation du traité passé avec Nicolas Baresté pour le logement des chevaux des dragons à raison de 2 sols 6 deniers par jour (f° 154). – Députation de Jacques Caze à Aix pour passer le contrat d'acquisition de l'office de trésorier (f° 155v°). – Délibéré : 1°/ de faire verbaliser sur les

« *ations, voi de faict et menaces* » d'un maréchal des logis de la compagnie de Laclero, capitaine de dragons en quartier à Roquebrune, lequel exige le « *complement* » de 16 sols « *pour place de trois dragons qui sont* » à Puget, menaçant sinon d'en envoyer encore 12 avec permission « *de nous faire des dezordres pour nous y obliger* » ; 2°/ de députer auprès de l'intendant « *pour le supplier de nous faire justice* » (f° 156) ; - d'acheter, conjointement avec le prieur, le tabernacle « *de la confrerie* » du St Rosaire pour le placer au maître autel (f° 157v°). - Elections consulaires (f° 158v°).

1692. – Approbation de l'acte d'acquisition de l'office de trésorier au prix de 2 160 livres (f° 162). – Délibéré : de mettre à l'enchère la rève : sur l'entrée du vin moyennant 3 sols par coupe [32 l] ; de l'huile, 10 sols par coupe (f° 164v°) ; - de donner avis au commissaire « *des matelots* », actuellement à Fréjus, qu'il n'y a personne à Puget qui s'occupe à la pêche ou au flottage des bois et puisse être incorporé dans la marine (f° 165v°) ; - d'assister au chant du *Te Deum* et faire le feu de joie à l'occasion de la prise de Montmeillan (f° 166). - Députation de Jacques Caze à Aix avec mission d'informer le payeur des dragons de l'attentat commis dans la commune, le 1^{er} février, par 12 dragons (f° 166v°). – Délibéré de sommer Esprit Reverdit d'avoir à nettoyer le fossé contigu à sa propriété qui se déverse dans le Gabron, ledit fossé servant de passage pour aller au quartier du Plan (f° 169v°). – Renouvellement de l'abonnement avec le médecin (f° 172v°). – Délibéré de supplier le prieur de venir au secours des familles qui souffrent à « *cauze de la dizette des bleds* » et du mauvais temps qui les empêche de travailler (f° 173). – Vote : d'une taille de 5 liards par florin cadastral pour acquitter les deniers du roi et du Pays (f° 173v°) ; - d'un emprunt de 2 500 livres pour payer la finance de l'office de trésorier (f° 174). – Délibéré : d'acheter 10 charges [16 hl] de blé et de les distribuer aux nécessiteux, moyennant obligation solidaire de deux par deux (f° 174v°) ; - de continuer les réparations commencées aux

chemins et d'y employer les plus nécessaires (f° 175v°). - Députation d'Abel Gavot, consul, à l'assemblée de la viguerie convoquée à l'effet de solliciter l'acquisition de l'office d'expert juré qui porte un grand préjudice aux communautés privées de choisir leurs experts et aussi « *parce que les droits qu'on leur a attribués sont extraordinaires* » (f° 178v°). - Défense aux habitants de vendre leur blé à des étrangers avant la visite des greniers (f° 180v°). - Acceptation de l'offre d'Etienne Attanoux de prêter 2 400 livres, au denier 18, pour payer la finance de l'office de trésorier, sous « *l'affectation dudit office* » (f° 183). - Lecture de l'avis des consuls de Draguignan sur la prorogation de l'ancienne monnaie (f° 185v°). - Vote de 3 livres au notaire Bonaud pour l'extrait du testament de Jean Pissarel, de Puget, de 1561, contenant legs de moitié de ses biens à la confrérie du St Esprit (f° 187v°). - Délibéré : de passer procuration à Etienne Attanoux, sieur des Tourres, allant à Aix, à l'effet de solliciter de l'intendant la permission d'emprunter pour payer la finance de l'office de trésorier (f° 188v°) ; - de payer le prix des 3 tombereaux commandés par l'archer de la marine chargé de recruter des voitures pour travailler aux fortifications d'Antibes, moyennant restitution par les personnes désignées pour les prendre, lesquelles ont refusé de payer le charron (f° 189v°). - « *Aumônes* » de 15 livres à la confrérie du St Sacrement et 15 livres à celle de Notre-Dame de Conserve (f° 191). - Délivrance du legs d'Honoré Guirard [alias Gairard] pour doter une fille pauvre (f° 192). - Délibéré « *de faire astenir* », jusqu'à nouvel ordre, « *les estimateurs que la communauté a elleus* » ; une circulaire des procureurs du Pays portant que l'intendant casse les rapports des estimateurs communaux et les condamne à l'amende (f° 194). - Désignation de 6 soldats de milice qui seront équipés et prêts à partir, conformément aux ordres du lieutenant général (f° 195). - Délibéré de fournir les extraits de « *mortuorum* », sur exploit à la requête d'Honoré Cabasson, bourgeois d'Aubagne, procureur général de Gabriel Bertucat, intéressé aux offices de jurés

crieurs (f° 196). - Feu de joie et chant du *Te Deum* à l'occasion de la prise d'Anvers (f° 197). - Délibéré de faire le dénombrement des habitants du lieu ; de dresser un état des armes ; d'acheter 50 livres [20 kg] de poudre et 100 livres [40 kg] de plomb ; lesquelles armes et munitions seront distribuées aux habitants qui, sous la conduite de Pierre Maurine, comme lieutenant, se rendront à Roquebrune pour la revue (f° 198v°). - Nomination d'Honoré Baresté comme capitaine de milice en remplacement de Pierre Maurine, qui ne peut accepter étant contrôleur des exploits (f° 199v°). - Délibéré : de solliciter de l'intendant de la marine la permission de couper du bois pour réparer les maisons (f° 200) ; - de charger Etienne Attanoux, sieur des Tourres, allant à Aix, d'obtenir de l'intendant la nomination d'experts dans la commune, « *moyenant le tiers des saleres quy prandront à la maniere acoutumée* » (f° 201v°). - Députation à Draguignan d'Abel Gavot, consul, avec mission de porter 220 livres au commis du recouvrement de la finance des offices de jurés crieurs « *et tacher de trouver quelque doceur* » (f° 204). - Vote de réparations au pont du Gabron et à celui de Canavère, moyennant contribution des usagers (f° 205v°). - Nomination de Joseph Bonaud comme « *regent du college* » pour une année commençant à St Michel (f° 206). - Approbation de la fourniture de 120 charges 9 panaux [193, 14 hl] d'avoine à la commune de Fréjus pour l'entretien des troupes cantonnées en ladite ville (f° 208). - Vote d'un emprunt de 600 livres pour payer le terme des impositions qui va échoir (f° 210). - Députation d'Abel Gavot, consul, à l'assemblée de la viguerie, réunie pour délibérer sur la demande du réaffouagement et sur l'acquisition en corps : 1°/ des 4 deniers par livre de l'office de trésorier ; 2°/ de l'office des experts jurés (f° 211v°). - Elections consulaires (f° 215v°).

1693. - Tirage au sort d'un soldat pour le régiment de Janet, milices de Provence (f° 218v°). - vote d'une taille d'un sol 6 deniers par florin cadastral (f° 222). - Délibéré : de mettre en adjudication le

recouvrement de la taille ; - de réparer les chemins (f° 223v°-224) ; - de dresser l'état des personnes possédant fiefs dans la commune (f° 226v°). – Approbation de l'avance de 16 livres payées par le trésorier pour les 10 livres imposées sur les sages-femmes par l'édit du 16 février 1692, et les frais (f° 229). – Députation d'Amic Caze, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 233). – Délibéré de mettre à l'enchère le tombereau ramené d'Antibes par Pierre Rey [cf. f° 189]. – Avis donné par les consuls de l'offre d'un « *regent* » de se charger du « *college* » moyennant 36 livres plus 10 sols par mois pour les élèves qui écriront et 5 sols par mois pour les autres (f° 234). - Délibéré : de faire recurer à frais commun, avec [Hyacinthe] Reverdit, le fossé « *rayollier* » de St André (f° 234v°) ; - de réparer « *le pavé de l'esglize* » et d'y faire « *mettre les mallons* » qui manquent (f° 236). – Lecture de la lettre des chefs de la viguerie portant que, moyennant 52 livres 5 sols, il sera permis de nommer des « *estimateurs pour proceder à la maniere...accutumée* » (f° 238). – Nomination de Jean Garcin, praticien, comme « *regent du college, sur la promesse signée ou marquée de vingt-trois peres ou meres des enfans qui pourront venir au college* »... « *lequel sera obligé d'enseigner bien et dubment de libre, escrire et heremetique tous les enfans quy alleront au college tant malles que femelles dudit lieu, sans leur faire rien payer, moyennant la somme de* » 90 livres par an (f° 239). - Délibéré : de lever 2 soldats équipés par feu, conformément aux ordres du lieutenant général (f° 240) ; - de sommer les adjudicataires de la banque de la boucherie à exécuter les conditions de leur bail (f° 240v°). – Feu de joie et chant du *Te Deum* à l'occasion de la prise de Roze (f° 241v°). – Délibéré de payer : les droits d'amortissement dus par les confréries du St Esprit et de St Antoine et d'en retenir le montant sur les intérêts affectés aux dites confréries (f° 242) ; - l'achat d'un tambour « *pour assembler le monde* », en suite des ordres de N. de Roux, commissaire en la viguerie de Draguignan, portant de faire faire « *l'exercice* » (f° 243v°).

– Députation de 2 personnes à Draguignan à l'effet d'obtenir décharge de la fourniture, demandée par les chefs de viguerie, de 4 mulets harnachés et chargés d'avoine avec conducteur pour être dirigés sur Seyne ; attendu qu'on n'a trouvé dans la commune que 3 mulets dont l'un est « *echiné* » et que les 2 autres sont « *de fort mechantes bettes* », ou solliciter un délai suffisant pour qu'on puisse en acheter (f° 245). – Avis de ladite décharge donné par les députés (f° 246v°). - Lecture de l'édit de création des offices de maire et des lettres de provision en faveur d'Honoré Baresté, 1^{er} consul (f° 250). – Vote de réparations à la fontaine « *quy est en allant à Notre Dame* » (f° 251). – Députation d'Honoré Baresté, maire, et Jacques Caze, greffier, auprès du comte de Grignan, « *gouverneur* » en Provence, aux fins de solliciter décharge en « *tout ou en partie* » du logement de troupes, « *attendu la pauvreté et minimité du lieu qui n'est composé que de cent maisons desquelles il n'y a pas trante quy puissent loger* [cf. f° 253v°] (f° 251v°). – Réparations au « *barquiou* » [bassin] de la fontaine par Auguste Couze, tailleur de pierres (f° 252v°). – Avis donné par les députés envoyés auprès du gouverneur portant que l'ordre pour le logement des dragons est destiné au Puget de Cuers (f° 253v°). - Délibéré de faire réparer la « *maison du St Esprit* » et d'y faire faire « *des fenestres* » et une porte à clef (f° 254v°). – Elections consulaires (f° 257v°). – Règlement des charivaris à 1 livre 10 sols pour 100 « *du fonds et doire quy recepvront* » - Défense de laver « *des linges et touts autres salettés dans les fontaines* » (f° 258v°).

1694. – Vote d'une taille de 2 sols par florin cadastral pour acquitter les impositions du roi et du Pays. – Délibéré de mettre à l'enchère : les herbes d'Airebelle (f° 262v°-263) ; - le recouvrement de la taille (f° 266v°). – Députation à Aix de Jacques Caze pour retirer le remboursement des fournitures faites à une compagnie de dragons (f° 271v°). – Délibéré de ne pas s'opposer à la nomination d'experts par le lieutenant de la sénéchaussée dans le procès intenté par Marie de Camelin, veuve de François Simian,

contre la commune et divers particuliers de Puget, relativement au nettoyage du Gabron (f° 279v°). – Députation à l'assemblée de la viguerie : « *Le conseil n'empêche que led. sieur Barest, maire, aille acister à lad. asemblée soubz les gages de vingt sols que la communauté done d'ordinaire aux consuls pour le meme sujet* ». Protestation du maire demandant 3 livres par jour, sauf règlement de l'intendant (f° 283v°). – Délibéré de mettre à l'enchère les réparations à « *la muraille* » du cimetière « *quy est demouliée depuis le deluge dernier* » (f° 284). - Nomination de Guillaume Barest et Jean Laugier pour estimer les vignes plantées dans les terres gastes, afin de les indiquer sur le livre terrier et les soumettre à la taille (f° 287v°). – vote de réparations à la toiture de l'église qui « *vient en ruine* » ainsi que les « *durmens* » de bois de la grosse cloche qui sont pourris ; en parler au prieur chargé de l'entretien (f° 288). – Nomination de Joseph Carpenel, greffier de la commune, comme greffier de l'écritoire, charge achetée par la viguerie en corps de la communauté (f° 288v°). - Députation à Fréjus pour inviter N. Robion, chanoine sacristain de la cathédrale, prieur prébendé de Puget, à faire les réparations nécessaires à l'église, au cimetière et aux ornements du culte, conformément à la sentence de visite du 3 janvier 1683 et à la consultation de NN. Giraud et Goiran, avocats de Draguignan (f° 290v°). - Approbation de la dépense de 3 livres pour le feu de joie à l'occasion de la prise de Girone (f° 292v°). – Nomination de Jean Garcin, comme « *regent des ecoles soubz le plesir des paires des enfans* » (f° 293). – Délibéré : de mettre la boucherie à l'enchère (f° 293v°) ; - de faire liquider le prix et les frais de transport de 1 111 quintaux 73 livres [44 469, 2 kg] de foin et 115 charges [184 hl] d'avoine, le tout fourni par les habitants de Puget et transporté à la plage de Saint-Raphaël, à raison de 4 sols par quintal [40 kg] de foin et l'avoine à 5 sols la charge [160 l] (f° 295). - Transcription de lettres de provision , en faveur d'Honoré Achard, de Fréjus, de l'office de conseiller du roi, contrôleur des deniers communs patrimoniaux, tailles,

fermes, impositions, dons et octrois des communautés de Puget et de Saint-Raphaël (f° 300v°). – Lecture d'une lettre de l'intendant ordonnant de faire le dénombrement des habitants et des maisons (f° 302v°). - Elections : exposé du maire portant que l'édit de création des offices municipaux lui donne le droit exclusif d'autoriser le conseil ; - protestations du viguier disant que cet édit n'a pas abrogé les droits de la noblesse féodale et de ses représentants pour autoriser la réunion du conseil en cas d'élections ; - réplique du maire accusant le viguier d'être son ennemi et d'avoir dit en plein conseil qu'il ne le reconnaît en aucune manière pour maire ; - dénégation du viguier qui requiert insertion de sa protestation inscrite ensuite dans le registre ; - protestation des consuls et autres membres de l'assemblée contre le maire et le viguier qui empêchent de faire l'élection ; - continuation des opérations : sont nommés consuls Jean Laugier et François Bonaud (f° 303v°-309).

1695. – Députation : à Aix de Jean Laugier, consul, pour obtenir de la province le remboursement des fournitures faites au camp de la Siagne par les habitants de Puget (f° 312v°) ; - d'Honoré Barest, maire, à l'assemblée de la viguerie réunie pour délibérer sur : la création de l'office de contrôleur des deniers patrimoniaux ; les fontaines et eaux jaillissantes ; les mulets et muletiers requis pour le service du roi, etc. (f° 314v°). - Délibéré : d'acheter 6 charges [9, 6 hl] de méteil pour les nécessiteux (f° 315) ; - de passer obligation à Pierre Maurine, marchand, des 700 livres qu'il a prêtées à la commune pour payer les impositions (f° 319). - Désignation de Jacques Caze, notaire, pour dresser tous les contrats communaux et en donner extrait, moyennant 30 livres par an (f° 319v°). – Mise à l'enchère des herbages du pré communal (f° 330). – Délibéré : de faire faire un extrait du rôle de la capitation et de l'envoyer à l'intendant (f° 331) ; - de passer l'acte de vente de la taille de 2 sols par florin à Louis Rey qui a offert d'en donner 5 000 livres (f° 333v°) ; - d'allouer une deuxième fois à Lucrèce Pascal, parente d'Honoré Gairard, les intérêts de la somme

léguee par ce dernier pour doter des filles pauvres (f° 335) ; - de transiger le procès pendant contre Jean Beuf, de Bagnols, et Pierre Sénéquier, de Fréjus, au sujet d'une saisie « *de goudron* » (f° 342) ; - de fournir des fourrages, du bois et des bestiaux aux troupes campées à Fréjus, conformément aux ordres du grand prieur ; - d'envoyer 4 charretiers à Fréjus pour prendre du pain de munition et le porter à Vidauban (f° 344). - Vote d'un emprunt de 1 800 livres pour payer les fournitures demandées pour le camp de Fréjus (f° 344v°). – Délibéré de payer la quote part de la commune dans l'abonnement, par la province, au prix de 230 000 livres, de la taxe « *sur les eaux...des fontaines [ou dérivées] des rivières servant aux arrosages* » (f° 345v°). – Approbation des réparations faites à la fontaine et de la dépense pour creuser le puits de l'Amandier (f° 346v°). - Délibéré de payer l'herbe fournie par Jean Destelle aux troupes du grand prieur et le salaire des charretiers qui ont porté des soldats malades à Cuers. – Confirmation pour une nouvelle année de Jean Garcin comme régent des écoles (f° 352). – vote d'un emprunt de 1 500 livres « *pour survenir aux eurgens affaires de la communauté* » (f° 353v°). – Réclamations de Pierre Maurine, viguier pour l'évêque, au conseil général, au sujet : 1°/ du mauvais entretien de la fontaine, Honoré Baresté, maire, continuant à mettre du fumier sur le canal et les racines des mûriers obstruant les tuyaux ; 2°/ d'un droit indu de 3 sols par charge [60 l] du vin vendu d'habitant à habitant et consommé pour l'usage, indûment perçu par ledit Baresté faisant fonction de courtier ; 3°/ des gages du greffier qu'il y a lieu de retrancher, « *hu esgart aus esmolumans qu'il esige du greffe de l'escritoire* » ou de réduire à 12 livres ; 4°/ de l'admission irrégulière dans l'assemblée électorale des frères, beaux-frères, fils et beaux-fils, oncles et neveux, cousins au « *degré de droit* », des suspects, des domestiques et de toutes les personnes éliminées par le règlement. Réponse du maire portant que : « *Nonobstant la requisition du s^r viguier, les parans du s^r maire ayant un intherés notable aus affaires de la communauté pretendent*

de faire suivant l'usage de ...ced. lieu » ; protestation de Joseph Rey et autres requérant le maire de faire sortir ses frères, beaux-frères et proches parents. – Elections, sont nommés consuls, Abel Gavot et Jacques Laugier (f° 363v°-367v°). – Délibéré : d'enjoindre aux hoirs de Jean Baresté d'arracher les mûriers « *du parc de la fontaine et couper ceux quy sont autour du puis de la ville dans quinze jours* » (f° 368v°) ; - de faire réparer le pont du Gabron et les chemins de poste (f° 369v°).

1696. – Députation à Aix de Jacques Caze, notaire, pour obtenir remboursement des fournitures de foin et d'avoine faites au camp de la Siagne (f° 373). – Transcription des lettres de provision de l'office de greffier secrétaire de la communauté, en faveur de Balthazar Perraimond, notaire de Roquebrune (f° 381). – Commande d'une cloche à Etienne Séneval, fondeur à Draguignan (f° 383). - Protestations de Pierre Maurine, viguier de l'évêque, au sujet : d'une réquisition de charrettes, par les consuls de Fréjus, pour porter les bagages des troupes ; du paiement de la dépense faite par le lieutenant et les soldats porteurs du susdit ordre ; et de la députation à Aix que le maire se réserve (f° 385v°). – Nomination de Jacques Benoît, de Fréjus, et Antoine Marenc, de Roquebrune, tous les deux bourgeois, pour arbitrer la contestation entre la commune et les hoirs de Jean Baresté au sujet des mûriers plantés le long du canal de la fontaine (f° 387v°). - Approbation du paiement de 60 livres fait à Etienne Séneval pour la fonte de la cloche (f° 390).

1697. – Rejet de la proposition de Pierre Maurine, viguier, tendant à établir un impôt de 30 sols par charge [60 l] de vin et 40 sols par charge [120 kg] de raisins, attendu que les habitants de Roquebrune en apportent des quantités considérables et quelques uns ont même transporté leurs cuves à Puget « *sous pretexte que le vin en ced. lieu se vand trante sols la charge* » et ailleurs 24 sols (f° 398). – Approbation du bail de la boucherie à la condition de vendre la livre [4 hg] de viande : de mouton, 3 sols 2 deniers ;

de « *menon* » [bouc châtré], 2 sols 4 deniers ; de chèvre et de brebis, 1 sol 8 deniers ; les « *courades toutes entieres avec la sausice* », 3 sols 3 deniers ; les têtes et les 4 pieds « *ronds* », 3 sols ; les tripes de « *rougeades* » [porcs], 2 sols 6 deniers ; les « *testons, couradons et sanguets des agneaux et chevreaux* », 3 sols ; la graisse fraîche, 4 sols 6 deniers la livre « *avec les chandelles que le boucher sera obligé de faire* » (f° 401). – Délibéré de payer la quote-part revenant à la commune de la finance des offices d'expert juré et greffier de l'écritoire (f° 401v°). - Nomination de Joseph Carpenel comme « *regent du college* » aux gages annuels de 90 livres (f° 403). – Délibéré d'autoriser le maire à traiter avec les huissiers chargés du recouvrement de la taxe sur les armoiries (f° 403v°). – Approbation des réparations faites à la maison du St Esprit, qui sert de maison de ville, s'élevant à 22 livres 12 sols 3 deniers (f° 404v°). – Feu de joie à l'occasion du traité de paix avec l'Espagne (f° 405). - Injonction au receveur de la taille de payer les 222 livres 10 sols convenues pour la taxe des armoiries (f° 406). – Elections consulaires (f° 406v°).

1698. – Délibéré : de mettre en adjudication la rève du pain, du vin et de l'huile ; - de faire construire un oratoire sur l'emplacement de la chapelle de St-André qui a été démolie (f° 409v°-410) ; - « *de tenir la main* » à la poursuite du procès en instance contre Augustin Couze, tailleur de pierres (f° 414v°). – Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour doter une fille pauvre (f° 418). – Délibéré : de dresser des mémoires pour présenter à l'assemblée chargée du réaffouagement (f° 418v°) ; - de faire partir « *diverses perssonnes quy se sont venues remettre en ce lieu sans l'aprobation des magistras* », attendu que « *despuis leurs habitations, il ne ce fait que des vols dans le lieu et terroir...* » (f° 419v°). – Autorisation à Louis Rey, marguillier de la confrérie du St Esprit, de poursuivre Pierre Auroy, de Fréjus, acquéreur à constitution de rente de la terre de ladite confrérie, au quartier de Regardet, et d'employer les arrérages à acheter du pain, du riz et de la viande qui seront

distribués aux fêtes de la Pentecôte (f° 420v°). – Transcription des lettres de provision de l'office d'huissier en faveur de Jean Baillard (f° 425). – Délibéré : de faire nettoyer les puits et réparer les chemins de poste (f° 426v°-427) ; - d'autoriser le maire à traiter avec N. Perrymond, ecclésiastique, de Comps, pour la « *regence* » des écoles, aux gages annuels de 120 livres et la table, avec obligation de dire la messe tous les dimanches et fêtes à la chapelle de Notre-Dame de Conserve, de donner « *l'education à tous les enfans du lieu...* » et tenir « *le college dans la maison du St Esprit* » (f° 427v°). – Approbation de la dépense du service funèbre à l'occasion du décès de « *M^{me} d'Aquin* », mère de l'évêque de Fréjus (f° 430v°). – Nomination par les pères de famille de Joseph Bonaud, prêtre de Puget, comme maître d'école, en remplacement de N. Perrymond, non acceptant (f° 437). – Délibéré : de payer l'office de greffier de la communauté à [Jacques] Caze, notaire, qui en est le titulaire (f° 440v°) ; - d'acheter 60 charges [96 hl] de blé, au meilleur prix possible, « *pour prevenir aux necesités des habitans* » (f° 442v°). – Election « *du nouvel etat* », consuls, Amic Caze et Jean Sauvan (f° 445v°).

RIEN POUR L'ANNÉE 1699

BB 15 . Délibérations communales 1700-1709. Registre in-8, 343 feuillets, papier.

1700. – Délibéré de mettre la boucherie au rabais. – Nomination d'[Etienne] Rambert, prêtre de Roquebrune, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres, à l'effet « *d'enseigner...la lecture, écriture, grammaire et arimétique* » ; et moyennant 30 livres « *que les FF. pénitans luy donneront* », « *de dire la messe fêtes et dimanches à leur chapelle* », les confesser et faire le service de la confrérie « *sous le bon plezир de mong' de Fréjus* ». – Députation à Draguignan de Jacques Caze, notaire, à l'effet de faire signifier aux consuls de Fréjus l'appel interjeté

par la commune de Puget de la sentence en liquidation de frais, rendue par le sénéchal de Draguignan (f° 1-1v°). – Lecture : de la déclaration du roi portant que les mendiants devront se retirer dans leur commune d'origine ; - d'une circulaire du receveur des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts. – Délibéré : de faire réparer le grand chemin « *dans l'étendue du terroir* », conformément aux ordres des procureurs du Pays (f° 3-4) ; - de se plaindre au vicaire général que [François] Marenc, vicaire du lieu « *ne fait pas fere le service comme il est de coutume...depuis un temps immémoré, en ce que led. Marenc se trouve inhabille de cellébrer la sainte messe et autres fonctions curiales despuis environ dix mois et despuis lequel temps il ne c'est point dit de laudes les dimanches et festes...et beaucoup de fois...ne c'est dit point de seconde messe ...particulièrement ce jour'hui jour de saint Simon et saint Jude...ce quy a causé un murmure du peuple...contre dud. vicaire, et...de s'aller prouvoir par devant...le grand vicaire...pour [l'] obliger ...à tenir deux prebtres célébrants...afin que les particuliers ne souffrent et notenmant du sacrement de confession, pour un seul prebtre ne pouvoir suffire* » (f° 4v°) ; - de payer les 149 livres 17 sols auxquels la commune a été cotisée, aux termes de la circulaire du trésorier des Etats pour l'abonnement à l'office de gouverneur, capitaine « *et autres* » (f° 5v°). – Elections consulaires (f° 6v°). – Décharge à Jean Gavot de la taille du terrain que Abel Gavot, son père, a donné pour y construire la chapelle de Saint-Jean-Baptiste (f° 8). - Allocation de 200 livres à la confrérie de pénitents blancs pour l'achèvement de leur chapelle (f° 8v°).

1701. – Délibéré d'acheter 60 quintaux [2 400 kg] de foin et 6 charges [960 l] d'avoine et les faire porter incessamment à Antibes, conformément aux ordres des procureurs du Pays (f° 9v°). – Lecture de la lettre du comte de Grignan « *pour la permission de la chasse* » (f° 12v°). – Délibéré de défendre à l'assignation à convenir d'experts pour visiter le presbytère et ses

dépendances, donnée à la requête d'Antoine Carbonel, vicaire successeur de François Marenc ; et de faire saisir les meubles et la vaisselle de ce dernier qui était obligé d'entretenir le presbytère (f° 14). – Nomination de Jacques Caze, notaire, et Joseph Rey, auditeur des comptes, pour vérifier le nouveau cadastre dressé par Isnard Garcin, notaire de Trans et Thomas Rambert (f° 15v° et 18). Délibéré de faire réparer « *la muraille et pierre de tail du tour du puits de la place* », et le chemin qui est « *au delà le vallon de la Maire sur le grand chemin* » ainsi que le grand chemin à l'entrée et à la sortie du lieu à l'occasion du prochain retour de Paris de l'évêque de Fréjus (f° 19-19v°). – Députation à Aix de Jacques Caze, notaire, pour suivre le procès contre la commune de Fréjus au sujet des pâturages (f° 23). – Délibéré « *de prier dix ou douze personnes des plus aparens du lieu, de se tenir prests à monter à cheval et, à la compagnie [du] viguier et des consuls, aller au rencontre de [l'évêque, qui doit prochainement arriver], jusques proche...du Muy, pour luy thémoigner le plesir que nous avons de son heureuse arrivée et assurer sa grandeur de nos très humbles respects, lesquels l'accompagneront jusques dans l'évêché ; et quand au présent...[on fera] assembler une partie de grand chasse pour tâcher d'avoir un senglier, comme aussy chercheront un bon veau, une dousaine de bons chapons, quelques paires de pigeons et une dousaine paires de poulets, levreaux et lapereaux, s'ils s'en trouve* » (f° 24v°). - Vote de 60 livres en faveur de la confrérie du St Sacrement qui « *se trouve despourvue des flambeaux pour le service de la luminaire* » (f° 25). – Les pères de famille ayant des enfants « *pour envoyer au collègue* » seront invités à s'assembler à l'effet de donner « *leur avis et consentement [afin d'] assurer un précepteur...de tele persone quy se présentera capable pour remplir cette charge* » (f° 31v°). – Attendu que le fermier de la boucherie « *a mal servi les années précédentes* », chacun est autorisé à tuer et débiter de la viande, au prix savoir, la livre [4 hg] de mouton, 3 sols; de « *menon* »

[bouc châtré], 28 deniers ; brebis, 2 sols ; chèvre, 20 deniers ; avec permission de diminuer ce prix. – Nomination de Joseph Carpenel comme maître d'école pour « *les enfans* », aux gages annuels de 90 livres, suivant l'offre qu'il a faite « *d'enseigner les filles et les enfans... moyennant* » 40 écus et 30 écus les garçons seulement (f° 32v°-33). – Approbation d'un présent de 4 pots d'anchois à N. Seguiran, procureur de la communauté à Aix, et à N. Crespin (f° 35). – Elections consulaires (f° 35v°).

1702. – Lecture de la circulaire des chefs de la viguerie concernant la défense de tuer des agneaux (f° 38v°). – Vu les « *paraphures* » faites pour la première fois sur le registre des délibérations par Pierre Maurine, viguier ; délibéré, après explication dudit viguier, de faire parapher à l'avenir toutes les délibérations (f° 40). – Vote de la réunion de l'office de maire à la communauté (f° 41). – Plainte de Jean Rey, premier consul, sur ce que « *ce même jour [l'évêque] auroit passé dans ce lieu, tous luy ayant fait la révérence due à sa grandeur dont mondit seigneur auroit fait cognoître aud. sieur consul qu'il estoit faché contre de luy, ne sachant pourquoy, et comme led. sieur consul craint qu'il ni est eu quelque faux rapport contre de luy par certenes perssones mal intansionées contre de luy et contre le public, requiert à tout les messieurs du conseil cy présents... d'informer monseigneur par la présente délibération de la manière qu'il agit... en callité de consul, comme aussy de sa vie et meurs* ». Réponse du viguier portant que, si le consul n'a pas été « *resu avec l'aplaudissemant qu'il pouvoit souéter* », il doit se rendre lui-même auprès de l'évêque « *pour tâcher d'obtenir ses bonnes grâces et ce justifier auprès de sa grandeur* » (f° 42v°). – Délibéré de réparer la maison du St Esprit, [servant de maison commune], qui menace ruine (f° 46). – députation de Jean Rey, consul, pour suivre le procès, en instance devant le parlement, contre la commune de Fréjus au sujet des pâturages (f° 47).

1703. – Nomination de N. Chaix, de Fayence, comme régent des écoles, aux gages annuels

de 100 livres (f° 51). – Délibéré : de se préparer à « *recevoir, de toute l'estendue de notre pouvoir* », l'évêque de Fréjus lors de sa prochaine visite episcopale (f° 51v°) ; - de continuer la confection du nouveau cadastre en s'adjoignant comme experts Guillaume Bareste, maire de Puget, et N. Achard, de Fréjus, « *commis* » de l'office d'arpenteurs jurés priseurs (f° 53) ; - de voir si le vicaire veut faire décider le différend relatif aux réparations du presbytère par trois avocats de Draguignan, attendu sa requête incidente et le conseil d'[Antoine] Muraire, procureur de la communauté à Draguignan (f° 58v°-59) ; - de réparer le presbytère conformément au devis dressé par N. Jauffroi, maçon de Fréjus (f° 64) ; - de passer outre à la sommation faite à la requête d'Etienne Attanoux, sieur des Tourres, au sujet des augmentations à faire au presbytère, et d'exécuter le devis, « *sauf à la communauté d'avoir son recours contre le prieur ou autres que de droit* » (f° 66-67) ; - de nommer deux gardes-terres, attendu qu'il se commet des dégâts « *très considérables* » (f° 70v°). – Vote de 60 livres pour payer les réparations à faire à la maison du St Esprit (f° 80). – Acceptation de l'expédient proposé par [N. d'Audibert] Caille, avocat à Draguignan, portant de donner 30 livres par an au vicaire pour louer une maison pendant qu'on réparera le presbytère (f° 80v°). – Délibéré : de mettre la boucherie à l'enchère (f° 84) ; - d'inviter Joseph Carpenel, nommé maître d'école, « *à faire sa fonction* » (f° 86v°) ; - « *de faire cominer* » ceux qui détiennent des papiers communaux à les réintégrer aux archives (f° 89). – Injonction au boucher de ne tuer aucune bête qui n'ait été visitée par les « *regardadours* ». – Vote de réparations au chemin de Callas. – Injonction à Louis Rey de convenir d'experts pour le cantonnement de son troupeau atteint de la « *cas* » [clavelée] (f° 90v°-92). – Lecture de la circulaire des procureurs du Pays enjoignant de lever un homme de « *troupe* » et contenant les instructions à ce sujet (f° 94v°). – Députation à Aix d'Emmanuel Sauve, greffier, pour obtenir décharge du soldat de milice, l'ordre de faire cette levée destiné au Puget de Cuers ayant

été transmis par « *mégarde* » au « *Pugeton* » (f° 96v°).

1704. – Feu de joie et chant du *Te Deum* à l'occasion de la victoire navale remportée sur les Anglais et les Hollandais (f° 99v°). - Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour doter une fille pauvre. – Délibéré de faire la réception des travaux du presbytère qui sont terminés (f° 102). - Feu de joie et chant du *Te Deum* à l'occasion de la prise d'Ivrée (f° 104v°). – On proposera à Etienne Attanoux, sieur des Tourres, de confier à son avocat et à celui de la commune l'arbitrage du procès concernant le four et les défens (f° 106v°). - Vote d'un emprunt de 600 livres pour payer les frais de procès et les termes échus des impositions (f° 108). – Elections consulaires (f° 109).

1705. – Lecture de la circulaire des chefs de la viguerie informant que la province a abonné les offices de « *consul perpétuel* », de trésoriers généraux et particuliers, des « *vendeurs et visiteurs des porcs* », d'arpenteurs jurés et de contrôleurs des greffiers des communautés. – Avis du maire portant qu'il a présenté un comparant à l'évêque pour faire lever l'interdit sur la chapelle de St Sébastien (f° 111v°-112). – Approbation de 19 livres 10 sols 4 deniers payés pour les réparations faites à la fontaine. – Députation à Aix de Balthazar Sauve pour poursuivre le procès intenté à Etienne Attanoux, sieur des Tourres, en « *désamputation des domaines* » (f° 119). – Délibéré : de mandater à Joseph Gros, ecclésiastique, la moitié de ses gages de maître d'école (f° 121) ; - d'envoyer 2 pots d'anchois à N. Seguiran, procureur de la communauté à Aix (f° 123) ; - de fournir à la ville de Fréjus pour la subsistance de la cavalerie les 500 quiaux [20 000 kg] de foin taxés par les procureurs du Pays (f° 124v°). – Députation à Aix de Jean Sauvan pour retirer le remboursement des fournitures faites aux troupes l'année dernière (f° 126). – Lecture de la circulaire des chefs de la viguerie qui enjoint aux miliciens de se présenter dans 15 jours devant l'intendant, sous peine « *du fouet et de la fleur de lis* ». – Délibéré : d'inviter le vicaire à « *cesser le*

service des messes de saint Antoine », afin d'employer les revenus au soulagement des pauvres ; - de faire réparer la toiture de la chapelle du St Rosaire ; - d'acheter, selon l'ordre des procureurs du Pays, 20 charges [32 hl] d'avoine pour la cavalerie campée à Fréjus. – Vote de 30 livres en faveur de la confrérie du St Sacrement (f° 128v°-131v°). – Délibéré : de chercher une nourrice et d'acheter du linge pour la petite fille « *trouvée sur le pressoir de la place, ... dans un méchant couffin, envelopée d'un méchant linge et vieille sarpelière* » avec « *un petit papier écrit Marie Guagut Laigue* » (f° 133) ; - de mettre au rabais les travaux de réparations à faire au presbytère (f° 136v°) ; - de payer le solde de la finance de l'office de lieutenant de maire et assesseurs et de celui de « *vendeur des eaux-de-vie* » ; - de faire vérifier les cadastres de Fréjus et de Puget au sujet d'un terrain appartenant à Barthélemy Suffret, de Fréjus, qui serait « *encadastré* » dans les deux communes ; - de faire arbitrer le procès contre Etienne Attanoux, sieur des Tourres, au sujet de la reprise des terres communales [cf. f° 148v°] (f° 139-141). – Réjouissances à l'occasion de la prise de Verrue, Villefranche, St Sulpice et Nice (f° 143). - Approbation des réparations faites au chemin de la Fontête. – Députation à Draguignan d'André Bonaud, maire, pour abonner l'office de juré priseur (f° 146-147v°). – Approbation de « *l'expédient* » dressé par Bergé, Audibert et de Colmis, avocats à Aix, au sujet du procès Attanoux des Tourres [cf. f° 141] (f° 148v°). – Vote d'un emprunt de 3 400 livres pour rembourser ledit Attanoux (f° 152). – Transcription de requête en autorisation d'emprunter (f° 164). – Délibéré de payer au commis « *du premier chirurgien du Roy* » le droit de 1 livre 10 sols imposé sur la sage-femme du lieu (f° 158v°). - Députation à Antibes de Jean Laugier, fils de Raphaël, pour obtenir des procureurs du Pays une diminution sur la contribution de 500 quiaux [20 000 kg] de foin et 1 000 panaux [160 hl] d'avoine imposée à la commune (f° 167v°). – Délibéré : de faire nettoyer le puits de l'Amandier (f° 168v°) ; - de payer au trésorier de la

viguerie la quote-part de la commune sur l'abonnement de l'office d'enregistreur des gens de mainmorte ; - d'emprunter 900 livres pour payer les 1 000 panaux d'avoine à fournir [cf. f° 167] (f° 170-170v°) ; - de faire la réception des travaux exécutés au presbytère (f° 176v°) ; - de mettre à l'enchère le bois mort, la carrière de pierres, les herbages et la tasque des défens (f° 178). – Vote de 9 livres 10 sols 3 deniers pour frais de logement du commissaire chargé de passer la revue des milices de Puget. – Mise à l'enchère des herbages de l'aire belle de St André. – Vote d'un emprunt de 300 livres (f° 179-179v°). – Feu de joie et *Te Deum* à l'occasion de la victoire remportée sur le prince Eugène par le duc de Vendôme. – Nomination de N. Maunier, de Draguignan, comme maître d'école aux gages annuels de 120 livres (f° 182-182v°). – Délibéré : de fournir et de porter au magasin de St Raphaël les 500 quintaux [20 000 kg] de foin taxés par les procureurs du Pays (f° 187) ; - de réparer le chemin royal « *dans notre détroit* » (f° 189). – Députation à Antibes de Jean Bonaud, chirurgien, pour obtenir décharge de la fourniture de 3 mulets destinés au transport de fourrages à Antibes ; toutes les bêtes de somme étant nécessaires pour porter à St Raphaël le foin que la commune est obligée de fournir (f° 190).

1707. – Députation [d'Antoine] Carbonel, vicaire, et Nicolas Barest, 1^{er} consul, au camp du duc de Savoie, pour convenir de la contribution de guerre. – Avis desdits délégués portant que la contribution a été fixée à 1 800 livres, payable la moitié dans 4 jours et le reste dans 8 jours. – Nomination de : Balthazar Sauve, Joseph Caze et Emmanuel Sauve, comme aide-consuls, avec les « *privilèges* » y attachés ; - Pierre Maurine à l'effet de dresser l'état des sommes remises par les habitants pour la contribution de guerre (f° 192-193v°). – Délibéré « *d'agir par toutes les rigueurs nessescessères jusques à l'exécution de ces obligations* » contre les habitants qui refusent de donner pour la contribution. – Députation de Pierre Barest, Emmanuel Beuf et Jacques Cavalier, pour

porter au camp de l'armée sarde la moitié de la contribution, 115 fers à cheval et 7 paires de souliers, avec mission de solliciter un « *soulagement* », vu la pauvreté du lieu, et en cas d'insuccès, d'offrir de payer le restant en blé qui serait embarqué à St Raphaël (f° 194). – Délibéré : de faire arrêter Jean Rey, qui ayant frappé et volé un vivandier de l'armée sarde, a été cause de la forte contribution imposée à la commune et de l'embarras où s'est trouvé Pierre Barest, député au camp de la Valette ; - d'aller chercher à Draguignan chez Balthazar Sauve « *les effets de la confrérie du St Esprit* » qu'il a emportés lors du passage des ennemis (f° 195v°-197) ; - de poursuivre ledit Sauve qui a refusé de livrer les effets sus dénommés au commissionnaire envoyé par le conseil ; - de laisser en prison, jusqu'à ce qu'il ait remboursé ses frais de garde, Balthazar Couze qui, pour se venger de ce qu'on lui avait pris un cercle de tonneau, afin d'en faire des fers à cheval à l'usage de l'armée austro-sarde, aurait « *tancé* » le maire « *de parolles injurieuses et difamatoires jusques à tant, après une douce remonstration* [de ce dernier], *de l'anpoigner au col et maltraiter de coups* » ; et à qui cependant ledit maire a pardonné ses violences « *par un esfait de sa charité* » (f° 197v°-199) ; - de réparer le presbytère qui a été incendié et de chercher un logement pour le vicaire (f° 204v°) ; - de faire rendre compte au fermier de la rève du pain, du vin et de l'huile ; - d'acheter 100 charges [160 hl] de blé pour les habitants qui n'en ont pas pour faire leurs semailles. – Nomination de Guillaume Barest et Antoine Laugier, maçon, pour estimer les maisons incendiées et les dommages causés aux propriétés par l'armée sarde (f° 206-207). – Injonction au vicaire de « *faire le service à la manière acoustumée* » et de faire dire 2 messes « *les jours du st dimanche* » (f° 209). – Nomination de Joseph Cavalier, ecclésiastique de Bagnols, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres (f° 210). – Approbation de l'emprunt de 1 112 livres contracté envers Raphaël de Camelin (f° 210v°). – Lecture de la circulaire des procureurs du Pays annonçant que, sur les 3 000 charges [4 800 hl] de blé accordées

aux communes qui ont souffert de l'invasion, Puget est compris pour 30 charges [48 hl] (f° 215). – Elections consulaires (f° 217v°).

1708. – Députation de Louis Rey, maire, pour demander à N. Garcin, notaire de Trans, « *les mémoires* » du cadastre de Puget, les ennemis ayant enlevé la copie déposée à la commune (f° 220v°). – Approbation : de l'emprunt de 134 livres 5 sols contracté envers Gaspard Palayony, marchand de Draguignan, pour payer à [Etienne] Séneval, fondateur de ladite ville, le solde du prix de la cloche faite en avril 1707 (f° 221v°); - des réparations exécutées au four (f° 223). – Vu la circulaire des chefs de la viguerie portant que « *l'Intendant a ordonné de sacager la viguerie* » si elle ne paie incessamment les 162 285 livres 18 sols d'arrérages ; on présentera requête à l'intendant afin d'obtenir délai pour la quote-part due par la commune de Puget (f° 225). – Approbation des réparations faites au pont de Pissarelle où ont été employés : 1 maçon à 20 sols par jour ; 1 manœuvre à 10 sols et 7 femmes à 3 sols. – Délibéré : de rendre les dorures reçues lors de la collecte faite pour la contribution exigée par l'ennemi (f° 231-231v°); - de solliciter décharge des 10 mulets demandés par le lieutenant général et les procureurs du Pays outre 30 hommes et 15 femmes, 1 500 piquets et 800 fascines, le tout pour les fortifications d'Antibes ; attendu que l'ennemi a enlevé tous les bestiaux ainsi que les fourrages (f° 235v°). - Approbation de l'achat d'un dais fourni par N. Magniol, marchand de Draguignan, au prix de 48 livres 16 sols 9 deniers (f° 239v°). – Délibéré : de mettre en adjudication la boucherie et le recouvrement de la taille (f° 244-254); - d'envoyer de nouveaux ouvriers pour travailler aux fortifications du Var et relever les premiers (f° 254v°). – Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour doter une fille pauvre (f° 256). – Réduction à 1 sol la taille de 2 sols par florin cadastral (f° 263v°). – Délibéré : de fournir au greffier des Etats le rôle des fournitures faites par ordre des procureurs du Pays (f° 266); - de retirer le prix du blé distribué pour les semailles et

de payer Raphaël de Camelin qui a mis arrestation au produit de la taille ; - de solliciter de l'intendant et des procureurs du Pays, par l'intermédiaire de l'évêque de Fréjus, qui sera prochainement à Aix, un délai pour payer les impositions, attendu « *l'indigence, pauvreté et misère des habitants* » (f° 273-273v°); - de fournir à la commune de Fréjus les 20 charges [32 hl] d'avoine taxées par les procureurs du Pays (f° 279v°). – Vote de réparations à la fontaine (f° 280v°). – Députation de Louis Rey, maire, à l'assemblée de la viguerie convoquée pour la distribution du remboursement de la contribution fournie à l'ennemi et des dommages par lui causés. – Nomination de N. Clope, père franciscain, « *servant de secondaire* » à la paroisse, comme maître d'école, aux gages annuels de 90 livres, plus la location d'une chambre (f° 283v°-284). - Vote de réparations au Grand chemin et au chemin de St Tropez (f° 287v°). – Elections consulaires (f° 291).

1709. – Délibéré de faire la distribution qui n'a pas eu lieu aux fêtes de la Pentecôte ; attendu qu'il y a « *beaucoup de pauvres gens qui souffrent, faute de pouvoir gagner [leur] vie* », à cause du mauvais temps (f° 295). – Députation à Draguignan de Charles Carpenel, maire, afin de solliciter du receveur de la viguerie un délai pour le paiement des contributions, avec mission, en cas d'insuccès, d'emprunter la somme à ce nécessaire. – Nomination de N. Gros, prêtre de Figanières, comme régent des écoles, aux gages annuels de 90 livres (f° 299v°-300). - Délibéré : d'interdire la sortie du blé, « *attendu la nécessité* » (f° 302); - d'approuver l'achat de 24 pelles pour les travaux des redoutes de St Raphaël (f° 302v°); - d'accepter l'accommodement intervenu entre Pierre Maurine, viguier, et Balthazar Sauve au sujet d'un cheval pris à ce dernier par le consul, lors du passage de l'armée sarde (f° 303v°). – Députation de Charles Carpenel, maire, et Pierre Maurine, viguier, pour aller acheter, « *aux lieux de la montagne* », 50 charges [80 hl] de blé, les lieux circonvoisins en ayant prohibé la sortie (f° 305). – Délibéré de prier Raphaël de Camelin, créancier de la

commune, d'attendre jusqu'à la récolte pour le remboursement du solde de sa créance. - Députation de Jean Laugier, 2^e consul, 1^o à l'assemblée de la viguerie ; 2^o pour aller chercher 15 charges [24 hl] de blé à la Roque [Esclapon] (f^o 307-309v^o). – Délibéré : d'acheter le blé de la dîme au prix de 30 livres la charge [160 l] et de le remettre au boulanger (f^o 311) ; - de payer les droits de contrôle et insinuations pour lesquels le receveur a fait saisir les meubles et les denrées de Charles Carpenel, maire (f^o 320) ; - de faire sommer Joseph Reverdit, marchand, de Puget, d'exhiber le titre qui l'autorise à percevoir un droit de jaugeage et courtage sur les habitants vendant du vin en gros (f^o 325). – Nomination de N. Richelmy, docteur en médecine à Fréjus, comme médecin communal, aux gages annuels de 50 livres et moyennant deux visites par semaine (f^o 329). – Transcription de l'ordonnance de l'intendant, sur requête des consuls, enjoignant de payer en 3 annuités la somme due à Pierre Maurine, viguier (f^o 332v^o). – Nomination de Jean Rey, ecclésiastique, comme maître d'école. – Délibéré : de députer deux personnes pour demander à l'évêque le changement du viguier, conformément à la transaction portant que cet officier sera changé tous les 3 ans (f^o 334) ; - de faire réparer la maison du St Esprit [maison commune] et la fontaine (f^o 338). – Elections, consuls : Joseph Caze et Balthazar Fabre (f^o 340v^o).

BB 16 . Délibérations communales 1710-1716. Registre in-8, 334 feuillets, papier.

1710. – Délibéré de pourvoir à la contribution de 30 livres que la commune doit fournir de 5 en 5 jours pour la cavalerie campée à Trans (f^o 1). – Nomination de Jean Fabre, comme valet de ville, en remplacement de Joseph Gairard (f^o 2v^o). – Approbation de la distribution de blé faite aux pauvres (f^o 4). - Vote d'une taille de 2 sols par florin cadastral (f^o 8v^o). – Délibéré : de fournir à la commune de Fréjus 12 quintaux [480 kg]

de bois à brûler, chaque jour, conformément à l'ordonnance des procureurs du Pays (f^o 10v^o) ; - de payer la finance de l'office de maire créé par l'édit de décembre 1706 (f^o 13v^o). – Députation des consuls aux Arcs et au Muy pour retirer de ces communes le prix du foin et de l'avoine que Puget leur a fournis (f^o 16v^o). – Délibéré de faire porter à Fréjus 150 charges [240 hl] de blé que l'intendant a ordonné de fournir à ladite communauté (f^o 19). – Députation de Balthazar Fabre, consul, à l'assemblée de la viguerie (f^o 21). – Délibéré de répondre à l'« *exploit d'injonction* » d'Honoré Achard, de Fréjus, titulaire de l'office de greffier mitriennal, en remise de tous les papiers communaux et d'une clef des archives « *que la communauté ne [l'] empêche...de venir exercer luy-même la susdite charge sur le présent lieu, en conformité de l'édit du Roy* » (f^o 22v^o). - Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour doter une pauvre fille (f^o 24v^o). – Délibéré de mettre à l'enchère les pelles ayant servi aux hommes envoyés à la construction des redoutes de St Raphaël (f^o 27). – Députation de Jean Laugier, fils d'Antoine, auprès de Balthazar Sauve, receveur général des consignations à Aix, pour solliciter la décharge de la contribution de 70 livres à fournir de 5 en 5 jours pour la subsistance des troupes campées à Draguignan, et fixation de l'indemnité pour frais du voyage à 4 livres pour 5 jours. – Approbation des travaux faits au canal de la fontaine depuis « *la source du puits de Nirasque et celle de Joseph Pierrugues* » jusqu'à celle « *de la pièce de [N.] Destelle* » (f^o 29-29v^o). – Elections : « *représente le sieur Joseph Caze, maire, que ce jourd'hui [26 décembre], suivant l'ancienne coutume...l'on change les consuls et autres officiers [communaux]...y ayant inclus l'office de maire nouvellement acquis par [la] communauté et uni au corps d'icelle appartenante au premier consul, comme étant une charge suprême, avec pouvoir d'user des privilèges [y attachés] ; il a eu l'honneur de l'exercer, bien qu'il soit vrai que, par une civilité et complaisance respective à l'endroit de monseigneur l'évêque de Fréjus,*

seigneur temporel de ce lieu, il n'a pas usé de tous les susdits privilèges..., néanmoins qu'il n'ait tant avoir derogé en aucune manière qui ce soit aus drois et privilèges deus audit office, laissant le libéral arbitre à son successeur ; c'est pourquoi ledit sieur Joseph Caze, maire, après une profonde révérence, nous dit que, l'année dernière, tel jour que aujourd'hui, et mesme conseil, quoy que sans mérite, ayant vaqué et géré aux affaires de la communauté le mieux qu'il luy a été possible...et que sy, par asart, a manqué au devoir de sa charge, il en demande tout premierement très humblement pardon au bon Dieu et, après, à l'honorable compagnie ; désirant par ce moien, après avoir invoqué le secours du Saint Esprit, nomer une personne à son lieu et place, aiant fait choix...de Joseph Rey, bourgeois, capable et judicieux pour exercer laditte charge, ainsi que apert [appert ?] aux archives de la ... communauté ; espérant l'aderance, avec respect, de l'honorable asssemblée autrement ce que bon leur semblera...Et les voix encourues, le conseil, ...à la pluralité des voix, ont élu pour maire et premier consul Nicolas Baresté, bourgeois » ; second consul, Jean Sauvan (f° 33v°). - Délibéré : de vendre à l'enchère « les effets de la confrérie du St Esprit » , dont le produit restera à la commune qui en servira les intérêts à ladite confrérie ; - d'acheter des mesures et une balance (f° 35v°).

1711. – Vote de remerciements et d'un présent de 4 pots d'anchois à Balthazar Sauve, receveur général des consignations à Aix, et à N. d'Augery, cadet, « son oncle », pour le « soullagement » de 50 livres qu'ils ont obtenu sur la contribution imposée pour l'entretien des troupes campées à Draguignan [cf. f° 29] (f° 37v°). – Délibéré : de charger [Antoine] Peyran, avocat à Fréjus, de dresser l'état de « la valleur » du cadastre et les mémoires y relatifs au sujet du procès du réaffouagement, en appel au Conseil d'Etat (f° 40) ; - de mettre à l'enchère l'herbage des défens de Vérignane (f° 46) ; - de rejeter

la demande de Guillaume Baresté en dommages et intérêts pour les dégâts que les passants causeraient à sa propriété contiguë au grand chemin au quartier de Notre-Dame (f° 47v°). – Vote : d'un emprunt de 600 livres pour payer les arrérages des deniers du roi et du Pays (f° 51) ; - de réjouissances à l'occasion de la prise de Gironne (f° 54). - Vente de 30 charges [48 hl] de blé pour payer les impositions, l'emprunt voté à ce sujet n'ayant pu être réalisé (f° 56). - Délibéré : de transmettre à Balthazar Sauve, receveur général des consignations à Aix, l'état des fournitures faites aux troupes pour en obtenir des rescriptions (f° 59) ; - d'emprunter 160 livres afin de satisfaire à la contribution imposée pour l'entretien des Suisses (f° 60) ; - de procéder à l'apurement du compte trésorier. – Vote d'une taille de 2 sols par florin cadastral (f° 61v°-62). – Délibéré : de rembourser les 1 100 livres empruntées de divers habitants de Puget, et de régler le prix du foin et de l'avoine fournis l'année dernière (f° 74v°-75v°) ; - de solliciter de l'intendant un délai de 6 ans pour rembourser à Balthazar Dhéran, de Draguignan, les 4 000 livres qui lui sont dues ; - de présenter requête au subdélégué de l'intendant pour obliger Pierre Maurine, viguier, créancier de la commune, à donner mainlevée de la saisie des meubles et récoltes des consuls ; - de mettre à l'enchère les bois incendiés des défens des Vérignanes (f° 76v°-79) ; - de se pourvoir en autorisation d'acheter l'office de courtier jaugeur dont le titulaire, Esprit Reverdit, de Fréjus, fait des « *incultions* » qui répandent « [l']*allarme* » chez les habitants (f° 81v°) ; - de mettre à l'enchère la « *régie des controlles des actes et insinuations laïques* » ; - de voter 17 livres pour servir, avec 9 livres léguées par Joseph Caze et 3 livres données par la veuve de Jean Garnier, à acheter, conformément à la proposition de Balthazar Fabre, marguillier du St Sacrement, une bannière pour ladite confrérie, dont la décoration sera confiée à Guillaume Gastaud, peintre de St Tropez ; - de mettre à l'enchère les bois incendiés du défens de Vérignanes et de poursuivre

Claude Roux, de Fréjus, qui fait ouvrir du bois dans ledit quartier (f° 84v°-85). – Nomination de Guillaume Baresté, de Puget, comme « *régent* » des écoles, aux gages annuels de 60 livres (f° 88). – Délibéré de mettre à l'enchère les herbages de l'Aire belle (f° 90v°). – Elections consulaires (f° 95v°).

1712. – Délibéré de mettre à l'enchère l'office de greffier de l'écritoire et de contrôleur des insinuations laïques (f° 100v°). – Nomination de commissaires pour dresser le rôle de la capitation. – Vote d'une taille de 2 sols 6 deniers par florin cadastral (f° 101-101v°). – Distribution des 30 livres léguées par Honoré Gairard pour doter une pauvre fille (f° 104). – Vote d'un emprunt de 700 livres pour payer les arrérages de la capitation (f° 108). – Délibéré : de rembourser en 2 paiements égaux la créance de 1 741 livres sur Pierre Maurine, marchand (f° 114) ; - de prohiber la sortie du blé ; attendu l'augmentation de prix de cette denrée ; - de réparer la fontaine « *allant à Notre-Dame* » ; - de mettre au rabais le recouvrement de la taille (f° 116v°-117) ; - d'envoyer à Aix l'état des fournitures faites aux troupes, de 1706 à 1711 (f° 121) ; - de solliciter la permission de couper du bois « *pour l'utilité des habitants* » (f° 122v°) ; - de pourvoir à la contribution de 15 panaux [240 l] d'avoine par jour pour l'entretien de la cavalerie qui doit arriver à Fréjus (f° 126) ; - de chercher une nourrice pour l'enfant trouvé à la porte de la chapelle de Notre-Dame de Conserve (f° 128v°). – Vote de réparations au chemin de Pissarelle (f° 129v°). – Refus de refaire le cadastre, qui date de 1703 (f° 132v°). – Vote de réparations « *à la maison claustrale* » pour ne plus payer le logement des prêtres (f° 134v°). – Députation à Draguignan d'André Bobaud, marchand, pour obtenir du subdélégué de l'intendant mainlevée de la séquestration des récoltes par ordre des receveurs de la viguerie (f° 140). – Délibéré : de passer procuration à [Antoine] Peyran, avocat à Fréjus, pour retirer du trésorier des Etats les rescriptions revenant à la commune

(f° 149) ; - de dresser le rôle de la capitation (f° 151). – Elections consulaires (f° 151v°).

1713. – Lecture d'une lettre de N. [de Villeneuve], chevalier de Trans, capitaine général des gardes-côtes, exprimant sa « *très grande surprise* » de ce que les soldats aient eu la témérité de « *porter la main* » sur N. Reverdit, capitaine, en présence des consuls (f° 158). – Délibéré de faire vérifier et rectifier au besoin la cote d'Esprit Reverdit, de Fréjus (f° 169v°). – Nomination de Joseph Carpenel comme « *régent* » des écoles (f° 173). – Délibéré : d'enjoindre à Marie Vidal, veuve de Joseph Caze, de faire réparer la Grande rue, dégradée par elle en répandant les déblais de la cave qu'elle fait creuser près de la maison de N. Bonaud, prêtre (f° 179v°) ; - de ne point procéder, malgré l'ordre de l'intendant, à la vérification des dettes attendu que ce sont « *presque tous des deptes courans et [que] les autres [ont été contractées avec sa] permission* » . – Vote d'une taille de 2 sols par florin cadastral. – Délibéré : de faire homologuer l'acte de bail de la rève du pain, du vin et de l'huile, d'obliger le « *revier* » à vendre le pain sur le prix du blé et de lui enjoindre de ne plus mettre de « *reprin* » [recoupe] (f° 181v°-182) ; - de voter 60 livres en faveur du marguillier de la confrérie du St Esprit pour acheter du blé et faire du pain qui sera distribué aux pauvres pendant les fêtes de Pentecôte (f° 185v°) ; - de prier [Balthazar] Sauve, receveur général des consignations à Aix, de faire connaître le montant de la somme due à Esprit Reverdit pour l'office de courtage de Puget et ce que la commune doit à N. Dufour, agent des communautés, à raison des travaux faits pour Puget (f° 186v°) ; - de défendre au procès intenté par Guillaume Baresté, maître d'école, en paiement de ses gages (f° 190v°). – Proposition du consul de procéder à l'inventaire des archives qui sont en désordre depuis 1707 « *que les annemis de l'Etat forsèrent les portes de l'église et en suite celles des archives et anlevé la plus part des papiers...dont partie ont été trouvés aux lieux sirconvoisins* » ; d'ôter les papiers

déposés dans la caisse de l'église entre l'autel de St Roch et la porte de la sacristie, cet endroit étant très humide, [sans suite] (f° 194). – Défense au fermier de la rêve d'aller « *chercher du vin hors de ce lieu pour le revendre à détail...jusques à ce que le vin du lieu ne passe communément* » (f° 196). – Délibéré : de ne pas céder les blés « *sequestrés entre les mains de la communauté* » provenant de la saisie faite à Barthélemy Gaibier, curateur de Paul Jaubert, par Louis Bonnet, prêtre, économe de l'hôpital St Lazare à Marseille (f° 198) ; - « *de faire deffances à tous les habitans ... d'arranter aucune maison...aux étrangers ...* », lesquels n'ayant pas de terres font beaucoup de dégâts « *des fruis du terroir...soit alliquos, raizins que autres fruis* » (f° 206) ; - de se pourvoir d'un « *maître d'escole pour donner l'éducation aux enfans...luy enseigner la doctrine crétienne et les prinsipaux poins de la foy catolique, apostolique et romaine, comme aussy à lire, escrire, l'arimétique et la gran maire* », sous l'approbation de l'évêque ; et de demander à [Joseph] Bonaud, prêtre de Puget, s'il veut se charger de la « *régence* » aux gages annuels de 90 livres (f° 209v°) ; - d'enjoindre aux hoirs de Pierre Guillon de nettoyer le fossé du chemin de Callas contigu à leur propriété près du Gabron ; - de réparer la fontaine et les chemins (f° 212v°-214) ; - de faire « *recouvrir* » le four à pain et les chapelles de l'église. – Approbation du mandat d'une livre 4 sols payé à N. Suzanne, dit la Lime, serrurier de Fréjus, pour avoir, à la requête du vicaire, posé « *de gros clous pointeux sur leurs fons baptismaux...pour empêcher que personne ne peut s'y asseoir dessus et y commetre des indessances* » (f° 216v°-217). – Elections consulaires (f° 219v°).

1714. – Vote de réjouissances à l'occasion de la prise de Fribourg (f° 225). – Procuration à Pierre Maurine, marchand, de retirer du trésorier de la viguerie 226 livres 16 sols pour remboursement de fournitures faites aux troupes (f° 233). – Remboursement de 2 livres 12 sols audit Maurine montant des

frais « *pour avoir fait annexer aux* » bulles d'indulgences obtenues du pape « *pour la chapelle Notre-Dame de Conserve érigée au terroir de ce lieu sur le chemin allant à ... Fréjus* ». – Délibéré de dresser l'état de liquidation des dettes communales (f° 235v°-236v°). – Vote d'une taxe « *sur les couchons qui sont dans le vilage et qui dépétronent dans le terroir...et sans aucune réserve* » : 20 sols « *par bête de quatre pieds* » ; « *les bêtes d'un an paieront pour bettes et les autres, deux pour une, et ceux qui les tiendront à l'atache ne paieront que* » 5 sols par tête (f° 238). – Députation de Jean Caze, maire, à l'assemblée de la viguerie (f° 239). – Nomination de Jean Gairard comme valet de ville, « *aux gages anciens* », « *avec deffances à tout autre de faire aucune fonction* » (f° 243). – Délibéré : de transmettre au subdélégué de l'intendant toutes les pièces justificatives des contributions payées à l'armée sarde ; - de mettre la boucherie à l'enchère (f° 244v°-245) ; - de faire porter au procureur de la commune à Aix, les papiers pour « *contredire les prétentions* » d'Esprit Reverdit au sujet de l'office de courtier jaugeur, et obtenir de l'intendant « *une grosse modération* » (f° 248). – Approbation de la dépense de 13 livres 5 sols pour prix de 8 poules, 16 perdrix et 24 grives, fournies par ordre du comte de Grignan à l'occasion du passage de la reine d'Espagne (f° 249v°). – Elections consulaires (f° 252v°).

1715. – Délibéré : d'infliger une amende de 35 livres à Joseph Fabre, « *bouscatier* » de Puget, pour le délit commis dans le défens de Vérignanes et en outre de payer 20 sols pour chaque arbre coupé (f° 256) ; - de répartir le montant de la capitation fixé à 600 livres (f° 258). – Nomination de Guillaume Barest et Joseph Rey, pour établir un tarif sur la boulangerie d'après les prix d'Aix, de Fréjus et de Tourves. – Délibéré de faire construire « *une petite chambre* » dans la maison du St Esprit pour y mettre les archives (f° 259v°). – Délégation d'André Bonaud, maire, et Pierre Maurine, viguier, pour aller complimenter à Aix [Pierre-Joseph]

de Castellane sur son élévation à l'évêché de Fréjus, en remplacement [d'André-Hercule de Fleury], démissionnaire (f° 260v°). - Injonction à Nicolas Gavot d'ouvrir « *le passage ou régale* » de la traverse de St Jean (f° 262). – Délibéré : de mettre aux enchères sur le prix de 12 livres offert par Joseph Barbe, travailleur, un emplacement de maison « *tout proche celle des hoirs de Gaspard Castaigne et aux régalles du château* » ; - de faire assigner les créanciers de la commune en vérification des dettes, conformément aux ordres de l'intendant (f° 265v°-266v°) ; - de faire consulter 1° la transaction portant aliénation des moulins à farine de Puget « *sans aucun titre de juridiction* », pour savoir si les propriétaires actuels de ces usines les possèdent noblement ou si l'on peut en demander « *l'encadrement* » ; 2° l'extrait d'une sentence obtenue contre les forains de Roquebrune aux fins d'obliger les étrangers possédant biens à Puget à payer le droit de fournage, « *attendu la bannalité de nos fours* » (f° 268) ; - de présenter requête pour obtenir un arrêt autorisant les « *regardadours* » ou intendants de police à infliger des amendes aux boulangers « *et autres particuliers qui exederont aux ordres du conseil* » (f° 269v°) ; - de faire signifier à la commune de Fréjus et à François Vallentin, de Draguignan, copropriétaire des moulins, attendu la consultation rapportée, la « *commission levée ... de la Cour des comptes pour l'encadrement* » des dites usines ; - de traiter avec les forains pour les arrérages de 29 ans de droit de fournage (f° 271). – Réquisition de Joseph Rey portant de faire sortir de la salle les « *gens qui n'ont aucun droit de venir adsiter au ... conseil, sinon pour y fere des querelles et séditions et notanmant Louis Cauvin...pour estre sous le décret de prinze de corps par un assassin nocturne qu'il a comis* » (f° 274). – Délibéré : de mettre à l'enchère la part revenant à la commune du lin récolté dans un « *coin de terre* » près du Gabron et contigu au méat des moulins de Fréjus (f° 276) ; - de réparer la maison du St Esprit

[maison commune], le pavé du pont de Pissarelle, et d'affermier le four communal (f° 281v°) ; - « *de prier les aparans du lieu pour aler au devant [du nouvel évêque], et parce qu'il y a quelques particuliers qui n'ont pas de chevaux, il en sera loué aux frais...de la communauté ; ...d'envoyer prandre un trompette à Grasse pour aller à la teste d'isseux* » et de donner en présent « *un veau de lait et une dousaine de dindons* » [cf. f° 260v°] (f° 287). – Désignation d'André Bonaud, maire, et Joseph Rey, bourgeois, pour inventorier les archives, aux honoraires de 20 sols par jour (f° 288v°). – Elections consulaires (f° 292v°).

1716. – Vote d'un emprunt de 400 livres pour payer des arrérages dus à la province (f° 299). - Délibéré : de supplier l'évêque d'employer son crédit pour faire obtenir un « *soulagement* » sur les arrérages de 1707 (f° 300) ; - d'arbitrer, sur les conseils de l'évêque, le procès en instance devant la Cour des comptes contre les propriétaires des moulins au sujet de « *l'encadrement* » de ces usines (f° 302). – Vote : d'un service funèbre pour le marquis de Castellane, frère de l'évêque (f° 311v°) ; - d'une taille d'un sols 9 deniers par florin cadastral pour payer les deniers du roi et du Pays (f° 313v°). - Délibéré : de dresser l'état des forains et de le remettre au fermier du four pour la perception du droit de fournage (f° 320v°) ; - d'émettre appel de l'ordonnance de l'intendant fixant à 1 980 livres 1 sol, frais compris, la quote-part de Puget pour l'office de courtier jaugeur (f° 321). – Confirmation de Joseph Carpenel dans ses fonctions de maître d'école (f° 324). – Elections consulaires (f° 328v°). – Délibéré de remettre à Charles Astier, syndic des forains, les pièces de l'affaire du courtage et jaugeage pour la faire accommoder au mieux des intérêts de la commune (f° 332v°).

**BB 17 . Délibérations communales
1717-1727. Registre in-8, 631 feuillets,
papier.**

1717. – Injonction au trésorier, à l'adjudicataire de la taille « *et autres administrateurs de la communauté* » de rendre leur compte (f° 1). – Approbation des réparations exécutées au four (f° 1v°). – Vote de réparations à l'abreuvoir et au pont de Pissarelle (f° 2). – Acceptation de l'offre de Joseph Champoursin, Jean Bonaud et Jean Laugier, d'inventorier les archives transportées de l'église à la maison de ville (f° 2v°). Mandatement de 43 livres à Joseph Carpenel, pour un trimestre de ses gages de greffier et de maître d'école (f° 4). – Ordre des procureurs du Pays de voter des fonds pour une imposition de 165 livres par feu (f° 7v°). – Procès intenté par Esprit Reverdit, marchand de Fréjus, touchant l'office de jaugeur et courtier du vin à Puget (f° 8). – Réparations au pont de Pissarelle dont le pavé a été emporté par la crue (f° 9). – Ordonné de réparer la porte du cimetière « *pour empêcher que les chiens, les pourceaux et autres animaux n'y entrent* ». – Poursuites contre : les forains en paiement du droit de fournage (f° 9v°) ; - ceux qui ont causé du dommage dans les terres gastes (f° 10). – Procès contre François Valentin, avocat de Draguignan, au sujet de « *l'encadastrement* » des moulins de l'Isclé [à Puget] dont il est propriétaire. – Communication : de l'ordre de l'intendant de procéder au dénombrement pour la capitation et d'en dresser l'état « *avec toute l'exatitute possible* » (f° 13) ; - de la circulaire du subdélégué informant de la suppression, par déclaration du roi, de 4 sols par livre sur les droits des fermes générales et particulières établies en 1705 (f° 14v°). – Députation auprès des chefs de viguerie pour s'informer s'ils ont envoyé le double du compte trésorier réclamé à Aix (f° 19v°). – Permission donnée par l'évêque de poursuivre François Valentin et la commune de Fréjus qui refusent de « *sortir de l'affere de l'ancadastrement du moullin par un arest d'expedient ainsin* » que Sa Grandeur « *l'avoit fait convenir pour obvier à fraix* »

[cf. f° 13] (f° 21). – Ordonné : de mandater les intérêts de la confrérie du St Esprit afin qu'elle puisse distribuer du pain à l'occasion des fêtes de Pâques (f° 22) ; - d'emprunter 6 charges de blé, remboursables à la récolte, que l'on prêtera aux pauvres « *qui sont dans la dernière nessésité, attandue les pluyes fréquentes qui durent depuis long temps* » (f° 23v°). – Taille de 1 sol 6 deniers par florin cadastral pour payer les impositions (f° 25). – Allocation de 60 livres à la confrérie du St Sacrement afin d'acheter de la cire et faire des cierges « *pour l'illumination...le jour de la Feste Dieu* » (f° 25v°). – Réparations au chemin de Pissarelle allant à la tuilerie (f° 26). – Exécution des ordres de la Chambre des Eaux et Forêts portant de dresser un état des bois « *des bénéficiers et communautés laïques* » (f° 29). – Communication d'arrêt du Conseil d'Etat portant que les billets de la banque générale seront reçus en paiement « *de toutes les espèces de droits et d'impositions dans tous les bureaux de recepte* » (f° 30). – Curage du puits de l'Amandier (f° 31). – Approbation de l'état de la capitation (f° 36v°). – Publication de l'adjudication de l'office de courtier jaugeur (f° 39v°). – Mandat de 3 livres à une troupe de bohémiens « *pour les obliger à décamper* » (f° 40). – Communication : d'arrêt du Conseil d'Etat prorogeant les droits d'entrée sur les troupes étrangers (f° 41v°) ; - d'exploit de signification à la requête du receveur des deniers du roi et du Pays, instituant la commune séquestre de 400 charges de blé de la commune de Roquebrune (f° 43) ; - de circulaire des procureurs du Pays portant que les louis d'or de 20 « *francs* » seront acceptés dans toutes les recettes (f° 44). – Autorisation aux consuls « *d'enfermer...dans une chambre* », en leur donnant un pain à chacun et de l'eau, les « *enfans povres de ce lieu qui ne voulans pas servir mètre sont herrans dans le terroir...et font un degast espouvantable aux resins, figues et autres fruis* » (f° 44v°). – Mandat de 50 livres à [Jacques] Richelmy, médecin, pour son « *candoul* » d'une année (f° 45). – Désignation de commissaires pour visiter les chemins en vue de les réparer

(f° 46). – Mandat de 2 annuités des intérêts de la fondation d'Honoré Gairard pour doter des filles pauvres (f° 51v°). – Logement d'un détachement de 30 hommes (f° 55). – Allocation de 31 livres 12 sols 6 deniers au commissaire des bois qui a marqué les arbres à délivrer pour l'usage domestique, dressé et payé le port de la commission (f° 57). – Poursuites contre l'auteur des délits commis dans le bois des Vérignanes (f° 59v°). – Publication des enchères des herbages de l'Aire-Belle, du pré de la commune et du canton des Vérignanes (f° 62). – Mandat de 19 livres pour les frais d'auberge et de traduction à Grasse, « des voleurs » capturés « dans l'escuyerie de feu Melchior Maria » et trouvés nantis de pièces de soie, de rubans, etc. (f° 64). – Election des officiers de la communauté et des marguilliers des confréries (f° 67). – Délibéré de se pourvoir en autorisation de concéder à la confrérie du St Sacrement le droit de « pelottes et chereveris » qui sera fixé à un demi pour cent de la dot afin d'« obvier aux désordres, procès, inconvénients et abus qui se cometent par la jeunesse...pour raison des pelottes qu'ils se font payer aux jeunes gens qui se marient hors du lieu, soit du cotté du mâle que de la femelle, aussi bien que des chereveris des veufs et veuves » (f° 69).

1718. – Procès contre Valentin [cf. f° 21] (f° 72). – Publication de l'enchère de la boulangerie et du débit du vin et de l'huile ; « quand au pain et huile », la vente en sera faite sur « le tarif que la communauté a fait faire apliqué sur un morceau de bois et à la fin du cadastre pour mémoire, et quand au vin » défense sera faite d'en introduire si la récolte excède les besoins de l'habitation (f° 73v°). – Vote d'un emprunt de 600 livres pour payer les impositions (f° 76). – Mandat de 25 livres à Joseph Carpenel, régent des écoles (f° 79v°). – Délibéré d'emprunter 4 000 livres à Raphaël de Camelin, receveur des décimes à Fréjus, pour rembourser N. Dhéran, bourgeois de Draguignan (f° 82v°). – Taille de 2 sols 6 deniers par florin cadastral (f° 85). – Pouvoir à Charles Astier [ou

d'Astier], avocat de Fréjus, syndic des forains, allant à Aix, de poursuivre le procès contre François Valentin [cf. f° 21] (f° 89). – Désignation dudit Astier pour arbitrer le procès contre Honoré Tripoul relatif à une coupe et à un défrichement de bois dans le communal (f° 91v°). – Augmentation des gages du médecin, portés à 75 livres (f° 94v°). – Publication des enchères : du four, de la boucherie et des bois incendiés de la forêt des Vérignanes (f° 95) ; - du courtage et jaugeage (f° 96). – Prorogation de Joseph Carpenel dans ses fonctions de maître d'école, à charge de « faire l'ouverture du collège dès demain » (9 octobre) (f° 97). – Liquidation des gages de la nourrice d'un bâtard (f° 99). – Ordonné de réparer la toiture de l'église et la fontaine. – Désignation d'experts pour estimer les dommages causés dans le défens, attendu que « tous les bois d'icelui sont au pillage...et qu'on en fait même marchandise » (f° 99v°). – Vote d'une coupe de bois (f° 100v°). – Ordre de dresser le rôle de la capitation (f° 102). – Election des officiers de la communauté (f° 103). – Délibéré d'exposer aux enchères le « deffens communal », une terre aux Escaravatiens, 2 « messuguières » l'une à la Lauve, l'autre à la Suvière, une partie de l'aire de St André et une terre au Moulin (f° 105v°).

1719. – Invitation aux auditeurs des comptes et au syndic des forains d'apurer le compte trésoraire à la demande du comptable (f° 109). – Dépôt du cahier des délibérations de l'assemblée des communautés (f° 110v°). – Injonction aux trésoriers et à tous autres détenteurs de documents communaux de les réintégrer aux archives (f° 111v°). – Délibéré d'emprunter au 4 ½ pour 100 pour rembourser les créances produisant un intérêt plus élevé et d'inviter les créanciers à retirer leur capital dans un mois (f° 113). – Ordre par publication de déclarer la quantité de chevrons confectionnés dans les défens, à peine de poursuites. – Construction d'un mur près du pont du Gabron afin d'empêcher que les eaux ne dégradent le grand chemin (f° 113v°). – Désignation de

[Jean] Roux, notaire de Draguignan, Joseph Tournel, bourgeois de Ramatuelle, comme experts du réallivrement, le livre terrier ayant été, en 1707, emporté par les ennemis, et le nouveau ayant été dressé « *sur de mémoires très suspectes et fors informes, ce quy a causé un désordre épouvantable* » (f° 115). – Ordre de convoquer les jeunes gens pour le tirage au sort d'un milicien, « *en présence* » du subdélégué (f° 119). – Emprunt de 1 000 livres pour payer les impositions (f° 122v°). – Nomination de Raphaël Laurent, bourgeois de Draguignan, comme expert du cadastre, en remplacement de Jean Roux qui demande 4 livres par jour en « *qualité de notaire* » (f° 125). – Procès-verbal du tirage au sort d'un milicien (f° 127). – Ordonné de liquider la dépense de la « *saisie* » faite par les consuls « *de quelques junes hommes du lieu qu'ils avoi[en]t enfermés dans une chambre...pendant quelque temps* », attendu qu'ils s'étaient enfuis à la nouvelle qu'il fallait tirer au sort (f° 129v°). – Réparations à la tribune de l'église (f° 132). – Mission à N. Revel, procureur à Draguignan, de représenter la commune à l'assemblée de la viguerie « *atandu que les consuls se trouvent indisposés* » (f° 132v°). – Taille de 1 sol 9 deniers par florin cadastral (f° 134v°). – Demande d'instruction au subdélégué pour répondre à la réclamation de Pierre Rey, milicien désigné par le sort, demandant les 6 sols « *des salaires* » portés par la déclaration du roi, quoiqu'il « *n'aye point marché* » (f° 135v°). – Abandon, en faveur de la commune, par Louis et Pierre Ferrandin, d'« *une partie de terre et vigne qu'ils avoient en terre gaste* » (f° 136). – Communication, pour mémoire, attendu qu'il n'y a pas de notaire dans le lieu, d'une circulaire contenant avis d'un arrêt du Conseil d'Etat prescrivant le contrôle des actes notariés (f° 137v°). – Ordonné : de rechercher les quittances de la capitation, le receveur demandant des arrérages de plusieurs années (f° 138v°) ; - de réparer la fenêtre du grenier de Joseph Caze dont on a descellé 3 barres de fer pour faire évader les miliciens que l'on y avait enfermés (f° 140v°). – Tirage au

sort de 2 mulets harnachés requis pour le service militaire (f° 141v°). – Ordonné de mettre la boucherie à l'enchère, les habitants étant obligés d'aller à Fréjus pour acheter de la viande (f° 146v°). – Maintien de Joseph Carpenel dans ses fonctions de maître d'école (f° 148v°). – Mission à Joseph Rey, Jean Bonaud et Joseph Carpenel de rechercher les « *papiers nécessaires* » pour obtenir remboursement des offices supprimés (f° 151v°). – Ordre de dresser l'état de la capitation « *sur le pied de* » 308 livres 10 sols (f° 153). – Poursuites contre les auteurs de coupes de bois (f° 154v°). – Elections consulaires (f° 155v°). – Ordonné « *de chercher ... les ouvriers convenables* » pour faire la croix de mission et de payer « *le prix du chaine vert* » acheté pour cet objet (f° 158v°).

1720. – Secours de 15 livres à la confrérie du St Sacrement pour les dépenses en cierges qu'elle fait pendant la mission (f° 161v°). – Députation auprès de l'agent du marquis du Muy afin d'obtenir permission de prendre des pierres « *aux débris du château* » pour le calvaire de la croix de mission (f° 162). – Autorisation de planter ladite croix à St Sébastien, à St Jean ou à St Antoine (f° 166). – Acceptation de l'offre de Charles Astier [cf. f° 89] de rembourser les 4 000 livres dues à Barthélemy de Camelin, moyennant paiement de ladite somme par annuités de 1 000 livres (f° 167v°). – Exécution de l'ordre des procureurs du Pays « *de faire couper un rocher...à l'entrée du village venant du Muy* » pour faciliter le passage du carrosse de « *madame de Modène, fille...du duc d'Orléans, régent de France* » (5 février) (f° 169v°). – Sommaton aux experts de l'allivrement de continuer leurs opérations [cf. f° 115 et 125] (f° 172). – Mission à Charles Astier [cf. f° 167v°] et à Joseph Rey, [bourgeois de Puget], de dresser le devis des réparations à exécuter au « *chemin des averages qui conduit à la plaine* » (f° 172v°). – Publication des enchères de « *la régie du contrôle des actes et insinuations laïques* » (f° 175v°). – Communication de circulaire concernant l'augmentation des

espèces d'or et d'argent (f° 176). – Recherche des titres permettant au boucher l'usage des défens pour son troupeau (f° 177). – Acceptation de l'offre de Charles Astier [cf. f° 172v°] de prêter au 3 % la somme nécessaire pour rembourser toutes les créances, moyennant « *subrogation aux privilèges et hypothèques* » (f° 180v°). – Consentement dudit Astier de réduire l'intérêt au 2½ sur l'offre de Jeanne Rey de prêter à ce taux (f° 182). – Délivrance des intérêts du legs d'Honoré Gairard [alias Gayrard] pour doter une fille pauvre (f° 184v°). – Sommation aux créanciers d'accepter le remboursement de leur créance (f° 187). – Invitation à [Jean] Bonaud, [notaire du lieu], député à Aix, d'apporter le tarif du contrôle des actes et insinuations (f° 190v°). – Récusation des experts proposés par la ville de Fréjus et [François] Valentin [cf. f° 89] pour « *encadastre* » les moulins de l'Isle et les terrains occupés par le canal des moulins de Fréjus (f° 193v°). – Avis donné par Joseph Bonaud, prêtre du lieu, du décès à Aix de Jean Bonaud, notaire, son neveu, « *assurant que* » la communauté « *avait perdu un parfait honête homme...très attaché aux affaires...communales* » . – Députation de Nicolas Gavot, consul, à Fréjus auprès des consuls et à Draguignan auprès de François Valentin, pour les prier de convenir amiablement d'experts [cf. f° 193v°] (f° 197). – Ordonné : d'attendre les instructions de l'intendant ou des procureurs du Pays pour les mesures à prendre au sujet de la contagion qui sévit à Marseille d'après la nouvelle transmise par les consuls de Fréjus (2 août) (f° 199v°); - « *de commencer aujourd'huy de faire bloquer les entrées du vilage qui sont les deux rues du Barry, la sortie vers St Jean et celle de la rue allant à St Antoine,...excepté la sortie du coté du Muy et celle du coté de Fréjus* » ; de placer 2 gardes à chaque extrémité du lieu, de réparer le chemin de St André où les étrangers devront passer ; de mettre un gardien au puits de ville qui veillera à ce « *qu'aucun étranger n'entre du coté de l'église* » (3 août) (f° 201). – Désignation d'un aide aux consuls

pour délivrer les billets de santé et autres services (6 août) (f° 202v°). – Invitation à Esprit Reverdit, marchand de Fréjus, de remettre par écrit sa proposition « *de payer tous les deptes* » de la commune en se mettant « *au lieu et place des...créanciers pendant quatre années consécutives sans intérêts* » (f° 204). – Acceptation de l'offre : de Jacques Richelmy, docteur en médecine de Fréjus, de prêter pour payer les dettes 5 000 livres sans intérêts remboursables en 10 annuités ; - de Jeanne Rey, veuve d'Amic Caze, « *conformément à l'offre...cy dessus* » , de n'exiger le remboursement de sa créance qu'en 10 annuités et sans intérêts (f° 205-205v°). – Continuation de la garde du lieu à cause de la contagion (12 août) (f° 206). – Déclaration : de Charles Astier de laisser à la commune les 5 000 livres qui lui sont dues, sans intérêts, moyennant remboursement en 10 annuités ; - de Jacques Richelmy s'engageant, outre son offre précédente, à payer tous les frais de remboursement des créanciers ; approbation de la dernière offre « *après plusieurs contestations de la part d'Astier* » (f° 208-208v°). – Mission aux consuls d'assembler le conseil quand « *quelqu'un forcera les barrières* » ou à l'occasion de « *quelque autre désordre* » pour imposer l'amende encourue (25 août) (f° 209v°). – Refus de l'entrée, même avec billets de santé, aux personnes venant de Tourrettes près Fayence où il y aurait « *environ* » 80 « *personnes malades et [où] par dessus ce, on a trouvé une femme morte qui avoit acheté de la coutonnine* » ; injonction à 3 personnes originaires de Tourrettes de quitter le lieu dans 2 jours. – Invitation aux habitants de la campagne de se « *présenter ...devant les consuls pour...être interrogés sur ce qu'ils trouveront à propos* » . – Installation de 3 personnes de garde devant l'église. – Ordonné de conférer avec les consuls de Fréjus au sujet de la garde des moulins (f° 213-213v°). – Députation à Aix pour acheter 1 000 billets de santé imprimés sur lesquels on fera « *poser les armes du Roi, l'image de St Roch...et les armoiries du Puget* » (5 septembre) (f° 214). – Désignation

pour le bureau de la santé, dont les consuls et le greffier feront partie, de N. Carbonnel, vicaire, Joseph Bonaud, prêtre, Louis Rey, fils de Jacques, Joseph Reverdit, Joseph Carpenel, Honoré Carpenel. – Mission aux consuls « *d'établir des brigades en forme réglées et réparties* » de 7 ou 8 « *personnes, avec une personne de sagesse à la tête de cette brigade* », attendu « *que beaucoup des personnes* » qui avaient été consignées pour la garde « *se sont tous les jours amusez à jouer aux boules, d'autres tirés de leur poste...la plus grande partie du jour* » (15 septembre) (f° 215v°-216). – Délibéré de sommer Jacques Richelmy, [cf. f° 208] de retirer le montant de sa créance sur l'offre : de Louis Rey de prêter la somme nécessaire remboursable en 20 annuités sans intérêts ; d'Honoré Carpenel, au nom de Jeanne Rey, veuve Caze, sa belle-mère, de faire même faveur à la commune pour sa créance de 2 000 livres (f° 217v°-218v°). – Nouvelle offre : de Louis Rey de prêter 7 000 livres sans intérêts pour satisfaire Richelmy et veuve Caze moyennant remboursement en 25 annuités et « *donner* » 200 livres « *gratuitement à la communauté* » ; - de la veuve Caze de laisser sa créance aux mêmes conditions que Rey ; acceptation par le conseil et accord entre Rey et Caze laquelle conserve sa créance et remet à Rey 57 livres 2 sols 10 deniers pour sa quote-part sur les 200 livres offertes gratuitement par celui-ci (f° 219v°-220). – Remboursement de la créance Richelmy (f° 221). – Délibéré : d'acheter des moutons « *pour...survenir à la nécessité* » de fournir de la viande aux malades, aucune offre n'ayant été faite à « *la banque de la boucherie* » (f° 221v°) ; - de « *fermer le puis de Ville...et...fere une barricade où avoient été posez les cloisons* » (f° 222v°). - Nomination, par les pères de famille, de Jean Rey, fils de Joseph, comme régent des écoles aux gages accoutumés. – Ordonné de faire réparer les fusils de la garde auxquels on a enlevé « *l'arbre de la platine* » et à l'avenir de rendre les capitaines responsables de la détérioration des armes (f° 223v°). - Sursis à l'envoi de députés pour acheter

des moutons, le trésorier ne pouvant donner que des « *billets de banque* » qui « *n'ont plus cours* » et des dardennes, monnaie trop lourde à transporter (f° 225). – Délibéré de chercher un médecin pour remplacer Jacques Richelmy qui demande que son « *candoul* » soit porté à 120 livres (f° 225v°). – Fixation d'un commun accord dudit « *candoul* » à 100 livres (f° 227v°). – Reconnaissance d'Emmanuel Rey, bourgeois, comme viguier du lieu ; transcription des lettres épiscopales de provision (f° 229-230). – Sursis jusqu'aux ordres du commandant de la viguerie à tout achat de poudre afin « *de pouvoir se deffendre contre ceux qui voudroient venir insulter les gens du vilage ... en ce tems de contagion* » (f° 232). - Publication des enchères des travaux de construction « *de la barricade qu'il faut fere pour mettre dans le vilage les* » 5 ou 6 « *habitans qui en sont dehors* » (f° 233). - Arrentement : de la boucherie et des herbages des défens (f° 234). – Visite par 2 médecins de Fréjus du cadavre de Jean Fabre « *mort subite[ment]* » [revenant de Pignans] (f° 236v°). – Approbation de la dépense de 15 livres pour frais d'un repas offert, en octobre dernier, à [Melchior de Thomas], sieur de Pierrefeu, commandant de la viguerie. – Ordonné de faire confectionner une bannière en l'honneur « *du glorieux St Roch* » sur laquelle « *on fera dépeindre d'un côté l'image du Saint...avec les mêmes réflexions et de la même façon qu'il est représenté sur le retable de l'église...et, de l'autre côté il y sera représenté le même saint avec un peuple prosterné à ses pieds comme étant la dévotion de tout le lieu* » et le « *protecteur* » de la communauté « *au sujet de la contagion* » (30 novembre) (f° 237v°). – Ordre de lever 2 miliciens pour le service de la « *ligne du Verdon à la Ciotat* » (f° 238). – Gratification de 45 sols au valet de ville pour avoir gardé 3 jours et 3 nuits, hors du lieu, le cadavre de Jean Fabre [cf. f° 236v°] (f° 239). – Désignation de Nicolas Gavot, consul, et d'Emmanuel Bœuf pour conduire les 2 miliciens à Lorgues (f° 239v°). – Secours de 6 livres à Henri

Brun, maréchal, malade depuis 3 mois (f° 241).
– Election des officiers de la communauté et des marguilliers des confréries (f° 241v°).

1721. – Publication de l'enchère de débit du pain, du vin et de l'huile. – Invitation au trésorier de déposer son compte.
– Publication de l'enchère de la fourniture du bois pour le chauffage de la garde (f° 244).
– Ordre de réparer la toiture de l'église.
– Renouvellement des membres du bureau de santé. – Communication de circulaire des chefs de viguerie informant que Toulon est soupçonné de contagion ; invitant à ne délivrer aucun billet de santé pour les villes et lieux de la rivièrre de l'Argens (f° 244v°-245). – Allocation de 30 sols par jour aux fusiliers chargés d'escorter jusqu'à l'Estérel un cavalier porteur de 2 « *paquets cachetés* » à destination d'Antibes. – Ordre de fournir le contingent de la dépense du canot garde-côtes établi entre Agay et St Tropez (f° 248v°-249). – Délibéré de faire confectionner à la main des billets de santé qui seront « *employés aux endroits circonvoisins* » et réserver les imprimés pour le bureau de Draguignan qui n'admet que ces derniers (f° 251). – Escorte de 4 hommes jusqu'à Fréjus au trésorier de l'armée se rendant à Antibes (f° 253). – Conduite jusqu'au Muy de 2 « *hommes errans et sans aveu* » envoyés au gouverneur de la viguerie par les consuls de Fréjus. – Fermeture par ordre dudit gouverneur de toutes les « *portes...donnant au dehors des barrières* » (f° 253v°). – Refus de députer à l'assemblée de la viguerie convoquée pour apurer les comptes du receveur ; Puget ne devant pas d'arrérages (f° 255). – Confirmation dans leurs fonctions des membres du bureau de la santé dont la nomination a été attaquée par les anciens membres, tous parents ou alliés [cf. f° 244v°] (f° 256v°). – Taille d'un sol par florin cadastral (f° 264). – Escorte jusqu'à Fréjus du trésor de l'armée envoyé à Antibes, et conduite d'un déserteur jusqu'à la même ville. – Fourniture de 6 livres de poisson et d'une bécasse pour le dîner de Melchior Thomas de Pierrefeu, gouverneur de la

viguerie (f° 264v°-265). – Secours de 60 livres à la confrérie du St Sacrement pour acheter de la cire. – Mandatement de 18 livres pour solde de 45 livres dues pour la bannière de St Roch qui « *a été trouvée bien et judicieusement faite* » (f° 267). – Pouvoir au trésorier d'aller déclarer, devant le subdélégué à Fréjus, le dépôt de 2 billets de banque de 100 livres pièce (f° 268). – Avis du refus de ce dernier de recevoir de la part du trésorier une déclaration qui incombe aux consuls. – Députation à Draguignan, sur le conseil du subdélégué, de passage à Puget, pour porter les billets de banque que ce fonctionnaire fera accepter par le receveur de la viguerie (f° 269). – Mandat de 57 sols pour réparations aux fusils du corps de garde. – Invitation aux « *estimateurs* » d'évaluer les dommages causés « *aux bleds et herbages au sujet des nouveaux chemins qu'il a fallu frayer à l'occasion de la contagion* » (f° 271v°). – Députation à Draguignan pour recevoir des instructions sur la séquestration des blés de Roquebrune, saisis à la requête des receveurs de la viguerie (f° 272v°). – Communication : d'exploit de signification constituant la commune séquestre de tous les blés des habitants de Fréjus, saisis à la requête des susdits receveurs (f° 274) ; - d'ordre du maréchal de camp de fournir le charroi et l'escorte pour 4 ballots de poudre et autant de plomb à destination de St Maximin (f° 274v°). – Publication de l'arrentement : du four (f° 275) ; - des herbages de l'Aire Belle et du pré communal (f° 276v°). – Maintien de Joseph Rey comme maître d'école (f° 277). – Election des officiers de la communauté et des prieurs des confréries. – Prestation de serment des nouveaux élus (f° 278-280).

1722. – Allocation de 6 livres à chacun des auditeurs des comptes à charge de « *liquider toutes les affaires de la communauté* ». – Nouvelle sommation aux experts de l'allivrement de terminer leur travail (f° 281). – Réparations aux « *barrières* » . – Ordonné : de curer le lit du Gabron dans la partie bordant le communal et de sommer les

riverains à curer le restant ; - de réparer le four (f° 281v°). – Exécution des ordres des procureurs du Pays concernant les pièces à fournir pour obtenir remboursement des fournitures faites à l'occasion de la contagion (f° 282). – Communication de circulaire des chefs de viguerie informant que l'entrée de Castellane est permise aux habitants de la viguerie porteurs d'un billet de santé visé par le commandant (f° 287). - Envoi au subdélégué de l'état indiquant le nombre de billets de banque possédés par le trésorier (f° 287v°). – Ordonné de perquisitionner chez les particuliers soupçonnés de détenir des papiers communaux (f° 289v°). – Ordre de procéder au dénombrement pour l'état de la capitation (f° 292). – Demande de délai pour payer le quartier des impositions, faute de fonds, et la commune n'ayant pu trouver de prêteur (f° 293). - Ordre de continuer la garde, de réparer les « barrières » et « de visiter toutes les marchandises qui entrent dans le lieu » (f° 293v°). – Délibéré de se pourvoir afin d'obtenir « *commission portant que nonobstant la ...surannalité* », l'arrêt du 28 juin 1720 condamnant le propriétaire des moulins de l'Isle et la commune de Fréjus à « *l'encadrement* » de ladite usine et du sol du canal des moulins de Fréjus, qui n'a pas été signifié dans les délais légaux, soit « *exécuté* » (f° 297). – Publication de l'enchère des réparations à exécuter au « *chemin ou carrière des averages qui conduit à la Plaine* » et déclaration du conseil contenant que les possédants biens au susdit quartier n'ont dans la propriété de [Charles] Astier, aux Escaravatiens, qu'une simple tolérance de passage « *qu'il donne par amitié* » (f° 297v°). – Remplacement d'un auditeur des comptes malade (f° 300). – Invitation aux auditeurs de mettre en compte au trésorier les restes à recouvrer ; l'acte de bail portant qu'il « *exiger[a]* » la taille « *à son risq, péril et fortune* » et que la commune n'a pas à lui fournir des lettres de contrainte (f° 301v°). – Ordonné : de ramasser le bois arraché des barrières et défense, à peine d'amende, de démolir ce qui reste

(f° 304v°) ; - de payer les arrérages de la contribution à l'entretien du bateau garde-côtes supprimé le 21 mars (f° 307v°). – Taille d'un sol par florin cadastral (f° 308). – rétablissement de la garde sur l'ordre transmis par les chefs de viguerie ; « *d'être plus exacts à la...garde* » des portes et de refuser l'entrée à ceux qui n'ont pas de billets de santé (f° 310). – Amende de 3 livres aux capitaines et de 1 livre aux soldats qui ne se rendront pas à leur poste (f° 311v°). – Demande de lettres de contrainte contre les redevables de la taille (f° 312v°). – Nouvel ordre portant défense de laisser entrer des étrangers sans passeports ou billets de santé, « *atandu que Marseille se trouve malheureusement atteinte depuis peu de jours de quelque nouvelle étincelle de la contagion* » (26 mai) (f° 313v°). – Réparations aux barricades et location d'une « *écuyerie* » pour le corps de garde (31 mai) (f° 315v°). – Curage du puits communal (f° 317). – Réparations au cadenas « *de la grande porte de la barrière du grand chemin* ». – Communication de circulaire de N. sieur de Brancas au sujet de la contagion (24 juin) (f° 317v°). – Prohibition de l'entrée du vin étranger (f° 319v°). – Approbation de la dépense faite pour la réparation des barrières (f° 321). – Indemnité aux propriétaires qui souffrent de dommages par suite des chemins pratiqués dans leurs fonds autour de l'agglomération à l'usage des étrangers (f° 322). – Fermeture des « *avenues* » et continuation de la garde des portes sur les ordres de N. sieur de Vaucroue (f° 324v°). – Maintien de Jean Rey comme « *régent des écoles...pour enseigner à lire, écrire, l'arithmétique et le latin aux enfants* » (13 septembre) (f° 325). - Députation auprès des consuls de Fréjus pour demander des instructions afin d'obtenir remboursement par la province des dépenses faites à l'occasion de la contagion (f° 326). - Publication de la vente du bois des barrières que « *les vents auroient jetté par terre* », lesquelles ne seront pas réparées, « *puisque, grâce au Seigneur, les nouvelles touchant la contagion sont bonnes de toutes parts* » (11 octobre) (f° 326). – Rétablissement de la

garde du lieu sur l'ordre de N. de Perrin, maréchal de camp (18 octobre). – Invitation aux notaires étrangers qui ont reçu des actes des habitants de Puget de venir les faire contrôler au bureau de ce lieu, conformément à l'ordonnance de l'intendant rendue à la requête du trésorier des Etats et dans les délais prescrits (f° 329). – Désignation de Jean Laugier, premier consul, « *pour remplir les blancs des réponses demandées* » par les procureurs du Pays (f° 330). – Communication de circulaire : des receveurs de la viguerie informant que à l'avenir les droits de contrôle seront perçus au nom du roi, au lieu de l'être au nom de la province ; - du subdélégué enjoignant de « *faire fermer* », le 31 octobre au soir, « *les registres des contrôles des actes des notaires, petits seaux et insinuations layques* » (f° 332v°). – Reprise du procès intenté à la commune de Fréjus en prohibition de pacage dans les défens de Puget (f° 337v°). – Communication : de circulaire de l'intendant ordonnant des prières et des réjouissances à l'occasion du sacre du roi et de la cessation de la peste ; - d'ordre de Sa Majesté portant que, le 1^{er} « *décembre courant, toutes les lignes seront levées [et] que la garde qui se faisoit à l'occasion de la contagion cessera* » (13 décembre) (f° 338v°). – Elections consulaires (f° 341).

1723. – Délivrance de l'enchère de la carrière meulière, moyennant un droit de 3 livres pour chaque pierre et 1 livre 10 sols « *des demy pierres* », sous réserve du droit de la commune « *de metre au...défens ... autant d'ouvriers qu'elle voudra pour faire des pierres de moulin, à condition...d'aller travailler* » à tout autre « *banq* » qu'à celui des adjudicataires (f° 344v°). – Communication : de circulaire des procureurs du Pays, transmise par les chefs de viguerie informant que l'imposition a été fixée, comme l'année précédente, à 130 livres 5 sols par feu (f° 347v°) ; - d'arrêt du Conseil d'Etat rétablissant les offices de gouverneur, lieutenant de roi, majors, etc. (f° 348). – Mission aux consuls d'acheter 36 ruches qui seront remises au « *megier de l'apié*

du St Sacrement » (f° 348v°). – Ordonné de défendre au procès intenté par Jean-Joseph Suffret des Salles en réarpentage et modération de tailles d'une terre au quartier des Salles (f° 349). - Réparations à la toiture du four (f° 350v°). – Désignation de Jean Calvy, notaire de Fréjus, pour procéder à l'allivrement du moulin de l'Isle contradictoirement avec Boniface Brieu, notaire de Callas, expert désigné par François Valentin, propriétaire de l'usine (f° 351). – Injonction à Pierre Laugier de combler le cloaque qu'il a fait creuser devant l'église (f° 351v°). – Liquidation des frais d'auberge des 2 experts du cadastre (f° 353v°). – Députation de Joseph Rey, consul, à l'assemblée de la viguerie. – Ordre du roi de faire des prières d'actions de grâces pour la cessation de la peste (f° 355). – Mandatement de 120 livres à la confrérie des pénitents blancs pour 200 quintaux de chaux, employés à la réparation de la maison du St Esprit et du presbytère, que ladite confrérie avait achetés pour construire une chapelle (f° 358). – Désignation de commissaires pour assister les experts dans leurs opérations [cf. f° 351]. – Refus d'indemnité à [Honoré Jodelet], sieur de Vaucouleurs, pour un passage pratiqué dans sa propriété de Canavère, le chemin communal étant en bon état (f° 360v°). - Réparations au pont de Canavère, sur le chemin de Roquebrune (f° 361v°). – Demande : de couper du bois pour l'usage domestique (f° 362v°) ; - de lettres de contrainte contre les redevables de la taille (f° 366) ; - de consultation pour exiger les arrérages des tailles de la commune de Fréjus et du propriétaire des moulins de l'Isle [à Puget] (f° 372). – Envoi aux chefs de viguerie de l'état des frais de port de paquets et de lettres pour le service du roi (f° 373v°). – Publication de l'enchère de la boucherie (f° 375). - Demande d'instructions au subdélégué concernant le paiement des gages des offices rétablis (f° 376v°). – Ordonné de faire exécuter le rapport d'allivrement des moulins (f° 379). – Mission au procureur de la communauté à Draguignan de faire signifier le décret du subdélégué, sur placet

des consuls, afin d'obtenir paiement du mulet fourni pour la campagne de Catalogne et Roussillon (f° 381). – Ordre de dresser l'état des récoltes (f° 381v°). – Envoi par porteur à Aix à [Charles] Astier, avocat, des pièces relatives au rachat des fours et du défens ainsi que des réparations exécutées au presbytère incendié par l'ennemi en 1707, au sujet des droits d'amortissement réclamés (f° 386). – Communication de lettre dudit Astier « *averti[ssant] qu'il est nécessaire de faire passer soumission pour l'acquisition des offices municipaux* » (f° 388). – Allocation de 18 livres à Elzéar Joannis, fontainier de Cucuron, pour recherche de sources (f° 390). – Communication de circulaire des procureurs du Pays et d'ordonnance du subdélégué autorisant les communes à emprunter au 4 % les sommes nécessaires pour payer les offices municipaux (f° 392). – Procès intenté par Honoré Jodelet-Vaucouleurs [cf. f° 360v°] (f° 393). – Emprunt de 5 300 livres pour parfaire les 8 250 livres montant du prix des susdits offices (f° 395). – Election des officiers de la communauté et des marguilliers des confréries (f° 396).

1724. – ordonné de saisir les charrettes et les bêtes des étrangers qui seront trouvés coupant du bois dans les défens et de défendre aux habitants d'exporter le bois qu'ils auraient coupé audit quartier (f° 401). – Envoi à Marseille d'un porteur pour chercher des billets de banque afin de les remettre au traitant des offices municipaux (f° 403v°). – Ordonné de payer les experts et le « *sapiteur* » du cadastre (f° 408). – Dépôt, pendant un mois, du cadastre afin que chacun puisse en prendre connaissance et présenter ses observations ou réclamations (f° 409). – Publication du fermage de la boulangerie (f° 412). – Réparations au chemin allant au puits communal et à la toiture de l'église (f° 413v°). – Ordonné : de faire relier le nouveau cadastre (f° 416v°) ; - de mettre à l'enchère les réparations à effectuer au chemin de la Plaine entre le pont de Barbou et l'Argens (f° 417). – Communication de circulaire des procureurs du Pays « *par*

laquelle ils accusent la communauté d'être au nombre des négligentes pour le paiement de ces charges municipales » (f° 421v°). – Achat de 10 livres de « *cierges blancs* » pour la confrérie du St Sacrement à l'occasion de la semaine Sainte et des fêtes de Pâques (f° 422). – Députation d'Antoine Maurine, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 423). – Budget pour 1725 :

Dépenses :

1. Impositions de la province à raison de 600 livres par feu	1800 liv.
2. Fouage, subside et taillon à 38 livres 9 sols 4 deniers par feu	115 liv. 8 s.
3. Imposition de la viguerie à 10 livres par feu	30 liv.
4. Intérêts d'emprunt	280 liv.
5. Gages du trésorier	200 liv.
6. Pension féodale	30 liv.
7. Intérêts	67 liv. 10 s.
8. « Droit de comptabilité, environ »	22 liv.
9. « Pension » à la confrérie du St Esprit	64 liv. 10 s.
10. « Pension » à la confrérie du St Sacrement	60 liv.
11. Gages du médecin	75 liv.
12. Gages des auditeurs des comptes	18 liv.
13. « Intérêts à marier pauvres filles »	37 liv. 10 s.
14. Gages du maître d'école	120 liv.
15. Dépenses imprévues « pour subsistance » et transport des pauvres	200 liv.
16. Gages des consuls et du greffier	54 liv.
17. Gages des intendants [de police]	18 liv.
18. Gages du valet de ville	12 liv.
19. « Avances dues à . Jean Rey »	1600 liv.
20. Reliquat du compte en faveur du trésorier sortant	<u>234 liv.</u>

TOTAL 5042 liv. 18 s.

Recettes : non mentionnées.

Taille de 1 sol 6 deniers par florin cadastral (f° 427). – Réquisition de Joseph Rey, ancien consul, de désigner des experts pour les recours possibles de l'allivrement entaché d'irrégularités ; sans délibéré (f° 428v°). – Recours par François Valentin de

l'allivrement du moulin de l'Isle [cf. f° 379] (f° 431). – Ordonné : de faire « *recharger les requettes* » contre la commune de Callas en paiement d'un mulet fourni pour l'armée et indument porté sur ladite commune (f° 434); - de dresser des mémoires et faire consulter sur la séquestration par le receveur des droits d'amortissement de 100 charges de blé [cf. f° 386]. – Réponse à N. Moulin-Neuf « *comme intéressé à tout ce qui regarde la communauté tant à l'intendance qu'en la ville d'Aix* » que le cadastre est composé de 50 532 florins (f° 436). – Procès intenté par Joseph Rey, etc. , en recours d'allivrement [cf. f° 428] (f° 440). – Exécution de l'ordre de l'intendant : portant de dresser l'état des récoltes (f° 445); - portant de dresser, conformément aux instructions, la délibération concernant l'imposition (f° 447). – Nomination, sur la réquisition des pères de famille et sauf approbation par l'évêque, de Jacques Rey, comme maître d'école, pour commencer le 10 octobre (f° 452v°). – Invitation au fermier du four d'exécuter, à peine d'amende, les conditions de son bail et de ne plus exiger le surcroît de fournage appelé « *pain de la folle* » (f° 453v°). - Mission aux marguilliers du St Sacrement de percevoir les « *pellottes et cherevellins* » afin de prévenir les « *débats et querelles* » qui survienne entre la jeunesse à ce sujet (f° 454v°). – Liquidation de parcelle des fournitures faites à Aix par Charles Astier [cf. f° 388], à l'occasion de l'achat des offices municipaux (f° 457v°). – Elections consulaires (f° 460).

1725. – Taille de 6 liards par florin cadastral (f° 464v°). – Autorisation aux consuls de faire signifier commandement à leurs collègues de Fréjus de payer les arrérages de tailles « *des moulins de ce lieu* » (f° 470v°). – Envoi au procureur de la commune à Aix de diverses délibérations défendant l'introduction du vin étranger, afin d'obtenir homologation de celle-ci sur le même sujet (f° 472). – Publication des enchères du recouvrement de la taille

(f° 476v°). – Exécution de l'ordre de N. de Bernard, commandant d'armée, transmis par le subdélégué de Fréjus, de fournir pour le poste de la Ste Baume au cap Roux, 10 soldats, commandés par 1 sergent, 2 marmites, 2 tables, 4 bancs, 2 cruches, 2 gamelles, « *de la lumière* », du sel, etc. (f° 477v°). – Budget :

Dépenses :

Impositions de la province, à 600 livres	
par feu, pour 3 feux	1800 liv.
Fouage, subside et taillon, à 38 liv.	
9 sols 4 deniers par feu	115 liv. 8 sols
Imposition de la viguerie, à	
10 livres par feu	30 liv.
Charges locales « <i>réglées par l'arrêt du conseil de vérification des dettes</i> »	769 liv. 16 sols
« <i>Rentes à continuer sans remboursement du capital</i> »	105 liv.
Gages du trésorier	200 liv.
Pension féodale	30 liv.
Remboursement de créances par annuités	280 liv.
Denier par livre attribué à la	
Chambre des Comptes	22 liv.
Intérêts de l'emprunt affecté à l'achat	
des offices municipaux	67 liv. 10 sols
Entretien de 10 soldats au	
cap Roux	<u>250 liv.</u>
TOTAL	3669 liv. 14 sols

Recettes :

Rève du pain	45 liv.
Fermage du pré communal	53 liv.
Intérêts de biens vendus	23 liv.
Fermage du four	174 liv.
Vente d'un coin de terre	<u>4 liv. 15 sols</u>
TOTAL	299 liv. 15 sols
DÉFICIT	3369 liv. 19 sols

-Taille de 1 sol 6 deniers par florin cadastral pour combler le déficit (f° 478v°). – Ordonné de faire transcrire littéralement « *dans la main courante de ...Louis-Emmanuel Cavalier, notaire du lieu* », « *l'acte de l'établissement du deffends de la boucherie* » passé en 1551 et dont l'extrait sur parchemin est déchiré et mangé en partie par les « *tignes* » (f° 482v°).

– Vote, pour la destruction des pies, d'une prime de 1 sol pour les adultes, 6 deniers pour les petites et 3 deniers par œuf. – Procès contre François Valentin [cf. f° 431] (f° 486v°). – Vote de réparations à la fontaine (f° 491). – Secours de 60 livres à la confrérie du St Sacrement afin d'acheter des flambeaux pour la Fête Dieu. – Achat de 20 cannes de toile rousse pour faire des draps aux soldats du cap Roux (f° 492). – Ordre, transmis par le subdélégué de Draguignan, de déclarer dans 8 jours la quantité d'huile de la dernière récolte (f° 495). – Injonction à Jean Couze de combler la fosse à fumier près de l'église et vote de réparations à l'autel de St Roch endommagé par l'infiltration des eaux pluviales. – Délai jusqu'au 15 août à la commune de Fréjus pour payer les arrérages de tailles des moulins [cf. f° 470v°] (f° 500v°). – Réparations à la cloche de l'église paroissiale (f° 502v°). – Demande de renseignements aux consuls de Fayence au sujet des droits d'amortissement dont le cardinal de Fleury les aurait fait décharger (f° 506v°). – Défense, transmise par les chefs de viguerie, de donner retraite aux contrebandiers et ordre de les suivre dans leur marche et d'en avertir les susdits magistrats. – Ordre du commandant d'Antibes de fournir divers ustensiles au poste d'Aurèle (f° 507v°). – Mission : au premier consul de porter à Fréjus les pièces nécessaires pour liquider les fournitures faites aux postes d'Aurèle et du cap Roux (f° 513) ; - au greffier de dresser l'état du nombre des noyers qui ont résisté à l'hiver rigoureux de 1709 et de ceux qui ont été plantés depuis cette époque, conformément au « *désir* » du roi, transmis par ordre de l'intendant (f° 515v°). – Recherche des quittances de la finance des offices créés en 1691 et 1694 pour les envoyer aux procureurs du Pays (f° 516v°). – Publication de l'enchère du terrain communal « *dit du Bramaire* » (f° 517). – Délibéré de canaliser les eaux de la fontaine avec des « *tuyaux de pin* » qu'un fontainier d'Ubraye se chargera de creuser (f° 518). – Communication : de circulaire du procureur général transmettant l'arrêt du

parlement qui accorde une prime de 100 livres à ceux qui arrêteront des voleurs ou des assassins ; - d'arrêt de la Chambre des Eaux et Forêts interdisant le parcours des chèvres (f° 518v°) ; - de missive du procureur de la communauté à Aix informant que l'arrêt du conseil d'Etat déchargeant la commune de Fayence des droits d'amortissement « *ne fait pas...règle générale...puisque'on y trouve non seulement la clause, sans tirer à conséquence, mais encore celle que le Roy remplacera au fermier le montant de ces drois, et que personne ne doute aussy que c'est arrest est l'ouvrage de ...De Fleury ... mais que son sentiment est que l'on ne paye ... rien, car la recherche est injuste* » [cf. f° 506v°] (f° 523v°). – Publication de l'ordre de l'intendant enjoignant aux communautés de déclarer les grains et les noyers, à peine, pour celles qui n'auront pas déclaré avant le 25 du courant, de recevoir des commissaires, à leurs dépens pour dresser l'état des noyers (f° 526). – Acceptation du nommé [Estable], « *ecclésiastique de Seillans* », qui « *a offert de faire le collège aux enfants* », auquel on donnera 130 livres par an et le logement sera à sa charge ; « *la communauté aimant mieux donner* » 130 livres « *que de n'en donner que* » 120 « *et s'obliger de fournir une chambre qui coûterait plus de dix livres de louage* » ; entrée des classes le jour de la St Luc et sortie à pareille époque de l'année suivante (f° 528v°). – Approbation de 4 livres payées au garde de l'intendant « *quy a aporté la nouvelle du mariage du Roy à quy Dieu donne longue vie* » (f° 529). – Réparations à la maison du St Esprit servant de maison commune (f° 533v°). – Communication de la déclaration du roi pour la levée du 50^e du revenu de tous les biens du royaume (f° 534). – Envoi de 4 mulets pour transporter au Planestel les effets du poste d'Aurèle. – Fourniture de 8 « *draps blancs* » pour le poste du Planestel (f° 534v°-535). – Election des officiers de la communauté et des marguilliers des confréries (f° 540v°). – Mission aux nouveaux consuls de dresser l'état de la capitation (f° 542v°). – Publication de la circulaire du subdélégué « *touchant la*

diminution des espèces d'or et d'argent » (f° 543).

1726. – Approbation de la dépense de 4 livres 16 sols faite à Fréjus par les consuls et les plus « *apparens* » du lieu allant rendre visite à l'évêque (f° 546v°). – Députation à Fréjus d'Honoré Carpenel, premier consul, « *pour faire approuver par* » les consuls de ladite ville le paiement fait jusqu'à ce jour des ustensiles aux postes du Planestel, etc. (f° 547v°). – Refus de poursuivre les auteurs de coupe de bois, « *le conseil...n'est[ant] porté à faire paine à personne et principalement à ses cytoyens* » (f° 550v°). – Choix de 12 personnes pour faire, pendant 3 jours, « *la chasse aux loups carnassiers qui ravagent la contrée* » (f° 554v°). – Envoi au subdélégué à Draguignan de l'état des chirurgiens, apothicaires, marchands en gros et en détail, revendeurs, cabaretiers, hôteliers, vendeurs de vin « *et leurs facultés* », propriétaires de moulins à eau et à vent « *et leurs revenus* » (f° 557). – Invitation aux consuls de Fréjus de garantir la commune de Puget de la séquestration de 100 « *trenteniers* » 18 bêtes à laine qui leur ont été saisies à la requête des receveurs de la viguerie (f° 558). – Approbation de la dépense faite pour transporter à St Raphaël les ustensiles des soldats du poste du Planestel (f° 560). – Abandon à la commune, moyennant 200 livres, par [Antoine] Maurine et Emmanuel Rey de leurs droits d'adjudicataires du 50^e du revenu des biens de Puget (f° 563v°). – Refus de députer à Antibes Jean Beuf, à raison de 30 sols par jour, à la place de Jean Caze, consul, à 40 sols, « *attendu qu'il y a des raisons sur ledit Beuf nonobstant sa protestation* », pour assister à la liquidation des fournitures aux postes d'Aurèle, etc. (f° 567). – Désignation de commissaires pour faire la levée du 50^e sur les biens ecclésiastiques (f° 570v°). – Lavage de la laine des matelas des soldats au poste de St Raphaël (f° 571v°). – Ordonné de faire réparer le chemin depuis la croix de Raynaud jusqu'au « *vilage* » et celui du Gabre depuis le rocher

jusqu'à St Antoine, « *attendu que, pendant la vendange on renverse du moust* » (f° 573). –

Budget :

Recettes	325 livres 15 sols
Dépenses	2783 livres 18 sols
<i>Déficit</i>	2458 livres 3 sols

Taille d'un sou par florin cadastral pour combler le déficit (f° 576v°). – Nomination de Pierre Laugier, de Puget, comme régent des écoles, aux gages de 100 livres (f° 579v°). – Députation à Fréjus d'Honoré Carpenel pour retirer de ladite commune les arrérages de tailles des moulins de l'Isclé (f° 581v°). – Elections consulaires (f° 584).

1727. – Réparations au four (f° 590v°). – Procès contre François Valentin [cf. f° 486v°] (f° 591v°). – Achat de terrain à Gaudrade d'Honoré Jodelet-Vaucouleurs, pour rectifier le chemin (f° 593v°). – Délibéré de ne pas envoyer de nouvelles pièces pour défendre au procès contre Valentin afin « *de finir bientôt cette affaire* » (f° 596). – Invitation aux marguilliers du St Sacrement d'aller compter les ruches de la confrérie afin d'en donner avis au conseil et procéder à un nouveau bail, s'il y a lieu (f° 599). – Avis donné par Balthazar Fabre, premier consul, de la signification à Valentin de l'arrêt de la Cour des Comptes et de la séquestration du fermage des moulins comme garantie des frais et des arrérages de tailles [cf. f° 596] (f° 599v°). – Approbation de la dépense de 6 livres 10 sols faite à la réception de l'évêque, à son retour d'Aix, « *pour lui témoigner la joye* » que la communauté a ressentie « *du gain de son procès* » contre les moines d'Arles (f° 600v°). – Pouvoir à Charles Astier, avocat, allant à Aix, de faire liquider les fournitures militaires (f° 606v°). – Réparations aux panaux (f° 607). – Taille de 9 deniers par florin cadastral (f° 608v°). – Publication de l'enchère : de la boucherie (f° 611v°); – du fermage du four et des herbages du défens des Vérignanes (f° 615). – Délibéré de présenter requête en information contre les auteurs de coupes et de défrichements de bois (f° 606). – Maintien

de Jacques Rey dans ses fonctions de maître d'école ; réserve « *d'en établir un autre au cas qu'il ne fasse pas son devoir* » (f° 621v°). – Refus, à la majorité de 25 sur 30 délibérants, de faire supporter au vicaire les réparations à exécuter à la toiture du presbytère incendié et demande de consultation à ce sujet (f° 622v°). – Avis donné par le subdélégué de Fréjus de la fixation à 400 livres du contingent de la capitation (f° 624v°). – Ordonné : de payer les droits de contrôle des procès-verbaux de nomination des officiers municipaux de 1708-1727, s'élevant à 12 livres (f° 625v°) ; - de faire réparer la toiture du presbytère, la communauté ne pouvant y obliger le vicaire qui dit être « *en estat de prouver que* » l'incendie n'a eu lieu « *ny par sa négligence ny par son deffaud et quy ne luy manqueroit pas de preuves pour le justifier* » [cf. f° 622v°] (f° 626v°). - Election des officiers de la communauté et des marguilliers des confréries du St Sacrement, du St Esprit, de Notre-Dame de Conserve, de St Roch, du Purgatoire (f° 628v°).

BB 18 . Délibérations communales 1728-1747. Registre in-8, 408 feuillets, papier.

1728. – Nomination de Joseph Rey, consul, et Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, pour dresser l'état des « *procès-verbaux de nomination d'officiers depuis 1708* » conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat. - Députation de Charles Astier, avocat, syndic des forains, à l'effet de poursuivre le procès en instance au parlement contre [François] Valentin, de Draguignan. - Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour doter une fille pauvre et autorisation aux consuls d'assister au contrat afin d'y faire une promesse de 30 livres (f° 2v°). – Délibéré de se conformer à la défense faite par l'évêque de Fréjus, seigneur de Puget, de battre le tambour pendant un an pour prévenir « *le désordre* » « *qu'une troupe de libertins avoient fait...dans le bal public...à la place du lieu, les derniers jours de carnaval...* » ; [attendu] *qu'on en étoit*

venu jusques à se battre avec ceux qui ...dansoient, qu'on avoit fait avec des coups de pierres des playes à ceux même qui étoient allés là pour y mettre la paix... ; que ces mêmes gens faisoient des menaces de faire le même à l'autre fois que l'on danseroit » (f° 4). – Vote de réparations au chemin de Callas. – Délibéré : de faire mesurer, pour payer le « *droit de carq* », le mur que Jean Laugier a surélevé sur le mur de la maison claustrale et l'exhaussement que Jean Fabre a fait sur le mur du four communal ; - d'affermir le rez-de-chaussée de la maison commune (f° 5v°-6v°) ; - de poursuivre Joseph Fabre pour coupe de bois dans les terres gastes ; de transporter le bois coupé à l'hôtel de ville et de le mettre à l'enchère (f° 11v°). – Vote d'une taille d'un sol par florin cadastral (f° 14v°). – Députation à Aix d'Emmanuel-Louis Cavalier, avec mission de retirer les « *arrérages d'intérêts d'offices supprimés* » et de poursuivre le jugement définitif du procès Vallentin (f° 15v°). - Lecture des arrêts rétablissant les « *droits* » sur les grains, farines et légumes ; réglant les frais de poursuites et de procédure dans le recouvrement des droits de contrôle des actes (f° 17v°). – Délibéré de répondre à la circulaire du subdélégué de l'intendant demandant l'état de « *ceux qui exercent un art ou métier vérifié par les prieurs, syndics ou plus apparents des arts ou métiers* », « *que le nombre des artisans de ce lieu est si petit...qu'il ne consiste qu'en quelques tisseurs à toile, à deux maréchaux, deux tailleurs d'habits et un cordonnier* », qu'ils n'ont ni syndic, ni prier et que la plus grande partie du temps ils travaillent à la terre (f° 19v°). - Avis donné par : Emmanuel-Louis Cavalier de l'arrêt de la Cour des Comptes rendu contre François Vallentin, de Draguignan, au sujet de l'allivrement des moulins [de l'Isle] (f° 23) ; - les consuls que Jean-Joseph Suffret des Salles requiert paiement, comme étant aux droits de Nicolas Caïs, des intérêts du legs d'Honoré Gairard pour doter des pauvres filles (f° 24v°). – Délibéré : de mettre à l'enchère les herbages d'Aire Belle, du pré de l'aire de St André et du « *coin de*

terre » du Gabron près du méat des moulins de Fréjus ; - de réparer le puits de la Maire ; - de poursuivre par devant le juge gruyer le fermier du four qui « *fait un habus intolérable dans les terres gastes* » (f° 27v°-28). – Nomination, suivant le « *chois* » des pères de famille présents au conseil, de Jacques Rey comme maître d'école, aux gages annuels de 72 livres (f° 31). – Confirmation d'Anne Charrier comme fournière, et révocation des autres, à cause des abus qu'elles commettaient (f° 37). – Elections consulaires (f° 38).

1729. – Délibéré : de dresser le dénombrement pour le rôle de la capitation ; - de faire faire un cadre vitré à l'œil de bœuf de l'église avec un grillage en fil de Richard à l'extérieur et un autre à l'intérieur ; - de réparer le four et la grande fontaine (f° 41v°) ; - d'envoyer à N. [Audibert-] Caille, avocat à Draguignan sa commission d'expert pour évaluer les dommages causés par les inondations et de désigner Antoine Maurine, consul, pour servir d'indicateur (f° 46). - Députation du susdit consul à l'assemblée de la viguerie. – Vote : d'un emprunt de 1 500 livres afin d'acheter « *une posite de bled pour prévenir la manque que les habitants pourroit avoir pendant le cours de l'année jusques à la récolte prochaine* » (f° 48v°-49) ; - d'une taille de 1 sol 3 deniers par florin cadastral (f° 60). – Délibéré : de réserver la décision à prendre au sujet du logement du secondaire « *atendu les conséquences que l'on prévoit pour l'avenir* » (f° 64v°) ; - de poursuivre Balthazar Fabre en paiement de 11 livres 5 sols pour prix de la cire et du miel de « *l'apié* » de la confrérie du St Sacrement (f° 67v°) ; - de mandater 120 livres pour l'abonnement au médecin et de nommer, sur la proposition des pères de famille, Pierre Paul, secondaire de la paroisse, comme maître d'école ; - de mettre la boucherie à l'enchère. – Députation à Aix de Jean Testanier pour lever l'extrait de l'arrêt contre Vallentin, avocat de Draguignan, et en poursuivre l'exécution (f° 68v°-69). – Elections consulaires (f° 72).

– Nomination de Louis Cauvin comme valet de ville en remplacement de Jean Brunel qui, par suite de son mariage, quitte la commune (f° 74).

1730. – Délibéré : de vérifier et réparer au besoin le passage du pont de Pissarelle, sur la plainte de Jean-Joseph Perrimond, bourgeois de Roquebrune, dans la propriété duquel on aurait pratiqué un chemin (f° 78v°) ; - de donner à prixfait, moyennant 7 sols la canne carrée [4 m²], à Pierre Garrus, de Montferrat, la réparation des pavés en fournissant les pierres et les manœuvres (f° 80v°). – Approbation de la dépense faite à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou. – Délibéré : de proposer à N. Dhéran, prêtre, qui doit venir à Puget, de se charger de la direction des écoles, aux gages annuels de 120 livres ; - de se concerter avec N. d'Augery, N. de Camelin et François Vallentin, avocat de Draguignan, copropriétaires des moulins [de l'Isle], pour terminer le différend au sujet de « *l'encadastrement* » desdits moulins (f° 90). – Elections consulaires (f° 91v°).

1731. – Délibéré : de rechercher la consultation obtenue d'un avocat d'Aix pour contraindre, s'il y a lieu, Gaspard Destelle, propriétaire à Puget, qui refuse de payer le droit de fournage [cf. f° 102] ; - de faire informer au sujet des coupes de bois pratiquées au quartier des Termes et d'en faire « *payer largement le prix* » (f° 94v°) ; - de mettre la trésorerie à l'enchère ; - d'acheter des « *bourneaux* » pour réparer le canal de la fontaine (f° 99v°-100) ; - de laisser aux fermiers des fours le soin de présenter requête au lieutenant de la sénéchaussée pour contraindre les forains à payer le droit de fournage [cf. f° 94v°] (f° 102). – Nomination de Jean Estable, comme maître d'école, aux gages annuels de 100 livres , « *à condition ...qu'il ne donnera pas lieu de plainte et remplira bien son devoir* » (f° 108v°). - Délibéré de préparer le logement pour 2 compagnies de cavalerie dont la venue est annoncée (f° 109v°). – Approbation de la dépense faite pour la réparation des chemins

à l'occasion du prochain passage de Don Carlos (f° 117). – Vote de poursuites contre Emmanuel Blay, Jean Abeille et Félix Destelle, de Fréjus, pour coupes de bois dans le défens de Vérignanes (f° 118). – Elections consulaires (f° 118v°).

1732. – Vote d'une taille d'un sol 3 deniers par florin cadastral (f° 124v°). – Députation à Aix de Joseph Rey, consul, pour obtenir commission de la Cour des Comptes au sujet de la saisie des biens de la commune de Roquebrune dont les consuls de Puget ont été établis séquestres par les receveurs de la viguerie (f° 131). – Délibéré de demander l'autorisation de tenir des chèvres, attendu qu'il n'y a dans le « *terroir aucun bois propre pour la construction* » (f° 133). – Elections consulaires (f° 134).

1733. – Emprunt de 1 500 livres contracté envers N. Carbonel, vicaire perpétuel de Fréjus, pour rembourser pareille somme à N. Maurine, notaire de ladite ville (f° 139v°). – Délibéré de mettre les fermes communales à l'enchère (f° 142v°). – Nomination de N. Giraud, secondaire de la paroisse, comme maître d'école, à 10 livres par mois (f° 147v°). – Députation de Joseph Jubert, consul, pour consulter un avocat de Draguignan au sujet du logement du secondaire (f° 148). – Délibéré : de permettre aux experts nommés par la Cour des comptes pour faire une nouvelle évaluation des moulins, sur l'appel interjeté par François Vallentin, de loger à Puget à l'hôtel de « *la Tête noire* » tenu par Nicolas Barest (f° 157v°) ; - de mettre le four à l'enchère ; - de délivrer à Thérèse Blanc les intérêts du legs d'Honoré Gairard pour doter de pauvres filles (f° 161v°-162) ; - de mettre à l'enchère les bois incendiés du quartier de Vérignanes ; - de nommer Jacques Rey comme maître d'école aux gages de 75 livres et de donner 45 livres à Jean-Louis Giraud, prêtre secondaire, « *pour enseigner les enfants qui apprenent le latin...sauf aux pères des enfants de convenir avec...Giraud et suppléer pour parvenir une rétribution convenable* » ; - de mettre à l'enchère les réparations à faire

à la fontaine et à l'autel de St Roch (f° 163v°). – Députation de Joseph Rey, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 168). – Elections consulaires. – Délibéré de fournir à la commune de Fréjus les 100 charges [160 hl] d'avoine, demandées par le subdélégué de l'intendant, pour la subsistance de la cavalerie espagnole (f° 169v°-171).

1734. – Délibéré : de recourir du rapport « *d'encadrement* » des moulins dressé par N. Revel et N. Ferre, de Draguignan, et de demander une nouvelle expertise, « *la communauté se trouvant lésée* » [cf. f° 186v°] (f° 174) ; - « *de suspendre [pour le] bien de la paix...pendant tout le mois d'avril...à toute exécution par rapport à la sequestration* » des récoltes de la communauté du Muy, faite à la requête du receveur de la viguerie et dont les consuls de Puget ont été chargés (f° 175). – Approbation de la transaction passée entre la commune et François Vallentin au sujet de « *l'encadrement* » du moulin à farine. – Nomination de Jean-Louis Giraud, prêtre secondaire, comme « *régent* » des écoles, aux gages annuels de 102 livres. – Refus de délibérer sur le fait d'un procès-verbal du lieutenant de la sénéchaussée contre Emmanuel Beuf, marchand de blé à Puget, pour défaut de déclaration de son négoce (f° 186v°-190). – Vu la lettre du marquis du Muy, il sera sursis aux élections consulaires, conformément aux ordres du roi, portant de ne faire aucune élection municipale jusqu'à ce que les offices créés par l'édit de novembre 1734 soient remplis (f° 191). – Délibéré de faire saisir les planches et les chevrons que Jean Fabre fait débiter dans les défens (f° 192).

1735. – Députation à Aix pour obtenir des lettres de commission contre les trésoriers généraux et la commune de Fréjus, comme « *associée au ... procès* », au sujet des réparations que lesdits trésoriers veulent faire exécuter à la carraire limitrophe entre Fréjus et Puget, aux frais exclusifs de cette dernière commune (f° 196). – Vote d'une taille de 1 sol 3 deniers par florin cadastral (f° 201). – Vu l'exploit fait à la requête des trésoriers

de la viguerie constituant les consuls de Puget séquestres des grains du territoire de Roquebrune ; on écrira aux consuls de cette commune pour agir ensuite conformément à leur réponse (f° 202v°). – Transcription de l'arrêt du Conseil d'Etat sur le rétablissement des offices municipaux (f° 207v°). – Délibéré : de mettre en adjudication la ferme du défens de Vérignanes, comprenant : « *la carrière des m[e]ules de moulin* » , les ramages, herbages, la faculté de semer et d'arracher les « *souches* » des pins coupés ; - de donner à [Jean-Louis] Giraud, prêtre secondaire, la « *régence* » des écoles (f° 209v°-211).

1736. – Approbation de la mise en ferme de la rève du pain, du vin, de l'huile et de l'eau-de-vie (f° 211v°). – Délibéré de mandater à Madeleine Vallentin, sœur et héritière de François Vallentin, avocat de Draguignan, les 245 livres 17 sols qui lui sont dues en suite de la transaction relative à « *l'encadrement* » des moulins. – Députation d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, pour défendre à Aix au procès intenté par [Charles] Astier, avocat, au sujet « *d'un prétendu chemin* » . – Emprunt de 512 livres contracté envers N. Carbonel, vicaire perpétuel du lieu, pour payer les droits d'amortissement (f° 213v°-215). - Délibéré : de faire réparer le chemin près du pont de Pissarelle et de payer à Joseph Rey, fils de Louis, 3 livres pour les dommages causés par les passants dans sa propriété dudit quartier (f° 218) ; - de nommer un maître d'école en remplacement de Jean-Louis Giraud ; déclarations d'Emmanuel Rey, viguier, et Antoine Maurine, 1^{er} consul, de se récuser pour autoriser le conseil, prétendant comme pères de famille donner leur voix pour l'élection du maître d'école ; protestation d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, portant qu'il n'appartient qu'aux pères de famille « *de faire choix d'un maître d'école pour l'éducation des junes garçons du lieu* » ... ; « *qu'il paroît assés par les jactances de la plus part des assistans à cete assemblée qu'ils ne se proposent rien moins que cette éducation qui est si chère aux*

pères de famille ; que le s^r Joseph Rey, de Louis » , et autres, n'ayant pas d'enfants ou dont les enfants étant hors d'âge pour aller à l'école, « *doivent être exclus du choix dudit m^e d'école* » ; réponse de Joseph Rey, de Louis, portant « *qu'il y a un grand intérêt [puis] qu'il s'agit de procéder à voir les gages... qu'il faut donner...tel qu'il faut pour le collègue du Puget, dans lequel on ne doit apprendre qu'à lire et écrire et les principes du latin et non pas des classes de troixième tels que sont les enfants dud. s^r Cavallier et s^r Gavot qui seroient bien aizes que la communauté leur fournit un précepteur* » , que les autres membres de l'assemblée désignés par le s^r Cavalier y ont également « *intérêt, [attendu qu']il s'agit de fixer les gages d'un m^e d'écolle ou chacun payant taille a droit d'assister au conseil* » ; réplique de Cavalier contenant qu'à « *l'égard du taux des honoraires du s^r maître d'école qui sera choisi, le règlement en est fait sur le pied de cent vingt livres et que ce n'est point au conseil à y démordre, puisque cette règle a été suivie par le passé* » ; délibéré, à la majorité de 21 voix sur 24, de ne donner que 25 écus et d'enjoindre aux consuls de chercher un ecclésiastique « *tout autre que ledit Giraud* » ... « *quy convienne tout premièrement à monseigneur l'évêque de Fréjus, seigneur de ce lieu, et ensuite au conseil quy sera de nouveau assemblé* » ; et, afin « *que la junesse ne...perde pas son temps* » , Jacques Rey, praticien, « *prendra dès demain le soin des écolles...à raison de* » 75 livres par an ; protestations : 1° d'Antoine Maurine, 1^{er} consul, portant que Jacques Rey doit être préalablement approuvé par le vicaire du lieu ; 2° d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, demandant que le secondaire Giraud soit réélu ; rejet du conseil (f° 220v°-222). – Vote de 18 livres 15 sols à Joseph Rey [NDLR : ce serait plutôt Jacques], maître d'école, pour un trimestre de ses gages ; protestation [d'Emmanuel] Rey, [viguier], disant que Jacques Rey n'a pu faire l'école, ayant été interdit par l'évêque (f° 226-226v°).

1737. – communication de l'exploit interpellatif

et de la requête au parlement d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, pour assembler le conseil aux fins d'annuler les délibérations ci-devant prises au sujet : 1° de la nomination de Jacques Rey comme maître d'école ; 2° du refus d'accepter aux dites fonctions N. Lambert, ecclésiastique ; 3° du mandatement des honoraires dudit Rey ; attendu qu'Antoine Maurine, 1^{er} consul, n'a pas réuni le conseil sur l'exploit interpellatif de Cavalier ; délibéré de faire ajourner le premier conseil par devant le parlement, en garantie « *de tous les dépens actifs [et] passifs ; ...et cependant les...délibérans sont d'avis qu'il soit cherché...un ecclésiastique, autre que le sieur Giraud, pour faire la fonction de m^e d'école, nomant de leur cotté, les délibérans, le sieur Barthélemy Laugier, ecclésiastique de ce lieu* » , aux honoraires de 120 livres ; protestation du premier consul, alléguant qu'il n'avait pu, pour cause de maladie, assembler le conseil ce que le second consul aurait pu faire, qu'au surplus il approuve la nomination de Barthélemy Laugier (f° 229-233). - Députation d'Emmanuel Rey pour « *faire mûrement examiner par deux avocats des plus célèbres* » d'Aix, « *tous les chefs contenus dans...le jugement* » « *randu au sujet du procès intenté par Charles Astier, avocat* » , relativement à un ancien chemin « *ou carraire des averages* » (f° 237v°). - Nomination, pour diriger les écoles du lieu, de N. Lambert, secondaire de la paroisse, pour les « *anfans qui aprenent le latin* » et Jacques Rey pour apprendre à lire, écrire et compter, moyennant 120 livres par an, « *qu'ils ont convenu de se partager* » (f° 240). - Transcription de l'arrêt du Conseil d'Etat relatif à la vente des offices de gouverneurs, lieutenant du roi, majors, lieutenants de maire, échevins, jurats, consuls, capitouls, assesseurs, greffiers des hôtels de ville, etc. (f° 242v°). - Elections : Antoine Maurine, premier consul, « *remercie l'honorable conseil de l'avoir honoré de la charge de premier consul, et s'il n'a pas fait tout ce qu'il étoit en obligation de faire pour la communauté pendant la durée de son*

consulat, il en demande tout premièrement pardon à Dieu et ensuite à tous les assistans du présent conseil, et désirant à cet effet, après avoir demandé la lumière du St Esprit, de nomer une personne à son lieu et place pour l'année suivante, ayant au moyen de ce, fait chois du sieur Joseph Rey, de Louis ; sur quoy après les voix courües, la pluralité d'icelles, ont élu pour premier consul le sieur Joseph Rey, de Louis. Et tout de suite m^e Jean Caze, de Maymes, second consul, après avoir aussi demandé pardon à Dieu et à tous les assistans du conseil, s'il n'a pas fait le devoir de sa charge, il nome à son lieu et place Joseph Mège ; et après les voix courües, ont élu pour second consul Joseph Mège » (f° 244).

1738. - Nomination de commissaires pour répartir la capitation. - Vote de réparations au chemin de St Tropez, au quartier de Pissarelle. - Approbation des frais de réparation du four et de la dépense de 18 livres faite à l'occasion de la visite de « *bonne année* » à l'évêque de Fréjus. - Nomination [d'Emmanuel-Louis] Cavalier pour retranscrire le cadastre « *qui se trouve dans une grande confusion* » (f° 247-248). - Délibéré : de donner décharge au consul des pièces relatives aux procès entre la commune et 1° François Vallentin, avocat à Draguignan, au sujet de « *l'encadastrement* » des moulins ; 2° Charles Astier, avocat, concernant « *l'injuste procès au sujet du chemin voisin abandonné du pont de Barbou ou antiennement dit de Cadedin, duquel procès led. s^t Astier s'est départy en présence...des procureurs du Pays, lors de leur tournée en ce pays* » (f° 253v°) ; - de faire continuer les enchères de la boucherie. - Confirmation de N. Lambert, secondaire, et Jacques Rey, praticien, dans leurs fonctions de « *régents* » des écoles (f° 256v°-257). - Elections consulaires (f° 258v°). - Délibéré de mettre à l'enchère la carrière des pierres meulières du quartier des Vérignanes et les réparations à faire à la carraire depuis le grand chemin du Muy jusqu'aux moulins de Puget (f° 261).

1739. – Approbation de la dépense de 9 livres 5 sols « faite à l'occasion de la visite de l'évêque » (f° 266v°). – Délibéré : de préparer le logement et la nourriture pour un escadron de hussards dont l'arrivée est annoncée (f° 267v°) ; - de pourvoir au logement du secondaire (f° 269v°) ; - de demander à nouveau à la commune de Fréjus les impositions de sa quote-part sur le moulin [de l'Isle à Puget] (f° 273). - Approbation de la dépense : occasionnée par le transport à Cannes des bagages des hussards ; - faite pour la réfection du pavé de « dessous le portail » . – Délibéré : de mettre à l'enchère, pour emplacement à bâtir, le « relarguier » [du quartier du Barry] dont on a fait la demande aux consuls (f° 275-275v°) ; - de prélever 50 livres sur les rentes dues à la confrérie du St Esprit, pour les employer « à l'entière perfection » de la chapelle des pénitents blancs (f° 278v°).

1740. – Députation à Aix d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire et 1^{er} consul, pour faire liquider les fournitures faites aux escadrons de hussards (f° 281v°). – Vote d'une taille d'un sol par florin cadastral pour équilibrer le compte trésorier se soldant par un déficit de 2 426 livres 10 sols 11 deniers (f° 284v°). – Approbation de la dépense faite pour la démolition du mur de clôture de la propriété d'Emmanuel-Louis Cavalier, au quartier de la Fontête, afin de conserver les pierres et d'empêcher qu'elles ne soient prises par l'adjudication de l'élargissement du Grand chemin (f° 287). – Délibéré de nommer, à l'occasion de la prochaine arrivée de [Martin du Bellay], évêque de Fréjus et seigneur temporel de Puget, Antoine Maurine, bourgeois, comme « capitaine d'un certain nombre d'habitans qu'il choisira pour former une compagnie qu'il fera mettre sous les armes à l'arrivée » du prélat, et de laisser « à la prudence des s^{rs} consuls de concert avec les principaux habitans de ce lieu de faire autrement tout ce qu'il conviendra à ce sujet » . – Vote : de 100 livres pour achat de poudre et autres dépenses « qu'il conviendra de faire à ce sujet »

(f° 287v°) ; - de réparations à la Grande rue. – Nomination d'experts chargés d'estimer le terrain cédé aux abords du lieu par Antoine Maurine et Jacques Rey, pour l'élargissement du Grand chemin (f° 289-290). - Transcription des lettres de provision de la charge de viguier et lieutenant de juge en faveur d'Emmanuel Rey (f° 290v°). – Délibéré d'approuver l'imposition qui pourra être mise par la viguerie pour les réparations à faire au chemin entre Montferrat et Bargème (f° 292). – Nomination « au requis des pères » de famille de Jean Perrache, ecclésiastique de Fayence, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres et obligation aux pères des enfants de « fournir une chambre convenable...et d'en payer la rente pour une année » (f° 294v°). – Elections consulaires (f° 296). – Délibéré de surseoir à toute poursuite contre la commune de Fréjus pour paiement des arrérages des tailles d'une partie des moulins [de l'Isle], les consuls ayant promis de payer immédiatement (f° 297v°).

1741. – Situation financière :

Revenus	:	376 l.
Dépenses	:	<u>3260 l. 13 s. 9 d.</u>
Déficit	:	2884 l. 13 s. 9 d.

Vote d'une taille d'un sol 3 deniers par florin cadastral pour combler le déficit (f° 299v°). – Délibéré de consulter pour savoir si l'on doit dénoncer à la maréchaussée de Fréjus N. Parraymond et son fils, de la Roque [Esclapon], demeurant à Puget, lesquels commettent de grands délits de coupe de bois dans le défens de Vérignanes et ont été rencontrés, de grand matin, conduisant 2 « bourriques » chargées de bois de « suve » [chêne-liège], par Honoré Couze, Jacques Bonaud et Jean Arnaud, tailleurs de pierres, que le conseil avait chargés de dénoncer les délinquants ; Couze et ses associés ayant « saisi les deux bourriques...pour les mener en ce lieu..., lesd. Parraymons, qui sont gens d'extrémité ..., s'étant reculés apparemment dans leur domicile, ...seroient revenus...armés...d'un fusil

chacun, de pistolets et d'épées, et ayant couché en joue lesd. peiriers dans une véritable détermination de leur tirer dessus s'ils ne leur rendoient leurs bêtes » (f° 302). – Avis donné par le 1^{er} consul d'un arrêt de prise de corps décerné contre lesdits Parraymond (f° 304). – Délibéré de poursuivre les pères des enfants qui vont à l'école et refusent de payer leur quote-part « *du loyer de la chambre* » du « *régent* » (f° 304v°). – Transcription de l'arrêt de la Cour des Comptes au sujet de la levée des tailles et préférence des trésoriers (f° 305v°). – Attendu que l'on n'a pu trouver que pour quelques jours des fourrages pour la compagnie de hussards logée à Puget ; on « *fouiller[a] dans le lieu pour savoir le fourrage qui peut être inutile aux habitans, et quand ils n'en trouveront plus dans le lieu* » on ira en « *chercher dehors à l'endroit des environs les moins dispendieux* » (f° 314). – Confirmation pour une nouvelle année de Jean Perrache comme maître d'école. – Délibéré : de passer l'acte de bail de la boucherie ; - d'intenter procès à Jean Laugier, pour avoir cultivé au quartier de Cabran des terres sur lesquelles le trésorier communal avait été colloqué pour arrérages de tailles. – Lecture de la circulaire des procureurs du Pays informant que « *les seigneurs féodataires...de Tourvès et de Carcès ont abandonné leurs droits de péage au Pays pour ne pas être soumis à la réparation des chemins qui traversent leurs terres* » (f° 315-320).

1742. – Vu le refus du subdélégué de l'intendant à Fréjus de décharger la communauté de la contribution en foin et avoine pour la cavalerie qui accompagne l'infant don Philippe ; on pourvoira aux dites fournitures ainsi qu'au pain et à la viande nécessaires. – Désignation d'Honoré Carpenel pour aider le consul à faire tous ces préparatifs. – Approbation de l'achat de 25 quintaux 50 livres de foin au prix de 50 sols le quintal [40 kg] (f° 328-330). – Vote d'une taille d'un sol 6 deniers par florin cadastral. – Délibéré : de demander la liquidation des fournitures faites à la compagnie de hussards qui a logé 7 mois

dans la commune (f° 332v°) ; - de payer au plus tôt les droits d'amortissement pour le capital de 600 livres légué par Honoré Gairard et dont les intérêts sont destinés à doter des filles pauvres (f° 336). – Confirmation pour une nouvelle année de Jean Perrache, ecclésiastique, comme maître d'école (f° 339).

1743. – Délibéré : de mettre la boucherie à l'enchère ; - d'approuver les dépenses faites à l'occasion de la mission, tant pour la confection de la croix commémorative plantée devant la chapelle de St Sébastien que pour la gratification donnée aux missionnaires, s'élevant ensemble à 135 livres 10 sols ; - de faire réparer la cloche de l'église paroissiale (f° 341-342) ; - de ne députer personne à l'assemblée de la viguerie, « *ne trouvant pas nécessaire de faire le voyage porté par la lettre* » de convocation. – Approbation de la dépense de : 24 livres 5 sols pour les funérailles de Joseph Rey, 1^{er} consul ; 20 livres « *pour la façon du calvaire de la croix de mission* » ; 1 livre 10 sols « *pour le déjeuner de ceux qui se sont aidés à monter la cloche de la paroisse* » ; 34 sols « *pour le porteur envoyé à Roquebrune prendre la poulie pour monter la cloche* » (f° 343-343v°). – Délibéré de donner pouvoir à N. Bovis, procureur de la commune à Aix, pour recouvrer une rescription de 772 livres, résultant des fournitures faites aux troupes (f° 346).

1744. – Délibéré de mettre aux enchères la réfection du pont en bois du « *bout* » de la carraire qui conduit au moulin (f° 347). – Nomination de Pierre Laugier, bourgeois, « *pour servir d'aide et donner tous les secours qui dépendront de luy au sieur consul, dans toutes les affaires concernant la communauté* », aux gages de 30 livres. – Délibéré de mettre le recouvrement de la taille aux enchères (f° 348v°-349). – Situation financière :

Revenus :	961 livres
Dépenses :	<u>4477 livres</u>
Déficit :	3516 livres

Vote d'une taille d'un sol 6 deniers par florin cadastral (f° 350). – Délibéré : de faire l'avance du salaire des muletiers qui ont porté les 118 charges [188,8 hl] d'avoine pour la cavalerie logée au Muy (f° 351v°) ; - de mettre aux enchères les bois coupés et ouvrés, ainsi que les pins incendiés du défens de Vérignanes (f° 355) ; - de faire dresser par Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, et Honoré Carpenel, bourgeois, « *un état bien raisonné et bien détaillé de toutes les fournitures, frais et dépenses* » occasionnés par les troupes, et l'envoyer aux procureurs du Pays pour en obtenir remboursement (f° 356v°).

1745. – Autorisation à Emmanuel Rey, trésorier, de retirer de la commune du Muy les 780 livres 9 sols dues pour prix de l'avoine que la commune de Puget avait fournie. – Nomination de Jacques Rey, bourgeois, comme maître d'école, aux gages mensuels de 10 livres (f° 361-361v°). - Délibéré : de faire réparer le chemin au dessous du pont de Pissarelle qui est devenu impraticable ; - de visiter si la petite cloche « *du clocher de l'église* » doit être réparée ; - de mettre à l'enchère la rève du pain, du vin et de l'eau-de-vie pour faire cesser les abus ; et d'imposer un droit d'entrée de 20 sols par charge [60 l] de vin (f° 366v°) ; - de prendre du foin à la bastide de Gaspard Destelle, au quartier des Salles pour la cavalerie campée à Puget et de fournir du méteil en remplacement de l'avoine. - Désignation par tirage au sort de : Antoine Maria, Charles Annibal et Pierre Ferrandin, muletiers, pour fournir chacun un mulet harnaché pour envoyer à Antibes (f° 369). - Vote d'une taille d'un sol 3 deniers (f° 370v°). – Délibéré : de prévenir l'intendant que 2 des mulets envoyés à Antibes sont « *morts de faim ou de fatigue* » en arrivant à Puget et que le troisième a été changé et que les propriétaires en réclament le prix ; - de céder à Jean-Joseph Suffret des Salles, commissaire des classes à Fréjus, l'ancien chemin de Fréjus à Puget au droit de sa propriété, en remplacement du terrain qu'on

lui a pris pour la rectification dudit chemin (f° 372v°-373v°) ; - de convoquer les propriétaires au prochain conseil pour y délibérer sur la mise d'une « *taille* » sur tous les bestiaux, attendu l'insuffisance de la taille imposée pour les dépenses communales [cf. f° 378v°] (f° 375v°). – Avis donné par le consul que les 300 livres léguées par Claude Abbe pour les « *pauvres habitans* » ont été distribuées selon l'intention du testateur (f° 377v°).

1746. – Refus d'imposer une taille sur les bestiaux (f° 378v°). – Autorisation à Balthazar Cavalier de faire un « *bardat* » [parapet] devant sa maison, à la place de l'Ormeau (f° 382). – Ratification de l'accord verbal fait par Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, député à Aix, avec N. Bérard, commis au greffe des Etats, portant que, moyennant 18 livres par an, celui-ci « *s'oblige d'agir en tout ce qu'il conviendra pour les intérêts de la communauté* » (f° 385). – Transcription de la délibération par laquelle les forains possédant biens à Puget nomment pour leur syndic Jean-François d'Astier, écuyer à Fréjus (f° 388v°). – Approbation du compte rendu par Emmanuel Rey, trésorier (f° 392). – Exemption de la capitation et du logement de troupes accordée pendant 3 ans à Charles Guirard, cordonnier de St Tropez, qui désire s'établir à Puget (f° 392v°). – Nomination : de Pierre Laugier comme « *regardadour* », en remplacement de Guillaume Pierrugues (f° 393) ; - de commissaires pour faire le recensement « *au sujet d'un nouvel arrangement...pour le service des milices gardes-côtes en Provence* ». – Délibéré : d'élever de 15 à 20 livres les honoraires du notaire pour la confection des actes de la commune (f° 394-395v°) ; - de faire la visite des greniers pour assurer la subsistance de l'escadron de dragons dont l'arrivée est annoncée ; - de faire choix de 12 hommes demandés pour la défense de la frontière ; - de présenter requête à l'intendant en autorisation d'emprunter pour acheter 200 charges [320 hl] de blé (f° 396v°-397). - Injonction aux habitants de faire moudre

tout leur blé afin de prévenir toute contribution en grains de la part de l'ennemi (f° 401). – Vote d'un emprunt de 6 000 livres pour acheter du blé et payer les fournitures des troupes (f° 403v°).

1747. – Nomination de Joseph Caze, chirurgien, comme aide du consul en remplacement de [Pierre] Laugier « *qui s'est évadé de ce lieu, dès qu'il eut connaissance que les ennemis...avoient passé le Var* » (f° 405).

BB 19 . Délibérations communales 1747-1766. Registre in-8, 430 feuillets, papier.

1747. – Nomination d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, et Honoré Carpenel, bourgeois, pour dresser l'état : 1° des fournitures faites à 2 escadrons de cavalerie pendant 22 jours ; - 2° des dégâts causés aux maisons, bastides, arbres, denrées en blé, vignes et fourrages pendant les 38 jours que « *les troupes de la reine de Hongrie, ennemies de l'Etat* », sont restées dans la commune (f° 1). – Délibéré de présenter requête à l'intendant en autorisation d'emprunter 6 000 livres à constitution de rente pour rembourser les « *sept à huit particuliers et habitans de ce lieu qui se sont trouvés seuls lors de l'arrivée et du séjour de l'ennemy...pour les fournitures, ...contribution..., don gratuit au colonel..., vin et autres fournitures nécessaires pour la table du colonel et de quinze ou seize officiers qui étoit journellement bien nourris...aux frais desd. particuliers, et... cette troupe...qui étoit de sept à huit cens homes...ont fait des dommages affreux à la campagne et dans le lieu, et qui en auroint fait...davantage s'ils n'avoient été apaisés par les bones manières et façon d'agir desd. sept à huit particuliers qui, après avoir donné leur bien à cette troupe mutinée, ont encore risqué plusieurs fois d'être maltraités* » ; lesdites fournitures s'élevant à près de 10 000 livres (f° 3). – Approbation du compte d'[Emmanuel] Rey, trésorier. – Délibéré : de s'informer à Aix auprès de N.

Bérard, agent de la communauté, du prix des chaperons, attendu « *que, dans les circonstances de cette guerre, [les consuls] sont perpétuellement exposés à des insultes, et ils sont tellement las d'en souffrir par les troupes qui passent, voyant que ce n'est qu'à cause qu'ils ne sont pas munis d'un chaperon, comme le sont tous les consuls du voisinage, qui est ce qui fait cognoitre l'autorité consulaire et inspire du respect aux troupes ; que si la com[munauté] diffère davantage d'obtenir la permission d'avoir des chaperons, ...les remontrans ne pourront pas continuer leurs fonctions* » (f° 5v°-7) ; - de vendre à Jean Beuf, marchand, à 36 livres la charge [160 l], les 18 charges de blé restant de l'approvisionnement fait par la commune (f° 11) ; - de demander des instructions au subdélégué de l'intendant à Fréjus au sujet des approvisionnements de foin ; le subdélégué de Grasse ayant aussi envoyé des ordres (f° 14). – Députation de Joseph Gagnard, menuisier, pour retirer du subdélégué de l'intendant à Fréjus, le remboursement du prix de 10 000 quintaux « *poids de marc* » [500 000 kg] de foin portés aux magasins de Fréjus et de St Raphaël, pour répartir ensuite la somme aux fournisseurs (f° 19). – Délibéré de payer un acompte de 2 000 livres à Jean Sénéquier, potier à terre de Fréjus, sur les 4 000 par lui prêtées à la commune (f° 22).

1748. – Délibéré : de répartir les 629 livres auxquelles la commune est imposée pour la capitation ; - d'autoriser N. Bérard, agent de la communauté à Aix, à retirer les 60 livres montant du prix des journées « *des coupeurs de pierre...fourni[s] pour la réparation du chemin depuis Fréjus [jusqu']à la Napoule* » ; - de dresser un état des personnes qui ont fourni du foin ou de la paille ; - de réparer la maison commune (f° 24v°-26). - Transcription des lettres de provision de l'office de premier consul, en faveur de Joseph Gagnard, et de second consul, en faveur de Bernard Tripoul (f° 28-29). - Délibéré : de présenter requête au parlement en autorisation d'acheter des chaperons ; - de procéder à la nomination

des officiers municipaux autres que les consuls (f° 33-33v°) ; - de députer à Fréjus et St Tropez pour voir s'il reste encore du blé dans les greniers publics, attendu qu'il en manque et qu'on n'a pu s'en procurer en s'adressant à la première, et à défaut en chercher à Draguignan ou ailleurs. – Vote de réparations au chemin de Pissarelle depuis la chapelle de St Sébastien jusqu'à l'abreuvoir (f° 36v°-37). – Députation à Nice de Jean-François Gavot, bourgeois, pour la liquidation des fournitures en foin et en paille faites aux brigades des mulets d'artillerie qui ont été cantonnées à Puget (f° 42v°). – Délibéré de poursuivre Esprit Gandolphe, ancien boucher communal, et André Fabre, sa caution, en paiement des sommes qu'ils doivent à la commune [cf. f° 51]. – Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour doter des filles pauvres. – Mandat de 60 livres pour être distribuées aux pauvres par les marguilliers de la confrérie du St Esprit (f° 44v°-45).

- Situation financière :

Revenus :	4658 l. 12 s. 8 d.
Dépenses :	5385 l. 12 s. 1 d.
Déficit :	726 l. 19 s. 5 d.

- Vote d'une taille d'un sol 6 deniers (f° 46).
 - Délibéré : de transiger le procès en instance contre esprit Gandolphe et sa caution [cf. f° 44v°] ; - d'établir un bureau de police composé du viguier, des consuls et de 3 des principaux bourgeois du lieu, pour « *remédier aux différens abus que font le boucher, le boulanger et autres qui servent et vendent au public* » (f° 52v°) ; - de mettre aux enchères la boucherie, le four communal, les défens de Vérignanes, l'aire Belle de St André et le pré communal (f° 54v°). – Transcription du règlement de police : le bureau tiendra séance le mercredi de chaque semaine sous la présidence du viguier, lieutenant de juge ; il connaîtra de toutes les contraventions et abus et prononcera des amendes jusqu'à concurrence de 6 livres ; les amendes seront appliquées au profit des confréries pour les 2/3, le reste au dénonciateur ; le gibier, volailles, poisson et autres marchandises en contravention seront confisquées au profit

des pauvres ou appliquées à des œuvres pieuses ; pouvoir aux inspecteurs de police de saisir le gibier, fruits et volailles en état de contravention et les mesures non étalonnées ; obligation : pour le boulanger de faire de bon pain ; pour le « *revier* » de vendre de bon vin et de bonne huile, conformément au tarif ; défense : aux bouchers et « *coupadours* » de vendre la viande au dessus du prix fixé, « *ny vendre chair qu'elle n'ait été tué à la boucherie, ni tuer aucun bétail atteint de maladie ou...de mettis* », ni enlever « *le signal des moutons* » ; - aux habitants de laisser errer les pourceaux dans les rues ; - aux vivandiers de faire acheter par des intermédiaires « *qu'après dix heures passées* » ; - aux pêcheurs et revendeurs de poisson, de tenir caché le poisson qui doit au contraire être exposé sur la place « *au coin de Barrinde* » ; - aux cabaretiers et autres personnes vendant du vin, d'avoir des mesures « *qui ne soient justes et marquées* » ; - d'aller glaner et grapiller sans permission de l'autorité, laquelle sera donnée par publication, et de conduire des bestiaux dans les vignes ; - aux marchands forains de vendre en gros avant que la marchandise ait été exposée au moins pendant une heure sur la place ; - de jeter des ordures dans les rues avant 8 heures du soir ; - de tenir du fumier, des décombres et des charrettes dans les rues et places et d'y faire des fosses à fumier ; - injonction d'enterrer les bêtes mortes au moins à 500 pas hors du lieu ; - défense de faire sécher du chanvre et du lin rouis et de le macquer dans les rues ; - injonction aux marchands de faire « *allialler* » [vérifier] leurs mesures chaque année à la commune ; - défense : aux gardiens de troupeaux de porter des armes à feu dans le bois ; - aux inspecteurs de police de faire aucun accommodement avec les délinquants (f° 56v°). – Nomination de Jacques Rey, comme maître d'école, aux gages annuels de 90 livres (f° 64).

1749. – Situation financière :

Revenus :	4824 l. 6 s. 4 d.
Dépenses :	4809 l. 11 s. 6 d.
Excédent :	14 l. 14 s. 10 d.

Vote : d'une taille de 1 sol 6 deniers en prévision des dépenses à faire si les fournitures militaires n'étaient pas remboursées dans l'année (f° 66v°) ; - de réparations à la fontaine du bas du lieu et à la Grande rue à l'occasion du passage des « *princesses d'Espagne* » (f° 70v°-73).

1750. – Délibéré d'autoriser N. Bérard, agent de la communauté à Aix, à faire liquider la dépense faite pour réparations des chemins à l'occasion du passage de l'infante. - Approbation de l'abonnement fait avec N. Cavalier, docteur en médecine de Fréjus, pour la visite des malades, aux gages annuels de 120 livres. – Nomination de Pierre Laugier et Jean Caze comme « *regardadours et intendans de police* » (f° 76-76v°). - Emprunt de 4 000 livres contracté envers Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, pour payer le foin et la paille requis pendant la guerre de 1747-1748 (f° 79v°). – Nomination de N. Maurine, ecclésiastique, , comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres. - Délibéré : de réparer la monture de la grande cloche qui tombe de vétusté (f° 90v°) ; - de proposer à N. Astier, fils de feu Charles, avocat, un arbitrage du procès relatif à la carrière de Barbon, dans lequel il avait « *obtenu un jugement...tout à fait irrégulier pour s'être pourvu devant un tribunal incompetent et pour avoir attaqué la communauté, ...au lieu d'attaquer les possédants biens confrontant lad. carrière qui sont obligés à l'entretien* » (f° 95v°).

1751. – Nomination de Jacques Rey, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres, à la condition « *de faire le plus exactement que se pourra toutes les fonctions qui sont attachées au devoir de maître d'école, et notamment qu'il accompagnera tous les jours les enfants à la sainte messe et que, les jours des dimanches et festes, il ira se placer tout près des marguilliers...du St Sacrement pour que les jeunesse se tiennent avec tout le respect et la décence qu'ils doivent dans l'église* » (f° 106).

1752. – Délibéré : de faire prendre un extrait du jugement obtenu par feu Charles Astier [cf. f° 95v°] et de faire signifier acte d'appel à son fils (f° 109) ; - d'intenter un procès au trésorier pour l'obliger à remplir les devoirs de sa charge (f° 111v°). – Confirmation, pour une nouvelle année, de Jacques Rey dans les fonctions de maître d'école. – Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour la dotation des pauvres filles (f° 120).

1753. – Députation d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, à l'assemblée de la viguerie (f° 126v°). – Délibéré de donner procuration au maire de Fréjus, allant à l'assemblée des Etats, « *de passer et signer une convention avec le député...de Grasse et avec ceux des autres communautés...[pour] faire consulter à Paris si l'on seroit fondé d'attaquer la province et à quel tribunal* » en décharge de la contribution « *à la dépense des milices de terre* » ou de moitié de « *celle des milices garde cottes* » (f° 127). – Vote d'un capage pour rétablir la fontaine de l'extrémité du lieu, vers le Muy, et de réparer celle de l'autre extrémité, vers Fréjus (f° 135). - Transcription des lettres épiscopales de provision de la charge de viguier et lieutenant de juge, en faveur de Charles-Emmanuel Rey (f° 135v°). – Nomination : d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire et trésorier de la commune, pour faire le recouvrement d'un capage de 40 sols, sur chaque habitant, destiné à la réparation des fontaines dont les travaux ont été mis à l'enchère (f° 137v°) ; - de Jacques Rey, comme maître d'école (f° 141).

1754. - Délibéré : de s'adresser à l'intendant pour remplacer les consuls qui le demandent (f° 145v°) ; - de solliciter aussi de l'intendant l'autorisation de vendre aux enchères le pré dit de la Fède, au quartier des Escaravatiens (f° 153v°) ; - d'obliger Honoré Carpenel, bourgeois, à réintégrer aux archives les papiers communaux qu'il s'était chargé de mettre en ordre. – Approbation du mandat de 48 livres 15 sols en faveur de la confrérie du St Sacrement pour achat de cierges et de celui de 30 livres à [Pierre] Clapier, curé du

lieu, provenant du legs de Marguerite Caze, suivant testament du 20 février 1735 (f° 156-157v°).

1755. – Vote d'un capage de 40 sols sur chaque habitant pour la réparation du four (f° 161v°). – Délibéré de faire réparer la Grande rue et de faire publier la défense « *d'y faire des tas de fumier* » conformément aux ordres des procureurs du Pays. – Nomination de Jacques Rey, comme maître d'école, aux gages annuels de 25 écus, avec recommandation « *aux pères de famille de suppléer à la modicité de ses gages, ce que led. Rey tâchera de mériter par son assiduité* » (f° 163-163v°).

1756. – Vote d'une taille d'un sol 9 deniers par florin cadastral, « *qui, sur le pied* » de 51 956 livres « *dont le cadastre se trouve composé arrive à la somme de* » 4 546 livres (f° 168v°). – Nomination d'[Honoré] Troin, ecclésiastique de Comps, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres. – Délibéré de mettre la boucherie à l'enchère ainsi que le curage du torrent de St André (f° 169v°-170). – Vote d'un impôt : d'un liard sur chaque livre [4 hg] de viande de porc, de merluche et de poisson ; de 3 sols par pot de poisson salé et 12 sols par baril (f° 171). – Députation d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, pour solliciter de la province le remboursement de la contribution en argent fournie à l'ennemi (f° 172). – Délibéré : sur la réquisition de Jean Beuf, marchand, d'enjoindre à ceux qui possèdent le fond de la carraire « *venant de l'aire Belle et allant aboutir au canal des moulins de Fréjus et du Puget à l'endroit dit la figuière de Mouseron* », de la remettre dans son premier état ; et particulièrement Nicolas Gavot, attendu que « *selon toutes les apparences...[il] est le seul possesseur de la susdite carrière* » ; protestations de Gavot disant qu'il n'a jamais possédé aucune carraire, ni vu, ni su qu'aucun cadastre depuis un temps immémorial en ait fait mention ; qu'il est surpris qu'il y en ait une à présent, que ce « *ne peut être que la contenance de ses voisins ainsi qu'il est en*

état de le prouver » [cf. f° 184] (f° 175v°) ; - de se pourvoir en autorisation auprès de l'intendant pour faire réparer le presbytère (f° 178v°).

1757. – Prohibition de la sortie du blé restant dans la commune et vote d'un emprunt afin d'en acheter (f° 180). – Délibéré de terminer à l'amiable, avec Nicolas Gavot, la contestation relative à la carraire d'aire Belle, et de faire prêter serment à l'expert qui, assisté des indicateurs, procèdera à la reconnaissance de ladite carraire [cf. f° 175v°] (f° 184). – Prorogation du délai donné à N. Sieyès, de Fréjus, et N. Perrimond, de Roquebrune, pour terminer la susdite expertise et déposer leur rapport. – Confirmation d'Honoré Troin, ecclésiastique, comme maître d'école (f° 195v°-196). – Délibéré : de se pourvoir en autorisation pour poursuivre en justice, « *même par sensure ecclésiastique pour découvrir* » ceux qui ont brisé la voûte récemment construite au puits de la Maire (f° 197v°) ; - de s'entendre avec N. Gandolphe, viguier de Bagnols, pour la délimitation de ses propriétés avec le défens communal de Vérignanes (f° 199). – Elections consulaires (f° 201).

1758. – Députation au Muy de Joseph Caze, 1^{er} consul, pour recouvrer 455 livres 5 sols 1 denier prix du foin fourni à ladite commune. – Injonction au second consul de retirer de [Joseph] Gagnard « *le bassin d'airain à fondre la cire [et] les chassis de fil de fer de la chapelle des pénitents* » (f° 207). – Délibéré de mettre la boucherie à l'enchère (f° 210). – Vote de 180 livres pour l'achat d'un dais ; celui existant étant entièrement usé (f° 210v°). – Acceptation de l'offre de Jean-François Gavot de terminer le procès en instance, sans attendre la décision des arbitres, à la condition qu'il donnera une carraire de 3 cannes [6 m] de largeur depuis le pré des hoirs d'Etienne Abeille jusqu'au pont du Gabron, et paiera tous les frais (f° 214). – Délibéré de prier les procureurs du Pays de nommer 2 experts pour la révision du cadastre (f° 218). – Députation à Draguignan de Joseph Caze,

premier consul, avec mission de porter aux receveurs de la viguerie la quittance de 3 783 livres 6 sols 6 deniers délivrée par le trésorier de la province et en compte des deniers du roi et du Pays (f° 223v°).

1759. – Remplacement du valet de ville par son neveu à qui on « *fera faire un habit complet avec de gallon de filloselle sur couture et un chapeau bordé de même* », dont le montant sera retenu sur ses gages pendant 3 années ; obligation par ledit serviteur « *d'entretenir le bassin des fontaines bien propre, à quoi il travaillera deux fois par semaine, s'il est besoin* » et franchisé de la capitation « *par dessus ses gages ordinaires* » (f° 232). – Nomination de Joseph Laugier, « *tailleur* », comme maître d'école, en remplacement d'Honoré Troin, démissionnaire. – Injonction à François Cavalier d'arracher [la haie ?] de genévriers et les mûriers qu'il a plantés « *trop avant dans le chemin* » au quartier d'Aire Belle et de rétablir le chemin de Roquebrune « *vis-à-vis* » de sa propriété (f° 234-234v°). – Délibéré de se pourvoir en autorisation de tenir des chèvres, ces animaux étant indispensables « *pour alimenter les bergers commis* » à la garde des 2 000 ou 3 000 moutons ou brebis nourris dans la commune « *soit pour aider à la nourriture des chiens... soit enfin pour faciliter dans leurs marches aux divers pâturages* » (f° 235v°) ; - de faire une provision de 50 charges [80 hl] de blé et d'emprunter à cet effet 1 650 livres (f° 238). – Vote d'une taille de 1 sol 9 deniers (f° 242). – Mission à Pierre-Emmanuel Rey, avocat, et Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, de dresser un règlement communal « *pour obvier à bien des abus et à la négligence que les principaux allivrés de la communauté et même ceux qui sont en charge apportent de paroître aux assemblées* » communales (f° 243v°). – Sursis à la confection d'un nouveau cadastre demandée en 1758 (f° 249v°). – Vote de réparations au canal de la fontaine, « *la sécheresse qui règne jointe à la peste des eaux [l'ayant] fait tarir totalement* ». – On retirera des mains du curé

« *ce qu'il a exigé...d'une personne inconnue [pour] indemnité des dommages...causés au puits* » (f° 251-251v°). – Nomination de Jacques Rey, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres. – Approbation de la dépense faite pour réparer le mouton des cloches (f° 253). – Plainte de Joseph-Louis Carpenel, premier consul, contre André Fabre, second consul, qui aurait fait assembler le conseil sans son autorisation ; réponse du 2^e consul disant que la Cour des Comptes ayant, à la requête de plusieurs particuliers, rendu un arrêt qui enjoit aux consuls de faire procéder à la confection d'un nouveau cadastre dans les 21 jours, sous peine d'amende, il avait convoqué le conseil afin de lui donner connaissance d'une affaire dont il n'avait plus entendu parler (f° 258). – Elections consulaires (f° 262).

1760. – Injonction aux consuls sortants de remettre les clés des archives et de faire l'inventaire de tous les papiers (f° 266v°). - Acceptation de l'offre de Pierre-Emmanuel Rey, avocat, de présenter requête à la Cour des Comptes en remplacement de [Jean] Gaston, avocat, de Roquebrune, comme expert du cadastre, à cause de ses nombreux parents à Puget (f° 268). – Avis donné par Joseph-Ignace Mouys, procureur du roi au siège de l'amirauté de Fréjus, et fondé de pouvoirs de Pierre-Emmanuel Rey, avocat, actuellement à Aix, de la nomination par la Cour des Comptes de Joseph Digne, notaire de Figanières et [Joseph] Bernard, notaire de Trans, comme experts du cadastre ; approbation de tout ce qui sera fait par ledit Rey (f° 271). – Délibéré : de traiter à forfait avec les experts du cadastre pour les honoraires, et de nommer Jacques Bonaud, travailleur, comme indicateur ; - de réparer « *par économie* » le pont de la Canavère et d'obliger les usagers à réparer celui du Gabron, sur la carraire du même nom (f° 275v°-276) ; - d'offrir 900 livres aux experts du cadastre qui en demandent 1 000, sauf à eux à travailler à la journée sur le pied du règlement [5 livres par jour pour chacun]

(f° 280-282) ; - de surseoir à la demande en révocation de Joseph Digne, comme expert du cadastre (f° 282v°). – Elections consulaires (f° 294).

1761. – Situation financière :

Revenus : 2378 l. 15 s. 5 d.

Dépenses : 4387 l.

Déficit : 2008 l. 4 s. 7 d.

Vote d'une taille d'un sol 9 deniers. - Nomination : d'experts pour estimer la bastide des hoirs de Joseph Rey « *qui se trouve dans l'emplacement du nouveau chemin* » (f° 298v°-299v°) ; - de Jean Audibert, pour la « *régence* » des écoles. – Délibéré de mettre en adjudication les bois incendiés des défens et la ferme de l'impôt sur l'entrée du vin à raison de 24 sols par charge [60 l] (f° 301v°). – Transcription : de la circulaire des chefs de la viguerie portant que les greffiers des communautés pourront recevoir les actes communaux (f° 305) ; - de l'ordonnance des procureurs du Pays enjoignant d'abattre les maisons qui se trouvent sur l'alignement du Grand chemin vers le Muy ; - d'une lettre des mêmes ordonnant d'enjoindre à l'entrepreneur du chemin de donner à « *l'empierrement* » l'épaisseur portée par le devis (f° 305v°).

1762. – Acte de bail de la carrière meulière des défens des Vérignanes, en faveur de Charles Couze, pour le prix annuel de 60 livres (f° 311). – Nomination de Jean-François Gavot et de Joseph Gagnard pour la vérification du nouveau cadastre. - Délibéré : de transmettre à l'agent de la communauté à Aix, pour être présentée aux procureurs du Pays, copie de la requête de Jean Delaye, tisserand, que sa maison ne serait pas sur l'alignement du Grand chemin en construction (f° 312) ; - de « *rejeter* » le cadastre, attendu « *l'innégalité de l'estimation des biens et le peu de justice observée dans sa confection* », et de se servir de l'ancien jusqu'à la nomination de nouveaux experts (f° 313v°-314). – Quittance : de 306 livres 11 sols délivrée par Antoine Pierrugues pour prix de vente de sa maison dont

l'emplacement a été incorporé au Grand chemin ; - de 328 livres 8 sols délivrée par Thérèse et Elisabeth Blanc pour prix d'une maison démolie dans le même but (f° 320-320v°). – Acte de bail de la ferme : de l'impôt sur l'entrée du vin ; - de la boulangerie (f° 321-322v°). – Cahier des charges et adjudication des travaux de construction d'un mur de soutènement au Grand chemin en construction, à la sortie du lieu (f° 326). - Elections consulaires (f° 332v°).

1763. – Délibéré : d'obliger le boucher communal, qui avait suspendu son service à cause de la maladie de son troupeau, à remplir les conditions de son bail ; - de préparer « *des balautes* » pour la destruction des loups à l'instar de la communauté de Roquebrune ; - de réparer la toiture de la chapelle Notre-Dame de Conserve (f° 339v°) ; - de décharger de la capitation Guillaume Maria et Jacques Baillard, incorporés dans la milice garde-côtes (f° 349) ; - de cantonner au quartier du Jas neuf le troupeau du boucher atteint de la « *vérole* » [clavelée]. - Nomination de Joseph-Etienne Cavalier, secondaire de la paroisse, comme maître d'école, aux « *honoraires accoutumés* » (f° 350). – « *Nouvel état* », consuls : Joseph Caze et François Barbou (f° 352). – Vote de la confection d'un dais de camelot « *pour accompagner le St Viatique* » (f° 353). –

1764. – Délibéré : de faire réparer le chemin allant « *au puits de ville* » ; - le pavé de la Grande rue ; - le chemin de Callas (f° 355) ; - de retenir les 40 charges de blé vendues par Pierre Rey, à 30 livres la charge [160 l], et de profiter du passage de l'intendant pour se faire autoriser à emprunter 6 000 livres afin d'en acheter ; attendu « *les nouvelles acablantes qui se répandent dans le public sur la cherté des blais* » et l'insuffisance des 80 charges trouvées seulement dans le lieu pour attendre la récolte prochaine (f° 358) ; - de vendre au prix de 37 livres la charge [160 l] et le port en sus, les 20 charges de blé achetées à Antibes pour le compte de la commune, en attendant les 50 charges commandées à Marseille (f° 366).

– Approbation de la conduite de N. Laugier, marchand de Draguignan, à l'occasion de la fourniture en blé qu'il a faite à la commune.
 – Délibéré : de dresser des mémoires pour solliciter des procureurs du Pays un dégrèvement sur la capitation ; - de faire accélérer « *la débite* » du blé [de mer], « *cette qualité étant de nature à ne...pas se conserver* » (f° 368-371) ; - de vendre le restant du blé aux enchères ; le boulanger communal refusant de le prendre à 21 livres la charge [160 l] (f° 372v°-374). – Situation financière :

Revenus :	1895 l. 10 s.
Dépenses :	<u>3795 l. 10 s.</u>
Déficit :	1900 l.

Vote d'une taille d'un sol par écu cadastral (f° 377). – Transcription : de l'arrêt du parlement défendant le port des armes à feu ; - des lettres épiscopales de commission de garde-terre en faveur de Martial Maurel (f° 380-380v°). – Nomination, en remplacement de N. Cavalier, médecin démissionnaire, de N. Maunier, docteur en médecine de Fréjus, aux gages de 120 livres par an, « *à la charge de venir à ses frais deux fois la semaine s'informer des sirurgiens s'il y a des malades, ...leur donner [ses] soins...et continuer de les visiter tous les jours, si le besoin leisige, [même de] passer la nuit* » à Puget, avec promesse de le défrayer (f° 382). – Transcription de lettres de commission de chasseur de l'évêque en faveur de Joseph Maurine (f° 385). – Placement en nourrice à 6 livres par mois d'une des jumelles de Jean Filip ; la mère étant incapable de les nourrir toutes les deux (f° 386v°). – Vote de réparations au four communal (f° 387v°).

1765. – Nomination de commissaires pour répartir la capitation (f° 398). – Vote d'une imposition d'un sol 6 deniers par florin cadastral (f° 406v°). – Délibéré : de consulter sur l'exploit d'assignation à la requête d'Antoine Péliissier, seigneur de Chantereine, en annulation de la délibération qui rejette le cadastre dressé par Joseph Digne et Joseph Bernard (f° 409-416) ; - de faire publier que

le cadastre est exposé et que chacun peut vérifier ses cotes ; - de faire relier le cadastre et d'enjoindre aux experts d'en rectifier les erreurs. – Confirmation de Joseph-Etienne Cavalier, secondaire de la paroisse, dans les fonctions de maître d'école (f° 418v°-419).

1766. – Approbation des réparations faites au four communal (f° 425v°). – Vote de réparations au pont de Canavère (f° 429).

BB 20 . Délibérations communales 1766-1774. Registre *in-8*, 414 feuillets, papier.

1766. – Approbation du compte trésorier se soldant par un excédent de 2 059 livres 16 sols 8 deniers qui sera immédiatement versé au trésorier de la viguerie. – Vote : d'un sol par livre cadastrale (f° 1) ; - de 60 livres pour la dépense à faire par les consuls « *au sujet de la descente de [N.] de la Saigue* », ingénieur, chargé de lever la carte des frontières de la France ; - de 34 livres 2 sols en faveur de la confrérie du St Sacrement (f° 5v°). – Délibéré de mettre les fermes communales à l'enchère (f° 6v°). – Nomination de Joseph-Etienne Cavalier, secondaire de la paroisse, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres (f° 10v°). – Elections consulaires. – Vote de 200 livres pour les frais de réception de [François-Emmanuel] du Beausset, promu à l'évêché de Fréjus, afin « *de donner toutes les marques possibles de la joye publique occasioné par l'heureux événement qui nous procure un seigneur et un évêque aussy respectable et aussy désiré* » ; députation du viguier, des consuls, du greffier et autres « *pour aller au-devant de Sa Grandeur et luy faire le compliment, au nom de la communauté, priant les s^{ts} consuls de rendre leur suite aussy nombreuse que faire se pourra* ». – Achat d'un habillement complet pour le valet de ville « *avec les mêmes hornement que celui qu'il a actuelement* » (f° 13v°-14v°). – Délibéré de se pourvoir en autorisation de faire la chasse aux loups qui causent des ravages dans les troupeaux et aux sangliers qui détruisent la récolte ; et en outre, de prendre

les armes à l'occasion de l'arrivée de l'évêque (f° 15v°).

1767. – Vu l'insuccès de la mission de François Caze, envoyé à Toulon pour chercher des habits de hussard, à l'occasion de l'arrivée de l'évêque, on accepte l'offre de Joseph Gagnard qui « *s'est obligé, pour lever toute difficulté, de se mettre à la tête de vingt-quatre husard...et de les faire marcher décentement habillé avec un bonnet répondant à leur habillement, moyennant* » 5 livres 10 sols pour chaque hussard, compris la location du cheval (f° 17v°). – Approbation de 365 livres 3 sols 9 deniers pour dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de l'évêque (f° 18v°). – Délibéré : à la requête de N. Amic, chirurgien « *de Brignoles* », de faire porter à l'hospice de Draguignan le bâtard remis à sa femme, bien qu'il en ait « *été déclaré l'auteur* » (f° 20) ; - de dresser un mémoire sur le refus des recteurs de l'hospice de Draguignan de recevoir le susdit bâtard et de l'envoyer aux procureurs du Pays « *pour que la communauté ne soit pas frustrée* » (f° 24v°). – Vote de 46 livres 16 sols pour 4 mois et demi de nourrice du bâtard, y compris le coût des langes (f° 28v°). - Transcription de l'arrêt du Conseil d'Etat défendant les défrichements dans les lieux « *montueux et penchans* » (f° 36v°).

1768. – Délibéré : de faire dresser un devis pour la réfection du plancher de la maison de ville (f° 39v°) ; - de faire exhausser de 3 pans [0,75 m] le mur de soutènement du cimetière (f° 42v°-44v°) ; - « *d'implorer la protection* » de l'évêque de Fréjus, actuellement à Aix, afin d'empêcher que l'écurie de Jean Caze soit démolie pour l'établissement du chemin royal, sauf à la province d'en payer l'indemnité (f° 49v°). – Confirmation de [Joseph] Audibert comme maître d'école (f° 50v°).

1769. – Refus d'accepter le « *pauvadour* » [pré sec] de Pierre-Emmanuel Rey, avocat, « *qui n'est que rocher* », en échange d'Aire Belle où l'évêque désire bâtir une grange pour la commodité de ses fermiers ; protestation

de Jean-Joseph Reverdit, lieutenant de juge, portant qu'il « *a été chargé de la part de monseigneur l'évêque..., seigneur du Puget, de déclarer à ses vasseaux assemblés qu'il suffit audit seigneur de connoître la vullonté desd. vasseaux, et que comme son intention est qu'il n'y a plus lieu de délibérer sur l'objet proposé ; il en concède acte auxd. Consuls et a signé, s'est retiré et a rompu l'assemblée* » ; observations du 1^{er} consul disant que « *nonobstant le désir de M^r le juge* » il fallait « *tenir l'assemblée pour faire connoître à monseigneur l'évêque les sentiments de ses vassaux qui sont les plus respectueux* » . Le conseil ayant fait lecture de la délibération relative à la proposition faite au nom de l'évêque, par le marquis de Bausset son frère, « *et ayant appris...avec un grand étonement que ...l'avocat Rey, fermier des terres de la seigneurie de ce lieu, s'est mis à l'esprit d'acquérir la seigneurie de ce lieu, q'il faisoit à ce sujet des vives instances à sa grandeur, que pour y parvenir il vouloit faire échange avec la communauté de l'Aire Belle...avec une de ses terres, et comme cette nouvelle a mis une consternation générale dans tout ce lieu* » , on députe André Fabre, 1^{er} consul, Nicolas Rey, Jean Beuf, Nicolas Cavalier, Jean Gavot et François Tripoul, auprès du prélat pour le « *prier, avec les plus vives instances ...de...ne pas abandonner les pauvres habitans du Puget, de rejeter les propositions dud. s^r Rey, de continuer d'être toujours seigneur du Puget ; que la communauté, pour luy marquer...son respectueux attachement, est prête de céder à sa grandeur non seulement l'Hairebelle, si elle luy est nécessaire, mais encore ce qu'elle peut avoir de plus chair, pourvu qu'ils ayent le bonheur de l'avoir toujours pour seigneur* » et les évêques ses successeurs après lui et « *de témoigner à sa grandeur combien ce seroit humiliant aux habitans du Puget de voir substituer à sa place pour seigneur son fermier...* » . – Transcription, en marge, d'arrêt du Parlement enjoignant de biffer « *les termes injurieux concernant ledit Rey* »

(f° 57v°-61). – Députation à Aix de François Amic, chirurgien, pour faire consulter sur les susdites délibérations et dresser des mémoires afin que la communauté reste « *sous la seigneurie et domination* » de l'évêque (f° 61v°). – Délibéré : de vendre à l'évêque l'Aire Belle puisqu'il a refusé de l'accepter gratuitement (f° 64) ; - de faire consulter sur l'instance introduite au Parlement par Pierre-Emmanuel Rey, avocat, en annulation de la délibération où il prétend avoir été injurié (f° 65v°-69v°) ; - de se pourvoir en autorisation de défendre audit procès (f° 73v°). – Nomination de commissaires pour dresser « *les articles* » au sujet de l'imposition votée sur les fruits à l'exception des jardins (f° 75-76v°). – Délibéré de mettre ladite imposition à l'enchère (f° 77v°). – Vote de réjouissances à l'occasion de la visite pastorale annoncée. – Transcription « *des articles* » de l'imposition d'un huitième de tous les fruits à l'exception des « *bois de haute futaie, taillis et autres* ». - Obligation : pour les propriétaires de mûriers de déclarer au fermier [de l'impôt] le montant du prix qu'ils auront retiré de la feuille ; - aux propriétaires d'herbages, prés, « *pauvadours, devendudes, pasquiers, messuguières et autres* », de déclarer la vente qu'ils en auront faite, avant que l'on commence d'y faire paître ; - les foins fauchés en mai et en juin seront mis en tas de 8 ou de 16 afin que le fermier puisse prendre son droit ; - le lin et le chanvre ne pourront être secoués de la graine, avant le prélèvement du droit qui sera perçu après la dîme ; - l'impôt des grains et légumes sera perçu à l'aire ; - les légumes mangés frais seront exempts de l'impôt et non ceux mis en vente. – Autorisation au fermier de faire labourer et semer à ses frais les terres qui demeureraient incultes par la mauvaise volonté du propriétaire, sauf le cas d'indigence ; - les raisins seront apportés par le propriétaire au fouloir du fermier qui en percevra une charge sur 8 ; - les olives seront visitées à l'entrepôt du propriétaire qui apportera l'impôt au domicile du fermier, etc. (f° 79-87). – Délivrance du legs d'Honoré Gairard pour doter une pauvre fille (f° 88). - Procès-verbal d'adjudication de la ferme :

de la boulangerie (f° 91v°) ; - de l'impôt du 8^e sur tous les fruits et denrées et la taille sur les maisons et parcs, délivrée à Jean Pascal, aubergiste à Draguignan, moyennant 8 100 livres, à la charge de payer les deniers du roi et du Pays et de faire les fonctions de trésorier (f° 97). – Délibéré d'accepter l'offre de surenchère faite par Pierre-Joseph Maurine sans néanmoins prendre part aux contestations qui pourraient s'élever entre l'adjudicataire et le surenchérisseur (f° 104v°). – Nomination de Jean-Baptiste Fouque, dit Regret, de Roquebrune, comme valet de ville, en remplacement de Jean Pallon, révoqué (f° 109v°). – Injonction aux hoirs de [Nicolas] Gavot de réparer le chemin du moulin et de couper les broussailles du ruisseau du Gabron sur les limites de sa propriété (f° 111v°). – Nomination de N. Siméon, avocat à Aix, pour arbitrer dans 3 mois, concurremment avec l'expert des parties adverses les procès en instance contre 1° Pierre-Emmanuel Rey, avocat ; 2° Jean-Joseph Reverdit, avocat, juge de Puget, et Joseph Gagnard, lieutenant de juge ; 3° ledit Gagnard, Pierre Laugier, Jacques Bonaud, Joseph Couze et autres adhérents ; 4° Jean Pallon. – Députation à Fréjus pour complimenter l'évêque sur sa nomination comme procureur du pays, « *implorer l'honneur de sa protection* », lui témoigner « *le regret que la communauté et son conseil ont d'être en procès avec sa grandeur* » et le supplier « *de vouloir bien, de sa bonne grasse, oublier tout ce qui s'est passé et se départir dud. procès* », offrant les dépens et toute satisfaction (f° 112v°-115). - Transcription de la lettre de l'évêque contenant qu'il ne peut abandonner son procès connexe avec ceux de la commune contre [Pierre-Emmanuel Rey, son viguier, Jean-Joseph Reverdit, juge et Joseph Gagnard, lieutenant de juge] ; que la commune au lieu d'arbitrer, n'a qu'à révoquer les délibérations relatives à une demande de garantie et à payer les dépens, « *espérant que m^e Rey se désistera à son tour de sa demande* » (f° 116). - Injonction au fermier de la taille et de l'impôt du 8^e, de

rembourser 1 500 livres aux hoirs de « *messire* » Carbonel et 2 000 livres à Pierre-Emmanuel Rey, avocat. – Délibéré de mettre le susdit Rey en demeure de faire connaître s'il accepte l'arbitrage énoncé dans une précédente délibération, attendu qu'il a dit au greffier « *que, quand...l'évêque se seroit décidé, il se décideroit luy-même* » (f° 119v°-120v°). – Confirmation de Joseph Audibert dans ses fonctions de maître d'école (f° 125-126v°). – Délibéré : de mettre en adjudication au rabais « *le rabaissement du pavé de la Grande rue* » de 4 pans [1 m] « *devant la porte... de François Tripoul* » (f° 129v°) ; - de nommer un tiers arbitre pour terminer les procès (f° 131). – Approbation de l'adjudication des fermes communales (f° 131v°). – « *Nouvel état* » (f° 135).

1770. – Délibéré : de réduire au « *seizain* » l'impôt sur les fruits et d'imposer une taille de 2 liards par livre cadastrale sur les maisons et jardins (f° 137v°) ; - de se conformer à la sentence de visite de l'évêque et de faire faire les réparations y mentionnées, après entente avec le vicaire (f° 140v°). – Désignation de François-Nicolas Cavalier, notaire, Jean Beuf, marchand, Raphaël Tripoul, regrattier, et François Cauvin, ménager, pour élaborer de concert avec Pierre-Emmanuel Rey, secrétaire du roi, et à la requête de Jean Testanier, huissier, un règlement communal dont le projet est resté en suspens par la mort d'Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, l'un des commissaires (f° 144v°). – Délibéré « *de couper le roc de la Grande rue qui se trouve supérieur du pavé nouvellement construit* » (f° 146v°). – Protestation du 1^{er} consul contre le viguier, lieutenant de juge, qui ne s'est pas présenté pour autoriser le conseil, bien qu'averti avant la convocation par publication de l'assemblée (f° 147v°). - Nomination d'Augustin Muraire, avocat à Draguignan, pour arbitrer, de concert avec N. Revel, expert de Jean Pallon, le procès intenté par ce dernier au sujet de l'imposition du 8^e des fruits. – Délibéré : de faire vérifier les archives communales par Victor Cauvy, notaire à Fréjus, « *pour en donner avis* » au

subdélégué de l'intendant et obtenir l'autorisation de procéder à un classement (f° 148-150v°) ; - de traiter avec Cauvy du prix de la rédaction de l'inventaire à forfait ou à la journée et de se pourvoir ensuite en autorisation (f° 151-153v°). – Avis donné par le consul qu'au refus de Joseph Gagnard, lieutenant de juge, de venir autoriser le conseil, il s'était adressé à Jean-Joseph Reverdit, juge, lequel étant arrivé, avait envoyé le greffier prendre chez lui Pierre-Emmanuel Rey, mais que celui-ci avait fait répondre qu'on était allé trop tard prendre le juge, et était reparti (f° 155). – Délibéré : de défoncer les chemins de Bagnols et de Callas pour les raccorder avec la Grande rue ; - de dresser le devis des réparations à exécuter au pont de Canavère (f° 155v°-157) ; - d'envoyer 600 livres à François Amic [chirurgien], député à Aix pour suivre les procès en instance au Parlement (f° 158v°) ; - de présenter requête aux chefs de la viguerie pour réparer le chemin de Bargemon-Seillans-Claviers (f° 160). – Députation auprès de l'évêque pour lui offrir, au prix fixé par deux experts, la vente d'Aire Belle « *inutile à la communauté attendu qu'elle est presque à l'extrémité du terroir...et qu'elle peut assortir les projets [de] monseigneur pour l'amélioration de ses domaines* ». – Délibéré : de faire dresser un devis des réparations à exécuter aux carraires et de se pourvoir en autorisation de mettre les travaux en adjudication (f° 160v°-161) ; - de prier Victor Cauvy, notaire à Fréjus, de dresser le relevé « *du nombre des mains courantes qui manquent dans les archives* », le greffier de la commune n'étant « *pas en état de dresser le procès-verbal* » (f° 165v°) ; - de voter une taille de 6 liards par livre cadastrale et d'arbitrer par devant Jean-Baptiste Revel et N. Maurel, avocats à Draguignan, l'indemnité due à Pierre-Joseph Maurine, fermier du 8^e qui a été annulé par arrêt de la Cour des Comptes, à la requête de Jacques Bonaud et Pierre Laugier [cf. f° 192] (f° 166v°-171). - Transcription du règlement communal [cf. f° 375] (f° 171v°). – Dépôt, par les consuls,

de l'inventaire des archives communales dressé par Victor Cauvy, moyennant 90 livres (f° 177v°). – Délibéré « *de se dispenser des fraix de la députation* » à l'assemblée de la viguerie à laquelle la commune a été convoquée (f° 178v°). – Approbation du règlement communal malgré la proposition de François-Nicolas Cavalier et autres de faire supprimer l'article relatif aux peines municipales (f° 180v°). – Réparations au chemin du Gabre (f° 182). – Vote de 6 livres d'indemnité à Antoine Ferrandin pour le dommage causé à sa propriété « *par le coupement d'un coude du Gabron* » . – Délibéré : de réparer le four (f° 191) ; - d'accepter la consultation des avocats d'Aix Pascalis, Arnulphy, Jullien et Miolis au sujet du procès Bonaud et Laugier touchant l'imposition du 8^e [cf. f° 166v°] (f° 192) ; - de mettre la boucherie aux enchères. – « *Nouvel état* », consuls : Bernard Tripoul, négociant et Martial Maurel, tisserand (f° 223v°).

1771. – Délibéré : de fournir au subdélégué de l'intendant l'extrait des pièces relatant le legs d'Honoré Guirard [alias Gairard] pour doter des filles pauvres et établissant que la commune a encaissé le capital, et de révoquer le procureur chargé de soutenir le procès intenté à l'occasion dudit legs par Jean Pallon (f° 229) ; - d'enjoindre à N. Feraudy et N. Bellon, procureurs de la communauté à Aix, de fournir le compte de leurs vacations (f° 233). – Déclaration de Jean-Joseph Audibert, maréchal, pour couper du bois de charpente dans son fonds au quartier de la Casemate (f° 234). – Nomination de commissaires pour rectifier les erreurs et faire les « *transpositions de cottes* » sur le cadastre (f° 238). – Vote d'une taille de 13 deniers sur chaque « *frans* » cadastral pour payer les frais du procès du 8^e, à laquelle « *les oposans ne doivent pas participer* » (f° 245). – Délibéré de visiter les chemins pour exécuter l'arrêt de la Chambre des Eaux et Forêts ordonnant de couper le bois et broussailles à 60 pieds [20 m] de distance de chaque côté des chemins (f° 247v°). - Nomination de N. Laurens, médecin de

Fréjus, pour visiter les malades de Puget, aux gages annuels de 120 livres. – Délibéré de convenir d'experts avec Claude Destelle pour estimer et « *encadastrer* » le moulin à huile qu'il a fait construire à sa bastide de la Vernède (f° 253). – Elections consulaires (f° 255).

1772. – Vote de : 9 livres pour la dépense faite « *à l'occasion de l'homme de Roquebrune mordu dans le terroir [de Puget] par le loup enragé* » ; - 6 livres pour gratification à N. Pétugon, de Roquebrune, qui a tué ledit loup (f° 258). – Injonction aux 3 « *nourriguiers* » dont les troupeaux sont atteints de la « *cas* » [clavelée] de les conduire au quartier de Palaison, la commune n'ayant aucun quartier pourvu d'herbe pour les y cantonner (f° 259v°). – Transcription de l'ordonnance de l'intendant autorisant la dépense du médecin pour 9 années (f° 264). – Délibéré : de se joindre à la commune du Muy dans le procès contre l'évêque qui prétend exiger un droit de foulaison avant le paiement de la dîme, et de solliciter par un placet l'intervention de la province ; - de mettre les fermes communales à l'enchère ; - de réparer la fontaine ; - d'assembler un conseil général pour lui soumettre l'échange de la maison de ville qui « *se trouve icy le plus indignement* » contre une autre maison à laquelle on pourrait adapter une [tour pour une] horloge (f° 264v°-265). – Vote : de la construction de la tour pour l'horloge « *qui sera établie sur la muraille de la maison de m^e François-Nicolas Cavallier, notaire..., sur celle du portail et celle de la maison de François Laugier* » ; - de réparations à l'église et au four (f° 267v°). – Situation financière :

Revenus :	1115 l.
Dépenses :	<u>5147 l. 17 s.</u>
Déficit :	4032 l. 17 s.

- Vote d'une taille d'un sol 3 deniers (f° 269). – Délibéré : de se pourvoir en autorisation auprès de l'intendant afin de poursuivre les auteurs de nombreux dégâts commis dans les campagnes ; - d'enjoindre aux hoirs de Paul Couze de réparer la maison de la rue du

Four, qui menace ruine (f° 271v°-272) ; - de se pourvoir en autorisation d'échanger le pré dit de la Fède contre le chemin qui traverse la propriété de Louis Rey, seigneur de Roquebrune, au quartier des Escaravatiens à la charge par ce dernier de faire réparer les ponts sur le canal des moulins et ceux de la Garonne ; attendu que le chemin de la Pissarelle est « *devenu impraticable et irréparable* » (f° 274) ; - de cantonner au dessous du canal de Fréjus, au quartier des Escaravatiens, les troupeaux atteints de la « *cas ou picote* » [clavelée] (f° 276) ; - de présenter un comparant aux officiers de l'évêque, seigneur du lieu, conformément à la consultation de NN. Bovis et Pascalis, avocats à Aix, afin qu'ils procèdent contre les auteurs des ravages commis dans les campagnes. – Plainte de Jean Delaye contre Joseph Gagnard, viguier et lieutenant de juge, au sujet des 2 pressoirs par lui établis « *entre deux encoules* » de l'église, ce qui, au temps du pressage, ébranle les « *murailles* » et dont le bruit interrompt le curé et le vicaire pendant la célébration de la messe ainsi que les personnes qui y assistent ; réponse de Gagnard contenant qu'il y a près de 30 ans que ces pressoirs existent, qu'ils furent établis pour maintenir au prix de 4 sols par charge [60 l] de vin le droit de pressage que les propriétaires des pressoirs voulaient élever à 8 sols (f° 270v°-280). - Acceptation de l'offre de Gagnard d'enlever ses pressoirs. – Délibéré de députer à Aix et faire consulter sur la marche à suivre pour « *faire révoquer le décret obtenu par...l'éveque* » l'autorisant à « *transférer la juridiction de ce lieu à Fréjus* » (f° 286). - Injonction à Joseph Gagnard d'enlever ses pressoirs dans la huitaine (f° 288v°). - transcription d'ordonnance de l'intendant, sur requête des consuls, nommant N. Reverdit fils, avocat, pour autoriser le conseil de Puget en remplacement de Joseph Gagnard, viguier et lieutenant de juge, en tant qu'il s'agira de délibérer contre l'évêque (f° 290v°). – Délibéré de présenter un placet à l'évêque pour le prier de ne pas mettre à exécution le décret qui l'autorise à transférer la

juridiction de Puget à Fréjus. – Transcription du placet contenant que ladite translation serait « *ruineu[se] pour l'habitation* », que « *toutes les fois qu'un habitant serait obligé d'intenter un procès et donner une assignation, il serait [obligé] de quitter ses affaires, ...en sorte qu'un pauvre paysan, un artisan perdraient...le fruit d'une journée, que cette perte se renouvelerait toutes les fois qu'il y aurait quelque procédure à faire, [que] d'ailleurs, en allant à Fréjus, il faut manger ; ...le bourgeois est obligé d'aller à cheval, ce sont là tout autant d'occasions de dépense ; [de plus] dans les petits lieux les parties font elles-mêmes fonctions de procureur* », elles seront privées de cet avantage en allant à Fréjus. Impossibilité de faire les dénonces dans les 24 heures, en cas de mauvais temps, et par suite d'obtenir réparation du dommage reçu ; nécessité, en cas de procédure criminelle, de payer les témoins, et obligation pour faire autoriser le conseil d'envoyer un exprès à Fréjus ; difficulté d'exercer la surveillance des cabarets, poids et mesures chez les revendeurs ; et enfin, le « *deffaut des prisons et la non résidence d'un procureur juridictionnel [à Puget] étaient deux causes entre autres des ravages qui se commettent à la campagne* » ; il serait, en outre, nécessaire d'avoir une salle spécialement destinée au prétoire au lieu de tenir les audiences dans la salle d'école (f° 294v°). – Approbation de la dépense de 6 livres pour les honoraires de N. Palanque, fontainier, qui ayant « *parcouru les endroits les plus convenables pour procurer* » de l'eau, a indiqué au quartier de l'Engin du loup une source de l'épaisseur du bras et de la profondeur de 3 cannes [6 m], à l'extrémité du rocher, et d'autres sources au quartier de St Jean, entre la propriété de N. Maurine et celle de Jean-François Destelle. – Délibéré : vu le peu de ressources de la commune, de faire « *jeter dans la principale source les deux petites qui ont été indiquées au-dessous de la propriété de Jean Destelle et tout au bord du fossé qui sépare les propriétés du chemin* » (f° 296v°) ; - de mettre à l'enchère la confection d'un

confessionnal, conformément à la consultation de l'avocat Revel, fils, de Draguignan (f° 301v°). – Elections consulaires (f° 302). – Vu la lettre du procureur de la communauté à Aix contenant qu'il n'a pu obtenir la permission de plaider contre le projet de transfert de la juridiction seigneuriale à Fréjus ; attendu que N. Chautard, prieur des Adrets, et pro-secrétaire est venu prier les consuls « *de surseoir à toute poursuite et que [l'évêque] nous donnerait toute satisfaction que nous pourrions désirer* » ; qu'il est très possible que l'évêque n'ait pas reçu le placet ; délibéré d'en dresser un autre et de le lui faire parvenir par l'intermédiaire du duc de la Vrillière, ministre d'Etat, et, en outre, d'en préparer un troisième avec une consultation pour les soumettre aux nouveaux procureurs du Pays (f° 303).

1773. – Délibéré, « *dans les occurrences d'un prochain affouagement général* », de dresser la liste des propriétaires qui ont souffert des dernières inondations, afin que les procureurs du Pays aient égard « *au désavantage de la situation de notre terroir* » (f° 306). – Députation à Aix de N. Tripoul, fils, afin d'« *instruire...l'avocat qui doit plaider dans [l'] affaire [contre l'évêque], postuler et solliciter les audiences, et rendre les devoirs usités à la cour...* » ; « *solliciter du procureur général la construction de prisons sûres dans le lieu pour y maintenir le bon ordre, et un auditoire de justice afin que les officiers du seigneur n'interrompent pas l'instruction de la jeunesse en occupant la salle destinée* » à la classe (f° 311) ; - de continuer les poursuites contre Joseph Gagnard, viguier, qui refuse de nommer un autre expert que Joseph Gaston, de Roquebrune, lequel ne peut opérer avec son père Louis Gaston, de Fréjus, que la commune a choisi pour estimer les dégâts causés aux murs de l'église par l'appuyage de ses pressoirs ; - de dresser un mémoire circonstancié « *de tous les griefs et plaintes* » de la commune contre Gagnard « *sur son administration consulaire et sur l'employ des deniers à lui remis*

avant, pendant et après son consulat » pour consulter deux avocats et faire rentrer dans la caisse communale les sommes qu'il retient (f° 313v°-316). – Déclarations des pertes subies par suite des inondations : Pierre-Emmanuel Rey, seigneur de Taradeau, la récolte de 77 charges [123,2 hl] de semence pour l'année dernière, celle de 20 charges [32 hl] pour l'année courante ; - N. Audibert, 2 charges [3,2 hl] semées au quartier de Gaudrade ont donné 4 charges [6,4 hl] ; - Pierre-Joseph Maurine, 10 charges [16 hl] de semence à la Plaine, le tout noyé ;... (f° 317v°-323v°). – Délibéré : de faire faire un confessionnal pour le secondaire ; - d'approuver l'achat d'une trompette pour le valet de ville (f° 324v°-325). – Refus d'acheter du blé au boulanger, « *cette denrée n'ét[ant] pas...rare* » comme on le dit (f° 333). – Acceptation de l'offre de Joseph Gagnard, de payer les frais du procès à la condition de payer aussi les dommages causés aux murs de l'église, faute de quoi il sera poursuivi (f° 336 bis). – Délibéré : de réparer les « *encoules* » du mur et la toiture de l'église, le pavé de la Grande rue et la toiture du four, etc. ; - de continuer la recherche des eaux sur les points indiqués par N. Palanque ; - d'informer le prieur prébendé de l'église qu'il y a nécessité de faire réparer la grande cloche qui a été cassée ; - de mettre à l'enchère l'impôt sur l'entrée du vin (f° 337v°-338v°). - Confirmation de Joseph Audibert dans ses fonctions de maître d'école (f° 339). - Transcription d'arrêt du parlement confirmant la défense de défricher les bois et d'y faire paître les chèvres (f° 340v°). – Nomination : d'experts pour visiter et estimer les bois coupés dans les défens et la surface incendiée afin de poursuivre les auteurs du délit et régler l'indemnité due au fermier ; - de commissaires pour retranscrire le livre terrier « *qui est très embrouillé* » (f° 350v°-351). – Délibéré de transiger 1° avec les auteurs des délits de coupes dans les défens ; 2° avec le fermier pour la partie incendiée. - Députation de Pierre-Emmanuel Rey, sieur de Taradeau, à l'assemblée de la viguerie,

avec mission de demander des réparations au chemin de Callas. – Renouvellement de l'habillement du valet de ville (f° 352-354). – Transcription du rapport de bornage des défens dressé par Joseph Audibert et Martial Maurel, experts (f° 355v°). – Elections consulaires (f° 361).

1774. – Confirmation des pouvoirs de N. Tripoul, fils, député à Aix pour suivre le procès contre l'évêque et à qui on enverra des extraits de diverses délibérations « depuis...1576 jusqu'à...1609 » (f° 365v°). – Offre de 30 livres au curé pour la croix de la mission qu'il désire faire faire en fer, représentant le coût d'une croix en bois de chêne « dont les extrémités seroi[en]t à pointe de diamans, avec sa lance et son éponge... et l'écrêteau » (f° 366v°). – Délibéré de chercher une autre maison de ville à prix d'argent ou par échange (f° 369v°). – Transcription d'arrêt du parlement homologuant le règlement communal (f° 375). – Vote d'un capage de 30 sols par feu pour acheter une horloge et réparer la fontaine et le pavé de la rue allant au puits (f° 377). – Vote : de 70 livres 15 sols pour prix du calvaire et de la croix de mission plantée à la place entre deux « encoules » du mur de l'église (f° 379) ; - de remerciements à l'archevêque d'Aix, pour les soins qu'il s'est donné pendant son séjour à Fréjus, afin de terminer le procès en instance contre l'évêque. – Députation à ce dernier, dont « les dispositions » paraissent « favorables », de N. Tripoul, fils, et Nicolas Gavot « pour [lui] marquer l'envie que [la communauté] a de luy devenir agréable et tous les regrets que les habitans du Puget ont d'avoir plaidé avec sa grandeur », et le prier « de faire révoquer le décret » par lui obtenu « sans dépens » ; « de vouloir bien oublier le passé, de rendre [à la commune] ses bontés et sa protection espérant qu'elle [sa grandeur] continuera de faire rendre la justice sur le lieu et ne demander de son cotté aucun dépens » et de changer le viguier qui est en fonctions depuis 3 ans (f° 380v°-382). – Approbation de l'accord passé avec Jean-

Baptiste Horriot, fondeur de Lyon, pour la refonte de la grosse cloche, moyennant 30 livres par quintal [40 kg] pour la façon et 28 sols la livre [4 hg] pour la matière qu'il fournira (f° 384). – Désistement à la suite de la dernière députation à l'évêque « de l'opposition...formée à l'exécution du décret ...que mon d. sgr...a obtenu pour faire exercer, dans la ville de Fréjus, la justice du Puget sans pouvoir prétendre de sa part aucun dépens » et nomination d'une nouvelle députation pour porter à l'évêque l'extrait de cette délibération (f° 385v°). – Délibéré: de répondre aux procureurs du Pays que, la commune n'étant « susceptible d'aucune augmentation par les plantations ou agrégations des arbres », le conseil a intérêt à rejeter le réaffouagement ; - d'informer les chefs de viguerie que la vente de l'huile se fait au poids. – Approbation : de l'adjudication du pré et des mûriers du quartier de Pissarelle ; - des honoraires dus à N. Tripoul, fils, député à Aix, s'élevant à 610 livres (f° 387-388v°). – Vote d'une taille d'un sol 3 deniers (f° 392v°). – Délibéré de faire mettre sur la nouvelle cloche l'inscription *Sancte Jacobe, ora pro nobis*, avec le millésime, et de prier Pierre-Emmanuel Rey, sieur de Taradeau, secrétaire en chancellerie, « de vouloir bien servir de parrain et madame son épouse de mairraine à lad. cloche » (f° 394). – Transcription d'arrêt du parlement modifiant celui rendu précédemment sur la prohibition des coupes de bois (f° 395v°). – Délibéré : de payer à Jean-Baptiste Horriot 735 livres pour fonte de la nouvelle cloche qui pèse 572 livres [228,8 kg] et de celle de l'horloge pesant 351 livres [140,4 kg] ; - de passer acte avec Joseph Laugier, fils de François, pour l'échange, sans soulte, de sa maison dite le pavillon, à l'effet d'y placer la tour de l'horloge et l'hôtel de ville (f° 397-399). – Transcription d'un nouveau règlement de police (f° 401). – Délibéré : de rejeter le plan et devis dressé par N. Feraud, maître maçon et architecte de Fayence, comprenant une salle pour les assemblées communales, une salle d'école, le logement du secondaire et la tour de l'horloge ; la

commune n'étant pas en mesure de faire une si grande dépense ; - d'accepter l'offre de Joseph Gagnard de faire un nouveau devis. - Suppression du régent des écoles et du médecin, attendu « *l'état obéré de la communauté et les divers objets de dépenses* ». - Vote : d'un capage de 30 sols par feu pour payer les dépenses de la cloche, de l'horloge et autres ; - d'un emprunt de 3 000 livres pour le même objet (f° 407-408v°). - Révocation de l'emprunt voté afin d'économiser les frais d'« *obtention des lettres patentes* » (f° 412v°).

BB 21 . Délibérations communales 1774-1789. Registre in-8, 574 feuillets, papier.

1774. – Refus d'avancer 300 livres à Jean Destelle qui a fait offre à la boucherie, attendu les grandes dépenses de la commune. – Approbation du marché passé avec N. « Tourangeau » pour la confection de la cloche (f° 1). – Vote : de réparations au chemin de Roquebrune (f° 2v°) ; - d'un capage pour l'achat d'une horloge (f° 4). – Réélection de [Joseph] Audibert comme « *régent* » des écoles, et nomination de N. Lambert, docteur en médecine à Fréjus, comme médecin de la communauté. – Délibéré : de construire la tour de l'horloge sur l'ancien portail, d'en faire faire le devis et de mettre les travaux en adjudication ; - de faire faire une armoire destinée aux archives dans la nouvelle maison de ville ; - d'offrir à nouveau à N. Feraud, architecte de Fayence, 24 livres pour ses honoraires du devis de la maison de ville, « *et, sur son refus, d'attendre l'effet de ses menaces* » ; la somme de 30 livres qu'il réclame étant exagérée (f° 4v°-6). - Transcription d'arrêt à la requête d'Emmanuel-François de Bausset, évêque de Fréjus et seigneur temporel de Puget, homologuant la délibération du 6 avril 1774 [cf. BB 20, f° 385v°]. – Délibéré de mettre le « *mouvement de l'horloge* » à l'enchère et « *d'appeler ...les principaux artistes des environs pour concourir sur le prix de ladite horloge, en leur donnant pour modèle celle du chapitre*

de Fréjus » (f° 21v°). – Elections (f° 22v°). – Nomination d'un surveillant aux travaux de construction de la tour de l'horloge. - Délibéré de demander à l'évêque le changement du viguiier (f° 25).

1775. – Transcription des lettres de commission : de viguiier en faveur de François Tripoul, négociant (f° 27v°) ; - de procureur juridictionnel en faveur de Charles Testanier (f° 37). - Situation financière :

Dépenses : 5755 l. 17 s.

Revenus : 1226 l. 13 s.

Déficit : 4529 l. 4 s.

Vote d'une taille d'un sol par livre (f° 41-42). – Nomination de Joseph Audibert, chirurgien, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres (f° 50v°). – Vote de réparations au chemin de Callas (f° 52). – Délibéré de mettre « *à l'enchère* » les réparations à faire au four communal (f° 53v°). – Elections consulaires (f° 55).

1776. – Placement de l'enfant trouvé devant la chapelle de St Sébastien (f° 59). - Nomination de commissaires pour répartir la capitation (f° 61v°). – Vote de réparations à la fontaine (f° 73). – Nomination d'experts pour vérifier les coupes de bois. – Délibéré de présenter requête en autorisation d'informer contre les auteurs des coupes faites au quartier de St Martin (f° 75-76). - Nomination d'un garde-bois aux gages annuels de 12 livres plus la franchise de la capitation (f° 78v°). - Confirmation de Joseph Audibert, chirurgien, comme maître d'école (f° 80v°). – Délibéré de déplacer le chemin de la Condamine à la requête du procureur général de l'évêque (f° 82). – Transcription d'arrêt de la Cour des Comptes renouvelant d'autres arrêts au sujet du vote des impositions communales (f° 86). – Elections consulaires (f° 91v°).

1777. – Transcription d'arrêt du parlement : excluant des fonctions municipales Jean-Joseph Giraud, notaire, et Jean Giraud, lieutenant de juge de Rustrel ; - défendant aux trésoriers des communautés de s'immiscer

pendant leur exercice dans les recettes générales ou particulières ; - maintenant les premiers consuls dans le droit de convoquer les assemblées communales et d'y faire les propositions (f° 100v°-102v°). – Lecture d'arrêt du parlement rendu à la requête de N. Héraud, lieutenant du premier chirurgien du roi, en la sénéchaussée de Draguignan, enjoignant aux chirurgiens, non reçus maîtres, de se présenter devant lui afin de se pourvoir de lettres de maîtrise (f° 104v°). – Vote de réparations à la fontaine et au pavé de la Grande rue. – Nomination : « *d'un préposé* » pour la poste de Fréjus aux gages annuels de 12 livres plus la franchise de la capitation (f° 106-106v°) ; - d'un remonteur de l'horloge aux gages annuels de 24 livres, avec même franchise et celle de capage (fg° 109). - Confirmation de Joseph Audibert comme maître d'école (f° 110). – Injonction aux habitants dont les terres ont été endommagées par les inondations du commencement d'octobre, d'en faire la déclaration à la commune aux fins de demander un secours aux procureurs du Pays. – Délibéré : de recouvrir en plomb la tour de l'horloge ; de mettre à l'enchère la boucherie et les réparations à faire au pavé de la Grande rue (f° 110v°-112). – Elections (f° 113).

1778. – Délibéré : de porter de 20 à 36 livres les frais de location de la maison d'école ; - de réparer le chemin de Roquebrune à partir de la sortie de Puget jusqu'à Aire belle et de construire un pont sur le fossé de la Catte. – Nomination de Joseph Laugier comme intendant de police, en remplacement de [Charles] Barbe, démissionnaire (f° 116-117). – Délibéré : d'enjoindre à N. de Camelin, conseiller [au parlement], propriétaire des moulins [de l'Isclé à Puget], de faire réparer le pont de Pissarelle sur le canal des moulins ; - de faire dresser par un notaire, attendu la minorité du greffier, âgé de moins de 25 ans, à la charge par ce dernier de payer le notaire à raison de 5 livres par acte qui seront fournies par les adjudicataires (f° 121v°-122). – Avis favorable à l'établissement d'un marché à Fréjus. – Refus d'imposer, à

la demande d'un des candidats aux enchères, au futur fermier de la boulangerie le tarif de la mercuriale de Draguignan au lieu de celle de Fréjus (f° 123v°). – Vote : d'une taille d'un sol par livre ; - d'un secours de 15 livres par mois en faveur d'une pauvre femme « *tombée de la manie* » [folie] (f° 127v°-128v°). – Délibéré d'adresser un placet aux procureurs du Pays pour demander que le nouveau chemin allant à Fréjus passe dans l'intérieur du pays, et non à l'extérieur, ainsi que porte le projet (f° 129v°). – Pont de Pissarelle [cf. f° 121v°] (f° 131). – Délibéré de faire « *tenir* » un exploit interpellatif au fermier du four pour l'obliger à exécuter les conditions de son bail (f° 134). – Confirmation de Joseph Audibert, chirurgien, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres (f° 138). – Députation de Nicolas Cavalier, maire, à l'assemblée de la viguerie. – Nomination d'un « *courrier* » pour porter les lettres à la poste de Fréjus, aux gages annuels de 18 livres (f° 138v°-139). – Mission au député de la commune à l'assemblée de la viguerie de voter pour le rétablissement du port de Fréjus. – Députation à l'évêque à l'occasion de son retour. – délibéré d'acheter un habillement pour le valet de ville. - Elections. – Refus de demander le changement du viguier, bien que son mandat soit expiré (f° 140-141).

1779. – Délibéré, sur comparant de Nicolas Gavot, récemment diplômé docteur en médecine, de remercier N. Lambert, de Fréjus, médecin de la commune, attendu qu'il y a actuellement un médecin à Puget (f° 143v°). – Injonction à Louis Rey, coseigneur de Roquebrune, de se faire rembourser par N. de Camelin, propriétaire des moulins de Fréjus, le montant des réparations du canal du moulin au quartier du pré de la Fède (f° 147). – Délibéré : de se pourvoir en autorisation de payer la capitation en corps de communauté et d'en prélever le montant sur les rêves communales (f° 148) ; - de remplacer les deux lampes du St Sacrement par de nouvelles en « *fer blanc à la moderne* » (f° 153) ; - de faire blanchir

les murs et la voûte de l'église par Pierre Gally, maçon italien, au prix de 150 livres (f° 159v°). – Lettre de [Pierre-Emmanuel] Rey, sieur de Taradeau, permettant de creuser un puits dans son « *pauvadour* » [pré sec] du quartier du Barry (f° 165). – Délibéré : de faire voûter le canal de la fontaine jusqu'à la source (f° 169) ; - de réparer la tribune et d'agrandir les fenêtres de l'église ; - de demander au prieur prébendé sa quote-part dans la dépense du blanchiment de l'église (f° 174). – Nomination de N. Fabre, chirurgien, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres (f° 176v°). – Lecture du décret de la Cour des Comptes, avec exploit de signification constituant les consuls séquestres des terres, rentes et autres droits de N. [Chieusse] de Combaut, de Lorgues, d'Etienne Roubiès, avocat à Draguignan, et des hoirs d'Honoré Blanc, de Claviers, coseigneurs de Roquebrune, lesquels n'ont pas prêté hommage au roi à l'occasion de son avènement (f° 177v°). – Délibéré de ne pas envoyer de député à l'assemblée de la viguerie (f° 180). – Transcription de déclaration de l'avocat général à la Cour des Comptes donnant mainlevée à la saisie du fief de N. Chieusse de Combaud, en tant que ce dernier tient ledit fief de N. de Carles et non des hoirs de Marc-Antoine Emenjaud (f° 181). - Elections (f° 184).

1780. – Nomination de Nicolas Gavot, docteur en médecine, comme médecin de la commune, aux gages annuels de 120 livres (f° 187v°). – Lecture d'une lettre de N. Clapier, receveur de la viguerie de Moustiers, annonçant que N. Clapier, son frère, ancien curé de Puget, a légué 1 200 livres aux pauvres de cette commune (f° 189). - Délibéré : de faire la réception des travaux de réparation de la tribune et du pavé du chemin allant au puits de ville ; - de réparer le chemin devant la chapelle des pénitents (f° 190-190v) ; - de faire vérifier les bornes des défens de Vérignanes limitrophes de la commune de Fréjus, aux fins d'estimer le bois coupé (f° 192). – Injonction au curé de faire réparer la toiture de la chapelle de St

Antoine (f° 201). – Transcription d'arrêt du parlement relatif aux enchères des fermes communales (f° 203). – Nomination : de N. Giraud, prêtre secondaire, comme maître d'école ; - d'un valet de ville et d'un piéton (f° 209v°). – Elections (f° 217).

1781. – Délibéré : d'acheter une trompette pour le valet de ville ; - « *d'encadastrer* » une parcelle des terres vagues plantée en vigne par Joseph Abeille (f° 236) ; - de faire faire un tambour à la porte de l'église (f° 237v°). – Vote de 30 livres pour 10 journées de 6 hommes envoyés à la poursuite des brigands par ordre du procureur du roi au siège de Draguignan (f° 241). – Délibéré : « *de se dispenser d'envoyer un député à l'assemblée de la viguerie* » (f° 251) ; - de réparer le pont du torrent de St André, « *l'aile droite* » du pont du Gabron et la rue de St Jean depuis la chapelle des pénitents jusqu'aux Rouguieyes. – Acceptation des excuses du fermier de la rève de l'huile par l'intendant de police traité par lui, dans l'exercice de ses fonctions, de coquin, « *j. f.* » d'intendant, sot, gueux (f° 253v°-256v°). – Transcription d'arrêt du parlement défendant de lever des capages sans sa permission (f° 262v°). – Nomination par le conseil et les pères de famille de N. Inguibert, chirurgien et syndic des classes de Roquebrune, comme maître d'école aux gages annuels de 120 livres, sur la proposition des consuls portant : « *que l'instruction et la bonne éducation de la jeunesse étant très avantageuse au bien public, il serait nécessaire, en se conform[a]nt à l'usage sagement étably, de donner aux jeunes gens les meilleurs éléments de la grand maire et leur inspirer une bonne morale* » (f° 265v°-266v°). – Transcription d'arrêt du parlement relatif à la conservation des bois (f° 267v°). – Elections (f° 271). - Transcription de lettres de provision de l'office de viguier en faveur de Nicolas Gavot, docteur en médecine (f° 272).

1782. – Délibéré « *de faire couper le roq qui se trouve à la Grande rue* » à l'avenue du chemin de Roquebrune (f° 277v°). - Nomination de commissaires pour la répartition de la

capitation « *laquelle sera faite publiquement dans...l'hôtel de ville* » (f° 285v°). – Délibéré de répondre au comparant du boulanger que la commune n'a pas le droit de faire arrêter les blés, et de donner ordre aux intendants de police de verbaliser si ledit boulanger vient à manquer de pain. - Remplacement du valet de ville révoqué (f° 287v°-288). – Approbation du devis des réparations à faire au chemin de Roquebrune. – Délibéré de faire nettoyer les puits communaux (f° 292-293). - Transcription : d'arrêt du parlement défendant aux exacteurs d'impôts de percevoir les droits à un taux inférieur à celui porté dans l'acte de bail et d'accorder des rabais aux redevables, au préjudice des communautés et de leurs successeurs (f° 295v°) ; - d'ordonnance de l'intendant fixant à 685 livres le contingent de la capitation pour l'année courante (f° 297). – Vote : du creusage d'un puits au quartier « *Neuf ou du Barry* » ; - de la confection d'un bénitier en marbre qui sera confié à N. Montedony, marbrier, venu à Puget pour placer le maître autel en marbre ; - de réparations à la maison de ville (f° 298-298v°). – Nomination de Joseph Audibert, chirurgien, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres (f° 299v°). – Délibéré de réparer la toiture de l'église et de changer les bancs d'œuvre des marguilliers de St Roch et de St Pons (f° 300v°). – Elections (f° 303).

1783. – Prestation de serment et installation des nouveaux élus (f° 305). – Injonction au nouveau trésorier de rendre son compte (f° 309). – Députation de Joseph Audibert, chirurgien, et greffier de la commune, à l'assemblée de la viguerie, avec mission de demander le remboursement de 600 livres pour travaux faits au chemin de Roquebrune. – Vote : de 16 livres pour achat d'une trompette destinée au valet de ville (f° 312) ; - de la mise en adjudication de la ferme de la boucherie et des réparations à faire à la fontaine (f° 319). – Transcription d'arrêt du parlement réglant la largeur des carraires (f° 323v°). – Nomination de Joseph Laugier,

« *tailleur* » , comme maître d'école, sauf l'agrément de l'évêque (f° 332).

1784. – Délibéré : d'autoriser les consuls à donner quittance concurremment avec l'évêque, des 2 000 livres accordées par la province pour consolider la chaussée du canal de Fréjus au quartier de la Condamine ; - d'acheter « *une redingote* » au valet de ville (f° 342-343). – Situation financière :

Revenus : 2322 l.

Dépenses : 7838 l. 6 s. 6 d.

Déficit : 5516 l. 6 s. 6 d.

Vote d'une taille d'un sol 9 deniers par livre cadastrale (f° 347v°-348v°). – Transcription : de lettres de provision de l'office de viguier et lieutenant de juge en faveur de Pierre-Joseph Maurine, bourgeois (f° 349v°) ; - d'arrêt du parlement relatif à l'élection annuelle des officiers municipaux (f° 352). - Nomination d'un remonteur de l'horloge. - vote d'un impôt de 24 sols par charge [60 l] de vin importé (f° 359-359v°). - Nomination de N. Pelloux, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres, à charge par lui de faire régulièrement la classe, pendant l'hiver, de 8 heures précises à 11 et, en été, le matin, de 7 à 10, et l'après-midi d'une heure à 4 ; « *et mènera les enfans...à la messe régulièrement tous les jours ouvriers* » (f° 362v°). – Autorisation à François Pallon de construire une maison au quartier Neuf, sur le bord de la Grande route (f° 363). – Elections, consuls : Nicolas Gavot, docteur en médecine, et Joseph Bareste (f° 366).

1785. – Délibéré : de réparer la chapelle de Notre-Dame ; - de faire faire une table, d'acheter 12 chaises et 2 « *pierres à feu* » [devant servir de chenets] pour la maison de ville ; - de faire confectionner une « *bière commune* » [brancard pour transporter les morts]. – Transcription d'arrêt du parlement enjoignant aux trésoriers de garder les originaux des commandements (f° 370v°-371). – Délibéré : d'acheter des chandeliers en bois « *doré et argenté avec une mèche* »

postiche et à ressort » ; afin d'éviter « *l'extrême consommation de cire pour le luminaire du St Sacrement* » (f° 377v°) ; - « *d'encad战略er* » les constructions nouvelles du quartier du Barry, les scieries et les moulins à farine de [François Vallentin], sieur du Bourguet, et le moulin à huile de N. Destelle (f° 382v°-385) ; - d'acheter un habillement pour le valet de ville (f° 386v°) ; - de ne prendre aucune part au projet de l'évêque tendant à modifier l'écluse de l'Argens afin d'augmenter le volume d'eau pour les moulins de Fréjus (f° 387v°). - Confirmation de N. Pelloux comme maître d'école. – Délibéré de faire vérifier les mesures et les marquer « *au coin de la communauté* » . – Vote de 10 livres 6 sols pour prix d'un panal [mesure de 16 litres], d'un demi panal et d'un picotin [2 litres] (f° 390v°). – Acceptation de l'offre d'un boucher de fournir la livre [4 hg] de viande, savoir : le mouton à 5 s. 9 d. ; la brebis à 4 s. 9 d. , à la condition que la commune lui avance 600 livres (f° 392v°). – Elections (f° 394).

1786. – Délibéré : de passer procuration à N. Cabuchet, avocat et commis de finances, pour retirer à Paris le capital d'une « *rente due depuis nombre d'années remboursable forcément* » (f° 399) ; - d'abandonner cette créance, à cause de son peu de valeur, conformément à l'avis de N. du Bourg, « *beau-frère de [Pierre-Joseph] Maurine, viguier* » , à qui l'on avait adressé la procuration (f° 400v°). – Députation de Joseph Audibert, consul, à l'assemblée de la viguerie, avec mission de demander une nouvelle subvention pour les réparations faites au chemin de St Tropez (f° 406). - Nominations de commissaires pour choisir l'emplacement d'un nouveau cimetière, à la requête de [Pierre-Emmanuel] Rey, sieur de Taradeau (f° 407). – Délibéré de se joindre à la commune de Fréjus et autres des environs pour s'opposer à la construction du chemin de Draguignan à Grasse, votée par l'assemblée de la viguerie (f° 412v°). - Transcription du devis des réparations à faire au chemin de St Tropez ou de Ste

Maxime, près du pont de Pissarelle (f° 415). – Délibéré de se pourvoir en autorisation de lever un capage de 20 sols destiné aux frais de réparation de la fontaine (f° 417) ; transcription du devis et cahier des charges (f° 421v°). – Confirmation de N. Pelloux comme maître d'école. – Délibéré de faire rechercher de nouvelles sources pour augmenter le débit de la fontaine (f° 434). - Députation de Joseph Audibert, consul, à l'assemblée de la viguerie (f° 436). – Vote : de la construction d'un autre four à pain ; - de réparations à la toiture de la chapelle de St Sébastien (f° 439-439v°). – Elections, consuls : [Victor] de Rey, [sieur de] St Sauveur, et Joseph Pierrugues, négociant (f° 441).

1787. – Délibéré : de prier les héritiers de N. de Suffret, prieur de Puget, de faire rétablir le banc des consuls, enlevé pour l'emplacement du maître autel en marbre et la balustrade en fer ; - de chercher dans les archives si l'Aire belle est traversée par d'autres chemins que celui de Roquebrune ; - d'acheter un tapis pour la table de la maison de ville (f° 444v°-446). – Achat d'une redingote pour le valet de ville (f° 447). – Délibéré : de charger Honoré Mouton, menuisier de Callian, de faire un banc en bois de mûrier pour les consuls, lequel sera placé entre l'autel de St Roch et une corniche ; - de traiter avec N. Baudisson, dit la Rose, tailleur de pierres, « *pour...creuser et orner [une] pierre [pour] les fonts baptismaux auxquels on fera faire un dôme en bois de mûrier* ». – Nomination d'un garde-bois (f° 449v°-450). – Transcription d'arrêt du parlement au sujet des abus « *qui se sont glissés* » dans les quittances délivrées par les receveurs de la viguerie (f° 450v°). – Vote de réparations à exécuter au chemin qui descend du four des Marie à Pissarelle. – Délibéré : de faire un chemin d'une canne [2 m] de largeur pour aller au nouveau puits dans la propriété de [Pierre-Emmanuel] de Rey-Taradeau (f° 457v°-458) ; - de transférer dans la petite nef le confessionnal placé entre l'autel du St Esprit et le banc des marguilliers du St Rosaire, afin de « *profiter de tout le local possible* » vu « *la petitesse*

de l'église » et l'augmentation « *sensible* » de la population ; - de consulter 2 avocats aux fins de savoir si la commune « *représentant la fabrique* », a le « *droit de mettre aux enchères les nouveaux bancs et de disposer du produit pour l'embellissement de l'église* », et si la commune peut déplacer le confessionnal. – Vote de 30 livres pour faire couper le « *roc qui se trouve devant le vieux et le nouveau bassin de la fontaine* » (f° 459). – Situation financière :

Revenus :	1373 l.
Dépenses :	6234 l. 16 s. 6 d.
Déficit :	4861 l. 16 s. 6 d.

Vote d'une taille d'un sol 6 deniers par livre (f° 462v°-464). – Députation de [Victor] de Rey-St Sauveur, consul, à l'assemblée de la viguerie, avec mission de demander le remboursement du prix des réparations faites au chemin de St Tropez (f° 465). - Déplacement du confessionnal et mise à l'enchère des nouveaux bancs de l'église [cf. f° 462v°] (f° 466v°). – Vote de la construction d'un escalier pour accéder à la tribune (f° 470). – Délibéré : de consulter pour contraindre Nicolas Cavallier à payer l'amende qui lui a été infligée par les intendants de police pour n'avoir pas enlevé les « *balayures et le fumier* » devant sa maison (f° 475v°) ; - d'agrandir le chemin conduisant au lavoir de la Vernède près de la propriété de Charles Couze (f° 479) ; - de canaliser avec des tuyaux en poterie la source de la propriété de Jean-François Destelle (f° 480). – Nomination de [Jacques] Chiris, [ancien notaire de Châteaudouble], comme maître d'école à qui l'on fournira le logement (f° 490). – Délibéré de transférer le bénitier de l'église en face de la petite porte du tambour, à gauche en entrant (f° 492v°). – Députation de [Victor] de Rey de St Sauveur, maire, à l'assemblée de la viguerie convoquée pour élire un député à l'assemblée générale de la province ; avec mission de voter pour « *une personne dont les lumières, la sagacité et le patriotisme soient généralement reconnus et qui puisse s'intéresser vivement à la cause commune* »

(f° 494). – Autorisation de couper le bois pour les bancs de la tribune qui seront rangés en amphithéâtre (f° 496v°). – Elections consulaires. – Nomination des marguilliers du Rosaire, du St Esprit, du Purgatoire, de St Pons, de St Roch, de Notre-Dame de Conserve et de St Antoine. – Injonction aux marguilliers sortants de rendre leurs comptes à la mairie, en présence du viguier, des consuls, du curé et des nouveaux marguilliers (f° 498-499).

1788. – Déclaration d'un troupeau atteint de « *la cas* » [clavelée] (f° 501). – Délibéré : de réparer l'escalier de la maison curiale ; - « *de faire boucher la porte de la chapelle de St Sébastien à chaux et sable pour faire cesser...les inconvénients qui résultent de la part des mendiants vagabonds qui s'y réfugient* » (f° 501v°-502). – Rapport des commissaires sur la guérison des troupeaux qui étaient atteints de la clavelée (f° 503). - Députation de Nicolas Rey, maire, à l'assemblée de la viguerie (f° 508). – Vote de remerciements à N. de Castillon, procureur général, qui a offert d'envoyer des troupes pour la battue aux bêtes féroces (f° 510v°). - Confirmation de Jacques Chiris, ancien notaire de Châteaudouble, comme maître d'école, aux gages annuels de 120 livres. - Délibéré de prier les communautés circonvoisines de se joindre à celle de Puget pour appeler un vétérinaire qui réside et lui faire un traitement convenable (f° 515). - Vote de 72 livres à N. Coudry, pour réparations à l'horloge. – Députation de Nicolas Gavot, docteur en médecine, à l'assemblée de la viguerie. – Vote de 75 livres pour prix de 6 vases dorés avec bouquets pour la confrérie du St Sacrement (f° 517-518).

1789. – Délibéré de distribuer 3 quintaux [120 kg] de pain aux nécessiteux et d'inviter le prieur du lieu de faire une aumône, attendu la rigueur de la saison (f° 528v°). - Députation de Nicolas Cavallier, maire, à l'assemblée de la viguerie (f° 529v°). - Délibéré de demander au chapitre de la cathédrale de Fréjus, chargé de régir les revenus du prieur, de nouveaux secours pour

les pauvres ; le prieur étant tenu par arrêt rendu en faveur de la communauté de distribuer le tiers de la dîme (f° 530v°). - Injonction aux hoirs de N. de Camelin, propriétaires des moulins de Puget, de nettoyer le ruisseau du Gabron sous le viaduc du canal desdits moulins (f° 533v°). – Vote de réparations au chemin de Callas (f° 534). – Délibéré de demander à l'intendant la permission de prendre 50 charges [80 hl] de blé dans les dépôts de la province. – Avis donné par Nicolas Gavot, docteur en médecine, et Nicolas Cavallier, maire, députés à l'assemblée de la sénéchaussée pour porter le cahier de doléances, que le Clergé et la Noblesse se sont soumis « à payer et contribuer à toutes les impositions pécuniaires comme le Tiers Etat » (f° 540). - Secours de 100 livres accordé par les bénéficiers (f° 543). – Lecture de la circulaire des procureurs du Pays enjoignant aux communautés d'adresser leurs demandes de secours pour les pertes subies par les rigueurs de l'hiver et les « révolutions populaires » (f° 547v°). - Délibéré : de ne plus distribuer de cierges aux habitants lors de la procession de la Fête-Dieu, mais d'en donner seulement aux magistrats, attendu que le jour de l'octave trois flambeaux ont disparu (f° 556v°) ; - de remettre à son ancienne place dans l'église le banc de Bernardin Tripoul, et au besoin de remplacer les bancs par des chaises, attendu les contestations soulevées par ledit Tripoul (f° 557) ; - de faire placer une pompe au puits de ville (f° 558v°) ; - de dresser rôle de tous les hommes en état de porter les armes et de faire monter la garde pour s'opposer aux ennemis qui, d'après « la lettre des consuls du Muy, ont paru aux environs de Manosque » ; nomination de 4 capitaines (f° 559v°-561). – Refus, pour manque de fonds, de transférer le cimetière, malgré la plainte de [Victor] de Rey-St Sauveur, disant avoir été « affecté d'une mauvaise vapeur en se rendant à son aire sous le cimetière » (f° 564). – Injonction aux habitants de déclarer la quantité de blé qui leur est nécessaire jusqu'à la récolte,

afin d'en approvisionner la communauté. - Désignation de [Victor] de Rey St Sauveur pour rédiger un mémoire « concernant la formation des nouveaux tribunaux » et sur les biens des ecclésiastiques (f° 564v°-566v°). – Délibéré d'acheter 400 charges [640 hl] de blé (f° 572) (9 septembre).

BB 21 bis. Délibérations communales 1789-1790. Cahier in-8, 48 feuillets, papier. (*)

(Il manque au moins un feuillet en tête, contenant une déclaration du roi et le début du règlement qui suit)

1789. – Règlement pour la milice nationale (13 septembre) : appel aux hommes de 20 à 60 ans ; les officiers sont nommés par le conseil général ; le commandement général appartient aux consuls, sauf quand les troupes du roi s'unissent à la milice ; « les officiers porteront pour signe distinctif une aiguillette aux couleurs nationales dont la longueur et le nombre de cordons distingueront les grades. Le signe distinctif des simples volontaires sera un pouf mis au dessus de la cocarde » ; tous « prêteront...le serment prescrit par l'assemblée nationale, de bien et fidelement servir pour le maintien de la paix, pour la deffence des citoyens, et contre les perturbateurs du repos public » (f° 1-3v). – Lecture faite de la déclaration du roi et du règlement général pour la formation de la milice nationale ; sont nommés : Pierre Joseph Maurine, commandant ; Joseph Baresté, major ; Nicolas Rey et Joseph Pierrugues, capitaines des 2 compagnies de 30 hommes chacune, etc. (f° 4). – Annulation de la délibération interdisant la sortie du blé, pour se conformer à la circulaire des chefs de viguerie transmettant l'arrêt de l'Assemblée nationale selon lequel la vente des grains et farine est libre dans le royaume. - Délibéré d'acheter 250 charges [400 hl] de blé, sous réserve de l'accord de l'intendant pour emprunter ; le blé serait revendu 3 livres de moins par charge aux habitants (f° 4v-5).

(*) Inventaire par Daniel HAINAUT

- Mandat à François Senès de 10 livres pour prix d'une échelle pour l'horloge (f° 5v).
 - Liste des hommes qui s'enrôlent dans la milice (f° 6v-7). – Bail de la boucherie passé avec Antoine Fontaine, de Fayence (f° 8).
 - Délibéré : d'envoyer un second placet à l'intendant, qui n'a pas répondu au premier et « *le retard occasione les murmures du peuple* » [cf. f° 4v-5] ; - de consulter un avocat pour savoir si l'on peut obliger Louis Clément, boulanger de Puget, à réparer le chemin de Callas ; de présenter un placet à l'intendant pour le prier de nommer un expert d'office afin d'établir un devis des réparations à faire à l'escalier de la maison curiale, le chapitre de Fréjus (en qualité de régisseur du prieuré de Puget) n'ayant pas répondu à l'exploit interpellatif qui lui avait été adressé ; de réparer le toit du four (f° 9v-10v). – Autorisation de l'intendant d'emprunter pour acheter 250 charges de blé [cf. f° 4v-5] ; Nicolas François Gavot, docteur en médecine, et Nicolas Rey sont chargés de faire l'emprunt, Joseph Pierrugues et Bernardin Tripoul de se procurer le blé (f° 11v-12). - Achat des 30 premières charges de blé, à 39 livres la charge (f° 12v). – Délibéré : de demander, après consultation d'un avocat par Nicolas Gavot, docteur en médecine, à l'intendant et aux procureurs du Pays l'autorisation de se pourvoir contre [Louis] Clément (f° 13v).
 - Litige avec le canonicat sacristin du chapitre de Fréjus, prieur prébendé à Puget ; depuis la mort du dernier titulaire, le chapitre est dépositaire des revenus s'élevant à 3 200 livres par an selon le dernier bail ; délibéré de supplier le président de l'Assemblée nationale d'ordonner que l'économe du chapitre remette la somme provenant du prieuré, qui sera distribuée une partie aux pauvres de Puget et l'autre à l'Etat (f° 15v).
 – Lecture de la déclaration du roi portant sanction du décret de l'Assemblée nationale demandant une contribution extraordinaire et patriotique du quart des revenus de chacun (f° 16). – Plainte des fermiers du four contre le fournier Emmanuel Gayol, qui demandent son remplacement ; appui de messire Rey St Sauveur (f° 17-18). – Suite à

la déclaration du roi portant sanction du décret sur l'encadrement des biens nobles, demande de désigner des experts, conjointement avec l'expert de la communauté, à : l'évêque de Fréjus, pour les biens épiscopaux ; au chapitre de Fréjus, pour le prieuré ; au procureur général de la commanderie de Comps, à l'abbé de Bausset pour le prieuré de St Louis (f° 18v).
 - Transcription des lettres patentes du roi, comte de Provence, portant sanction du décret de l'Assemblée nationale sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle (28 articles ; Paris, octobre 1789) (f° 19-25v). – Joseph Pierrugues et Bernardin Tripoul ont acheté 135 charges [216 hl] de blé ; [Victor] Rey St Sauveur dépose une réquisition où il s'étonne qu'on ne respecte pas la délibération du 6 septembre, selon laquelle le blé serait vendu 6 francs de moins par charge, avec possibilité de crédit pour 5 panaux [80 l] ; délibéré de demander l'autorisation à l'intendant de pratiquer ainsi, contrairement à l'avis du maire qui aurait préféré que le blé soit vendu directement au boulanger pour que les plus indigents qui achètent journellement leur pain puissent profiter de la diminution ; dépense de 5 435 livres 11 sols pour cet achat. – Délibéré de payer le fournier Olivier aux conditions habituelles. - Conflit entre le maire, Nicolas Cavalier, et M. Rey St Sauveur qui serait comptable envers la communauté de 2 000 livres (f° 26-28v). – Loi martiale relative à l'encadrement des biens des privilégiés (f° 29v). – Nomination de Nicolas Gavot comme expert de la communauté pour ledit encadrement ; demande à monsieur [François] Maurine, procureur général de l'évêque, de nommer un expert, qui sera proposé aux autres possédants biens. – Nomination de 4 adjoints pour la nouvelle procédure criminelle [cf. f° 19-25v] : Jean Gavot, Bernardin Tripoul, Joseph Laugier (fils de François), André Fabre (f° 30v).
 - Distribution du blé différée en attente d'autorisation ; le maire demande à être déchargé de l'exécution de la délibération prise pour cette distribution [cf. f° 28].

– Opposition du maire pour payer 75 livres au sieur Delaporte, bijoutier à Aix, pour les 6 vases dorés [cf. BB 21, f° 517-518] (f° 31-31v). - Déclaration du roi accompagnant le décret de l'Assemblée nationale et des instructions concernant la contribution patriotique ; la viguerie vend des feuilles destinées à enregistrer les contributions individuelles (f° 32v-33). – Encadrement des plantations et bâtiments situés dans les « *terres vagues* » (f° 33v). – Joseph Audibert est chargé de la distribution du blé (f° 34). - Suspension des élections consulaires, par ordonnance du roi transmise par M. d'André, son commissaire en Provence, en l'attente de la promulgation du règlement des municipalités (f° 35). - Légitimation du conseil de la communauté, ainsi prolongé (f° 36). - Délibéré de présenter un comparant au procureur général de l'évêque et aux autres possédants [cf. f° 18v] afin de désigner un expert pour l'encadrement des biens privilégiés. - Réparations au chemin du puits de ville (f° 36v). – Reconnaissance de dettes de 5 435 livres 11 sols à Nicolas Rey, bourgeois, qui a payé les 135 charges de blé [cf. f° 27v] (f° 37). – Serment des adjoints de la procédure criminelle, Jean Gavot, Bernardin Tripoul et Joseph Laugier [cf. f° 30v] (f° 37v). – Nomination de Pierre Joseph Maurine, bourgeois de Puget, comme expert pour l'encadrement des biens de l'évêque, du chapitre de Fréjus et du prieur de St Louis ; délibéré d'envoyer un huissier royal à la commanderie de Comps (f° 38). – Le fermier de la boulangerie, Baresté, conteste l'arrangement concernant la réduction de 6 livres ; Rey St Sauveur applaudit « *aux charitables intentions des comunistes dont il se fait gloire d'être* » et demande la réunion d'un conseil général ; délibéré de nommer des arbitres lors de sa prochaine réunion (f° 38v-39v). – Les officiers de la garde nationale ont présenté les dépenses de la garde nationale : 42 livres pour le drapeau, 18 livres pour des poufs, 16 livres 19 sous pour des pompons, 28 livres 14 sous pour des cocardes, et 2 livres de frais de voyage pour aller prendre le drapeau

à Draguignan ; mandat de 107 livres 13 sols à Nicolas Rey, l'un des officiers. – Délibéré d'accorder 40 sous par mois à chacun des tambours et fifres de la garde nationale. – Honoré Chabaud, diacre de Soleillon, vicaire de Puget, est nommé maître d'école (f° 40). - Délibéré : de charger [Joseph] Pierrugues de faire pétrir 2 charges de blé pour distribuer du pain aux pauvres ; - de solliciter des secours du nouveau chanoine sacristain prieur prébendé de Puget (f° 40v). – Lors du dernier conseil de l'année (27 décembre), le maire demande à Pierre Joseph Maurine, viguier, de légitimer l'assemblée. – Celui-ci ordonne « *que Charles Laugier videra le plancher attendu qui n'a pas cote relative à notre reglement* », ainsi que Jean Cauvein, Claude Cauvein, Maulein Pallon et François Pallon, qui n'ont pas « *suffisamment de cote pour donner leur opinion et sufrage* » (f° 42). – La majorité du conseil vote la résolution du litige de la boulangerie par arbitrage ; M. d'Allons, ancien procureur du roi, est choisi par la communauté et M. Baresté nommé M. [Augustin] Muraire, avocat de Draguignan (f° 42v-43v). – Délibéré : de donner pouvoir au sieur Porte, agent de la communauté, d'exiger de la province les 4 livres 10 sols de la réparation du pont de la Maire sur le grand chemin à la sortie du village, et de recevoir le montant des ports des lettres au porteur ; - d'enregistrer diverses lettres patentes du roi accompagnant des décrets de l'Assemblée nationale (f° 43v-44). – Charles Barbe, 2^e consul, verra M. Reverdit, subdélégué de l'intendant à Fréjus, pour qu'il désigne un expert afin d'établir un devis estimatif des réparations à faire à l'escalier de la maison curiale, et pour qu'il prévienne le sieur Albin, chanoine sacristain prieur prébendé de Puget (f° 44). – Le maire est chargé de faire faire une porte neuve à la maison de ville, et de faire réparer l'actuelle en attendant (f° 44v). – A la demande des officiers de la garde nationale, le maire propose d'armer celle-ci de fusils, poudre et balles ; opposition de Victor Rey St Sauveur selon lequel « *on n'a pas besoin de fusils en*

cet endroit, ... que la nomination de la milice ou garde nationale est contre toutes les règles » et qui demande qu'on attende la réception du règlement et que l'on se limite à un tambour et fifre au lieu de cinq ; à la majorité, délibéré de demander des armes pour 60 hommes et de se pourvoir d'un quintal [40 kg] de poudre et 4 quintaux de balles, et d'adresser un placet aux seigneurs de l'Assemblée nationale pour les supplier d'autoriser cette délibération (f° 45-46).

1790. – Délibéré d'enregistrer : des lettres patentes du roi demandant l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale concernant les biens ecclésiastiques, les archives et bibliothèques des monastères et chapitres, les bijoux, vaisselles d'or et d'argent ; une lettre de rappel des commissaires des communes au sujet des retardataires de la contribution patriotique (f° 46v). – Nicolas Gavot, docteur en médecine, et Joseph Rey, bourgeois, chargés de la livraison du blé, remettent la somme de 877 livres 4 sols, montant du prix du blé livré (f° 47). – Délibéré : de faire mandat aux officiers de la communauté de leurs honoraires de l'année dernière ; - de payer les 12 livres de gages de Joseph Etienne Jubert, valet de ville, auxquels s'ajoutent 16 livres pour remonter l'horloge et 4 livres pour le bois fourni (f° 48).

BB 22 . Délibérations communales 1790-1791. Registre in-8, 242 feuillets, papier.

1790. – Déduction de 100 livres sur le fermage de la boulangerie. – « *Remis[sion] au maire, par [Victor] de Rey St Sauveur, de quatre paires de boucles d'argent en faveur de l'Assemblée nationale* » (f° 1-1v). – Vote de réparations au chemin de Bargemon, « *au dessous de la Lauve* ». – Désignation de Pierre-Joseph Maurine, viguier, Victor Rey St Sauveur, [Nicolas-François] Gavot, docteur en médecine, et [Pierre-Emmanuel] Rey-Taradeau, pour élaborer « *un projet de délibération [qui sera] envoyé à nos seigneurs de l'Assemblée nationale* » à l'effet de demander que la viguerie de Draguignan

soit partagée en deux districts dont l'un à Fréjus (f° 2v-4v). – Déclaration d'un troupeau atteint de « *la cas* » [clavelée] (f° 7v). – Nomination d'office de Pierre-Joseph Maurine, viguier, comme expert de la Commanderie de Comps, pour procéder à « *l'encadrement* » des biens privilégiés ; le procureur de l'ordre répondant à l'exploit qu'il n'a pas de pouvoir à cet effet (f° 8v). – Transcription de lettres patentes, lois et décrets concernant : l'envoi et la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps administratifs et municipalités ; - la déclaration des droits de l'homme ; - l'établissement de la constitution ; - l'abolition du régime féodal (f° 10-13) ; - la répression des désordres par les milices nationales (f° 15) ; - l'emprunt de 30 millions (f° 16) ; - le vote d'une contribution patriotique ; - la libre circulation des grains ; - l'exportation des grains et farines ; - l'exécution des décrets des 29 août et 18 septembre ; - la suppression de la gabelle (f° 16v-21) ; - le recouvrement des impositions de l'année courante ; - l'abolition des droits de francs fiefs ; - l'autorisation aux particuliers, corps, communautés et gens de mainmorte de prêter de l'argent à terme fixe et intérêt convenu ; - la loi martiale (f° 21v-24) ; - la création d'un tribunal chargé de juger les crimes de lèse nation ; - la suppression des passeports ; - la surséance à toute convocation de province et d'états jusqu'à ce que le mode de convocation soit déterminé ; - la suspension des vœux monastiques ; - l'attribution à l'Etat des biens ecclésiastiques à la charge de pourvoir aux frais du culte ; - la prorogation des vacances des parlements en attendant la nouvelle organisation judiciaire (f° 25v-27v). – Vote des gages des 5 tambours ou fifres de la garde nationale, comprenant 50 soldats (f° 29v). – Transcription de lettres patentes, lois et décrets : suspendant les élections consulaires ; - enjoignant au garde des sceaux et aux secrétaires d'Etat d'accuser réception des décrets de l'Assemblée nationale ; - sur la nomination des suppléants ; - prohibant les nominations

bénéficiaires à l'exception des cures ; - ordonnant la déclaration des bénéfices ecclésiastiques ; - prescrivant la conservation des biens ecclésiastiques et des archives des monastères et chapitres ; - concernant la confiscation des grains et farines saisis en contravention ; - supprimant la vénalité des offices de judicature (f° 30v-36) ; - défendant aux fonctionnaires publics de recevoir des gratifications sous le titre d'étrennes, vin de ville, etc. ; - sur la répression des délits forestiers ; - l'admission des « *non catholiques* » dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires ; - l'organisation électorale et municipale et instruction à ce sujet (f° 37-40). – Désignation de [Nicolas-François] Gavot, docteur en médecine, et Joseph Audibert pour dresser le rôle des citoyens actifs. – Vote de : 47 livres 6 sols en faveur de la « *luminaires* » du St Sacrement ; - 19 livres 19 sols pour prix de 30 poufs et 30 cocardes destinés à la garde nationale (f° 57v-58v). – Désignation, en assemblée électorale, de Nicolas-François Cavalier, maire, et Pierre-Emmanuel Rey, sieur de Taradeau, pour dresser une supplique à l'Assemblée nationale, « *au décret de laquelle toute l'assemblée, pénétrée de respect et d'admiration, a juré d'adhérer, de se conformer et de soutenir la constitution jusqu'à l'effusion de la dernière goutte de son sang* », afin d'avoir instruction sur la marche à suivre dans les élections en cas d'égalité de suffrages entre deux candidats à la présidence ; le droit de vote des étrangers, des valets, etc. [cf. f° 185v] (f° 63v). – Délibéré : de mettre à l'enchère [les herbages] de l'aire de St André et le pré de la Fède ; - de passer acte d'obligation à Nicolas Rey, bourgeois, de 5 435 livres 4 sols pour prix de 135 charges [216 hl] de blé et « *accessoires* » fournis à la commune [cf. BB 21 bis, f° 26] (f° 66v) ; - d'informer les procureurs du Pays du mauvais état de la Grande route, les voitures étant obligées de passer dans le « *pauvadour* » de [Victor] de Rey St Sauveur (f° 69v). – Lecture d'une lettre de l'intendant de Latour, réfutant les « *accusations que l'on a osé former au sujet*

de son administration » . – Transcription de lettres patentes, discours et instructions concernant : le délai de 2 mois accordé pour le versement de la contribution patriotique (f° 72) ; - la convocation des assemblées électorales ; - la franchise du droit de timbre et de contrôle pour les actes de constitution des municipalités (f° 72v-73) ; - les condamnations pour délits et crimes ; - la caisse d'escompte et la création d'une caisse de l'extraordinaire ; - diverses dispositions relatives aux municipalités ; - les pensions et traitements conservés ; - les prisonniers détenus en vertu d'ordres particuliers ; - les conditions exigées pour être citoyen actif (f° 74-79) ; - les attributions des juges ordinaires ; - l'exécution des rôles des impositions ; - le délai accordé pour la déclaration des biens ecclésiastiques ; - le discours du roi à l'Assemblée nationale du 4 février (f° 80-81v) ; - la réponse du président de l'Assemblée nationale ; - le discours au roi de la députation de ladite Assemblée ; - la réponse du roi (f° 87-88) ; - les droits de citoyens actifs accordés aux juifs ; - les dispositions relatives aux assemblées des communautés et aux assemblées primaires (f° 88v-89) ; - la compensation des quittances (f° 91) ; - le paiement des octrois, droits d'aides et autres (f° 92) ; - le recouvrement et le versement des impositions ordinaires (f° 93) ; - la constitution des assemblées primaires et administratives (f° 94v) ; - l'instruction de l'Assemblée nationale sur la formation des assemblées représentatives et des corps administratifs (f° 104). – Lecture de : la lettre des officiers municipaux de Draguignan portant de se joindre à eux et demander que le premier tribunal du département soit établi dans ladite ville (f° 127) ; - la circulaire du directeur des fermes du roi à Toulon sollicitant le secours des municipalités pour le recouvrement des contributions indirectes, à cause des troubles qu'il y a en Provence (f° 128). – Transcription de lettres patentes du roi : déterminant la valeur de la journée de travail pour la formation de la liste des citoyens actifs (f° 128v) ; - ordonnant la déclaration des bénéfices et pensions

ecclésiastiques de tout ordre ; - prohibant les vœux monastiques pour les deux sexes (f° 129v-130v). – Nomination de commissaires pour répartir la capitation. – Approbation du bail de l'entretien de la fontaine à 72 livres par an (f° 132-133). – Transcription : de lettres patentes concernant la sûreté des personnes, des propriétés et la perception des impôts ; - la surséance à l'exécution de tous jugements définitifs rendus par les juridictions prévôtales ; - fixant le traitement des religieux qui sortiront de leurs maisons ; - du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 11 février (f° 139-142). – Injonction : à N. Crémone, maçon de Fréjus, de rendre le devis des réparations du presbytère qui lui a été retourné pour le modifier ; - au prieur prébendé de faire remettre le maître autel à sa place primitive, « *c'est-à-dire isolé* » et de faire les réparations portées par la sentence de visite (f° 148v-149v). — Situation financière:

Dépenses :	10 714 l. 15 s. 6 d.
Revenus :	<u>6 233 l. 4 s. 9 d.</u>
Déficit :	4 480 l. 10 s. 9 d.

aux chefs du département [cf. f° 63v] (f° 185v). – Délibéré de ne pas réclamer contre la réunion de Puget au canton de Roquebrune (f° 190v). – Approbation des mandats faits pour le curage des puits, les réparations à l'horloge et « *la régence des écolles* » (f° 197). – Lecture d'arrêté de l'assemblée administrative du département enjoignant de couper les branches et le tronc des arbres qui gênent le cours des eaux du canal des moulins de l'Isle (f° 209). - Délibéré de placer un des bancs d'œuvre des officiers municipaux dans le chœur de l'église à coté de la sacristie et l'autre à coté de la nouvelle sacristie (f° 212).

1791. – Déclaration d'[Henri-Antoine] Chiris, curé, sur l'injonction en renouvellement du serment civique ordonné par le procureur syndic : « *Si une promesse faite à un homme et acceptée par iceluy oblige par*

Vote d'une taille d'un sol 9 deniers par livre (f° 154-156). – Députation : de Jean-Baptiste Cavalier, fils, à l'assemblée convoquée à Brignoles par les officiers municipaux de Marseille ; - de gardes nationaux au camp fédératif de Valbourgès (f° 160-161v). – Délibéré : d'habiller les fifres et tambours de la garde nationale ; - de demander à la commune de Marseille 50 fusils avec baïonnettes. – Vote : de 20 sols pour chacun des gardes nationaux allant à Valbourgès (f° 163-163v) ; - de 178 livres pour prix du repas donné aux gardes nationaux de Draguignan et de Fréjus, de passage à Puget (f° 165v). – Députation à Fréjus des officiers, caporaux et soldats pour élire les députés à la fédération générale à Paris (f° 171). – Vote de réparations à l'horloge et au cadran solaire (f° 174v). – Délibéré de cantonner les chevaux de haras de Nicolas Rey attaqués « *d'une maladie épistatique [épispastique] et endémique qui lui a déjà enlevé une grande partie de ces bettes* » (f° 179). – Lecture de la lettre de Seyès-la-Baume, député à l'Assemblée nationale, annonçant que la réponse au second mémoire envoyé pour élucider quelques questions sur les élections, a été transmise *justice et ne peut être changé ni révoquée au gré de celui qui a fait laditte promesse, à plus forte raison une promesse faite à Dieu oblige et doit être ferme et irrévocable ...Ayant juré de veiller avec soin sur les fidelles qui me sont confiés et par conséquent de les édifier, je leur donnerois un mauvais exemple et leur insinuerois que le serment n'est presque qu'un jeu et une chose indifférente, ce qui seroit un sujet d'escandale ; il est de la dernière importance d'inspirer au peuple beaucoup de respect pour le serment...Je donnerois lieu de soupçonner ma fidélité à remplir tout le contenu de mon serment duquel, si je changeois un point, je pourrois aussi changer le reste. Je me souviens de cette belle parole que dit Constance C[h]lore, père du grand Constantin : "Comment les chrétiens pourront-ils garder une fidélité inviolable, s'ils manquent à celle qu'ils doivent à Dieu ?" Mon*

serment ne renferme rien de contraire à la religion ni à l'autorité civile. Je suis bien aise de jouir de la liberté des opinions religieuses et des consciences décrétées par l'Assemblée nationale. J'ay donné des preuves non équivoques de mon patriotisme, en payant très exactement les impositions qui ont excédé le quart du revenu...et, tout le premier, ...ma contribution patriotique ... tout à la fois...J'ai toujours ex[h]orté les fidèles à être soumis par un motif de con[s]cience à la puissance civile, et fais chaque jour des prières pour l'Assemblée nationale. Je vous sup[p]lie très humblement très instamment, MM., de ne point me proposer à agir contre ma conscience, car n'ayant qu'une âme, je veux la sauver avec la grâce du Seigneur ». [signé] Chiris, curé (f° 214-216). – Procès-verbal de notification au curé et au vicaire d'une copie du décret du 12 juillet [1790] qui enjoint aux évêques, curés, vicaires et autres fonctionnaires, de prêter le serment conformément aux prescriptions des articles 21 et 38 dudit décret (f° 221).

**BB 23 . Administration communale.
Règlement municipal. - 1770.**

Liase : 1 cahier in-8, 4 feuillets, papier ; 3 pièces, papier ; 1 cahier, 4 feuillets, parchemin.

1. Règlement municipal dressé par Pierre-Emmanuel Rey et Jean Beuf, approuvé par le conseil général du 3 juin 1770. Extraits : tout homme majeur [25 ans], possédant depuis un an au moins une cote de 100 livres dans le livre terrier, pourra entrer dans les assemblées de la communauté et donner son suffrage dans les délibérations ; - le père et le fils ou les frères « *vivant en commun* » n'ont qu'un seul suffrage ; - inéligibilité des condamnés pour « *malversation dans l'administration des deniers de la communauté* », de ceux dont les femmes auront répété leurs droits, des comptables des fermes de la communauté, des rentiers et délivrataires desdites fermes, de leurs

associés et cautions, des officiers du seigneur ; - élection annuelle, le 26 décembre par un conseil général, de : 2 consuls, 1 greffier, 2 auditeurs des comptes, 1 impugateur, 2 intendants de police, 2 estimateurs et 2 conseillers ; - « *pour se conformer à l'usage ordinaire du lieu, le premier consul nomera celui qui doit le remplacer, lequel sera approuvé ou rejeté à la pluralité des suffrages des assistants, et en cas de rejet le consul en nomera un autre, sur laquelle nomination fera également courir les voix, et en cas de rejet le conseil en nomera un de la qualité requise par acclamation* » ; même forme pour l'élection du second consul et des autres officiers ; « *les consuls sortant de charge exerceront celle d'intendants de police et estimateurs et seront marguilliers du Saint Sacrement* » ; - sont éligibles à la charge de : 1^{er} consul, ceux qui ont une cote de 250 livres et sont « *dans la classe des aparens* » et exerçant « *un art libéral et au dessus de l'artisan* » ; 2^e consul, ceux qui savent lire et écrire avec une cote de 200 livres ; le greffier « *sera choisi dans la classe des aparens sans avoir égard à sa cotisation* » ; - salaires : des consuls, 12 livres chacun ; du greffier 18 livres (il fournit gratuitement les extraits à l'usage de la communauté) ; des auditeurs des comptes et impugateur, 6 livres chacun ; des intendants de police, 9 livres chacun ; - la réélection dans une charge n'est possible qu'après en être sorti depuis 2 ans ; - le nouvel état entre en exercice le jour de l'an, après avoir prêté serment à l'« *authorisant* » ; - le conseil ordinaire sera composé de 8 membres au moins, qui devront se rendre à la maison de ville après le cri public, à peine de 6 livres d'amende ; - ceux qui seront en procès avec la communauté devront sortir de la salle quand on délibèrera sur l'affaire les concernant ; - les consuls ne pourront convoquer un conseil général sans avoir fait délibérer 3 jours avant , par un conseil ordinaire, sur les affaires

nouvelles, et averti le syndic des forains ;
 - les députés en matière de procès de la communauté seront choisis dans la classe consulaire, mais ne peuvent être les consuls en exercice ni des parents ou alliés de la partie adverse ; - les députés dans l'étendue du terroir auront 20 sols par jour, pour Draguignan et autres lieux distants de moins de 4 lieues, 50 sols, et 40 sols si le séjour dure plus de 4 jours ; la députation des consuls dans l'étendue du terroir est gratis ; - les consuls ne peuvent administrer les deniers de la communauté ; une délibération du conseil est nécessaire ; - le trésorier ou l'adjudicataire des impositions rendra compte chaque mois d'avril ; - les consuls et greffier sortants doivent remettre entre les mains de ceux qui entrent le livre des délibérations, le cadastre moderne et autres papiers courants de la communauté ; les papiers anciens sont remis à l'archivaire (personne de probité possédant au moins 500 livres de biens, aux gages annuels de 18 livres) qui n'est pas « *amovible mais sera fixe sous le bon plaisir du conseil tant qu'il s'aquitera dignement de sa charge* » ; - l'archivaire récupèrera, au besoin par la force, les papiers détenus par des particuliers, pour les remettre dans les archives fermées, avec 3 clés possédées par l'archivaire, le 1^{er} consul et le greffier ; - les auteurs de dommages causés dans les prés, pauvadors et défens paieront une amende de 3 livres, et 6 livres pour les dommages dans les semis, vignes, vergers et jardins ; peine qui sera doublée si les dommages ont lieu la nuit.

2. Extrait de la délibération du conseil général du 3 juin 1770 ayant approuvé le règlement municipal.

3. Lettre d'accompagnement du règlement municipal, signée Mathieu [procureur de la communauté], adressée au parlement pour demander son homologation, et revêtue de l'avis favorable : de la Cour (7 août 1770), qui

transmet le document à l'évêque ; du seigneur évêque par l'intermédiaire de son frère, M. de Bausset Roquefort, en date du 11 septembre 1770, constatant que « *les dispositions contenues dans le règlement sont justes, régulières et conformes aux principes de la bonne administration* » .

4. Avis favorable du procureur général du roi , le 18 septembre 1770.

5. Arrêt du roi homologuant le règlement, daté du 19 septembre 1770 (parchemin).

BB 24 . Administration communale. Élections consulaires. – 1636-1784.

Liasse : 1 cahier in-8, 4 feuillets, papier ; 2 pièces, papier ; 3 pièces, papier, imprimées.

1. Extrait de la délibération communale sur la « *création des officiers et administrateurs de la maison commune du lieu du Puget* » (1636) [cf. BB 9, f^o 306v^o).

2. Arrêt du parlement d'Aix, du 2 janvier 1731, ordonnant que les élections des consuls et officiers municipaux auront lieu désormais en décembre, pour une installation le 1^{er} janvier, signé Deregina (imprimé).

[C'est pour une meilleure rentrée des deniers du roi et du pays].

3. Circulaire accompagnant l'arrêt ci-dessus ; imprimé signé Puget et Barbentane, consuls d'Aix ; Gensollen, assesseur ; Bonfils, Peiresc, Grassy, procureurs du Pays (10 janvier 1731).

4. Copie de circulaire des procureurs du Pays rappelant l'arrêt du conseil du 21 mars 1747 portant réunion des charges municipales aux corps des villes et communautés de la province, et l'obligation de procéder à l'élection des officiers municipaux ; rappel que les officiers royaux sont exclus de l'assistance aux conseils pour l'élection, et que la position

n'est pas encore tranchée pour les officiers des seigneurs. (Aix, 19 novembre 1757).

5. Lettre de N. Feraudy [procureur de la communauté] rapportant l'avis des avocats Pascalis et Barlet sur la contestation de l'élection du nouveau conseil, due à la participation au vote de ceux qui sont en procès avec la communauté (Aix, 29 décembre 1771).

6. Arrêt du parlement du 27 janvier 1784, cassant l'élection des officiers municipaux de Roquebrune et enjoignant aux communautés de la province de se conformer à l'arrêt du 2 janvier 1731 [cf. BB 24/2] ; Signé de Regina (imprimé).

BB 25 . Administration communale. Consuls. – 1685.

Liase : 1 pièce, papier, imprimée.

Extrait de lettres patentes du roi confirmant celles du 13 mai 1608, « *pour la décharge de toutes séquestrations en faveur des consuls durant l'année de leurs charges, fors pour les deniers du Roy et du Païs* ». Les consuls ne peuvent être députés séquestres pendant leur mandat.

BB 26 . Administration communale. Secrétaires greffiers. – 1743-1778.

Liase : 1 pièce, papier, imprimée ; 4 pièces, papier.

1. Arrêt du Conseil d'Etat enjoignant de faire annuellement le récolement des archives, et de ne « *plus commettre à l'avenir aucuns secrétaires et greffiers sous le titre d'archivaires ou sous quelques autres dénominations que ce puisse être* » (26 février 1743). Portant ordonnance de Jean-Baptiste des Galois, chevalier de la Tour, intendant de Provence, pour exécution (20 avril 1743).

2. Circulaire des chefs de viguerie, Geoffroy Ste Cécile et Richelmy, annonçant, après consultation du procureur du Pays, M de Moricaud, que

la province va faire appel de l'arrêt du 9 juin, rendu en faveur des notaires d'Aix, qui défend aux greffiers de « *s'immiscer dans les fonctions de notaire* » et de recevoir les actes de leur communauté. (Draguignan, 22 octobre 1761).

3. Circulaire des mêmes, précisant que l'arrêt ne s'applique qu'à la communauté d'Aix ; (Draguignan, 2 novembre 1761).

4. Lettre de M. Autheman, avocat général, aux consuls de Puget, demandant des explications à propos de registres de délibérations qui sont égarés. (Aix, 13 juin 1770).

5. Avis de N. Revel, avocat de Draguignan, rappelant qu'il faut être majeur (25 ans révolus) pour exercer une fonction publique ; si le greffier élu n'a pas l'âge requis, il faut le faire assister d'un notaire royal pour recevoir les actes de la communauté, ou procéder à une autre élection. (Draguignan, 24 avril 1779).

BB 27 . Administration communale. Conseils de ville. – 1757-1777.

Liase : 1 pièce, papier ; 2 pièces, papier, imprimées.

1. Copie de circulaire des procureurs du Pays portant qu'en assemblée générale il a été délibéré que « *les officiers royaux des villes et lieux des juridictions royales seront exclus de l'autorisation des conseils et autres assemblées des communautés, conformément à l'édit de création des offices municipaux, et qu'à l'égard des villes et lieux des juridictions seigneuriales il en sera usé comme avant l'arrêt du 21 may dernier portant réunion des charges aux corps des communautés* » c'est-à-dire que dans les communautés où la charge de maire appartient à la communauté les officiers municipaux excluront les officiers du seigneur, et que dans celles où les offices n'auront pas été levés les officiers des

2. seigneurs ne seront pas exclus [cf. BB 24/4]. (décembre 1757).

3. Arrêt du parlement « *qui maintient les premiers consuls dans le droit de convoquer les assemblées municipales et d'y faire les propositions* », à l'exclusion des seconds consuls. Signé De Regina. (15 février 1777).

4. Circulaire du procureur général, Le Blanc de Castillon, transmettant l'arrêt précédent pour exécution. (Aix, 20 février 1777).

BB 28 . Administration communale. Règlement municipal et règlement de police– 1774.

1 cahier in-8, 9 feuillets, papier.

Règlement municipal (f° 1-7v°) : il reproduit très exactement celui de 1770 [cf. BB 23/1], collationné par le greffier, Gavot.

Règlement de police (f° 8-17) : il sera établi 4 intendants de police, qui formeront avec les consuls le bureau de police ; réunion hebdomadaire avec le viguier ; - toutes les amendes seront adjugées par le bureau au profit de la confrérie du St Sacrement, le tiers en faveur du dénonciateur ; les denrées et marchandises en contravention seront confisquées en faveur des pauvres ou d'une œuvre religieuse ; - les inspecteurs ou regardadours commis pour veiller aux abus et contraventions, et les dénonciateurs, auront le tiers des amendes ; les assignations seront données aux contrevenants par le valet de ville ; les membres du bureau ou ceux par eux commis pourront saisir les fruits, pain, denrées et autres marchandises en contravention, ainsi que les balances non fidèles et les mesures non étalonnées ; - les intendants seront nommés en même temps que les officiers municipaux ; - le boulanger ou rivier fera du pain de la qualité requise, bien cuit, et vendra « *du bon vin et potable et de la bonne huile* » selon le tarif, ainsi qu'il sera porté par son bail ; confiscation et amende en cas de non conformité ; visite hebdomadaire pour vérifier ; - prescriptions concernant la boucherie ;

- défense de laisser aller les pourceaux dans les rues durant la journée ; - défense aux revendeurs de n'acheter fruits, haricots verts ou chair de cochon qu'après 10 heures ou au moins une heure d'exposition ; - le poisson à vendre devra être exposé au coin de Barinde, avec un prix constant durant toute la journée ; les cabaretiers et autres vendant du vin devront avoir des mesures étalonnées ; - défense aux vigneron d'amener des chèvres et brebis dans les vignes ; - « *les ouvriers de la campagne depuis le 29 septembre jusqu'au 1^{er} février sortiront du village pour se rendre au travail dès le soleil levant pour ne le quitter qu'au soleil couchant ; du 1^{er} février jusqu'à la pâque, ils sortiront à 7 heures et ne quitteront le travail qu'à 5 heures du soir, et pendant tout le temps les ouvriers ne feront qu'un repas à la campagne et ne pourra durer qu'une heure ; et depuis la pâque jusqu'au 29 septembre ils sortiront à 6 heures et quitteront à 6 heures du soir, ils feront alors 2 repas à la campagne qui dureront une heure chacun, excepté dans le temps de la moisson, alors on fera 3 repas ; les femmes dans tout le temps de l'année sortiront une heure après les hommes* » ; amendes contre les contrevenants : 24 sols pour les hommes et 10 sols pour les femmes ; - défense aux ouvriers de se louer à d'autres après avoir promis à quelqu'un ; à salaire égal les ouvriers doivent donner la préférence aux habitants de Puget ; - défense aux « *étrangers* » de vendre en gros des fruits, haricots verts, châtaignes et autres avant de les avoir exposés pendant une heure à la vente au public , sur la place ou coin de Barinde, pour donner aux habitants l'occasion de se pourvoir ; - défense aux habitants « *de jeter dans les rues aucunes ordures ni excréments si ce n'est la nuit après huit heures pendant l'hivert et après dix heures pendant l'été à peine d'amende ni de jeter dans les frontières de leurs voisins a peine de double amande ni jeter aucunes cendres de lessive dans les rues* ; - défense de déposer de la terre, des débris de maison dans les rues et place publique, de faire des

fossés ou cloaques et de « *tenir aucun fumier* » ; - injonction aux habitants de faire balayer devant leur maison chaque samedi ; - injonction d'enterrer les chevaux, mulets, ânes, chiens et autres animaux à au moins 500 pas hors du village ; - défense de brûler le marc de raisin pour en faire de la cendre à moins de 300 pas du village, et à condition que la fumée ne vienne pas vers celui-ci ; injonction d'élever les vers à soie à au moins 500 pas ; - défense de faire sécher le lin ou chanvre tiré de l'eau dans les rues, opération qui est autorisée autour du village ; - le présent règlement ne s'applique pas aux dommages des champs, qui relèvent du viguier ou juge, comme prévu par le dernier article du règlement municipal[voir ci-dessus] ; - règles de mouture par le meunier ; - règles de cuisson du pain par le fournier ; - défense de faire tomber des immondices dans les puits publics, sous peine d'amende et obligation de curer ; « *les pères et mères répondront de leurs enfants, les maris de leurs femmes et*

les maitres de leurs domestiques » ; - défense de laver quoi que ce soit dans les fontaines publiques « *si ce n'est quelques herbes potagères et bonnes à manger* » ; - défense aux gardiens de troupeaux de porter des armes à feu hors des bois ; - défense aux inspecteurs ou intendants de passer un accommodement avec les contrevenants aux susdits articles ; - défense aux serruriers d'ouvrir ou crocheter des portes et caisses sans l'ordre du maître et sans sa présence ; de faire ou contrefaire aucune clé.

Collationné par le greffier, Gavot.

**BB 29 . Administration communale.
Conseil de ville. – 1773.**

Liasse : 1 pièce, papier.

Circulaire du subdélégué de l'intendant, Suffret, enjoignant de mentionner dans les pièces de procès l'autorisation de députer pour y faire consulter ou pour suivre les débats. (Fréjus, 22 juillet 1773).

SÉRIE CC

CADASTRES, FINANCES, CONTRIBUTIONS, COMPTABILITÉS, etc.

- CC 1 Cadastre - XVI^e siècle. - Cahier *in-4*, 44 feuillets papier.
- CC 2 Cadastre - XVI^e siècle. - Cahier *in-4*, 32 feuillets papier.
- CC 3 Cadastre - 1538. - Registre *in-4*, 90 feuillets papier.
- CC 4 Cadastre - 1553-1564. - Registre *in-4*, 150 feuillets papier.
- CC 5 Cadastre - 1585. - Registre *in-4*, 107 feuillets papier.
- CC 6 Cadastre - 1598. - Registre *in-4*, 97 feuillets papier.
- CC 6 bis Cadastre - 1605. - Registre *in-8*, 100 feuillets papier.
- CC 7 Cadastre - 1613. - Registre *in-4*, 128 feuillets papier.
- CC 8 Cadastre - 1617. - Registre *in-4*, 120 feuillets papier.
- CC 9 Cadastre - 1677 (fragment du brouillard). - Cahier *in-8*, 42 feuillets papier.
- CC 10 Cadastre - 1677. - Registre *in-4*, 95 feuillets papier.
- CC 11 Cadastre - 1680. - Registre *in-4*, 190 feuillets papier.
- CC 12 Cadastre - 1703. - Registre *in-4*, 159 feuillets papier.
- CC 13 Cadastre - 1724. - Registre *in-4*, 192 feuillets papier.
- CC 13 bis Cadastre - 1724 (brouillard). - Registre *in-8*, 206 feuillets papier.
- CC 14 Cadastre - 1766 (batardeau). - Registre *in-8*, 413 feuillets papier.
- CC 15 Cadastre - 1766. - Registre *in-4*, 362 feuillets papier.
- CC 16 Cadastre - 1772. - Registre *in-4*, 412 feuillets papier.
- CC 17 Cadastre - 1678-1679. – Liasse : 3 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.
- CC 18 Cadastre - 1715-1772. – Liasse : 4 pièces papier, 1 brochure *in-8* 16 pages papier imprimé, 6 pièces papier imprimé.
- CC 19 Cadastre - 1719-1723. – Liasse : 9 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau, 2 cachets.
- CC 20 Cadastre - 1758-1762. – Liasse : 13 pièces papier, 1 cachet.
- CC 21 Encadastrement - 1762-1787. – Liasse : 10 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 22 Encadastrement des biens privilégiés - 1789-1790. – Liasse : 7 pièces papier, 1 cahier *in-8* 12 feuillets papier.
- CC 23 Affouagement - 1664-1698. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 6 pièces papier.
- CC 24 Affouagement - 1728-1774. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 18 feuillets papier, 4 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 25 Taxes perçues au nom du roi. Droits de francs fiefs et nouveaux acquets - 1574-1706. – Liasse : 7 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 26 Taxes perçues au nom du roi. Recouvrement de la taille - 1638. – Liasse : 2 pièces papier.

- CC 27** Taxes perçues au nom du roi. Papier terrier - 1670-1772. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 12 feuillets, 1 brochure *in-8* 5 pages papier imprimé, 3 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.
- CC 28** Taxes perçues au nom du roi. Droits de franc-alleu - 1670-1678. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets, 4 pièces papier.
- CC 29** Taxes perçues au nom du roi. Droits d'amortissement – 1689-1742. – Liasse : 14 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 30** Taxes perçues au nom du roi. Contrôle et petit sceau – 1702-1781. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 19 pièces papier, 9 pièces papier imprimé.
- CC 31** Taxes perçues au nom du roi. Insinuations laïques – 1705-1708. – Liasse : 1 pièce papier, 3 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 32** Taxes perçues au nom du roi. Papier timbré – 1712-1782. – Liasse : 7 pièces papier imprimé.
- CC 33** Taxes perçues au nom du roi. Droits de consignation – 1729-1780. – Liasse : 1 pièce papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 34** Taxes perçues au nom du roi. Hypothèques – 1778-1779. – Liasse : 1 brochure *in-8* 35 pages papier imprimé, 1 pièce papier imprimé.
- CC 35** Taxes perçues au nom du roi. Huitième denier – 1678-1683. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 8 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 36** Taxes perçues au nom du roi. Dixième denier – 1678-1734. – Liasse : 4 pièces papier, 1 brochure *in-8* 7 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.
- CC 37** Taxes perçues au nom du roi. Sixième denier – 1704-1729. – Liasse : 2 pièces papier, 8 pièces papier imprimé.
- CC 38** Taxes perçues au nom du roi. Cinquantième denier – 1725-1727. – Liasse : 4 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 39** Taxes perçues au nom du roi. Vingtième denier – 1760-1772. – Liasse : 1 brochure *in-8* 36 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.
- CC 40** Taxes perçues au nom du roi. Centième denier – 1735-1761. – Liasse : 1 brochure *in-8* 5 pages papier imprimé, 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 41** Taxes perçues au nom du roi. Offices de greffiers – 1644-1756. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 6 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 42** Taxes perçues au nom du roi. Offices d'expert juré et de juré priseur – 1670-1705. – Liasse : 1 brochure *in-8* 15 pages papier imprimé, 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.
- CC 43** Taxes perçues au nom du roi. Offices – 1701-1758. – Liasse : 7 pièces papier, 8 pièces papier imprimé.
- CC 44** Taxes perçues au nom du roi. Office de conseiller du roi et garde du petit sceau – 1702-1705. – Liasse : 2 pièces papier imprimé, 1 pièce parchemin.

- CC 45** Taxes perçues au nom du roi. Office de contrôleur visiteur de poids et mesures – 1704. – Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- CC 46** Taxes perçues au nom du roi. Offices de gouverneurs, lieutenants du roi, maires et autres officiers des hôtels de ville – 1704-1734. - Liasse : 10 pièces papier, 6 pièces papier imprimé, 4 cachets.
- CC 47** Taxes perçues au nom du roi. Office de subdélégué de l'intendant - 1708. Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 48** Taxes perçues au nom du roi. Offices d'inspecteurs et visiteurs d'huile – 1710. Cahier *in-8* 6 feuillets papier.
- CC 49** Taxes perçues au nom du roi. Office de courtier jaugeur – 1717. Liasse : 9 pièces papier.
- CC 50** Taxes perçues au nom du roi. Offices de trésoriers, etc. – 1725. – Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 51** Taxes perçues au nom du roi. Droit de confirmation des foires – 1737. Liasse : 3 pièces papier.
- CC 52** Taxes perçues au nom du roi. Office de receveur général et contrôleur des consignations – 1759. – Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- CC 53** Taxes perçues au nom du roi. Office de procureur à la Cour des comptes – 1771. – Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- CC 54** Taxes perçues au nom du roi. Capitation – 1697-1739. – Liasse : 1 cahier *in-8* 20 feuillets papier, 19 pièces papier, 27 pièces papier imprimé, 2 cachets.
- CC 55** Taxes perçues au nom du roi. Capitation – 1741-1788. – Liasse : 14 pièces papier, 25 pièces papier imprimé.
- CC 56** Taxes perçues au nom du roi. Capitation – 1701-1716. – Liasse : 7 pièces papier.
- CC 57** Taxes perçues au nom du roi. Droits de péage, passage, pulvérisage et leydes – 1687-1734. – Liasse : 4 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 58** Taxes perçues au nom du roi. Fouage, subsides, etc. – 1703. – Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- CC 59** Taxes perçues au nom du roi. Gabelles – 1628-1772. – Liasse : 1 brochure *in-8* 10 pages papier imprimé, 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 60** Taxes perçues au nom du roi. Confirmation de noblesse – 1735-1785. - Liasse : 5 pièces papier, 5 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 61** Taxes perçues au nom du roi. Contribution patriotique – 1789-1790. - Liasse : 11 pièces papier.
- CC 62** Taxes perçues au nom du roi et de la province – 1671-1784. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 7 pièces papier, 16 pièces papier imprimé.
- CC 63** Comptes trésoraires – 1532-1533. – Liasse : 1 pièce papier.
- CC 64** Comptes trésoraires – 1534-1535. – Liasse : 1 pièce papier.
- CC 65** Comptes trésoraires – 1535-1536. – Liasse : 1 pièce papier.
- CC 66** Comptes trésoraires – 1536-1537. – Liasse : 2 pièces papier.

- CC 67** Comptes trésoraires – 1537-1538. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 13 pièces papier, 1 sceau.
- CC 68** Comptes trésoraires – 1538-1539. – Liasse : 1 cahier *in-8* 12 feuillets papier, 14 pièces papier.
- CC 69** Comptes trésoraires – 1539-1540. – Liasse : 9 pièces papier.
- CC 70** Comptes trésoraires – 1540-1541. – Liasse : 7 pièces papier.
- CC 71** Comptes trésoraires – 1541-1542. – Liasse : 1 pièce papier.
- CC 72** Comptes trésoraires – 1542-1543. – Liasse : 7 pièces papier.
- CC 73** Comptes trésoraires – 1543-1544. – Liasse : 29 pièces papier.
- CC 74** Comptes trésoraires – 1544-1545. – Liasse : 11 pièces papier.
- CC 75** Comptes trésoraires – 1545-1546. – Liasse : 10 pièces papier.
- CC 76** Comptes trésoraires – 1546-1547. – Liasse : 1 cahier *in-8* 14 feuillets papier, 4 pièces papier.
- CC 77** Comptes trésoraires – 1548-1549. – Liasse : 13 pièces papier.
- CC 78** Comptes trésoraires – 1549-1550. – Cahier *in-8* 34 feuillets papier.
- CC 79** Comptes trésoraires – 1550-1551. – Liasse : 5 pièces papier.
- CC 80** Comptes trésoraires – 1551-1552. – Liasse : 8 pièces papier.
- CC 81** Comptes trésoraires – 1552-1553. – Liasse : 1 pièce papier.
- CC 82** Comptes trésoraires – 1553-1554. – Liasse : 1 cahier *in-8* 33 feuillets papier, 15 pièces papier.
- CC 83** Comptes trésoraires – 1554-1555. – Liasse : 6 pièces papier.
- CC 84** Comptes trésoraires – 1555-1556. – Liasse : 2 pièces papier.
- CC 85** Comptes trésoraires – 1556-1557. – Liasse : 3 pièces papier.
- CC 86** Comptes trésoraires – 1557-1558. – Liasse : 1 cahier *in-8* 36 feuillets papier, 5 pièces papier.
- CC 87** Comptes trésoraires – 1558-1559. – Liasse : 15 pièces papier.
- CC 88** Comptes trésoraires – 1560-1561. – Liasse : 1 cahier *in-8* 33 feuillets papier, 8 pièces papier.
- CC 89** Comptes trésoraires – 1561-1562. – Liasse : 1 cahier *in-8* 22 feuillets papier, 7 pièces papier.
- CC 90** Comptes trésoraires – 1562-1563. – Liasse : 11 pièces papier.
- CC 91** Comptes trésoraires – 1563-1564. – Liasse : 1 cahier *in-8* 22 feuillets papier, 14 pièces papier.
- CC 92** Comptes trésoraires – 1564-1565. – Liasse : 10 pièces papier.
- CC 93** Comptes trésoraires – 1565-1566. – Liasse : 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier, 13 pièces papier.
- CC 94** Comptes trésoraires – 1566-1567. – Liasse : 11 pièces papier.
- CC 95** Comptes trésoraires – 1567-1568. – Liasse : 4 pièces papier.
- CC 96** Comptes trésoraires – 1568-1569. – Liasse : 1 cahier *in-8* 38 feuillets papier, 6 pièces papier.
- CC 97** Comptes trésoraires – 1569-1570. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 24 feuillets papier, 22 pièces papier.

- CC 98** Comptes trésoraires – 1570-1571. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 56 feuillets papier, 27 pièces papier.
- CC 99** Comptes trésoraires – 1571-1572. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 24 feuillets papier, 18 pièces papier.
- CC 100** Comptes trésoraires – 1572-1573. – Liasse : 3 pièces papier.
- CC 101** Comptes trésoraires – 1573-1574. – Liasse : 27 pièces papier.
- CC 102** Comptes trésoraires – 1574-1575. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 48 feuillets papier, 22 pièces papier, 1 sceau.
- CC 103** Comptes trésoraires – 1575-1576. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 12 feuillets papier, 7 pièces papier.
- CC 104** Comptes trésoraires – 1576-1577. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 42 feuillets papier, 25 pièces papier.
- CC 105** Comptes trésoraires – 1577-1578. – Liasse : 14 pièces papier.
- CC 106** Comptes trésoraires – 1578-1579. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 11 feuillets papier, 10 pièces papier.
- CC 107** Comptes trésoraires – 1579-1580. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 12 pièces papier.
- CC 108** Comptes trésoraires – 1580-1581. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 48 feuillets papier, 22 pièces papier.
- CC 109** Comptes trésoraires – 1581-1582. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 92 feuillets papier, 17 pièces papier.
- CC 110** Comptes trésoraires – 1582-1583. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 18 pièces papier.
- CC 111** Comptes trésoraires – 1583-1584. – Liasse : 10 cahiers *in-8* 90 feuillets papier, 48 pièces papier, 7 sceaux.
- CC 112** Comptes trésoraires – 1584-1585. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 81 pièces papier.
- CC 113** Comptes trésoraires – 1585-1586. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 58 feuillets papier, 6 pièces papier.
- CC 114** Comptes trésoraires – 1586-1587. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 4 feuillets papier, 15 pièces papier.
- CC 115** Comptes trésoraires – 1588-1589. – Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 15 pièces papier.
- CC 116** Comptes trésoraires – 1589-1590. – Liasse : 33 pièces papier, 4 sceaux.
- CC 117** Comptes trésoraires – 1590-1591. – Liasse : 6 cahiers *in-8* 28 feuillets papier, 44 pièces papier.
- CC 118** Comptes trésoraires – 1591-1592. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 26 feuillets papier, 28 pièces papier.
- CC 119** Comptes trésoraires – 1592-1593. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 56 feuillets papier, 81 pièces papier.
- CC 120** Comptes trésoraires – 1593-1594. – Liasse : 7 cahiers *in-8* 36 feuillets papier, 62 pièces papier, 1 sceau.

- CC 121** Comptes trésoraires – 1594-1595. – Liasse : 34 cahiers *grand in-8* 144 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 22 feuillets papier, 21 pièces papier.
- CC 122** Comptes trésoraires – 1595-1596. – Liasse : 20 cahiers *grand in-8* 94 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 13 pièces papier.
- CC 123** Comptes trésoraires – 1596-1597. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 7 pièces papier.
- CC 124** Comptes trésoraires – 1597-1598. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 29 pièces papier, 1 sceau.
- CC 125** Comptes trésoraires – 1598-1598. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 64 pièces papier.
- CC 126** Comptes trésoraires – 1599-1600. – Liasse : 6 cahiers *grand in-8* 36 feuillets papier, 113 pièces papier, 2 sceaux.
- CC 127** Comptes trésoraires – 1600-1601. – Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 66 feuillets papier, 91 pièces papier, 1 pièce parchemin, 3 sceaux.
- CC 128** Comptes trésoraires – 1601-1602. – Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 68 feuillets papier, 184 pièces papier, 1 pièce parchemin, 5 sceaux.
- CC 129** Comptes trésoraires – 1602-1603. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 40 feuillets papier, 146 pièces papier, 5 sceaux.
- CC 130** Comptes trésoraires – 1603-1604. – Liasse : 7 cahiers *grand in-8* 92 feuillets papier, 99 pièces papier, 7 sceaux.
- CC 131** Comptes trésoraires – 1604-1605. – Liasse : 9 cahiers *grand in-8* 82 feuillets papier, 134 pièces papier, 1 sceau.
- CC 132** Comptes trésoraires – 1605-1606. – Liasse : 12 cahiers *grand in-8* 120 feuillets papier, 105 pièces papier, 2 sceaux.
- CC 133** Comptes trésoraires – 1606-1607. – Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 86 feuillets papier, 82 pièces papier, 3 sceaux.
- CC 134** Comptes trésoraires – 1607-1608. – Liasse : 7 cahiers *grand in-8* 122 feuillets papier, 116 pièces papier, 2 sceaux.
- CC 135** Comptes trésoraires – 1608-1609. – Liasse : 7 cahiers *grand in-8* 112 feuillets papier, 78 pièces papier, 2 sceaux.
- CC 136** Comptes trésoraires – 1609-1610. – Liasse : 6 cahiers *grand in-8* 58 feuillets papier, 127 pièces papier, 3 sceaux.
- CC 137** Comptes trésoraires – 1610-1611. – Liasse : 7 cahiers *in-8* 80 feuillets papier, 99 pièces papier.
- CC 138** Comptes trésoraires – 1611-1612. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 60 feuillets papier, 61 pièces papier, 1 sceau.
- CC 139** Comptes trésoraires – 1612-1613. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 56 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 72 pièces papier, 1 sceau.
- CC 140** Comptes trésoraires – 1613-1614. – Liasse : 9 cahiers *in-8* 108 feuillets papier, 105 pièces papier, 3 sceaux.
- CC 141** Comptes trésoraires – 1614-1615. – Liasse : 8 cahiers *in-8* 46 feuillets papier, 69 pièces papier, 1 sceau, 1 cachet.

- CC 142** Comptes trésoraires – 1615-1616. – Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 78 feuillets papier, 25 pièces papier, 1 sceau.
- CC 143** Comptes trésoraires – 1616-1617. – Liasse : 8 cahiers *in-8* 74 feuillets papier, 119 pièces papier, 1 sceau.
- CC 144** Comptes trésoraires – 1617-1618. – Liasse : 10 cahiers *in-8* 40 feuillets papier, 112 pièces papier, 3 sceaux.
- CC 145** Comptes trésoraires – 1618-1619. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 54 feuillets papier, 89 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.
- CC 146** Comptes trésoraires – 1619-1620. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 18 feuillets papier, 24 pièces papier, 1 sceau.
- CC 147** Comptes trésoraires – 1620-1621. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 36 pièces papier.
- CC 148** Comptes trésoraires – 1621-1622. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 60 feuillets papier, 49 pièces papier.
- CC 149** Comptes trésoraires – 1622-1623. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 23 pièces papier.
- CC 150** Comptes trésoraires – 1623-1624. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 28 feuillets papier, 46 pièces papier.
- CC 151** Comptes trésoraires – 1624-1625. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 78 feuillets papier, 39 pièces papier, 2 sceaux.
- CC 152** Comptes trésoraires – 1625-1626. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 56 pièces papier.
- CC 153** Comptes trésoraires – 1626-1627. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 71 pièces papier, 3 sceaux.
- CC 154** Comptes trésoraires – 1627-1628. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 45 pièces papier.
- CC 155** Comptes trésoraires – 1628-1629. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 40 feuillets papier, 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 37 pièces papier.
- CC 156** Comptes trésoraires – 1629-1630. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 4 cahiers *in-8* 32 feuillets papier, 38 pièces papier.
- CC 157** Comptes trésoraires – 1630-1631. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 42 pièces papier.
- CC 158** Comptes trésoraires – 1631-1632. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 64 pièces papier, 2 sceaux.
- CC 159** Comptes trésoraires – 1632-1633. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 48 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 58 pièces papier.
- CC 160** Comptes trésoraires – 1633-1634. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 42 feuillets papier, 28 pièces papier.
- CC 161** Comptes trésoraires – 1634-1635. – Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 39 pièces papier.
- CC 162** Comptes trésoraires – 1635-1636. – Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 64 feuillets papier, 105 pièces papier.

- CC 163** Comptes trésoraires – 1636-1637. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 102 pièces papier.
- CC 164** Comptes trésoraires – 1637-1638. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 52 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 98 pièces papier, 1 sceau.
- CC 165** Comptes trésoraires – 1638-1639. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 63 pièces papier.
- CC 166** Comptes trésoraires – 1639-1640. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 36 feuillets papier, 62 pièces papier.
- CC 167** Comptes trésoraires – 1640-1641. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 7 pièces papier.
- CC 168** Comptes trésoraires – 1641-1642. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 2 pièces papier.
- CC 169** Comptes trésoraires – 1642-1643. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 34 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 14 feuillets papier, 21 pièces papier.
- CC 170** Comptes trésoraires – 1643-1644. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 26 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 87 pièces papier.
- CC 171** Comptes trésoraires – 1644-1645. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 38 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 69 pièces papier.
- CC 172** Comptes trésoraires – 1645-1646. – Liasse : 6 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 63 pièces papier, 2 pièces parchemin.
- CC 173** Comptes trésoraires – 1646-1647. – Liasse : 12 cahiers *in-8* 70 feuillets papier, 74 pièces papier, 1 sceau.
- CC 174** Comptes trésoraires – 1647-1648. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 11 pièces papier, 3 sceaux.
- CC 175** Comptes trésoraires – 1649-1650. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.
- CC 176** Comptes trésoraires – 1650-1651. – Liasse : 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier, 7 pièces papier.
- CC 177** Comptes trésoraires – 1651-1652. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 52 pièces papier.
- CC 178** Comptes trésoraires – 1652-1653. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 74 pièces papier.
- CC 179** Comptes trésoraires – 1653-1654. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 30 feuillets papier, 43 pièces papier.
- CC 180** Comptes trésoraires – 1654-1655. – Liasse : 4 pièces papier.
- CC 181** Comptes trésoraires – 1655-1656. – Liasse : 1 cahier *in-8* 18 feuillets papier, 50 pièces papier.
- CC 182** Comptes trésoraires – 1656-1657. – Liasse : 44 pièces papier.
- CC 183** Comptes trésoraires – 1657-1658. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 48 feuillets papier, 43 pièces papier.
- CC 184** Comptes trésoraires – 1658-1659. – Liasse : 15 pièces papier.

- CC 185** Comptes trésoraires – 1659-1660. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 40 feuillets papier, 81 pièces papier.
- CC 186** Comptes trésoraires – 1660-1661. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 53 pièces papier.
- CC 187** Comptes trésoraires – 1661-1662. – Liasse : 64 pièces papier.
- CC 188** Comptes trésoraires – 1662-1663. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 16 pièces papier.
- CC 189** Comptes trésoraires – 1663-1664. – Liasse : 27 pièces papier, 5 sceaux.
- CC 190** Comptes trésoraires – 1664-1665. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 28 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 46 pièces papier.
- CC 191** Comptes trésoraires – 1665-1666. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 40 feuillets papier, 58 pièces papier.
- CC 192** Comptes trésoraires – 1666-1667. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 5 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- CC 193** Comptes trésoraires – 1667-1688. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- CC 194** Comptes trésoraires – 1668-1669. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 72 feuillets papier, 15 pièces papier.
- CC 195** Comptes trésoraires – 1669-1670. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 50 feuillets papier, 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 67 pièces papier.
- CC 196** Comptes trésoraires – 1670-1671. – Liasse : 9 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 54 pièces papier.
- CC 197** Comptes trésoraires – 1671-1672. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 44 feuillets papier, 53 pièces papier.
- CC 198** Comptes trésoraires – 1672-1673. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 22 feuillets papier, 70 pièces papier.
- CC 199** Comptes trésoraires – 1673-1674. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 32 feuillets papier, 46 pièces papier, 1 sceau.
- CC 200** Comptes trésoraires – 1674-1675. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 21 pièces papier.
- CC 201** Comptes trésoraires – 1675-1676. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 15 pièces papier, 1 cachet.
- CC 202** Comptes trésoraires – 1676-1677. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 48 feuillets papier, 89 pièces papier.
- CC 203** Comptes trésoraires – 1677-1678. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 30 feuillets papier, 27 pièces papier.
- CC 204** Comptes trésoraires – 1678-1679. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 38 feuillets papier, 67 pièces papier.
- CC 205** Comptes trésoraires – 1679-1680. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 66 feuillets papier, 174 pièces papier.
- CC 206** Comptes trésoraires – 1680-1681. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 32 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 83 pièces papier.

- CC 207** Comptes trésoraires – 1681-1682. – Liasse : 7 cahiers *in-8* 74 feuillets papier, 91 pièces papier.
- CC 208** Comptes trésoraires – 1682-1683. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 28 feuillets papier, 57 pièces papier.
- CC 209** Comptes trésoraires – 1683-1684. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 38 pièces papier.
- CC 210** Comptes trésoraires – 1684-1685. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 44 feuillets papier, 48 pièces papier.
- CC 211** Comptes trésoraires – 1685-1686. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 24 pièces papier.
- CC 212** Comptes trésoraires – 1686-1687. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 20 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 82 pièces papier.
- CC 213** Comptes trésoraires – 1687-1688. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 81 pièces papier.
- CC 214** Comptes trésoraires – 1688-1689. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 32 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 3 pièces papier.
- CC 215** Comptes trésoraires – 1689-1690. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 10 pièces papier.
- CC 216** Comptes trésoraires – 1690-1691. – Liasse : 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier, 1 pièce papier.
- CC 217** Comptes trésoraires – 1691-1692. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.
- CC 218** Comptes trésoraires – 1692-1693. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 28 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 111 pièces papier.
- CC 219** Comptes trésoraires – 1693-1694. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 70 pièces papier.
- CC 220** Comptes trésoraires – 1694-1695. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 26 feuillets papier, 15 pièces papier.
- CC 221** Comptes trésoraires – 1695-1696. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 32 feuillets papier, 100 pièces papier.
- CC 222** Comptes trésoraires – 1696-1697. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 34 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 14 feuillets papier, 50 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- CC 223** Comptes trésoraires – 1697-1698. – Liasse : 63 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- CC 224** Comptes trésoraires – 1698-1699. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 42 pièces papier.
- CC 225** Comptes trésoraires – 1699-1700. – Liasse : 40 pièces papier.
- CC 226** Comptes trésoraires – 1700-1701. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 46 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- CC 227** Comptes trésoraires – 1701-1702. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 33 pièces papier.

- CC 228** Comptes trésoraires – 1702-1703. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 39 pièces papier.
- CC 229** Comptes trésoraires – 1703-1704. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 72 pièces papier.
- CC 230** Comptes trésoraires – 1704-1705. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 16 feuillets papier, 77 pièces papier.
- CC 231** Comptes trésoraires – 1705-1706. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 24 feuillets papier, 102 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 232** Comptes trésoraires – 1706-1707. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 20 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 84 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 233** Comptes trésoraires – 1707-1708. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 33 pièces papier.
- CC 234** Comptes trésoraires – 1708-1709. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 16 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 113 pièces papier.
- CC 235** Comptes trésoraires – 1709-1710. – Liasse : 20 pièces papier.
- CC 236** Comptes trésoraires – 1710-1711. – Liasse : 70 pièces papier.
- CC 237** Comptes trésoraires – 1711-1712. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 20 feuillets papier, 5 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 117 pièces papier, 5 pièces papier imprimé, 1 cachet..
- CC 238** Comptes trésoraires – 1712-1713. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 30 feuillets papier, 82 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.
- CC 239** Comptes trésoraires – 1713-1714. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 47 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.
- CC 240** Comptes trésoraires – 1714-1715. – Liasse : 51 pièces papier.
- CC 241** Comptes trésoraires – 1715-1716. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 60 pièces papier.
- CC 242** Comptes trésoraires – 1716-1717. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 55 pièces papier.
- CC 243** Comptes trésoraires – 1717-1718. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 65 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 244** Comptes trésoraires – 1718-1719. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 16 feuillets papier, 52 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 245** Comptes trésoraires – 1719-1720. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 58 pièces papier.
- CC 246** Comptes trésoraires – 1720-1721. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 10 feuillets papier, 38 pièces papier.
- CC 247** Comptes trésoraires – 1721-1722. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 41 pièces papier.
- CC 248** Comptes trésoraires – 1722-1723. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 30 feuillets papier, 67 pièces papier.

- CC 249** Comptes trésoraires – 1723-1724. – Liasse : 1 cahier *in-8* 12 feuillets papier, 67 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 250** Comptes trésoraires – 1724-1725. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 38 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 3 cachets.
- CC 251** Comptes trésoraires – 1725-1726. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 46 pièces papier.
- CC 252** Comptes trésoraires – 1726-1727. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 83 pièces papier.
- CC 253** Comptes trésoraires – 1727-1728. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 14 feuillets papier, 25 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 254** Comptes trésoraires – 1728-1729. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 44 pièces papier.
- CC 255** Comptes trésoraires – 1729-1730. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 4 feuillets papier, 41 pièces papier, 1 cachet.
- CC 256** Comptes trésoraires – 1730-1731. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 16 feuillets papier, 1 brochure *in-8* 8 pages papier imprimé, 43 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 257** Comptes trésoraires – 1731-1732. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 36 pièces papier.
- CC 258** Comptes trésoraires – 1732-1733. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 15 pièces papier.
- CC 259** Comptes trésoraires – 1733-1734. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 29 pièces papier.
- CC 260** Comptes trésoraires – 1734-1735. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 66 pièces papier, 1 cachet.
- CC 261** Comptes trésoraires – 1735-1736. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 34 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 262** Comptes trésoraires – 1736-1737. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 31 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 263** Comptes trésoraires – 1737-1738. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 12 feuillets papier, 26 pièces papier, 1 cachet.
- CC 264** Comptes trésoraires – 1738-1739. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 36 pièces papier.
- CC 265** Comptes trésoraires – 1739-1740. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 24 pièces papier.
- CC 266** Comptes trésoraires – 1740-1741. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahiers *in-8* 4 feuillets papier, 18 pièces papier.
- CC 267** Comptes trésoraires – 1741-1742. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 20 feuillets papier, 34 pièces papier.

- CC 268** Comptes trésoraires – 1742-1743. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 28 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 269** Comptes trésoraires – 1743-1744. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 14 feuillets papier, 42 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 270** Comptes trésoraires – 1744-1745. – Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 24 feuillets papier, 47 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 271** Comptes trésoraires – 1745-1746. – Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 40 feuillets papier, 91 pièces papier.
- CC 272** Comptes trésoraires – 1746-1747. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 6 cahiers *in-8* 37 feuillets papier, 35 pièces papier, 4 pièces papier imprimé.
- CC 273** Comptes trésoraires – 1747-1748. – Liasse : 4 cahier *grand in-8* 22 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 63 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 274** Comptes trésoraires – 1748-1749. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 24 pièces papier.
- CC 275** Comptes trésoraires – 1749-1750. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 42 pièces papier.
- CC 276** Comptes trésoraires – 1750-1751. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 44 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 277** Comptes trésoraires – 1751-1752. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier, 35 pièces papier.
- CC 278** Comptes trésoraires – 1752-1753. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 18 pièces papier.
- CC 279** Comptes trésoraires – 1753-1754. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 14 feuillets papier, 40 pièces papier.
- CC 280** Comptes trésoraires – 1754-1755. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 33 pièces papier.
- CC 281** Comptes trésoraires – 1755-1756. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 50 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 282** Comptes trésoraires – 1756-1757. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 48 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.
- CC 283** Comptes trésoraires – 1757-1758. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 14 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 61 pièces papier.
- CC 284** Comptes trésoraires – 1758-1759. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 65 pièces papier.
- CC 285** Comptes trésoraires – 1759-1760. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 33 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.

- CC 286** Comptes trésoraires – 1760-1761. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 34 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 3 cachets.
- CC 287** Comptes trésoraires – 1761-1762. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 29 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 1 pièce parchemin, 2 cachets.
- CC 288** Comptes trésoraires – 1762-1763. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 49 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 4 cachets.
- CC 289** Comptes trésoraires – 1763-1764. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 20 feuillets papier, 28 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 2 cachets.
- CC 290** Comptes trésoraires – 1764-1765. – Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 24 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 16 pièces papier, 4 pièces papier imprimé, 2 cachets.
- CC 291** Comptes trésoraires – 1765-1766. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 35 pièces papier.
- CC 292** Comptes trésoraires – 1766-1767. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 30 pièces papier.
- CC 293** Comptes trésoraires – 1767-1768. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 47 pièces papier.
- CC 294** Comptes trésoraires – 1768-1769. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 7 feuillets papier, 32 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.
- CC 295** Comptes trésoraires – 1769-1770. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 10 feuillets papier, 25 pièces papier.
- CC 296** Comptes trésoraires – 1770-1771. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 71 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 297** Comptes trésoraires – 1771-1772. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 40 pièces papier.
- CC 298** Comptes trésoraires – 1772-1773. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 57 pièces papier, 6 pièces papier imprimé.
- CC 299** Comptes trésoraires – 1773-1774. - Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 60 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 300** Comptes trésoraires – 1774-1775. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 67 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 301** Comptes trésoraires – 1775-1776. – Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 47 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 302** Comptes trésoraires – 1776-1777. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 33 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 pièce parchemin, 1 sceau, 1 cachet.

- CC 303** Comptes trésoraires – 1777-1778. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 39 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 304** Comptes trésoraires – 1778-1779. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 25 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 305** Comptes trésoraires – 1779-1780. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 47 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 306** Comptes trésoraires – 1780-1781. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 36 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 307** Comptes trésoraires – 1781-1782. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 54 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.
- CC 308** Comptes trésoraires – 1782-1783. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 64 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 3 cachets.
- CC 309** Comptes trésoraires – 1783-1784. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 54 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- CC 310** Comptes trésoraires – 1784-1785. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 55 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- CC 311** Comptes trésoraires – 1785-1786. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 48 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 312** Comptes trésoraires – 1786-1787. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 52 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 313** Comptes trésoraires – 1787-1788. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 125 pièces papier, 4 pièces papier imprimé, 3 cachets.
- CC 314** Comptes trésoraires – 1788-1789. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 66 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 315** Comptes trésoraires – 1789-1790. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 256 pièces papier.
- CC 316** Comptes trésoraires – 1740-1783. – Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- CC 317** Comptes trésoraires – 1679. – Liasse : 3 pièces papier, 1 sceau.
- CC 318** Comptes trésoraires – 1711-1784. – Liasse : 1 brochure *in-8* 9 pages papier imprimé, 8 pièces papier, 11 pièces papier imprimé.
- CC 319** Actes et enchères communales – 1605-1648. – Registre *in-8* 112 feuillets papier.
- CC 320** Actes et enchères communales – 1617-1774. – Registre *in-8* 346 feuillets papier.
- CC 320 bis** Actes et enchères communales – 1696-1703. – Cahier incomplet (pages manquantes ou rongées) papier. [intercalé après CC 319]
- CC 321** Actes et enchères communales – 1704-1718. – Registre *in-8* 177 feuillets papier.
- CC 322** Actes et enchères communales – 1772-1784. – Liasse : 7 cahiers *in-8* 327 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier.

- CC 323** Actes et enchères communales – 1784-1790. – Liasse : 6 cahiers *in-8* 228 feuillets papier.
- CC 324** Octrois - 1654. – Liasse : 3 pièces papier.
- CC 325** Octrois et droits divers - 1718. – Liasse : 4 pièces papier.
- CC 326** Octrois - 1764. – Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- CC 327** Octrois et droits divers – 1774-1781. – Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.
- CC 328** Dettes communales – 1591-1593. - Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 6 pièces papier , 2 sceaux.
- CC 329** Dettes communales – 1599-1691. - Liasse : 1 registre *in-8* 466 feuillets papier, 3 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 12 cahiers *in-8* 76 feuillets papier, 43 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 2 pièces parchemin, 2 sceaux.
- CC 330** Dettes communales – 1623. - Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- CC 331** Dettes communales – 1672. - Liasse : 2 pièces papier.
- CC 332** Dettes communales – 1681. - Brochure *in-8* 15 pages papier imprimé.
- CC 333** Dettes communales – 1684-1776. – Liasse : 1 brochure *in-8* 8 pages papier imprimé, 5 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 334** Dettes communales – 1711-1715. - Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 10 feuillets papier, 7 pièces papier, 6 pièces papier imprimé.
- CC 335** Dettes communales – 1720. - Liasse : 5 pièces papier.
- CC 336** Biens aliénés – 1672-1776. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier imprimé, 3 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- CC 337** Dettes communales. – Documents non datés. – Liasse : 7 pièces papier.

CC 1 . Cadastre - XVI^e siècle.**Cahier in-4, 42 feuillets, papier.**

Cadastre en latin dont on ne peut lire l'année, en très mauvais état : des parties sont rongées par les insectes, ou tachées, ou absentes.

Biens de : « *Bertrande Reyti, tertia partia, una vinea et terra in Verneda, juxta vinea Ludovicy Reyti et juxta vinea Jacoby Reyti* », évaluée 8 florins ; « *una ortana juxta ortani Ludovicy Reyti, a l'Abric* » ; « *uni prati et messugueria, en Gabro...* » ; - Jacques Torcat, « *una domus et cassale in Burgo, juxta estabula Fulco Torcati...* », 25 florins ; « *una feragina..., una terue vocata à Flandina ...duos bouos aratos* », 12 florins ; - Pancrace Laugier ; - Valentin Malunervi ; - Catherine « *Maneguesse* » ; - hoirs de Jean Guillabert ; - Jacques « *Reneti* », ... « *duos bouos arantes* », 12 florins, « *una equa et una poutan* », 5 florins « *dessen sestayrata laboris* » ; - Jacques et Raimond Amic ; - Pierre Rainard ; - Etienne Guillon ; - Jean Samon ; - Antoine Audel.

CC 2 . Cadastre - XVI^e siècle.**Cahier in-4, 32 feuillets, papier.**

Cadastre en latin dont on ne peut lire l'année, en très mauvais état : des parties sont rongées par les insectes, ou tachées, ou absentes.

Biens de : Pierre Clémentis ; - Jean Chabert ; - Bertrand Boteiller ; - Barthélemy Castillon ; - Jean Brianson ; - Guillaume Cassous, tous de Fréjus ; - Baptiste Laugier, « *ostal foro vilo quo[n]frontant ...l'ostal de Jaume Laugier, a solidos* », ...

CC 3 . Cadastre - 1538.**Registre in-4, 90 feuillets, papier.**

L'an 1538 le 9 « *de janvyer es stat reconegut aquest libre per los prudomos Gilles Raynard, André Simon, Fo[ul]que Bonaut et Sebastien Laugier, ordenas et deputas per lo honorable conseil del luec del Puget, de l'evescat de Frejus, losquals an jurat et*

promes de far lo profict de tous et chascung » . - « *En la Borgada, hostel* » de : Hugues Robert ; - Louis Robert ; - Pierre Pissarel. - « *En la carriera del fort, hostel* » de : Antoine Malunerni ; - André Simon. - « *En carriera Drecha, hostel* » de : Barthélemy Bonaud ; - Bertrand Rainard ; - hoirs de Gautier Laugier ; - Honorat Martin. - « *Fora villa, hostel* » de : Jean Samon ; - sire Louis « *Medici* » ; - Bertrand Salheti ; - hoirs de Guillaume Vaccony ; - Jean Bouis [ou Bovis] (f° 1-13) ; - Douce Amic ; - Jean Rainard (f° 14-15) ; - Melchior Malunerne (f° 28) ; - Antorone Destelle ; - Jacques Aguillon ; - Jean Bocry (f° 30-31) ; - Pierre Gavot (f° 33v°). - « *Dedins villa, hostel* » de : Antoine Vassali ; - Barthélemy Amic ; - Jacques « *Monachi* » ; - Pons Ollivier ; - Louis Burle (f° 42v°-46) ; - André « *Pallavec* » (f° 46v°) ; - Antoine « *Trigantis* » (f° 51) ; - André Tabaco (f° 55) ; - Jean « *Audelli* » ; - Jacques Jubert (f° 57v°-58) ; - Louis Gavot (f° 58v°).

CC 4 . Cadastre – 1553-1564.**Registre in-4, 150 feuillets, papier.**

Les 3 premiers feuillets du registre manquent.

- Cadastre 1553 :

Liste exhaustive de tous les propriétaires cités, à partir de la transcription de Jean DESTELLE (*).

Ludovica Guilhona (f° 4). - Saincti Anthoni (f° 4v°). - Jhoannis Pisserelly (f° 5). - Jhoannis Maluverni (f° 7). - Ludovica Malaverne (f° 7v°). - Jhoannis honorati Roberti (f° 8). - Ludovica Fusteria (f° 8v°). - Honorati Raynardi (f° 9). - Thome Bonnaudi (f° 12). - Jhoannis Monachi fils de Jacobi (f° 13v°). - Bartholomey Samony (f° 14). - Bernardi Salheti (f° 15). - Jhanne Guilhoni (f° 16). - Claudi Monachi (f° 16v°). - Ugi Gavot, *au-dessus de Petri*

(*) Paléographe, membre de la *Société d'histoire de Fréjus et de sa région* et du *Cercle généalogique du sud-est varois*.

Gavoti *rayé* (f° 17v°). - Jhoannes de Rodes (f° 18). - Ludovice Maluverne (f° 18v°). - Marcholle Maluverne (f° 19). - Francisci Regis (f° 19v°). - Raymondi Maure (f° 20v°). - Phelipe Samone (f° 21v°). - Ludovice Tourcquate (f° 22). - Leons Gavoti (f° 23v°). - Héritiers de Sebastiani Laugier (f° 24). - Victory Aurenge ; - Anthony Cavalier ; - Stene Calacas, de Draguignan (f° 27). - Jehan Mourgues (f° 27v°). - Fouconi Bonnaudi (f° 28v°). - Sebastiani Bonani ; - Jaques Bonaut (f° 30). - Bertrandi Raynardi, *rayé* ; - Janon Berard et Jehan Peyre ses enfants, *au-dessus de* Anthoni Berardi *rayé* (f° 30v°). - héritiers de Jacobi Audelli (f° 31v°). - Petri de Rodos (f° 33). - Anthourone Samoune (f° 33v°). - F..hani Gaufriti (f° 34). - Jhoannis Raynardi (f° 34v°). - ?.. (f° 35v°). - Jhoannis Petri Carroni (f° 36). - Ba... Bonaut ; - *dans la marge* : Honorate Jugesse (f° 36v°). - Johannes, *au-dessus de* Petri *rayé*, Rebatude (f° 37). - Catherine Bellisene, *au-dessus de* Johannes Petri Rebatude *rayé* (f° 37v°). - Peyrone Rebatude *au-dessus de* Honorate Garine *rayé* (f° 38). - Honnorat Nablioni et ? de St Tropez (f° 38v°). - Catherine Amiguesse (f° 39). - Jaumette Baneto ; - Madalena Olivier (f° 40). - Anthoni Gourdani (f° 40v°). - Leone Symone (f° 41). - Ludovici Medici (f° 41v°). - Jaume Juberti, *au-dessus de* Bertrandi Selheti *rayé* (f° 42v°). - Jhoannis Petri Bouis (f° 43v°). - Jhoannis Pauly Medici (f° 45). - Anthourone Amiguesse (f° 45v°). - Anthorone Bonaude (f° 46). - Margaride Brunelle (f° 47). - Anthonone Solfe (f° 47v°). - Ludevici Gavoti (f° 48v°). - Hugonis Bonnaudi (f° 50). - Urbani Talloni ; - Jhanne Solfe (f° 51v°). - Jhoannis Audelly (f° 52). - Andre Tabacque (f° 53). - Bartholomey Guilony ; - Ugete Mauniere (f° 53v°). - Jhoannis Moyneri (f° 54). - Ugeta Mauniere ; - Anthoni Bonoti (f° 54v°). - Honorat Castelhoni, *au-dessus de* Margarete Castilione *rayé* (f° 55). - Jehanne Bernarde, *au-dessus de* Jhoanne Bagiocquesse *rayé* ; - Petri Secundi (f° 55v°). - Héritiers de Anthoni Viciati (f° 56). - Ponsci Rufi (f° 56v°). - Héritiers de Phelipi Gene (f° 57). - Pontii

Olivari (f° 57v°). - Petri Olivari (f° 58). - Petri de Rodes fils de Petri (f° 59). - Claudi, *au-dessus de* Rasselly *rayé*, Jhoannis (f° 59v°). - Johaneto de Ladrech, *au-dessus de* Honorate Burlesse *rayé* ; - Georgi de Ladrech (f° 60). - Micaellis Agullionis (f° 60v°). - Anthounone Palarce (f° 61). - Laugierie Marcquete (f° 61v°). - Anthourone Amiguesse (f° 62). - Dulce Martine (f° 62v°). - Angelini Moyneri ; - Ludovice Amyguesse, fils de Frances (f° 63v°). - Honorati Raynardi ; - Paulete Robine (f° 64). - Jacobi Imberti ; - Honorate Bonnaude (f° 64v°). - Raphelli Philipi (f° 65). - Mathey Phelipi ; - Anthourone Cabassece (f° 65v°). - Héritiers de Anthoni Mere ; - Bartholome Samone (f° 66). - Bartholomey Amici (f° 66v°). - Bernardi Gosqui ; - Héritiers de Francisci Amici (Loise Amiguesse) (f° 67). - Anselmi Vacque dit Putagueri ; - Balthesari Medici (f° 67v°). - Honora Vasalhe ; - Petri Valequoqui (f° 68). - Héritier de Petri Gavoti (f° 68v°). - Ugete Marenque (f° 69v°). - Anthoni Bosqueti ; - Marie Garo et son mari (f° 70). - Vincensi Segondi (f° 70v°). - Bernardi Gasquesi ; - Raphelis Ryni, *rayé* (f° 71). - Petri Perache ; - Petri Gavoti fils de Ludovici (f° 71v°). - Jehannes Gavoti (f° 72). - Johannes Petri Gavoty (f° 73). - Bernardy Garcini (f° 73v°).

Non foliotés : Guilhermis Torquati. - Leone Gavoti. - Honorado Rosignollo. - Barteazar Mege. - Jacques Bernard. - Anthoni Bermondi. - Frances Pascal dit Bodon.

Forains de Roquebrune :

Hugone Symone (f° 74). - Juhanis Rosselli ; - Francisci Juhani Rosselli (f° 75v°). - Catherine Bonaude (f° 76). - Anthoni Rocqueto (f° 77). - Anthourone Laugierie (f° 77v°). - Balteza Horobi... ; - Johani Roseli (f° 79). - Honorate Marenque, *au-dessus de* Anthoni Marenqui, *rayé* (f° 79v°). - Falcony Marenqui ; - Anthoni Marenqui (f° 80). - Claude Amiguesse (f° 80v°). - Dulce Amiguesse (f° 82). - Cosmis Athenousi [Attanoux] (f° 82v°). - Gilleti Amicy (f° 83). - Héritiers de Jacomini Brunelly (f° 84v°). - Honorat Brunel de Jacomminy ; - Anthoni

Brunel de Jacominy (f° 85). – Anthoni Maurino, *au-dessus de* Andrine héritier de Hugue Maluverne *rayé* (f° 85v°). – Johannes Barnabe Rossel, *au-dessus de* Honorati Rosselly *rayé* (f° 86). – Balthesari Guastony ; - héritier Johanis Bertrandi (f° 86v°). - Jhoannis Pallaysi (f° 87). - Héritier Pauleti Gueyberi (f° 87v°). - Jhoannis Ludovici Juberti (f° 88). - Sebastiani Attheneulphi (f° 88v°). - Magistri Peyroni Garin ; - Jhoannis Garini dit Rabassi (f° 89). – Jhoannis et Ludeuvici Garini dit Rabassi ; - Héritier Petroline Solphe (f° 89v°). – Jacobi Solphe ; - Honorate Aufrede (f° 90). - Gaspard, *au-dessus de* Sebastiani *rayé*, Garini (f° 90v°). – Jhoannis Juberti dit Gourbini ; - Preris(?) Rossi (f° 91). - Janely Bourrilliony ; - Jhoanne Genitesse (f° 91v°). – Dominici Genete ; - Héritiers magistri Hugonis Brunelly (f° 92). - Bartholomey Juberti dit Heretier (f° 92v°). - Johannis Brunely (f° 93). - Fredelisi Daviti (f° 93v°). – Raymondi Jaumeta (f° 94). – Joani Dias (f° 94v°). - Melchion Gaibier (f° 95). - Jehanneto Abbesso molhier de Jehan Pierre Berard (f° 95v°). – Juanon Berart (f° 96). - Raphel Calvin (f° 96v°).

Forains de Fréjus :

Héritiers Hugonis Romani (f° 98). - Peyrono Boyero, *au-dessus de* Jhoannis Boeri *rayé* (f° 99). – Monsieur Desperel (f° 100). - Bertrandi Raynardi (f° 100v°). – Marchion Raynardi (f° 102). – Johannis Bonaud, *au-dessus de* Charle, *rayé* (f° 103v). – Domini Petri Pissi (f° 105). – Girormy Denigris ; - Ludovice Garamanue (f° 105v). – Leonardi Aurengui (f° 106). – Jhoanne Mourguesse (f° 106v°). – Anthourone Destelle (f° 108). - Héritiers Margarete Almoyne (f° 108v°). - Domini honorati Grassi ; - Hospitalis Forojulii [hôpital de Fréjus] (f° 109). - Anthourone Fabresse ; - Bartholome Raynaude (f° 109v°). – Raffelly Roudollati ; - héritiers Alyoni Aliberty (f° 110). - Héritiers Bartholomey Crote (f° 110v°). - Magistri Leoni Barmondi ; - Arnulfi Callassi (f° 111). – Dominici Rostagni, *au-dessus de* Jacobi Callassi *rayé* (f° 111v°).

- Honorati Callassi (f° 112). – Petri Callassi ; - Bartholome Callasso (f° 112v°). – Laurens Roman, *au-dessus de* Anthoni Maure dit Guichardi *rayé* ; - héritiers Raynardi Raffelis (f° 113). – Magistri Jhoannis Briasoni ; - Ponsci et Petri Boeni (f° 113v°). – Juliani Arbisoni ; - Geleti Bonaudi (f° 114). – Bonifaci Jehanoto Martini *au-dessus de* Domini Jhoanis Boysoni *rayé* ; - héritiers Honorati Gatusci (f° 114v°). – Héritiers de Leontii Boysony ; - héritiers de Ambrosy Boysony (f° 115). - Guillermy Barbosci (f° 115v°). - Anthoni et Jhoannis De Barbis ; - Blasi Pascaly (f° 116). – Héritiers de Ludovice Raynarde ; - Jaume Sigalloni *au-dessus de* héritiers de Anthoni Martini *rayé* (f° 116v°). – Jhoanne Pasqualessa ; - Alleone Gavariolhesso (f° 117). - Anthoni Alberti ; - Petri Laurony (f° 117v°). – Honnorate Catherini ; - Alyone Mauresso (f° 118). – Catherine Audelle (f° 118v°). – Loys Cappelier *au-dessus de* Bartholome Rayolle et Anthoni Cappelier *rayés* ; - Magdalene Rayolesse (f° 119). – Phaloti Mengaudi ; - Bernardini Gueyberi (f° 119v°). - Honnorate Jaumesse (f° 120). – Gulhelmis Motier ; - héritiers Anthoni Destello de Berriayre (f° 121). – Bernard Gros *au-dessus de* Marchiolly Penne *rayé* (f° 121v°).

Les folios 122 à 127 manquent.

Héritiers Andre Barbe ; – “nom illisible” *au-dessus de* Arnulphi Sartori *rayé* (f° 128). - Anthoni Calvinini ; - Leonard Rodeilhat (f° 128v°). – Catherini Amiguesse (f° 129). – Claudi Boysoni (f° 129v°). – Anthourone Boyssone ; - Johaneta Rayolessa (f° 130). - Petri Amicus *au-dessus de* Sebastiani Napoul *rayé* ; - Jaumme (f° 131). - Bartholomey Barbe ; - Guilhem Borguinionni *au-dessus de* Sebastiani Ravaneti *rayé* (f° 131v°). – Barnabe Alberti (f° 132). - Jaufreti Merseri (f° 132v°). – Ambrosi Pigno... (f° 133). – Margarita Garadu, fille de Claudio Morguesse (f° 133v°). - Coyme Visillis (f° 134). – Johanes Lose ; - Clemensso (f° 134v°). - Anthony Antonety (f° 135). – Micaeli Daumasi (f° 135v°).

Transcription de délibération communale

publiée par ordre de Raimond Maure, « *bailhe* » pour Melchior Roman, seigneur « *majeur dud. lieu* », et à laquelle assemblée ont été présents Abel Laugier, « *bailhe* » pour l'évêque de Fréjus, aussi seigneur du Puget, ...accordant droit de cité à Cosme Attanoux et à sa famille (f° 136) (1564).

Claude Asteri ; - Guilherm Spitalier (f° 137). – Sebastian Martel (f° 137v°). – Barthelemi Vernes ; - Estene Verno (f° 138). – Anno Gavagnolesse (f° 138v°). – « *Lous habitadours* » : Guilhen Augier ; - Monet Salat ; - Jehan Lou Sarratier (f° 139). – Raphael Cauvy ; - Barayno ; - Jehan Caterny (f° 139v°). – Jehan Valagnosc dit Flayosc ; - Honorat Mauro ; - Anthony Boues (f° 140). – Dame Janeto Baneto ; - Magdaleno Oliviere (f° 140v°). - Melchior Transtourel, de Bargemon (f° 141). – Guilhermes Dolle (f° 141v°). – Honorade Rayollesse (f° 142). – Jehan Anthoine Nirasco (f° 142v°). - Jehan Transtornel (f° 143). – Raphel Calvy (f° 143v°). – Leonard Bonnaud (f° 144). - Jaque Treilho (f° 144v°). – Jaque Baresto (f° 145). – Berthomieu Martel (f° 145v°). - Jehan Heraud (f° 146). Héritiers Ponsi Boeri (f° 147). - Honorate Boeri ; - Bernardi Boeri (f° 147). – Jehan Garamagne (f° 147v°). – Héritiers Johanes Garamagne (f° 148). - Jaque Merle (f° 148v°) ; - Gabriel lo Seraire (f° 148v°). – Honora et Hoño (?) Croto, apothicaire de Fréjus (f° 149). - Perrino Huberto (f° 149v°). – Aliono Huberto (f° 150). – Johanis Sorffo (f° 150v°).

CC 5 . Cadastre - 1585.

Registre *in-4*, 107 feuillets, papier.

« *Corigé avec lou brulhard alla presence des consuls...et d'autres deputas* » par Jean Bonaud, greffier de la commune. - Biens de : Monet Roubert, « *maison et jardin foro villo...avaluat* » 85 florins ; « *terro soutu lou castel* » de 2 sétérées [80 l de semence], 15 florins ; « *uno messuguiero en Canavero* », 20 florins ; autre « *alla Perdiguiero* », 12 florins ; « *terro et filhagnos au Gabre* », 5 sétérées dont 2 en vigne, 55 florins ; autre à la Cadenede ; autre à la Vernède ; id. aux

Aubrèdes (f° 1-2). - Jean Mourgues (f° 2v°). - Perrine Maure (f° 4). – Melchior Amic ; - Confrérie de St Antoine ; - Honorade « *Pissarelle* » (f° 5-5v°). – Melchior Estournel ; - Jean-Honorat Roubert ; - Honorat Garcin ; - Laurence Audel ; - Jean-Paul Mège (f° 7v°-9v°). – Anne « *Roncello* » ; - Urbain Tallon ; - Hugues Laugier ; - Jean Bonaud (f° 12-14). - Etienne Jubert ; - Hugues Gavot ; - Pierre Gavot ; - Antorone Cabasse ; - Antoine Philip ; - Jeanne « *Camono* » ; - Jean-Pierre Matanet (f° 15-21). – Vincent Rey ; - Pierre Maure (f° 23-24). – Laurent Chauvet (f° 27). – François Pascal ; - Nicolas Rainard ; - Pascal Martel et « *sa molhe* » ; - Jean-Baptiste Gascon (f° 30-32). – Jean-Pierre Bon (f° 33). - Jean Bérard ; - Antoine Ordan ; - Jean Trestournel, dit Lours (f° 35v°-36v°). - Pons Garcin (f° 37v°) ; - Pierre-Marc Jubert ; - Etienne Bousquet ; - Perrine « *Tabaco* » ; - [Honoré] Dominicy, lieutenant au siège de la sénéchaussée de Draguignan (f° 39v°-40v°) ; - Marc et Antoine Ollivier, frères ; - Aubertin Magail (f° 44-44v°). – Honorade Auriol ; - Jean Valagnosc ; - Jean Mère (f° 49v°-50). – André Cavalier, de Bagnols (f° 52). – Jean Espitalier (f° 59v°) ; - Baptiste Sauve (f° 62v°).

Forains de Roquebrune :

Jacques Gaibier, seigneur dudit lieu (f° 64). - Hoirs de Cosme Attanoux (f° 64v°). - Melchior Allègre ; - Antoine Gaston, dit Vially, capitaine (f° 65v°-66). - Antoine Maurine ; - Barnabé Roussel ; - Hoirs de Melchior Gaibier (f° 68v°-69). - André Ginette (f° 70). - Louis Brunel ; - Antoine Chabert (f° 72-72v°).

Forains de Fréjus :

Hoirs de Melchior Roman, seigneur de Puget, « *ung hostal* » et « *ung casal, foro villo* » ; terre à la Croix (f° 78). – Noble Jean Roman, terres à la Flandine, au Pontillac, « *soutu Villo* », au Gabre, à la Croix (f° 78v°). – Jacques Denigris, capitaine (f° 79v°). – L'hôpital ; - Melchior Rainard (f° 81v°-82). - Bernardin Gaibier, sieur de Callian (f° 83v°). - Antoine Callas (f° 86).

- Jean Bonaud, notaire (f° 89). – Honoré Crotte (f° 90). – Jean-François Denigris, capitaine (f° 93v°). – Scipion de Candole (f° 103).

CC 6 . Cadastre - 1598.

Registre *in-4*, 97 feuillets, papier.

Registre en lambeaux, incommunicable.

Biens aux quartiers de : Vernède ; Cadenede ; Gabre ; Pin cotron ; Abric ; Flandine ; Gabron ; St André ; Gaudrade ; Puits de Foucou ; Amic ; Horts neufs ; Canavère ; St Sébastien ; Esclapes ; Sorbieio ; Tamaris ; Burbate ; Escaravatiens ; La Croix ; Aubrèdes ; Perdiguère ; Suvière ; Coste ; ; Plan de bourc ; derrière Castel ; Moulin ; Salles ; Regardet.

CC 6 bis . Cadastre - 1605.

Registre *in-8*, 100 feuillets, papier.

Inventaire partiel de Daniel HAINAUT.

Répertoire des habitants de Puget (f° 2-4).
 - Répertoire des forains de Roquebrune. (f° 4v).
 - Répertoire des forains de Fréjus (f° 5-6v).
 - Biens de :
 Jean Maurine (f° 7). – Honorade Pissarelle (f° 9v°). – Honoré Mège (f° 12v°). – Jean Tallon (f° 13). – Jean Bonaud (f° 14). – Gaspard Amiguesse (f° 17v°). – Jean Valagnosc (f° 18). – Pierre Jubert (f° 18v°). – Jean-François Matanet (f° 20v°). – Jean Mège (f° 21v°).
 - Vincent Rey (f° 23v). – Jean Laugier (f° 24v°). – Jacques Laugier (f° 25v°). – Hoirs de Pons Garcin (f° 26v°). – Baptiste Sauve (f° 27v°). – Joseph Aubertin (f° 29). – François Pascal (f° 30v°). – Hoirs de Nicolas Rainard (f° 31). – Jean-Antoine Rainard (f° 31v°).
 - Jeanne Mourgues (f° 33v°). – Jean Mourgues (f° 34v°). – Paul Niel (f° 36v°).
 - Jeanne Ordan (f° 37). – Jean-Honoré Aragon (f° 38). – Antorone Brunel (f° 38v°). – Honoré Guillon (f° 39v°). – Honoré Roux (f° 40).
 - Jean-Paul Rainard (f° 41v°). – Antoine Olivier (f° 42v°). – Antoine Rey (f° 43).
 - Antoine Mège (f° 43v°). – Pascal Mège (f° 44). – Jean-Pierre Matanet (f° 47). –

Georges Laugier (f° 47v°). – Françoise Dominici, Madame la Lieutenante (f° 48).
 – Benoît Garcin (f° 50). – Hoirs de François Bonaud (f° 50v°). – Monet Robert ; – Barthélemy Perrymond (f° 51v°). – François Roussel (f° 53v°). – Balthazar Beuf (f° 54).
 - Honoré Felip (f° 55v°). – Etienne Gavot (f° 56). – Antoine Espitaléry, viguier (f° 56v°). – Antoine Maubert (f° 58v°). – Raphaël Thénier (f° 59v°). – Bernard Portanier ; – Jean Rey (f° 60v°).

Forains de Roquebrune :

Hoirs de Jacques Gaibier, sieur de Palaison (f° 62). – Bernardin Attanoux (f° 62v°).
 - Antoine Gastanel (f° 63). – Antoine Maurine (f° 64). – François Garin ; – Gaspard Anfans, sieur de Vachère (f° 65). – Hoirs de Louis Brunel (f° 65v°). – Honoré Gaibier (f° 66v°).
 - Allyson Gaibier (f° 67v°).

Forains de Fréjus :

Hoirs de Jean de Roman, sieur de St Paul (f° 71). – Joseph de Roman, de Glandevès (f° 72). – Cyprien Rainard (f° 72v°). – Suzanne de Gaibier (f° 73v°). – Boniface Bermond, conseiller au parlement (f° 74). – Jean-François Denigris, capitaine (f° 74v°).
 - Olivier Villy (f° 75v°). – Pierre et Jean Crotte (f° 78v°). – Antoine Barboux (f° 79v°). – Boniface Crotte (f° 80v°). – Boniface Dolle (f° 80v°). – Claude Barbossy (f° 81). – Pierre Portanier (f° 81v°). – Antoine Roman (f° 84v°). – Jacques Carpenel (f° 85v°). – Jean Robion (f° 86). – Jean Crotte, apothicaire ;
 - Hoirs de Jacques Denigris (f° 87). – Jean Grassy (f° 87v°). – Pierre Pellegrin (f° 88).
 - Hoirs de Boniface Roman (f° 90). – Hoirs de Jean Bonaud (f° 92). –

CC 7 . Cadastre - 1613.

Registre *in-4*, 128 feuillets, papier.

« *D'intre villo* » , maison de :

Michel Merier (f° 2v°). – Antoine Rougier ;
 - Jean Tallon (f° 6-6v°). – Jean Bonaud (f° 7v°). – Raphaël Tenier (f° 9v°). – Etienne Jubert (f° 11). – Etienne Daumas (f° 12).

« *Foro villo* » , maison de :

François Pascal (f° 28). – Etienne Gavot ;
 - Jean-Antoine Rainard ; – Barthélemy

Perrimond ; - Pierre Pascal ; - Jean Rey ;
- Marc Fabre ; - Jeanne Mourgues ; - Benoît
Garcin (f° 30v°-36v°). – Baptiste Cadri, de
Fayence ; - Antoine Bérard (f° 37v°-38).

CC 8 . Cadastre - 1617.

Registre *in-4*, 120 feuillets, papier.

Cadastre dressé par Jean Bonaud, Jacques
Laugier et François Pascal, « *estimateurs* » ;
transcrit par Pierre Bonaud, notaire de Puget.
– Procès-verbal de prestation de serment des
experts. - Biens de :

Hoirs de Jean Maurine ; - Jean et Antoine
Segond ; - Jeanne Mège ; - Michel Mérier ;
- Félix Tripoul (f° 1-4). – Jean Bonaud
(f° 9v°). – Pierre Jubert (f° 13). – Honoré
Bême (f° 17). – Jean Valagnosc (f° 18). – Jean
Laugier (f° 21v°). – Jean Maurel (f° 22v°).
- Antoine Sauve (f° 26v°). – Aubertin Mège ;
- François Pascal (f° 27v°-28). – Etienne
Gavot (f° 30v°). – Jaume Carpenel (f° 36v°).
- Benoît Garcin ; - Antoine Bérard (f° 38v°-
39v°). – François Cavalier (f° 40v°). – Jean-
Honoré Aragon ; - Balthazar Daumas ;
- Honoré Guillon (f° 42-44). – Barthélemy
Borne ; - Honoré Roux ; - Pons Escoffier ;
- Bertrand Vassal (f° 44v°-46). - Antoine
Rey (f° 48v°). – Hoirs de Françoise de
Dominicy, femme de N. [Poitevin], sieur de
Malemoisson, lieutenant en la sénéchaussée
de Draguignan (f° 51).

CC 9 . Cadastre - 1677.

Cahier *in-8*, 42 feuillets, papier.

Fragment du brouillard.

CC 10 . Cadastre - 1677.

Registre *in-4*, 95 feuillets, papier.

Cadastre dressé par Guillaume Baresté,
Maurice Laugier et Joseph Sauve, auditeurs
des comptes, « *sur le raport tant de
l'allivrement general que des recours...qui
nous ont esté exhibés par les consuls* » .
- Biens aux quartiers de : Gabron, Pontillan,
Cazemate, Flandine, Canavère, Horts neufs,
Gabre, puits d'Amic, Maïre, Aubrèdes,
Cadenède, Vernède, St Sébastien (f° 7v°-10) ;

- Verteil, Suvrière, Aire belle, Gaudrade,
Pinède (f° 10v°-13) ; - Camp de Vidal
(f° 15v°) ; - Escaravatiens, Picotron (f° 20) ;
- Engin du loup, Rouguières [alias
Rouguieyes] (f° 20v°) ; - Plaines de la
Croix, Plaines de Cabran (f° 23-24) ; - la
Coste (f° 25v°) ; - Fontète (f° 26v°) ; - Salles
(f° 31v°) ; - Garonnes (f° 32v°) ; - « Pont
trauquat [sive pas de Tourcat] en
Gaudrade », Plan de bourc, Moulin (f° 33v°-
34) ; - St André (f° 35) ; - Naï de Mallinerni
(f° 36v°) ; - Regardet, Abric, Suve (f° 40v°-
41) ; - Tamaris (f° 45) ; - Lamurier (f° 48v°) ;
- Olivier (f° 51) ; - St Antoine (f° 51v°) ;
- Collet de Carrel (f° 53) ; - Vèrignanes
(f° 70) ; - Gais de Charles (f° 75v°) ;
- Ressac (f° 76v°) ; - Barbatte (f° 81) ;
- Plaines de Raphel (f° 84) ; - Ricours,
Vigne de Bouisson (f° 92v°).

CC 11 . Cadastre - 1680.

Registre *in-4*, 190 feuillets, papier.

Registre en très mauvais état.

Les 2 premiers feuillets manquent.

Biens de : Baptiste Nirasq (f° 5v°). – Jean
Cavalier ; - Melchior Merier ; - Jean Caze,
dit Jeunesse ; - Honoré Champoursin (f° 8v°-
10). – Isabelle Cavalier, veuve d'Emmanuel
Bonaud, notaire (f° 12). - Emmanuel Fabre
(f° 13). – Jacques Aragon (f° 17). – Pierre
Dany (f° 19). - Jacques Audibert ; - Pierre
Testanier ; - Jean Maurel ; - Nicolas Palon
(f° 23-26). – Jean Cauvin (f° 28). – Jean
Esclapon (f° 29v°). – Jacques Couze (f° 32).
– Pierre Guillon (f° 34). – Jacques Valagnosc
(f° 36). – Honoré Jubert (f° 38v°). – Joseph
Sauve, chirurgien (f° 41). – Jean Maure
(f° 43). – Pierre Maurel (f° 44v°). – Abel
Carpenel (f° 53). – Jean Garcin (f° 57).
- Pierre Vallence (f° 63). – Jean Baresté
(f° 67). – Maurice Laugier (f° 70v°). – Jean
Gavot, marchand (f° 73). – Jean-Baptiste
[Jodelet-] Vaucouleur ; - Jean Trucy (f° 74-
74v°). - Antoine Rey (f° 77). - Antoine
Barbe (f° 80). – Guillaume Mège (f° 89).

CC 12 . Cadastre - 1703.**Registre in-4, 159 feuillets, papier.****Les 4 premiers feuillets manquent.**

Rue du St Esprit, maison de : Pierre Aragon ; - Jacques Audibert (f° 7v°-8v°). – Grande rue, maison de : Jean Bonaud ; - Joseph Bonaud, prêtre (f° 10-10v°) ; - Nicolas Baresté (f° 12v°) ; - François Bonaud (f° 15) ; - Esprit Barbe (f° 19v°) ; - Jean Baillard (f° 22) ; - Mathieu Brunel (f° 24) ; - François Bermond (f° 29v°) ; - « Maymes » Caze (f° 32) ; - Joseph Champoursin, chirurgien (f° 35v°) ; - Honoré Carpenel (f° 38) ; - Honoré Cartier (f° 42) ; - Antoine Deville (f° 45). – Biens des Dominicains, terre au Verteil de 3 438 cannes [1, 0352 ha], évalué 85 florins ; bastide, jas, terre, pré, oliviers et vignes aux Escaravatiens, de 41 360 cannes [16, 5440 ha], 1 075 florins ; « *la moitié d'une terre et messuguières indivise avec Guillaume Baresté* », touchant le chemin de Fréjus, de 45 000 cannes [18 ha], 50 florins (f° 46). - Grande rue, maison de : Raphaël Destelle (f° 47v°) ; - hoirs d'Antoine Estournel (f° 51) ; - Louis Escouffier (f° 52v°) ; - Joseph Ferrandin (f° 60v°) ; - Balthazar Fabre, dit la Rivière (f° 61v°) ; - Antoine Gavot (f° 64) ; - Jean Garcin (f° 67) ; - Jean Garnier (f° 67v°) ... - Rue au-dessous du château, maison de : Joseph Gairard ; - Antoine Gandolphe (f° 70v°-71) ... - Quartier du Barry, maison de : Jacques Jubert (f° 79v°) ; - Joseph Maurel (f° 95) ... - Quartier de l'église, maison de : Jean Couze ; - Pierre Maurel (f° 97v°-98) ... - Rue St Antoine, maison de : Melchior Maria (f° 101) ; - Joseph Maria (f° 102v°) ... - Rue St Jean, maison de : Barthélemy Rey (f° 119v°) ... - Rue du Four, maison de : Pierre Tripoul ; - Honoré Tripoul (f° 136v°-137).

CC 13 . Cadastre - 1724.**Registre in-4, 192 feuillets, papier.**

Cadastre dressé par Raphaël Laurent, de Draguignan et Joseph Tournel, de Ramatuelle, tous deux bourgeois. - Biens de :

Charles Astier, avocat à Fréjus, bastide et terres aux Escaravatiens, 50 542 cannes

[20, 2168 ha] ; autre audit quartier, confronte la carraire « *des averages* », de 43 839 cannes [17, 5356 ha] ; bastide et terres aux Esclapes ; autre à la Croix ; - Etienne Abeille ; - Antoine Aragon ; - Pierre Abbe ; - Nicolas Audibert, maréchal (f° 1-8) ; - Pierre Amic (f° 9v°) ; - Melchior Audifret, hôte ; - Joseph Anglès, notaire à Fréjus (f° 12-13) ; - Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, substitué à Joseph Bonaud, prieur (f° 15) ; - hoirs de Louis Beuf (f° 18v°) ; - Louis Blay (f° 24) ; - Antoine Baillard, tisserand ; - Antoine Brunel, id. ; - Nicolas Baresté, hôte (f° 34-36) ; - Antoine Brunel, procureur du roi en l'amirauté de Fréjus (f° 38) ; - Honoré Carpenel, bourgeois (f° 43) ; - hoirs de Joseph Caze (f° 46v°) ; - Amic Castagne (f° 47v°) ; - Jean Couze, « *coupeur de pierres de moulin* » (f° 50v°) ; - Jean-François Coste, notaire (f° 53v°) ; - Jacques Cavalier (f° 55v°) ; - Barthélemy de Camelin ; - Jean-Baptiste Chabran (f° 63) ; - Gaspard Destelle ; - Raphaël Destelle (f° 65-66) ; - Pierre Dolle (f° 68) ; - Gaspard Delaye, tisserand (f° 70) ; - Balthazar Fabre, ménager (f° 75) ; - Pierre Ferrandin, muletier (f° 80) ; - Jean et Nicolas Gavot frères (f° 87) ; - Joseph Gastinel (f° 90) ; - Honoré Gandolphe (f° 92) ; - hoirs d'Honoré Jodelet-Vaucouleur (f° 97) ; - Paul Jubert, tisserand (f° 97v°) ; - Joseph Jubert, tailleur de pierres (f° 99v°) ; - Bernardin Jourdan, cordonnier (f° 102v°) ; - Pierre Laugier, marchand (f° 107) ; - Charles Laugier, tisserand (f° 110) ; - Jacques Laudon (f° 114) ; - Jean Laugier, chirurgien (f° 117) ; - hoirs de Pierre Maurine (f° 119) ; - Joseph Maria, meunier (f° 127) ; - Joseph Mège, maréchal (f° 130v°) ; - Confrérie des âmes du Purgatoire, de Fréjus, passé à Pierre Dolle ; - Jean Pierrugues ; - Claude Palon (f° 135v°-136v°) ; - Antoine Perrimond (f° 139v°) ; - Louis Pellissier, tailleur d'habits (f° 141) ; - Jacques Rey, substitué à Joseph Rey, cardeur à laine ; - Antoine Roux, id. (f° 160v°-161) ; - Pierre Rey, cordonnier (f° 162) ; - hoirs de Joseph Reverdit, marchand ; - Jacques Rottou, maçon (f° 164-

164v°); - hoirs d'Emmanuel Sauve (f° 174v°); - François Tripoul, muletier (f° 178); - Charles Tripoul, tisserand (f° 180); - Jean Testanier (f° 181); - François Vallentin, avocat à Draguignan, moulins à farine de l'Isle; - Emmanuel Valagnosc (f° 185-185v°).

**CC 13 bis . Cadastre - 1724.
Registre *in-8*, 206 feuillets, papier.**

Brouillard du cadastre.

**CC 14 . Cadastre - 1766.
Registre *in-8*, 413 feuillets, papier.**

« Cadastron ou bâtardeau du cadastre », dressé par Joseph Bernard, notaire de Trans et Joseph Digne, ancien notaire de Roquebrune, comprenant 266 propriétaires et une évaluation de 67 814 livres 10 sols représentant 67 livres cadastrales plus 1/2 et 1/16.

**CC 15 . Cadastre - 1766.
Registre *in-4*, 362 feuillets, papier.**

Cadastre dressé par Joseph Bernard, notaire de Trans et Joseph Digne, ancien notaire de Figanières; (Copie). – mode d'estimation; réduction des terres de semence en charges de 10 panaux et le panal en 8 picotins, divisés en 6 classes, comprenant, savoir, la charge: de 1^{ère} classe, 2 000 cannes [0, 8 ha], évaluée 160 livres; de 2^e classe, 2 500 cannes [1 ha], 140 livres; de 3^e classe, 3 000 cannes [1, 2 ha], 110 livres; de 4^e classe, 4 000 cannes [1, 6 ha], 80 livres; de 5^e classe, 5 000 cannes [2 ha], 50 livres; de 6^e classe, 6 000 cannes [2, 4 ha], 30 livres; - terres incultes, la charge de 8 000 cannes [3, 2 ha] divisée en 2 classes: 1^{ère} classe, 20 livres; 2^e classe, 10 livres; - « *pauvadours* », 3 classes, savoir, la charge de: 1^{ère} classe comprenant 3 000 cannes [1, 2 ha] évaluée 120 livres; 2^e classe, 4 000 cannes [1, 6 ha], 100 livres; 3^e classe, 5 000 cannes [2 ha], 70 livres; - prés, divisés en « *faucherées* » de 800 cannes [0, 32 ha] comprenant 4 classes estimées, savoir: la 1^{ère}, 130 livres;

la 2^e, 100 livres; la 3^e, 80 livres et la 4^e, 50 livres; - vignes, divisées en « *soucherées* » de 400 souches, comportant 100 cannes [0, 4 ha] de terre, divisées en 5 classes estimées, savoir: la 1^{ère}, 14 livres; la 2^e, 11 livres; la 3^e, 8 livres; la 4^e, 6 livres et la 5^e, 3 livres; - oliviers, divisés en oliviers réduits pouvant donner 5 panaux [80 l] d'olives, comportant 10 cannes [40 m²] de terre, formant 2 classes, estimées: la 1^{ère}, 7 livres et la 2^e, 6 livres; - mûriers produisant 10 sacs de feuilles, estimés 6 et 5 livres suivant leur qualité et situation; - figuiers, « *réduits en arbre* » pouvant donner 4 panaux [64 l] de figues sèches, estimé 4 livres; ...etc. – Biens au quartier de: Vernède, - Suvière, - Lauve, - Bonnets blancs, - Escaravatiens, - Hortis neufs, - Flandines, - Gabre, - Cazemate, - Camps de Vidal, - Aubrèdes, - Moulin, - Canavère, - Maire, - Gabron, - Coste, - Aire-belle, - Verteil, - Plaines, - Gaudrade, - Béal, - St Sébastien, - Salles, - Four de Marin [alias Four de Maria], - Garillas, - la Croix.

**CC 16 . Cadastre - 1772.
Registre *in-4*, 412 feuillets, papier.**

Cadastre de 1766; copie après révision des cotes. – Biens de:

Antoine Aubert, travailleur; - Jean-Joseph Audibert, maréchal; - Joseph Abeille, travailleur; - Charles Annibal, id. (f° 1-7); - François Aragon, id.; - Antoine Allongue, id. (f° 10-11); - Jean Abbe de Roquebrune (f° 15v°); - Honoré Arnaud, travailleur (f° 19v°); - Joseph Anglès, id. (f° 23); - Joseph Audibert, chirurgien (f° 26); - Charles Beuf, négociant; - N. Beraud, chirurgien; - Charles Blanc, travailleur (f° 34-38v°); - Charles Barbe, ménager; - Joseph Beuf, « *aguiller* » (f° 40-43); - Jean Baillard, travailleur; - François Brunel, id. (f° 51v°-54v°); - Jean Baresté, cordonnier; - Josph Brunet, maréchal; - Pierre Bernard, travailleur; - Nicolas Cavalier, notaire; - Louis Caze, chirurgien; - Nicolas Castagne, travailleur (f° 72v°-86); - Martial Cauvin, id.; - Louise Carpenel;

- Charles Couze, « *coupeur de pierre[s]* » (f° 93v°-99v°) ; - Joseph Coulomp, ménager ; - Jean Clément, boulanger (f° 104-106) ; - Joseph Cauvière, savetier ; - Paul Charrier (f° 116-118) ; - N. d'Astier, de Fréjus ; - Antoine Destelle, négociant de ladite ville ; - Marc-Antoine Dalmas, boulanger ; - François Destelle, travailleur f° 131-138v°) ; - André Fabre, charron (f° 163) ; - Nicolas Gavot, docteur en médecine (f° 174) ; - Clément Gandolphe, bourgeois de Bagnols (f° 182) ; - Pierre Gras, travailleur (f° 185) ; - Jean Gavot, bourgeois (f° 194) ; - Jean Inguibert, cordonnier (f° 204) ; - Jean-Baptiste Jubert, muletier (f° 210v°) ; - Joseph Jourdan, travailleur (f° 221) ; - Barthélemy Laugier, prêtre (f° 226) ; - François Laugier, muletier (f° 227v°) ; - Joseph Lambert, id. ; - Joseph Maurine, bourgeois (f° 250) ; - Jean-François Maria, travailleur (f° 264v°) ; - Paul Otou, id. (f° 277) ; - Martal Pierrugues, charretier (f° 282) ; - Marcelin Palon, travailleur (f° 287) ; - Joseph Pascal, id. (f° 295v°) ; - Joseph Poupon, négociant de Figanières (f° 303) ; - Louis Rey, coseigneur de Roquebrune, pour une estimation de 4 986 livres (f° 305) ; - Pierre-Emmanuel Rey, avocat, seigneur de Taradeau, pour une évaluation de 11 298 livres (f° 310) ; - Victor de Rey de St Sauveur (f° 322v°) ; - François Ravanet (f° 337) ; - Jacques Rotou, maçon (f° 338v°) ; - N. de Savine et François Péliissier de Chantereine, conseiller au parlement (f° 350) ; - hoirs de Jean-Joseph Suffret des Salles (f° 352) ; - François Tripoul, négociant (f° 357) ; - Jean Testanier, huissier à Fréjus (f° 363).

CC 17 . Cadastre – 1678-1679.

Liasse : 3 pièces papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau.

Exploit de signification aux forains de requête et décret de la Cour des comptes enjoignant d'assembler un conseil général pour convenir d'experts aux fins de faire estimer à nouveau les biens des propriétaires qui ont à se plaindre du dernier allivrement (1678).
- Procès-verbal de prestation de serment par

Guillaume Revel, bourgeois d'Ampus et Jean Camot, notaire de Montauroux, experts pour l'allivrement (1679). – Consultation du sieur Boisson, avocat d'Aix, pour les consuls de la communauté de Puget contre Gellibert de Camelin et Estienne Attanoux soit-disant syndic des forains (1688).

CC 18 . Cadastres – 1715-1772.

Liasse : 1 brochure in-8 16 pages papier imprimé ; 4 pièces papier ; 5 pièces papier imprimé.

Circulaire des procureurs du Pays annonçant l'envoi de la liste des experts à choisir pour l'allivrement (1715). – Extrait d'arrêt de la Cour des comptes : concernant les nouveaux cadastres (1753) ; ordonnant aux experts de joindre leur procès-verbal à la minute du cadastre (1757). – Copie de circulaire des procureurs du Pays portant de choisir pour experts « *des personnes de probité et intelligentes* » (1770). – Extrait du règlement à suivre pour l'opération des cadastres (1772).

CC 19 . Cadastres – 1719-1723.

Liasse : 9 pièces papier ; 1 pièce parchemin ; 1 sceau ; 2 cachets.

Convention passée entre le sieur Tournel, de Ramatuelle, et le sieur Laurens, de Draguignan, et la communauté de Puget.
- Lettres exécutoires et exploit de signification sur requête, enjoignant à Raphaël Laurens, de Draguignan et Antoine Tournel, de Ramatuelle, bourgeois, de terminer les opérations cadastrales consenties à prixfait à 300 livres ; réponse de Laurens demandant une augmentation de salaire (1722).
- Correspondances des 2 experts (1723).

CC 20 . Cadastres – 1758-1762.

Liasse : 14 pièces papier ; 1 cachet.

Extrait de délibération communale votant la réfection du cadastre. – Ordonnance des procureurs du Pays, sur comparant des consuls : nommant experts Jean Gaston, de Roquebrune, et Joseph Bernard, de Trans,

notaire ; - refusant de substituer un autre expert à Gaston, « *les motifs de suspicion allégués ... n'étant pas fondés* » (1758). - Sommaton et exploit de signification à la jours (1759). - Assignation par les experts (1760). - Déclaration de clôture des opérations (1762).

CC 21 . « Encadrement » - 1762-1787.

Liasse : 2 pièces papier ; 1 pièce papier imprimé.

Circulaire des procureurs du Pays enjoignant de procéder à « l'encadrement » des biens francs de taille, les biens d'église exceptés (1762). – Comparant : de Pierre-Emmanuel Rey, sieur de Taradeau, requérant « l'encadrement » du moulin à huile récemment construit à la Vernède par Antoine Destelle (1786) ; - de Louis Gaston, avocat, et Barthélemy Anglès, notaire, tous deux de Fréjus, en assignation pour les opérations de l'évaluation dudit moulin et de celui de l'Isle appartenant à N. [Audibert] Caille, sieur du Bourguet (1787).

CC 22 . « Encadrement » des biens privilégiés – 1789-1790.

Liasse : 1 cahier in-8 12 feuillets papier ; 7 pièces papier.

Il manque le cahier.

Comparant des consuls en nomination d'experts ; désignation de Pierre-Joseph Maurine, bourgeois de Puget, par le curé du lieu, l'administrateur du chapitre, le prieur de la chapellenie de St Louis et l'évêque (1789). – Déclaration du procureur général de l'évêque portant que ledit prélat est seigneur direct de Puget et « *que, outre les biens fonds dépendants de sa manse* », il perçoit une pension féodale de 30 livres plus les droits de lods s'élevant annuellement à 360 livres. – Procès-verbal de prestation de serment des experts. – Revenus du curé, dîme sur : les raisins, payée au 11^e ; - les « *nadons* », un tiers ; - le chanvre ; - pension de 10 charges [16 hl] de blé par le

requête de Jacques Rey, bourgeois de Puget, pour accélérer l'expertise. – Copie d'ordonnance sur requête de plusieurs particuliers enjoignant de faire commencer les opérations dans 21 prieur prébendé ; - terres au Gabron, aux Escaravatiens, au Garillan ; - cens sur les moulins de Fréjus, 4 livres 10 sols ; - fermage d'un jardin situé dans l'enclos du lieu, 3 livres ; - cave sur la place de l'église contenant 20 tonneaux. – Charges. – Traitement du vicaire, 350 livres ; décimes, 115 livres 4 sols ; - huile pour la lampe, 46 livres 10 sols ; - clercs et « *matière* », 45 livres ; - cierges, fourniture et entretien du linge d'autel, 45 livres ; - entretien des caves et tonneaux, 20 livres. – Biens de l'évêque, terre : à l'Isle, de 237 575 cannes [95,03 ha] évaluée 13 770 livres ; - à la Condamine, de 6 250 cannes [2,50 ha], 470 livres ; - id. de 11 600 cannes [4,64 ha], 800 livres 10 sols ; - id. de 3 450 cannes [1,38 ha], 274 livres ; - id. de 10 325 cannes [4,13 ha], 761 livres 10 sols ; - id. de 16 600 cannes [6,64 ha], 1 148 livres ; id. de 14 500 cannes [5,80 ha], 1 095 livres ; - id. de 4 250 cannes [1,70 ha], 310 livres ; - id. de 1 998 cannes [0,80 ha], 50 livres... ; - total : 21 565 livres. – Prieuré de Puget. – Terre au Verteil de 9 325 cannes [3,73 ha], 612 livres ; - dîme du blé, légumes, agneaux, 2/3, affermé, 3 200 livres. – Chapitre. – Terre au Verteil de 5 250 cannes [2,10 ha], 342 livres. – Prieuré de St Louis. – Terre au Verteil de 8 cannes [3,44 ha], 618 livres 5 sols. – Commanderie de Comps. – Terres à : la Canavère de 7 000 cannes [2,80 ha], 594 livres 5 sols ; - Gaudrade, 2 050 cannes [0,82 ha], 164 livres.

CC 23 . Affouagement – 1664-1698.

Liasse : 1 cahier grand in-8 6 feuillets papier ; 1 cahier in-8 10 feuillets papier ; 1 cahier in-8 4 feuillets papier ; 6 pièces papier.

Inventaire des pièces produites. – Certificat du prieur prébendé attestant que le revenu de la dîme est de 900 à 1000 livres y compris le fermage de 2 terres de 5 charges [8 hl] en semence et un pré de « *cinq journées* »,

l'une desdites terres étant sur le territoire de Fréjus (1664-1665). – Extraits de délibérations communales à l'effet de députer à l'assemblée de la viguerie réunie au sujet de l'affouagement. – Copie de déclaration des consuls portant que le livre terrier « contient » 59 725 florins « cadastral ». - Etat du territoire. – Biens ecclésiastiques, terres au quartier : de l'Isle, 130 charges [208 hl] en semence ; - des Condamines, 36 charges [57, 6 hl] ; - de Gaudrade, 2 charges [3, 2 hl] ; - biens nobles ; Commanderie de Comps, terres à Gaudrade, 6 charges [9, 6 hl] ; - Joseph Bonaud, prêtre, terre acquise de l'évêque Ondedei, 3 charges [4, 8 hl] ; - Honoré Pignon, avocat de Fréjus, terre acquise du même évêque, 10 charges [16 hl] ; - prieuré de St Louis, terre au Verteil, sujette à la dîme, 3 charges [4, 8 hl] ; - prieuré de l'église paroissiale, 4 charges [6, 4 hl] ; - autres 5 charges 5 panaux [8, 8 hl] ; - terres gastes appartenant à l'évêque, avec réserve pour les habitants du lieu d'y semer et prendre du bois. – Village composé de 85 maisons « de fort peu de considération exepté » 15 ou 16 « et neanmoins estans celles sy des maisons d'un pauvre vilage basties sur un rocher », sans « fontaine ny puis, jardin, ny arbres dans l'anclos ny aux environs » ;...(1687-1698).

CC 24 . Affouagement – 1728-1774.

**Liasse : 2 cahiers grand in-8
18 feuillets papier, 4 pièces papier,
2 pièces papier imprimé.**

L'article ne contient que 2 pièces papier.

Circulaire des procureurs du Pays enjoignant de dresser les mémoires pour l'affouagement (1728). – Mémoire. – Etat : des actes de vente de 1700 à 1728 ; - des biens, terres franches de taille nobles et ecclésiastiques, 200 charges [320 hl] en semence ; - terre gaste « située dans la Maure, n'étant remplie que des rochers ... et ne produisant que quelques brugas [et] messugues » ; - défens des Vérignanes rachetés d'Etienne d'Attanoux, sieur des Tourres ; - village « pauvre...n'a[yant] ny

marché, ny autre comerce, à peine les habitans peuvent-ils sucister en s'attachant de toute leur force à la culture de leurs terres » ; - charges, dîme des grains perçue sur le pied de 1 sur 13 ½ donnant environ 56 charges [89,6 hl] de blé, 11 charges [17,6 hl] de seigle ou méteil, 17 charges [27,2 hl] d'avoine, dîme sur les raisins perçue sur le pied de 1 sur 11, donnant environ 200 charges [120 hl] de vin ; - dettes, 6 540 livres ; - dépenses ordinaires, 524 livres 14 sols ; - confronts du territoire : levant, commune de Fréjus ; midi, rivière de l'Argens ; couchant, « terre du château et lieu inhabité de Palaison appartenant à messieurs de St Victor de Marseille » ; septentrion, montagnes de Bagnols (1728). - Circulaire des procureurs du Pays annonçant que le nouvel affouagement commencera par la viguerie de Tarascon (1729). – Lettre de l'agent d'affaires de la commune à Aix, informant du dépôt au greffe de la délibération relative à l'affouagement (1774).

CC 25 . Taxes perçues au nom du roi. Droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts - 1574-1706.

**Liasse : 7 pièces papier, 2 pièces
papier imprimé.**

Sommaton et exploit de signification, à la requête du procureur du roi, à l'effet de faire publier l'édit de création de la taxe (1574). - Missive de N. Bovis, procureur de la communauté à Aix, annonçant qu'il n'est pas encore nécessaire de produire des titres (1634). – Copie d'extrait d'arrêt du Conseil d'Etat enjoignant de fournir la juste valeur des biens soumis à la taxe (1674). – Extrait des quittances (1698). – Déclaration des biens, savoir : usage, conjointement avec les habitants de Fréjus, du droit de pâturage, chauffage et ensemencement dans les terres vagues ; vente des herbages et ramages pour le « bestail menu » moyennant 3 livres par trentenier ; charge annuelle de 30 livres pour la pension de l'évêque (1701). – Copie de déclaration portant que depuis 1600 il n'a été fait aucune acquisition (1706).

**CC 26 . Taxes perçues au nom du roi.
Recouvrement de la taille - 1638.
Liasse : 2 pièces papier.**

Requêtes en homologation de délibération portant vote de 10 écus par livre cadastrale.

**CC 27 . Taxes perçues au nom du roi.
Papier terrier - 1670-1772.**

**Liasse : 2 cahiers in-8 12 feuillets,
1 brochure in-8 5 pages papier
imprimé, 3 pièces papier, 5 pièces
papier imprimé.**

Circulaire des procureurs du Pays annonçant l'envoi de l'ordonnance des commissaires du roi qui accorde un délai de 4 mois pour faire la déclaration des biens en franc-alleu pour la taxe du papier terrier (1670). – Extrait : de requête des procureurs du Pays aux commissaires pour obtenir plus grand délai (1671) ; - des déclarations faites par la commune de Puget (1683) ; - d'ordonnance de l'intendant portant nomination des notaires pour recevoir les déclarations (1727). – Circulaires : du subdélégué de l'intendant (1729) ; - des procureurs du Pays (1772).

**CC 28 . Taxes perçues au nom du roi.
Droits de franc-alleu – 1670-1678.
Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets,
4 pièces papier.**

Extrait de délibération communale chargeant les consuls : de se rendre à Fréjus pour conférer avec les commissaires des droits imposés sur les biens de franc-alleu (1670) ; - de dresser l'état des biens et d'en faire la déclaration. – Extrait de déclaration contenant que Puget ne possède aucuns biens « *quy releve du Roy ny en franc aleu* » ; que les « *particuliers* » de cette communauté « *possèdent tous les biens dudit terroir lesquels relevent tous generalmente de M^r l'evesque de Frejus comme seigneur spirituel et temporel dudit lieu* » ; exploit de signification (1671). – Extrait de nouvelle déclaration conforme à la précédente (1678).

**CC 29 . Taxes perçues au nom du roi.
Droits d'amortissement – 1689-1742.
Liasse : 14 pièces papier, 3 pièces
papier imprimé, 1 cachet.**

Extrait de la déclaration du roi « *la levée et liquidation* » des droits d'amortissement et nouveaux acquêts (1689). – Lettre : de N. d'Astier annonçant que la commune ne devrait pas être recherchée pour ce droit ; - des consuls de Roquebrune informant qu'il a été mis séquestre sur le blé aux aires ; - de N. d'Astier conseillant de s'adresser au cardinal de Fleury pour obtenir décharge. - Extrait de l'état des sommes dues fixant la quote-part de Puget à 726 livres 13 sols (1724-1725). – Lettre de N. Le Peletier, contrôleur général, au sujet de l'amortissement du four et du défens, suite à la lettre adressée au cardinal de Fleury (1727). - Lettre : de N. Bovis, procureur de la communauté à Aix, annonçant qu'il y a lieu de demander décharge desdits droits (1731) ; - de N. Le Grand enjoignant d'activer le paiement (1735-1742).

**CC 30 . Taxes perçues au nom du roi.
Contrôle et petit sceau – 1702-
1781.**

**Liasse : 1 cahier in-8 6 feuillets
papier, 19 pièces papier, 9 pièces
papier imprimé.**

Circulaire : des procureurs du Pays, invitant à produire les quittances des amendes perçues afin d'éviter les abus (1702) ; - des chefs de la viguerie enjoignant de payer exactement les droits. – Copie d'ordonnance de l'intendant sur requête des directeurs et receveurs desdits droits portant que les chefs de viguerie présenteront leurs comptes (1710). – Circulaire des procureurs du Pays annonçant un nouveau tarif (1715). – Ordonnance de l'intendant sur requête du trésorier des Etats enjoignant aux notaires de faire contrôler leurs actes dans les délais prescrits aux commis établis par les communautés, et à ces derniers d'en verser le produit tous les 3 mois à la caisse du receveur (1722). – Copie d'arrêt du Conseil d'Etat :

annulant les actes non contrôlés après le nouveau délai accordé (1723); - tarifant lesdroits des exploits (1728). – Circulaire de l'intendant annonçant l'envoi d'un nouvel exemplaire du règlement sur le contrôle des délibérations communales. – Règlement sur le contrôle des actes et délibérations des communautés de Provence (1781).

CC 31 . Taxes perçues au nom du roi. Insinuations laïques – 1705-1708.

Liasse : 1 pièce papier, 3 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Circulaire du subdélégué de l'intendant annonçant la décharge du triple droit en faveur de plusieurs particuliers pour défaut d'insinuation de leurs actes et invitant à payer les droits avant 6 mois ; - des procureurs du Pays transmettant un tarif en placard des divers droits et des amendes pour défaut de déclaration ; - de l'intendant sur le même sujet.

CC 32 . Taxes perçues au nom du roi. Papier timbré – 1712-1782.

Liasse : 7 pièces papier imprimé.

Circulaire : des procureurs du Pays annonçant le changement pour le 1^{er} octobre (1712) ; - des adjudicataires de la ferme des formules portant qu'ils feront des visites pour réprimer les contraventions (1715) ; - des procureurs du Pays ordonnant de faire parapher les feuillets des cadastres laissés en blanc par les commis du fermier du papier timbré (1738-1781) ; - des mêmes annonçant que, contrairement à la demande du régisseur du papier timbré, les trésoriers des communautés de la Provence sont autorisés à délivrer leurs quittances sur papier libre (1782).

CC 33 . Taxes perçues au nom du roi. Droits de consignation – 1729-1780.

Liasse : 1 pièce papier, 2 pièces papier imprimé.

Copie de circulaire du subdélégué de l'intendant annonçant que l'arrêt de 1706 défend de faire mention sur les minutes des

contrats des quittances sous seing privé (1729). – Extraits d'arrêts du parlement défendant aux commis des droits de consignation de se servir d'autres quittances que de celles signées par le greffier des Etats (1759-1780).

CC 34 . Taxes perçues au nom du roi. Hypothèques – 1778-1779.

Liasse : 1 brochure in-8 35 pages papier imprimé, 1 pièce papier imprimé.

Extrait : de lettres patentes suspendant, dans le ressort du parlement de Provence, l'édit de juin 1771 concernant les hypothèques (1778) ; - de mémoire sur ladite taxe (1779).

CC 35 . Taxes perçues au nom du roi. Huitième denier – 1678-1683.

Liasse : 1 cahier grand in-8 8feuillets papier, 8 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Lettre de N. Revel, [procureur ?] à Aix, annonçant que le Conseil [d'Etat] a imposé la taxe du 8^e denier sur les biens pris en collocation par la commune et invitant les consuls à adresser requête en décharge. - Requête et ordonnance déchargeant la commune de la somme de 100 livres au sujet de la maison de l'hôpital possédée depuis plus de 50 ans (1678). – Exploits de commandement en paiement de la taxe pour les confréries du St Esprit, de St Antoine, etc. (1679). – Etat nominatif des aliénations faites par la commune et sujettes à la taxe (1682). – Circulaire du receveur des susdits droits enjoignant de payer immédiatement (1683).

CC 36 . Taxes perçues au nom du roi. Dixième denier – 1678-1734.

Liasse : 4 pièces papier, 1 brochure in-8 7 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.

Extrait : de délibération communale portant de déclarer que la commune ne possède aucun bien sujet à la taxe ; - de procuration à

Jacques Caze, ménager, pour aller à Aix faire la déclaration (1678) ; - de déclaration du roi et lettres patentes pour la levée d'un 10^e sur tous les revenus à l'occasion de la guerre ; - d'arrêt du Conseil d'Etat pour exécution. – Circulaires des procureurs du Pays annonçant que la province a abonné ledit impôt pour 550 000 livres et enjoignant de voter la quote-part de la commune (1733-1734).

CC 37 . Taxes perçues au nom du roi. Sixième denier – 1704-1729.

Liasse : 2 pièces papier, 8 pièces papier imprimé.

Ordonnance de l'intendant sur requête : des consuls, réduisant à 100 livres la taxe de 250 livres demandée par le receveur du 6^e denier au sujet de la transaction passée en 1615 avec l'évêque seigneur du lieu ; exploit de signification (1704) ; - du receveur, accordant un sursis d'un mois pour le paiement de la taxe (1705). – Circulaire des procureurs du Pays enjoignant aux communes de donner aide aux commis du receveur pour la perception (1726). – Exploit de commandement pour payer 200 livres d'amende pour « *deffaut d'indication* » (1727). – Circulaires des procureurs du Pays. – Avis à afficher (1728-1729).

CC 38 . Taxes perçues au nom du roi. Cinquantième – 1725-1727.

Liasse : 4 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.

Copie d'arrêt du Conseil d'Etat votant une imposition pendant 12 ans d'un cinquantième du revenu ; - d'ordonnance de l'intendant pour exécution (1725). – Procès-verbal d'adjudication dudit impôt (1726). – Copie de circulaire [des chefs de la viguerie] annonçant l'abonnement souscrit par la province (1727).

CC 39 . Taxes perçues au nom du roi. Vingtième – 1760-1772.

Liasse : 1 brochure in-8 36 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.

Circulaires des procureurs du Pays : enjoignant de voter la quote-part de la commune suivant la répartition (1760) et de donner les renseignements exacts sur les biens sujets à la taxe ; - avertissant que les receveurs de viguerie et les trésoriers des communautés toucheront les intérêts de leurs avances. - Extrait des remontrances du « *pays de Provence* » sur l'augmentation des deux vingtièmes (1772).

CC 40 . Taxes perçues au nom du roi. Centième denier – 1735-1761.

Liasse : 1 brochure in-8 5 pages papier imprimé, 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.

Circulaire des procureurs du Pays, enjoignant de faire, dans les 6 mois du jour de l'ouverture d'une succession en ligne collatérale, la déclaration exacte et d'après les modèles donnés, de la valeur de la succession.

CC 41 . Taxes perçues au nom du roi. Offices de greffier contrôleur des gens de mainmorte ; de greffier des hôtels de ville ; de greffier de l'écritoire ; de contrôleur des commissaires aux revues et logement des gens de guerre – 1644-1756.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 6 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Copie d'extrait d'arrêt du parlement pour exécution de lettres patentes supprimant l'office de greffier et collecteur (1644). - Somation aux consuls de remettre à N. Sauve, pourvu des offices de contrôleur des greffiers des hôtels de ville et de contrôleur des commissaires aux revues, « *le livre des dellibérations de la communauté, contrats et revues des logements de gens de*

guerre pour voir et examiner tout ce qu'il sera deub » (1704). – Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat créant l'office de contrôleur « *de tous les deniers d'octrois et subventions des villes* » (1707). – Sommutation à payer les droits de contrôle des procès-verbaux de nomination des consuls et élections d'autres officiers municipaux non contrôlés depuis 1708 (1727). – Extrait d'arrêt de la Cour des comptes enjoignant aux « *estimateurs* » illettrés de faire rédiger leur rapport par le greffier de la commune (1756).

CC 42 . Taxes perçues au nom du roi. Offices d'expert juré et de juré-priseur vendeur de meubles – 1670-1705.

Liasse : 1 brochure in-8 15 pages papier imprimé, 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.

Extrait de lettres patentes supprimant l'office d'experts jurés et d'auditeurs des comptes (1670). – Circulaire de l'intendant enjoignant aux communes retardataires de payer la finance de l'office de juré-priseur (1705).

CC 43 . Taxes perçues au nom du roi. Offices – 1701-1758.

Liasse : 7 pièces papier, 8 pièces papier imprimé.

Extrait d'édit portant confirmation des droits d'hérédité et de survivance (1701). – Circulaire des procureurs du Pays relative à la suppression d'offices (1719). – Extrait d'arrêt du parlement fixant le prix, pour chaque commune de la viguerie, de la finance des offices de gouverneurs, lieutenants de roi, majors, avocats et procureurs du roi, maire, lieutenant de maire et greffiers, et particulièrement pour Puget : de l'office d'avocat du roi, 100 livres ; de celui de procureur du roi, 150 livres ; de celui de maire, 450 livres ; de celui de lieutenant de maire, 250 livres ; de celui de greffier, 100livres (1722). – Copie d'extrait d'arrêt

du Conseil d'Etat prorogeant le délai accordé pour verser la finance des offices (1725). - Circulaire des procureurs du Pays annonçant la répartition par feux de 900 000 livres pour rembourser les offices (1758).

CC 44 . Taxes perçues au nom du roi. Office de conseiller du roi et garde du petit sceau – 1702-1705.

Liasse : 2 pièces papier imprimé, 1 pièce parchemin.

Quittance : de la finance, 80 livres ; - des 2 sols par livre, 8 livres (1702-1703). - Circulaire de de Violaine invitant les consuls à faire retirer la quittance (1705).

CC 45 . Taxes perçues au nom du roi. Offices de contrôleurs visiteurs des poids et mesures – 1704.

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Circulaire de l'intendant enjoignant de fournir au commis des Etats les noms et demeure des marchands et artisans qui n'ont point de maîtrise et de faciliter l'établissement des susdits offices (1704).

CC 46 . Taxes perçues au nom du roi. Offices de gouverneurs, lieutenants du roi, majors, maires, lieutenants de maires, assesseurs et autres officiers des hôtels de ville – 1704-1734.

Liasse : 10 pièces papier, 6 pièces papier imprimé, 4 cachets.

Circulaire : de Thevenot de Vitry [receveur général], enjoignant de verser un acompte de la finance (1704) ; - des procureurs du Pays, informant que l'augmentation des gages créée par l'édit de novembre 1704, pour être répartie aux pourvus d'office de maire, assesseur et autres, concerne les titulaires et non les communautés (1705) ; - annonçant une modération sur la finance des offices municipaux. – Correspondance de : N. Astier [alias d'Astier], demandant procuration pour passer l'acte d'acquisition desdits offices ;

- de Moulinneuf [procureur ?], à Aix, réclamant l'acte de cession de l'office de maire à Raphaël de Camelin, par Honoré Bareste (1723). – Quittance de la finance de l'office de maire, 7 602 livres (1724).
- Extrait de l'édit rétablissant les offices municipaux (gouverneur, lieutenant du roi, maire, consul, greffier, etc.) et de la déclaration du roi interprétant l'édit de novembre (année courante) (1733). – Copie de circulaire du subdélégué de l'intendant annonçant que deux arrêts du Conseil d'Etat autorisent les seigneurs pourvus d'offices municipaux « dans les lieux et terres de leurs seigneuries à les faire exercer conjointement ou séparément par les officiers de leur juridiction » (1734).

**CC 47 . Taxes perçues au nom du roi.
Office de subdélégué de l'intendant – 1708.**

Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.

Copie de circulaire des chefs de la viguerie enjoignant aux communes de donner leur avis sur la suppression de l'office de subdélégué et le remboursement de la finance.

**CC 48 . Taxes perçues au nom du roi.
Offices d'inspecteurs et visiteurs d'huile – 1710.**

Cahier in-8 6 feuillets papier.

Copie d'extrait : d'édit supprimant ledit office ;
- d'arrêt du Conseil d'Etat commettant Michel Sauvalle, bourgeois de Paris, pour le recouvrement et gestion du droit sur les huiles, au profit du roi (1710).

**CC 49 . Taxes perçues au nom du roi.
Office de courtier jaugeur – 1710-1717.**

Liasse : 9 pièces papier.

Lettre de de Colonia, avocat à Aix, réclamant ses honoraires pour une « longue » requête en réponse à celle

d'Esprit Reverdit, marchand de Fréjus, titulaire dudit office [pour les communautés de Fréjus, St Raphaël et Puget], qui demandait pour la quote-part incombant à Puget, un prix exagéré. – Copie de mandat, sommation et exploit de commandement pour payer le droit. – Lettre du sieur Sauve et du sieur Astier au sujet dudit courtage de jaugeage.

**CC 50 . Taxes perçues au nom du roi.
Offices de trésorier, contrôleur des deniers communs – 1693-1725.**

Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.

Circulaire des procureurs du Pays enjoignant de fournir les quittances de la finance de l'office de trésorier particulier et de celui de contrôleur des deniers communs et patrimoniaux, pour en recevoir le remboursement. – Lettre des consuls de Draguignan, chefs de viguerie, sur l'assemblée du Pays au sujet de l'office de trésorier de M. Silvy.

**CC 51 . Taxes perçues au nom du roi.
Droit de confirmation des foires – 1737.**

Liasse : 3 pièces papier.

Copie de circulaire des chefs de la viguerie informant que, par arrêt du Conseil d'Etat du 2 décembre 1727, la province ayant été déchargée du susdit droit, les communautés qui recevraient des commandements devront adresser les exploits aux procureurs du Pays ou au contrôleur général pour obtenir décharge. – Circulaire du receveur des domaines enjoignant d'acquitter la taxe. – Copie du rôle et exploit de commandement pour la somme de 60 livres montant du droit de foire à l'occasion de l'avènement à la couronne.

**CC 52 . Taxes perçues au nom du roi.
Office de receveur général et contrôleur des consignations – 1759.**

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Circulaire des procureurs du Pays annonçant que la province a acheté ledit office avec les « *droits arréragés* », et qu'il sera accordé des remises à ceux qui paieront avant 9 mois.

CC 53 . Taxes perçues au nom du roi. Offices de procureur à la Cour des comptes – 1771.

Liase : 1 pièce papier imprimé.

Circulaire des syndics de la communauté des procureurs au parlement informant que, la réunion faite par la création d'offices des procureurs à la Cour des comptes aux procureurs du parlement, ne porte aucune atteinte aux droits des communautés de choisir leurs procureurs.

CC 54 . Taxes perçues au nom du roi. Capitation – 1697-1739.

Liase : 1 cahier *in-8* 20 feuillets papier, 19 pièces papier, 27 pièces papier imprimé, 2 cachets.

Extrait de déclaration du roi au sujet des non valeurs (1697). – Circulaire de l'intendant annonçant le rétablissement de la capitation (1701). - Circulaire des procureurs du Pays enjoignant d'établir le rôle. – Rôle (1702). - Instruction pour opérer le dénombrement, selon les 13 classes décrites (1704-1707). - Placet de l'intendant en décharge de la capitation, les campagnes ayant été dévastées et une partie des maisons brûlées par les ennemis, et « *les deux tiers [des habitants] qui sont restés dans le lieu n'ont subsisté pendant l'hyver que des avances faites par le Pays en grains ou des aumônes procurées ou faites* » par l'évêque. – Copie : de la lettre du subdélégué de l'intendant donnant avis de la décharge (1708) ; - d'arrêt du Conseil d'Etat affranchissant de la capitation ceux qui prendront des rentes sur les 500 000 livres « *de rentes actuelles et effectives* » (1709). – Réclamation de Jean Laugier, fermier de Palaison en modération de la capitation (1724). – Ordonnance de l'intendant sur requête enjoignant au receveur de rembourser les sommes perçues en trop sur

la capitation des années 1702-1706 (1723). - Circulaires des procureurs du Pays et du subdélégué de l'intendant (1729-1739).

CC 55 . Taxes perçues au nom du roi. Capitation – 1741-1788.

Liase : 14 pièces papier, 25 pièces papier imprimé.

Circulaires: des procureurs du Pays portant répartition de la capitation (1741-1742) ; - du subdélégué de l'intendant enjoignant d'activer la confection du rôle (1744-1746). – Réclamation de Joseph Beuf, travailleur, en modération ; avis des consuls tendant au maintien (1758). – Circulaires : des procureurs du Pays pour mettre en demeure de voter le contingent ; - du subdélégué de l'intendant pour exécution (1760-1788).

[NDLR : Pour l'année 1742, la capitation s'élève à 700 000 livres pour la Provence, et à 624 livres pour Puget ; pour 1781, respectivement 700 000 et 682 ; pour 1788, 500 000 et 623].

CC 56 . Taxes perçues au nom du roi. Capitation – 1701-1716.

Liase : 7 pièces papier.

Comptes. – Joseph Caze, trésorier. – Recette, 578 livres 14 sols. – Dépense, versement au trésorier de la viguerie, 550 livres 4 sols (1701). - Même trésorier. – Recette, 600 livres. - Dépense, versement au trésorier de la viguerie, 590 livres. – Droit de recette, 10 livres (1702). - Même trésorier. – Recette, 650 livres. – Dépense, 650 livres (1704). - Recouvrement fait par les consuls « *suivant la portée du rôle...emporté par les ennemis* ». – Recette, 617 livres 10 sols (1707). – Mêmes exacteurs. – Recette, 617 livres 10 sols. – Versement, 678 livres 4 sols 6 deniers (1709). - Mêmes exacteurs. – Recette, 600 livres. – Versement, 600 livres (1710). – Louis Rey, trésorier. – recette, pour « *la moitié du rôle...attendu la remission* » du reste par le roi, 308 livres 10 sols. - Versement, 303 livres 7 sols 2 deniers. - Droits d'exaction, 5 livres 2 sols 10 deniers (1716).

CC 57 . Taxes perçues au nom du roi. Droits de péage, passage, pulvérisage et leydes – 1687-1734.

Liasse : 4 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.

Extrait d'ordonnance des commissaires des domaines du roi en Provence, sur requête des consuls de Draguignan, portant que les habitants de ladite ville et de la viguerie sont exempts desdits droits (1687). – Circulaire des procureurs du Pays enjoignant de fournir les titres d'exemption des droits de péage pour les opposer aux exactions des fermiers (1727). - Extrait du rôle des sommes dues pour la confirmation de l'exemption des susdits droits dus au roi à l'occasion de son avènement, et fixés pour Puget à 30 livres. - Lettres du receveur des domaines et copie de circulaires du subdélégué de l'intendant enjoignant de verser la susdite somme (1733-1734).

CC 58 . Taxes perçues au nom du roi. Fouage, subside, etc. – 1703.

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Circulaire des procureurs du Pays invitant les communes à verser le fouage, subside et taillon en même temps que les autres impositions.

CC 59 . Taxes perçues au nom du roi. Gabelles – 1628-1772.

Liasse : 1 brochure in-8 10 pages papier imprimé, 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Extrait du registre du parlement au sujet du sel (1628). - Certificat de « gabelle » délivré par le gabelier de Fréjus en faveur de N. Cavalier, notaire de Puget (1735). - Extrait : d'arrêt du Conseil d'Etat portant que, sur les remontrances du Parlement de Provence et des procureurs du Pays, l'augmentation de l'impôt sur le sel, édictée en 1771, n'aura pas lieu en Provence ; - de lettres patentes pour confirmation. - Circulaire des procureurs du Pays (1772).

CC 60 . Taxes perçues au nom du roi. Confirmation de noblesse – 1735-1785.

Liasse : 5 pièces papier, 5 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Arrêt du Conseil d'Etat du roi concernant le contrôle des exploits des saisies féodales (1735). – Copie de circulaire du subdélégué de l'intendant enjoignant d'afficher l'arrêt du conseil d'Etat portant prorogation de délai pour le paiement de confirmation de noblesse (1773). – Exploit de commandement, saisie et séquestre entre les mains des consuls de Puget des terres et seigneuries de Roquebrune appartenant, savoir : aux hoirs de Marc-Antoine Emenjaud, représentés par [Louis-André de Chieusse] Combaud, de Lorgues ; - à Etienne Roubiès, avocat de Draguignan ; - aux hoirs d'Honoré Blanc, de Claviers. – Lettre de Chieusse-Combaud informant qu'il tient son fief de Roquebrune du chef de « messire » de Carles, son grand-père maternel, et, qu'en cette qualité, il a prêté l'hommage prescrit. – Copie du procès-verbal de la prestation de serment et hommage. – Lettre : de Roubiès annonçant qu'il enverra procuration à Aix pour remplir les formalités exigées (1779) ; - de Durandy, de Guillaume, annonçant qu'il a prêté hommage (1780). – Exploit de commandement et saisie de la seigneurie de N. de Lille (1785).

CC 61 . Taxes perçues au nom du roi. Contribution patriotique – 1789-1790.

Liasse : 11 pièces papier.

Souscripteurs. – Henri-Antoine Chiris, curé, 350 livres avec renonciation au remboursement et aux intérêts ; - Nicolas-François Cavalier, notaire, 126 livres ; - Pierre-Emmanuel Rey, [sieur de Taradeau], secrétaire en chancellerie, 1 000 livres ; - Nicolas-François Gavot, docteur en médecine, 108 livres ; - Nicolas Rey, négociant, 140 livres ; - Honorat Chabaud, vicaire, 175 livres ; Joseph Audibert, chirurgien, 24 livres ; - Joseph Brunet, maréchal, 6 livres ; - Boniface Lambert, travailleur, 3 livres ; - Joseph Abbe, cabaretier, 6 livres ; - Joseph Coulomb, ménager, 30 livres ; - Claire Bélissen, veuve de François

Barbe, 9 livres ; - François Destelle, fils de Jean, 50 livres ; - Joseph Pierrugues, négociant, 150 livres ; - Louis Barbe, 72 livres ; - Pierre-Joseph Maurine, 90 livres...

CC 62 . Taxes perçues au nom du roi et de la province – 1671-1784.

Liasse : 1 cahier in-8 6 feuillets papier, 7 pièces papier, 16 pièces papier imprimé.

Extrait d'arrêt de la Cour des comptes portant règlement pour l'imposition des tailles (1671). – Circulaire des procureurs du Pays annonçant la faillite Creyssel, trésorier de la province (1703). – Placet de l'intendant en obtention en obtention de délai pour le versement des impositions à cause de la misère des habitants résultant du pillage des denrées et de l'incendie d'une partie des maisons par les ennemis (1707). – Circulaires de l'intendant et des procureurs du Pays enjoignant : de voter une somme suffisante pour les deniers du roi et du Pays ; de remplir les imprimés transmis « *pour l'état général* » des communes ; réclamant un extrait de la délibération portant vote d'imposition suffisante (1706-1784).

CC 63 . Comptes trésoraires – 1532-1533.

Liasse : 1 pièce papier.

Antoine Torcat, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittance d'acompte des impositions de la viguerie, sur une taille de 9 florins.

CC 64 . Comptes trésoraires – 1534-1535.

Liasse : 1 pièce papier.

Pierre Gavot, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittance d'acompte des impositions de la viguerie, 15 florins.

CC 65 . Comptes trésoraires – 1535-1536.

Liasse : 1 pièce papier.

Louis Robert, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittance d'acompte des deniers du roi et du Pays, 7 florins.

CC 66 . Comptes trésoraires – 1536-1537.

Liasse : 2 pièces papier.

Hugues Bonaud, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Quittance d'acompte des deniers du roi et du Pays, 15 florins.

CC 67 . Comptes trésoraires – 1537-1538.

Liasse : 1 cahier grand in-8 16 feuillets papier, 13 pièces papier, 1 sceau.

Antoine Matanet, trésorier.

Recettes : 298 florins 4 gros

Dépenses : 202 florins 3 gros

Excédent : 96 florins 1 gros

Recettes. – Fermage du four, acompte, 5 florins 6 gros. – Tailles, 200 florins. – Dépenses. – Gages de la personne chargée d'aller « *quere les mottons per los gendarmos* », 4 gros. – Achat de balances destinées au boucher, 1 florin 4 gros ½. – Réparations à la fontaine, 5 gros. – Port à Vidauban de bagages de troupes, une journée de mulet, 5 gros. – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. – Deniers du roi et du Pays, 80 florins. – Frais de procédure, 40 gros. – Extrait de délibération communale approuvant le bail de « *la gabelle de far pan à vendre* ».

CC 68 . Comptes trésoraires – 1538-1539.

Liasse : 1 cahier in-8 12 feuillets papier, 14 pièces papier.

Jean Mourgues, trésorier.

Recettes : 188 florins 4 gros 3 patacs

Dépenses : 182 florins 2 gros

Excédent : 6 florins 2 gros 3 patacs

Recettes. – Reliquat de l'exercice précédent, 45 florins. – taille des biens, 80 florins. – Fermage de la paneterie, 1 florin. – Dépenses. – Prix : de « *ung pareilh de perdris que an donat los sendiregues [syndics] à messur Melchion Aufredi per demandar de conseil de l'affayre contro Poncis Raymon* », 5 gros ; - 5 journées de femme « *per adobar lo fort* », 5 gros. – honoraires des « *sermonayres observantins* », 20 gros. – Solde de la

contribution due à la communauté de Roquebrune, à l'effet de « *renovar los vieures del camp* », 26 gros. Port de blé au moulin et retour de la farine, 6 gros. - Pièces justificatives. - Quittances d'acomptes des deniers du roi et du Pays.

**CC 69. Comptes trésoraires – 1539-1540.
Liasse : 9 pièces papier.**

Raymond Mourgues, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittance des deniers du roi et du Pays.

**CC 70. Comptes trésoraires – 1540-1541.
Liasse : 7 pièces papier.**

Aubertin Magail, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances d'acompte : de la contribution pour l'entretien des troupes de de Vauclanse, logées à Fréjus, 15 écus ; - des deniers du roi et du Pays, 4 florins.

**CC 71. Comptes trésoraires – 1541-1542.
Liasse : 1 pièce papier.**

Louis Mourgues, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances d'acompte de la contribution imposée pour les troupes du comte de Tende, 8 écus.

**CC 72. Comptes trésoraires – 1542-1543.
Liasse : 7 pièces papier.**

Louis Mège, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances d'acompte : de la contribution d'avoine destinée à la « *gendarmerie* » campée à Roquebrune, 22 setiers [880 litres] ; - des deniers du roi et du Pays, 15 florins.

**CC 73. Comptes trésoraires – 1543-1544.
Liasse : 29 pièces papier.**

Jean Martini, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances d'acompte : des deniers du roi et du Pays, 9 florins ; - de la contribution destinée aux troupes du [marquis] des Arcs, venant du camp de Nice, 10 florins.

**CC 74. Comptes trésoraires – 1544-1545.
Liasse : 11 pièces papier.**

Barthélemy Samon, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances d'acompte des deniers du roi, 15 florins.

**CC 75. Comptes trésoraires – 1545-1546.
Liasse : 10 pièces papier.**

Hugues Bonaud, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances d'acompte des deniers : du roi, 15 florins ; - du Pays, 4 florins.

**CC 76. Comptes trésoraires – 1546-1547.
Liasse : 1 cahier *in-8* 14 feuillets papier, 4 pièces papier.**

Jaume Bonaud, trésorier. -

Recettes : 252 florins
Dépenses : 398 florins
Déficit : 146 florins

Recettes. - Tailles des biens, 250 florins. - Dépenses. - Réparations au « *Pontillac* », 5 florins 5 gros. - Gages d'André Samon, Thomas Bonaud, Honoré Rainard et Sébastien Bonnet, experts du cadastre, 29 florins 4 gros. - Achat d'une « *lampreso* » [lamproie] remise en présent à Alban « *Raphel* », [commis du receveur de la viguerie], 8 gros. - Location de la boutique du boucher, 1 florin. - Gages : de « *fraire Peire, lo oservantin que ha sermonat tres jors* », 8 gros ; - du gardien à la porte du lieu, pour 1 mois, 3 florins 4 gros. - Pièces justificatives. - Quittances.

**CC 77. Comptes trésoraires – 1548-1549.
Liasse : 13 pièces papier.**

Jacques Guillon, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances. - Acompte des deniers du Pays, 6 florins. - Solde de la paye de 4 hommes employés aux fortifications d'Antibes pour 1 mois, à raison de 10 florins chacun. - Extrait d'ordonnance du gouverneur d'Antibes enjoignant de fournir pour ladite place, des bœufs, des moutons et des « *menons* » [boucs châtrés].

CC 78. Comptes trésoraires – 1549-1550.
Cahier in-8 34 feuillets papier.

Jean Pissarel, trésorier. – Recettes. – Taille recouverte par : Jaume Guillon, 101 florins 2 gros (f° 1) ; - Jean Maurin, 72 florins 2 gros (f° 2) ; - Pierre Gavot, 34 florins (f° 4) ; - Jean Attanoux, 207 florins (f° 5-6v°) ; - Barthélemy Amic, 113 florins 10 gros (f° 7) ; - Jean Rainard, 22 florins (f° 10). - Dépenses. - « *Egal[is]ations* » de 1548, 111 florins 3 gros. - Gages du commissaire porteur de l'ordre d'envoyer des vivres à Antibes, 1 florin 3 gros (f° 12v°-13). - Imposition de 10 florins par feu, 26 florins. - Gages du commissaire porteur de l'ordre de : lever une taille de 9 gros par feu « *p[our] c[on]tro los ge[n]tils homes et contro lo gleisso* », 1 gros $\frac{3}{4}$; - députer un homme aux Etats, 1 gros $\frac{1}{2}$ (f° 13v°-14). - Contribution à la garnison du Muy, 170 florins 2 gros (f° 15-16v°). - « *Lo don dal Rey* », 64 florins 2 gros $\frac{1}{2}$ (f° 17). - Aumône aux « *boemens* », 7 gros $\frac{1}{4}$ (f° 18v°). - Vacations d'André Palayoni venu pour faire réparer les chemins, 9 florins 8 gros (f° 20). - [Manquent le procès-verbal de clôture et les pièces justificatives].

CC 79. Comptes trésoraires – 1550-1551.
Liasse : 5 pièces papier.

Louis Matanet, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittances. - Acompte des deniers : du Pays, 6 florins ; - du roi, 73 florins.

CC 80. Comptes trésoraires – 1551-1552.
Liasse : 8 pièces papier.

Jean Rainard, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte des deniers du roi et du Pays, 15 florins. – Extrait d'ordonnance du comte de Tende, gouverneur de la province, sur requête des consuls de Fréjus, imposant une contribution en faveur de cette commune, pour l'entretien des troupes de [N. de Villeneuve], sieur de Turrettes, aux communautés de St Raphaël, Puget, Roquebrune, le Muy, Fayence, Turrettes et Bagnols ; exploit de signification.

CC 81. Comptes trésoraires – 1552-1553.
Liasse : 1 pièce papier.

Louis Matanet, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittance d'acompte des deniers du roi, 15 florins

CC 82. Comptes trésoraires – 1553-1554.
Liasse : 1 cahier in-8 33 feuillets papier, 15 pièces papier.

Barthélemy Amic, trésorier. –

Recettes	: 438 florins	3 gros	2 patacs
Dépenses	: <u>499 florins</u>	<u>10 gros</u>	<u>2 patacs</u>
Déficit	: 60 florins	7 gros	

Recettes. – Fermage du four, 27 florins (f° 2v°). – Tailles recueillies par le « *taillier* » : Pons Ollivier, 105 florins 2 gros 2 patacs (f° 5-6) ; - Honoré Guillon, 70 florins 1 gros ; - Baptiste Mège, 121 florins 3 gros ; - Jaume Bonaud, 40 florins 7 gros (f° 8-12v°). – Dépenses. - Acompte des deniers du Pays, 15 florins (f° 17). – Gages : d'Antoine Puscii, « *escrivan, ...que a fac lo cadastre nou de la villo* », 8 florins 4 gros ; - de François Rey pour 6 jours « *qu'es anat alivrar* », 4 florins. - Achat de 8 livres [3,2 kg] de « *muges* » remis en présent à N. Baronis, 9 gros (f° 22). – Réparations aux chemins, 2 journées, 8 gros (f° 24). – Port de 3 « *saumados* » [360 kg] de blé à « *la gabello* », 4 gros (f° 27). - Pièces justificatives. – Extrait d'acte du bail de la boucherie. – Quittances des deniers du roi et du Pays. – Frais de procédure contre Honoré Amic et Honoré Isnard, de Fréjus, 22 florins.

CC 83. Comptes trésoraires – 1554-1555.
Liasse : 6 pièces papier.

Louis Matanet, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittances d'acompte des deniers : du roi, 15 florins ; - du Pays, 52 florins.

CC 84. Comptes trésoraires – 1555-1556.
Liasse : 6 pièces papier.

Louis Matanet, trésorier. – Pièces justificatives. – Quittances. – Gages de N. Vesilis, procureur de la communauté, à Fréjus, 22 florins.

**CC 85 . Comptes trésoraires – 1556-1557.
Liasse : 3 pièces papier.**

Honoré Rey, trésorier. – Pièces justificatives.
- [Manque le compte]. – Feuillet du compte contenant : remise par Pierre Rebatut, « *tailhie* », 50 florins 11 gros ; - fermage du four, 35 florins 8 gros 2 patacs. – Lettre de N. Sopprost (?), en prison, aux consuls de Puget pour réclamer l'exécution de leur promesse.

**CC 86 . Comptes trésoraires – 1557-1558.
Liasse : 1 cahier *in-8* 36 feuillets papier, 5 pièces papier.**

Jean Mourgues, trésorier. –

Recettes : 630 florins 2 sols 3 quarts
Dépenses : 584 florins 3 sols 3 quarts
Excédent : 45 florins 9 sols

Recettes. – Fermage du four, 41 florins 7 gros.
- Tailles recouvrée par Pierre Rebatut, 80 florins 8 gros (f° 2v°-3v°). – Dépenses.
- Acompte des impositions, 32 florins (f° 14).
- Prix : de 2 perdrix remises en présent à N. de Mas, 6 gros (f° 18) ; - du vin « *d'au banque de la villo* » ; - « *per lo fustigon* » dudit souper, 5 gros 3 quarts. – Frais de nourrice d'un bâtard, 2 florins 1 gros (f° 18v°). – Gages d'un campier pour 1 mois, 2 florins 8 gros (f° 20). – Achat de 8 setiers [320 l] de « *gip per adobar la chamineya du fort* », 1 florin 4 gros. – Gages : du vicaire N. Pignoli « *per far esestat [ou selat] los iscuminges* », 4 gros (f° 20v°) ; - pour avoir « *tirasat aquel homé [que] anavo sur la visto fins à* » Roquebrune, 2 gros (f° 22v°).
- Pièces justificatives. – Quittances du receveur des deniers du roi et du Pays.

**CC 87 . Comptes trésoraires – 1558-1559.
Liasse : 15 pièces papier.**

Antoine Gourdan, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Extrait de lettres contraintes et exploit de gagerie, à la requête de Julien Ardisson, maréchal, pour prix de 38 setiers [15,2 hl] de blé.
- Quittances des trésoriers des deniers du roi et du Pays, 54 florins.

**CC 88 . Comptes trésoraires – 1560-1561.
Liasse : 1 cahier *in-8* 33 feuillets papier, 8 pièces papier.**

Raphaël Philip, trésorier. –

Recettes : 453 florins 11 gros
Dépenses : 746 florins 3 gros 2 quarts
Déficit : 292 florins 4 gros 2 quarts

Recettes. – Tailles, 145 florins 7 gros.
- Remboursement pour fournitures aux troupes, 208 florins 4 gros (f° 1-1v°). – Dépenses.
- Deniers du roi, 1^{er} « *quarton* », 15 florins (f° 9). – Journée d'homme employée « *à derrabar peyro* » « *per la facture de la eglise* », 3 gros 2 quarts (f° 14). – Main de papier pour « *faire lou libre des clavari* », 1 gros. – Transport de pierres pour la confection d'un four à chaux, à 4 sols ½ « *la saumado* » de 15 rups [120 kg], 15 florins 9 gros. – Honoraires de N. Dany [ou avy], notaire de Turrettes, pour une procuration, 3 gros. – Confection de « *taulles* » [planches] pour l'église, 4 florins (f° 16v°-18). – Achat de 6 « *funs* » [cordes] et 2 « *cargadaires* » [agrès d'un bât], 2 florins 1 gros. – Salaire de N. Tadel et N. Pons, maçons, « *que s'en venguerent estimar lo bisogno facho de lo egleis[o]* », 2 florins.
- Vin pour la collation desdits experts, 1 gros.
- Transport de « *arreno* » [sable], acompte, 9 gros. – Gages des « *peyriers* » du Muy, pour arracher du tuf audit lieu, 3 florins (f° 18v°-19v°). – Transport des blocs de tuf, 4 journées, 2 florins 8 gros. – Achat de « *mallons* », 16 florins (f° 20v°). – Transport de poutres et de pierres de taille de la Vernède, pour l'église, 14 florins 6 gros (f° 23). – Gages du fossoyeur pour le « *croc de la filhe que trouberen morte* » (f° 23v°). – Transport de « *mallons* » de la tuilerie, 5 florins 6 gros (f° 25). – Achat d'une livre [4 hg] de poudre, 4 gros (f° 30v°).

**CC 89 . Comptes trésoraires – 1561-1562.
Liasse : 1 cahier *in-8* 22 feuillets papier, 7 pièces papier.**

Antoine Bonaud, trésorier. –

Recettes : 442 florins 2 sols 2 quarts
 Dépenses : 317 florins 11 sols 1 quart
 Excédent : 124 florins 3 sols 1 quart

Recettes. – Acompte des tailles recueillies par Louis Matanet, 40 florins 6 gros. – Vente de 2 « *saumados* » [320 l] de blé, 16 florins (f° 1v°-2). – Dépenses. – Deniers du roi, 63 florins 1 gros. – Contribution aux troupes du « *Comte* », acompte, 9 florins 4 gros (f° 13-14). – Dîner donné à un observantin, 1 gros (f° 18). – Gages d'un consul, 5 florins (f° 19). – Procès-verbal de clôture (f° 21). – Pièces justificatives. – Quittances des receveurs des deniers du roi et du Pays.

CC 90. Comptes trésoraires – 1562-1563.
Liasse : 11 pièces papier.

Aubertin Magail, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Quittances. – Acompte des deniers du roi et du Pays, 15 florins. – Solde de la contribution fournie « *à la compagnie de gendarmes* » du comte de Tende, 8 florins 8 sols. – Acompte pour l'entretien des troupes de N. [de Villeneuve-] Tourrettes, en garnison à Fréjus, 948 florins 11sols.

CC 91 . Comptes trésoraires – 1563-1564.

Liasse : 1 cahier in-8 22 feuillets papier, 14 pièces papier.

Jean-Pierre Gavot, trésorier. –

Recettes : 664 florins 11 sols 2 quarts
 Dépenses : 738 florins 5 sols
 Déficit : 73 florins 5 sols 2 quarts

Recettes. – Tailles recueillies par Jean-Pierre Rebatut, 400 florins 4 sols 2 quarts (f° 1-4). – Dépenses. – Deniers : du roi, 66 florins 5 sols ; - du Pays, 258 florins 4 sols 2 quarts (f° 8-10). – Achat de chevrons pour la toiture del'église, 26 florins 6 sols (f° 11). - Port à Roquebrune d'une « *saumado* » [160 l] d'avoine pour les troupes du sieur de Collobrières, 3 sols (f° 11v°). – Gratification : au capitaine Margarit afin qu'il ne passe pas à Puget, 2 florins 6 sols ; - au capitaine Musin pour l'engager à quitter le lieu, 4 florins (f° 17). – Honoraires du viguier de

Draguignan « *per sas avacacions de la crido de la pas* », 4 florins (f° 18). – Remboursement à divers du prix des fournitures faites aux « *saudas* », 124 florins 10 sols (f° 18v°-20). – Pièces justificatives. – Quittances : deniers du roi et du Pays ; - d'acompte de contribution à la subsistance des troupes du sieur de Roquebrune.

CC 92. Comptes trésoraires – 1564-1565.
Liasse : 10 pièces papier.

N. , trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittances de paiements effectués par les consuls. - Acompte des deniers : du roi, 15 florins ; - du Pays, 78 florins.

CC 93. Comptes trésoraires – 1565-1566.
Liasse : 1 cahier in-8 16 feuillets papier, 13 pièces papier.

Julien Ardisson, trésorier. –

Recettes : 612 florins 1 sols
 Dépenses : 612 florins 10 sols 2 quarts
 Déficit : 9 sols 2 quarts

Recettes. – Tailles recueillies par Antoine Gautier, 53 florins. – Dépenses. – Deniers du roi, « *un quarteron* », 15 florins 8 sols (f° 1-3). – Réparations : aux balances, 10 sols ; - aux arquebuses, 2 florins (f° 7). – Vivres fournis aux troupes se rendant à Callas, 2 florins 6 sols (f° 9v°). - Pièces justificatives. - Quittances des deniers du roi et du Pays.

CC 94. Comptes trésoraires – 1566-1567.
Liasse : 11 pièces papier.

Antoine Aubert, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittances. - Acompte : des deniers du Pays, 99 florins 9 sols 4 deniers ; - de « *la solde de la gendarmerie* », 46 florins 4 sols ; - de « *l'impôt du vin...pour curer* » le port de Marseille, 5 florins. – « *Don de messier les contes de Tende et de Sommerive pour la première paye de ceulx de la religion* », 51 florins 4 sols. – Vacations du viguier de Draguignan, « *greffier et trompette* », venus à Puget pour publier l'édit de pacification, 56 sols.

CC 95 . Comptes trésoraires – 1567-1568.**Liasse : 4 pièces papier.**

Louis Matanet, trésorier. – Pièces justificatives.
- [Manque le compte]. – Quittances. – Deniers : du roi, acompte, 14 florins 4 sols ; - du Pays, 195 florins.

CC 96 . Comptes trésoraires – 1568-1569.**Liasse : 1 cahier in-8 38 feuillets papier, 6 pièces papier.**

Jean Catarni, trésorier. –

Recettes : 2037 florins 6 sols
Dépenses : 2003 florins 3 sols
Excédent : 34 florins 3 sols

Recettes. – Fermage du four, 37 florins (f° 1-1v°). - Tailles recueillies par Raphaël Cauvin, 105 florins. – Emprunts contractés envers : Raphaël Rodeillat, 400 florins ; - Monot Delphin, 595 florins 10 sols (f° 3-4). – Dépenses. – Deniers du roi, 61 florins 9 sols. – Contribution pour : « *la gendarmerie* » du comte [de Tende], 88 florins 5 sols (f° 17-19v°) ; - l'étape du sieur de la Môle, 64 florins 10 sols (f° 20). – Acompte : des frais des « *esgalisations* », 99 florins ; - de la contribution « *pour abolyr l'impôt du vin* », 12 florins (f° 22v°-23). – Réparations : au four, 5 florins 2 sols ; - au pont de Gaudrade, 1 florin (f° 25v°). – Honoraires de N. Bonaud, notaire de Fréjus, pour une procuration, 1 florin. – Fournitures aux troupes du baron de Trans, de passage à Puget, 5 florins 1 sol (f° 26v°-27). – Achat : de poudre, de cordes et de plomb, pour remettre aux « *fugayers* », 8 florins 4 sols ; - d'une épée pour les mêmes, 2 florins (f° 27v°). – Frais d'hôtel du prévôt des maréchaux, etc. pour « *far pendre lo ben des soldatz que [se]seron envengutz* », 4 florins 7 sols (f° 31). - Contribution à la commune de Puimoisson, 383 florins 10 sols (f° 33). – Gages de la personne envoyée à Cannes « *per veser de far passar lez Itallians foro du Puget* », 4 florins (f° 34). – Procès-verbal de clôture (f° 36). – Pièces justificatives. – Quittances des deniers du roi et du Pays.

CC 97 . Comptes trésoraires – 1569-1570.**Liasse : 1 cahier grand in-8 24 feuillets papier, 22 pièces papier.**

Jean Mourgues, trésorier. –

Recettes : 2163 florins 8 sols 2 liards
Dépenses : 2037 florins 7 sols 2 liards
Excédent : 126 florins 1 sol

Recettes. – Reliquat de l'exercice précédent, 39 florins 3 sols (f° 2). – Tailles, 142 florins 6 sols. – Vente de 25 charges [40 hl] de blé, 183 florins 2 sols. – Emprunt, 200 florins (f° 3-4). – Dépenses. – Deniers du roi, 129 florins (f° 9). – Gages : de la personne mandée de Riez pour inviter la commune à contribuer à l'entretien des troupes du comte de Carcès, 11 sols (f° 15) ; - du viguier de Draguignan, « *per ...cridos qu'es vengut fere de messieurs de la religion* », 4 florins ; - du commis à la vérification des chemins, 2 florins (f° 15v°-16). – Présent de 2 poissons à Jeanne de Goiran (?) et à Jean-Antoine de Galice, afin de les engager à prêter à la commune, 2 florins. - « *Cantar, sive beuores general, que fa la villo per los trapassas, lou jourt de lasstous[sants], ...entre messo, pan et vin* », 17 sols 3 liards. – Envoi d'un porteur à Aix afin de savoir « *si mos' de Frejus* » vendrait la seigneurie de Puget, 9 florins (f° 16v°-19). – A l'archer du viguier de Draguignan, commis pour signifier aux consuls de Moustiers, une lettre derechef d'appel, au sujet de l'étape qu'ils demandent, 6 florins 8 sols (f° 19v°). - Un mois et demi de gages à un garde-vignes, 9 florins (f° 20v°). – Procès-verbal de clôture. – Pièces justificatives. – Quittances des deniers du roi et du Pays. – Correspondance de NN. Boerii et Brun, commis à la recette, invitant les consuls à verser leurs contributions.

CC 98 . Comptes trésoraires – 1570-1571.**Liasse : 3 cahiers grand in-8 56 feuillets papier, 27 pièces papier.**

Raphaël Calvin, trésorier. –

Recettes : 1466 florins 1 sols 3 liards
Dépenses : 1375 florins 10 sols 1 liards
Excédent : 110 florins 3 sols 2 liards

Recettes. – tailles, 50 florins. – Emprunt contracté envers Jean Garamagne, menuisier de Fréjus, et autres, 200 florins. – Dépenses. – Acompte des deniers du roi, 44 florins. – Pièces justificatives. – Quittances. – Deniers du roi et du Pays. – Contribution pour l'entretien des troupes du comte [de Tende], en garnison à Draguignan, acompte, 58 écus ; - de celles du sieur de Flassans, logées à Brignoles, 52 florins.

CC 99. Comptes trésoraires – 1571-1572.
Liasse : 1 cahier grand in-8
24 feuillets papier, 18 pièces papier.

Jean-Paul Mège, trésorier. –

Recettes	: 1418 florins	9 sols	1 liard
Dépenses	: <u>1443 florins</u>	11 sols	
Déficit	: 25 florins	1 sol	3 liards

Dépenses. – Contribution pour : l'entretien du collège d'Aix, 12 sols ; - l'abolition de l'impôt du vin, 12 florins ; - le curage du port de Marseille, 12 florins ; - les gages du prévôt et de ses archers, 8 florins 8 sols. - Intérêts de N. Boeri, avocat d'Aix, 40 écus. – Contribution affectée au grand prieur et aux 100 « gentilhommes pistolliers de sa charge », acompte, 1 florin 2 sols. – Procès-verbal de clôture. – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 100 . Comptes trésoraires – 1572-1573.

Liasse : 3 pièces papier.

N. , trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittance d'acompte des deniers du roi et du Pays, 17 écus 52 sols. – Extrait de lettres contraintes et exploit d'ajournement à la requête de N. Jubert, notaire de Roquebrune, en paiement de vacations.

CC 101 . Comptes trésoraires – 1573-1574.

Liasse : 27 pièces papier.

Jean Bérard, trésorier. – Pièces justificatives.

- [Manque le compte]. – Parcelles, quittances. - « *Memorys* » d'un emprunt contracté à Draguignan, savoir :

Pinatelles simples,	pour	166 fl.	8 s.
« Frans »	pour	33 fl.	4 s.
Testons	pour	300 fl.	
Huile, 25 coupes, à 12 florins			
la coupe [32 l]		300 fl.	

Gages : du sergent pour « *gageries...contre des conseillers qui ne vouloyent aller au conseil* », 4 sols ; - [du trompette ?] chargé de publier l'édit de pacification, 1 écu pistole. – Contribution pour la viguerie, 9 florins 4 sols. – « *Aquitement du debte fait à la ville d'Arles* », 21 florins. – Intérêts à N. Boerii, d'Aix, 33 écus et demi. – Correspondance de ce dernier réclamant de l'argent pour la contribution de St Martin, à peine de l'envoi par le comte de Carcès de 10 ou 12 « *argolles* » pour incarcérer les consuls.

CC 102 . Comptes trésoraires – 1574-1575.

Liasse : 3 cahiers grand in-8
48 feuillets papier, 22 pièces papier,
1 sceau.

Jean Audel, trésorier. –

Recettes	: 2720 florins	1 sol	6 deniers
Dépenses	: <u>2700 florins</u>	6 sols	
Excédent	: 19 florins	7 sols	6 deniers

Recettes. – Acompte du reliquat du compte précédent, 5 florins 5 sols. – Tailles, 769 florins. – Emprunt, 236 florins (f° 1-3). - Dépenses. – Au porteur envoyé pour inviter les consuls à fournir la contribution au camp de Sisteron, 2 florins 6 sols (f° 4). - Contribution à la subsistance des troupes, 150 florins (f° 6v°). – Prix de 2 livres de poudre à 8 sols la livre [4 hg], 1 florin 4 sols. – Honoraires d'un expert du cadastre, pour 12 jours, 10 florins (f° 8v°). – Pain fourni à la compagnie du sieur du Bar, 5 florins 7 sols 2 quarts (f° 11). – Remboursement de créance à Jean Rodeillat, de Fréjus, 280 florins (f° 15). – Procès-verbal de clôture (f° 18). – Pièces justificatives. – Extrait d'acte de bail des terres sur lesquelles la commune

a été colloquée. – Parcelles, quittances pour contribution aux troupes du chevalier de Cuges, campées à Taurennes, 24 florins. – Extrait de lettres contraintes et exploit de commandement décerné à la requête du trésorier du pays.

CC 103 . Comptes trésoraires – 1575-1576.

**Liasse : 2 cahiers *grand in-8*
10 feuillets papier, 1 cahier *in-8*
12 feuillets papier 7 pièces papier.**

Bernard Bonaud, trésorier. –

Recettes : 4451 florins 9 sols
Dépenses : 4476 florins 9 sols
Déficit : 25 florins

Dépenses. – Intérêts à Guillaume Villy, de Fréjus, 40 florins. – Procès-verbal de clôture. – Pièces justificatives. – Parcelles, quittances. – Deniers du roi et du Pays. – Copie de contraintes et exploit de commandement à la requête de la commune de Saint-Paul-les-Durance en paiement de contribution à la subsistance de la compagnie du S^r de Rougiers.

CC 104 . Comptes trésoraires – 1576-1577.

**Liasse : 1 cahier *grand in-8*
42 feuillets papier, 25 pièces papier.**

François Pascal, dit Boudon, trésorier. –

Recettes : 3875 florins 4 sols
Dépenses : 3476 florins 1 sol 1 liard 1 patac
Excédent : 399 florins 2 sols 2 liards 1 patac

Recettes. – Tailles, 1316 florins 7 sols 1 liard. – Tasque, 61 florins 5 sols 3 liards (f° 1-7). – Dépenses. – Frais d'inhumation d'un pauvre Espagnol mort à l'hôpital, savoir :

Un « *lanssol* » 11 sols
Gages de « *George Deladreh*
per faire lou cros » 2 sols
Honoraires du « *cappelan* » 2 sols

Intérêts à : Monet Boyer, avocat à Aix, 126 florins (f° 9v°) ; - Jacques Clémentis, 48 florins ; - Jean Rodeillat, 66 florins (f° 10v°-11). – Contribution pour le camp de la Tour de St Martin, 67 florins (f° 16v°).

- Honoraires du « *beau père* » qui a prêché le carême, 5 florins (f° 17). – Salaire de 4 « *soldatz depputas per la villo à Draguignan* », 11 florins. – Frais : d'hôtel du susdit prédicateur, 5 florins 2 sols (f° 17v°-18). – « *d'au bendire, sive cantar, que fa la villo tous lous ans, tant per la festo que cappelans* », 2 florins (f° 19). – Fonte d'une cloche :

Graisse, 8 livres [3,2 kg] :

1 fl. 8 s.

« *Saro* » [ou sero], 1 livre ½ [6 hg] :

1 fl. 1 li. 1 pat.

« *Grame* » 6 « *massons* » et 1 livre [4 hg]

de chanvre : 7 s. 2 li.

Œufs : 1 fl. 2 s.

Métal, 4 rups 7 livres [34,8 kg] :

30 fl. 6 s.

Planches, 2 : 1 fl. 1 s.

Transport de 9 barils d'eau :

2 s. 2 li.

Transport du bois, de la terre et de la

« *fente* » : 6 fl. 4 s.

Prix de « *la colombeto* » : 3 s.

Gages du fondeur : 45 fl.

Gages du greffier, 10 florins (f° 21-22).

– Procès-verbal de clôture (f° 32). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 105 . Comptes trésoraires – 1577-1578.

Liasse : 14 pièces papier.

Jean Bonaud, trésorier. – Pièces justificatives.

- [Manque le compte]. – Mandats, parcelles,

quittances. – Deniers du Pays, 100 florins.

- Contribution pour les Corses et « *cartier* » d'avril « *du touneau du vin* », 40 florins.

– Taillon, 14 florins 4 sols.

CC 106 . Comptes trésoraires – 1578-1579.

**Liasse : 2 cahiers *grand in-8*
11 feuillets papier, 10 pièces papier.**

Antoine Philip, trésorier. – Pièces justificatives.

- [Manque le compte]. – Mandats, parcelles,

quittances. – Deniers du roi, 3 écus.

- Contribution en faveur de la compagnie

de Corses, 80 florins. – taillon, 14 florins 4

sols. – Prix de 7 setiers [2,8 hl] d'avoine

pour [le baron] de Vins à son passage à Puget, 14 florins. – Gages : d'un consul, 8 florins ; - d'un homme de garde du lieu lors de la venue du [baron] de Vins, pour 7 nuits, 3 florins 6 sols. – Achat de 3 planches de mélèze pour réparer la porte de l'église, 1 florin. – Remboursement à Antoine Maurel, hôtelier de Roquebrune, 65 florins.

CC 107 . Comptes trésoraires – 1579-1580.

Liasse : 1 cahier in-8 6 feuillets papier, 12 pièces papier.

Pons Garcin, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Vacations de N. Vaixière, juge de Fréjus, « *aux informations...sur les désordres et excès commis au ... Puget par les rebelles estant en armes en ce pays de Provence* », 1 écu 4 sols. – Taillon, 57 florins 4 sols. – Extrait : de l'acte de bail de la trésorerie ; - de procuration passée à Abel Laugier, de Puget, pour traiter avec Jacques Sabatier, bourgeois d'Aix, commissaire d'une compagnie de Corses, au sujet d'une contribution de 451 florins 10 sols ; - d'acte d'obligation passée en faveur de Joseph Bertrand, cordonnier de Draguignan, pour 8 écus, prix de 16 coupes [512 l] de vin.

CC 108 . Comptes trésoraires – 1580-1581.

Liasse : 1 cahier grand in-8 48 feuillets papier, 22 pièces papier.

Nicolas Rainard, trésorier. –

Recettes : 7950 florins 7 sols
Dépenses : 7964 florins 1 sol 1 liard
Déficit : 13 florins 6 sols 1 liard

Recettes. – Tailles, 5278 florins 6 sols. - Emprunt contracté envers : Boniface Baronis, 300 florins ; - Jean Clément, 300 florins ; - Antoine Seignoret, 300 florins ; - Marc-Antoine Dolle, 100 florins ; - Antoine Chabert, 300 florins ; - Yolande Fouque, veuve de N. Gautier, « *granatier* » de Seillans, 300 florins ; - Lombard Camelin, 100 florins ; - N. Perrache, capitaine, 200

florins ; - Antoine Jaume ; Honoré Villy, 600 florins (f° 2-6). – Dépenses. – Vivres fournis aux troupes : du commandeur, 10 florins ; - du [baron] de Vins, 136 florins 10 sols 2 liards. – Frais de conduite d'« *ung borny* » à Roquebrune, 1 sol. – A un garde-malade, pour une nuit, 1 florin 6 sols. – Au garde pour la santé, pendant 1 mois, 8 florins 6 sols (f° 13-14v°). – Présent au commissaire du grand prieur « *pour anffin que nous suporte nostro cotto de la contribution du mois de desambre* », 10 florins (f° 17). – Transport du bois afin de « *baricar pour la sanitat* », 24 florins. - Présent d'un sanglier à l'évêque, 12 florins (f° 18-18v°). – Contribution : pour les troupes du grand prieur, 500 florins ; - aux communautés de l'Union, 65 florins. – Deniers du Pays, 151 florins 6 sols 2 liards (f° 24-27). – Conduite « *de pauvres passagers pour la sancté, fins au Reiran* », 6 sols (f° 28v°). – Contribution pour la garde du fort de Buoux, 57 florins 1 sol (f° 37). – Procès-verbal de clôture (f° 39v°). – Pièces justificatives. - Mandats, quittances, parcelles. – Extrait d'acte de bail du recouvrement des tailles. - Sommation pour Guillaume Roubiè en remboursement de 600 florins.

CC 109 . Comptes trésoraires – 1581-1582.

Liasse : 2 cahiers in-8 92 feuillets papier, 17 pièces papier.

Pierre-Marquet Jubert, notaire de Roquebrune, trésorier. –

Recettes : 7117 florins 3 sols 2 liards
Dépenses : 7112 florins 2 sols 3 liards
Excédent : 5 florins 3 liards

Recettes. – Vente de 100 charges [360 hl] de blé, 1000 florins. - Tailles, 1352 florins 6 sols. Emprunt contracté envers : Honoré André, de Fréjus, 250 florins ; - N. [de Roman], sieur de la Croix, 200 florins ; - Lombard Camelin, 390 florins (f° 2-4). – Dépenses. - Remboursement de créance, 500 florins (f° 32-32v°). – Achat de bois pour la barricade de « *la sanitat* », 2 florins. – Gages du collecteur des tailles, 98 florins (f° 34v°-35).

Intérêts, 62 florins. – Réparations au four, 4 florins 4 sols. – Taillon, 14 florins 4 sols (f° 35v°-36). – Gages : des 2 personnes qui ont accompagné le vicaire venant de nuit de Fayence, 1 florin ; - du préposé chargé des bulletins de santé, 9 florins (f° 37). - Contribution : aux troupes du s^r de Pontevès, 145 florins (f° 38) ; - aux Corses en garnison à Sisteron, 197 florins 4 sols (f° 42v°-44). - Présent de 4 « *polasses* » et de 2 cabris au baron des Arcs, « *quand venguet ambe...lou Grand priour* », 5 florins 4 sols (f° 45). - Deniers du roi et du Pays, 48 florins (f° 52v°). – contribution aux troupes : du s^r de Vaucluse, 102 florins 11 sols 2 liards (f° 57) ; - du comte de Sault campées à Roussillon, 250 florins (f° 74). – Prix de 2 bœufs achetés par la confrérie du St Esprit, 80 florins (f° 76v°). – Procès-verbal de clôture (f° 81). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Copies de contraintes, exploits de commandement et de gageries contre les redevables des tailles.

CC 110 . Comptes trésoraires – 1582-1583.

Liasse : 2 cahiers in-8 10 feuillets papier, 18 pièces papier.

Laurent Chauvet, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittances. – Remboursement de créance, 1 041 florins 7 sols. – Contribution : aux troupes du s^r de Sault, 20 écus ; - à celles du camp de Menerbes, 4 écus 16 sols ; - à la commune de St Paulles-Durance, 39 écus. – Extrait de l'acte de bail du recouvrement de la taille.

CC 111 . Comptes trésoraires – 1583-1584.

Liasse : 10 cahiers in-8 90 feuillets papier, 48 pièces papier, 7 sceaux.

Vincent Rey, trésorier. –

Recettes : 7289 florins 1 sol 1 liard
Dépenses : [manquent les dernières feuilles du compte]

Recettes. – Tailles de 1582, 766 florins 3 sols. – Emprunt contracté envers : Augustin

Carratéry, greffier des soumissions de Draguignan, 200 florins : - Elion Autran, hôte de Fréjus, 100 florins ; - Jean-François Denigris, capitaine, 500 florins ; - Monet Roubert, 50 florins ; - François Pascal, de Puget, 255 florins. – Vente de 100 charges [360 hl] de blé, 1500 florins (f° 1-3v°). - Dépenses. – Gages du greffier, pour un semestre, 10 florins (f° 12). – Aumône à Georges de l'Adrès, 6 sols (f° 13). – Intérêts à Monet Boerii, avocat à Aix, 165 florins (f° 14). – Contribution à la commune : de Roussillon, 318 florins 8 sols (f° 15) ; - de Fayence, 20 florins 7 sols (f° 18). – Aumône aux pauvres qui ont assisté à la procession à Notre-Dame de « *Paulmes* », 2 florins (f° 20v°). – Impôts de la viguerie, 60 florins. – Deniers du roi, acompte, 37 florins 8 sols (f° 22v°-23). – Droits de latte, 114 florins 4 sols (f° 26). – Remboursement de prix de blé, 214 florins (f° 32). – Intérêts à Jean de Villeneuve, sieur de Turrettes, 250 florins. – Contribution : à la commune de St Savournin, 200 florins ; - aux troupes du camp de Menerbes, 43 florins 4 sols (f° 41v°) ; - « *pour la poursuite des rebeles que se sont saxis de Colmars* », 90 florins 9 sols (f° 43). – Pièces justificatives. – Extrait de l'acte de bail du four. – Lettres contraintes, exploits de commandement et procès-verbaux de collocation pour non paiement de tailles. – Correspondance de Toussaint Empereur, commis pour le recouvrement de la contribution en faveur de la commune de St Savournin.

CC 112 . Comptes trésoraires – 1584-1585.

Liasse : 5 cahiers in-8 20 feuillets papier, 81 pièces papier.

Jacques-Antoine Beuf, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Extrait d'acte de bail du recouvrement de la taille. - Mandats, parcelles, quittances. – Contribution en faveur de la commune de St Savournin, 870 florins 4 sols. – Deniers du Pays, 10 écus. – Intérêts à la compagnie du St Esprit, 12 florins. – Présent d'un chapon à l'évêque,

20 sols. – Deniers du roi, 7 écus 20 sols.
- Extrait de procuration à Honoré Crotte, marchand de Fréjus et à Jean Bonaud, de Puget, pour contracter à Aix un emprunt de 1 000 écus. - Exploits de commandement et rapports d'estimation et de collocation concernant des terres saisies pour défaut de paiement de tailles.

CC 113 . Comptes trésoraires – 1585-1586.

Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 58 feuillets papier, 6 pièces papier.

Jean-Pierre Matanet, trésorier. –

Recettes	: 8373 florins 11 sols
Dépenses	: <u>8294 florins 10 sols 2 liards</u>
Excédent	: 79 florins 2 liards

Recettes. – Tailles, 3309 florins 1 sol.
- Emprunt à divers, 4808 florins (f° 2-6).
- Dépenses. – Intérêts à : Honoré Depratis, d'Entrevaux, 84 florins 2 sols (f° 15) ;
- Antoine Rodeillat, de Fréjus, 60 florins ;
- Augustin Carratéry, 181 florins 3 sols.
- Deniers : du Pays, 37 florins 6 sols ; - du roi, 42 florins 3 sols 2 liards. – Remboursement de créance, 454 florins (f° 17v°-20). – Frais de nourrice d'un enfant abandonné, 12 florins 6 sols (f° 21). – Gages de Pierre Maure pour 2 jours « *que a gardat lou castel* » par ordre du sieur de Vaucluse, 14 sols. – Contribution pour l'entretien des troupes de ce dernier campées à Fréjus, 149 florins 10 sols 2 liards. – « *A uno femo que a garit uno maladye à la molher de Francès Gautier* », 2 florins 6 sols (f° 25). – Remboursement de créance à : Honoré Perrache, 475 florins (f° 25v°) ; - Jean Grane, 260 florins (f° 26v°) ; - Paul Barjac, 200 florins. – Achat de 7 charges [840 kg] de bois pour la garde du château, 2 florins 2 liards (f° 27v°-28). – Contribution pour le camp de Menerbes, 33 florins 1 sol (f° 29). - Procès-verbal de clôture (f° 42v°). – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances.

CC 114 . Comptes trésoraires – 1586-1587.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 4 feuillets papier, 15 pièces papier.

Vincent Rey, trésorier. – Pièces justificatives.
- [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Deniers du roi, 8 écus 53 sols 6 deniers. – Solde du prévôt des maréchaux et de ses archers, 4 écus 40 sols. – Gages du greffier, 10 florins. – Contribution à la subsistance des troupes du sieur du Muy, 40 écus. - Impositions de la viguerie, 11 écus 20 sols. - Fournitures d'étapes, 100 florins 3 sols. - Correspondance de : N. Bermond, [sieur de Pennafort], annonçant qu'il n'a pu obtenir décharge de la contribution imposée pour les troupes du sieur de Buoux campées à St Savournin ; - N. Rayolle, procureur de la communauté à Aix, contenant que le vicaire député en ladite ville s'est activement employé à obtenir décharge d'une contribution en faveur de la ville de Fréjus ; - du même portant que les députés de la commune ont emprunté de N. [de Foreste], président de Trets, au 8 et 1/3, « *sans plege ni caution* ».

CC 115 . Comptes trésoraires – 1586-1587.

Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 15 pièces papier.

Pierre Talon, trésorier. – Pièces justificatives.
- [Manque le compte]. – Extrait de procès-verbal d'adjudication d'un pré sur lequel la commune s'est colloquée, cédé au prix de 32 écus 8 sols. - Mandats, parcelles, quittances. – Fournitures d'étape, 100 florins. – Honoraires de Cyprien Vassaly, praticien de Fréjus, Jean Boteillier et Antoine Isnard, experts chargés de vérifier un passage contesté par Jean-Paul Mège, 1 écu 25 sols. - Deniers du roi, 10 écus 4 sols 6 deniers. – Intérêts à Monet Boerii, avocat d'Aix, 26 écus 40 sols.

CC 116 . Comptes trésoraires – 1589-1590.**Liasse : 33 pièces papier, 4 sceaux.**

Balthazar Beuf, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Intérêts à Antoine Menjaud, chirurgien de Fréjus, 24 écus. – Contribution pour les troupes du sieur de la Valette, 12 écus. – Extrait de contrainte et exploit de commandement à la requête du receveur des droits d'amortissement. – Lettres de clame, exploits et procès-verbal de prise de corps contre les consuls à la requête de Jacques Barjac, de Roquebrune, créancier. – Etat des journées employées à la réparation du « *castel* » par ordre du sieur de la Valette.

CC 117 . Comptes trésoraires – 1590-1591.**Liasse : 6 cahiers *in-8* 28 feuillets papier, 44 pièces papier.**

Jean Bonaud, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Rôle des contribuables de Fréjus, s'élevant à 873 florins 5 sols 1 liard. – Etat des compensations des tailles avec les fournitures faites aux troupes. – Mandats, parcelles, quittances. – Remboursement de créance, 34 florins 6 sols. – Contribution pour l'entretien des troupes cantonnées : à Fréjus, 482 écus ; - à St Tropez, 300 écus. - Fourniture de 4 paires de bœufs pour le transport de l'artillerie. – Présent de gibier à N. Dolle, receveur à Fréjus, 2 florins 4 sols. – Correspondance de : N. Camelin réclamant le remboursement d'une créance à lui cédée par « *son cousin Jacques* » ; - [Barthélemy] Mosson, commissaire des troupes [au Mui], demandant 50 pans [12, 5 m] de futaine en déduction de ses gages ; - N. Esclapon enjoignant de porter à Fréjus, à l'hôte du *Lion d'or*, les 42 écus qui lui sont dus ; - [Raphaël] Giraud, de Callas, réclamant le coût [des lettres patentes relatives à révision des dettes communales].

CC 118 . Comptes trésoraires – 1591-1592.**Liasse : 3 cahiers *in-8* 26 feuillets papier, 28 pièces papier.**

Antoine Mège, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Contribution : à de Mondonville, gouverneur de Fréjus, acompte, 180 écus ; - à la garnison du Mui, 8 écus. – « *Rolle de l'estimo de l'abort d'au blatz et autres grains gastés et enportés par les troupes* » du baron de Montault, des sieurs de Lussan et de Lamanon, le 24 juin, estimés, savoir : la charge [160 l] de « *bon bled* », 10 écus ; de méteil, 9 écus ; de seigle, 8 écus ; d'avoine, 5 écus ; de fèves et de vesces, 9 écus, et s'élevant à 3 782 écus 46 sols.

CC 119 . Comptes trésoraires – 1592-1593.**Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 56 feuillets papier, 81 pièces papier.**

Antoine Rainard, trésorier. –

Recettes : 19971 florins
 Dépenses : 19188 florins 7 sols 2 liards
 Excédent : 782 florins 4 sols 2 liards

Recettes. – Emprunts, 8 405 florins. – Tailles, 8 537 florins. – Vente de chevrons, 531 florins (f° 4-8). – Dépenses. – Remboursement de créance, 550 florins (f° 16). – Compensation avec les tailles, 144 florins 3 sols 2 liards. - Journées : de bêtes de trait pour porter l'artillerie au Mui, 2 florins 7 sols ; - de pionniers employés aux fortifications dudit lieu, 3 florins. – Contribution : à la garnison de Fayence, 71 florins ; - à celle du Mui, 80 florins ; - à la ville de Fréjus « *pour les etats du sergent majeur* », 1 200 florins (f° 16-21) ; - aux compagnies des capitaines Bigos, Garos et Montagut, 65 écus 30 sols (f° 30) ; - pour « *l'abord de m^r de Fonsuze* », 1 229 florins 10 sols 3 liards ; - à N. de la Rivière, gouverneur de Fréjus, 150 florins (f° 32-33v°). – Décharge en faveur « *des particuliers que fahlie far colocatz...à faute que n'an agut aulcuns fruitz ny meubles per pagar* », 896

florins 6 sols (f° 34v°). – Contribution en faveur des compagnies du commandeur d'Aix, 80 florins (f° 35v°). – Procès-verbal de clôture (f° 37). – Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 120 . Comptes trésoraires – 1593-1594.

Liasse : 7 cahiers *in-8* 36 feuillets papier, 62 pièces papier, 1 sceau.

Jean Maurel, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Intérêts à divers, 745 florins 6 sols. – Contribution à la ville de Fréjus, 95 écus. – Fournitures aux troupes du sieur de Fonsuze [ou Fonsaye ?], 2 écus. – Lettres contraintes et exploit de commandement pour Pons Garcin et Jean Bonaud, en relaxe de 3 paires de bœufs saisis à la requête d'Honoré Buro, créancier de la commune.

CC 121 . Comptes trésoraires – 1594-1595.

Liasse : 34 cahiers *grand in-8* 144 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 22 feuillets papier, 21 pièces papier.

Pierre Mège, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, quittances. – Contribution à la compagnie de : N. de Mondonville, 53 écus ; - N. Bidouze, 63 écus 50 sols. – Intérêts à Claude Barboux, 30 écus. – Achat de vin pour les troupes de de Mondonville, 40 florins. – Copie de lettres contraintes et exploit de commandement à la requête de Jean de Villeneuve, baron de Tourrettes, fils et héritier de Jean, de payer des intérêts de 520 écus. - Copie de lettres contraintes, exploits de commandement et gagerie des fruits des contribuables, savoir : hoirs de Barthélemy Maurin ; Thomas Verno ; hoirs de Jean Bonaud, notaire ; Jean et Etienne Grassi, de Fréjus ; Honoré Gaibier de Roquebrune ; hoirs de Jean Mourgues, de Puget...

CC 122 . Comptes trésoraires – 1595-1596.

Liasse : 20 cahiers *grand in-8* 94 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 13 pièces papier.

François Pascal, trésorier. – [Manque le procès-verbal de clôture]. – Recettes. - Emprunts, 110 écus. – Dépenses. – Intérêts de : la baronne de Tourrettes, 100 écus ; - Honorade Pissarel, 25 florins ; - Pierre Mège, 16 écus 40 sols ; - Jean Bonaud, 20 écus 50 sols. – Remboursement du prix : d'un bœuf requis pour le train de l'artillerie, 25 écus ; - d'une « *polhine saumine* », prise en contribution par un commandant de troupes, 8 florins ; - de 2 charges [3,2 hl] de seigle, fournies au gouverneur du Muy, 28 florins. - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Exploits de commandement et saisie d'immeubles à la requête du collecteur des tailles contre : les hoirs de Hugues Gavot, de Puget ; - Etienne Castillon, de Draguignan ; - les hoirs de Jeanne Maure, de Puget ; - les hoirs d'Honoré Gaut, de Fréjus ; - Jean de Roman, sieur d'Espérel...

CC 123 . Comptes trésoraires – 1596-1597.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 7 pièces papier.

Pons Garcin, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, quittances. – Intérêts, 29 écus. - Copie de contrainte et exploit de commandement à la requête de Jean Crotte, marchand de Fréjus, de payer les frais de procès, 19 écus.

CC 124 . Comptes trésoraires – 1597-1598.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 29 pièces papier, 1 sceau.

Laurent Chauvet, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Etat des sommes payées par Charles Salvatorier, collecteur des tailles : compensation de tailles avec des

fournitures directes, 55 écus 24 sols ; - droit de 4 pour 100, 4 écus. - Mandats, parcelles, quittances. – Frais d'hôtel du commis à la recette des deniers du Pays, venu à Puget pour contraindre la commune, 7 florins. - Prix de blé, 14 écus 48 sols. – Intérêts, 60 écus 20 sols. – Contribution à la garnison du Muy, acompte, 31 écus 55 sols. – Gages de la personne venue de Fréjus pour « *far fugir lou bestiary que mons^r de Beauregard lou voullion prandre* », 4 sols.

CC 125 . Comptes trésoraires – 1598-1599.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 64 pièces papier.

Vincent Rey, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Consignation par Etienne Jubert, viguier, pour être élargi de la prison où il avait été incarcéré à la requête du receveur des amendes, 4 écus. – Droits de latte, 8 écus. – Frais d'incarcération de Vincent Rey, détenu prisonnier pendant 8 jours à la requête du trésorier des gens des trois Etats, dans le « *lougis du Chapeau rouge* » à Fréjus, « *avec deux hommes de garde pour n'y avoir aulcung geollier aux prisons* » de la ville, 8 écus. – Intérêts à : Blaise Espitaléry, d'Aups, 21 écus 15 sols ; - [Amic] Pena, docteur en médecine, 7 écus.

CC 126 . Comptes trésoraires – 1599-1600.

Liasse : 6 cahiers *grand in-8* 36 feuillets papier, 113 pièces papier, 2 sceaux.

Thadée Mège, trésorier. – [Manque le procès-verbal de clôture]. – Recettes. - Tailles, 2 764 florins 8 sols 1 liard. – Dépenses. - Frais à l'occasion de la réduction des dettes, acompte, 14 écus. – Impositions du Pays, acompte, 40 écus. – Prix de 2 meules, 6 écus. – Contribution à la commune de : St Auban, pour la compagnie du sieur de Tourrettes, acompte, 17 écus ; - Banon, 17 écus 30 sols. – Taillon, 16 écus 30 sols.

- Intérêts à la confrérie du St Esprit, 21 écus. - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. - Honoraires de Pons Garcin pour vacations, savoir : port de 5 charges [8 hl] de blé à [Gaspard] Segondy, de Draguignan, « *per veser de requatar lous bœufs* » saisis, 4 journées, 1 écu 20 sols ; - voyage pour aller chercher les bœufs, 20 sols ; - fourni à Barthélemy Seignoret, de Bargemon, « *per requatar ung pourceau* » saisi audit Garcin, 1 florin. – Exploit de commandement et de saisie à la requête de Gaspard de Foresta, procureur du roi au parlement, tuteur des hoirs de Christophe de Foresta, baron de Trets, savoir contre : Pierre Valagnosc, « *peirol aran [et] cumascle* » ; - Jean-Antoine Rainard, 2 paillasses, « *canastel* » de figues ; - Vincent Rey, table « *aveq ses trateaux* », couverture blanche, « *traversier* » de plume et « *cumascle* » ; - Etienne Jubert, 2 chemises, paillasse, « *flassade* » rouge, salière d'étain, « *manada* » et 2 livres [8 hg] d'étoupe ; - Jean Talon, « *tezaire* » [gros ciseaux], 2 paillasses, 2 « *traversiers* », « *cumascle de fere* », « *tauliel* », bâton ferré, « *esse* » ... ; - Jean Bonaud, 3 « *taravelles* », « *essete* », petite « *destral* », ... « *siete* » d'étain ; - Jacques Laugier, arquebuse « *son roet...*, sa clef, *escarsselles et sa fiasque* »...

CC 127 . Comptes trésoraires – 1600-1601.

Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 66 feuillets papier, 91 pièces papier, 1 pièce parchemin, 3 sceaux.

Pierre Jubert, trésorier. –

Recettes	: 1668 écus 40 sols 1 liard
Dépenses	: <u>1523 écus 48 sols 3 liards</u>
Excédent	: 144 écus 51 sols 2 liards

Recettes. – Tailles, 900 écus (f° 2v°). - Dépenses. – Contribution pour la compagnie du s^r de Tourrettes, logée à Callian, 21 écus 4 sols (f° 12v°). – 3 journées d'un homme envoyé à Fréjus pour faire publier la vente de 100 douzaines de pins, compris 1 sol pour la publication, 25 sols (f° 20). – Indemnité à Vincent Rey à l'occasion de son incarcération

à Nice et à Grimaud, 13 écus 30 sols (f° 22v°). – Présent de 8 chapons à l'évêque « *quant disset sa messo novello* », 2 écus (f° 32). – Prix d'une « *bouto* » de vin saisie à Antoine Rey, 45 sols (f° 33). – Procès-verbal de clôture (f° 39). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Copie de « *lettres exécutoriales* », exploit de commandement et gagerie de meubles et denrées des consuls, à la requête de Louis Carbonel, notaire de Fréjus. – Extrait d'acte d'obligation en faveur de Claude de Villeneuve, sieur de Boades, pour contribution en faveur de la commune de Callian, de 50 écus, remboursables au moyen d'une taille d'un écu.

CC 128 . Comptes trésoraires – 1601-1602.

Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 68 feuillets papier, 184 pièces papier, 1 pièce parchemin, 5 sceaux.

Jean-Paul Rainard, trésorier. –

Recettes	: 1208 écus 14 sols 1 liard
Dépenses	: <u>1202 écus 16 sols 3 liards</u>
Excédent	: 5 écus 57 sols 2 liards

Recettes. – Tailles, 999 écus 57 sols 2 liards (f° 2-4v°). – Dépenses. – Intérêts à : Melchior Rainard, 12 écus 49 sols ; - Jean-François Denigris, capitaine, 12 écus 30 sols ; - Jacques Barboux, 17 écus 30 sols ; - Boniface Crotte, de Fréjus, 30 écus 15 sols (f° 11-11v°). – Deniers du roi et du Pays, 104 écus 5 sols (f° 20-20v°). – Réparations au four, 4 écus 14 sols (f° 33v°). – Procès-verbal de clôture (f° 36v°). – Pièces justificatives. – Parcelles, mandats, quittances. – Extrait de contraintes, commandements et gageries contre les redevables de tailles.

CC 129 . Comptes trésoraires – 1602-1603.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 40 feuillets papier, 146 pièces papier, 5 sceaux.

Jean-Honoré Segond, trésorier. – [Manque le procès-verbal de clôture]. – Recettes. –

Fermage : des près de Gaudrade et autres sur lesquels la commune s'est colloquée, 22 écus 36 sols ; - de terres cultivables, 6 écus 30 sols. – Vente de 2 meules, 10 écus. – Taille, 1066 écus 34 sols 2 liards. – Fermage de la boucherie, 18 écus. – Vente : de pins, 3 écus ; - d'une terre, 10 écus (f° 2-4). – Dépenses. – Droit de latte, 3 écus 7 sols 2 liards (f° 15). – Gages du greffier, pour un semestre, 3 écus (f° 15v°). – Intérêts à : Jean Bonaud, 9 écus 26 sols ; Etienne Jubert, 55 sols (f° 18v°). – Achat : d'un petit « *escandailh* », 1 écu 30 sols ; - de 7 poules et 2 chapons remis en présent au seigneur du lieu, 1 écu 12 sols (f° 19v°-20). – Aumône aux Egyptiens, pour les faire sortir du lieu, 20 sols (f° 23). – Deniers : du Pays, pour 1 trimestre, 8 écus 22 sols ; - du roi, acompte, 5 écus 37 sols 2 liards. – Gages de : N. Peyssonnel, avocat, pour vacations à la réduction des dettes, 8 écus ; - [Jean-Baptiste Guillon] d'Allons, pour même objet, 5 écus 20 sols (f° 28). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Lettres contraintes et exploits de commandement sur requête de : Balthazar Cartier, de Draguignan ; - Jacques Catalan, curé de Roquebrune ; - Jacques Attanoux dudit lieu ; - Jean Vaixière, procureur au siège de Draguignan ; - Balthazar Bellissen, de Callian.

CC 130 . Comptes trésoraires – 1603-1604.

Liasse : 7 cahiers *grand in-8* 92 feuillets papier, 99 pièces papier, 7 sceaux.

Antoine Rainard, trésorier. –

Recettes	: 2674 écus 27 sols 2 liards
Dépenses	: <u>2668 écus 27 sols 1 liard</u>
Excédent	: 6 écus 1 liard

Recettes. – Fermage du four pour 1 semestre, 3 écus. – Vente de récoltes saisies, 7 écus. – Tailles, 1238 écus 34 sols 2 liards. – Emprunt contracté envers Jean-Louis de Monnier, seigneur du lieu, 514 écus 57 sols (f° 2-7). – Fermage des biens de Jean Roman appartenant à Jean-Baptiste de Roman, sieur

de Séranon, héritier bénéficiaire, 18 écus 43 sols (f° 10). – Dépenses. – Intérêts à : Fouques Barboux, 21 écus 57 sols 2 liards ; - Boniface Crotte, 21 écus 6 sols ; - Jean Audifret, 7 écus 19 sols ; - Jean-François Denigris, 12 écus 30 sols ; - Barthélemy Escouffier, 6 écus 40 sols ; - Boniface Dolle, 18 écus ; - Pierre-Jean Borelly, 66 écus 26 sols (f° 20v°-22). – Impositions, acompte, 76 écus 10 sols (f° 25). – Procès-verbal de clôture (f° 53v°). – Pièces justificatives. - Parcelles, mandats, quittances. – Extrait d'acte de cession de créance de 123 livres par Jacques Rancourel, praticien de Tourrettes à Honoré Trouche, praticien de Bargemon, pour prix de l'office de notaire de feu Bernardin Henry, de Tourrettes dont ledit Trouche « *a droict et cause* » . - Lettres contraintes et exploits de commandement à la requête de : Jean Vaixière, de Draguignan ; - Jean-Bernard Mathurin, capitaine de Bargemon.

CC 131 . Comptes trésoraires – 1604-1605.

Liasse : 9 cahiers *grand in-8* 82 feuillets papier, 134 pièces papier, 1 sceau.

Jean Valagnosc, trésorier. – [Manque le procès-verbal de clôture]. – Recettes. - Fermage : de terres communales, 40 écus ; - du four, acompte, 1 écu. – Tailles, 1983 écus 27 sols (f° 2-6v°). – Dépenses. - Acompte : du taillon, 3 écus 10 sols : - des deniers du Pays, 8 écus 28 sols 2 liards (f° 14 et 18v°). – Salaire de Thadée Mège envoyé à Fréjus pour prier Jaume Caire de prêter « *son cheval per anar querre m^r lo juge à Draguignan per venir far la vous culere [plan]* » 4 sols (f° 19v°). – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 28 écus 48 sols. - Honoraires de : Jean Raimondis, juge au siège de Draguignan, venu à Puget pour diriger l'expertise des terrains occupés par le béal, 10 écus 40 sols ; - N. Muraire, procureur, chargé de défendre la commune dans ladite affaire, 8 écus. – Prix de 4 quintaux [160 kg] de chaux et 10 charges [1200 kg] de sable pour « *tapar las fenestros*

de l'egleiso » , 41 sols (f° 23-23v°). – Frais d'hôtel d'un « *abort des troupes du duc de Savoye* » , 24 sols. – Curage des puits, 5 écus 26 sols (f° 27v°-28). – Remboursement de créance à Barthélemy Seignoret de Bargemon, 28 écus 38 sols (f° 30). - Impositions pour les « *gens* » des trois Etats, 164 écus 38 sols (f° 32-32v°). - Intérêts à Jean de Roman, sieur de Séranon, 150 écus (f° 45). - Pièces justificatives. - Parcelles, mandats, quittances. – Lettres contraintes et exploit de commandement de paiement de créance à la requête de Melchior Amic, de Fréjus.

CC 132 . Comptes trésoraires – 1605-1606.

Liasse : 12 cahiers *grand in-8* 120 feuillets papier, 105 pièces papier, 2 sceaux.

Jean Maurine, trésorier. –

Recettes	: 8247 florins 2 sols 3 liards
Dépenses	: <u>8277 florins 4 sols 3 liards</u>
Déficit	: 30 florins 2 sols

Recettes. – Fermage : de terres, 412 florins ; - du four, 10 florins. – Remboursement par la province, 75 florins 3 sols 3 liards. - Reliquat de précédents exercices, 257 florins 2 sols. – Tailles, 6430 florins 1 liard (f° 2-10). – Dépenses. – Présent à l'évêque de 3 bécasses et 1 perdrix, 16 sols (f° 15). - Frais de « *geole* » de Thadée Mège, incarcéré à la requête des trésoriers du Pays, 100 florins (f° 16). – Deniers du roi, 1 « *cartier* » , 43 florins 5 sols (f° 17). - Droits de latte, 275 florins (f° 18). - Aumône aux Egyptiens pour les faire sortir du lieu « *per gardar quelque larassin que porien far* » , 25 sols (f° 42v°). – Deniers du Pays, 421 florins 9 sols (f° 44). - Pièces justificatives. - Parcelles, mandats, quittances. – Extrait de sentence du sénéchal, lettres contraintes et exploit de commandement de Boniface Crotte, de Fréjus, de payer des dépens à lui adjugés.

CC 133 . Comptes trésoraires – 1606-1607.

**Liasse : 5 cahiers *grand in-8*
86 feuillets papier, 82 pièces papier,
3 sceaux.**

Georges Laugier, trésorier. –

Recettes : 1304 écus 57 sols 3 liards
Dépenses : 1304 écus 11 sols 3 liards
Excédent : 46 sols

Recettes. – Emprunt contracté envers : Jean Maurine, 30 écus ; - Jacques Villy, de Fréjus, 35 écus 45 sols. – Tailles, 1 040 écus 54 sols 1 liard (f° 3-6). – Dépenses. – Deniers du roi, un quart, 5 écus 29 sols. – Intérêts à Jean-Louis de Monnier, seigneur du lieu, 46 écus (f° 15-15v°). – Deniers du Pays, 234 écus (f° 19). – Non-valeur des tailles de M^{me} de Callian, « *n'ayant pu trouver fruitz per estre saxtiffat* », 19 écus 5 sols (f° 30v°). – Procès-verbal de clôture (f° 44). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 134 . Comptes trésoraires – 1607-1608.

**Liasse : 7 cahiers *grand in-8*
122 feuillets papier, 116 pièces papier,
2 sceaux.**

Jean Mège, trésorier. –

Recettes : 1887 écus 23 sols
Dépenses : 1897 écus 36 sols 1 liard
Déficit : 10 écus 13 sols 1 liard

Recettes. – Fermage du four, 12 écus. – Vente : d'une maison, 20 écus ; - d'un « *armas de vigne et collet* », 10 écus (f° 2-3) ; - d'un pré aux Salles, 120 écus (f° 12). – Dépenses. – Prix du cahier du compte, 10 sols. – Honoraires d'Urbain Drogoul, notaire de la Rochette, pour la traduction en français d'un « *grand instrument en parchemin vieulx, latin, contenant plusieurs privillieges et concessions* », 2 écus 24 sols (f° 28). – Frais de port à Aix « *de perdrix et auseaux de nerto* » pour présent à [Jean-Louis de Monnier], seigneur du lieu et à « *m^r le presidant, son frère* », 9 florins ½ (f° 32v°). – Impositions des gens des trois Etats, 227 écus (f° 38v°). – Procès-verbal de clôture

(f° 59v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Lettres contraintes et exploit de commandement à la requête d'Ambroise Ardisson, de Fréjus, en remboursement de 54 florins.

CC 135 . Comptes trésoraires – 1608-1609.

**Liasse : 7 cahiers *grand in-8*
112 feuillets papier, 78 pièces papier,
2 sceaux.**

Etienne Daumas, trésorier. –

Recettes : 2361 écus 47 sols
Dépenses : 2360 écus 52 sols
Excédent : 55 sols

Recettes. – Emprunt contracté envers : Raynaud Audibert, d'Aix, 50 écus ; - N. Romégat, marchand de Draguignan, 30 écus ; - Joseph Rafélis, sieur de Brovès, valeur en blé, 180 écus 56 sols (f° 2v°-3v°). – Tasque, 4 écus 52 sols (f° 13). – Dépenses. – Acompte des deniers du roi, 5 écus 29 sols (f° 20). – Frais de levée de lettres d'appel contre Jeanne Brunel, femme de Melchior Rainard, de Fréjus, 3 écus 25 sols (f° 23v°). – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 21 écus 30 sols (f° 32). – Honoraires de N. Murair, procureur de la commune à Draguignan, 8 écus 24 sols (f° 32v°). – Deniers du Pays, 701 écus 5 sols 3 liards (f° 37). – Intérêts à [Jean de Roman], sieur de Séranon, cessionnaire des hoirs de Christophe de Foresta, 100 écus (f° 49v°). – Procès-verbal de clôture (f° 53v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Exploit de commandement, saisie et enchères des meubles et denrées de Jean Talon, consul, à la requête de Barthélemy Rostan, de Roquebrune, en remboursement de créance.

CC 136 . Comptes trésoraires – 1609-1610.

**Liasse : 6 cahiers *grand in-8*
58 feuillets papier, 127 pièces papier,
3 sceaux.**

Honoré Bisme, trésorier. – [Manque le procès-verbal de clôture]. – Recettes. – Fermage : de la boucherie, 2 écus ; - du

four, 8 écus 12 sols ; - de la tasque, 17 écus (f° 2-2v°). – Dépens contre la commune de Flayosc, 35 écus 18 sols (f° 5). – Emprunt de 4 charges ½ [7, 2 hl] de blé contracté envers la confrérie du St Esprit, évaluées 14 écus 40 sols (f° 5v°). – Tailles, 747 écus 42 sols 3 liards (f° 6-8v°). – Dépenses. – Intérêts à : [Jean-Louis de Monnier], avocat général, 50 écus (f° 12) ; - [Michel] Rafélis, sieur de Brovès, cessionnaire de N. Raynaud, sieur de la Bastide, 13 écus 20 sols (f° 13) ; - Honoré Augier, de St Tropez, 14 écus (f° 13v°). – Réparations : à la poulie du puits communal, 36 sols 2 liards ; - au four, 5 écus 13 sols (f° 17v°). – Contribution à la commune de Martigues, 18 écus 40 sols (f° 19). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Lettres contraintes, exploit de commandement et de gagerie des meubles des consuls à la requête de Jean Crotte, marchand de Fréjus, en remboursement de 84 écus.

CC 137 . Comptes trésoraires – 1610-1611.

Liasse : 7 cahiers in-8 80 feuillets papier, 99 pièces papier.

Raphaël Tenier, trésorier. –

Recettes	: 1700 écus 40 sols 3 liards
Dépenses	: <u>1702 écus 40 sols</u>
Déficit	: 1 écu 59 sols 1 liard

Recettes. – Fermage : du four, 3 écus 56 sols ; - des terres sur lesquelles la commune s'est colloquée, 40 écus 52 sols. – Tailles, 1258 écus 6 sols 2 liards (f° 2-7). – Dépenses. - Intérêts à Jacques Augery, marchand de Fréjus, 35 écus 8 sols (f° 18). – Frais de levée de lettres patentes pour payer les créanciers en biens, 22 écus (f° 18v°). - Gages du greffier, 6 écus (f° 26). – Deniers du Pays, 494 écus 23 sols 3 liards (f° 26v°-27). – Procès-verbal de clôture (f° 45v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Comptes des exacteurs des tailles. – Acquits délivrés par les consuls auxdits exacteurs.

CC 138 . Comptes trésoraires – 1611-1612.

Liasse : 3 cahiers in-8 60 feuillets papier, 61 pièces papier, 1 sceau.

Etienne Gavot, trésorier. – Recettes. – Emprunt : de 4 charges, vendues à 13 florins la charge [160 l], 10 écus 24 sols ; - contracté envers Rostan Audiffret, marchand de Draguignan, 50 écus (f° 1-2). – Taille, 21 écus (f° 3-9v°). – Dépenses. – Frais de sommation aux créanciers pour assister à la réduction des dettes, 6 écus (f° 23v°). – Droits de latte, 24 écus 6 sols (f° 28). – Remboursement à Claude Aymard, marchand de Fréjus, 37 écus 7 sols 2 liards (f° 43). – Gages d'un consul, 2 écus 18 sols (f° 43v°). - [Manque le procès-verbal de clôture]. – Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Lettres contraintes et exploit d'ajournement contre Pierre-Jean Borrelly, marchand de St Tropez, pour assister à la réduction des dettes.

CC 139 . Comptes trésoraires – 1612-1613.

Liasse : 1 cahier grand in-8 56 feuillets papier, 1 cahier in-8 10 feuillets papier, 72 pièces papier, 1 sceau.

Antoine Bérard, trésorier. –

Recettes	: 1121 écus 39 sols 3 liards
Dépenses	: <u>1123 écus 47 sols 2 liards</u>
Déficit	: 2 écus 7 sols 3 liards

Recettes. – Fermage du four, 8 écus. - Remboursement par N. de Guesnay, ancien commis du trésorier du Pays, pour trop perçu, 64 écus 30 sols. – Tailles, 700 écus 42 sols (f° 2-14v°). – Dépenses. – Intérêts à : [Jean-Louis] de Monnier, avocat général, 50 écus (f° 18) ; - Guillaume Gourdan, de Tournettes, , 11 écus 30 sols (f° 20v°) ; - Jeanne d'Agar, veuve de Monet Boerii, d'Aix, 7 écus 52 sols ; - Joseph Henry, de Mons, 10 écus 2 sols ; - [Michel] Rafélis, sieur de Brovès, 26 écus 40 sols (f° 21v°-23) ; - Jacques Augery, 12 écus 40 sols (f° 24v°). – Gages : de Barthélemy Bernard, maître d'école, 12 écus (f° 26) ; - du greffier, 8 écus ;

- d'un consul, 44 sols ; - du sergent, 1 écu 28 sols (f° 26v°). – Secours à « *la lumineaire de Notre-Dame* », 1 écu. - Contribution à la chambre des communautés impuissantes, 15 écus (f° 28-28v°). - Procès-verbal de clôture (f° 48). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 140 . Comptes trésoraires – 1613-1614.

Liasse : 9 cahiers *in-8* 108 feuillets papier, 105 pièces papier, 3 sceaux.

Jean Rey, trésorier. –

Recettes	: 1927 écus 17 sols 6 deniers
Dépenses	: <u>1928 écus 29 sols 9 deniers</u>
Déficit	: 1 écu 12 sols 3 deniers

Recettes. – Fermage : du four, 6 écus ; - des terres sur lesquelles la commune s'est colloquée, 9 écus 30 sols. – Tailles du terrain occupé par le canal de Fréjus, 46 écus 24 sols. – Tasque, 34 écus 30 sols (f° 1-9). - Dépenses. – Deniers du roi, du Pays et de la viguerie, acompte, 22 écus 17 sols. - Intérêts à [Jean de Roman], sieur de Séranon, 62 écus (f° 40). - Procès-verbal de clôture (f° 48). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Extrait d'acte de vente d'un « *cortil* » sur lequel la commune s'était colloquée. – Lettres contraintes et exploit de commandement de payer des intérêts échus, à la requête de Pierre Blond, de Fréjus.

CC 141 . Comptes trésoraires – 1614-1615.

Liasse : 8 cahiers *in-8* 46 feuillets papier, 69 pièces papier, 1 sceau, 1 cachet.

Michel Mérier, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Compte de l'exacteur des tailles. – Recettes, 842 écus 37 sols 2 liards. - Mandats, parcelles, quittances. – Deniers du roi, acompte, 16 livres 9 sols 1 denier. – Impôts de la viguerie, un quart, 9 livres. – Contribution au syndicat des communes impuissantes, 8 écus. – Frais de

contraintes à la requête de Jean-Louis de Monnier, avocat général, créancier, 24 sols. – Lettre de [Raphaël] Giraud, de Callas, invitant les consuls à députer à l'assemblée des communes impuissantes convoquée à Aix le 8 mai.

CC 142 . Comptes trésoraires – 1615-1616.

Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 78 feuillets papier, 25 pièces papier, 1 sceau.

Aubertin Mège, trésorier. – Recettes. – Emprunt contracté envers : Etienne Rostan, de St Raphaël, 72 écus ; - Jacques Camelin, receveur des décimes, 460 écus ; - N. Perrin, « *grenetier au sel* », en 5 charges [8 hl] de blé, 17 écus 30 sols ; - Jean Maurine, 34 écus 50 sols ; - Antoine Espitaléry, 17 écus 45 sols ; - Pierre Colomp, 10 écus (f° 2v°-3v°) ; - Antoine Fougeiret, 220 écus (f° 10v°). - Dépenses. – Indemnité (?) convenue avec [Barthélemy de Camelin], évêque de Fréjus et seigneur de Puget, suivant transaction du 21 mars 1615, 400 écus (f° 19). – Frais de prestation de serment, devant le juge de Roquebrune, des experts chargés d'estimer le terrain occupé par le canal de Fréjus, 40 sols. – Prix du foin pour les chevaux des experts, 19 sols. – Honoraires de N. Pic, avocat de Draguignan, conseil de la commune lors de la transaction passée avec l'évêque, 4 écus 40 sols (f° 20v°). – Frais : d'hôtel de 2 observantins qui ont prêché à Puget, 10 sols (f° 23) ; - de procédure au sujet du canal de Fréjus, 11 écus 47 sols (f° 28v°). - Remboursement de créance à : Jacques Camelin, receveur des décimes, 460 écus 20 sols (f° 32) ; - la veuve d'Etienne Rostan, de St Raphaël, 66 écus 12 sols (f° 32v°). – [Manque le procès-verbal de clôture]. - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Compte du recouvrement du 5^e des fruits, comprenant une recette de 374 écus 8 sols.

CC 143 . Comptes trésoraires – 1616-1617.**Liasse : 8 cahiers *in-8* 74 feuillets papier, 119 pièces papier, 1 sceau.**

Antoine Rougier, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte].
 - Mandats, parcelles, quittances. – Taillon, 9 livres. – Honoraires des commissaires à la vérification des dettes : N. Murair, procureur de la commune, 48 sols ;
 - [Raphaël] Aymar, commissaire, 8 pistoles ; - N. Peysonnel, avocat, impugneur, 12 écus ; - N. Vaille, greffier, 8 écus.
 - Deniers du Pays, acompte, 40 livres 10 sols. – Lettres contraintes et exploits d'ajournement contre Jean de Villeneuve, sieur de Turrettes, en assistance à la réduction des dettes. – Extrait de délibération communale portant vote d'une taille de : 4 écus par livre pour payer les 1 000 écus consentis en faveur de l'évêque ; - 2 écus pour les honoraires de Raphaël Aymar, conseiller au siège de Draguignan, commis à la réduction des dettes et à la présidence des enchères de la taille de 12 écus pour rembourser les créanciers. – Extraits des procès-verbaux des enchères.

CC 144 . Comptes trésoraires – 1617-1618.**Liasse : 10 cahiers *in-8* 40 feuillets papier, 112 pièces papier, 3 sceaux.**

Honoré Roux, trésorier. – Pièces justificatives.
 - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Honoraires de Jacques Meyronet, bourgeois, pour avoir sollicité au Grand conseil dans le procès avec l'évêque, 160 livres. – Remboursement d'un 12^e de la créance de : Antoine Pastoret, 4 écus 43 sols ; - Claude Bermond, 4 écus 39 sols ;
 - Pierre Tallon, 3 écus 12 sols ;
 - Barthélemy Pellissier, 18 écus 23 sols ;
 - Joseph Gaston, 2 écus 10 sols 6 deniers ;
 - Jacques Augery, 12 écus.

CC 145 . Comptes trésoraires – 1618-1619.**Liasse : 4 cahiers *in-8* 54 feuillets papier, 89 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.**

Antoine Maubert, trésorier. –

Recettes : 1056 écus 43 sols 7 deniers
 Dépenses : 1057 écus 35 sols 3 deniers
 Déficit : 51 sols 8 deniers

Recettes. – Fermage : du four, ½, 4 écus ;
 - Vente d'un peuplier, 12 sols. – Emprunt à divers, 281 écus 32 sols (f^o 1-3). – « *Droit de terrage* », 4 écus 4 sols (f^o 4). – Taille des biens, 233 écus 13 sols 3 deniers (f^o 4v^o).
 – Dépenses. – Gages du sergent, ½, 2 écus 30 sols (f^o 11v^o). – Honoraires de Bertrand Bagarron, de Fréjus, député à Grenoble pour chercher les papiers du procès contre Jean Amic, 4 écus 31 sols 6 deniers.
 - Remboursement cde créance à : Antoine Fougeiret, 52 écus 22 sols (f^o 14v^o) ; - Jean-Louis de Monnier, président au parlement, 16 écus 40sols (f^o 16). – Deniers du Pays, acompte, 45 écus 32 sols (f^o 17v^o). – Gages du consul, 2 écus (f^o 20v^o). – Cotes irrécouvrables, 76 écus 39 sols 2 deniers (f^o 21-23v^o). – Pension seigneuriale, 10 écus (f^o 24). – Procès-verbal de clôture (f^o 34).
 - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 146 . Comptes trésoraires – 1619-1620.**Liasse : 1 cahier *grand in-8* 18 feuillets papier, 24 pièces papier, 1 sceau.**

Balthazar Daumas, trésorier. –

Recettes : 1053 écus 30 sols 6 deniers
 Dépenses : 1055 écus 31 sols 3 deniers
 Déficit : 2 écus 9 deniers

Recettes. – Tasque, 9 écus 8 sols 6 deniers (f^o 2). – Emprunt contracté envers Antoine Fougeiret, marchand de Fréjus, 200 écus (f^o 3). – Taille, 740 écus 50 sols (f^o 3v^o-4).
 - Vente d'une vigne au quartier de la Vernède,

2 écus (f° 6). – Dépenses. – Deniers du roi, ¼, 5 écus 19 sols 1 denier (f° 7). – Taillon, 3 écus 10 sols (f° 8). – Procès-verbal de clôture (f° 11). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Requête et décret d'ajournement pour la communauté contre Boniface Crotte et Bernardin Callas, de Fréjus, en mainlevée de la séquestration des tailles pour une dette remboursée. – Extrait de délibération communale portant vote d'une taille de 1 écu ½ par livre pour payer les deniers du roi et du Pays.

CC 147 . Comptes trésoraires – 1620-1621.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 36 pièces papier.

Antoine Olivier, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Taillon, acompte, 9 livres 10 sols. – Deniers du roi et du Pays, acompte, 56 livres 6 sols. – Honoraires de notaire pour 2 procurations, extraits compris, 30 sols. – Gages d'un gardien à l'occasion de « *la maladie contagieuse* » pour 10 jours, 40 sols. – Remboursement de créance à Antoine Fougeiret, de Fréjus, 100 écus.

CC 148 . Comptes trésoraires – 1621-1622.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 60 feuillets papier, 49 pièces papier.

Jean-Pierre Maurel, trésorier. –

Recettes	: 484 écus 59 sols 6 deniers
Dépenses	: <u>514 écus 14 sols 2 deniers</u>
Déficit	: 29 écus 14 sols 8 deniers

Recettes. – Fermage : du four, 11 écus ; - de la boucherie, 12 écus. – Vente : d'une vigne, 2 écus (f° 1-2) ; - de pins, 5 écus (f° 4v°). - Taille, 304 écus 1 sol 6 deniers (f° 5v°). - Dépenses. – Deniers du roi, acompte, 5 écus 37 sols (f° 9v°). – Secours à Barthélemy Parraymond, pendant sa maladie, 19 sols. - Aumône à la confrérie du St Esprit, pour acheter un « *grand peirol* », 8 écus 13 sols. – Présent d'un veau à l'évêque, 3 écus (f° 24v°). – Gages du trésorier, 3 écus 12

sols (f° 25). – Procès-verbal de clôture (f° 26v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 149 . Comptes trésoraires – 1622-1623.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 23 pièces papier.

Pierre Jubert, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Vacations et fournitures dues à Etienne Daumas, consul, savoir :

Transport d'un malade au Muy :	4 sols
Voyage à Roquebrune pour contracter un emprunt :	16 sols
Idem à Fréjus pour demander de l'argent	
Au collecteur de la taille :	8 sols
Gages du consul, pour 1 an :	3 écus 12 sols
Gages du greffier :	6 écus

CC 150 . Comptes trésoraires – 1623-1624.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 28 feuillets papier, 46 pièces papier.

Benoît Aubareste [alias Baresté], trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Deniers du roi, acompte, 16 livres 17 sols 6 deniers. – Taillon, 9 livres 10 sols. – Gages : du sergent, 6 livres ; - du procureur de la commune à Draguignan, 30 livres.

CC 151 . Comptes trésoraires – 1624-1625.

Liasse : 5 cahiers *in-8* 78 feuillets papier, 39 pièces papier, 2 sceaux.

Paul Borrelly, maréchal, trésorier. –

Recettes	: 580 écus 50 sols
Dépenses	: <u>590 écus 50 sols</u>
Déficit	: 10 écus

Recettes. – Vente : d'un « *casal* », 48 sols (f° 2v°) ; - d'une maison, 4 écus (f° 4v°). - Fermage de la « *caucade* » des blés, 3 écus 12 sols (f° 6). – Dépenses. – Papier du compte, 12 sols (f° 13). – Secours à la confrérie du St Sacrement pour acheter une bannière, 1 écu

(f° 15v°). – Achat de 1 900 « *mallons* » pour carreler l'église, 6 écus 33 sols 6 deniers (f° 16v°). – Intérêts à François Brunel, notaire à Roquebrune, 50 écus (f° 20). - Procès-verbal de clôture (f° 31). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Lettres contraintes contre des contribuables.

CC 152 . Comptes trésoraires – 1625-1626.

Liasse : 5 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 56 pièces papier.

Antoine Sauve, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Curage du puits « *de la villo* », 1 écu. – Indemnité de voyage de N. Bonaud à Aix pour porter des papiers, 6 jours, 1 écu 36 sols. – Taillon, ¼, 9 livres 10 sols. – Gages du trésorier, 1 écu 24 sols.

CC 153 . Comptes trésoraires – 1626-1627.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 71 pièces papier, 3 sceaux.

Thadée Rainard, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Gages : du sergent, un semestre, 2 écus 15 sols ; - du greffier, 9 écus. – Dépens à Jean Amic, de Fréjus, sur compulsoires, 68 écus. – Impôts de la viguerie, 16 livres 17 sols 6 deniers. – Intérêts à : la confrérie du St Esprit, 45 livres ; - Etienne Niel, maréchal, 3 livres.

CC 154 . Comptes trésoraires – 1627-1628.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 45 pièces papier.

Jean-Honoré Bonaud, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte des gages de Michel Missier, « *regent des escolles* », 3 livres. – Fouage et subside, ¼, 16 livres 17 sols 6 deniers. – Achat de 7 livres ¼ [2, 9 kg] d'étain, 8 florins 6 sols. – Solde à Jean Nogier, de Moustiers, pour la fonte d'une

cloche, 36 livres. – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 20 écus.

CC 155 . Comptes trésoraires – 1628-1629.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 40 feuillets papier, 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 37 pièces papier.

Jean-Honoré Bonaud, trésorier. –

Recettes	: 1376 écus 41 sols 9 deniers
Dépenses	: <u>1366 écus 29 sols</u>
Excédent	: 10 écus 12 sols 9 deniers

Recettes. – Vente d'une terre, 100 livres. - Emprunt contracté envers : Pierre Bonaud, notaire, 9 écus ; - Antoine Fougeiret, 10 écus (f° 1-2) ; - Marguerite Villy, 50 écus ; - Jean Talon, 20 écus (f° 2v°) ; - Honoré Audier, 500 écus ; - Jean Roubiè, marchand, 147 écus (f° 4). – Taille, 279 écus (f° 4v°). - Dépenses. – Remboursement de créance à Antoine Niel, maréchal, 16 écus (f° 18). - Gages mensuels du maître d'école, 1 écu. - Achat de 2 pans [0, 5 m] de toile « *pour fere ung saquet pour y remettre les aquitz des payementz* », 5 sols (f° 18v°-19). – Frais de procédure pour contraindre le prieur du lieu à payer sa quote-part du prix de la nouvelle cloche, 9 écus 2 sols (f° 21). - Achat de clous pour les « *barricades* » à cause de la contagion, 3 sols. – Journée de bûcheron pour abattre les arbres, 18 sols. - Transport du bois, 40 sols (f° 23-23v°). - Procès-verbal de clôture (f° 36). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 156 . Comptes trésoraires – 1629-1630.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 4 cahiers *in-8* 32 feuillets papier, 38 pièces papier.

Antoine Caze, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Compte de l'exacteur de la taille. – Recettes. – 229 écus 25 sols (f° 1-2). – Dépenses. – Acompte : des deniers du roi et du Pays, 24 écus 56 sols ; - du taillon, 9 livres 10 sols (f° 3-3v°).

– Cotes irrécouvrables « *pour n'y avoir heu dans [les] biens de fruictz* » à savoir : Madeleine Rigord ; - Cyprien Rainard ; - N. sieur de Pennafort ; - Honoré de Cravesan ; - Suzanne de Gaibier ; - Catherine Mérier ; - Antoine Marin, de Toulon ; - hoirs de Jacques Gaibier ; - Gaspard Amphoux ... (f° 6-10). - Mandats, parcelles, quittances. - Gages : d'un auditeur des comptes, 48 sols ; - du sergent, 2 écus 15 sols ; - du maître d'école, 36 livres.

CC 157 . Comptes trésoraires – 1630-1631.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 42 pièces papier.

Baptiste Laugier, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Taillon, 9 livres 10 sols. - Gages : du greffier, 9 écus ; - de Jean-Sébastien Brunel, curé, chargé de faire « *les bilhetes pour la contagion* », du 8 avril au 8 mai, 1 écu 15 sols. – Réparations au four, 30 sols. – Deniers du Pays, 122 livres 7 sols. – Gages d'Antoine Raphellis, maître d'école, acompte, 3 écus. – Remboursement de créance, 153 livres 15 sols.

CC 158 . Comptes trésoraires – 1631-1632.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 64 pièces papier, 2 sceaux.

Antoine Bérard, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte : des deniers du roi, 16 livres 17 sols 6 deniers ; - du taillon, 9 livres 10 sols. – Gages : semestriels du sergent, 2 écus ; - d'un consul, 3 écus ; - de 2 « *estimateurs* » chargés de procéder à une délimitation, 56 sols. – Achat de : 12 charges [19, 2 hl] de blé, 90 écus ; - terrain pour rectifier le chemin de Gaudrade, 2 écus 3 sols. – Procès-verbal d'estimation, dressé par Benoît Garcin et Jean Rey, du dommage causé par le passage des voyageurs dans les champs emblavés, à cause de la contagion « *que court de present* ». – Pension seigneuriale, 30 livres. – Gages du maître d'école, 24

livres. – Extrait de contrainte et exploit de commandement à la requête de Jacques Vitalis, assesseur lieutenant au siège des soumissions de Grasse, en remboursement de 3 000 livres.

CC 159 . Comptes trésoraires – 1632-1633.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 48 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 58 pièces papier.

François Pascal, trésorier. –

Recettes : 2015 écus 32 sols 8 deniers
 Dépenses : 1984 écus 53 sols 2 deniers
 Excédent : 30 écus 39 sols 6 deniers

Recettes. – Four, 49 livres. - Vente de la maison de St Antoine, 1 écu 7 sols 6 deniers. – Reliquat, 8 écus 22 sols. – Tasques : blé, 11 charges 1 setier [18 hl], 70 écus 56 sols ; - méteil, 5 charges 3 setiers [9, 2 hl], 29 écus 52 sols ; - fèves, 3 émines [60 l], 3 écus 54 sols (f° 2v°-3). – Taille, 626 écus 1 sol (f° 5v°). – Remboursement de fournitures faites aux troupes, 414 écus 29 sols (f° 7v°). – Dépenses. – Logement de troupes, 297 écus 32 sols (f° 14v°-15-17v°-19-19v°). - Procès-verbal de clôture (f° 38). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 160 . Comptes trésoraires – 1633-1634.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 42 feuillets papier, 28 pièces papier.

Antoine Sauve, trésorier. –

Recettes : 665 écus 50 sols
 Dépenses : 623 écus 11 sols 2 deniers
 Excédent : 42 écus 38 sols 10 deniers

Recettes. – Four, 16 écus 20 sols. – Reliquat, 30 écus 39 sols. – Tailles, 470 écus (f° 2-3). – Vente de terres communales, 18 écus 30 sols (f° 3v°). – Dépenses. – Papier pour le cahier du compte, 8 sols (f° 11). – Gages de N. Catalany, curé, « *pour avoir enseigné les enfans durent deux* » mois, 1 écu 10 sols

(f° 11v°). – Deniers du Pays, 95 écus 40 sols. – Extrait de l' « *abregé des estatz* » tenus à Brignoles, 16 sols (f° 12v°-13). – Aumône à 5 « *soldatz s'envenent de la guere* », 16 sols (f° 14v°). – Levée de lettres contraintes, 55 sols. – Remboursement du prix d'une jument, 12 écus 30 sols (f° 15v°-16). – Nettoyage du puits de la Mairé, 1 écu 20 sols (f° 17). - Droit : de latte, 10 livres (f° 17v°-18) ; - de dénonce en faveur du garde-bois, 1 écu (f° 19v°). – Procès-verbal de clôture (f° 21v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 161 . Comptes trésoraires – 1634-1635.

Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 39 pièces papier.

Pierre Bonaud, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte : du taillon, 23 livres 12 sols ; - des deniers du roi, 16 livres 17 sols 6 deniers. – Gages semestriels des 2 gardes-bois, chacun, 3 livres. – Solde de créance aux hoirs de François Bonaud, coseigneur de Roquebrune, 10 livres 10 sols. – Droit de dénonce en faveur du garde-bois, pour 2 bêtes trouvées dans les défens, 3 livres. – Location d'un grenier, 5 livres. – Réparations au chemin royal à Gaudrade, 12 sols. – Gages du maître d'école, 1/3, 4 écus. – Vin pour « *la coullation* » d'une compagnie de soldats de passage, 18 sols.

CC 162 . Comptes trésoraires – 1635-1636.

Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 64 feuillets papier, 105 pièces papier.

Abel Guillon, trésorier. –

Recettes	: 795 écus 13 sols 11 deniers
Dépenses	: <u>1200 écus 9 sols 8 deniers</u>
Déficit	: 404 écus 55 sols 9 deniers

Recettes. – Four, ½, 7 écus 30 sols. – Reliquat, 11 écus 26 sols. — Vente du blé de la tasque, 21 écus 45 sols (f° 2-3). – Taille, 748 écus 2 sols 6 deniers (f° 4v°-6). – Dépenses. – Gages du greffier, acompte, 5 écus (f° 15v°). - Frais de consultation, 3 écus 21 sols (f° 17). – Prix de : 10 charges 12 pots [615 litres] de vin

pour les soldats, 12 écus 18 sols (f° 17v°) ; - 2 douzaines de chevrons pour l'église, 2 écus 8 sols (f° 20v°). - Intérêts à la confrérie du St Esprit, 22 écus 6 sols (f° 21v°). – Pension seigneuriale, 10 écus (f° 26v°). – Etapes au compte de la viguerie, 32 écus 51 sols (f° 28). – Vivres fournis aux soldats conduisant à Toulon des Espagnols pris « *à ung bregantin aux mers de Frejus* », 36 sols (f° 36v°). - Achat de 5 bandoulières pour les miliciens, 3 écus (f° 37v°). – Journées d'hommes employés aux travaux de fortification de St Tropez, 58 écus 30 sols (f° 38v°-39). - Procès-verbal de clôture (f° 40). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Contraintes et quittance pour droits de francs-fiefs, 176 livres. - Réparations au four, 6 journées, 1 écu 30 sols.

CC 163 . Comptes trésoraires – 1636-1637.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 102 pièces papier.

Benoît Barest, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte : des deniers du roi, 16 livres 17 sols ; - du taillon, 23 livres 12 sols ; - des deniers du Pays, 77 livres 19 sols ; - des gages du greffier, 5 écus. – Achat d'un mousquet, 1 écu 46 sols. – Contribution pour construire des barques au port de St Tropez, 13 livres 12 sols 4 deniers. – Frais d'hôtel du « *sieur de Thorame* » et de sa suite, venu à Puget pour enjoindre aux consuls d'acheter des mousquets, 40 sols. - Creusage d'un fossé à Canavère, 3 écus 9 sols. – Pension seigneuriale, 30 livres.

CC 164 . Comptes trésoraires – 1637-1638.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 52 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 98 pièces papier, 1 sceau.

Jean Laugier, trésorier. –

Recettes	: 934 écus 55 sols 6 deniers
Dépenses	: <u>940 écus 23 sols 6 deniers</u>
Déficit	: 5 écus 28 sols

Recettes. – Tailles, 599 écus 11 sols. – Vente d'une terre, 152 écus 40 sols (f° 2v°-5v°).
 - Dépenses. – Vacations à Aix pour faire autoriser la « vente » de la taille, 5 écus 13 sols (f° 13). – Gages du courrier de Fréjus pour porter des papiers à Aix, 1 écu 5 sols.
 - Port à l'île Ste Marguerite de la solde des soldats, 20 sols. – Nourrice d'un enfant trouvé, à 2 sols par jour, 18 sols (f° 14v°-15).
 – Deux journées de 4 paires de bœufs attelés pour transporter 4 pièces de canon de St Raphaël à Fréjus, 7 écus 12 sols (f° 16).
 - Acompte : des intérêts de la confrérie du St Esprit, 11 écus (f° 17v°) ; - des impositions de la viguerie, 30 écus 38 sols (f° 18v°-19).
 – Achat d'une charge [120 kg] de chaux, 20 sols (f° 19v°). - Procès-verbal de clôture (f° 29v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Extrait de contrainte et de sentence du sénéchal de Draguignan condamnant la commune à payer les intérêts dus à Jacques Vitallis, lieutenant particulier au siège de Grasse, quittance.

CC 165 . Comptes trésoraires – 1638-1639.

Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 63 pièces papier.

Jean Gavot, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte des deniers du Pays, 85 livres 10 sols. – Journée de mulet pour porter à Callas les hardes d'un capitaine, 3 livres.
 - Fourniture aux troupes de 10 charges 12 pots [6,15 hl] de vin, 36 livres 18 sols. – Dommages à une terre ensemencée pour nettoyer le canal de la fontaine, 16 sols. – Acompte du taillon, 23 livres 12 sols. - Encouragement d'offre faite aux enchères de la taille, 9 livres. – Nettoyage du puits de la Maïré, 38 livres. – Solde des gages du maître d'école, 24 livres.

CC 166 . Comptes trésoraires – 1639-1640.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 36 feuillets papier, 62 pièces papier.

Esprit Fabre, trésorier. –

Recettes : 1087 écus 55 sols 10 deniers
 Dépenses : 1079 écus 7 sols 7 deniers
 Excédent : 8 écus 48 sols 3 deniers

Recettes. – Four, 11 écus (f° 2). – Tasque, 29 écus 54 sols 6 deniers. — Vente : d'une terre, 15 écus ; - de bois, 5 écus ; - de blé, 13 écus 36 sols (f° 3v°). – Tailles, 90 écus.
 - Remboursement pour fournitures faites aux troupes, 29 écus 36 sols (f° 5-6). – Dépenses.
 – Gages : du greffier, 9 écus ; - du sergent, 2 écus. – Nourrice d'une bâtarde, 2 écus 8 sols. – Aumône aux « *Egiptiens* » pour les faire « *déloger* », 30 sols. – Achat : d'un « *linseul pour fere de chemises à la bastarde* », 26 sols (f° 11v°-12) ; - d'un demi quintal [20 kg] de sel pour le four, 1 écu 43 sols 6 deniers (f° 19). - Procès-verbal de clôture (f° 25v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Extraits de commandements pour tailles.

CC 167 . Comptes trésoraires – 1640-1641.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 7 pièces papier.

Pierre Maurel, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Vacations d'Antoine Sauve, consul, 18 écus 32 sols. – Acompte du taillon, 23 livres 12 sols. – Fourniture de 4 charges 35 pots [283,75 l] de vin aux troupes, 4 écus 3 sols 9 deniers.

CC 168 . Comptes trésoraires – 1641-1642.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 2 pièces papier.

N. , trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Quittance d'acompte des droits d'amortissement, 133 livres 10 sols 3 deniers. – Sommaton et exploit de signification à Barthélemy Perrache, marchand de Fréjus, associés à la prébende de Puget, en paiement de 110 pans [27,5 m] de damas pour un ornement d'autel.

CC 169 . Comptes trésoraires – 1642-1643.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 34 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 14 feuillets papier, 20 pièces papier.

Pierre Maurel, trésorier. –

Recettes : 1183 écus 36 sols
 Dépenses : 1134 écus 0 sol 5 deniers
 Excédent : 49 écus 35 sols 7 deniers

Recettes. – Tailles, 960 écus (f° 2). – Vente : d'une « *porte vielhe que la communauté avoit faict au pourtal du temps de la contagion* », 16 sols ; - d'une meule, 4 écus 30 sols. – Legs de N. Gautier, ancien prieur de Puget, 5 écus. – Vente : de 56 pins, 10 écus 16 sols ; - d'une charge et demie [2,4 hl] d'avoine, 2 écus 30 sols (f° 2v°-3) ; - de 9 charges de blé de la tasque à 3 écus 50 sols la charge [1,6 hl], 35 écus 10 sols ; - de la terre dite Pignole, solde, 10 écus (f° 3v°-4). – Dépenses. – Extrait de la transaction entre les communes de Fréjus et de Puget, 3 écus 40 sols. – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 22 écus 6 sols (f° 13). – Creusement du canal de la fontaine, 16 écus (f° 13v°). - Deniers du Pays, 122 écus 55 sols 8 deniers (f° 15). – Remboursement à la confrérie de St Antoine, 10 écus. – Pension seigneuriale, 10 écus 16 sols. – Gages des 2 gardes-bois, 20 écus (f° 16). - Procès-verbal de clôture (f° 26v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Déclaration de l'emploi du legs Gautier [cf. compte f° 2v°], à la construction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame « *proche le pillon de la croix* » .

CC 170 . Comptes trésoraires – 1643-1644.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 26 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 87 pièces papier.

Raphaël Laugier, trésorier. –

Recettes : 1151 écus 55 sols 4 deniers
 Dépenses : 1101 écus 33 sols 1 denier
 Excédent : 50 écus 22 sols 3 deniers

Recettes. – Four, ½, 13 écus. – Vente de terres

communales, 59 écus. – Reliquat, 23 écus 36 sols 6 deniers. – Rêve : du pain, 7 écus 45 sols ; - de la carrière de meules, 2 écus (f° 1-2). – Taille, 926 écus 32 sols 10 deniers (f° 3v°). – Dépenses. – Réparations : au chemin des Horts, près de la chapelle de St Sébastien, 14 écus 40 sols (f° 6) ; - au pont de Pissarelle, 14 écus (f° 7). – Acompte des deniers du Pays, 249 écus 4 sols (f° 12v°-13). – Vacations de prestation de serment des experts chargés d'estimer les moulins de l'Isle, 1 écu 22 sols (f° 15v°). - Procès-verbal de clôture (f° 19). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Port de 600 « *mallons* » pour réparer le four, 36 sols.

CC 171 . Comptes trésoraires – 1644-1645.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 38 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 69 pièces papier.

Jacques Jubert, trésorier. –

Recettes : 1596 écus 6 sols 1 denier
 Dépenses : 1618 écus 58 sols 7 deniers
 Déficit : 22 écus 52 sols 6 deniers

Recettes. – Reliquat, 28 écus 3 sols 2 deniers. – Remboursement pour fournitures faites aux troupes, 35 écus 40 sols. – Vente : de bois, 20 écus ; - de blé, 51 écus 36 sols. - Emprunt, 297 écus 26 sols. – taille, 1076 écus 40 sols 8 deniers (f° 1v°-5). – Dépenses. – Annonce et avoine pour les cavaliers du prince de Mourgues [Monaco], logés à Puget, 47 écus 31 sols (f° 11v°-12). – Frais de poursuites à la requête du receveur des deniers des taxes ordinaires des acquisitions ecclésiastiques, 9 écus (f° 13). – Bière pour transporter les morts, 1 écu 20 sols (f° 13v°). – Frais de consultation, 3 écus 32 sols. – Droit de sceau d'une requête civile, 8 écus 45 sols (f° 14v°-15). – Location de mulets pour porter les bagages des soldats logés à Puget, 7 écus. – Achat d'une terre de N. d'Authier, prévôt, 40 écus (f° 17). – Frais d'hôtel du commissaire chargé d'informer « *sur les desordres que ont faict les cavalliers* » de la compagnie du prince de Mourgues, 1 écu 30

sols (f° 19v°). - Procès-verbal de clôture (f° 29).
- Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 172 . Comptes trésoraires – 1645-1646.

Liasse : 6 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 63 pièces papier, 2 pièces parchemin.

Honoré Garcin, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Vacations à Aix, pour 9 jours, 2 écus 24 sols. – Gages du sergent, 2 écus. - Intérêts à la confrérie du St Esprit, 22 écus. – Acompte du taillon, 23 livres 12 sols. - Requête, extrait de lettres compulsaires et de sentence condamnant la commune à payer à Elzéar Raibaud, praticien à Aix, cessionnaire d'Honoré Crotte, 245 livres 6 sols, pour dépens adjugés à ce dernier.

CC 173 . Comptes trésoraires – 1646-1647.

Liasse : 12 cahiers *in-8* 70 feuillets papier, 74 pièces papier, 1 sceau.

Jean Rainard, trésorier. –

Recettes	: 2974 écus 37 sols
Dépenses	: <u>2942 écus 45 sols</u>
Excédent	: 31 écus 52 sols

Dépenses. – Blé pour l'armée, 5 charges [8 hl], 35 écus. – Location de mulets pour porter les hardes, 8 écus 36 sols. – Contribution à la ville de Draguignan pour l'entretien des pères de la Doctrine, 13 écus 46 sols. - Achat de 2 trenteniers et 6 bêtes, moutons et « *menons* » [boucs châtrés], plus 3 vaches, 86 écus 40 sols. - Procès-verbal de clôture (f° 19). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Vérification des dettes, 5 livres 17 sols. – Location du logement du chirurgien, 12 livres. – Solde de dommages intérêts à Honoré Crotte, de Fréjus, suivant arrêt de la Cour des Comptes, 111 écus 44 sols. – Vacations à Mousteiret, Cuebris, etc. pour recouvrer de ces communautés la contribution à la subsistance des troupes logées à Puget, 6 livres. – Frais de garde de

« *l'average* » saisi à la commune de Cuebris, 54 sols. – Port « *d'ardes* » : au Cannet, 2 écus ; - à Antibes, 18 livres.

CC 174 . Comptes trésoraires – 1647-1648.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 11 pièces papier, 3 sceaux.

N. , trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Vacations à Draguignan, 40 sols. – Creusement d'un fossé pour soutirer l'eau qui filtre dans le four, 8 sols. – Publications de la mise en adjudication du recouvrement de la taille, 50 sols.

CC 175 . Comptes trésoraires – 1649-1650.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.

N. , trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Inventaire des mandats et autres pièces remis aux procureurs du Pays pour la liquidation des fournitures faites aux troupes. – Rôle des propriétaires de biens dont les fruits seront saisis pour paiement des tailles.

CC 176 . Comptes trésoraires – 1650-1651.

Liasse : 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier, 7 pièces papier.

N. , trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Parcelle. – Acte de bail de la boucherie, 12 sols. – Extrait de sommation aux redevables de la taille, 1 livre. – Acte de vente de la taille, 1 livre. – Procuration, 1 livre 4 sols.

CC 177 . Comptes trésoraires – 1651-1652.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 52 pièces papier.

Abel Rey, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – « *Gages de la famille*

du...viguier » de Draguignan, 2 livres. – Fouage et subside du vin, 17 livres. – Nourrice d'un bâtard à 3 livres 12 sols par mois. – Réparations aux chemins, 3 livres. – Gages du maître d'école, 12 écus. – Achat de 6 « cornudes » de chaux, 1 livre 3 sols. – Pension féodale, 30 livres.

CC 178 . Comptes trésoraires – 1652-1653.

Liasse : 2 cahiers in-8 10 feuillets papier, 74 pièces papier.

Antoine Gavot, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Taillon, ¼, 23 livres 15 sols. - Vacations à l'occasion de la séquestration des biens de N. sieur de Roquebrune, 15 livres 16 sols. – Gages du sergent, 6 livres. - Deniers du Pays, ¼, 186 livres 2 sols 8 deniers. – Location d'un cheval pour porter des prisonniers à Aix, 6 livres. – Nettoyage du puits communal, 2 livres 18 sols.

CC 179 . Comptes trésoraires – 1653-1654.

Liasse : 2 cahiers in-8 30 feuillets papier, 43 pièces papier.

Honoré Gairard, trésorier. –

Recettes : 4639 livres 2 sols 5 deniers
 Dépenses : 4596 livres 7 sols 3 deniers
 Excédent : 42 livres 15 sols 2 deniers

Recettes. – Taille, 2 477 livres. – Vente d'une terre, 54 livres. – Reliquat, 110 livres 6 sols. - Emprunt, 339 livres. – Tasque, 169 livres 1 sol (f° 1-4). – Dépenses. – Acompte : du taillon, 23 livres 15 sols ; - de la taille réelle, 17 livres (f° 9). – Dommages intérêts à Antoine Attanoux, notaire de Roquebrune, 595 livres 5 sols 9 deniers. – Gages : de Pierre Amphoux, bourgeois du même lieu, pour 10 jours employés au réallivrement, 12 livres 10 sols ; - du maître d'école, acompte, 12 livres ; - du sergent, 6 livres (f° 9v°-10). – Aumône aux « *Egiptiens affin qu'ils ne viendrent* » loger à Puget, 3 livres (f° 10v°). - Perte « *à la diminution* » des monnaies, 5 livres 19 sols (f° 12). – Honoraires du

procureur de la commune à Aix, pour le procès contre : NN. Badier, Fortoul, Bonaud et Attanoux, 36 livres ; - Annibal Denigris, 13 livres 4 sols ; - la commune de Fréjus en remboursement de contribution pour fournitures, compris les honoraires des avocats, 89 livres 19 sols (f° 13). – Procès-verbal de clôture du compte du : trésorier (f° 16) ; - 1^{er} consul (f° 18) ; - 2^e consul (f° 18v°). – Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 180 . Comptes trésoraires – 1654-1655.

Liasse : 4 pièces papier.

Honoré Gairard, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Deniers du Pays, 278 livres. - Vacations et fournitures, 19 livres 6 sols.

CC 181 . Comptes trésoraires – 1655-1656.

Liasse : 1 cahier in-8 18 feuillets papier, 50 pièces papier.

Guillaume Rey, trésorier. –

Recettes : 2877 livres 9 sols 6 deniers
 Dépenses : 2977 livres 6 sols 6 deniers
 Déficit : 99 livres 17 sols

Recettes. – Taille, 2 456 livres 16 sols. - Dépenses. – Vacations de Jean Pellassy à Brignoles, 3 livres 12 sols. – Entretien d'un bâtard, 21 livres 12 sols. – gages : du sergent, 6 livres 5 sols ; - d'Emmanuel Bonaud, notaire, pour le nouvel allivrement, 54 livres (f° 1-5v°). – Levée de lettres contraintes, 12 livres (f° 7v°). – Gages du trésorier, 25 livres 6 sols. - Procès-verbal de clôture du compte : du trésorier (f° 8v°) ; - des consuls (f° 10-11v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 182 . Comptes trésoraires – 1656-1657.

Liasse : 44 pièces papier.

Jean Maurel, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Achat de 7 moutons, 81 livres.

- Deniers du Pays, acompte, 502 livres 2 sols. – Remboursement de créance, 225 livres. – Réparations au grand chemin de Draguignan, 18 livres 10 sols. – Intérêts, 93 livres 15 sols.

CC 183 . Comptes trésoraires – 1657-1658.

Liase : 5 cahiers in-8 48 feuillets papier, 43 pièces papier.

Jean Rey, trésorier. –

Recettes : 7548 livres 1 sol
 Dépenses : 7564 livres 2 sols 4 deniers
 Déficit : 16 livres 1 sol 4 deniers

Recettes. – Emprunt contracté envers Honoré Camelin, bourgeois de Fréjus, 500 livres. - Taille, 5046 livres. – Emprunt contracté envers Pierre Broc, écuyer de Draguignan, 1748 livres (f° 1-2v°). – Dépenses. – Deniers du Pays, 881 livres 14 sols. – Gages d'un « *regardadour* » et auditeur des comptes, 8 livres 8 sols. – Remis à « *de Monplesant pour donner à celui qui nous faisoit exanter des gens de guerre...l'année passée* », 400 livres (f° 6-6v°). – Présent au « *premier Président* », d'un sanglier, 4 livres 11 sols ; d'un chapon, 4 livres 8 sols (f° 7v°-8). - Encouragement à un enchérisseur à l'adjudication de la taille, 31 livres 14 sols. - Remboursement de créance, 306 livres 11 sols 9 deniers (f° 10v°-11). - Vacations de Scipion Rainard, viguier de Puget, pour le procès-verbal « *que fist des desordres du regiment de Poitou* » et assistance aux enchères, 12 livres. – Intérêts, 484 livres 17 sols 6 deniers. – Nourriture du prédicateur, 6 livres (f° 11v°-12). – Achat de 12 pans [3 m] de « *cordelhat...pour abilher le bastard* », 4 livres 10 sols. – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 12v°-13). - Procès-verbal de clôture (f° 18). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 184 . Comptes trésoraires – 1658-1659.

Liase : 15 pièces papier.

Jean Rey, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Frais d'hôtel des auditeurs des

comptes, 6 livres. – Taillon, acompte, 23 livres 15 sols. – Pension seigneuriale, 30 livres. – Remboursement de créance, 300 livres. – Gages du maître d'école, solde, 30 livres 8 sols. – legs pour doter de pauvres filles, 9 livres 7 sols 6 deniers.

CC 185 . Comptes trésoraires – 1659-1660.

Liase : 5 cahiers in-8 40 feuillets papier, 81 pièces papier.

Antoine Sauve, marchand, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Gages d'Honoré Bermond, de Montauroux pour 25 journées qu'il a été « *à la grande chasse* » pour faire un présent à l'évêque, 18 livres 15 sols. - Achat de 10 charges [16 hl] d'avoine, 57 livres 10 sols. – Gages semestriels du maître d'école, 18 livres. – Présent de 15 perdrix à l'évêque, 13 livres 10 sols 6 deniers. – Frais d'hôtel des députés chargés de porter ledit présent, 3 livres 12 sols. – Creusement du puits de la place du Patil, acompte, 6 livres. – Consultation, 4 livres. – Remboursement de créance, 310 livres 18 sols. – Droits d'anoblissement et affranchissement de la 22^e et demi partie des héritages roturiers, acompte, 475 livres 2 sols. – Gages du greffier, 33 livres. – Vin pour l'étape, 2 charges 12 pots [135 l], 8 livres 2 sols. - Achat d'un mousqueton, 7 livres.

CC 186 . Comptes trésoraires – 1660-1661.

Liase : 5 cahiers in-8 24 feuillets papier, 53 pièces papier.

Guillaume Mège, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acomptes des réparations à la fontaine, 11 livres. – Réparations au chemin près du pont de Pissarelle, 9 livres. – Port de hardes des troupes, 7 livres 10 sols. – Intérêts aux hoirs de Pierre Fougeirat, 37 écus. – Achat de 6 moutons pour l'étape, 50 livres.

CC 187 . Comptes trésoraires – 1661-1662.**Liasse : 64 pièces papier.**

Jean Laugier, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Réparations au «*pas*» de la Vernède, 24 livres. – Nourrice d'un bâtard, 7 livres 10 sols. – Gages du greffier, acompte, 9 livres. – Nettoyage des puits et fontaines, 6 livres. – Berceau pour le bâtard, 12 sols. - «*Prix de deux linseuls pour [lui] faire de pedas et une couverte et pedas lanis*», 6 livres 18 sols. – Gages d'un «*regardadour*», 9 livres. – Frais d'hôtel des députés chargés de porter 5 chapons au nouvel évêque, 3 livres. - Intérêts à la confrérie du St Esprit, 66 livres 6 sols. – Legs pour doter de pauvres filles, 9 livres 7 sols 6 deniers. – Pension seigneuriale, 30 livres.

CC 188 . Comptes trésoraires – 1662-1663.**Liasse : 3 cahiers in-8 12 feuillets papier, 16 pièces papier.**

Jean Caze, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Frais de procédure, 36 livres. – Réparations au pavé du chemin de la Vernède, 4 livres. – Remboursement de créance, 1 800 livres. – Extrait du bail de la boulangerie.

CC 189 . Comptes trésoraires – 1663-1664.**Liasse : 27 pièces papier, 5 sceaux.**

Abel Gavot, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Avance du trésorier aux consuls «*pour survenir aux affaires de la communauté*», 75 livres. – Taillon, acompte, 23 livres 15 sols. – Réparations à la place publique, 9 livres. – Impositions : du Pays, ¼, , 58 livres 16 sols ; - de la viguerie, 21 livres 6 sols 8 deniers. – Gages semestriels du maître d'école, 18 livres. – Lettres contraintes, exploits de commandement, gagerie, et contrainte par corps contre Pons Dozoul.

CC 190 . Comptes trésoraires – 1664-1665.**Liasse : 1 cahier grand in-8 28 feuillets papier, 3 cahiers in-8 20 feuillets papier, 46 pièces papier.**

Benoît Maurine, trésorier. –

Recettes : 4855 livres 17 sols 2 deniers
 Dépenses : 4666 livres 6 sols 8 deniers
 Excédent : 189 livres 10 sols 6 deniers

Recettes. – Emprunt, 1 162 livres 10 sols. – Taille, 2973 livres 15 sols. – Vente : de terres, 48 livres 6 deniers ; - de bois, 30 livres (f° 2-3). – Dépenses. – Réparations : à la fontaine, 3 livres 9 sols ; - au chemin du Gabron, 2 livres 1 sol ; - à l'abreuvoir du pont de Pissarelle, 1 livre 16 sols. – Fourniture et pose d'une serrure à «*l'artiban de l'église proche de la chère*», 4 livres 3 sols. – Vin pour l'étape, 40 charges 17 pots ½ [24, 22 hl], 148 livres 5 sols 3 deniers (f° 7-8v°). – Gages de l'employé à faire les billets de santé, pour 1 mois, 3 livres. – Confection d'un «*bastidon*» près de l'église pour le gardien de la santé, 8 livres (f° 12). – Intérêts à Pierre Jean Dhéran, de Draguignan, 232 livres (f° 14v°). – Remboursement de créance, 1 238 livres 13 sols. – Procès-verbal de clôture du compte : du trésorier (f° 19v°) ; - des consuls (f° 21-21v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 191 . Comptes trésoraires – 1665-1666.**Liasse : 4 cahiers in-8 40 feuillets papier, 58 pièces papier.**

Antoine Gavot, trésorier. –

Recettes : 1767 livres 13 sols 4 deniers
 Dépenses : 1642 livres
 Excédent : 125 livres 13 sols 4 deniers

Recettes. – Emprunt, 1 050 livres (f° 1-1v°). – Dépenses. – Flambeaux pour l'éclairage des troupes, 6 livres. – Acompte des impositions du Pays, 183 livres 10 sols. – Gages : de 3 mois du gardien de la santé, 22 livres 10 sols (f° 6-7) ; - du greffier, 33 livres. – Extrait de

la sentence de visite de l'évêque, 4 livres.
 - Lattes pour les barricades, 5 livres 12 sols (f° 7v°-8). – Droits de lods, 26 livres 1 sol (f° 8v°). – Prime pour la destruction d'un loup, 3 livres. – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 12). – Vacations et voyages pour recherches de papiers relatifs au réafouagement, 404 livres (f° 12v°). – Procès-verbal de clôture (f° 14v°). – Pièces justificatives.
 - Mandats, parcelles, quittances.

CC 192 . Comptes trésoraires – 1666-1667.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 5 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Antoine Sauve, trésorier. – Pièces justificatives.
 - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Confection d'une cloche, 72 livres. – Réparations à la maison de ville, 9 écus 23 sols. – Lettres contraintes contre les débiteurs forains de la taille.

CC 193 . Comptes trésoraires – 1667-1668.

Cahier *in-8* 4 feuillets papier.

Jean Laugier [fils de Georges], trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Parcelle. – Fournitures et vacations : à Draguignan pour porter les deniers du roi et du Pays, 2 livres ; - à Fréjus 2 voyages pour prier l'évêque de venir bénir la cloche, 22 sols ; - aux porteurs de la cloche, 3 livres 16 sols ; - au prêtre qui a accompagné l'évêque, 1 livre 10 sols. – Gages du trésorier, 9 livres 12 sols.

CC 194 . Comptes trésoraires – 1668-1669.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 72 feuillets papier, 15 pièces papier.

Balthazar Bonaud, trésorier. –

Recettes : 4178 livres 2 sols
 Dépenses : 3913 livres 15 sols 3 deniers
 Excédent : 264 livres 6 sols 9 deniers

Recettes. – Vente de chaux, 60 livres. – Rêve, 90 livres (f° 1-1v°). – Taille, 1398 livres (f° 5v°). – Dépenses. – Gages du maître d'école, 24 livres

17 sols (f° 10v°). – Réparations au chemin de Saint Sébastien, 20 livres (f° 14v°). – Deniers du roi et du Pays, acompte, 157 livres 7 sols 6 deniers (f° 15v°). – Encouragement à un enchérisseur à la vente de terres communales, 3 livres (f° 16v°). – Vacations pour l'estimation des droits de tasque, 6 livres (f° 19v°). – Réparations au bassin de la fontaine, 2 livres 8 sols 6 deniers. – Frais d'hôtel des députés ayant assisté à la transaction passée avec la commune de Fréjus [au sujet du canal], 6 livres (f° 23v°-24). – Aumône à la confrérie du St Sacrement, 15 livres (f° 25v°). – Procès-verbal de clôture du compte : du trésorier (f° 37v°) ; - du consul (f° 40v°). – Pièces justificatives.
 - Mandats, parcelles, quittances.

CC 195 . Comptes trésoraires – 1669-1670.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 50 feuillets papier, 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 67 pièces papier.

Jean Laugier (fils de Georges), trésorier. –

Recettes : 1589 livres 10 sols 1 denier
 Dépenses : 1458 livres 6 sols 8 deniers
 Excédent : 131 livres 3 sols 5 deniers

Recettes. – Reliquat, 164 livres 7 sols 1 denier (f° 1-1v°). – Tasque, 78 livres. – Taille, 724 livres 10 sols (f° 5). – Dépenses. – Papier du compte, 17 sols. – Journées de femme pour « charier de pierres à l'esquive d'anne de la font » , 9 sols. – Legs pour doter de pauvres filles, 9 livres 7 sols 6 deniers. – Deniers du roi et du Pays, acompte, 160 livres 5 sols 6 deniers (f° 13-14). – Gages : du greffier, 33 livres (f° 21) ; - du maître d'école, 49 livres 14 sols (f° 23). – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 24v°). – Procès-verbal de clôture (f° 29v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 196 . Comptes trésoraires – 1670-1671.

Liasse : 9 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 54 pièces papier.

François Caze, trésorier. – Pièces justificatives.

- [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. - Deniers du roi et du Pays, $\frac{1}{4}$, 208 livres 17 sols 6 deniers. - Fouage et subside, $\frac{1}{4}$, 12 livres 16 sols. - Nourrice d'un bâtard, à 20 sols par mois, 4 livres. - Gages de « *regardadour* », pour 4 mois, 3 livres. - Nettoyage d'un puits, 17 sols 6 deniers. - Réparations à l'hôpital, 18 livres 16 sols. - Entretien de la fontaine, 9 livres. - Réparations au pont de la Canavère, 4 livres.

CC 197 . Comptes trésoraires – 1671-1672.

Liasse : 5 cahiers in-8 44 feuillets papier, 53 pièces papier.

Jacques Sauve, praticien, trésorier. –

Recettes	: 2418 livres	9 deniers
Dépenses	: <u>2162 livres 16 sols 9 deniers</u>	
Excédent	: 255 livres	4 sols

Recettes. – Taille, 1784 livres 10 sols 5 deniers. – Rêve, 165 livres (f° 2). – Solde du reliquat, 160 livres 15 sols 4 deniers (f° 4). - Dépenses. – Niche au maître autel, 21 livres 6 sols 8 deniers. – Prix de 20 barils d'anchois, 30 livres (f° 6v°-7). – Frais d'hôtel à l'occasion de l'adjudication de la taille, 10 livres 16 sols (f° 10v°). – Réparations : aux pavés, 23 livres 10 sols ; - à la fontaine, 11 livres 14 sols (f° 11v°-12). - - Procès-verbal de clôture (f° 17). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 198 . Comptes trésoraires – 1672-1673.

Liasse : 4 cahiers in-8 22 feuillets papier, 70 pièces papier.

Jean Caze, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Gages du sergent, 9 livres. – Indemnité pour dommages causés dans les propriétés par les voyageurs ne pouvant passer dans le chemin à cause « *de la grande quantité d'eau et fange* », 3 livres. – Achat de 18 pots d'anchois pour faire des présents à Aix, 33 livres 15 sols. – Réparations au chemin de Draguignan, quartier du Suve, 1 livre

12 sols. – Prêt à un malade, 6 livres. – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 66 livres 6 sols. - Secours à la confrérie du St Sacrement, 24 livres. – Aumône à des Egyptiens, 20 sols. - Arpentage fait par Antoine Menjaud, chirurgien de Fréjus, pour le nouvel allivrement, 60 livres. – Gages d'un expert, 32 livres 2 sols.

CC 199 . Comptes trésoraires – 1673-1674.

Liasse : 2 cahiers in-8 32 feuillets papier, 46 pièces papier, 1 sceau.

Pierre Guillon, trésorier. –

Recettes	: 4092 livres 14 sols 3 deniers
Dépenses	: <u>4033 livres 2 sols 3 deniers</u>
Excédent	: 59 livres 12 sols

Recettes. – Reliquat, 44 livres 2 deniers. - Herbages de l'Aire belle, 13 livres 10 sols. – Vente d'une terre, 60 livres (f° 1-2). - Tasque, 39 livres. – Dépenses. – Creusage d'un puits, 20 livres. – Médicaments pour une indigente, 4 livres 14 sols (f° 4). – Legs pour doter de pauvres filles, 9 livres 7 sols 6 deniers (f° 14). – Réparations à l'abreuvoir du pont de Pissarelle, 23 livres 5 sols (f° 14v°). – Acompte des deniers du roi et du Pays, 187 livres 19 sols 8 deniers (f° 15v°). – Gages du « *regent des ecoles* », 50 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 21v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 200 . Comptes trésoraires – 1674-1675.

Liasse : 2 cahiers in-8 10 feuillets papier, 21 pièces papier.

Jean Rey, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Fouage et subside, $\frac{1}{4}$, 12 livres 16 sols 6 deniers. – Taillon, $\frac{1}{4}$, 18 livres 8 deniers. – Deniers du roi et du Pays, $\frac{1}{4}$, 228 livres 7 sols 6 deniers. – Pension seigneuriale, 30 livres.

CC 201 . Comptes trésoraires – 1675-1676.

Liase : 3 cahiers in-8 18 feuillets papier, 15 pièces papier, 1 cachet.

Abel Gavot, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Fouage et subside, $\frac{1}{4}$, 12 livres 16 sols 6 deniers. – Taillon, $\frac{1}{4}$, 18 livres 8 deniers. – Deniers du roi et du Pays, $\frac{1}{4}$, 651 livres 6 sols. – Correspondance de N. Revest, d'Aix, accusant réception de 6 pots d'anchois.

CC 202 . Comptes trésoraires – 1676-1677.

Liase : 2 cahiers in-8 48 feuillets papier, 59 pièces papier.

Jean Tenier, trésorier. –

Recettes : 5275 livres 2 sols 11 deniers
 Dépenses : 4889 livres 8 sols 2 deniers
 Excédent : 385 livres 6 sols 9 deniers

Recettes. – Reliquat, 91 livres 12 sols 6 deniers. – Rêve du pain, du vin et de l'huile, 110 livres. – Herbages, 13 livres. – Vente d'une terre, 44 livres 2 sols (f° 1-2). – Emprunt, 315 livres (f° 4). Taille, 2852 livres 2 deniers (4v°-5). – Dépenses. – Gages du sergent, 8 livres. – Deniers du roi et du Pays, $\frac{1}{4}$, 188 livres 1 sol 6 deniers (f° 12). – Achat de 25 charges [40 hl] de blé, 400 livres (f° 13). – Intérêts, 30 livres. – Pension seigneuriale, 30 livres. – Legs pour doter de pauvres filles, 34 livres 3 sols (f° 15v°-16). – « Callade » au chemin de St Sébastien, 14 cannes $\frac{1}{2}$ [29 m], 21 livres 15 sols. – Frais d'hôtel à l'occasion « de la venue » de l'évêque, 15 livres (f° 16v°-17). – Gages du médecin, 25 livres (f° 17v°). – Procès-verbal de clôture (f° 24v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 203 . Comptes trésoraires – 1677-1678.

Liase : 3 cahiers in-8 30 feuillets papier, 27 pièces papier.

Abel Gavot, trésorier. –

Recettes : 5426 livres 10 sols 10 deniers
 Dépenses : 5028 livres 7 sols 3 deniers
 Excédent : 398 livres 3 sols 7 deniers

Recettes. – Reliquat, 385 livres 14 sols 9 deniers. – Herbages, 17 livres. – Rêve du pain, du vin et de l'huile, 110 livres. – Dépenses. – Transport de pierres pour réparer les chemins, 64 livres 8 sols (f° 1-8). – Intérêts, 66 livres 6 sols (f° 9). – Remboursement de créance, 316 livres 1 sol. – Acompte des deniers du roi et du Pays, 264 livres 11 sols 6 deniers (f° 9v°). – Achat de 20 charges 7 panaux [33, 12 hl] de blé, 390 livres 4 sols (f° 14). – Procès-verbal de clôture (f° 15). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 204 . Comptes trésoraires – 1678-1679.

Liase : 4 cahiers in-8 38 feuillets papier, 67 pièces papier.

Pierre Guillon, trésorier. –

Recettes : 4244 livres
 Dépenses : 4134 livres 10 sols 8 deniers
 Excédent : 109 livres 9 sols 4 deniers

Recettes. – Reliquat, 244 livres 5 sols 8 deniers. – Vente : d'une terre, 110 livres (f° 1-1v°) ; - de blé aux habitants du lieu, 399 livres 18 sols 8 deniers (f° 3). – Taille, 2119 livres 1 sol. – Emprunts, 700 livres (f° 3v°-4). – Dépenses. – Legs pour doter de pauvres filles, 30 livres. – Service religieux de la chapelle de St Antoine, 13 livres 14 sols. – Contribution pour logement de troupes, 301 livres 14 sols (f° 5v°-6). – Deniers du roi et du Pays, acompte, 278 livres 9 sols 6 deniers (f° 7). – Confection d'une bière [brancard], 7 livres 3 sols (f° 10). – Procès-verbal de clôture (f° 13v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 205 . Comptes trésoraires – 1679-1680.

Liase : 5 cahiers in-8 66 feuillets papier, 174 pièces papier.

Jean Rey, trésorier. –

Recettes : 4831 livres 1 sol
 Dépenses : 4549 livres 15 sols 8 deniers
 Excédent : 291 livres 5 sols 4 deniers

Recettes. – Intérêts du prix de vente de maisons et terres, 48 livres 18 sols. - Rêve du pain, du vin et de l'huile, 55 livres (f° 1-1v°). -<Herbages, 25 livres. – Taille, 2154 livres 7 sols 7 deniers (f° 2v°). – Dépenses. – Au porteur de la lettre annonçant la conclusion de la paix avec l'Espagne, 10 sols (f° 20). - Honoraires du viguier de Draguignan, de son greffier et d'un « officier » chargés de la vérification des mesures, 88 livres 16 sols. - Prix de 10 charges [16 hl] de blé, 190 livres (f° 21). – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 66 livres 6 sols. – Serrure neuve et accommodage de vieilles servant aux caisses de la commune, 4 livres 5 sols (f° 22). - Gages de N. Gavot, notaire et N. Ravel, experts au réallivrement, 120 livres (f° 24). - Procès-verbal de clôture (f° 31). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Extraits de lettres contraintes, exploits de commandement à la requête de l'adjudicataire du recouvrement des taxes sur les biens aliénés.

CC 206 . Comptes trésoraires – 1680-1681.

Liasse : 1 cahier grand in-8 32 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 83 pièces papier.

Balthazar Bonaud, trésorier. –

Recettes : 3780 livres 17 sols 7 deniers
 Dépenses : 3703 livres 6 sols 11 deniers
 Excédent : 77 livres 10 sols 8 deniers

Recettes. — Vente : d'une terre, 100 livres. Reliquat, 302 livres 2 sols (f° 1). – Fermage de terres, 132 livres 4 sols (f° 2). – Taille, 2511 livres 5 sols (f° 3v°). – Dépenses. – Gages : semestriels du maître d'école, 17 livres 4 sols ; - du sergent, 11 livres 18 sols (f° 9v°) ; du médecin, 25 sols ; - d'un « regardadour », 9 livres (f° 11v°-12). – Procès-verbal de clôture (f° 17). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Extrait de délibération communale portant vote de : 25 écus pour

envoyer à Aix ; - 261 livres pour la levée de l'arrêt contre N. Beuf et N. Sénèquei et autres dépenses.

CC 207 . Comptes trésoraires – 1681-1682.

Liasse : 7 cahiers in-8 74 feuillets papier, 91 pièces papier.

Maurice Laugier, trésorier. –

Recettes : 3945 livres 2 sols 2 deniers
 Dépenses : 3573 livres 15 sols 9 deniers
 Excédent : 371 livres 6 sols 5 deniers

Recettes. – Reliquat, 4 livres 3 sols 2 deniers. - Herbages, 16 livres 10 sols (f° 1-1v°). - Rêve : de la boulangerie, etc., 135 livres (f° 3) ; - de la boucherie, 150 livres (f° 5). - Taille, 2131 livres 8 sols 9 deniers (f° 5v°). – Dépenses. – 8è denier, 82 livres 10 sols. - Réparations à la chapelle de St Antoine, 13 livres 6 sols (f° 14). – Gages des observantins pour le service de l'église en l'absence du vicaire du lieu, 10 livres 10 sols (f° 15). - Frais de procédure et vacations dans l'instance pendante contre [François Marenc], vicaire, 249 livres 8 sols. – Gages de Joseph Garcin, notaire, pour avoir, en qualité de viguier, dressé « le procès verbal ... contre les prisonniers du Luc et de Flayosc » , 2 livres (f° 16). – Achat d'un « caban » pour le meunier, 11 livres 6 sols (f° 16v°). - Procès-verbal de clôture (f° 28). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Extrait de délibération communale portant vote de 200 livres pour acheter du blé et « pour survenir aux urgents affaires de la communauté » .

CC 208 . Comptes trésoraires – 1682-1683.

Liasse : 3 cahiers in-8 28 feuillets papier, 57 pièces papier.

Antoine Gavot, trésorier. –

Recettes : 3355 livres 1 sol 8 deniers
 Dépenses : 3292 livres 18 sols 1 denier
 Excédent : 63 livres 3 sols 7 deniers

Recettes. — Emprunt, 400 livres (f° 2v°).

– Taille, 2344 livres 19 sols 9 deniers (f° 3v°).
 – Dépenses. – Gages : d'un consul, 7 livres (f° 4) ; - du « *régent* » des écoles, acompte, 27 livres (f° 5). – Frais funéraires de François Caze, consul, 15 livres. – Gages de François Marenc, vicaire, « *pour avoir faict une neufveine à St Roch durant le temps que le bestail avoit le mal de gorge que d'aller dire messe à Vil[l]epey* », 4 livres [cf. pièces justificatives] (f° 6). – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 7). – Intérêts, 80 livres. – Chasse pour un présent à l'évêque, 36 livres (f° 7v°).
 – Gages de 2 « *regardadours* », 18 livres (f° 8v°). - Procès-verbal de clôture (f° 28).
 - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – « *Dépense [faite par] la garde quand nous donna la nouvelle du feu de joy du fils de notre bon Roy* », 1 livre 10 sols.

CC 209 . Comptes trésoraires – 1683-1684.

Liase : 2 cahiers in-8 12 feuillets papier, 38 pièces papier.

Guillaume Mège, trésorier. – Pièces justificatives.
 – [Manque le compte]. – Compte des adjudicataires de la taille. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte ; des deniers du roi et du Pays, 272 livres 6 sols 6 deniers ; - du fouage et subside, 12 livres 16 sols 6 deniers.
 – Extrait de délibération communale portant vote de 420 livres pour rembourser N. Borrelly, qui menace de poursuivre la commune.

CC 210 . Comptes trésoraires – 1684-1685.

Liase : 2 cahiers in-8 44 feuillets papier, 48 pièces papier.

Guillaume Mège, maréchal, trésorier. –

Recettes	: 3996 livres 1 sol 5 deniers
Dépenses	: <u>3986 livres 3 sols 9 deniers</u>
Excédent	: 9 livres 9 sols 8 deniers

Recettes. – Reliquat de 1682, 52 livres 3 sols, 16 livres 13 sols (f° 1v°-2). 7 deniers.
 - Intérêts du prix des terres vendues – Rêve de la boulangerie, 144 livres (f° 5v°). – Fermage de terres, 17 livres (f° 15). – Taille, acompte, 700 livres (f° 15v°-16). –

Dépenses. - Gages : de Pierre Veirac, médecin, 50 livres ; - du « *vallet de ville* », 12 livres ; - du greffier, acompte, 6 livres ; - du « *régent* » des écoles, acompte, 12 livres ; - d'un auditeur des comptes, 12 sols (f° 19-20). – Port de 2 pauvres au Muy, 1 livre 2 sols (f° 23). – Service de la chapelle de St Antoine, 13 livres 9 sols 6 deniers (f° 23v°).
 - Procès-verbal de clôture (f° 36). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 211 . Comptes trésoraires – 1685-1686.

Liase : 3 cahiers in-8 16 feuillets papier, 24 pièces papier.

Etienne Maurine, trésorier. – Pièces justificatives.
 – [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Nourrice d'un bâtard, pour 1 mois, 3 livres 6 sols. – Gages du greffier, 24 livres. – Fourniture et pose d'une serrure à la porte de la maison de ville, 12 sols. – Gages du valet de ville, 12 livres. – Réparations à l'église, 50 livres. – Remboursement de créance, 600 livres.

CC 212 . Comptes trésoraires – 1686-1687.

Liase : 1 cahier grand in-8 20 feuillets papier, 2 cahiers in-8 12 feuillets papier, 82 pièces papier.

Jean Caze, trésorier. –

Recettes	: 6268 livres 10 deniers
Dépenses	: <u>6072 livres 13 sols 8 deniers</u>
Excédent	: 195 livres 7 sols 2 deniers

Recettes. – Fermage : d'un pré, 18 livres 13 sols 6 deniers ; - de l'Airebelle, 15 livres.
 - Rêve du pain, du vin et de l'huile, 72 livres.
 – Taille, 2121 livres (f° 3-4v°). – Dépenses.
 – Acompte : du taillon, 17 livres 18 sols 3 deniers ; - du fouage et subside, 12 livres 16 sols 6 deniers ; - pour l'entretien de la famille du viguier, 36 sols. – Vacations à Toulon pour obtenir permission de couper du bois et présent à l'intendant de la Marine, 17 livres 30 sols. – Intérêts, 80 livres. – Gages du médecin, 50 livres. – Remboursement de

créance, 900 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 36). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. - Extrait de délibération communale portant vote de 200 livres pour paiement d'intérêts.

CC 213 . Comptes trésoraires – 1687-1688.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 81 pièces papier.

Honoré Champoursin, trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. - Acompte : des deniers du Pays et de la viguerie, 243 livres 16 sols 6 deniers ; - du fouage et subside, 12 livres 16 sols 6 deniers ; - du taillon, 17 livres 18 sols 3 deniers. - Nourrice d'un bâtard, pour 4 mois, 12 livres. - Réparations à la fontaine, 4 livres 14 sols. - Remboursement de créance, 120 livres. - Réparations au pavé de la rue allant à Notre-Dame, 7 livres 4 sols. - Présent d'anchois pour envoyer à Aix, 21 livres 7 sols. - Clous et papier pour un feu de joie, 1 livre 2 sols 5 deniers.

CC 214 . Comptes trésoraires – 1688-1689.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 32 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 3 pièces papier.

Pierre Guillon, trésorier. -

Recettes	: 2040 livres 18 sols 2 deniers
Dépenses	: <u>1898 livres 9 sols</u> _____
Excédent	: 142 livres 9 sols 2 deniers

Recettes. - Intérêts, 16 livres 13 sols (f° 1v°). - Reliquat de 1686, 38 livres 13 sols, 6 deniers (f° 7v°). - Emprunt, 600 livres (f° 11). - Dépenses. - Intérêts à la confrérie du St Esprit, 66 livres 6 sols (f° 15). - Pension seigneuriale, 30 livres (f° 15v°). - Réparations à la fontaine, 12 livres (f° 19v°). - Legs pour doter de pauvres filles, 37 livres 10 sols 6 deniers (f° 23v°). - Nettoyage du Gabron, 1 livre 10 sols 6 deniers (f° 26). - Procès-verbal de clôture (f° 31). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 215 . Comptes trésoraires – 1689-1690.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 10 pièces papier.

Louis Rey [chirurgien], trésorier. - Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. - Remboursement de créance, 205 livres. - Deniers du roi et du Pays, acompte, 257 livres 6 sols 6 deniers. - Gages du « *regent du college* », acompte, 30 livres. - Extrait de l'acte de bail de la rève du pain, du vin et de l'huile.

CC 216 . Comptes trésoraires – 1690-1691.

Liasse : 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier, 1 pièce papier.

Nicolas Baresté, marchand, trésorier. -

Recettes	: 3505 livres 13 sols 10 deniers
Dépenses	: <u>3506 livres 18 sols 8 deniers</u>
Déficit	: 1 livre 4 sols 10 deniers

Recettes. - Acompte de la taille, 400 livres. - Reliquat, 136 livres 17 sols 6 deniers (f° 1-1v°). - Herbages, 21 livres (f° 3). - Taille de « *l'année passée* », 2650 livres 5 sols 6 deniers (f° 4). - Dépenses. - Intérêts, 80 livres. - Pension seigneuriale, 30 livres (f° 6v°). - Gages : semestriels du maître d'école, 30 livres ; - du valet de ville, 12 livres ; - semestriels, du médecin, 25 livres 6 deniers (f° 7v°-8). - Présent de 6 pots d'anchois à N. Revest, d'Aix, 5 livres 6 deniers (f° 8v°). - Réparations aux armes des soldats « *du fugage* », 2 livres 5 sols 8 deniers (f° 9v°). - Deniers du roi et du Pays, 2648 livres 13 sols 1 denier (f° 12v°). - Procès-verbal de clôture (f° 13v°). - Pièces justificatives. - Extrait de délibération communale portant de déposer l'état des dettes au bureau de l'intendant, conformément aux ordres reçus.

CC 217 . Comptes trésoraires – 1691-1692.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.

Jean Laugier, trésorier. –

Recettes : 3319 livres 14 sols 7 deniers
 Dépenses : 3204 livres 9 sols 9 deniers
 Excédent : 115 livres 4 sols 10 deniers

Recettes. – Herbages de l'Aire belle, 22 livres. – Rêve du pain, du vin et de l'huile, 39 livres 19 sols 5 deniers (f° 1-2). – Taille, 2 700 livres (f° 5v°). – Dépenses. – Foin et avoine pour les dragons de passage, 87 livres 4 sols 4 deniers (f° 9-9v°). – Procès-verbal de clôture (f° 36). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 218 . Comptes trésoraires – 1692-1693.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 28 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 111 pièces papier.

Antoine Sauvan, trésorier. –

Recettes : 6405 livres 16 sols 4 deniers
 Dépenses : 6386 livres 8 sols 3 deniers
 Excédent : 19 livres 8 sols 1 denier

Recettes. – Emprunt contracté envers : Louis Rey, chirurgien, 622 livres 10 sols ; - Etienne Attanoux, sieur des Tourres, 430 livres (f° 1-1v°). – Taille, 3 582 livres 7 sols 11 deniers (f° 3v°). – Dépenses. – Acompte des deniers du roi et du Pays, 413 livres 10 sols 7 deniers (f° 9). – Gages : du médecin, 50 livres (f° 9v°) ; - du « *recteur de la chapelle* [de] *St Jean-Baptiste* » chargé du service de la chapelle de St Antoine, 13 livres 14 sols 10 deniers (f° 12). – « *Premier cartier* » de la finance de l'office de trésorier, 425 livres (f° 12v°). – Location de 3 tombereaux pour les charretiers du lieu requis de travailler aux fortifications d'Antibes, 20 livres 8 sols (f° 13v°). – Secours à la confrérie du St Sacrement, 15 livres 8 sols (f° 22). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 219 . Comptes trésoraires – 1693-1694.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 70 pièces papier.

Pierre Maurel, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Conduite à Aix et nourriture d'un soldat de milice, 93 livres 11 sols. – Réparations : au chemin royal, 38 livres 4 sols ; - à la fontaine, 12 livres 16 sols 9 deniers. – Legs pour doter de pauvres filles, 30 livres 10 deniers. – Achat d'un tambour, 3 écus. – Creusage du « *barquiou de la fontete* », 2 livres 14 sols. – Solde du prix du tabernacle de la chapelle du St Rosaire, placé au maître autel, 14 livres. – Gages du médecin, 50 livres. – Secours à la confrérie du St Sacrement, 30 livres. – Location d'une maison claustrale, 10 livres. – Compte de l'exacteur de la taille.

CC 220 . Comptes trésoraires – 1694-1695.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 26 feuillets papier, 15 pièces papier.

N., trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Compte de Louis Rey, adjudicataire de la taille. – Taille, 5 550 livres (f° 1). – Paiements. – Deniers du roi et du Pays, 2 119 livres 2 sols (f° 3-5). – Contribution pour logement de troupes, 150 livres (f° 5v°). – Pension seigneuriale, 30 livres. – Gages : du médecin, 50 livres ; - du « *regent du college* », trimestre, 22 livres 10 sols ; - du valet de ville, 12 livres (f° 7v°-8) ; - du prêtre desservant de la chapelle de St Antoine, 13 livres 14 sols (f° 8v°). – Réparations au pavé de l'église et à la toiture des chapelles du Purgatoire et du St Esprit, 6 livres (f° 9). – Levée de lettres contraintes pour paiement de tailles, 23 livres 9 sols 10 deniers (f° 9v°). – Etapes, 107 livres 14 sols 8 deniers (f° 10-13). – Mandats, parcelles, quittances.

CC 221 . Comptes trésoraires – 1695-1696.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 32 feuillets papier, 100 pièces papier.

Pierre Maurine, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles,

quittances. – Réparations à la fontaine, 16 livres 14 sols. – Port de pain de munition à Hyères, 42 livres. – Fourniture au camp de la Siagne de 173 quintaux 55 livres [6 942 kg] de foin et 20 charges [32 hl] d'avoine, 346 livres 2 sols. – Legs pour doter de pauvres filles, 30 livres. – Viande pour une étape, 56 livres ½ [22, 6 kg], 9 livres 9 sols 8 deniers. – Achat de 24 douzaines et 8 chevrons, 24 livres 16 sols. – Compte du collecteur de la taille.

CC 222 . Comptes trésoraires – 1696-1697.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 34 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 14 feuillets papier, 50 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Pierre Maurine, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Rétribution de messes, 13 livres 14 sols. – Gages : du valet de ville, 12 livres ; - du médecin, 50 livres ; - de Jean Garcin, savoir : « *pour la regence du college* » ¼, 22 livres 10 sols ; comme greffier, 18 livres et pour vacations à Lorgues, 4 livres ; - d'un consul, 18 livres ; - des 3 « *regardadours* », 18 livres. – Réparations au chemin royal au quartier du Gabron, 25 livres 10 sols. – Achat de métal pour la refonte de la cloche, 63 livres. – Nettoyage : d'un puits, 38 sols ; - du Gabron, 12 livres 12 sols. – Droits d'amortissement dus par la confrérie de St Antoine. – Comptes de l'adjudicataire du recouvrement de la taille.

CC 223 . Comptes trésoraires – 1697-1698.

Liasse : 63 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Pierre Maurine, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Acompte : des deniers du roi et du Pays, 435 livres 2 sols ; - du taillon, 17 livres 18 sols 9 deniers ; - du fouage et subside, 12 livres 17 sols. – Denier par livre attribué à la Cour des comptes, 25 livres 11 sols 9 deniers. – « *Perdrix* » [pour un offrant à la ferme de la taille], 78 livres. – Intérêts :

à Lucrèce Pascal, 30 livres ; - aux hoirs de Jean Rainard, 30 livres ; - N. Emphian, 61 livres ; - N. Fabre, 80 livres. – Pension seigneuriale, 30 livres. – Achat de 5 charges [8 hl] de blé pour les pauvres, 93 livres 12 sols. – Secours à la « *luminaires* » du St Sacrement, 30 livres. – Port à Fayence d'« *une petite fille qu'il nous avoit esté venue d'aventure* [ayant appris] *par l'indice de quelques bonnes geans...que sa mère estoit* » de la susdite commune, 10 livres 10 sols 8 deniers. – Prix de deux exemplaires des armoiries de la commune, dont l'un sera envoyé à Paris, 1 livre 4 sols. – Droits : d'armoiries, 29 livres ; - d'amortissement et nouveaux acquêts dus par la confrérie du St Esprit, modérés à 97 livres 10 sols.

CC 224 . Comptes trésoraires – 1698-1699.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 42 pièces papier.

Louis Rey, trésorier. –

Recettes	: 4857 livres 12 sols 7 deniers
Dépenses	: <u>4249 livres 5 sols 10 deniers</u>
Excédent	: 608 livres 6 sols 9 deniers

Dépenses. – Deniers du roi et du Pays, 1524 livres 13 sols (f° 2-3v°). – Intérêts à : N. Emphian, 61 livres ; - Emmanuel Taxil, 30 livres (f° 4v°) ; - Jean Gavot, 80 livres (f° 5v°) ; - la confrérie du St Esprit, 60 livres 14 sols (f° 8) ; - Balthazar Brun, 15 livres. – Réparations à la fontaine, 98 livres 12 sols (f° 9). – Remboursement de créance, 1274 livres 8 sols (f° 9v°). – Acompte de la finance de l'office de maire, 37 livres 4 sols (f° 10v°). – Etat des restes à recouvrer sur le compte précédent (f° 13v°). – Procès-verbal de clôture (f° 15). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 225 . Comptes trésoraires – 1699-1700.

Liasse : 40 pièces papier.

Louis Rey, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Gages semestriels : du valet de ville, 6 livres ; - du « *régent du collège* » ,

75 livres. – Pension seigneuriale, 30 livres.
– Secours à un malade, 6 livres. – Gages du médecin, 50 livres. – Legs pour doter de pauvres filles, 30 livres. – Réparations à la fontaine, 98 livres 11 sols. – Nettoyage du puits de l'Amandier, 3 livres. – Extrait de l'acte de bail des herbages de l'Airebelle.

CC 226 . Comptes trésoraires – 1700-1701.

Liase : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 46 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Louis Rey, trésorier. –

Recettes	: 2569 livres 19 sols 11 deniers
Dépenses	: <u>2684 livres 2 sols 1 denier</u>
Déficit	: 114 livres 2 sols 2 deniers

Recettes. – Taille, 2175 livres (f° 1). - Dépenses. – Deniers du roi et du Pays, 1 108 livres 12 sols (f° 2-3). – Gages : du « *régent de l'escolle* », semestre, 60 livres (f° 4) ; - du prêtre chargé de dire une messe par semaine à la chapelle de St Antoine, 13 livres 14 sols. – Réparations à l'abreuvoir du pont de Pissarelle, 19 livres (f° 5). – Secours pour l'érection de la chapelle des pénitents blancs, 200 livres. - Solde des gages de Thomas Rambert, docteur en médecine, pour la confection du nouveau cadastre, 30 livres (f° 7). – Contribution en foin et avoine à la ville d'Antibes, 231 livres 18 sols (f° 7v°). – droits à la ville de Fréjus « *pour le sceau du cazarnet* », 6 livres (f° 8v°). – Etat des restes à recouvrer (f° 11). - Procès-verbal de clôture (f° 11v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 227 . Comptes trésoraires – 1701-1702.

Liase : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 33 pièces papier.

Joseph Caze, trésorier. –

Recettes	: 3195 livres
Dépenses	: <u>3074 livres 7 sols 9 deniers</u>
Excédent	: 120 livres 12 sols 3 deniers

Recettes. – Tailles, 2900 livres. – Rêve du

pain, du vin et de l'huile, 295 livres (f° 1). - Dépenses. – Réparations aux chemins, 21 livres 6 sols 10 deniers. – Secours à la confrérie du St Sacrement, 60 livres (f° 4). - Contrôle du bail de la taille, 5 livres. - Présent à l'évêque et autres frais à l'occasion de l'arrivée du prélat, 99 livres 2 sols. – Consultation à Aix au sujet du droit de dépaissance que la commune de Fréjus prétend avoir sur les terres de Puget, 81 livres 2 sols 8 deniers (f° 5). - Réparations à la fontaine, 80 livres 4 sols (f° 6v°). - Procès-verbal de clôture (f° 10). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 228 . Comptes trésoraires – 1702-1703.

Liase : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 39 pièces papier.

Joseph Caze, trésorier. –

Recettes	: 3593 livres 12 sols 3 deniers
Dépenses	: <u>3097 livres 10 sols 7 deniers</u>
Excédent	: 496 livres 1 sol 8 deniers

Recettes. – Taille, 2 900 livres (f° 1). - Dépenses. – Gages du maître d'école, semestre, 45 livres. – Réparations à la maison du St Esprit [maison commune], 35 livres 19 sols (f° 4). – Contrôle des baux de la boucherie et des herbages de l'Aire belle, 3 livres 10 sols (f° 5). – Droits d'amortissement et nouveaux acquêts, 34 livres 6 sols 6 deniers (f° 6). – Gages du greffier, 18 livres. – Vacations de NN. Caille et Achard, experts au recours du nouvel allivrement, 48 livres (f° 7v°-8). - Procès-verbal de clôture (f° 12). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 229 . Comptes trésoraires – 1703-1704.

Liase : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 72 pièces papier.

Joseph Caze, trésorier. –

Recettes	: 3644 livres 13 sols 8 deniers
Dépenses	: <u>3705 livres 19 sols 10 deniers</u>
Déficit	: 61 livres 6 sols 2 deniers

Recettes. – Taille, 2 601 livres 19 sols. - Rêve du pain, du vin et de l'huile, 884 livres 11 sols 8 deniers (f° 1). - Dépenses. - Legs pour doter de pauvres filles, 30 livres. – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 60 livres 14 sols (f° 4). – Réparations à la maison de ville, 110 livres (f° 5v°-6). - Pension seigneuriale, 30 livres (f° 7v°). - « Recherche » d'un milicien, 30 livres. - Service de la chapelle de St Antoine, 13 livres 14 sols. - Procès-verbal de clôture (f° 8v°-10v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 230 . Comptes trésoraires – 1704-1705.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 77 pièces papier.

Joseph Caze, trésorier. –

Recettes	: 3792 livres 4 sols
Dépenses	: <u>3792 livres 7 sols 3 deniers</u>
Déficit	: 3 sols 3 deniers

Recettes. – Tailles, 3 100 livres (f° 1). - Dépenses. – Deniers du roi et du Pays, 1 207 livres 18 sols 6 deniers. – Service du St Sacrement, 60 livres 8 deniers (f° 2-3). - Contribution à la ville de Draguignan pour la subsistance de 4 miliciens, 16 livres. - « *Second quartier* » de la finance de l'office de lieutenant de maire, 55 livres 10 sols (f° 5-6). – Pension seigneuriale, 30 livres. - Réparations : à la chapelle de St Sébastien, 35 livres 4 sols ; - à la maison claustrale, acompte, 45 livres (f° 6v°). - Procès-verbal de clôture (f° 12). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 231 . Comptes trésoraires – 1705-1706.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 102 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Pierre Maurine, trésorier. –

Recettes	: 5170 livres 1 sol 10 deniers
Dépenses	: <u>6341 livres 4 sols 5 deniers</u>
Déficit	: 1174 livres 2 sols 7 deniers

Recettes. – Tailles, 3 600 livres. - Remboursement

pour fournitures faites aux troupes, 177 livres (f° 1-2). - Dépenses. – Deniers du roi et du Pays, 1944 livres 10 sols 10 deniers (f° 3-4). – Gages : du « *régent des écoles* », 60 livres ; - du desservant de la chapelle de St Antoine, 13 livres 14 sols (f° 4v°-5). - Transport à la mer du foin destiné « *siège de Nice* », 107 livres 16 sols. – Prix de foin, 737 livres 13 sols 10 deniers. – Acompte de la finance de l'office « *des prévôt des marchands et maires* », 110 livres (f° 5v°-7). – Réparations à la toiture de la chapelle du St Rosaire, 9 livres 1 sol 9 deniers (f° 8). - Procès-verbal de clôture (f° 20). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. - Circulaire de l'intendant au sujet des rescriptions pour les capitations de 1703 et 1704.

CC 232 . Comptes trésoraires – 1706-1707.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 20 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 84 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Pierre Maurine, trésorier. –

Recettes	: 6682 livres 13 sols 2 deniers
Dépenses	: <u>7519 livres 16 sols 8 deniers</u>
Déficit	: 837 livres 3 sols 6 deniers

Recettes. – Tailles, 4 600 livres (f° 1). - Dépenses. – Gages du « *régent des écoles* », 60 livres (f° 5v°). – Secours à la confrérie du St Sacrement, 60 livres. – Abonnement pour l'office d'inspecteur aux boucheries, 19 livres 12 sols (f° 7v°-8). – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 11). - Procès-verbal de clôture (f° 12). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 233 . Comptes trésoraires – 1707-1708.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 33 pièces papier.

Pierre Maurine, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Vacations pour conduire des miliciens à Draguignan, frais d'hôtel et

achat d'armes, 40 livres 2 sols 6 deniers.
- Députation au camp de la Valette pour porter, savoir :

Acompte de la contribution	634 #	10 s.
Fers à cheval, 115	33 #	12 s.
Souliers, 7 paires	21 #	

Acompte des deniers du roi et du Pays, 539 livres 14 sols. – Legs pour doter de pauvres filles, 30 livres. – Intérêts, 200 livres.

CC 234 . Comptes trésoraires – 1708-1709.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 16 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 113 pièces papier.

Joseph Caze, trésorier. –

Recettes	:	4023 livres	14 sols	8 deniers
Dépenses	:	<u>3814 livres</u>	7 sols	3 deniers
Excédent	:	209 livres	7 sols	5 deniers

Recettes. – Taille, 2 555 livres 7 sols 8 deniers.
- Dépenses. – Intérêts à : [Balhtazar] Dhéran, de Draguignan, 200 livres (f° 1-2) ; - Charles Carpenel, marchand de Puget, 35 livres (f° 4). – Fonte d'une cloche par N. Séneval, de Draguignan, 141 livres 16 sols 9 deniers (f° 6). – Etoffe pour un dais, 48 livres 16 sols 9 deniers (f° 8v°). - Procès-verbal de clôture (f° 12). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 235 . Comptes trésoraires – 1709-1710.

Liasse : 20 pièces papier.

Joseph Caze, trésorier. – Pièces justificatives. – [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Deniers du roi et du Pays, solde, 498 livres 8 deniers. – Intérêts à : N. Maurine, 45 livres ; - la confrérie du St Esprit, 60 livres 9 sols. – Gages du maître d'école, semestre, 22 livres 10 sols.

CC 236 . Comptes trésoraires – 1710-1711.

Liasse : 70 pièces papier.

André Bonaud, trésorier. – Pièces justificatives.

– [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Legs pour doter de pauvres filles, 20 livres 15 sols. – Gages du médecin, 75 livres. – Secours à la confrérie du St Sacrement, 60 livres. – Gages du député à l'assemblée de la viguerie, 7 livres 10 sols. – Logement du vicaire, 33 livres. – Secours aux mendiants, 4 livres 7 sols. – Pension seigneuriale, 30 livres.

CC 237 . Comptes trésoraires – 1711-1712.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 20 feuillets papier, 5 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 117 pièces papier, 5 pièces papier imprimé, 1 cachet.

François Bonaud, trésorier. –

Recettes	:	6449 livres	17 sols	4 deniers
Dépenses	:	<u>6346 livres</u>		9 deniers
Excédent	:	103 livres	16 sols	7 deniers

Recettes. – Taille, 5 116 livres 9 sols 4 deniers.
- Dépenses. – Gages : du trésorier, 90 livres ; - du greffier, 18 livres 9 deniers (f° 1-2). - Intérêts, 267 livres 10 sols 11 deniers. - Achat de 10 charges [16 hl] de blé, 170 livres 11 deniers. – Insinuations laïques, 73 livres 1 sol (f° 2v°-4). - Procès-verbal de clôture (f° 20). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. - Circulaire des procureurs du Pays au sujet de l'abonnement du 1/10^e.

CC 238 . Comptes trésoraires – 1712-1713.

Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 30 feuillets papier, 82 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.

Pierre Maurine, trésorier. –

Recettes	:	8024 livres	2 sols	3 deniers
Dépenses	:	<u>8063 livres</u>	6 sols	9 deniers
Déficit	:	39 livres	4 sols	6 deniers

Recettes. – Taille courante et restes à recouvrer, 6 000 livres (f° 1). – Dépenses. – Acompte des deniers du roi et du Pays, 1276 livres 7 sols 5 deniers (f° 4). – Droits de visa du compte trésorier, 3 livres 9 deniers (f° 5). – Avoine,

117 livres 10 sols 11 deniers (f° 7). – Gages : du maître d'école, semestre, 20 livres ; - des 3 « *regardadours* » , 18 livres (f° 7v°-8). - Procès-verbal de clôture (f° 15). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Correspondance du trésorier de la viguerie enjoignant d'arrêter les comptes trésoraires.

CC 239 . Comptes trésoraires – 1713-1714.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 47 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.

Louis Rey, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Extrait de contraintes contre les redevables de la taille. - Mandats, parcelles, quittances. – Impôts de la viguerie, 706 livres 14 sols. – « *Dixième royale* » , 27 livres. – Gages : du valet de ville, 12 livres ; - du médecin, 50 livres. – Réparations diverses, 94 livres 15 sols 10 deniers.

CC 240 . Comptes trésoraires – 1714-1715.

Liasse : 51 pièces papier.

Louis Rey, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Acompte : des impositions du Pays, 555 livres 2 sols ; - du taillon, 17 livres 16 sols 9 deniers ; - du fouage et subside, 12 livres 14 sols 6 deniers ; - du dixième, 69 livres 10 sols 3 deniers ; - des insinuations laïques, 9 livres 7 sols ; - des gages « *attribués à l'office de subdélégué de l'Intendant* » , 11 livres 11 sols 3 deniers. – Copie de lettre de N. Malespine, annonçant sa nomination comme trésorier de la viguerie.

CC 241 . Comptes trésoraires – 1715-1716.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 60 pièces papier.

Antoine Maurine, trésorier. –

Recettes	: 5870 livres 9 sols 5 deniers
Dépenses	: <u>5715 livres 9 deniers</u>
Excédent	: 155 livres 8 sols 8 deniers

Recettes. – Taille, 4800 livres. – Restes à recouvrer sur le compte précédent, 772 livres 2 sols 5 deniers (f° 1-1v°). – Dépenses. – Intérêts, 295 livres. – Gages : du maître d'école, 135 livres (f° 4v°-5) ; - des « *regardadours* » , 18 livres ; - du médecin, 50 livres (f° 6). - Réparations à la maison du St Esprit [maison de ville], 60 livres 1 sol (f° 6v°). - Etat : des non valeurs ; - des restes à recouvrer (f° 9-10). - Procès-verbal de clôture (f° 12). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 242 . Comptes trésoraires – 1716-1717.

Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 55 pièces papier.

Louis Rey, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. - Mandats, parcelles, quittances. – Acompte des deniers du roi et du Pays, 568 livres 18 sols 6 deniers. – Intérêts à la confrérie du St Esprit, lesquels seront employés « *pour faire la distribution du pain pendant les festes de la Pentecoste* » , 60 livres 10 deniers. – Secours à la confrérie du St Sacrement « *pour survenir à l'illumination* » , 60 livres. – Achat de « *bruscs des mouches à miel pour l'establissement d'une [a]pie* » , 60 livres. – Compte du maire.

CC 243 . Comptes trésoraires – 1717-1718.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 16 feuillets papier, 65 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Antoine Maurine, collecteur de la taille et trésorier. –

Recettes	: 4006 livres 16 sols
Dépenses	: <u>4160 livres 3 sols 6 deniers</u>
Déficit	: 153 livres 7 sols 6 deniers

Recettes. – Taille, 3510 livres (f° 1). – Dépenses. – Levée de contraintes contre les redevables de la taille, 16 sols 12 deniers. – Gages : du maître d'école, semestre, 25 livres 1 sol (f° 4v°) ; - du médecin, 50 livres ; - du commissaire à la visite des bois, 32 livres 12 sols 6 deniers

(f° 7v°-8). - Procès-verbal de clôture (f° 11). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 244 . Comptes trésoraires – 1718-1719.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 16 feuillets papier, 52 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Vincent Sigaud, de Fréjus, adjudicataire de la taille, trésorier. –

Recettes : 4160 livres 15 sols 5 deniers
 Dépenses : 4314 livres 11 sols 6 deniers
 Déficit : 153 livres 16 sols 1 denier

Recettes. – Taille, 3 650 livres (f° 1). - Dépenses. – Acompte : des deniers du roi et du Pays, 807 livres 4 sols 3 deniers ; - des insinuations laïques, 23 livres 18 sols 1 denier (f° 2). - Intérêts à : N. de Camelin, receveur des décimes à Fréjus, 200 livres ; - Louis Sauteron, 30 livres (f° 5) ; - Honoré Carpenel, 35 livres ; - Jean Nicolin, de Trans, 30 livres (f° 5v°-6) ; - Jeanne Rey, 108 livres 16 sols. – Réparations à la fontaine, à la toiture de l'église et au pont de Gaudrade, 36 livres 19 sols (f° 6v°-7). - Nourrice d'un bâtard, 93 livres 12 sols 10 deniers. – Gages des consuls, 62 livres (f° 7v°-8). – « *Repas...fait à la redicion du compte pour traiter vous messieurs les auditeurs et autres aparans du lieu quy assistent au présant compte* » (f° 8v°). - Procès-verbal de clôture (f° 9). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Finance de l'office de courtier jaugeur, 544 livres.

CC 245 . Comptes trésoraires – 1719-1720.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 58 pièces papier.

Honoré Carpenel, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Remboursement de créance, 1 006 livres 13 sols 6 deniers. – Aumône à de « *pauvres religieux et autres pauvres ontus* » de passage, 2 livres 6 sols. – Pension seigneuriale, 30 livres. – Gages : des experts

du réallivrement, 150 livres ; - de Joseph Carpenel pour recherche de papiers dans les archives, 12 livres. – Achat de blé pour les pauvres, 64 livres 4 sols. – Correspondance ; copie de circulaire : du trésorier de la viguerie transmettant le cahier de la capitation ; - des chefs de la viguerie de Draguignan annonçant la « *prorogation de la levée du tiers surtaux et quarantième* » .

CC 246 . Comptes trésoraires – 1720-1721.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 10 feuillets papier, 38 pièces papier.

Honoré Carpenel, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Construction « *de la barricade au long de la rue du Château* » , 38 livres. – Pain et huile pour les pauvres, 36 livres. – Nettoyage de « *la broussaille de la carrière du Plan* » , 3 livres. - Pension seigneuriale, 30 livres. – Compte du consul.

CC 247 . Comptes trésoraires – 1721-1722.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 41 pièces papier.

Honoré Carpenel, de Fréjus, trésorier. –

Recettes : 2962 livres 18 sols 4 deniers
 Dépenses : 3032 livres 2 sols 1 denier
 Déficit : 69 livres 3 sols 9 deniers

Recettes. – Taille, 2 560 livres 11 sols 8 deniers (f° 1). - Dépenses. – Acompte des impositions de la viguerie, 407 livres 17 sols (f° 2). – Remboursement au trésorier créancier de la commune sur le dernier compte, 1 128 livres 12 sols 8 deniers. – Gages du gardien à la porte du lieu pour distribuer et recevoir les billets de santé, 13 livres 16 sols 11 deniers (f° 2v°-3). – Contribution pour le bateau de la garde côte, acompte, 15 livres 17 sols. - « *Garniture* » de la bannière de St Roch, « *notre protecteur* » , 19 livres 18 sols 10 deniers (f° 3v°-4). – Réparations aux fontaines, 33 livres 5 sols 10 deniers. - Procès-verbal de clôture (f° 9). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 248 . Comptes trésoraires – 1722-1723.**Liasse : 3 cahiers in-8 30 feuillets papier, 67 pièces papier.**

Vincent Sigaud, de Fréjus, adjudicataire de la taille, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Frais à l'occasion de la contagion, 1720-1722, savoir :

	#	s	d
Voyage à Aix pour prendre les billets de santé	42		
Construction de barricades	920	7	6
Garde du cadavre de Jean Fabre, mort subitement	3		
Honoraires de N. de Pierrefeu, commandant à Draguignan, pour ses visites	38	1	
Id. de N. Richelmy, N. Viany, médecins, et N. Emphian, chirurgien « Course » en poste à Draguignan pour informer le commandant de la mort de Fabre	40		
Gages du gardien chargé de délivrer les billets de santé	15		
Bois de chauffage et huile pour le corps de garde	30	15	
Location de maison pour le corps de garde	45	2	
Contribution pour le bateau de la garde côte	18		
Tambour de la garde, à 6 s. par jour	136	7	3
Confection de cabanes pour les gardiens des 2 puits	219	12	
Porteurs aux pays circonvoisins pour faire venir des moissonneurs	18		
Garde de « deux hommes errans » mis en quarantaine	12		
Dommages à la maison du corps de garde	45		
Id. dans les terres par suite du passage des voyageurs	20	1	
Secours aux « pauvres passans »	60	8	
Confection de billets	36	1	7
	3	5	

CC 249 . Comptes trésoraires – 1723-1724.**Liasse : 1 cahier in-8 12 feuillets papier, 67 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.**

Vincent Sigaud, de Fréjus, adjudicataire de la taille, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Frais d'hôtel de Joseph Tournel et Raphaël Laurens, experts de l'allivrement, 108 livres 10 sols. – Cahier de présence des experts du 4 mars au 4 juin 1723, hébergés au "logis de la teste noire". – Gages : du député de la commune assistant à l'«*encadrement*» des moulins de l'Isclé, 46 livres ; - du médecin, 100 livres. – Nourriture de N. Jouannis, fontainier, 19 livres 4 sols. – Gages du «*sapiteur*» de l'allivrement », 30 livres. – Partie du «*cahier rolle*» des pierres de moulin charriées de la carrière du défens durant les années 1723 à 1728 (prix et destination).

CC 250 . Comptes trésoraires – 1724-1725.**Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 38 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 3 cachets.**

Honoré Carpenel, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Acompte des impositions, 732 livres 14 sols 3 deniers ; - du taillon, fouage et subside, 420 livres. – Gages : du maître d'école, trimestre, 25 livres ; - du greffier, 18 livres. – Correspondance de : N. de St Jacques [négociant ?], de Marseille, au sujet d'une traite ; - N. Bovis, avocat à Aix, relative à une consultation sur le paiement d'arrérages de taille. - Circulaire des procureurs du Pays, concernant les certificats de liquidation pour les charges municipales. - Emprunt de 1 500 livres à François Maurine, notaire de Fréjus, pour payer les nouveaux offices municipaux, contre une rente perpétuelle de 4 %.

CC 251 . Comptes trésoraires – 1725-1726.**Liasse : 1 cahier grand in-8 10 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 46 pièces papier.**

Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, adjudicataire

de la taille, trésorier. –

Recettes : 4098 livres 5 sols
 Dépenses : 4224 livres
 Déficit : 125 livres 15 sols

Recettes. – Taille, 3 669 livres (f° 1). – Dépenses. – Gages : du greffier, 18 livres ; - du médecin, 75 livres ; - du maître d'école, trimestre, 32 livres (f° 4-5). – Chasse au loup, 36 livres (f° 6). – Voyage à Antibes pour obtenir décharge de la contribution à la subsistance des troupes logées à St Raphaël, 9 livres (f° 7). – Gages : d'un consul, 18 livres (f° 7v) ; - des auditeurs des comptes, 18 livres (f° 8). - Procès-verbal de clôture (f° 8v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 252 . Comptes trésoraires – 1726-1727.

Liasse : 1 cahier grand in-8 8 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 83 pièces papier.

Emmanuel-Louis Cavalier, trésorier. –

Recettes : 3201 livres 17 sols 9 deniers
 Dépenses : 3034 livres 15 sols 10 deniers
 Excédent : 167 livres 1 sol 11 deniers

Recettes. – Taille, 2 531 livres 7 sols. – Fermage de la « *perrière* », 36 livres (f° 1). – « *Revenus des moulins de l'Isle* », 52 livres 10 sols (f° 1v°). - Dépenses. – Réparations au four et aux pavés, 21 livres (f° 4). – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 5). – Frais à l'occasion de la visite de l'évêque, 4 livres 4 sols. – Repas des consuls « *et autres aparents du lieu...suivant la maxime annuellement pratiquée* », à l'occasion de l'adjudication de la taille, 16 livres (f° 5v°). - Procès-verbal de clôture (f° 6). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 253 . Comptes trésoraires – 1727-1728.

Liasse : 2 cahiers grand in-8 14 feuillets papier, 25 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Emmanuel-Louis Cavalier, trésorier. –

Recettes : 3528 livres 14 sols 5 deniers
 Dépenses : 3175 livres 13 sols
 Excédent : 353 livres 1 sol 5 deniers

Recettes. – Reliquat, 167 livres 1 sol 11 deniers. – Taille, 1 946 livres 9 sols 6 deniers. – Fermage des moulins de l'Isle, 552 livres (f° 1-1v°). – Dépenses. – Impositions, acompte, 1 867 livres 6 sols 5 deniers (f° 2). – Gages du maître d'école, semestre, 50 livres. – Secours à la confrérie du St Sacrement, 16 livres. – Gages : du greffier, 18 livres (f° 3) ; - du médecin, 75 livres ; - du valet de ville, 12 livres ; - d'un consul, 18 livres. – Procédure contre [François] Valentin, de Draguignan [au sujet de l'allivrement des moulins de l'Isle], 100 livres (f° 3v°-4). - Procès-verbal de clôture (f° 7). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 254 . Comptes trésoraires – 1728-1729.

Liasse : 2 cahiers in-8 8 feuillets papier, 44 pièces papier imprimé.

Honoré Carpenel, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Acompte des impositions, 446 livres 4 sols 6 deniers. – « *Flambeaux* » pour la confrérie du St Sacrement, 65 livres. – Levée de compulsoire au sujet de l'allivrement des moulins, 100 livres. – Réparations aux pavés, acompte, 18 livres. – Extrait d'arrêt de la Cour des comptes portant mise en demeure de voter 2 573 livres 2 sols 7 deniers pour les impositions du Pays, taillon, fouage, subside, « *extrait de compte rendu* », denier « *pour livre* », chambre des comptes.

CC 255 . Comptes trésoraires – 1729-1730.

Liasse : 1 cahier grand in-8 4 feuillets papier, 41 pièces papier, 1 cachet.

Honoré Carpenel, trésorier. – Pièces justificatives. - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Vacations de N. [d'Audibert-] Caille, avocat à Draguignan, expert chargé par les procureurs du Pays d'estimer les dommages causés par les inondations ; aussi du consul et

de N. Gavot, assistant ledit expert, 52 livres.
 – Présent de 6 pots d'anchois à N. Bovis, procureur à Aix, 9 livres. – Gages du député à l'assemblée de la viguerie, 15 livres. – Lampe pour la confrérie de St Jacques, 60 livres 18 sols. – Id. pour le St Sacrement, solde, 40 livres 14 sols. – Exploit de commandement pour paiement de droits d'amortissement, réponse du consul disant « *qu'il ne se trouve ... aucuns deniers dans la bourse du trésaurier, ayant été employés à des usages très précans et notamment à l'achat du blé nécessaire pour la subsistance des habitans* ».

CC 256 . Comptes trésoraires – 1730-1731.

Liase : 2 cahiers *grand in-8* 16 feuillets papier, 1 brochure *in-8* 8 pages papier imprimé, 43 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Honoré Carpenel, trésorier. –

Recettes	: 4210 livres 10 sols 9 deniers
Dépenses	: <u>4001 livres 15 sols 9 deniers</u>
Excédent	: 208 livres 15 sols

Recettes. – Taille, 3 242 livres 8 sols 9 deniers.
 – Rêve du pain, 75 livres. – Herbages de l'Aire belle, 54 livres. – Four, 200 livres.
 - Fermage : « *coin de terre* » près du méat des moulins, 4 livres 5 sols ; - rez-de-chaussée de la maison commune, 5 livres ; - défens de Vérignanes, 10 livres. – Vente de meules, 13 livres 10 sols (f° 1). – Dépenses. – Gages du maître d'école, trimestre, 30 livres (f° 2v°).
 - Réparations à la toiture de l'église, 24 livres 10 sols (f° 3). – Droits d'amortissement, 363 livres 6 sols. – Achat de bétail pour le boucher, 120 livres. – Port de « *la nouvelle de la naissance* » du duc d'Anjou, 6 livres.
 - Pavage des rues, 65 livres 5 sols. – Frais [d'hôtel] à l'occasion d'une visite faite à l'évêque, 6 livres (f° 3v°-4). – Gages du trésorier, 175 livres 12 sols (f° 5v°). - Procès-verbal de clôture (f° 6). - Pièces justificatives.
 - Mandats, parcelles, quittances.

CC 257 . Comptes trésoraires – 1731-1732.

Liase : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 36 pièces papier.

« Vincent Sigaudy [alias Sigaud] ou Honoré Carpenel, adjudicataires de la taille, trésoriers. –

Recettes	: 4169 livres 7 sols 9 deniers
Dépenses	: <u>4185 livres 7 sols 6 deniers</u>
Déficit	: 15 livres 19 sols 9 deniers

Recettes. – Secours à distribuer pour les dommages causés par les inondations, 20 livres (f° 1v°). – Dépenses. – Flambeaux à la confrérie du St Sacrement, 50 livres. – Levée de contraintes, 22 livres 9 sols. – Gages : du maître d'école, trimestre, 30 livres (f° 3) ; - du valet de ville, semestre, 6 livres ; - du notaire, 10 livres ; - du médecin, 120 livres ; - des « *regardadours* », 18 livres ; - du greffier, 18 livres (f° 4v°-5) ; - d'un consul, 18 livres (f° 6) ; - du trésorier, 190 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 6v°).
 - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 258 . Comptes trésoraires – 1732-1733.

Liase : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 15 pièces papier.

Honoré Carpenel, trésorier. – Pièces justificatives.
 - [Manque le compte]. – Mandats, parcelles, quittances. – Acompte des impositions, 576 livres 7 sols 6 deniers. – Intérêts, 67 livres 10 sols.
 - Compte du consul. – Réparations : à la fontaine, 66 livres 6 sols 6 deniers ; - à une chambre pour loger les cavaliers, 7 livres 6 sols. – Emprunt de 1500 livres à Antoine Carbonel, vicaire, pour rembourser François Maurine de la même somme.

CC 259 . Comptes trésoraires – 1733-1734.

Liase : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 29 pièces papier.

Vincent Sigaud et feu Pierre Blanc représenté par Jean-Antoine, son fils mineur sous la tutelle de sa mère, exacteurs de la taille, trésoriers. –

Recettes : 3775 livres 13 sols 9 deniers
 Dépenses : 3255 livres 8 sols 11 deniers
 Excédent : 520 livres 4 sols 10 deniers

Recettes. – « *Cazarnet* » de la taille, 3242 livres 8 sols 9 deniers. – Dépenses. – Remboursement au trésorier de l'excédent de dépense du compte précédent, 519 livres 5 sols 7 deniers (f° 1-2). – Imposition, acompte, 582 livres 12 sols 4 deniers. – Contingent : pour l'entretien des chemins, 10 livres 1 sol (f° 4) ; - attribué à la Cour des comptes, 21 livres 12 sols 4 deniers (f° 4v°). – Gages : des trésoriers, 190 livres ; - des auditeurs du compte, 18 livres (f° 6v°). - Procès-verbal de clôture (f° 7). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 260 . Comptes trésoraires – 1734-1735.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 66 pièces papier, 1 cachet.

Augustin Achard, trésorier. –

Recettes : 3870 livres 13 sols 9 deniers
 Dépenses : 3641 livres 11 sols 7 deniers
 Excédent : 229 livres 2 sols 2 deniers

Recettes. – Taille, 3242 livres 8 sols 9 deniers (f° 1). – Dépenses. – Legs pour doter de pauvres filles, 7 livres 10 sols 10 deniers (f° 3). - Gages : du médecin, 120 livres ; - du maître d'école, trimestre, 30 livres (f° 4). – Pension seigneuriale, 30 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 6). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 261 . Comptes trésoraires – 1735-1736.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 34 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Augustin Achard, trésorier. –

Recettes : 3878 livres 14 sols 2 deniers
 Dépenses : 4018 livres 6 sols 4 deniers
 Déficit : 139 livres 12 sols 2 deniers

Recettes. – Taille, 3230 livres 14 sols 8 deniers

(f° 1). – Dépenses. – Impositions, 2796 livres 2 sols 8 deniers (f° 1v°-2v°). – Réparations au pont de Pissarelle, 53 livres 7 sols 8 deniers (f° 3). – Remboursement de créance, acompte, 200 livres (f° 3v°). – Intérêts, 60 livres (f° 5). - Procès-verbal de clôture (f° 5v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 262 . Comptes trésoraires – 1736-1737.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 31 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Augustin Achard, trésorier. –

Recettes : 3683 livres 13 sols 3 deniers
 Dépenses : 3673 livres 16 sols 11 deniers
 Excédent : 9 livres 16 sols 4 deniers

Recettes. – Taille, 3230 livres 13 sols 3 deniers (f° 1). – Dépenses. – Contingent pour la réparation des chemins, 10 livres 1 sol (f° 2). – Gages semestriels : du maître d'école, 61 livres 10 deniers ; - du valet de ville, 6 livres 1 sol (f° 3). – Pension féodale, 30 livres (f° 4). - Logement du secondaire, 20 livres 10 sols. – Gages : du médecin, 120 livres 1 sol ; - du trésorier, 108 livres (f° 4v°-5). - Procès-verbal de clôture (f° 5v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 263 . Comptes trésoraires – 1737-1738.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 12 feuillets papier, 26 pièces papier, 1 cachet.

Jean-Louis Testanier et Louis Perron, adjudicataires de la taille, trésoriers. –

Recettes : 4311 livres 11 sols 9 deniers
 Dépenses : 4234 livres 6 sols 8 deniers
 Excédent : 77 livres 5 sols 1 denier

Recettes. – Taille, 3878 livres 11 sols 9 deniers. – Dépenses. – Intérêts à : Antoine Carbonel, vicaire, 60 livres 10 deniers ; - la confrérie du St Esprit, 64 livres 10 sols 10 deniers (f° 1-2). - Procès-verbal de clôture (f° 5). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

- Correspondance : du receveur de la viguerie enjoignant de remettre les comptes ; - des procureurs du Pays, invitant les consuls à voter une imposition suffisante pour l'année courante et les arrérages, s'il y a lieu.

CC 264 . Comptes trésoraires – 1738-1739.

Liasse : 1 cahier grand in-8 8 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 36 pièces papier.

Jean-Louis Testanier et Louis Perron, trésoriers. –

Recettes : 3019 livres 4 sols 9 deniers
 Dépenses : 4165 livres 10 sols
 Déficit : 1146 livres 5 sols 3 deniers

Recettes. – Taille, 2586 livres 4 sols 9 deniers (f° 1). – Dépenses. – Acompte des impositions, 483 livres 19 sols 6 deniers. – Gages : du maître d'école, semestre, 60 livres ; - du greffier, 18 livres (f° 1v°-2). – Legs pour doter de pauvres filles, 30 livres. – Réparations : au four, 16 livres 11 sols (f° 2v°) ; - au pont de la Canavère, 28 livres 13 sols 4 deniers (f° 4v°). - Procès-verbal de clôture (f° 5v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 265 . Comptes trésoraires – 1739-1740.

Liasse : 1 cahier grand in-8 8 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 24 pièces papier.

Jean-Louis Testanier et Louis Perron, trésoriers. –

Recettes : 3008 livres 10 sols
 Dépenses : 3907 livres 6 sols 3 deniers
 Déficit : 898 livres 16 sols 3 deniers

Recettes. – Tailles, 2586 livres 10 sols (f° 1). - Dépenses. – Annuité de créance : hoirs de Jeanne Rey, 80 livres 10 sols (f° 2) ; - Anne Carpenel, 200 livres. – Repas à l'occasion de la reddition des comptes, 10 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 5v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Circulaire du subdélégué de l'intendant à Fréjus, enjoignant de répondre à un questionnaire

« pour remédier au derrangement qui règne dans la plus part des communautés, soit en détruisant la cause du désordre, soit en procurant aux communautés les secours dont elles peuvent avoir besoin pour se rétablir ».

CC 266 . Comptes trésoraires – 1740-1741.

Liasse : 1 cahier grand in-8 8 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 18 pièces papier.

Emmanuel Rey, trésorier. –

Recettes : 4156 livres 11 sols
 Dépenses : 4352 livres 2 sols 9 deniers
 Déficit : 195 livres 11 sols 9 deniers

Recettes. – Taille, 2592 livres 5 sols (f° 1). – Dépenses. – Acompte des impositions, 1407 livres 6 sols 9 deniers. – Réception de l'évêque, 100 livres. – Secours à la confrérie des pénitents blancs pour l'érection de leur chapelle, 177 livres. – Indemnité pour dommages causés par les entrepreneurs du chemin royal, dans la propriété de Joseph Rey, fils de Louis, 24 livres. – Réparations au pavé de la Grande rue, 64 livres 1 sol. - Défoncement du chemin royal « à l'entrée du village », 160 livres 4 sols (f° 1v°-3). - Procès-verbal de clôture (f° 6). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 267 . Comptes trésoraires – 1741-1742.

Liasse : 3 cahiers grand in-8 20 feuillets papier, 34 pièces papier.

Emmanuel Rey, trésorier. –

Recettes : 3626 livres 6 sols 3 deniers
 Dépenses : 4537 livres 16 sols 11 deniers
 Déficit : 911 livres 10 sols 8 deniers

Recettes. – Taille, 3240 livres 6 sols 8 deniers (f° 1). – Dépenses. – Frais d'hôtel au « logis du Chapeau rouge » à Fréjus, de 10 « personnes qui furent faire la révérence à M^{gr} l'évêque ... et luy souhaitter la bonne année, ainsi qu'on est en coutume », 13 livres. – Gages : du maître d'école, trimestre, 30 livres ; - du

greffier, 18 livres (f° 1v°-2). – Etrene au valet de l'évêque lors de la visite pastorale, 18 livres (f° 2v°). – Foin et avoine pour une compagnie de hussards, 1020 livres 1 sol (f° 4). – Procès-verbal de clôture (f° 5v°). – Mandats, parcelles, quittances.

CC 268 . Comptes trésoraires – 1742-1743.

Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 28 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Emmanuel Rey, trésorier. –

Recettes : 6435 livres 2 sols 3 deniers
 Dépenses : 7100 livres 18 sols 6 deniers
 Déficit : 665 livres 16 sols 3 deniers

Recettes. – Taille, 4540 livres 9 sols 3 deniers (f° 1). – Dépenses. – Fournitures aux troupes, 736 livres. – Gages : des « *regardadours* », 18 livres ; - d'un consul, 18 livres ; - du maître d'école, trimestre, 30 livres (f° 1v°-2) ; - du trésorier, 100 livres ; - du médecin, 120 livres ; - du valet de ville, 12 livres (f° 2v°-3). – Prêt au boucher, 600 livres. – Gages des auditeurs des comptes, 12 livres. – Procès-verbal de clôture (f° 3v°-4). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 269 . Comptes trésoraires – 1743-1744.

Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 14 feuillets papier, 42 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Emmanuel Rey, trésorier. –

Recettes : 4417 livres 15 sols 3 deniers
 Dépenses : 4870 livres 4 sols 3 deniers
 Déficit : 452 livres 9 sols

Recettes. – Taille, 2585 livres 7 sols 11 deniers (f° 1). – Dépenses. – Impositions, acompte, 663 livres 9 sols 6 deniers. – Flambeaux pour le jour de la Fête Dieu, 60 livres 1 sol (f° 1v°). – Pension féodale, 30 livres. – Prêt au boucher, 300 livres (f° 3). – Etat des restes à recouvrer. – Procès-verbal de clôture (f° 4v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

– Circulaire des procureurs du Pays enjoignant de voter la somme nécessaire pour les impositions et le contingent du dixième établi par la déclaration du roi du 29 août 1741.

CC 270 . Comptes trésoraires – 1744-1745.

Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 24 feuillets papier, 47 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Emmanuel Rey, trésorier. –

Recettes : 5910 livres 19 sols 11 deniers
 Dépenses : 8088 livres 14 sols 10 deniers
 Déficit : 2177 livres 14 sols 11 deniers

Recettes. – Taille, 3875 livres 8 sols 9 deniers (f° 1). – Dépenses. – Gages : du maître d'école, trimestre, 30 livres ; - des « *regardadours* », 18 livres. – Foin et avoine, 1522 livres 2 deniers. – Legs pour doter de pauvres filles ; Pierre Laugier donateur, 7 livres 11 sols (f° 2v°-5). – Procès-verbal de clôture (f° 8). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 271 . Comptes trésoraires – 1745-1746.

Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 40 feuillets papier, 91 pièces papier.

Emmanuel Rey, trésorier. –

Recettes : 11685 livres 16 sols
 Dépenses : 12374 livres 15 sols 7 deniers
 Déficit : 688 livres 19 sols 7 deniers

Recettes. – Tailles, 5837 livres 8 deniers. – Remboursement pour fournitures aux troupes, 4968 livres 12 sols. – Vente de 9 charges [14, 4 hl] d'avoine, 99 livres. – Fermage de la boulangerie, 66 livres 13 sols 7 deniers (f° 1-1v°). – Dépenses. – Places mortes de 2 compagnies de cavalerie, 637 livres 1 sol 10 deniers. – Logement du secondaire, 20 livres 1 sol (f° 2v°-3). – Annuité à : Anne Carpenel, 200 livres (f° 4) ; - Vincent Sigaud, 16 livres (f° 5). – Intérêts, 60 livres (f° 5v°). – Avoine, foin et méteil pour la cavalerie, 4430 livres 11 sols (f° 6v°-12). – Procès-verbal de clôture

(f° 13). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 272 . Comptes trésoraires – 1746-1747.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 6 cahiers *in-8* 36 feuillets papier, 35 pièces papier, 4 pièces papier imprimé.

Emmanuel Rey, trésorier. –

Recettes : 6567 livres 8 sols 5 deniers
 Dépenses : 6583 livres 13 sols 6 deniers
 Déficit : 16 livres 5 sols 1 denier

Recettes. – Taille, 2600 livres 15 sols 3 deniers (f° 1). – Dépenses. – Remboursement au trésorier, créancier par le compte précédent, 688 livres 19 sols 7 deniers. – Acompte des impositions, 772 livres 17 sols (f° 1v°). – Legs de Baptiste Laugier pour doter de pauvres filles, 15 livres 2 sols (f° 2v°-3). – Fournitures aux troupes et logement, 1421 livres. – Nettoyage de la Garonne, 4 livres. – Prêt au boucher, 600 livres (f° 3v°-4). – Equipement des gardes côtes, 74 livres 7 sols 6 deniers. – Voyage « *pour aller chercher de l'argent* », 54 livres (f° 4v°-5). – Contribution à Fréjus pour « *l'hôpital* » des troupes françaises, 251 livres 17 sols 8 deniers (f° 6).

CC 273 . Comptes trésoraires – 1747-1748.

Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 22 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 88 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Jean Beuf, adjudicataire de la taille, trésorier. –

Recettes : 4329 livres 3 deniers
 Dépenses : 4806 livres 4 deniers
 Déficit : 477 livres 1 denier

Recettes. – Taille, 3901 livres 2 deniers (f° 1). – Dépenses. – Gages du médecin, 120 livres. – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 2v°-3). – Procès-verbal de clôture (f° 4v°). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances. – Compte de Joseph Rey, bourgeois, des sommes « *qu'on luy mit en main* ». – Recette.

– Emprunt, 3 400 livres. – Remboursement par la province, 15 811 livres 6 sols 6 deniers. – Dépense. – Acompte des impositions, 772 livres 17 sols. – Fournitures pour la table du colonel et autres officiers de l'armée austro-sarde, pendant 38 jours et contribution de guerre, 1525 livres.

CC 274 . Comptes trésoraires – 1748-1749.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 24 pièces papier.

Jean Beuf, adjudicataire de la taille, trésorier. –

Recettes : 7335 livres 19 sols 1 denier
 Dépenses : 7377 livres 17 sols 7 deniers
 Déficit : 41 livres 18 sols 6 deniers

Recettes. – Taille, 3900 livres 5 sols 3 deniers – Remboursement par la province, 2 281 livres 13 sols 1 denier (f° 1). – Dépenses. – Chaperons, 44 livres 8 sols. – Réparations à la maison commune, 300 livres. – Intérêts à la confrérie du St Esprit, 60 livres. – Secours à la confrérie du St Sacrement, 73 livres (f° 2v°-3). – Remboursement de créance, 661 livres 17 sols. – Achat de 3 charges [4, 8 hl] de blé, 126 livres. – Remboursement aux habitants pour fournitures faites aux troupes, 1 200 livres (f° 3v°). – Gages du trésorier, 135 livres. – Procès-verbal de clôture (f° 5). – Etat des restes à recouvrer (f° 6). – Pièces justificatives. – Mandats, parcelles, quittances.

CC 275 . Comptes trésoraires – 1749-1750.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 42 pièces papier.

Jean Beuf, trésorier. –

Recettes : 7204 livres 3 deniers
 Dépenses : 7512 livres 13 sols 1 denier
 Déficit : 308 livres 12 sols 10 deniers

Recettes. – Taille, 3901 livres 12 sols 5 deniers (f° 1). – Dépenses. – Réparations à la maison de ville, 300 livres. – Repas des consuls et

autres à l'occasion de la vérification des comptes, 16 livres (f° 3). – Gages : des consuls, 54 livres ; - du valet de ville, 12 livres (f° 3v°-4) ; - du maître d'école, semestre, 75 livres ; - du greffier, 20 livres (f° 4v°-5) ; - du médecin, 120 livres (f° 5v°) ; - du trésorier, 135 livres (f° 7v°). - Procès-verbal de clôture (f° 8). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 276 . Comptes trésoraires – 1750-1751.

Liasse : 1 cahier grand in-8 12 feuillets papier, 44 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Jean-Pierre Achard, trésorier. –

Recettes	: 5772 livres 19 sols 2 deniers
Dépenses	: <u>5819 livres 13 sols 8 deniers</u>
Déficit	: 46 livres 14 sols 6 deniers

Recettes. – Taille, 4551 livres 19 sols 2 deniers (f° 1). – Dépenses. – Impositions, 2102 livres 18 sols 6 deniers (f° 2-2v°). – Remboursement au précédent trésorier, créancier par son compte, 1756 livres 13 sols (f° 3v°). – « *Dépense de bouche* » par « *les consuls et aparents* [du lieu]... » à l'occasion de la visite de l'évêque, 19 livres. – Réparations : à la monture de la cloche, 36 livres (f° 5) ; - au four, 82 livres 11 sols. – Contribution pour l'entretien de la poste de l'Estérel, 9 livres. – Frais d'hôtel à l'occasion d'une visite faite à l'évêque, 9 livres (f° 6). – Contribution pour la garde côte, 49 livres (f° 7). - Procès-verbal de clôture (f° 10). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 277 . Comptes trésoraires – 1751-1752.

Liasse : 1 cahier grand in-8 8 feuillets papier, 1 cahier in-8 16 feuillets papier, 35 pièces papier.

Jean-Pierre Achard, trésorier. –

Recettes	: 6500 livres 9 sols 9 deniers
Dépenses	: <u>5687 livres 4 sols 8 deniers</u>
Excédent	: 813 livres 5 sols 1 denier

Recettes. – Taille, 3901 livres 11 sols 9 deniers

(f° 1). – « *Vingtième royal* », 387 livres 18 sols. – Dépenses. – Impositions, 3 325 livres 19 sols 5 deniers. – « *Bars* » [dalles] pour l'aire du four, 36 livres (f° 1v°-2). – Intérêts à : Emmanuel Rey, viguier, 200 livres (f° 3v°) ; - Jean Jubert, 30 livres (f° 5) ; - Thérèse Carbonel, 60 livres. – Redevance pour « *le vingtième des domaines que la communauté a ferme annuellement en qualité de propriétaire d'un bien tenu par elle, au revenu de* » 230 livres, 11 livres 10 sols (f° 7v°). - Procès-verbal de clôture (f° 8v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 278 . Comptes trésoraires – 1752-1753.

Liasse : 1 cahier grand in-8 8 feuillets papier, 18 pièces papier.

Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, trésorier. –

Recettes	: 6026 livres 1 sol 3 deniers
Dépenses	: <u>6018 livres 8 sols 10 deniers</u>
Excédent	: 7 livres 12 sols 5 deniers

Recettes. – Taille, 4552 livres 6 sols 8 deniers (f° 1). – Dépenses. – Remboursement au trésorier précédent, créancier par son compte, 1132 livres 9 sols 9 deniers (f° 1v°). – Cierges et flambeaux pour la confrérie du St Sacrement, 82 livres. - Prix de 2 mulets pour « *l'armée d'Italie* », 190 livres (f° 4). – Réparations à la carraire du moulin, 50 livres (f° 5). – Repas de la reddition des comptes, 12 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 6v°). – Etat des restes à recouvrer (f° 7). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 279 . Comptes trésoraires – 1752-1753.

Liasse : 2 cahiers grand in-8 14 feuillets papier, 40 pièces papier.

Emmanuel-Louis Cavalier, notaire, trésorier. –

Recettes	: 5521 livres 5 sols 3 deniers
Dépenses	: <u>5931 livres 4 sols 6 deniers</u>
Déficit	: 409 livres 19 sols 3 deniers

Recettes. – Reliquat, 7 livres 12 sols. - Taille, 4552 livres 13 sols 3 deniers (f° 1). – Dépenses. – Gages : du maître d'école, trimestre, 30 livres

(f° 2) ; - du médecin, 120 livres ; - du valet de ville, 12 livres (f° 4) ; - d'un consul, 18 livres ; - des « *regardadours* », 18 livres. – Réparations à la fontaine, 201 livres 17 sols (f° 4v°). - Homologation de la délibération portant vote d'un capage, 82 livres 12 sols (f° 6). - Procès-verbal de clôture (f° 7). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 280 . Comptes trésoraires – 1754-1755.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 33 pièces papier.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes	: 6732 livres 17 sols
Dépenses	: <u>6848 livres 17 sols 8 deniers</u>
Déficit	: 116 livres 8 deniers

Recettes. – Taille, 5202 livres 10 sols. – Vingtième royal, 569 livres (f° 1). – Dépenses. – Impositions, 3 413 livres 2 sols 6 deniers. – Remboursement de créance, 1 533 livres 5 sols 7 deniers (f° 1v°-3). – Legs d'Honoré Gueirard pour doter de pauvres filles, 30 livres (f° 5). – Levée de contraintes, 15 livres 15 sols (f° 5v°). – Réfection des fontaines, 205 livres. – Avance au boucher, 300 livres (f° 6v°). – Papier du compte, 2 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 7v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Correspondance de l'agent de la communauté à Aix accompagnant les lettre contraintes. – Retinenda.

CC 281 . Comptes trésoraires – 1755-1756.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 50 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes	: 6066 livres 13 sols 6 deniers
Dépenses	: <u>6259 livres 17 sols 6 deniers</u>
Déficit	: 193 livres 4 sols

Recettes. - Taille, 5195 livres 13 sols 10 deniers (f° 1). – Dépenses. – Réparations au four, 14

livres 10 sols (f° 4). – Contrôle du bail de la meulière, 24 livres 8 sols. – Entretien des fontaines, 8 livres. – Réparations : au chemin de Pissarelle, 45 livres (f° 5-6) ; - à l'église, 75 livres 1 sol (f° 6v°). – Pension féodale, pour 2 ans, 60 livres (f° 8). - Procès-verbal de clôture (f° 9). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 282 . Comptes trésoraires – 1756-1757.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 48 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes	: 5468 livres 5 deniers
Dépenses	: <u>5257 livres 2 sols</u>
Excédent	: 210 livres 18 sols 5 deniers

Recettes. - Taille, 4552 livres 5 deniers (f° 1). – Dépenses. – Impositions, 3 242 livres 16 sols 9 deniers (f° 1v°-2). – Gages : maître d'école, trimestre, 18 livres 16 sols ; - médecin, 120 livres ; - valet de ville, 12 livres (f° 2v°-4) ; - greffier, 18 livres ; - « *regardadours* », 18 livres (f° 4v°-5) ; - auditeurs des comptes, 18 livres ; - trésorier, 285 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 6v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Requête, décret et lettres contraintes contre les redevables de la taille.

CC 283 . Comptes trésoraires – 1756-1757.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 14 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 61 pièces papier.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes	: 6329 livres 10 sols 5 deniers
Dépenses	: <u>6321 livres 10 sols 5 deniers</u>
Excédent	: 8 livres

Recettes. – Reliquat, 210 livres 18 sols 5 deniers. - Taille, 4 547 livres 6 sols 11 deniers. – Remboursement : pour fournitures aux

troupes, 455 livres 5 sols 1 denier ; - des avances faites au boucher, 300 livres (f° 1-1v°).
 – Dépenses. – Pavage de la Grande rue, acompte, 42 livres (2v°). – Réparations au pont de la Canavère, 16 livres. – Procédure « *contre les auteurs qu'avoient gatté l'eau des deux puits* », 24 livres (f° 4v°-5). – Logement du secondaire, 20 livres (f° 5v°). - Procès-verbal de clôture. - Etat des restes à recouvrer (f° 7v°-8). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 284 . Comptes trésoraires – 1758-1759.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 3 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 65 pièces papier.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes : 10130 livres 15 sols
 Dépenses : 11154 livres 11 sols 2 deniers
 Déficit : 1023 livres 16 sols 2 deniers

Recettes. - Taille, 4 487 livres 1 sol 3 deniers.
 – Remboursement de fournitures aux troupes : par la ville de Fréjus, 391 livres ; - par la province, 3 783 livres 6 sols 6 deniers (f° 1-1v°).
 – Dépenses. – Impositions, 3 613 livres 2 sols 3 deniers. – remboursement au curé pour avances à l'occasion des réparations à la maison curiale, 200 livres (f° 2v°-3).
 - Peinture d'un cadran solaire à la façade du presbytère par Jacques Zaine, peintre de Draguignan, 15 livres. – Procédure contre Jean-François Gavot [au sujet d'une carraire], 150 livres (f° 3v°). – Remboursement de créance et intérêts, 4 348 livres 14 sols 8 deniers (f° 5v°). – Réparations au chemin de Callas, 931 livres 10 sols 3 deniers. - Procès-verbal de clôture (f° 8v°-9). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.
 – Fournitures et façon :

•d'un dais, savoir :

21 onces 6 gros [544 g] franges	
soie jaune dorée	42 # 16 s
73 pans [18,25 m] galon façonné	7 # 6 s
6 bâtons et « <i>la feremantte</i> »	17 # 8 s
14 pans [3,5 m] serge de soie	
cramoisie, fin	26 # 2 s
36 pans [9 m] angleterre cramoisi fin	57 # 12 s

25 pans [6,25 m] galon	6 # 5 s
15 pans » [3,75 m] rouan	3 # 15 s
façon	12 #
•vêtement du valet de ville :	
36 pans [9 m] serge « <i>d'esange</i> » bleu	22 # 10 s
5 pans [1,25 m] saint reme	10 #
poil de chèvre	12 s
5 pans [1,25 m] treillis	1 # 15 s
5 pans [1,25 m] toile grise	1 # 10 s
3 onces [75 g] fil	9 s
4 onces [100 g] fil	5 s
« <i>estame</i> »	3 # 16 s
1 once ½ [37,5 g] dentelle	7 # 6 s
1 bouton et « <i>l'aregance</i> »	10 s

CC 285 . Comptes trésoraires – 1759-1760.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 33 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes : 5328 livres 18 sols 11 deniers
 Dépenses : 4795 livres 6 sols 8 deniers
 Excédent : 533 livres 12 sols 3 deniers

Recettes. - Taille, 4 549 livres 10 sols 5 deniers (f° 1). – Dépenses. – Flambeaux pour la Fête Dieu, 46 livres 15 sols. – Réparations : « *aux cloches* », 13 livres 11 sols ; - à la fontaine, 60 livres (f° 2v°-3). – Pension seigneuriale, 30 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 5v°-6). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 286 . Comptes trésoraires – 1760-1761.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 34 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 3 cachets.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes : 6252 livres 14 sols
 Dépenses : 5758 livres 18 sols 7 deniers
 Excédent : 493 livres 15 sols 5 deniers

Recettes. – Reliquat, 533 livres 12 sols 4 deniers.
 - Taille, 4 549 livres 3 sols 8 deniers (f° 1).

- Dépenses. – Gages : du maître d'école, trimestre, 30 livres ; - du notaire, 20 livres ; - des experts du cadastre, 60 livres ; - du médecin, 120 livres (f° 2v°-4) ; - du greffier, 18 livres ; - du trésorier, 100 livres (f° 4v°-5) ; - des auditeurs des comptes, 18 livres. - Procès-verbal de clôture. - Etat des restes à recouvrer (f° 5v°-6). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Copie de sommation de Bernardin Tripoul, maire, aux consuls à l'effet d'assembler le conseil pour lui notifier que sa charge de consul n'a pu empêcher légalement son père d'être fermier ou caution du fermier du four et s'entendre retirer des accusations portées à ce sujet contre lui.

CC 287 . Comptes trésoraires – 1761-1762.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 29 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 2 cachets.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes : 6447 livres 7 sols 6 deniers
 Dépenses : 5145 livres 4 deniers
 Excédent : 1302 livres 7 sols 2 deniers

Recettes. – Reliquat, 493 livres 15 sols 5 deniers. - Taille, 4 548 livres 12 sols 5 deniers (f° 1). – Dépenses. – Impositions, 2692 livres 16 sols 10 deniers. – Secours à la confrérie du St Sacrement (f° 1v°-2v°). – Intérêts à : Thérèse Carbonel, 54 livres (f° 4) ; - [Pierre-Emmanuel] Rey, avocat, 180 livres. – Pension seigneuriale, 30 livres (f° 5). – Démolitions de maisons pour l'emplacement du grand chemin, 239 livres 5 sols (f° 5v°). - Procès-verbal de clôture. - Etat des restes à recouvrer (f° 6v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 288 . Comptes trésoraires – 1762-1763.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 49 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 4 cachets.

Jean-François Gavot, bourgeois, trésorier. –

Recettes : 7986 livres 16 sols 9 deniers
 Dépenses : 7747 livres 17 sols 5 deniers
 Excédent : 238 livres 18 sols 4 deniers

Recettes. – Reliquat, 1302 livres 7 sols 2 deniers. - Taille, 3 900 livres 6 sols 9 deniers (f° 1). - Remboursement par la province, 1425 livres 10 sols (f° 1v°). - Dépenses. – Indemnité pour maisons abattues et terrain nécessaire à la rectification du Grand chemin : N. Delaye, 428 livres 9 sols ; - Gaspard Delaye, tisseur, 12 livres 1 sol (f° 3) ; - Jean Audibert, 19 livres 17 sols 6 deniers ; - Pierre-Emmanuel Rey, avocat, 251 livres 11 sols (f° 3v°-4) ; - Antoine Maria, 5 livres 11 sols 9 deniers ; - Joseph Beuf, 18 livres 10 sols (f° 4v°) ; N. Pellassy, 27 livres 6 sols ; - Pierre et Jean Brunel, Jean Jourdan et Jacques Jubert, 37 livres 8 sols ; - Antoine Valagnosc, 37 livres 11 sols ; - Jean Laugier, 38 livres 3 sols 6 deniers (f° 5v°-6) ; - Antoine Ferrandin, 32 livres 9 sols 9 deniers (f° 6v°),.... - Procès-verbal de clôture (f° 9). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 289 . Comptes trésoraires – 1763-1764.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 20 feuillets papier, 28 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 2 cachets.

Joseph Rey, trésorier. –

Recettes : 5484 livres 15 sols 8 deniers
 Dépenses : 5013 livres 2 sols 10 deniers
 Excédent : 471 livres 12 sols 10 deniers

Recettes. - Taille, 3 281 livres 6 sols 4 deniers (f° 1). Rêve du pain, du vin, de l'huile et de l'eau-de-vie, 220 livres. – Four, 550 livres. - Herbage : de l'Airebelle, 60 livres ; - du défens de Vérignanes, 50 livres. – Impôt sur le vin importé, 800 livres (f° 1-2). – Reliquat, 224 livres 19 sols 4 deniers. – Dépenses. - Contingent pour la milice garde côte, 41 livres (f° 2v°-3). – Gages : du régent des écoles, trimestre, 30 livres (f° 3v°) ; - du médecin, 120 livres ; - du valet de ville, 2 ans, 24 livres (f° 4v°) ; - des intendants de police, 18 livres ; - du greffier, 18 livres (f° 5v°). – Achat de blé, 1 000 livres (f° 6v°). - Procès-verbal de

clôture (f° 8). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 290 . Comptes trésoraires – 1764-1765.

Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 24 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 16 pièces papier, 4 pièces papier imprimé, 2 cachets.

Joseph Rey, trésorier. –

Recettes	: 4872 livres 2 sols 10 deniers
Dépenses	: <u>3928 livres 2 sols 8 deniers</u>
Excédent	: 944 livres 2 deniers

Recettes. – Taille, 1 312 livres 10 sols 6 deniers (f° 1). – Dépenses. – Pension féodale, 30 livres (f° 4). – Réparations au four, 28 livres (f° 6v°). - Procès-verbal de clôture (f° 8v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Compte de Bernardin Tripoul, garde magasin du blé. – Recettes. – Reçu du trésorier, 1 000 livres. – Vente de blé : 15 charges à 33 livres la charge [1, 6 hl], 495 livres ; - 14 charges 6 panaux, à 31 livres la charge, 452 livres 12 sols ; - 2 charges 8 panaux à 37 livres la charge, 105 livres 9 sols ; - 18 charges 1 panal à 30 livres la charge, 2543 livres... - Dépenses. – Achat de : 15 charges de blé à 30 livres la charge [1, 6 hl], 450 livres ; - 18 charges 1 panal à 30 livres la charge, 543 livres, etc.

CC 291 . Comptes trésoraires – 1765-1766.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 35 pièces papier.

Joseph Rey, trésorier. –

Recettes	: 5320 livres 13 sols 11 deniers
Dépenses	: <u>3301 livres 1 sol 3 deniers</u>
Excédent	: 2019 livres 12 sols 8 deniers

Recettes. - Taille, 2 019 livres 4 sols 9 deniers. – Restes à recouvrer sur le compte précédent, 1 365 livres 10 sols. – Dépenses. – Acompte des impositions, 1 834 livres 15 sols 6 deniers (f° 1-2). – Secours à la confrérie du St Sacrement, 42 livres 4 sols 9 deniers (f° 4).

– Intérêts à : Thérèse Carbonel, 54 livres ; - Pierre-Emmanuel Rey, avocat, 90 livres (f° 5v°-6). - Procès-verbal de clôture (f° 8). - Etat des restes à recouvrer (f° 9). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 292 . Comptes trésoraires – 1766-1767.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 30 pièces papier.

Joseph Gagnard, trésorier. –

Recettes	: 6796 livres 7 sols 2 deniers
Dépenses	: <u>7344 livres 3 sols 9 deniers</u>
Déficit	: 547 livres 16 sols 7 deniers

Recettes. - Taille, 3 381 livres 15 sols 3 deniers (f° 1). – Reliquat, 2 073 livres 15 sols 8 deniers (f° 1v°). – Dépenses. – Gardes côtes, 41 livres. – Gages : maître d'école, trimestre, 30 livres (f° 2v°-3) ; - valet de ville, 12 livres. - Frais à l'occasion de « *l'arrivée du seigneur évêque* », 258 livres. – Logement du secondaire, 20 livres ; - Nettoyage des puits, 5 livres 11 sols (f° 4v°-6v°). - Procès-verbal de clôture (f° 7v°). - Etat des redevables (f° 8). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 293 . Comptes trésoraires – 1767-1768.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 47 pièces papier.

Joseph Gagnard, trésorier. –

Recettes	: 6249 livres 9 sols 8 deniers
Dépenses	: <u>6283 livres 8 sols 9 deniers</u>
Déficit	: 33 livres 19 sols 1 denier

Recettes. – « *Cazarnet* », 4 217 livres 13 sols 5 deniers. – « *Debtes de...la communauté* », 1 793 livres 10 sols. – Dépenses. – Entretien d'une bâtarde, « *une fois payé* », 178 livres 17 sols (f° 1-2). – Flambeaux et chandelles pour « *la lumineaire* » du St Sacrement, 147 livres 16 sols (f° 2v°). – Pension seigneuriale, 30 livres. - Gages : d'un consul, 18 livres ; - des « *regardadours* », 18 livres ; - du maître d'école, semestre, 60 livres ; - du greffier, 20 livres 8 sols. – Remises

du trésorier, 100 livres (f° 3v°-4). - Procès-verbal de clôture (f° 5). - - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. - Frais à l'occasion de l'arrivée de l'évêque, savoir :

Voyage à Toulon	15 #
Poudre, ½ quintal [20 kg]	45 #
Habits de hussards	100 #
Papier pour pavillons	16 s
Peinture	12 #
Chandelles « pour éclairer les peintres »	5 #
Port de la lettre du procureur général « accordant le port des armes »	4 # 6 s
« Doublure des culottes et poches de la veste » du valet de ville, plus la façon	9 #
Poudre	21 # 5 s
Voyage à Draguignan pour prendre la Poudre et les boîtes	6 #
Boîtes	15 # 15 s
Gages de 2 tambours et du fifre pour 5 jours	22 # 10 s
Id. du trompette pour 4 jours	16 #
Nourriture des tambours, fifre et valet de ville	34 #
Peinture des armoiries de l'évêque sur le drapeau des hussards	6 #
Pins pour l'arc de triomphe et le feu de joie	6 #
Nettoyage des rues et confection de l'arc de triomphe	20 #
Bois pour le feu de joie	4 #
Voyage à Draguignan pour retourner les boîtes et les sabres	3 #
Présent au prélat, 24 livres [9,6 kg] de bougie « de table »	49 # 8 s

- Ordonnance de l'intendant sur requête autorisant la susdite dépense avec défense d'en faire de pareilles à l'avenir.

CC 294 . Comptes trésoraires – 1768-1769.

Liasse : 1 cahier grand in-8 6 feuillets papier, 2 cahiers in-8 7 feuillets papier, 32 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.

Joseph Gagnard, trésorier. –

NDLR : Liasse complétée lors du classement de Marcel Jean, d'où un inventaire augmenté.

Recettes : 4683 livres 7 sols 6 deniers
Dépenses : 4254 livres 1 sol 11 deniers

Excédent: 429 livres 5 sols 7 deniers

Recettes. – « Casarnet », 3 389 livres 17 sols 6 deniers. – Dépenses. - Contingent pour les gardes-côtes, 30 livres 15 sols. – Imposition de la province, 881 livres 1 denier (pour 3 feux ½). – Capitation, 470 livres (500 000 livres pour la Provence). – Réparations à la mairie et au cimetière. - Procès-verbal de clôture. - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. Exploits de commandement pour recouvrement de tailles. – Circulaire du trésorier général, enjoignant aux communes de présenter le compte de l'année écoulée. - Modèle de délibération pour l'imposition. - Circulaire de l'intendant donnant des instructions pour la répartition de la capitation. – Etat nominatif des redevables de l'année 1768. – Retinenda.

CC 295 . Comptes trésoraires – 1769-1770.

Liasse : 2 cahiers grand in-8 10 feuillets papier, 25 pièces papier.

Pierre-Joseph Maurine, trésorier. –

Recettes : 10000 livres 7 deniers
Dépenses : 6858 livres 12 sols
Excédent : 3141 livres 8 sols 7 deniers

Recettes. – Impôt du « huitain », 8 110 livres. – Reliquat, 1 894 livres 15 sols 7 deniers. - Dépenses. – Impositions, 2 695 livres 9 sols 2 deniers (f° 1-1v°). – Intérêts, 90 livres. – Pavage de la Grande rue, acompte, 186 livres 2 sols 3 deniers (f° 3-4). – Pension féodale, 30 livres (f° 5). - Procès-verbal de clôture (f° 6). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 296 . Comptes trésoraires – 1770-1771.

Liasse : 1 cahier grand in-8 6 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 71 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.

Joseph Caze, trésorier. –

Recettes : 11196 livres 6 sols
 Dépenses : 3361 livres 8 sols 9 deniers
 Excédent : 7834 livres 17 sols 3 deniers

Recettes. – « *Cazarnet* », 10 168 livres 16 sols.
 – Autres revenus, 1027 livres 10 sols (f° 1).
 - Dépenses. – Gages : consul, 12 livres ;
 - maître d'école, semestre, 60 livres ; - greffier,
 18 livres (f° 3) ; - intendants de police, 9
 livres. – Réparations au four, 57 livres 11 sols.
 – Secours à la confrérie du St Sacrement,
 11 livres 15 sols (f° 3v°-4). – Levée de
 contraintes, 36 livres (f° 4v°). - Procès-verbal
 de clôture (f° 5). - Pièces justificatives.
 - Mandats, parcelles, quittances.

CC 297 . Comptes trésoraires – 1771-1772.

**Liase : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets
papier, 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier,
40 pièces papier.**

Joseph Caze, trésorier. –

Recettes : 6382 livres 10 sols 9 deniers
 Dépenses : 6876 livres 15 sols 11 deniers
 Déficit : 494 livres 5 sols 2 deniers

Recettes. – Reliquat, 2750 livres 9 sols 3
 deniers. - « *Cazarnet* », 1 922 livres 3 sols.
 – Remboursement par les « *seigneurs de
 Roquebrune d'une cense* » de 6 livres 10 sols,
 120 livres. – Vente : de 13 tonneaux à raison
 de 36 sols la charge [60 l], 358 livres 4
 deniers ; - d'herbages, 204 livres 4 sols 6
 deniers. – Dépenses. – Frais de consultation,
 33 livres 19 sols (f° 1-2v°). – Réparations aux
 ponts et chemins, 56 livres 10 sols (f° 3).
 - Procès-verbal de clôture (f° 6v°). - Pièces
 justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.
 – Extrait de délibération communale portant
 qu'il sera traité avec N. Cauvy [notaire de Fréjus] ,
 pour le classement des archives.

CC 298 . Comptes trésoraires – 1772-1773.

**Liase : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets
papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier,
57 pièces papier, 6 pièces papier imprimé.**

François Tripoul, trésorier. –

Recettes : 6324 livres 12 sols 6 deniers
 Dépenses : 6190 livres 12 sols 3 deniers
 Excédent : 134 livres 3 deniers

Recettes. - « *Cazarnet* », 4 203 livres 15 sols 10
 deniers (f° 1). – Dépenses. – Remboursement :
 au trésorier, créancier par son compte, 494
 livres 5 sols 2 deniers (f° 1v°) ; - pour cote
 indûment imposée, 9 livres 2 sols 6 deniers
 (f° 3). – Gages du médecin, 120 livres (f° 5).
 – Achat d'une trompette, 16 livres 16 sols.
 - Intérêts, 60 livres (f° 5v°). - Procès-verbal
 de clôture. Etat des restes à recouvrer
 (f° 8v°-9). - Pièces justificatives. - Mandats,
 parcelles, quittances. – Circulaire : du procureur
 général au sujet des délibérations portant
 vote de dépenses ; - des procureurs du Pays
 et modèle de délibération pour le vote des
 impositions.

CC 299 . Comptes trésoraires – 1773-1774.

**Liase : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets
papier, 60 pièces papier, 3 pièces papier
imprimé.**

François Tripoul, trésorier. –

Recettes : 6509 livres 12 sols 6 deniers
 Dépenses : 6941 livres 16 sols 11 deniers
 Déficit : 432 livres 4 sols 5 deniers

Recettes. - Reliquat, 186 livres 7 sols 8 deniers.
 – Taille, 4 226 livres 11 sols 3 deniers (f° 1).
 - Dépenses. – Gages : du viguier subrogé pour
 autoriser les conseils, 5 livres (f° 2) ; - du greffier
 de la « *juridiction* », 10 livres (f° 3). – Papier
 timbré pour la transcription du cadastre, 39 livres
 19 sols. – Habillement du valet de ville, 114 livres
 7 sols (f° 4v°-5). – Gages : de l'archiviste, 18
 livres 1 sol (f° 6v°) ; - du député à l'assemblée de
 la viguerie, 18 livres (f° 8). – Frais de procédure,
 306 livres (f° 9). - Procès-verbal de clôture
 (f° 10). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles,
 quittances.

CC 300 . Comptes trésoraires – 1774-1775.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 67 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.

François Tripoul, trésorier. –

Recettes : 6188 livres 5 sols 3 deniers
 Dépenses : 6928 livres 12 sols 4 deniers
 Déficit : 740 livres 7 sols 1 denier

Recettes. - Taille, 4 259 livres 18 sols 5 deniers (f° 1). - Dépenses. – Remboursement au trésorier, créancier par son compte, 432 livres 4 sols 5 deniers (f° 2). – Tour de l'horloge, acompte, 200 livres 1 sol 6 deniers (f° 4v°). – « *Luminaire* » du St Sacrement, 107 livres 12 sols (f° 5v°). - Procès-verbal de clôture (f° 8). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. - Vacations à l'occasion du procès contre l'évêque, solde, 132 livres 14 sols 2 deniers. - Refonte de la cloche et confection de 2 « loubettes », 231 livres. – Cloche de l'horloge, 491 livres. – Circulaire de l'intendant enjoignant de fournir l'état des dépenses occasionnées pour députations depuis 1773.

CC 301 . Comptes trésoraires – 1775-1776.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 12 feuillets papier, 47 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Jean Beuf, trésorier. –

Recettes : 6832 livres 17 sols 4 deniers
 Dépenses : 7296 livres 2 sols 3 deniers
 Déficit : 463 livres 4 sols 11 deniers

Recettes. - Taille, 5 111 livres 18 sols. – Quote-part du prieur bénéficiaire du lieu dans la dépense de la refonte de la cloche, 123 livres 16 sols (f° 1-1v°). – Dépenses. – Acompte des impositions, 992 livres 5 deniers. – Nourrice d'un enfant trouvé, 12 livres 1 sol 6 deniers. - Rouages de l'horloge, acompte, 250 livres 2 sols 6 deniers (f° 3-3v°) ; - Réparations au chemin de Callas, 100 livres (f° 4v°). - Procès-verbal de clôture (f° 7). - Pièces justificatives.

- Mandats, parcelles, quittances.

CC 302 . Comptes trésoraires – 1776-1777.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 33 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 pièce parchemin, 1 sceau, 1 cachet.

Jean Beuf, trésorier. –

Recettes : 6997 livres 9 deniers
 Dépenses : 6459 livres 10 sols
 Excédent : 537 livres 10 sols 9 deniers

Recettes. - Taille, 5 109 livres 12 sols. – Capage, 348 livres (f° 1). – Dépenses. – Secours à la confrérie du St Sacrement, 174 livres 18 sols 8 deniers (f° 3). – Gages : du remonteur de l'horloge, 24 livres ; - du médecin, 120 livres (f° 3v°-4) ; - du valet de ville, 15 livres ; - d'un consul, 12 livres ; - d'un intendant de police, 9 livres (f° 4v°-5). – Remises du trésorier, 130 livres (f° 6). – Procès-verbal de clôture. – Etat des restes à recouvrer (f° 6v°-7). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Requête et contrainte en recouvrement de tailles.

CC 303 . Comptes trésoraires – 1777-1778.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 39 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Jean Beuf, trésorier. –

Recettes : 6355 livres 8 sols 6 deniers
 Dépenses : 5304 livres 9 sols 2 deniers
 Excédent : 1050 livres 19 sols 4 deniers

Recettes. - Taille, 4 259 livres 2 sols 9 deniers. - Reliquat, 555 livres 19 sols 9 deniers (f° 1-1v°). – Dépenses. – Gages : du garde-bois, 12 livres (f° 2) ; - du maître d'école, 120 livres. – Pavage de la Grande rue, acompte, 75 livres (f° 2v°-3). - Réparations à la « *petite fontaine du côté de St Sébastien* », 11 livres. – Intérêts, 60 livres (f° 3v°-4). – Pension féodale, 30 livres. – Solde du prix de l'horloge, 200 livres. – Logement du

secondaire, 36 livres (f° 4v°-5). - Procès-verbal de clôture (f° 5v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 304 . Comptes trésoraires – 1778-1779.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 25 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Bernardin Tripoul, trésorier. –

Recettes	: 6109 livres 7 sols 4 deniers
Dépenses	: <u>5177 livres 3 sols 11 deniers</u>
Excédent	: 932 livres 3 sols 6 deniers

Recettes. – Capage, 333 livres (f° 1). - Dépenses. – Acompte des impositions, 1 006 livres 15 sols (f° 1v°). – Toiture de la tour de l'horloge fournie par N. Sauzède, ferblantier de Lorgues, 197 livres (f° 3). – Habillement du valet de ville, 122 livres 2 deniers (f° 4). - Procès-verbal de clôture (f° 5). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Circulaire du subdélégué de l'intendant enjoignant de fournir l'état de toutes les impositions payées par les communes : « *Le Roy...voulant être instruit de toutes les impositions que suportent ses sujets* ».

CC 305 . Comptes trésoraires – 1779-1780.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 47 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Bernardin Tripoul, trésorier. –

Recettes	: 6522 livres 14 sols 11 deniers
Dépenses	: <u>5728 livres 4 sols 1 denier</u>
Excédent	: 794 livres 10 sols 10 deniers

Recettes. – Reliquat, 595 livres. – Taille, 4 259 livres 4 sols 9 deniers. - Capage, 346 livres 10 deniers (f° 1). – Dépenses. – Badigeonnage de l'église, 150 livres. – Réparations : au four et à la tour de l'horloge, 42 livres 5 sols ; - à la fontaine, acompte, 667 livres (f° 2-3). - Procès-verbal de clôture (f° 5). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 306 . Comptes trésoraires – 1780-1781.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 36 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Bernardin Tripoul, trésorier. –

Recettes	: 6512 livres 14 sols 5 deniers
Dépenses	: <u>6062 livres 12 sols 7 deniers</u>
Excédent	: 450 livres 1 sol 10 deniers

Recettes. – Taille, 4 259 livres 15 sols 7 deniers. - Dépenses. – Réparations à la fontaine, 700 livres (f° 1-2). – Secours à la confrérie du St Sacrement, 77 livres 17 sols (f° 3v°). - Pension féodale, 30 livres (f° 5v°). - Procès-verbal de clôture (f° 6v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 307 . Comptes trésoraires – 1781-1782.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 54 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.

Bernardin Tripoul, trésorier. –

Recettes	: 6584 livres 13 sols 9 deniers
Dépenses	: <u>6097 livres 9 sols 8 deniers</u>
Excédent	: 497 livres 4 sols 1 denier

Recettes. – Reliquat, 112 livres 11 sols 4 deniers. – Taille, 5 122 livres 7 sols 5 deniers (f° 1). - Dépenses. – Impositions, ½, 1 968 livres 15 sols (f° 3). – Gages : du maître d'école, trimestre, 30 livres (f° 3v°) ; - du trésorier, 105 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 6v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 308 . Comptes trésoraires – 1782-1783.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 64 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 3 cachets.

Bernardin Tripoul, trésorier. –

Recettes	: 5516 livres 14 sols 1 denier
Dépenses	: <u>4353 livres 5 sols 6 deniers</u>
Excédent	: 1163 livres 8 sols 7 deniers

Recettes. – Reliquat, 487 livres 4 sols 1 denier.
 - Taille, 3 400 livres 10 deniers. – Capage, 372 livres (f° 1). - Dépenses. – Réparations : à la rue de St Jean, solde, 100 livres ; - au pont du Gabron, allant au moulin, ½, 137 livres (f° 1v°-2). – Gages : du piéton, 9 livres ; - du remonteur de l'horloge, 24 livres. – Habillement du valet de ville, 77 livres (f° 2v°-3). – Prêt au boucher, 500 livres (f° 3v°). – Secours aux malades indigents, 8 livres 5 sols. - Nourrice d'un enfant trouvé, 12 livres (f° 4v°-5). – Réparations au chemin de Roquebrune, 94 livres. – Chandelles pour le « *luminaire* » du St Sacrement, 24 livres (f° 6). - Procès-verbal de clôture (f° 7). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 309 . Comptes trésoraires – 1783-1784.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 54 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Bernardin Tripoul, trésorier. –

Recettes : 7495 livres 8 sols 7 deniers
 Dépenses : 8435 livres 10 sols 9 deniers
 Déficit : 940 livres 2 sols 2 deniers

Recettes. – Reliquat, 1 163 livres 8 sols 7 deniers.
 - Taille, 3 400 livres 10 deniers. – Capage, 376 livres 10 sols (f° 1). - Dépenses. – Impositions, 5 871 livres 19 sols 3 deniers (f° 2). – Réparations à : la toiture de l'église, 185 livres 19 sols ; - la maison de ville, 133 livres. – Gages du maître d'école, 120 livres. – Creusage d'un puits au quartier du Barry, acompte, 60 livres (f° 2v°-3). – Aumône à divers, suivant le legs de N. Clapier, ancien curé du lieu, 14 livres (f° 3v°-4). - Procès-verbal de clôture (f° 8). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 310 . Comptes trésoraires – 1784-1785.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 10 feuillets papier, 55 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.

Charles Beuf, trésorier. –

Recettes : 7928 livres 16 sols
 Dépenses : 5941 livres 7 sols 9 deniers
 Excédent : 1987 livres 8 sols 3 deniers

Recettes. – Taille, 5 977 livres 16 sols (f° 1).
 – Dépenses. – Gages : du maître d'école, ¼, 30 livres (f° 2) ; - du piéton, ¼, 4 livres 10 sols (f° 2v°) ; - du valet de ville et remonteur de l'horloge, 28 livres 10 sols ; - des intendants de police, 18 livres (f° 5v°-6) ; - du greffier, 18 livres ; - de l'archiviste, 9 livres (f° 7) ; - du médecin, 120 livres. - Procès-verbal de clôture (f° 8v°-9). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 311 . Comptes trésoraires – 1785-1786.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 8 feuillets papier, 48 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Charles Beuf, trésorier. –

Recettes : 8427 livres 4 sols 6 deniers
 Dépenses : 7451 livres 7 sols 3 deniers
 Excédent : 975 livres 17 sols 3 deniers

Recettes. – Taille, 5 129 livres 12 sols 3 deniers (f° 1). – Dépenses. – Contingent pour l'entretien des canonnières gardes-côtes, 46 livres 2 sols 6 deniers. – Pavage des rues, acompte, 292 livres. – Nourrice d'un bâtard, 12 livres. – Logement du vicaire, 24 livres (f° 1v°-2). - Défoncement pour « *couper le roc de la Grande rue* », 30 livres (f° 6). – Pension féodale, 30 livres (f° 6v°). - Procès-verbal de clôture (f° 7v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 312 . Comptes trésoraires – 1786-1787.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 12 feuillets papier, 52 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Charles Beuf, trésorier. –

Recettes : 7667 livres 3 deniers
 Dépenses : 7727 livres 7 sols 9 deniers
 Déficit : 60 livres 7 sols 6 deniers

Recettes. – Taille, 5 130 livres 3 sols. – Capage, 253 livres (f° 1). – Dépenses. – Gages : de l'agent de la communauté à Aix, pour 2 ans, 36 livres ; - du maître d'école, trimestre, 30 livres ; - du député à l'assemblée de la viguerie, 4 jours, 26 livres 15 sols (f° 2) ; - du remonteur de l'horloge, 15 livres ; - du piéton, 15 livres (f° 4) ; - d'un consul, 12 livres ; - du médecin, 120 livres ; - des 2 intendants de police, 18 livres ; - du valet de ville, 12 livres (f° 5v°-6) ; - du greffier, 18 livres (f° 6v°) ; - du vérificateur des poids et mesures, 30 livres. – Confection : du banc consulaire à l'église, 36 livres ; - des fonts baptismaux, acompte, 36 livres. – Construction du four, acompte, 250 livres (f° 7v°-8). - Procès-verbal de clôture (f° 10). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 313 . Comptes trésoraires – 1787-1788.

Liasse : 1 cahier grand in-8 12 feuillets papier, 125 pièces papier, 4 pièces papier imprimé, 3 cachets.

Charles Beuf, trésorier. –

Recettes	: 7030 livres 2 sols 6 deniers
Dépenses	: <u>7137 livres 3 sols 6 deniers</u>
Déficit	: 107 livres 1 sol

Recettes. – Taille, 5 132 livres 17 sols 6 deniers. – Bancs de l'église, 36 livres. – Remboursement par la viguerie pour travaux de réparations au chemin de St Tropez, 300 livres (f° 1-1v°). - Dépenses. – Homologation du capage, 77 livres 10 sols. – « *Redingote* » pour le valet de ville, 61 livres 7 sols (f° 2). – Réparations à la chapelle de St Sébastien, 38 livres 18 sols. - « *Arangement* » des bancs de l'église, 26 livres. – Construction du four, acompte, 250 livres (f° 2v°-3). – Réparations : à la fontaine, acompte, 150 livres ; - aux pavés, 30 livres (f° 4v°-5). - Fenêtre à l'escalier de la tribune, 27 livres 4 sols. – Tambour de l'église et balustrade de la tribune, acompte, 33 livres (f° 6). – Cierges pour « *la luminère* » du St Sacrement, 84 livres 17 sols (f° 7). – Corde pour l'horloge, 9 livres 15 sols (f° 9). - Procès-verbal de clôture (f° 11v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 314 . Comptes trésoraires – 1788-1789.

Liasse : 1 cahier grand in-8 10 feuillets papier, 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 66 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Charles Beuf, trésorier. –

Recettes	: 6688 livres 17 sols 6 deniers
Dépenses	: <u>5434 livres 1 sol</u>
Excédent	: 1254 livres 16 sols 6 deniers

Recettes. – Taille, 5 132 livres 17 sols 6 deniers (f° 1). – Dépenses. – Sol du four cédé par Antoine Castagne, 57 livres (f° 2). – Acompte des impositions, 1 206 livres 4 sols 2 deniers. – Entretien de 2 bâtards, 24 livres (f° 2v°-3). - Logement du maître d'école, 18 livres. - Réparations à l'horloge, 72 livres (f° 4v°-5). – Distribution aux pauvres des intérêts du legs de N. Clapier, ancien curé du lieu, 36 livres (f° 6). – « *Chasse de la bette férosse* », 231 livres (f° 8v°). - Procès-verbal de clôture (f° 10). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances.

CC 315 . Comptes trésoraires – 1789-1790.

Liasse : 1 cahier grand in-8 10 feuillets papier, 1 cahier in-8 10 feuillets papier, 256 pièces papier.

Charles Beuf, trésorier. –

Recettes	: 10821 livres 4 sols
Dépenses	: <u>7894 livres 19 sols 3 deniers</u>
Excédent	: 2926 livres 4 sols 3 deniers

Recettes. – Taille, 4 277 livres 7 sols 6 deniers. – Reliquat, 1 264 livres 16 sols 6 deniers (f° 1). – Dépenses. – Gages d'un intendant de police, 9 livres. – Achat de blé, 1 320 livres (f° 2v°-3). – Réparations au chemin de Roquebrune, 174 livres 10 sols. – Pension féodale, 30 livres. – Gages du remonteur de l'horloge, 21 livres ; - du piéton, 6 livres (f° 3v°-4). – Drapeau et cocardes pour la garde nationale, 107 livres 13 sols ; - Gages : du médecin, 120 livres ; - du député à l'assemblée de la viguerie, 16 livres 5 sols

(f° 4v°-5) ; - des fifre et tambours de la garde nationale, 24 livres (f° 6). – Etat des restes à recouvrer (f° 8). - Procès-verbal de clôture (f° 8v°). - Pièces justificatives. - Mandats, parcelles, quittances. – Etat du blé distribué aux habitants.

CC 316 . Comptes trésoraires – 1740-1783.

Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Reddition. – Requête, décret et exploit d'ajournement en reddition de comptes contre : François Pascal ex trésorier (1740) ; - Bernardin Tripoul, trésorier. – Extrait de délibération communale (1783).

CC 317 . Comptes trésoraires – 1679.

Liasse : 3 pièces papier, 1 sceau.

Divers. – Requête, décret et exploit d'injonction pour les consuls contre le trésorier, à l'effet de faire recouvrer le prix du blé remis à crédit.

CC 318 . Comptes trésoraires – 1711-1784.

Liasse : 1 brochure in-8 9 pages papier imprimé, 8 pièces papier, 11 pièces papier imprimé.

Divers. – Extrait : d'ordonnance de l'intendant, sur requête des procureurs du Pays, enjoignant aux trésoriers de verser exactement les termes échus des impositions (1711) ; - d'arrêts de la Cour des comptes défendant aux trésoriers de se charger d'aucun autre recouvrement pendant le temps de leur exercice (1743) ; - réduisant l'intérêt des avances faites par le trésorier des Etats et par les receveurs des vigueries (1767). – Circulaire des procureurs du Pays enjoignant aux trésoriers des communes d'arrêter leurs comptes avec les trésoriers de la viguerie (1780). – Extrait d'arrêt de la Cour des comptes : défendant aux exacteurs des impositions communales d'accorder des rabais aux redevables (1782) ;

- enjoignant aux trésoriers de garder les originaux des commandements signifiés aux redevables des tailles (1784).

CC 319 . Enchères communales et actes – 1605-1648.

Registre in-8 112 feuillets papier.

Cahiers des charges et procès-verbaux d'adjudication : du fermage du four ; - du recouvrement de la taille ; - de la vente de maisons et terres sur lesquelles la commune s'est colloquée, savoir : maison des hoirs d'Augustin Magail sur la mise à prix de 6 écus ; - maison de St Antoine, mise à prix, 4 écus ; - maison de Pascal Martel... (f° 1-3v°) (1605) ; - des prés de Gaudrade des hoirs de Jeanne Chabert ; - de ceux du Gabre, de Louis Giran ; - de « *Subre beal* » de Cosme Attanoux (f° 9-10) (1609) ; - des figues des biens des hoirs d'Antoine Feraud ; - du fermage de la « *banque* » de la boucherie, réserve des herbages des défens pour le troupeau du boucher ; défense aux habitants d'exporter la viande ; prix de vente offerts, savoir, la livre [4 hg] de mouton, 6 liards ; de « *menon* » [bouc châtré], 5 liards « *et l'autre cher* » , 1 sol ; les « *courades* » 2 sols ½ ; tripes, 1 sol ; têtes, 2 sols (f° 13-14) (1612) ; - du fermage des terres sur lesquelles la commune s'est colloquée appartenant à : N. [de Bran-]Boades, au Plan de l'Armurier, en « *Verthel* » ; - Suzanne de Gaibier, id. ; - Anne « *Audelle* » , au Gabron... (f° 22-25) (1613) ; - du four ; obligation au fournisseur de cuire « *bien et duebment le pain de tous les habitans* » ; mise à prix, 6 écus (f° 39) (1618) ; - de terres appartenant à : Balthazar Dumas, au quartier du Barry ; - de Jean de Roman, au quartier de l'Olivier (f° 43v°) (1619) ; - de NN. de Palaison et de Vachères, à Gaudrade (f° 70) (1622). – « *Banque de la boucherie* » sur les prix offerts, savoir : la livre [4 hg] de mouton, 2 sols ; de « *menon* » , 6 liards ; de brebis et de chèvre, 1 sol ; d'agneau et de chevreau, 3 sols ; graisse, 3 sols (f° 77) (1625). – Devis du prixfait des réparations au chemin du Muy près de la chapelle de St Sébastien et de la construction d'un pont sur la Canavère (f° 82) (1644).

ADDITIF**CC 320 bis . Enchères communales et actes 1696-1703. Cahier incomplet (pages manquantes ou rongées), papier.**

1696. – Louis Rey, maître chirurgien, indicataire de la taille, de 9936 livres 14 deniers 6 deniers, est débiteur de 27 livres 10 sols et 11 deniers. – Bail de la boucherie, détaillé, à Gandoulphe.

1697. – vente de la taille à Louis Rey, maître chirurgien, d'une taille de 1 sol 6 deniers par livre cadastrale. – Bail de la ferme de la boucherie, très détaillé, à Balthazar Foucou, de ce lieu.

1698. – Bail de la ferme de la rêve à Jean-Pierre Maurat , de Fréjus. – bail de la régence des écoles à messire Barthélemy Monier.

1699. – vente de la banque de la boucherie à Louis Pierrugues, de Bagnols.

1700. – Arrentement d'un pré de la commune, aux Escaravatiers, sous le méat des moulins de Fréjus, d'une contenance d'une soucherée, pour 3 ans à Joseph Rey. – Vente de la taille de 3 liards par florin cadastral « *sous le bon plaisir de nos seigneurs de la souveraine Cour des Comptes* » à Louis Rey, maître chirurgien. – Vente d'une terre de la commune, au quartier de la croix, à Louis Rey, maître chirurgien. – Vente de la banque de la boucherie à Balthazar Foucou. – Acte dressé par Jacques Caze, notaire royal, remplaçant Jacques Maurel décédé, pour le prix-fait de la calade à Antoine Laugier, maçon.

1701. – Acte de la vente d'une taille d'un sol par florin cadastral à Joseph Caze, marchand.

1702. – Acte de la vente d'une taille d'un sol par florin cadastral à Joseph Caze, marchand. – Vente de la banque de la boucherie à Balthazar Foucou. – Arrentement des herbes de l'Aire Belle que la commune possède à Joseph Rey

1703. – bail de la rêve du pain, du vin et de l'huile, pour 3 ans, à Joseph Reverdit, marchand à Fréjus habitant Puget. – Acte de la vente d'une taille d'un sol par florin cadastral à Joseph Caze, marchand. – Acte de la vente d'une taille d'un sol par florin cadastral à Joseph Caze, marchand. – Vente de la ferme de la boucherie à Antoine Gandolphe. – Vente de la ferme de la boucherie à Balthazar Foucou.

CC 320 . Enchères communales et actes – 1617-1774.

Registre *in-8* 346 feuillets papier.

Enchères : du four au droit de fournage de 1 pain sur 40, obligation au fournier de fournir le bois de chauffage ; - de la ferme des biens sur lesquels la commune s'est colloquée, savoir : un jardin des hoirs d'Honoré Guillon ; - une terre de Jacques Rodeillat ; - un pré des hoirs « *de Vernesse* », aux Salles... ; - les terres de N. sieur de Palaison et de N. de Vachères, à Gaudrade... ; - un « *casal* » de Hugues Gavot ; - une terre de N. [de Roman], sieur d'Espérel, à Flandines... ; - « *une luegue de mayson* » de Louis Vassaly... (f° 1-14) (1617). – Enchères de la vente de terres, « *casals* » et maisons ayant appartenu à : Antoine Bonnet, au quartier de la Croix ; - Laurent Chauvet, au Gabre ; - N. Poulas ; - N. Matanet ; - Antoine Bonaud (f° 20v°-21) (1642). – Enchères : des réparations à faire au pont de Pissarelle (f° 27) ; - de la rève du pain, du vin et de l'huile (f° 29v°) (1643) ; - du recouvrement de la taille (f° 43) (1644) ; - du produit de la tasque, sur l'offre de 30 livres (f° 46) ; - de la boucherie (f° 47) (1668) ; - des réparations à faire aux chemins (f° 53) (1669) ; - de la vente de la terre [de la chapellenie] de St Antoine (f° 61) (1670) ; - des réparations à faire aux « *calades* » du chemin de St Sébastien (f° 68) (1671) ; - des herbages de l'Aire belle (f° 82v°) (1672) ; - des réparations et augmentations à faire à la « *maison claustrale* » (f° 112) (1683) ; - du remplissage du fossé du quartier de Barbossi, lequel sera fait à « *escined'ay avec de pierres commode come faut...* , afin que l'eau passe sur le rocher » comme auparavant (f° 117). - Cahier des charges et enchères des travaux : de construction de 2 chapelles contiguës à l'église du côté du couchant ; elles seront faites « *à crousiloun conformemant a la chapelle du St Rosaire* », et l'on remplacera par 4 arcs le mur de l'église qu'il y a lieu d'abattre, travaux délivrés à Antoine Mourgues et Louis Ferrat, maçons de Fréjus, moyennant 450 livres (f° 120) ; - de réparation du pas du Gabron (f° 122v°) (1684) ; - du

pavage du « *Grand chemin d'Aix* » près du pont de Canavère (f° 132v°) (1686). – Enchères : des herbages de l'Airebelle (f° 144v°) ; - de la boucherie (f° 146) (1690) ; - du recouvrement de la taille (f° 152) ; - de l'office du contrôle des actes et insinuations laïques (f° 153) (1716) ; - de l'office de courtier jaugeur (f° 159) (1717) ; - du bois incendié des défens (f° 170v°) (1718) ; - de la « *barricade* » pour « *clorre les plus hautes maisons* » du Château (f° 180v°) (1721) ; - « *d'un coin de terre ... au-dessous du château* » (f° 185) (1722) ; - de la carrière de pierres du défens de Vèrignanes (f° 208v°) (1762) ; - des réparations à faire : 1° au chemin du puits de ville, au pavé de la Grande rue et à « *la rue du chemin de Cal[l]as* » (f° 232) (1764) ; 2° à la « *muraille* » du cimetière (f° 261) ; 3° à la maison de ville (f° 262) (1768). – Enchères : d'une imposition en fruits (f° 267) (1769) ; - des réparations à faire au four (f° 296) (1770) ; - du fermage du four, des herbages de l'Airebelle, de l'aire de St André, du pré de la Fède, des mûriers de la terre du Moulin, des défens des Vèrignanes (f° 311v°) (1772).

CC 321 . Enchères communales et actes. Cahiers des charges, obligations, rapports d'expertise – 1704-1718.

Registre *in-8* 177 feuillets papier.

Cahier des charges de la « *banque de la boucherie* » ; obligation de tenir « *boutique ouverte* » et débiter du mouton et du « *menon* » [bouc châtré], au prix, savoir, la livre [4 hg] de mouton, 2 sols 8 deniers ; de « *menon* » et de bœuf, 2 sols ; de brebis et de chèvre, 1 sol 6 denier ; défense de tuer des brebis et des chèvres de la St André à la St Michel ; autorisation de tenir 8 trenteniers de bêtes à laine pour le service de la boucherie, de faire pâître sur toutes les terres des habitants, les jardins, prés et vignes exceptés (f° 1v°) (1704). – Cahier des charges de l'exaction de la taille d'un sol 6 deniers par florin cadastral payable du 15 au 18 août : obligation de tenir bureau ouvert pendant ces 4 jours, de payer les impositions communales,

la pension seigneuriale et les intérêts, avec faculté de se faire colloquer, par un seul exploit sur les biens des débiteurs (f° 3v°). – Acte de prixfait des réparations à la maison « *claustrale* » passé à Pierre Nenc, maçon de Figanières au prix de 550 livres (f° 6v°). – Bail à ferme : des défens du quartier de Vérignanes, consistant en herbages, tasque et bois mort, avec obligation de dénoncer ceux qui couperaient des arbres de quelque nature que ce soit (f° 9) ; - du pré communal du quartier des Escaravatières confrontant le méat des moulins et Louis Rey, chirurgien (f° 11) ; - des herbages d'Airebelle (f° 12) ; - de la boucherie (f° 13v°) (1705). – Acte de vente de la taille de 2 sols par florin cadastral (f° 16). – Cahier des charges : de la rève sur le pain, le vin et l'huile, avec obligation de tenir « *à suffisance : du pain blanc et bis de bled annone, bien pétry, cuit et rassi sans y metre aucun brain [son] et conformément au tarif et règlement de la ville d'Aix* » ; de l'huile de bonne qualité sur laquelle le fermier ne devra pas gagner plus de 20 sols par coupe [32 l] ; le vin et l'huile devront être achetés à 4 lieues [16 km] de Puget « *et où seront à meilleur marché* » (f° 21) ; - du bail à ferme du four communal (f° 28) (1706) ; de la boucherie (f° 33 (1708) ; - de la rève du pain, du vin et de l'huile (f° 41) (1709). – Acte d'obligation de 793 livres en faveur de Pierre Maurine et Louis Rey, savoir : 493 livres pour prix de 29 charges [46, 4 hl] de blé et 30 livres en numéraire (f° 51-52). – Quittance de 323 livres délivrée par Pierre Maurine (f° 57v°). - Cahier des charges du bail : de la boucherie (f° 59v°) ; - des herbages du pré et de l'Airebelle (f° 61v°) ; - des ramages des défens de Vérignanes (f° 62v°) (1711). – Acte de vente : de la taille « *et des dettes de la communauté* » (f° 72v°) ; - en faveur de Balthazar Fabre, moyennant 60 livres, de la chambre dite de l'Hôpital, confrontant du levant, la rue de St Jean, du midi, la Grande rue, du couchant, Nicolas Audibert et du nord, Barthélemy Lions (f° 76). – Acte de prixfait des réparations à faire au presbytère passé à Joseph Castellan et François de Brachi, maçons de Flayosc, au prix de 1 000

livres (f° 77v°) (1712). – Acte d'obligation de 1 200 livres pour payer un acompte des deniers du roi et du Pays (f° 81). – Acte de bail de « *la régie de l'office de contrôleur des actes et insinuations laïques* » passé en faveur de Jacques Rey, praticien, moyennant 2 sols par « *livre d'exaction* » (f° 87) (1713). – Quittance : de 1 200 livres délivrée par Louis Beuf, marchand de Puget ; - de 607 livres 19 sols délivrée par Jean Sauvan, marchand du même lieu (f° 94-95) (1714). – Acte de vente d'un emplacement de maison situé au-dessous du château, confrontant maison des hoirs de Gaspard Castagne et la rue, passé à Joseph Barbe, de Puget, au prix de 12 livres (f° 104). – Cahier des charges pour la mise en ferme : du four (f° 105) ; - de la boucherie (f° 107v°) (1715). – Quittance de 150 livres délivrée par la commune en faveur d'Antoine Maurine, ancien trésorier (f° 111). – Cahier des charges et délivrance de la régie du contrôle des actes et insinuations laïques en faveur de Jean Bonaud, praticien, de Puget (f° 115v°) (1716). – Acte de prixfait de la « *calade* » [pavage] du pont de Pissarelle délivré à Antoine Laugier de Puget (f° 121). – Cahier des charges du bail de l'office de courtier jaugeur aux droits de 2 sols 6 deniers par charge [60 l] de vin vendue en gros, et pour les autres liqueurs, conformément aux ordonnances de l'intendant (f° 122v°). – Procès-verbal d'expertise par Nicolas Barest et Jean Sauvan « *estimateurs vieux et jurés* » de Puget, 1° d'un dommage causé aux arbres de la propriété de Jacques Rey, praticien, située au quartier de Luquenqs (f° 131v°) ; 2° de coupe de bois dans la « *pinède dudit Rey* », à la Canavère, estimée 9 livres (f° 132v°). - Procès-verbal d'estimation, à la requête d'Etienne Attanoux [sieur des Tourres], d'une propriété sise au quartier « *des Salles les Tourres ou Condamine* » appartenant aux hoirs de Pierre Pouesi, notaire à Puget, sur laquelle terre d'Attanoux a été colloqué par sentence du juge de Roquebrune (f° 133v°). - Rapport : d'expertise et de délimitation des propriétés de Joseph Barest et d'Augustin Couze, située à la Suvère (f° 137) ; - d'expertise à la requête d'Esprit Gaignard, de Bagnols,

concernant la taille et la culture de la vigne dudit Gaignard au quartier du Gabre affermée à Louis Cauvin (f° 138v°). – Rapport d'estimation : de la terre des hoirs de Jean et Guillaume Baresté au quartier de la Croix, sur laquelle les hoirs de Louis Astier, prêtre, ont été colloqués (f° 141v°) ; - des dommages causés par les bergers des bouchers de Toulon dans les propriétés d'Honoré Jodelet-Vaucouleur, de Fréjus, à Puget quartier de la Canavère (f° 155) ; - des dégâts causés à la propriété de François Baresté, « *maître barilard* » [tonnelier], au quartier de la Vernède ; - des dommages causés par les bœufs dans le domaine d'Agay appartenant à Emmanuel-François Giraud, sieur de la Garde, lieutenant général en la sénéchaussée de Draguignan (f°166v°) (1717).

CC 322 . Enchères communales et actes. – 1772-1784.

Liasse : 7 cahiers in-8 327 feuillets papier, 1 cahier in-8 18 feuillets papier.

Cahier des charges et procès-verbaux d'adjudication : de la ferme de la boulangerie, huile et eau-de-vie, moyennant 446 livres 13 sols 4 deniers ; charges, pain, fabrication de 2 qualités, vente au tarif de Fréjus ; - monopole ; - autorisation au fermier du four de vendre son pain et aux moissonneurs étrangers d'apporter leur provision ; huile, bénéfice de 20 sols par coupe [32 l] sur celle achetée hors du lieu, jusqu'à 4 lieues [16 km] de distance, et 10 sols dans le lieu et obligation de fournir un certificat de provenance (f° 1) ; - du recouvrement de la taille, exigible en 2 paiements, savoir le 1^{er} du 15 au 18 août et le 2^e du 15 au 18 novembre, pendant lequel temps le fermier tiendra bureau ouvert ; augmentation sur les retardataires d'un droit de collecte de 5 deniers par livre et aux intérêts ; obligation de payer les impositions communales ; gages annuels, 200 livres (f° 5v°) ; - de la ferme des défens de Vérignanes, des herbages et mûriers de la terre du Moulin, et du four de Maria (f° 8 ; - des herbages de l'Airebelle, de l'aire de St André et du pré de la Fède (f° 11v°) ; - de la

boucherie sur la mise à prix de la livre [4 hg] de mouton, 4 sols 9 deniers, de brebis et de « *menon* » [bouc châtré], 3 sols 9 deniers ; de chèvre, 23 sols 9 deniers ; obligation de tuer le jour et de ne débiter la viande qu'après la visite des intendants de police et aussi de fournir l'étape (f° 13v°) (1772) ; - de l'impôt sur l'entrée du vin, au droit de 2 livres 8 sols par charge [60 l] (f° 16) (1773) ; - des travaux de construction 1^o de la tour de l'horloge, passée en faveur de Xavier Martinet et Jacques Laugier, maçons de Fréjus, moyennant 600 livres (f° 24v°) ; 2^o du mouvement, moyennant 550 livres, passée à Charles Coudry, horlogers d'Hyères ; 3^o de la cage délivrée à Michel Delfin, horloger de Draguignan (f° 44v°-45) (1774-1775) ; - du fermage des défens de Vérignanes, de la terre du Moulin et du four de Marie [alias Maria] (f° 134v°) ; de la construction du pont de la Catte (f° 136) ; - de la boucherie (f° 139) (1778) ; - des réparations 1^o à la fontaine du « *bas du village* » (f° 141) ; 2^o au plancher de la tribune et aux fenêtres de l'église (f° 144) ; 3^o au pavé du chemin du puits de ville (f° 173v° (1779) ; - de la ferme de la boulangerie (f° 181) ; - de la boucherie (f° 186) ; - du recouvrement de la taille (f° 189) ; - de la construction du tambour de l'église (f° 210v°) ; - des réparations à faire au pont du Gabron, sur le chemin du moulin, et à celui du ruisseau de St André sur la carraire du Gabron (f° 215). – Acte de substitution, par Joseph Clappier, receveur de la viguerie de Moustiers, frère et héritier de Pierre Clappier, ancien curé de Puget, et fondé de pouvoirs d'Antoine Courbon, notaire de Roumoules, de la créance de 1 500 livres de ce dernier au legs partie verbal et testamentaire de pareille somme fait en faveur des pauvres par ledit curé ; transcription de la procuration passée par Courbon (f° 229-230v°). – Bail : de la boulangerie (f° 232) ; - de la boucherie (f° 244v°) ; - des défens de Vérignanes, terre du Moulin, four de Maria (f° 253) (1781). – Acte de prixfait des réparations à faire : « *au bout de la rue de St Jean* » (f° 258) ; - au chemin de Roquebrune (f° 260). – Acte de prixfait du creusage d'un puits au quartier

neuf ou du Barri (f° 265v°) (1782).

Bail du prixfait de la réparation de la fontaine (1779) ; – Bail de la boucherie pour une année (1780) ; – Bail de la réparation au pavé du chemin de Roquebrune (1780) (f° 1-16v°)

CC 323 . Enchères communales et actes. – 1784-1790.

Liasse : 6 cahiers in-8 228 feuillets papier.

Enchères des herbages et ramages des défens de Vérignanès, et du four de Maria (f° 2).
- Acte de prixfait des réparations à faire aux pavés de la Grande rue, servant de grand chemin, « *depuis le coin de la ferrage de [Pierre Emmanuel] Rey, sieur de Taradeau, jusqu'au bout de la maison de Jean-François Gras, pour donner une plus facile entrée dans le village...[et] faire allignement au coin de la ...boutique de [N.] Pierrugues, la Baume, maréchal* » (f° 4v°). – Enchères : de la boucherie sur la mise à prix de vente de la livre [4 hg] : de mouton, 5 sols 6 deniers ; de brebis, 4 sols 6 deniers (f° 7v°) (1784). - Acte de prixfait des réparations à faire : au chemin de St Tropez (f° 16v°) ; - à la fontaine comprenant le nettoyage « *des bourneaux* » depuis « *la mère source* » jusqu'au bassin et le crépissage du bassin « *avec de la porcelaine* » (f° 19 (1786). – Enchères : des travaux de construction d'un four « *dans la cour d'Antoine Castagne au derrière de [sa] maison* » (f° 29v°) ; – de la ferme de la boulangerie, de l'huile et de l'eau-de-vie (f° 33v°) ; - du recouvrement de la taille (f° 38v°) ; - « *des deux places pour des bancs [à l'église] que le revirement de celluy des marguilliers de St Pöns a procuré* » , sur l'offre de 20 sols par an faite par François Barbe et Joseph Pierrugues (f° 41v°) ; - des travaux de construction d'un tambour « *en bois* » à la porte de l'église (f° 113v°) (1787) ; - de la boucherie ; - des défens ; - de l'Airebelle, de l'aire de St André et du pré de la Fède (f° 218-226v°) (1790).

CC 324 . Octrois. – 1654.

Liasse : 3 pièces papier.

Droit d'entrée sur le vin et l'huile. – Extrait de délibération communale portant imposition d'un droit de 12 sols par charge [60 l] de vin et 20 sols par coupe [32 l] d'huile introduits dans le lieu. – Requête en homologation.

CC 325 . Octrois et droits divers. – 1718.

Liasse : 4 pièces papier.

Extrait de délibération communale défendant : 1° l'introduction du vin et des raisins ; 2° la levée par les jeunes gens du droit de pelotes sur les « *personnes qui se marieront hors du lieu...* » ledit droit et celui de charivari devant être exigé par les marguilliers du St Sacrement « *à raison du demy pour cent de la constitution dotale* » . – Placet à l'intendant en homologation et ordonnance de renvoi à un conseil général. – Extrait de nouvelle délibération d'un conseil général confirmant la précédente. – Placet et ordonnance d'autorisation.

CC 326 . Octrois. – 1764.

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Extrait d'arrêt de la Cour des comptes défendant de se pourvoir ailleurs qu'en ladite Cour, pour l'homologation des délibérations portant imposition sur le pain et autres denrées.

CC 327 . Octrois et droits divers. – Capages. – 1774-1781.

Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.

Ordonnance de la Cour des comptes, sur requête, réduisant à 3 ans la durée de la perception d'un capage demandé pour 10 ans (1774). – Extrait d'arrêt de ladite Cour défendant de lever des capages sans sa permission (1781).

CC 328 . Dettes communales. – 1591-1593.**Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 6 pièces papier, 2 sceaux.**

Lettres de contrainte, exploits de commandements et de gagerie de bestiaux pour payer 100 écus à la requête de Balthazar Nadal, du Muy.
- Extrait d'acte : d'obligation (1591) ; - de cession de ladite somme en faveur de Jean-Pierre Bouteillier, chirurgien de Fayence (1593).

CC 329 . Dettes communales. – 1599-1691.**Liasse : 1 registre *in-8* 466 feuillets papier, 2 cahiers *grand in-8* 8 feuillets papier, 10 cahiers *in-8* 70 feuillets papier, 30 pièces papier, 3 pièces papier imprimé, 3 sceaux.****[NDRL : Registre absent]**

Liquidation et réduction des dettes. – Procès-verbal dressé par Jean-Baptiste [Guilhon-] d'Allons, lieutenant de juge à Draguignan, commissaire député pour la vérification et réduction des dettes, assisté de Jacques Peissonnel, avocat de Draguignan, en qualité d'impugneur et de Jean Gromety et associés au greffe de l'ordinaire. – Créanciers : Balthazar Bellisson, de Callian, 33 écus, réduits à 30 après discussion (f° 4-8) ; - Honoré Pascalon, capitaine de Fayence, pour 200 écus, réduits à 115 sur la production d'un acte portant fourniture à Pascalon de 25 charges de blé « *mayon* », à 3 écus la charge [160 l] (f° 8v°-13) ; - Catherine Perrache ; - Antononne Barboux (f° 13v°-17) ; - Jean de Villeneuve, baron de Turrettes, pour prix de 200 charges [320 hl] de blé annone, 100 charges [160 hl] de méteil et 520 écus en numéraire ; opposition des consuls alléguant que les 520 écus sont le prix de 200 charges de blé et qu'ils n'ont pas été reçus en espèces ; admission du capital et réduction sur les intérêts (f° 17v°-25) ; - Esprit Sigaloni, de Turrettes ; - Antoine Robiè, de Fréjus, pour 150 rups d'huile, à 5 écus le rup [8 kg] (f° 25v°) ; - Antoine Menjaud (f° 29) ; - Claude Aymard, marchand, 1 000 écus ;

- Jacques Bonaud ; - Anne Boisson, veuve de Jacques Denigris, de Fréjus (f° 32-46v°) ; - Jacques Laugier ; - Jean Talon ; - Jean-Antoine Rainard, de Puget (f° 51-55) ; ... Jean Crotte, 200 écus ; - Louis Carbonel, notaire de Fréjus, cessionnaire de Christophe de Foresta, baron de Trets, 1 200 écus (f° 87-94v°) ... Marthe de Gallice, pour 18 charges de vin à 5 écus la charge [60 l] , à compenser avec 14 écus 50 sols dus par ladite de Gallice, d'après les comptes trésoraires (f° 136v°) ; - Esprit Raymond, receveur des décimes (f° 146v°) ; - Antoine Jaume, de Fréjus (f° 149v°) ; - Gaspard Segond, procureur au siège de Draguignan (f° 158) ; - Antoine Roman, de Fréjus, 400 écus (f° 183v°) ; - ... Bernardin Attanoux, notaire de Roquebrune, 1 000 écus pour prix de blé (f° 226) ; - ... Gaston Vialli, capitaine de Roquebrune (f° 393) (1599). – Copie d'extrait d'arrêt de la Cour des comptes portant règlement sur la réduction des dettes (1600). – Extrait : de lettres patentes à la requête des « *gens des trois états* » enjoignant aux créanciers de suspendre leurs poursuites jusqu'à la vérification des dettes (1610) ; - de l'état des dettes ; [Jean-Baptiste de Roman] sieur de Séranon, cessionnaire de Christophe de Foresta, baron de Trets, 1 200 écus ; - Jean-Louis de Monnier, avocat général, [ancien coseigneur de Puget], 800 écus ; - Joseph Rafélix, sieur de Brovès, 160 écus ; - Jean Maurin, d'Aix, 40 écus ; - la confrérie du St Esprit, 265 écus 12 sols ; - Jacques Attanoux, de Roquebrune, 430 écus ; - Félix Arluc, de Cannes, cessionnaire de Jacques et Barthélemy Villy, 33 écus 30 sols ; - Balthazar Meyfredi, 90 écus 34 sols ; - Laurent Audifret, cessionnaire de [Jean de Villeneuve], sieur de Turrettes, 190 écus ; - Jacques Gourdan, de Turrettes, 119 écus ; - ... Esprit Roubiè, 376 écus 12 sols ; - Marc-Antoine Villy, de Fréjus, 247 écus 46 sols ; - ... Antoine Menjaud, chirurgien, 274 écus ; - Joseph Henry, de Mons, cessionnaire de M^m du Gaud, 140 écus ; - ... Etienne Marenc, procureur au siège de Draguignan, 200 écus ; ... Joseph Raimondis, avocat de la même ville, 200 écus ; ... (1612). – Exploits de signification

aux créanciers des lettres patentes susvisées (1613). – Lettres d’ajournement à la requête de Raphaël, conseiller du roi au siège de Draguignan, commissaire à la réduction des dettes, enjoignant aux créanciers de se présenter pour la vérification ; exploits de signification (1615-1616). – Copie d’extrait d’arrêt de la Cour des comptes enjoignant aux consuls d’exhiber l’état des dettes et d’en faire faire la vérification (1628). – Circulaire de l’intendant (1689). – Nouvel état des dettes (1690). – Copie d’extrait d’arrêt du Conseil d’Etat approuvant la vérification et fixant à 397 livres le montant des intérêts annuels (1691).

**CC 330 . Dettes communales. – 1623.
Cahier *in-8* 4 feuillets papier.**

Lettres et exploit de commandement et de saisie à la requête des hoirs de Jean-Augustin de Foresta, baron de Trets, pour paiement d’arrérages s’élevant à 100 écus.

**CC 331 . Dettes communales. – 1672.
Liasse : 2 pièces papier.**

Copie de sommation au collecteur de la taille en exhibition de quittance de remboursement de la créance de Pierre Jean Dhéran, de Draguignan ; - réponse du collecteur portant qu’il a dû sommer ledit créancier qui disait n’avoir affaire qu’avec la commune.

CC 332 . Dettes communales. – 1681-1713.

Brochure *in-8* 15 pages papier imprimé.

Extrait d’arrêt du Conseil d’Etat servant de règlement pour les emprunts, vérifications et acquittement des dettes des communautés dans les pays où les tailles sont réelles (1681) [NDLR : c’est le cas de la Provence, par opposition aux tailles personnelles]. – Lettre pour appliquer l’arrêt ci-dessus en Provence, ce qui n’avait pas été le cas (1686). – Arrêt du Conseil d’Etat qui ordonne que les communautés qui auront des procès à intenter ou à soutenir, seront tenues de se faire autoriser par les intendants, tant en demandant qu’en défendant (1713) – Arrêt du Conseil d’Etat. concernant

les délibérations de l’imposition que doivent faire annuellement les communautés de Provence.

CC 333 . Dettes communales. – 1684-1776.

Liasse : 1 brochure *in-8* 8 pages papier imprimé, 5 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Extrait d’ordonnance de l’intendant sur requête des consuls d’Istres suspendant les exécutions faites par Pierre Amblard et compagnie, banquiers d’Aix, et enjoignant à la communauté d’Istres de procéder à la vérification des dettes (1684). – Lettre de N. Aubert, agent d’affaire de la commune à Aix, portant de faire autoriser le projet d’emprunt (1774). - Circulaire de l’intendant défendant d’emprunter sans destiner un fonds annuel de remboursement (1775). – Copie de circulaire du subdélégué de l’intendant, enjoignant de fournir l’état des intérêts payés par la commune (1776).

CC 334 . Dettes communales. – Vérification. - 1711-1715.

Liasse : 2 cahiers *grand in-8* 10 feuillets papier, 7 pièces papier, 6 pièces papier imprimé.

Extrait : des instructions des procureurs du Pays aux commissaires députés à ladite vérification (1711) ; - d’ordonnance de l’intendant enjoignant de remettre au greffe des Etats, l’état des dettes contractées depuis la dernière vérification (1713). – Exploit d’ajournement aux créanciers. – Inventaire de production. – Etat des dettes (1715).

CC 335 . Dettes communales. – 1720.

Liasse : 5 pièces papier.

Exploits d’ajournement à la requête des consuls offrant le remboursement du capital contre divers créanciers : Jacques Richelmy, docteur en médecine, 5 000 livres ; - Bernard Simian, bourgeois, 1 000 livres. – Extrait d’acte d’obligation.

CC 336 . Biens aliénés. – 1672-1776.
Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier imprimé, 3 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.

Circulaire des consuls d'Aix, procureurs du Pays, NN. Labarden, Barrel, Segviran d'Avribeau, Giraud, enjoignant aux communautés de déclarer les biens qu'elles possèdent « *en corps* », en vue de payer le droit de nouvel acquêt (1672). – Circulaire de l'intendant de Provence, Thomas Alexandre Morant, à la requête des consuls de St Paul, concernant les biens aliénés (1682). – Déclaration du roi concernant les aliénations faites par les communautés

(1702). – Lettre circulaire des consuls de Draguignan concernant les biens aliénés (1716). – Circulaire des procureurs du pays de Provence, NN. Clapiers de Vauvenargues, Barlet, Puget, Gallicy, concernant l'extinction de la franchise des tailles dont jouissent certains biens autrefois aliénés par les communautés (1776).

CC 337 . Dettes communales. –
Liasse : 7 pièces papier non datées.

Demandes de remboursement de : Antoine Ravanet, Jacques Bonaud, Joseph Rey de Barthélemy.

SÉRIE DD

BIENS COMMUNAUX, EAUX ET FORÊTS, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE, BORNAGE, HÔTEL DE VILLE, ÉGLISES, CIMETIÈRES, REMPARTS, PONTS, DIGUES ET CHAUSSÉES, RIVIÈRES, CHASSE ET PÊCHE.

- DD 1** Propriétés communales. Forêts. – 1634-1781. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 8 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- DD 2** Propriétés communales. Forêts. Coupes pour l'usage des habitants. – 1690-1756. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 5 pièces papier, 2 cachets.
- DD 3** Propriétés communales. Fours. – 1770-1787. – Liasse : 11 pièces papier.
- DD 4** Propriétés communales. - 1783. – Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- DD 5** Administration forestière. Défrichements. – 1633-1770. – Liasse : 2 brochures *in-8* 11 pages papier imprimé, 2 pièces papier, 4 pièces papier imprimé.
- DD 6** Administration forestière. Pacage des chèvres. - 1725-1780. – Liasse : 7 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.
- DD 7** Cours d'eau. – 1613-1669. – Liasse : 3 pièces papier.
- DD 8** Ponts et chaussées. Entretien des ponts et chemins. – 1569-1724. – Liasse : 3 pièces papier.
- DD 9** Ponts et chaussées. Entretien des chemins. – 1667-1686. – Liasse : 9 pièces papier, 1 sceau.
- DD 10** Ponts et chaussées. Entretien des ponts et chemins. – 1731-1781. – Liasse : 23 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 2 cachets.
- DD 11** Ponts et chaussées. Chemin royal. – 1743-1778. – Liasse : 13 pièces papier, 6 cachets.
- DD 12** Ponts et chaussées. Pavage. – 1768-1784. – Liasse : 12 pièces papier, 1 cachet.
- DD 13** Ponts et chaussées. Entretien des ponts et chemins. – 1778-1786. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 10 pièces papier.
- DD 14** Construction d'édifices publics. Hôtel de ville et horloge. – 1768-1780 – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 21 pièces papier, 1 plan, 3 cachets.
- DD 15** Entretien des édifices communaux. Église. – 1779-1781. – Liasse : 8 pièces papier, 1 plan.
- DD 16** Édifices publics. Presbytère. - 1683. – 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier.
- DD 17** Édifices publics. Presbytère. – 1757-1772. – Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 9 pièces papier, 1 cachet.
- DD 18** Propriétés communales. Puits et fontaines. - 1779-1784. – Liasse : 9 pièces papier.

- DD 19** Propriétés communales. Entretien des puits et fontaines. - 1779-1787. –
Liasse : 4 cahiers *in-8* 44 feuillets papier, 8 pièces papier.
- DD 20** Cimetière. Translation. - 1789. – Liasse : 1 pièce papier.
- DD 21** Voirie. - 1664. – 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- DD 22** Voirie. - 1692. – 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- DD 23** Voirie. - 1727. – Liasse : 1 pièce papier.
- DD 24** Voirie. - 1770. – Liasse : 1 pièce papier.
- DD 25** Voirie. - 1787. – Liasse : 1 pièce papier.
- DD 26** Ferme du goudron. - 1629. – Liasse : 1 pièce papier.
- DD 27** Affermages et rêves. - 1682-1768. – Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets
papier, 6 pièces papier.
- DD 28** Refonte de la cloche. - 1774. – Liasse : 3 pièces papier.

DD 1 . Propriétés communales.**Forêts. – 1634-1781.**

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 8 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Extrait de procès-verbal de reconnaissance du bois des Vérignanes (1634). – Copie de circulaire des chefs de viguerie, commis pour visiter les bois (1669). – Ordonnance de la Chambre des eaux et forêts enjoignant de fournir l'état des bois (1717-1718). - Circulaire des chefs de viguerie transmettant l'ordre de fournir l'état des bois coupés (1722). – Ordonnance du juge gruyer sur requête portant ajournement contre les auteurs des coupes (1726). – Extrait de délibération communale, proposant de poursuivre les délinquants dénoncés pour faits de coupe (1736). – Lettre de N. Monclar, demandant aux consuls de Puget de prendre des mesures : pour découvrir les auteurs des incendies ; pour « *arrêter le progrès des flammes* » (1767). – Extrait d'arrêt du parlement relatif à la conservation des bois (1781).

DD 2 . Propriétés communales. Forêts. Coupes pour l'usage des habitants. – 1690-1756.

Liasse : 2 cahiers in-8 10 feuillets papier, 5 pièces papier, 2 cachets.

Ordonnance de l'intendant de la Marine, sur requête, autorisant à couper du bois (1690). - « *Registre* » des bois coupés pour l'usage des habitants ; Jean Bonaud, notaire, 100 pilotis pour la chaussée du Gabron et de la Canavère ; - Pierre Rey, 12 pins pour ses « *attraits de mmenage* » ; - Antoine Sauvan, 2 pins pour des poutres... ; - Louis Beuf, maçon, 2 douzaines de chevrons pour 1 plancher... ; - Pierre Valence, 3 douzaines de chevrons pour la toiture d'une bergerie... (1691). – Extrait : de procès-verbal de martelage de coupe (1717) ; - de délibération communale, en autorisation de couper du bois pour l'usage des particuliers (1756). – Extrait des enchères des domaines de la communauté de Puget ; enchère de 400 livres de Barthélemy Sauve, de Roquebrune (vente du

bois brûlé en septembre à Vérignanes) ; surenchère de 450 livres de François Tripoul.

DD 3 . Propriétés communales.**Fours. – 1770-1787.**

Liasse : 11 pièces papier.

Missive de l'agent de la communauté à Aix, portant de faire dresser un devis des réparations à faire au four avant d'en remettre les travaux aux enchères. – Extrait de l'acte d'adjudication passé en faveur de Jacques Rotou, maçon de Puget au prix de 60 livres (1770). – Placet et ordonnance d'autorisation de travaux (1771). – Extraits de délibérations communales votant la construction d'un nouveau four à coté de l'ancien. – Missives de l'agent de la communauté. – Placet et ordonnance d'autorisation des travaux pour la somme de 750 livres. – Ordonnance de l'intendant réduisant à 60 livres la gratification de 100 livres votée en faveur de François Magade, adjudicataire des travaux (1786-1787).

DD 4 . Propriétés communales. – 1783.

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Extrait de déclaration du roi « *portant que l'action en rachat ou en encadrement des biens aliénés par les communautés* » est imprescriptible.

DD 5 . Administration forestière.**Défrichements. – 1633-1770.**

Liasse : 2 brochures in-8 11 pages papier imprimé, 3 pièces papier, 4 pièces papier imprimé.

Extrait : d'arrêt du parlement défendant les défrichements ; certificat de publications (1633) ; - de déclaration du roi accordant des encouragements pour le défrichement de landes, dessèchement de marais, « *palus* » et terres inondées (1767) ; de lettres de jussion et d'arrêt de la Cour des comptes pour exécution (1768) ; - d'arrêt du parlement défendant de défricher « *les lieux montueux et penchans* » sans sa permission (1767). – Circulaire : des procureurs du Pays pour l'enregistrement de la déclaration de 1767 concernant les

défrichements et la lettre de jussion (1767-1768). – Lettre de N. Chauvet d'Allons, défendant de « brûler les défrichements » (1770).

DD 6 . Administration forestière. Pacage des chèvres. – 1725-1780.
Liasse : 7 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.

Copie de circulaire : des chefs de viguerie informant que, suivant l'arrêt [du Conseil d'Etat] de 1690 et celui de la Chambre des eaux et forêts de 1718, les chèvres trouvées dans les lieux où il est défendu d'en tenir, seront saisies (1725) ; - du procureur général portant que la Chambre des eaux et forêts a ordonné « de faire partir ... un huissier et des cavaliers pour ... faire leur tournée dans ... lieux où les chèvres sont prohibées » (1730) ; - des chefs de viguerie contenant la liste des communes autorisées à tenir des chèvres [NDLR : Puget n'y figure pas] (1731). – Extrait d'arrêt de la Chambre des eaux et forêts défendant « aux seigneurs, consuls et communautés » de Provence de laisser introduire des chèvres dans leurs « terroirs » (1780).

DD 7 . Cours d'eau. – 1613-1669.
Liasse : 3 pièces papier.

Copie de requête, décret, lettres et exploit de commandement pour l'économe du chapitre de Fréjus, contre la commune de Puget, à l'effet de faire recurer le lit de la Vernède (1613). – Copie de sommation et exploit de signification à la requête de Jacques Denigris, avocat de Fréjus, pour le recurage du même torrent (1643). – Lettre de Barthélemy Attenous coseigneur de Roquebrune au sujet du ruisseau de Canavère qui inonde ses propriétés (1669).

DD 8 . Ponts et chaussées. Entretien des ponts et chemins. – 1569-1724.
Liasse : 3 pièces papier.

Procès-verbal du commissaire délégué à la visite des chemins constatant que les consuls, invités à faire les réparations nécessaires, auraient répondu « qu'ils ont les chemins en bon et deu estat pour les avoir fait reparer »

(1569). – Extrait d'ordonnance d'Etienne Bérard, lieutenant en Provence pour le grand voyer, enjoignant : 1° aux « occupataires des chemins, de les réparer ; 2° aux consuls « de faire planter dans leur cimetièrre ... ou aultre lieu enclos et plus comode la quantité de douze piedz d'hormes » (1611). – Copie de lettre circulaire au sujet du règlement des ponts et chemins (1724).

DD 9 . Ponts et chaussées. Entretien des chemins. – 1667-1686.

Liasse : 9 pièces papier, 1 sceau.

Requêtes, décrets en nomination d'experts et exploits d'ajournement à Jean Guerin et à Madeleine « Cabassonne » en assistance à l'expertise des dommages par eux causés au chemin de Callas ; procès-verbal d'expertise (1667). – Exploit de sommation pour Marguerite Mère, femme de Jean Caze, à l'effet d'obtenir réparation du chemin de Draguignan, devenu impraticable au point que l'on passe dans sa propriété (1670). – Procès-verbal d'expertise de la dégradation du chemin au quartier du Barry commise par Pierre Guillon (1686).

DD 10 . Ponts et chaussées. Entretien des ponts et chemins. – 1731-1781.

Liasse : 23 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 2 cachets.

Lettre du subdélégué de l'intendant ordonnant de réparer le chemin des Calades « où doit passer l'infant Don Carlos » (1731). – Lettre des consuls de Fréjus au sujet de la martelière du moulin et réparation au chemin des Calades (1731). - Lettres et copie de lettres des procureurs du Pays : informant que le contingent des chemins de viguerie sera employé à la rectification du chemin de Salernes à Villecroze ; - enjoignant de faire réparer par les riverains les chemins endommagés par les coulures des arrosages (1744). – Lettres des consuls de la viguerie au sujet de l'enchère pour les réparations à effectuer au chemin de Figanière à la Motte (1744). - Extraits de délibérations communales votant des réparations aux chemins de Pissarelle et de Callas. – Placet et ordonnance d'autorisation

(1759). – Missive de l'agent de la communauté à Aix (1771). - Extrait de délibération communale votant des réparations entre « *la petite fontaine* » et la chapelle de St Sébastien et au pont du Gabron. – Devis et cahier des charges. - Placet et ordonnance d'autorisation. – Procès-verbal d'adjudication (1780-1781).

DD 11 . Ponts et chaussées. Chemin royal. – 1743-1778.

Liasse : 13 pièces papier, 6 cachets.

Lettre : de [Jean-François] Suffret des Salles, contenant que [Charles] Astier [avocat de Fréjus] veut l'actionner comme ayant usurpé la partie de l'ancien chemin que la commune lui a donnée en échange du terrain cédé pour la rectification du chemin de Fréjus (1743) ; - de N. Vallon, ingénieur permettant aux propriétaires de cultiver le terrain cédé, l'entrepreneur ne devant travailler qu'au mois de mars (1760) ; - des procureurs du Pays, enjoignant de faire « *couper* » les maisons du côté du Muy ; - des mêmes contenant de donner ordre aux experts chargés d'évaluer les maisons, de comprendre dans l'estime « *la réfection des nouveaux fondemens, la valeur du sol retranché et toutes les parties coupées* » . – Copie de décret « *des présidants trésoriers généraux ... grands voyers* » et exploit d'ajournement sur requête de Jean Delaye, tisseur à toile, en évaluation de sa maison. – Lettres des procureurs du Pays enjoignant : de payer les indemnités des terrains et maisons (1762) ; - de « *faire adoucir* » le « *coup de collier* » qui est à l'entrée du lieu (1763). – Missives de l'agent de la communauté à Aix (1778).

DD 12 . Ponts et chaussées. Pavage. – 1768-1784.

Liasse : 12 pièces papier, 1 cachet.

Lettre des procureurs du Pays enjoignant de faire réparer le pavé de la Grande rue du côté de Fréjus (1768). – Sommaton et exploit de signification en nomination d'experts à la requête de l'adjudicataire des réparations des pavés pour faire la réception des travaux (1779). – Extrait de délibération communale

portant de mettre à nouvelle adjudication les réparations au pavé de la Grande rue et résiliation du prixfait donné à Etienne Couze. – Devis. - Extrait de délibération communale votant la dépense. – Procès-verbal : d'adjudication ; de réception des travaux (1784).

DD 13 . Ponts et chaussées. Entretien des ponts et chemins. – 1778-1786.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 10 pièces papier.

Lettre : de l'agent de la communauté à Aix, demandant de la part de l'intendant s'il y a urgence à construire un pont sur le « *fossé* » du chemin de Roquebrune ; - des procureurs du Pays sur le refus d'autoriser en réparations au susdit chemin du contingent des chemins de viguerie (1778). – Extrait de délibération communale et copie *parte in quâ* de délibération de l'assemblée de la viguerie accordant une subvention de 600 livres (1779). – Placet et ordonnance d'autorisation de la mise en adjudication des travaux. – Extrait du procès-verbal d'adjudication (1780). – Devis de nouvelles réparations. – Extraits de délibérations communales et de cahier des charges (1782). – Devis estimatif des réparations à faire au chemin de St Tropez (1786).

DD 14 . Construction d'édifices publics. – Hôtel de ville et horloge. - 1768-1780.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 21 pièces papier, 1 plan, 3 cachets.

Lettre de N. Aubert, agent de la communauté à Aix, annonçant que l'intendant a autorisé les réparations à faire à la maison commune ; exploit de sommation pour les consuls contre Siméon Tardieu, maçon, adjudicataire des travaux, à l'effet d'obtenir restitution de barreaux de fer enlevés à une fenêtre qui ne devait pas être murée (1768) ; devis, plan et cahier des charges pour la construction d'une maison commune comprenant le logement du secondaire, la salle de classe et la tour de l'horloge, s'élevant à 3 440 livres, dressé par N. Feraud, ingénieur de Fayence (1774) ; missive : de Charles Coudry, horloger à Hyères,

adjudicataire du rouage ; des consuls de ladite ville informant que Coudry aura terminé l'ouvrage sous peu de jours ; extrait « *du bail pour la fabrication de la cage de l'horloge* » passé à N. Olivier, serrurier du Muy. - Consultations de NN. Muraire et Audiffret, avocats de Draguignan. – Requête. – Ordonnance de l'intendant autorisant la commune à se pourvoir en justice aux fins d'obliger Olivier à placer le marteau de l'horloge (1775). - Missive de l'agent de la communauté à Aix (1780).

DD 15 . Entretien des édifices communaux. Église. – 1779-1781.
Liasse : 8 pièces papier, 1 plan.

Extrait de délibération communale votant le crépissage et le badigeonnage de l'église. - Placet et ordonnance d'autorisation. – Extrait de délibération portant d'agrandir les deux fenêtres et de faire une tribune. – Devis. - Placet et ordonnance d'autorisation (1779). – Extrait de délibération votant la construction du tambour. – Plan de l'escalier. – Placet et ordonnance (1781).

DD 16 . Édifices publics. Presbytère. – 1683.

Cahier *in-8* 8 feuillets papier.

Extrait : d'acte d'achat, pour « *augment* » au presbytère, de la maison d'Etienne Fabre, sise à la rue du St Esprit, moyennant 345 livres ; - de quittance du solde.

DD 17 . Édifices publics. Presbytère. – 1757-1772.

Liasse : 1 cahier *grand in-8* 6 feuillets papier, 9 pièces papier, 1 cachet.

Extrait de délibération communale portant vote de réparations (1757). – Devis. – Placet et ordonnance portant que l'adjudication des travaux aura lieu sous la présidence du subdélégué de Fréjus. – Procès-verbal d'adjudication. – Convention entre Pierre Clappier, curé du lieu, François Ferrat, de Fréjus, et Joseph Roux, de Figanières, maçons, pour l'exécution des travaux supplémentaires

(1758). – Lettre des procureurs du Pays demandant la consultation relative aux susdits travaux. – Etat : de répartition de la dépense entre la commune et le décimateur ; - de fournitures (1772).

DD 18 . Propriétés communales. Puits et fontaines. – 1779-1784.
Liasse : 8 pièces papier.

Extrait de délibération communale portant de creuser un puits au quartier du Barry, dans le « *pauvadou de regnard* » [de Pierre-Emmanuel Rey, sieur] de Taradeau (1779). - Ordonnance de l'intendant sur requête refusant d'approuver le vote d'un capage pour la dépense, le puits n'étant pas de nécessité absolue (1782). - Extrait de délibération communale portant vote de 150 livres. - Ordonnance de l'intendant sur requête autorisant la mise aux enchères des travaux (1783). – Procès-verbal de réception (1784).

DD 19 . Propriétés communales. Entretien des puits et fontaines. – 1779-1787.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 44 feuillets papier, 8 pièces papier.

Devis estimatif des réparations à faire à la fontaine du bas du lieu dressé par Etienne Brunel, maçon : creusement du canal « *depuis la source jusqu'au ravin* » , pose 1° des « *bourneaux* » de 3 à la canne [2 m], scellés « *au mastic chaud et froid* » , 2° des jarres de 2 coupes [64 l] de 20 en 20 cannes [40 m] de distance pour y faire déposer l'eau, total 3 890 livres ; acte du prixfait passé à Jean Marini, maçon italien (1779) ; extrait : de délibération communale adoptant un nouveau devis dressé par Jean-Joseph Cabasse, maçon de Clavières ; du procès-verbal d'adjudication (1786) ; de délibération portant de joindre au canal principal l'eau d'une « *sourcille* » qui naît à l'extrémité de la propriété de Jean-François Destelle ; ordonnance de l'intendant sur requête autorisant à faire ce travail « *par économie* » et approuvant la dépense (1787).

DD 20 . Cimetière. Translation. – 1789.
Liasse : 1 pièce papier.

Rapport dressé par Pierre-Emmanuel Rey [sieur de Taradeau], secrétaire en chancellerie et Nicolas Gavot, docteur en médecine, pour la translation du cimetière.

DD 21 . Voirie. – 1664.
Cahier in-8 4 feuillets papier.

Extrait de sommation à la requête de la commune de Puget à celle de Fréjus, à l'effet d'obtenir la réparation de la chaussée du canal des moulins dont les eaux dégradent le chemin près du pont de Pissarelle.

DD 22 . Voirie. – 1692.
Cahier in-8 4 feuillets papier.

Exploit de sommation de la commune à Esprit Reverdit, de Fréjus, propriétaire à Puget, à l'effet de lui enjoindre de recurer les fossés de sa propriété de St André, dont les eaux se répandent dans le chemin.

(pièce incomplète)

DD 23 . Voirie. – 1727.
Liasse : 1 pièce papier.

Copie de comparant et exploit de signification à la requête d'Emmanuel Rey, bourgeois de Puget, à l'effet de faire assembler le conseil pour délibérer sur des travaux de terrassement exécutés près du pont de la Canavère, où la commune a déplacé le chemin.

DD 24 . Voirie. – 1770.
Liasse : 1 pièce papier.

Copie de sommation et exploit de signification à la requête de Jean Testanier, huissier de Fréjus, propriétaire à Puget, à ladite commune à l'effet de faire réparer le chemin voisin qui traverse le Gabron, limitrophe de sa propriété.

DD 25 . Voirie. – 1787.
Liasse : 1 pièce papier.

Exploit de sommation à la requête de François Cavalier, ménager de Puget, adjudicataire des

herbages de l'Aire belle, à l'effet de faire déclarer si ladite terre « *est sujette et soumise à un ou plusieurs chemins* » .

DD 26 . Ferme du goudron. – 1629.
Liasse : 1 pièce papier.

DD 27 . Affermage et rêves. – 1647-1768.
Liasse : 1 cahier in-8 8 feuillets papier,
6 pièces papier.

Acte de la boucherie à Jean-Louis Colomp, marchand de Fréjus, par Jean Fabre, consul (1647). - Rêve du pain et de l'huile ; Pierre Maurel, consul, vend à Jean Caze la ferme de la boulangerie, avec obligation de « *tenir à suffisance du pain blanc et bien cuit* » (1682). – Arrantement à Jacques Rey du pré que la commune possède aux Escaravatiens, par Jean Fabre, consul (1688). – Ferme de la boulangerie pour le débit de pain, d'huile et d'eau-de-vie à Antoine Dalmas, par Pierre Joseph Maurine et Raphaël Tripoul, consuls (1763). – Ferme du four à François Rey (1768).

DD 28 . Refonte de la cloche. – 1774.
Liasse : 3 pièces papier.

Lettres du fondeur Horiot en vue de faire une cloche.

SÉRIE EE

AFFAIRES MILITAIRES : MILICES BOURGEOISES, MONTRES MILITAIRES, INSTRUCTIONS, ÉTATS DES COMPAGNIES, ARMEMENTS, SOLDATS PROVINCIAUX, CASERNEMENT, PASSAGE DES TROUPES, LOGEMENT DES TROUPES, BILLETS DE LOGEMENT, FRAIS DE GUERRE, FAITS DE GUERRE, SIÈGES, MARINE.

- EE 1** Levées de troupes. – 1553-1579. – Liasse : 7 pièces papier.
- EE 2** Milices. – 1616-1746. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 17 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.
- EE 3** Milices. – 1690-1759. – Liasse : 10 pièces papier, 4 pièces papier imprimé.
- EE 4** Milices gardes-côtes. – 1704-1788. – Liasse : 1 cahier *in-8* 3 feuillets papier, 49 pièces papier, 27 pièces papier imprimé, 8 cachets.
- EE 5** Milices gardes-côtes. – 1746-1788. – Liasse : 19 cahiers *grand in-8* 112 feuillets papier, 4 pièces papier.
- EE 6** Fortifications. - 1600. – Liasse : 1 pièce papier.
- EE 7** Fortifications. - 1664. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- EE 8** Passage de troupes. – 1538-1593. – Liasse : 11 pièces papier.
- EE 9** Passage de troupes. Fournitures, étapes, etc. – 1573-1574. – Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.
- EE 10** Passage de troupes. Étapes. Avis d'arrivée. – 1629-1758. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 30 pièces papier, 2 cachets.
- EE 11** Passage de troupes. Étapes. – 1634-1649. – Liasse : 13 cahiers *in-8* 108 feuillets papier, 3 pièces papier.
- EE 12** Passage de troupes. Étapes. – 1768-1784. – Liasse : 13 cahiers *in-8* 102 feuillets papier, 119 pièces papier.
- EE 13** Passage de troupes. Étapes. – 1741-1749. – Liasse : 13 cahiers *in-8* 108 feuillets papier, 147 pièces papier, 1 cachet.
- EE 14** Passage de troupes. – 1709-1744 – Liasse : 180 pièces papier, 6 pièces papier imprimé, 13 cachets.
- EE 15** Passage de troupes. – 1749-1770. – Liasse : 24 pièces papier, 5 pièces papier imprimé, 9 cachets.
- EE 16** Passage de troupes. Hôpitaux – 1725-1747. – Liasse : 8 pièces papier.
- EE 17** Logements militaires et passage de troupes. – 1629-1705. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 24 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- EE 18** Logements militaires. - 1646. – Liasse : 7 cahiers *in-8* 28 feuillets papier, 12 pièces papier, 4 sceaux.
- EE 19** Logements militaires. – 1650-1662. – Liasse : 1 cahier *in-8* 70 feuillets papier, 9 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau, 1 cachet.

- EE 20** Logements militaires. Exemptions- 1647-1756. – Liasse : 3 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- EE 21** Faits de guerre. - Liasse : 10 pièces papier, 37 pièces papier imprimé.
- EE 22** Faits de guerre. Invasion du duc de Savoie. – 1707-1708. - Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 5 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- EE 23** Faits de guerre. Invasion austro-sarde. – 1745-1748. - Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 107 pièces papier, 4 pièces papier imprimé, 6 cachets.
- EE 24** Marine. – 1676-1782. - Liasse : 1 pièce papier, 4 pièces papier imprimé, 1 cachet.
- EE 25** Marine. – XVIII^e siècle. - Liasse : 1 pièce papier.
- EE 26** Pêche maritime. – 1706. - Liasse : 1 pièce papier.
- EE 27** Divers. Déserteurs et congés. – 1669-1786. - Liasse : 24 pièces papier, 8 pièces papier imprimé, 2 cachets.
- EE 28** Fournitures. – Pièces sans date. - Liasse : 5 pièces papier.
- EE 29** Fortifications. – 1746. - Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- EE 30** Milice et enfants assistés. – 1761. - Liasse : 1 pièce papier.
- EE 31** Levées de troupes. – 1760-1763. - Liasse : 2 pièces papier.

EE 1 . Levées de troupes. – 1553-1579.**Liasse : 7 pièces papier.**

Copie de l'ordre : du gouverneur de St Tropez portant de lever un homme par feu à destination d'Antibes (1553) ; - de Jean de Pontevès, comte de Carcès, lieutenant général en Provence, enjoignant de faire rôle des hommes de 25 à 45 ans. – Extrait du procès-verbal de Jean de Conflans, écuyer, seigneur d'Estables, venu à Puget à l'effet de saisir les biens des hommes désignés pour le service du roi (1568). - Circulaires des chefs de viguerie transmettant copie d'ordonnance du gouverneur : intimant l'ordre de lever 2 hommes par feu, attendu « *que les ennemys et rebelles au Roy continuent leur chemin du costé de deça, faisant estat de nous venir voir en Provence selon les advertissemens* » reçus ; recommandant de faire « *si bonne garde partout qu'ils ne puissent rien gagner* » ; défendant « *à ceulx de la nouvelle religion de sortir des villes et lieux de leurs demeures* » et à quiconque de ne les « *offenser, rechercher ny molester* » ; comme aussi « *de n'aller par les champs sans passeport* » (1570). – Extrait de l'ordre du lieutenant général portant levée de 1 000 hommes, dont 8 pour Puget (1579).

EE 2 . Milices. – 1616-1746.**Liasse : 1 cahier in-8 6 feuillets papier, 17 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.**

Extrait : d'arrêt du parlement ordonnant de transmettre à la viguerie le rôle des hommes en état de porter les armes (1616) ; - de l'ordre du lieutenant général au gouverneur de Fréjus de faire une levée de 5 compagnies dans la viguerie de Draguignan à destination de l'île Ste Marguerite (1636) ; - du même enjoignant aux communes des « *environs* » de Fréjus « *de s'assembler et acourir en arme pour la deffance* » de ladite ville « *au premier avis qui leur en sera donné...[par]...le Gouverneur* » (1684). – Circulaire des procureurs du Pays ordonnant de dresser la liste des hommes en état de porter les armes. – Copie de la liste comprenant 56 hommes de 18 à 45 ans (1703). – Circulaire du lieutenant

général : enjoignant d'assembler les recrues, ordonnant aux habitants de se mettre « *sous les armes* » , de former « *des compagnies commandées par de bons officiers* » et se tenir « *prêts à recevoir les ordres qui pourront leur être donnez* » (1705-1707). - Lettre de l'évêque de Fleury ordonnant à tous les habitants, ayant un fusil, de se rendre au port d'Agay, ajoutant qu'il va lui-même « *partir dans le moment* » (1710). – Extrait d'ordonnance de l'intendant enjoignant d'envoyer à Lorgues les hommes destinés au service (1746).

EE 3 . Milices. – 1690-1759.**Liasse : 10 pièces papier, 4 pièces papier imprimé.**

Extrait d'ordonnance : du comte de Grignan, lieutenant général, enjoignant de lever 2 hommes par feu pour les milices de Provence, lesquels devront être équipés (1690) ; - du même contenant que les communes affouagées de plus d'un demi feu feront une nouvelle levée de 2 hommes (1693) ; - du roi portant levée de 23 400 hommes de milice. – Extrait : du procès-verbal du tirage au sort pour la levée d'un milicien, présidé par Pierre Maurine, viguier (1719) ; - d'ordonnance du subdélégué de l'intendant, enjoignant de remettre, sous les ordres du cavalier de la maréchaussée à ce commis, les miliciens à destination de Lorgues (1746) ; - du même transmettant une copie du règlement relatif à la levée des milices. – Circulaire du même enjoignant d'activer la levée des recrues par engagements en ménageant les intérêts du roi, sans « *nuire à l'objet principal* » ; d'allouer un acompte de 12 livres par engagé, le complément devant être payé à l'arrivée au corps et de prendre « *les mandians valides et les vagabonds de profession* » (1759).

EE 4 . Milices gardes-côtes. – 1704-1788.**Liasse : 1 cahier in-8 3 feuillets papier, 49 pièces papier, 27 pièces papier imprimé, 8 cachets.**

Extrait d'ordonnance et circulaires : du comte de Grignan, lieutenant général, sur la révision prochaine des postes, signaux et nombre

d'hommes pour le service (1704) ; - du même, annonçant la nomination de N. [de Villeneuve], marquis de Trans comme capitaine général de la garde-côte au département de Fréjus (1706) ; - du même, donnant avis que Puget n'étant pas soumis au guet et à la garde-côte, les consuls ne doivent « *point souffrir que...des jeunes gens des communautés voisines* » s'y retirent (1719) ; - des procureurs du Pays portant que les contributions en argent ou en denrées seront levées par ordonnance de leur part (1739) ; - du subdélégué, enjoignant aux officiers de passer les revues dans chaque paroisse pour éviter les fatigues (1742) ; - du même, ordonnant de faire arrêter et conduire aux prisons de Fréjus le garde-côte qui a refusé de se rendre à la revue (1744) ; - de l'intendant fixant à 108 livres le contingent à fournir par la commune (1746) ; - du subdélégué enjoignant de faire déposer à l'hôtel de ville les fusils emportés par les gardes-côtes (1747) ; - du même, invitant les miliciens à se rendre à la revue à Grasse (1756-1758) ; - du même, informant du prochain remplacement des miliciens congédiés (1759-1761) ; - de l'intendant annonçant une revue à Grasse (1762-1767) ; - du subdélégué enjoignant de faire publier le prochain tirage au sort (1768) ; - de l'intendant au sujet de l'inspection qui aura lieu à Hyères (1779) ; - du commissaire des guerres désignant Fréjus pour le tirage au sort (1788).

EE 5 . Milices gardes-côtes. – 1746-1788.
Liasse : 19 cahiers grand in-8 112 feuillets papier, 4 pièces papier.

Procès-verbal du tirage au sort des hommes de 16 à 40 ans, pour le contingent de 7 miliciens, présidé, dans le couvent des observantins à Fréjus, par César-François de Suffret de Villeneuve, subdélégué de l'intendant en ladite ville ; nombre d'inscrits : « *garçons ayant la taille et les autres qualités requises pour le service* », 10 ; « *garçons ou jeunes hommes mariés [n'ayant] pas la taille requise* », 4 ; « *garçons ou jeunes hommes mariés..., dispensés de tirer au sort* », 4 : 1 serviteur du commandeur de la Fare, 1 fermier de la barque sur l'Argens, « *apartenant à... l'évêque* »,

2 fermiers, l'un « *chargé de plusieurs fermes de la valeur de* » 25 charges [40 hl] en semence, l'autre exploitant le domaine d'Agay ; absents, 5 (1748). – Opérations faites à Puget par le même pour remplacer 4 miliciens, inscrits : 19 (1752). – Opérations dans la maison dusubdélégué, inscrits : 25 (1756). – [Visa des émoluments dus au greffier] ; « *taxé pour nos droits et pour le remplacement de trois miliciens, neuf livres sur le pied de trois livres pour chaque milicien* » (1759), etc.

EE 6 . Fortifications. – 1600.
Liasse : 1 pièce papier.

Lettre de N. de Mondonville enjoignant de fournir, conformément aux ordres du gouverneur de la Valette, 30 journées d'hommes et de femmes pour achever les fortifications de Fréjus (11 septembre).

EE 7 . Fortifications. « Murailles » d'enceinte – 1664.
Cahier in-8 4 feuillets papier.

Devis et procès-verbal d'adjudication des travaux de construction de la « *muraille* » « *a l'antour du Puget* », passé à Jean-Antoine Leget, maçon du lieu, au prix, savoir : les « *murailles* » de 2 pans ½ [0, 625 m] d'épaisseur à la base et 2 pans ¼ [0, 562 m] au sommet et de 14 pans [3, 50 m] francs de hauteur au dessus du sol, à 19 sols la canne [4 m²] ; les portes en pierre taillée à 19 livres chacune.

EE 8 . Passage de troupes – 1538-1593.
Liasse : 11 pièces papier.

Copie d'ordonnance des commissaires aux vivres enjoignant aux consuls de « *suyre le...porteur pié à pié à Draguignan* » pour connaître les cotisations de Puget (1538). - Commandement du lieutenant de juge de Puget de porter à Saint-Paul-de-Vence 30 quintaux [1 200 kg] de farine (1544). – Extrait d'ordonnance du gouverneur et commandement du viguier de fournir 2 charges [3, 2 hl] de blé à la « *ville de Marseille...pour l'adventuallement de l'armée maritime de Levant* » (1553). - Requête des « *consulz et sindicz* » du Luc,

Pignans, Puget, le Cannet et St Julien d'Asse en liquidation des fournitures faites aux troupes du s^r de Flassans, cantonnées à Puymoisson, attendu que les députés desdites communes « *estant arriés aud. Puy[moiss]on pour y satisfere..., le comissere qu'avoit executé la contraindcte, soubz pretexte d'aller parler au comissere desd. compagnies les auroit conduictz...[à] Digne où lesd. compagnies s'estointacheminées et de là à Valensole* » où on leur fit passer nouvelle obligation et même incarcérer ; ordonnance du comte de Tende (1568). – Ordre du capitaine Etienne Pascal et copie de commission du parlement de fournir 3 paires de mulets et 12 paires de bœufs pour le trait de l'artillerie à Roquebrune (5 juin 1590). – Requête aux Etats en liquidation et remboursement de fournitures faites par « *les pouvres et miserables desabités du lieu du Pugeton-les-Frejus* » « *contraints* », « *à cause des grandz abortz des gens de guerre qu'ilz auroient heu audict lieu...desabiter d'icelluy et se retirer [à] Frejus et [lesquels] neanmoingz tant du temps de ladite habitation que après...auroint forny en diverses foys le nombre de trois cens vingt cept journées de pairs de beufz pour l'atalaige et conduite des canons...ez lieux de Roquebrune, le Muy, Montauroux, Fayence et Antiboul* ». - Certificats délivrés par le capitaine d'Eclesia de fournitures de : 8 paires de bœufs, pendant 7 jours à Roquebrune par ordre du gouverneur de la Valette ; - 5 paires id. pendant 11 jours, par ordre du baron de Montault « *pour l'atalage* » de l'artillerie à Fayence ; - 6 paires id., l'espace de 6 jours pour conduire l'artillerie au Muy (1592-1593).

EE 9 . Passage de troupes. Fournitures, étapes, etc. – 1573-1574.

Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.

Extrait d'édit du roi Charles IX , révoquant « *toutes...les comissions que sont ou pourront avoyr esté cy devant expediées à quelques personnes que soient consernant...la recherche et la levée des deniers, vivres et munitions, chevaulx d'artillerie et estappes* » (1573).

- Certificat de publication. – Circulaire des procureurs du Pays informant que le roi « *pour descharger le pays de tant de tappes et contributions que pour ce faire, a assigné* » 40 000 « *francz pour faire faire monstre à la gendarmerie* » et ordonnant de payer exactement la quote-part de la commune fixée à 11 livres 6 sols par feu (1574).

EE 10 . Passage de troupes. Étapes, avis d'arrivée. – 1629-1758.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 30 pièces papier, 2 cachets.

Ordonnances et copies d'ordonnances du lieutenant général, des procureurs du Pays, etc., enjoignant de loger : 80 mulets ; 1 brigade de cheveu-légers (1629) ; - 2 compagnies du régiment de Vallac (1632) ; - 2 compagnies de milice de la viguerie de Digne ; 1 compagnie du « *sieur de St André* » (1636) ; - la compagnie du sieur de Vavavoire (1637) ; - 2 compagnies de cavalerie (1647) ; - 4 compagnies du régiment des Vaisseaux (1661) ; 2 compagnies dudit régiment (1664) ; - 1 compagnie de cavalerie (1731) ; - 3id. du régiment de la reine (1736) ; - 1 compagnie de hussards (1741) ; - 4 compagnies du régiment de la Rochefoucault (1744) ; - 2 compagnies dudit régiment (1745) ; - 2 compagnies de troupes espagnoles ; - 300 chevaux d'artillerie ; - 1 escadron du « *régiment de la Reyne dragon* » (1746) ; - 2 bataillons du régiment de Poitou ; - le régiment de Languedoc (1747) ; - 1 bataillon du régiment de Beaujolais (1748) ; etc.

EE 11 . Passage de troupes. Étapes. – 1634-1649.

Liasse : 13 cahiers in-8 108 feuillets papier, 3 pièces papier.

« *Rolle et dénombrement des particuliers ... qui ont logé : des soldats des sieurs de Soliers...et du compte de Vaillat* » ; ont logé, Benoît Garcin, le commandant, 1 lieutenant, 1 enseigne, 1 aumônier « *et son train en nombre de* » 10, 4 muletiers, 6 chevaux, 4 mulets ; dû 4 écus 48 sols ; - Pierre Bonaud, le major, maréchal des logis, 2 serviteurs, 2

chevaux, souper et dîner, 1 écu 32 sols ; - Antoine Rey, 2 sergents, 4 soldats... ; - Jean-Pierre Maurel, 1 lieutenant, 1 enseigne, 13 soldats « *et serviteurs* », 3 muletiers, 3 chevaux, 3 mulets, 4 écus 34 sols ; - Antoine Sauve, 1 lieutenant, 1 enseigne « *et son train en nombre de* » 8, 2 chevaux, 3 muletiers, 2 écus 54 sols...(1634) ; - 4 compagnies par Antoine Sauve, Benoît Garcin, Baptiste Laugier, Antoine Bérard, Jean-Pierre Maurel, Pierre Bonaud, Jean Rey, François Pascal, Jean-Honoré Aragon, Honoré Dany, Paul Anglès ... (1635) ; - plusieurs compagnies se rendant à Cannes (1636) ; - « *des officiers et soldats du régiment...[du] comte* » d'Alais, gouverneur en Provence, se rendant à Antibes (1640) ; - 2 compagnies de cheveu-légers (1647) ; - « *des soldatz du regiment du...marquis* » de Montpezat, pour 4 jours (1648) ; - compagnies du régiment de Valois, du 10 septembre au 16 novembre (1679).

EE 12 . Passage de troupes. Étapes. – 1650-1694.

Liase : 13 cahiers in-8 102 feuillets papier, 119 pièces papier.

« *Liquid[ation] des bilhettes pour : les fastigages* » des troupes logées à Puget par Nicolas Chauderon, hôte, capitaine pour 6 places à raison de 12 sols, 3 livres 12 sols ... (1650) ; - le logement et « *fastigages* » de compagnies des régiments de Poitou, de Guise (1651-1654) ; - id., 1° des cavaliers du régiment de Nogent, 2° « *du régiment de Navarre logé...sans ordre au reffus de la communauté de Frejus, le dix mai* » (1657) ; - 4 compagnies du régiment des « *Vaisseaux* » ; - de la cavalerie du régiment du duc de Mercœur (1661-1662) ; - du régiment de Conty et de celui de Condé (1664). – pièces justificatives. – Etat des fournitures en pain, vin, avoine et fourrages. – Billets de logement (1693-1694).

EE 13 . Passage de troupes. Étapes. – 1741-1749.

Liase : 13 cahiers in-8 108 feuillets papier, 147 pièces papier, 1 cachet.

« *Liquidation faite par...les procureurs du Pays*

...des dépenses des troupes... » . 2 escadrons en cantonnement à Puget (16 novembre-7 décembre), logement et nourriture, 1 172 livres 14 sols, port de lettres, fourrage et avoine, 1 399 livres (1746) ; - transport de soldats malades, 32 livres ; fourniture de 8 paillasses, 8 couvertures, 12 draps pour l'hôpital de Fréjus, 258 livres 4 sols ; étape à 3 bataillons, 2 010 livres... ((1747) ; - étape au régiment de La Tour d'Auvergne, comprenant : lieutenant colonel, 10 capitaines, 10 lieutenants, 3 enseignes, aumônier, chirurgien, maréchal des logis, 34 sergents, 645 soldats formant 839 places à 14 sols, 77 places de fourrage, corps de garde, archers, 747 livres 9 sols... ; - régiment de Foix comprenant :

lieutenant colonel, pour	10 places
major	6 places
aide major	4 places
maréchal [des logis]	3 places
enseigne	3 places
capitaines, 7	42 places
lieutenants, 5	20 places
sergents, 22	44 places
soldats, 557	557 places

- bataillon du régiment de la Marine, pour 7 jours, composé de 12 capitaines, aide major, 14 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 34 sergents, 625 soldats ; - détachement de troupes espagnoles comprenant lieutenant colonel, 2 capitaines, aide major, 2 lieutenants, 4 sergents, 181 soldats pour 2 jours ; - fusiliers de Parme et de Barcelone espagnols, comprenant colonel, grand major, aide major, aumônier, chirurgien, tambour major, 28 sergents, 19 tambours, 7 cadets, 18 officiers, 459 fusiliers (1748). – Pièces justificatives. – Etat des foins, paille, avoine. – Correspondance de l'agent de la communauté à Aix. – Billets de logement.

EE 14 . Passage de troupes. – 1709-1744. Liase : 180 pièces papier, 6 pièces papier imprimé, 13 cachets.

Lettres et circulaires : des procureurs du Pays enjoignant de fournir 8 quintaux [320 kg] de foin à la commune des Arcs, 12 quintaux [480 kg] de bois, 80 quintaux [3 200 kg] de foin et 50 panaux [8 hl] d'orge ou d'avoine à Fréjus ;

70 livres de 5 en 5 jours pour le prêt des Suisses... (1709-1710) ; 500 quintaux [20 000 kg] de foin à Antibes (1711) ; 15 panaux [240 l] d'avoine par jour à Fréjus (1712) ; - du subdélégué de l'intendant pour fournir 100 charges [160 hl] d'avoine aux troupes capées en la susdite ville...(1742) ; - du même demandant les noms des habitants qui ont vendu de l'avoine ainsi que des acquéreurs et le prix ; - du même ordonnant de fournir à la commune du Muy 50 charges [80 hl] d'avoine et 200 quintaux [8 000 kg] de foin ; - du même enjoignant de dresser le relevé des denrées qui restent à Puget pour en faire un magasin ; - du même pour fournir 10 bourriques pour porter les équipages ; etc. (1742).

**EE 15 . Passage de troupes. – 1749-1770.
Liasse : 24 pièces papier, 5 pièces papier imprimé, 1 cachet.**

Certificat des consuls attestant que Pons Clémens a logé 15 chevaux pendant 5 mois (1749). - Lettres et circulaires : des procureurs du Pays enjoignant de se conformer aux ordonnances pour la production des pièces justificatives à annexer aux états des fournitures ; - des mêmes tarifant les places de « *bouche et de fourrage* » (1756) ; - de l'agent de la communauté à Aix, demandant procuration pour toucher la somme due à la commune ; - du subdélégué de l'intendant de Provence [César François de Suffret de Villeneuve] enjoignant de fournir 6 mulets de trait (1758) ; - du même portant d'envoyer à Fréjus 2 charrettes à 3 colliers (1759). – Extrait d'ordonnance de l'intendant enjoignant aux gardes des magasins approvisionnés en 1744, de fournir « *leurs journaux de recette* » (1760). – Ordonnance du subdélégué de l'intendant portant de fournir 8 chevaux de selle (1764). – Missive de l'agent de la communauté à Aix portant de compléter des pièces relatives aux fournitures (1770).

EE 16 . Passage de troupes. Hôpitaux. – 1725-1747.

Liasse : 8 pièces papier.

Lettres et circulaires : de N. Lussac invitant les

consuls à fournir, conformément aux ordres du subdélégué de l'intendant, des draps « *blancs* » pour le poste de la Ste Baume ; - du capitaine commandant à St Raphaël enjoignant de fournir au transport, au poste d'Aurel, des « *ustancilles* » de la Ste Baume (1725) ; - des recteurs de l'hôpital de Flayosc, transmettant un soldat malade ; - du subdélégué de l'intendant ordonnant de fournir 20 mulets et 6 bourriques pour transporter aux Arcs les malades de l'hôpital militaire de Fréjus ; - du même d'envoyer 9 draps de lit à ce dernier hôpital, - du même de fournir de la paille pour 3 paillasses ; - du même pour envoyer des muletiers pour transférer les malades à Draguignan (1747).

EE 17 . Logements militaires et passage de troupes. – 1629-1705 .

Liasse : 2 cahiers in-8 10 feuillets papier, 24 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Copie d'ordonnance des procureurs du Pays et de lettre du duc de Guise enjoignant aux vigueries de St Paul, Grasse et Draguignan de contribuer à l'entretien des troupes de Toulon (1629) [fragment] ; - des procureurs du Pays invitant le trésorier des Etats à rembourser les fournitures militaires aux villes et communes (1632) ; - du lieutenant général ordonnant de fournir 2 charrettes attelées de 2 paires de bœufs (1637). – Sommutation d'Antoine Sauve, marchand, pour être payé de diverses fournitures (1643). – Extrait : d'ordonnance du gouverneur portant que les communes de Salernes, Tourtour, Puget et Roquebrune contribueront à l'entretien des troupes cantonnées à Draguignan (1646) ; - de délibération de l'assemblée des communautés défendant « *de convertir en deniers les vivres et fourrage quelles doivent fournir aux troupes* » (1647) ; - d'ordonnance de l'intendant de la Marine « *et de l'armée de terre* » enjoignant de fournir des charrettes pour le transport des munitions (1691). - Circulaire des procureurs du Pays ordonnant de porter à Antibes 60 quintaux [2 400 kg] de foin et 60 panaux [9, 6 hl] d'avoine (1701) ; - des chefs de viguerie transmettant l'ordre des procureurs

du Pays de réquisitionner des mulets et de les conduire à Antibes (1705).

EE 18 . Logements militaires. – 1646.

Liasse : 7 cahiers in-8 28 feuillets papier, 12 pièces papier, 4 sceaux.

Contribution en faveur de la commune de Puget par celles de Cuebris, Mousteiret, Puget Roustan [Puget Rostang], Meaille[s], Amirat, Peyresc, Taloire [NDLR : commune de Castellane]. - Sommation et exploits de commandement aux communes de Cuebris, Mousteiret et Puget Roustan. – Ordonnances du lieutenant général substituant : les communes des Mujouls et d'Amirat à celle de Cuebris ; la commune de Peyresc à celle du Mousteiret ; la commune de Meaille à celle de Puget Roustan et la commune de Taloire à celle de Meaille. – Sommations et exploits de commandement aux communes subrogées.

EE 19 . Logements militaires. – 1650-1652.

Liasse : 5 cahiers in-8 70 feuillets papier, 9 pièces papier, 1 pièce papier parchemin, 1 sceau, 1 cachet.

Procès-verbal des consuls de Puget au sujet du logement qu'ils ont été contraints de fournir à un régiment de 1 200 hommes et 400 chevaux destiné à Fréjus et que cette ville refusa de recevoir, lesquels « *gens de guerre ont commis de grandz desordres aux pauvres habitans dudit lieu, battu, excédé, violant, desrobé la plus grande partie des meubles faict ransonner et commis toutes sortes d'hostellités et volleries tant aux maisons que au champs et bestiaux...* ». – Extrait d'ordonnance du lieutenant général portant que la ville de Fréjus paiera aux communes de Puget et de St Raphaël les dépenses occasionnées par sa « *rebellion et desobeissance* », et commet N. de Thomasseau, capitaine, pour faire une enquête. – Déclarations de fournitures, déprédations, etc. ; Jean Laugier, consul, logement du major du régiment de Chamerot [et autres officiers], 12 charges [7, 20 hl] « *de bon vin* », 3 setiers [120 l]

d'avoine, 40 livres [16 kg] d'huile, 3 poules, 40 pains, 3 livres [1, 2 kg] de chandelles et vol d'une hallebarde, d'une épée et de tous les oignons de son jardin, total 35 écus 22 sols ; Nicolas Chauderon, hôte, logement d'un capitaine « *avec son train* », fourniture de 6 livres ½ [2, 6 kg] de bœuf salé, 2 chevreaux, 2 lapins, 1 perdrix, 1 bécasse, poisson, morue, chandelles, porc, 1 coupe [32 l] d'huile, 1 « *cartière* » [40 l] de sel, 14 charges [8, 4 hl] de vin, « *vin cuit compris* », 1 poule, ... 49 écus 47 sols ; - Antoine Sauve, fourniture de 2 charges ½ [150 l] de vin, vol d'un « *caban* », de 4 « *lavamains* », souliers, chemises, tout son jardin « *gasté* », 2 orangers « *rompus* », 20 écus ; - Jean Marenc, vicaire, perte de 30 « *bruscs* » à 30 sols pièce, 10 charges [6 hl] de vin, 2 « *grandes barrilz enchoix* », 1 coupe [32 l] d'huile, 100 pains, ... 32 écus 20 sols ; - Pierre Maurel, souper d'un capitaine, d'un lieutenant, de leurs servants et 2 muletiers, vol d'une épée, « *vilholle loutton...*, *callain, luy ont gausy* » ¾ de coupe [24 l] d'huile, avoine, « *brain* », farine, 30 livres [12 kg] anchois, 120 pains, 5 écus 32 sols ; - Suzanne « *Auffede* », bris des portes d'une écurie, enlèvement d'une charge [60 l] de vin et 2 cordes ; - Pierre Bonaud, notaire, 2 capitaines, 4 valets, fourniture ou vol de 7 charges [4, 2 hl] de vin « *fort bon* », 60 pains, 20 livres [8 kg] de mouton, 5 livres [2 kg] porc salé, « *poisson et molhue* », agneau, lard, 2 haches, « *relhe* », 140 pains de ménage, 25 charges [3 000 kg] de bois pour le corps de garde, corde, « *linseul* », « *sonalhe* », oignons, 2 paires de souliers ... ; - Aubertin Mège, « *les soldatz...ont crevé sa bastide, prins un gros couteau...et dedans icelle y avoit ung asne qui sortit et le loup le tua et mangea* », ...brûlé 1 « *boutte* », 1 « *mastre* », 2 bancs, les planches d'un lit, rompu 1 jarre... ; - Jean Mège, brûlé 1 douzaine ½ chevrons, 4 « *plechons d'ung vaisseau, ung petit taulleau à porte pain, le fondz d'une litière* », volé 1 petit pourceau... ; - Pierre Andrau, brûlé 12 chevrons et 4 tables, pris tamis grossier, chemise de petit enfant... ; - Jean Caze, rompu, brûlé ou

volé, litière, couchette, 2 caisses, 3 jarres, 3 paillasses, 5 tables à pain, chaise, gourde, ½ charge [80 l] de blé, 3 setiers [120 l] « *brain* », berceau ; - Jacques Crotte, charpentier, volé 2 lindeuls, 4 serviettes, manteau, « *ouille fer* » ... ; - Raphaël Laugier, brisé, brûlé ou volé, un plancher, chevrons, jarres, « *tout l'estancille de sa maison* », tables, nappe, bâton pointu, chapeau, 15 pains « *et crevé sa bastide* » (1650). – Parcelle des « *prethentions* » de la commune de Puget contre celle de Fréjus, s'élevant à 2 615 livres 10 sols plus 200 livres pour frais du procès. – Missive de l'agent de la communauté à Aix portant de lui transmettre le dossier pour la liquidation (1652).

EE 20 . Logements militaires. Exemptions. - 1647-1756.

Liasse : 3 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Missive : de Pierre de Camelin, évêque de Fréjus, priant les consuls de ne loger aucun soldat chez son fermier de l'Isle (1647) ; - du subdélégué de l'intendant sur l'exemption en faveur du « *commis* » [débitant] du tabac (1743). – Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat cassant celui de la Cour des comptes qui faisait « *inhibitions et défenses à toute personne ...de se pourvoir ailleurs...pour les cas d'exemption des logemens* » de troupes ; ordonnances du roi et de l'intendant pour exécution (1756).

EE 21 . Faits de guerre. - 1678-1783.

Liasse : 10 pièces papier, 37 pièces papier imprimé.

Lettres du roi et circulaires du lieutenant général et des procureurs du Pays enjoignant de chanter le *Te Deum* et de faire des feux de joie à l'occasion de : la paix de Nimègue (1678) ; - la prise de Gironne (1711) ; - la victoire de Denain (1712) ; - la paix de Rastadt (1714) ; - la déclaration de guerre de la succession de Pologne (1733) ; - la prise du château de Milan et de la ville de Parme ; - la réduction de Philisbourg ; - la bataille de Guastalla (1734) ; - le traité de Vienne

(1738) ; - la prise de Montalban, Menin, Ypres, Furnes, Château Dauphin, Demont, Coni, Fribourg (1744) ; Fontenoy, Tournay, Gand, Oudenarde, Dendermonde, Nieuport, Tortonne, Parme et Plaisance, Ath (1745), Minorque (1756) ; - la victoire remportée sur les Hanovriens (1757) ; - la défaite des Anglais sur les côtes de Bretagne ; - la victoire sur les Hanovriens et les Hessois (1758) ; - les avantages remportés par le duc de Broglie sur le prince Ferdinand (1759) ; - les avantages remportés sur les Hessois (1761) ; - le traité de Paris (1764) ; - la prise d'York[town] (1781) ; - la paix avec l'Angleterre (1783).

EE 22 . Faits de guerre. Invasion du duc de Savoie. - 1707-1708.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 4 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 1 cachet.

Lettre du maire de Fréjus, transmettant l'ordre des procureurs du Pays, de fournir 20 charges [32 hl] d'avoine (1707). – « *Mémoire [des] pièces* » produites par la communauté pour obtenir remboursement des fournitures faites pendant l'invasion ; copie de l'ordre : du marquis de Castellane enjoignant d'expédier 20 hommes, munis de pioches et de pelles, pour travailler aux fortifications des bords du Var ; - de N. d'Estienne ordonnant de fournir 40 quintaux [1 600 kg] de paille pour les dragons campés à Fréjus ; - du même portant de fournir auxdites troupes 12 charges [1 440 kg] de bois par jour ; - du même contenant de fournir 20 charges [32 hl] d'avoine. [Pièce incomplète].

EE 23 . Faits de guerre. Invasion austro-sarde. - 1745-1748.

Liasse : 2 cahiers in-8 10 feuillets papier, 107 pièces papier, 4 pièces papier imprimé, 6 cachets.

Ordonnances, lettres et circulaires : du subdélégué de l'intendant enjoignant de fournir une charrette pour porter à Cannes les équipages des troupes partant de Fréjus, et 6

charrettes pour aider la commune du Muy à transporter à Fréjus les bagages des troupes qui viennent y loger, ... - du même informant que la province s'est chargée des fournitures à la subsistance de la cavalerie logée à Puget ; - du même enjoignant de fournir à titre d'aide à la ville de Fréjus, 6 mulets de bât, 5 chevaux de selle et 10 bourriques... ; - de l'intendant ordonnant de conduire à Antibes 3 mulets de bât harnachés ; - des procureurs du Pays enjoignant de rechercher de l'avoine dans les lieux voisins ; - du subdélégué de l'intendant portant de fournir, comme aide à la commune du Muy, 1 charrette à 3 colliers et 6 mulets de bât (2-31 mai) ... (1745 ; - du même tarifant le prix des denrées à fournir aux troupes, savoir, la livre [4 hg] de viande : de mouton, 4 sols ; de bœuf, 3 sols 6 deniers ; - du même ordonnant de fournir : à Fréjus 10 chevaux de bât... ; au Muy 10 mulets, 8 bourriques et 2 charrettes à 2 colliers ; à St Raphaël 10 mulets pour transporter de la farine à Draguignan et 1 charrette pour porter en ladite ville les effets des « *hospitaux de l'armée* » ... ; - du même contenant de réquisitionner 10 hommes pour couper le bois nécessaire à « *la cuitte du pain* » et « *toutes les voitures, mulets et bourriques qui se trouvent dans le lieu* » pour porter du pain à la Napoule (1746) ; - du subdélégué de l'intendant à Grasse enjoignant de déclarer la quantité de fourrage de toute qualité pour être coupé et transporté en ladite ville... - Supplique de Pons Clémens, pour paiement du prix de 23 charges [15, 8 hl] de vin fournis à l'ennemi ; - de la veuve de Joseph Rey, consul, pour paiement du prix de 67 quintaux [2 680 kg] de paille. – Etat des fournitures faites « *à l'occasion de la guerre* » . – Supplique : de Pierre Rey, en paiement du prix de 470 rations d'orge ; - de François Laugier pour paiement du prix de journées de transport ; - de Maurice Pierrugues, pour diverses fournitures ; - de N. Carpenel, bourgeois, pour prix de 24 charges [14, 4 hl] de vin dérobées dans sa cave ; - d'Antoine Ravanet, etc. – Lettres et circulaires : des procureurs du Pays enjoignant de fournir des états exacts des fournitures afin d'en obtenir

remboursement ; - du subdélégué de l'intendant portant réquisition de tous les mulets et bourriques du lieu pour porter des vivres aux troupes campées à Cannes... ; - du subdélégué de l'intendant à Grasse enjoignant de porter au dépôt « *tous les foins du territoire* ».... - Ordonnance de l'intendant sur requête permettant d'emprunter 4 000 livres pour payer les dépenses faites pendant l'invasion (1747). – Tarif des denrées transmis par le subdélégué de l'intendant, savoir : ration de pain de 2 livres [8 hg], 3 sols 6 deniers ; viande, la livre [4 hg] de mouton, 3 sols 6 deniers ; de bœuf, 3 sols ; lard, 10 sols ; vin, le pot [1, 25 l], 4 sols ; le quintal [40 kg] de bois, 8 sols ; id. de charbon, 12 livres 10 sols ; la livre de chandelles, 10 sols ; id. d'huile, 9 sols ; la charge [160 l] d'avoine, 15 livres ; le quintal de foin, 3 livres ; id. de paille, 1 livre 5 sols ; etc. (1748).

EE 24 . Marine. - 1676-1782.

Liasse : 1 pièce papier, 4 pièces papier imprimé.

Certificat de N. de Valence, chargé du recrutement de l'armée navale, attestant « *que le Pugeton-les-Frejus est un lieu sy petit et sy peu abité qu'[il] n'a...truvé moyen d'y faire aucuns sordas* » (1676). - Extrait d'ordonnance du roi portant levée de 1 500 matelots (1779). – Circulaire de l'intendant informant qu'il sera procédé au remplacement des matelots morts, désertés ou hors de service (1782).

EE 25 . Marine. – XVIII^e siècle.

Liasse : 1 pièce papier.

Supplique à [l'intendant de la Marine], 1^o en paiement à un prix convenable des pins coupés pour l'extraction du goudron, des arbres de la valeur d'une livre n'étant payés qu'une « *piécette* » ; 2^o en autorisation de réserver des arbres pour réparer les maisons ; 3^o en exonération de l'obligation imposée aux habitants, sous peine de prison, de transporter le goudron confectionné dans d'autres communes, ce qui les met dans l'impossibilité de cultiver leurs terres.

EE 26 . Pêche maritime. – 1706.**Liasse : 1 pièce papier.**

Lettre du régisseur de la principauté de Martigues, enjoignant aux consuls de « *laisse[r] vague[r] tranquillement* » N. Baillhaud et son fils chargés de faire « *la levée des canes* » pour l'entretien des bourdigues.

EE 27 . Divers. Déserteurs et congés. - 1669-1786.**Liasse : 24 pièces papier, 8 pièces papier imprimé, 2 cachets.**

Ordonnance du lieutenant général enjoignant au maréchal des logis de mettre des gardes sur le passage des rivières pour arrêter les soldats sans congé (1669). – Lettre des consuls de Puget transmettant à ceux de Fréjus un déserteur à destination des îles Ste Marguerite ; accusé de réception (1673). - Extrait d'ordonnance du roi amnistiant les déserteurs à condition qu'ils rejoindront l'armée et y serviront 4 ans (1706). – Lettre : du prévôt général à Aix, signalant un déserteur de Puget (1708) ; - du consul de Fréjus et signalement de Jean Fabre, de l'Arche (1710) ; - de l'intendant informant qu'un cavalier de Puget, en permission, n'a pas rejoint son régiment (1715). – Circulaire du prévôt général ordonnant de rejoindre leur compagnie aux soldats de toute arme « *sans congé, c'est-à-dire ceux qui ont outrepassé celui qui leur a été donné par leur capitaine* » (1716). – Copie de circulaires du subdélégué de l'intendant enjoignant de fournir le nom des déserteurs et de ceux qui achèteraient leurs armes ou leurs habits (1730-1731). – Circulaires : de l'intendant ordonnant de faire arrêter les soldats français et les Espagnols non porteurs de congés (1737-1746) ; - du subdélégué de l'intendant informant que les 20 hommes gardes-côtes fournis par Puget ont tous déserté et ordonnant l'affichage du jugement d'un conseil de guerre contre un déserteur (1746-1759) ; - du même, ordonnant de faire connaître le nombre de soldats porteurs d'un congé de l'hôtel des Invalides (1758) ; - du même, transmettant un ordre du roi qui proroge de 6 mois le délai accordé aux déserteurs pour rejoindre leurs corps ; et

informant que les recrues seront licenciées si l'on peut parvenir à les remplacer (1761) ; - de l'intendant transmettant une ordonnance du roi contre les « *embaucheurs et fauteurs de désertion* » (1779) ; - du même informant que les employés des fermes pourront arrêter les déserteurs (1786).

EE 28 . Fournitures. – Pièces sans date.**Liasse : 5 pièces papier.**

Mémoire de fourrage et avoine. – Rôle des habitants ayant des bœufs en bonne santé et malades. – Ration d'un cavalier.

EE 29 . Fortifications de Toulon. – 1746.**Liasse : 1 pièce papier imprimé.**

Circulaire des consuls d'Aix, prolongeant le séjour des travailleurs envoyés par les communautés pour fortifier la ville de Toulon.

EE 30 . Milice et enfants assistés. - 1761.**Liasse : 1 pièce papier.**

Lettre du subdélégué de l'intendant, N. Suffret, annonçant la généralisation, par décision royale, de l'exemption du tirage au sort de la milice d'un enfant d'un particulier qui aura élevé un enfant trouvé qui, ayant atteint l'âge de 16 ans, tirera au sort.

EE 31 . Levées de troupes. – 1760-1763.**Liasse : 2 pièces papier.**

La campagne d'engagements de 1759 n'ayant pas fourni les contingents escomptés, lettre du subdélégué Suffret demandant aux consuls d'obtenir de nouveaux engagements ; les mendiants valides et les vagabonds devront être arrêtés pour être enrôlés (1760). – Lettre du même, demandant de faire un état des hommes qui seraient susceptibles d'encadrer les recrues du régiment à lever dans chaque province pour remplacer les morts, les déserteurs et ceux qui ont obtenu leur congé absolu (1763).

SÉRIE FF

JUSTICE, PROCÉDURES, POLICE : PROCÈS, POLICE MUNICIPALE, JURIDICTIONS MUNICIPALES, BUREAU DE CONSERVATION DES PRIVILÈGES ET FRANCHISE DES FOIRES.

- FF 1** Justice. Greffe seigneurial. - Liasse : 1 pièce papier.
- FF 2** Justice. – 1724-1780. – Liasse : 3 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- FF 3** Procès. – 1538. – Cahier *grand in-8* 4 feuillets papier.
- FF 4** Procès. – 1552. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 5** Procès. – 1553. – Liasse : 3 pièces papier.
- FF 6** Procès. – 1557. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 3 pièces papier.
- FF 7** Procès. – 1575. – Liasse : 35 pièces papier.
- FF 8** Procès. – 1582. – Liasse : 6 pièces papier, 3 sceaux.
- FF 9** Procès. – 1583-1584. – Liasse : 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 1 pièce papier.
- FF 10** Procès. – 1569-1593. – Liasse : 13 cahiers *in-8* 78 feuillets papier, 19 pièces papier, 3 pièces parchemin, 4 sceaux.
- FF 11** Procès. – 1591-1593. – Liasse : 9 pièces papier, 2 sceaux (brisés).
- FF 12** Procès. – 1596-1604. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- FF 13** Procès. – 1599-1604. – Liasse : 8 pièces papier.
- FF 14** Procès. – 1601. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 7 pièces papier, 1 sceau.
- FF 15** Procès. – 1601. – Liasse : 2 pièces papier.
- FF 16** Procès. – 1599-1624. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 1 pièce papier.
- FF 17** Procès. – 1600-1616. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 11 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 18** Procès. – 1602-1604. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 6 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 19** Procès. – 1603-1614. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 10 pièces papier, 1 sceau.
- FF 20** Procès. – 1603-1605. – Liasse : 6 pièces papier, 1 sceau.
- FF 21** Procès. – 1604-1619. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 16 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 22** Procès. – 1593-1616. – Liasse : 12 cahiers *in-8* 66 feuillets papier, 16 pièces papier.
- FF 23** Procès. – 1606-1607. – Liasse : 4 pièces papier, 1 sceau.
- FF 24** Procès. – 1606-1608. – Liasse : 2 pièces papier.
- FF 25** Procès. – 1608-1609. – Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 3 pièces papier.

- FF 26** Procès. – 1610-1614. – Liasse : 1 cahier *in-8* 16 feuillets papier, 2 pièces papier.
- FF 27** Procès. – 1613. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 28** Procès. – 1613-1617. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 7 pièces papier, 1 pièce parchemin, 3 sceaux.
- FF 29** Procès. – 1615. – Liasse : 2 pièces papier.
- FF 30** Procès. – 1591-1625. – Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 12 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 31** Procès. – 1618. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 2 pièces papier.
- FF 32** Procès. – 1618-1619. – Liasse : 6 pièces papier, 4 sceaux.
- FF 33** Procès. – 1618-1619. – Liasse : 2 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 10 pièces papier, 3 sceaux.
- FF 34** Procès. – 1620-1621. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 5 pièces papier, 1 sceau.
- FF 35** Procès. – 1592-1622. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 7 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 36** Procès. – 1621-1622. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 38 feuillets papier, 11 pièces papier.
- FF 37** Procès. – 1623. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- FF 38** Procès. – 1624. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.
- FF 39** Procès. – 1624-1628. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 2 pièces papier.
- FF 40** Procès. – 1631. – Cahier *in-8* 6 feuillets papier.
- FF 41** Procès. – 1633. – Liasse : 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 3 pièces papier.
- FF 42** Procès. – 1637. – Liasse : 4 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 43** Procès. – 1637. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 3 pièces papier.
- FF 44** Procès. – 1638-1639. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 sceau.
- FF 45** Procès. – 1639-1640. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 1 pièce papier.
- FF 46** Procès. – 1640. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- FF 47** Procès. – 1620-1643. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 19 pièces papier.
- FF 48** Procès. – 1563-1644. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 11 pièces papier, 1 sceau.
- FF 49** Procès. – 1610-1644. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 11 pièces papier, 1 cachet.
- FF 50** Procès. – 1612-1645. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 39 pièces papier, 1 cachet.
- FF 51** Procès. – 1630-1647. – Liasse : 8 cahiers *in-8* 75 feuillets papier, 44 pièces papier, 3 sceaux.
- FF 52** Procès. – 1642-1645. – Liasse : 9 cahiers *in-8* 49 feuillets papier, 21 pièces papier, 1 sceau.

- FF 53** Procès. – 1603-1654. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 5 pièces papier.
- FF 54** Procès. – 1644-1645. – Liasse : 4 pièces papier.
- FF 55** Procès. – 1644-1652. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 29 pièces papier, 3 sceaux.
- FF 56** Procès. – 1645. – Liasse : 3 pièces papier.
- FF 57** Procès. – 1639-1648. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 30 feuillets papier, 20 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 58** Procès. – 1646-1647. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 8 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 59** Procès. – 1644-1651. – Liasse : 11 cahiers *in-8* 100 feuillets papier, 16 pièces papier.
- FF 60** Procès. – 1648. – Liasse : 3 pièces papier, 1 sceau.
- FF 61** Procès. – 1648-1650. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 8 pièces papier, 1 sceau.
- FF 62** Procès. – 1649. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 6 pièces papier, 1 sceau.
- FF 63** Procès. – 1649-1652. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.
- FF 64** Procès. – 1644-1650. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 3 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.
- FF 65** Procès. – 1646-1654. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 17 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 66** Procès. – 1652. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 1 pièce papier.
- FF 67** Procès. – 1752. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 23 pièces papier, 3 pièces parchemin, 1 sceau, 1 cachet.
- FF 68** Procès. – 1645-1655. – Liasse : 7 cahiers *in-8* 70 feuillets papier, 32 pièces papier, 3 sceaux.
- FF 69** Procès. – 1639-1654. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 3 pièces papier.
- FF 70** Procès. – 1654-1655. – Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 3 pièces papier.
- FF 71** Procès. – 1641-1694. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 28 pièces papier, 4 sceaux.
- FF 72** Procès. – 1661. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier.
- FF 73** Procès. – 1598-1671. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 22 pièces papier.
- FF 74** Procès. – 1659-1668. – Liasse : 10 cahiers *in-8* 88 feuillets papier, 44 pièces papier, 22 sceaux.
- FF 75** Procès. – 1664-1666. – Liasse : 15 pièces papier, 1 sceau.
- FF 76** Procès. – 1667-1668. – Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 1 pièce parchemin, 1 sceau [manquant].

- FF 77** Procès. – 1668. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 78** Procès. – 1670. – Liasse : 3 pièces papier.
- FF 79** Procès. – 1670. – Liasse : 10 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 80** Procès. – 1671. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 81** Procès. – 1674-1676. – Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 10 pièces papier, 1 sceau.
- FF 82** Procès. – 1674-1733. – Liasse : 7 cahiers *in-8* 50 feuillets papier, 52 pièces papier, 3 sceaux, 1 cachet.
- FF 83** Procès. – 1676. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 16 feuillets papier.
- FF 84** Procès. – 1676-1677. – Liasse : 7 pièces papier, 3 sceaux.
- FF 85** Procès. – 1669-1680. – Liasse : 6 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 41 pièces papier, 1 sceau.
- FF 86** Procès. – 1678-1680. – Liasse : 3 pièces papier, 1 sceau.
- FF 87** Procès. – 1679. – Liasse : 4 pièces papier.
- FF 88** Procès. – 1680. – Cahier *in-8* 14 feuillets papier.
- FF 89** Procès. – 1680-1682. – Liasse : 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 3 pièces papier.
- FF 90** Procès. – 1668-1680. – Liasse : 4 pièces papier, 1 sceau.
- FF 91** Procès. – 1608-1681. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 15 pièces papier.
- FF 92** Procès. – 1680-1681. – Liasse : 4 pièces papier, 2 sceaux.
- FF 93** Procès. – 1680-1681. – Liasse : 7 pièces papier, 2 pièces parchemin, 2 cachets.
- FF 94** Procès. – 1679-1684. – Liasse : 7 pièces papier.
- FF 95** Procès. – 1679-1687. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 48 feuillets papier, 18 pièces papier, 1 pièce parchemin, 4 sceaux.
- FF 96** Procès. – 1537-1705. – Liasse : 6 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 25 pièces papier, 2 pièces parchemin, 2 sceaux.
- FF 97** Procès. – 1689-1691. – Liasse : 5 pièces papier.
- FF 98** Procès. – 1609-1700. – Liasse : 5 cahiers *in-8* 40 feuillets papier, 4 pièces papier.
- FF 99** Procès. – 1617-1706. – Liasse : 4 cahiers *grand in-8* 54 feuillets papier, 7 cahiers *in-8* 30 feuillets papier, 23 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 2 pièces parchemin, 1 sceau.
- FF 100** Procès. – 1705-1709. – Liasse : 24 pièces papier.
- FF 101** Procès. – 1707-1710. – Liasse : 9 pièces papier.
- FF 102** Procès. – 1709. – Liasse : 5 pièces papier.
- FF 103** Procès. – 1708-1711. – Liasse : 25 pièces papier.
- FF 104** Procès. Carraires. – 1711. – Cahier *in-8* 6 feuillets papier, croquis de plan.
- FF 105** Procès. – 1723-1724. – Liasse : 2 pièces papier.
- FF 106** Procès. – 1710-1736. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 66 pièces papier

- FF 107** Procès. – 1733. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 108** Procès. – 1733-1736. – Liasse : 19 pièces papier.
- FF 109** Procès. – 1733-1736. – Liasse : 4 pièces papier.
- FF 110** Procès. – 1746. – Liasse : 4 pièces papier.
- FF 111** Procès. – 1748. – Liasse : 7 pièces papier.
- FF 112** Huissiers, notaires, procureurs et sergents. – 1744-1756. – Liasse : 3 pièces papier.
- FF 113** Procès. – 1724-1758. – Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 34 feuillets papier, 1 cahiers *in-8* 4 feuillets papier, 73 pièces papier.
- FF 114** Procès. – 1769-1770. – Liasse : 7 pièces papier.
- FF 115** Procès. – 1769-1771. – Liasse : 4 cahiers *in-8* 22 feuillets papier, 31 pièces papier, 1 cachet.
- FF 116** Procès. – 1772. – Liasse : 3 pièces papier.
- FF 117** Procès. – 1772. – Liasse : 3 pièces papier.
- FF 118** Procès. – 1772-1773. – Liasse : 6 cahiers *in-8* 34 feuillets papier, 20 pièces papier.
- FF 119** Procès. – 1575-1774. – Liasse : 5 cahiers *grand in-8* 38 feuillets papier, 29 cahiers *in-8* 174 feuillets papier, 54 pièces papier, 3 brochures *in-8* 131 pages papier imprimé [**une est absente**], 2 pièces parchemin, 1 cachet.
- FF 120** Procédures. – 1788. – Liasse : 1 cahier *in-8* 8 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 cachet.
- FF 121** Répression des séditions et délits. – 1565. – Cahier *in-8* 16 feuillets papier.
- FF 122** Répression des délits. – 1681. - Liasse : 1 pièce papier.
- FF 123** Crimes. Duel. – 1724. - Liasse : 1 pièce papier.
- FF 124** Police. Port d'armes, assemblées, protestants. – 1568. - Liasse : 2 pièces papier.
- FF 125** Police générale. – 1576-1631. - Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 3 pièces papier.
- FF 126** Police. Poids et mesures. – 1677-1774. - Liasse : 3 pièces papier.
- FF 127** Police. Contrebande et employés des fermes. – 1725-1760. - Liasse : 3 pièces papier.
- FF 128** Police. Animaux nuisibles. – 1725-1788. - Liasse : 11 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 4 cachets.
- FF 129** Police des jeux. – 1733-1775. - Liasse : 3 pièces papier imprimé, 2 cachets.
- FF 130** Police locale. – 1772. - Cahier *in-8* 6 feuillets papier.
- FF 131** Police locale. Règlement. – 1774. - Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- FF 132** Police locale. Bureau de police. – 1775-1790. - Cahier *in-8* 80 feuillets papier.
- FF 133** Police locale. – XVIII^e siècle. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 134** Procès. – 1604-1616. - Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 5 pièces papier.

- FF 135** Police. Surveillance des individus. – 1637-1762. - Liasse : 4 pièces papier.
- FF 136** Police locale. – 1785. - Liasse : 1 pièce papier.
- FF 137** Justice. Prison. – 1702. - Liasse : 2 pièces papier.
- FF 138** Police. Forçats évadés. – 1671-1672. - Liasse : 2 pièces papier.
- FF 139** Justice et information. – 1757-1758. - Liasse : 10 pièces papier.
- FF 140** Dossiers de justice non identifiés. - XVIII^e siècle. - Liasse : 2 pièces papier.
- FF 141** Usurpation de la charge de grand arpenteur. – 1678. - Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- FF 142** Procès. – 1668. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- FF 143** Procès. – 1687. – Liasse : 3 pièces papier.
- FF 144** Procès. – 1723-1750. – Liasse : 6 pièces papier.
- FF 145** Procès. – 1682. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 146** Procès. – 1660. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 147** Procès. – 1636. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 148** Restitution de maison. – 1677. – Liasse : 1 pièce papier.
- FF 149** Procès. Remboursement de créance. – 1604-1605. – Liasse : 5 pièces papier, 1 sceau.

FF 1 . Justice. Greffe seigneurial – 1669.**Liasse : 1 pièce papier.**

Copie de contrat dudit greffe passé en faveur d'Antoine Gavot, marchand de Puget.

FF 2 . Justice. – 1724-1780.**Liasse : 3 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.**

Circulaire : de l'intendant Lebret enjoignant de fournir un état mensuel des meurtres, vols, attroupements incendies, avec les noms des voleurs, vagabonds (1724) ; - du subdélégué de l'intendant sur le même sujet (1733-1742) ; - du même portant d'envoyer chaque semestre un état « *des crimes digne de mort et succetibles de peine afflictive* » (1760). – Extrait d'arrêt du parlement autorisant les consuls des communautés fréquentées par des brigands et malfaiteurs à établir « *un guet composé de personnes par eux choisies, de l'agrément du principal officier des justices royales et de celui des seigneurs des fiefs ou de leurs officiers dans les justices seigneuriales* » (1780).

FF 3 . Procès. – 1538.**Cahier grand in-8 4 feuillets papier.**

Pons Clément, dit Raimond, de Draguignan, contre la commune de Puget : restitution d'environ 300 « *peyres* » de bêtes à laine saisies. – Copie de requête, décret, lettres et exploit d'ajournement.

FF 4 . Procès. – 1552.**Liasse : 1 pièce papier.**

La commune de Fréjus contre Jean Boyer, Léonard Aurengo et autres habitants dudit lieu propriétaires de vigne à Puget et à St Raphaël : défense d'introduire dans la ville le vin et raisins récoltés hors du territoire. - Copie d'extrait : d'ordonnance du comte de Tende interdisant, à la requête de la commune de Fréjus, l'entrée du vin et des raisins dans ledit lieu ; de requête, décret et exploit de signification. [Dossier incomplet].

FF 5 . Procès. – 1553.**Liasse : 3 pièces papier.**

Honoré Amic et Honoré Isnard, de Fréjus, contre la commune de Puget, Honoré Rey et Jean-Paul Mège, gardes des défens de ladite commune : dommages intérêts pour saisie de 2 moutons dans les défens. – Requête en taxe des témoins et liquidation des frais ; extrait de sentence confirmant le jugement rendu contre lesdits Amic et Isnard. [Dossier incomplet].

FF 6 . Procès. – 1557.**Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 3 pièces papier.**

Foulques Bonaud, « *ouvrier de la lumineaire* » de l'église de Puget, contre Honoré Baudoin et Joseph Aubert, lieutenant de juge de Bagnols ; demande en restitution de pain de cire et de « *brandons* » saisis à ladite confrérie. – Requête, décret, lettres, exploit et inventaire de production en appel.

FF 7 . Procès. – 1575.**Liasse : 35 pièces papier.**

La commune contre le trésorier : paiement de la contribution réclamée par la commune du Puy-Ste-Réparade pour entretien de troupes. – Copie d'extrait d'arrêt de la Cour des comptes enjoignant aux communes contribuables à l'entretien des troupes de N. de Ste Croix, logées par mandement du comte de Carcès, de se libérer de leur contribution ; exploit de commandement ; mandats et quittances ; correspondance. [Dossier incomplet].

FF 8 . Procès. – 1582.**Liasse : 6 pièces papier, 3 sceaux.**

Pierre et Jean Clément, marchands de Draguignan, contre le trésorier de Puget et la commune en garantie : remboursement de créance. – Lettres de contrainte et exploits de commandement, saisie en encan ; extraits de sentence. [Pièces en lambeaux ; dossier incomplet].

FF 9 . Procès. – 1583-1584.

Liasse : 1 cahier in-8 10 feuillets papier, 1 pièce papier.

La commune contre Pons Garcin et Nicolas Raynard, trésoriers, le 1^{er} en 1579, le 2^e en 1580 : remboursement de sommes indûment portées en compte. – Inventaires de production pour la commune du procès intenté en remboursement pour chacun des trésoriers, de 66 florins 8 sols d'intérêts non payés à N. Boyer, avocat d'Aix.

FF 10 . Procès. – 1569-1593.

Liasse : 13 cahiers in-8 78 feuillets papier, 19 pièces papier, 3 pièces parchemin, 4 sceaux.

Pierre Silvy, sacristain de la cathédrale de Fréjus, prieur prébendé de Puget, contre les syndics de ladite commune constitués séquestres de la dîme dans le procès au sujet de la possession du prieuré entre ledit Silvy, Annibal de Glandevès, dit le cadet de Baudument, d'une part, et Jacques Boisson, d'Aix, d'autre part : reddition de comptes. - Comptes de la dîme de 1569-1570 ; extrait de quittance du prix de vente de récolte ; exploit de commandement et de saisie ; copie d'extrait d'arrêt du parlement ordonnant la contrainte par corps contre le cadet de Baudument, enjoignant aux parties de produire leurs défenses, désignant les consuls de Puget pour « *regi[r] et gouverne[r] soubz la main du Roy* » les revenus du prieuré ; extrait : de comparant de Silvy afin d'être mis en possession, Boisson n'ayant pas contredit « *l'appointement* » (1659) ; de quittances en faveur des syndics ; de sentence de défaut contre ces derniers pour n'avoir pas versé le fermage d'un pré et tout le prix des grains ; de requête, décret et lettres ; de sommation au prieur de se charger de la régie ; de quittance de 600 florins pour la construction de l'église ; comparant et exploit d'ajournement en production des comptes de l'administration des biens (1570-1573) ; contredits (1593) ; requête et décret pour obtenir du prieur sa quote-part du prix de la refonte de la cloche

et un secours en blé pour les pauvres, attendu la mauvaise récolte « *par moyen des grandes pluyes et inondations* » (1592).

FF 11 . Procès. – 1591-1593.

Liasse : 9 pièces papier, 2 sceaux (brisés).

Jean de la Pomeirede, « *gendarme de la compagnie d'ordonnance ... du baron de Montault* », mari et maître de la dot d'Antorone Bremond, veuve en premier mariage de Claude Seren [ou Sereny], docteur et avocat de Draguignan et les curateurs des biens de ce dernier, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Extrait d'ordonnance autorisant la vente des meubles séquestrés pour payer les funérailles, réservant la créance sur Puget pour pension de la veuve (1591) ; requête, décret, lettres et exploit de commandement en paiement de 300 florins ; exploit de gagerie et de saisie de 2 juments au consul ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement au séquestre en exhibition des juments qui seront mises en vente (1593). [Dossier incomplet].

FF 12 . Procès. – 1596-1604.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Jean Crotte, marchand de Fréjus, contre la commune : remboursement de créance. – Extrait de lettres royales ; exploits de commandement et de gagerie (1596) ; copie de lettres de contrainte et exploit de commandement (1601-1604). [Dossier incomplet].

FF 13 . Procès. – 1599-1604.

Liasse : 8 pièces papier.

Les greffiers de la sénéchaussée de Draguignan contre la commune et le trésorier de Puget : paiement de vacations à l'occasion de la réduction des dettes. – Extraits de lettres de contrainte et exploits de commandement et de gagerie ; requête, décret, lettres et exploit d'injonction au trésorier de rendre le blé dont il est séquestre afin de le mettre à l'enchère ; extrait d'ordonnance enjoignant audit trésorier de présenter ses défenses

(1599) ; lettres de prise de corps (1600-1601) ; correspondance (1604).

FF 14 . Procès. – 1601.

Liasse : 3 cahiers *in-8* 16 feuillets papier, 7 pièces papier, 1 sceau.

Barthélemy Dol, armurier de Fréjus, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Requête, décret, lettres de contrainte et exploits de commandement, de saisie et d'encan. [Dossier incomplet].

FF 15 . Procès. – 1601.

Liasse : 2 pièces papier.

Madeleine Aube de Roquemartine, veuve de Jean-Baptiste de Rascas, sieur du Muy, étant aux droits de feu Jean-Antoine Roux, dit Grosse tête, dudit lieu, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Copie d'exploit de commandement avec la réponse du consul contenant que la somme due a été arrêtée par le receveur des amendes ; autre exploit de commandement et de gagerie.

FF 16 . Procès. – 1599-1624.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 1 pièce papier.

La commune contre Guillaume Ainesy, notaire, ancien consul de Fréjus, et Boniface Dolle, receveur des décimes en ladite ville appelé en garantie : « *averation d'acquitz* ». – Inventaire de production des pièces pour la vérification de l'acquit de 4 charges [6, 4 hl] de blé fournies à la commune de Fréjus en acompte de contribution à la subsistance des troupes (1599) ; - copie d'arrêts de la Cour des comptes condamnant la commune à payer 20 livres 2 sols pour frais (1603-1624). [Dossier incomplet].

FF 17 . Procès. – 1600-1616.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 11 pièces papier, 2 sceaux.

Madeleine Marone, veuve de Jean-Antoine Roux, du Muy, contre Jean Bonaud, Jean Talon, Jean-François Matanet, « *particuliers obligés* » et la commune de Puget :

remboursement de créance. – Extrait : de lettres et décret d'appointement (1600) ; de lettres exécutoires ; exploits de commandement et de gagerie (1616). [Dossier incomplet].

FF 18 . Procès. – 1602-1604.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 6 pièces papier, 2 sceaux.

Hugues Parian, cordonnier de Draguignan, gendre et cessionnaire de Pons Garcin, de Puget, contre Jean Bonaud, Jacques Laugier, Etienne Jubert, etc. et la communauté : remboursement de créance. – Inventaire de production (1602) ; lettres et exploits de prise de corps et de gagerie (1602-1603). [Dossier incomplet].

FF 19 . Procès. – 1603-1614.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 10 pièces papier, 1 sceau.

Jean Maurin, d'Aix, « *se disant* » cessionnaire des hoirs de Barthélemy Fougeiret, de Fréjus, contre Jean Laugier, Jean Rey, Antoine Bérard, Balthazar Daumas et la commune : remboursement de créance. – Requête, décret, lettres et exploit d'opposition à la gagerie des meubles desdits Laugier, Rey, Bérard et Daumas ; exploits de gagerie ; inventaires de communication (1603-1606) ; missive du procureur de la commune à Aix au sujet de l'issue et des frais du procès (1614). [Dossier incomplet].

FF 20 . Procès. – 1603-1605.

Liasse : 6 pièces papier, 1 sceau.

Jean Vaixière, procureur du roi au siège de Draguignan, cessionnaire d'Esprit Raimond, receveur des décimes à Fréjus : remboursement de créance. - Requête, décret, lettres et exploit de commandement (1604) ; missive de Vaixière réclamant les intérêts (1605). [Dossier incomplet].

FF 21 . Procès. – 1604-1619.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 16 pièces papier, 2 sceaux.

Louis Thomatis, praticien de Draguignan,

fil et héritier d'Albert, de Bargemon, contre divers habitants obligés de la commune de Puget en garantie : remboursement de créance. – Copie de requête et décret autorisant Melchior Audibert, [dit] Cailhon, tuteur, à réclamer la somme ; exploit de commandement (1604) ; autre copie de requête, décret et exploit de commandement en paiement de la somme due, nécessaire à Thomadis pour « *achever son art de pratique* » ; requêtes, décrets et exploits d'ajournement, etc. ; mémoire (1610-1619). [Dossier incomplet].

FF 22 . Procès. – 1593-1616.

Liasse : 12 cahiers in-8 66 feuillets papier, 16 pièces papier.

Pierre Bonaud, coseigneur de Roquebrune, cessionnaire de Joseph Cabany, notaire dudit lieu 1° comme créancier de la commune en qualité d'associé à l'exaction de la taille ; 2° comme cessionnaire de Joseph Rafélis, sieur de Brovès, avocat à Draguignan, ce dernier étant aux droits d'Antorone Maron, veuve de Jean-Antoine Roux, du Muy, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Copie de requête, décret et exploit d'ajournement (1606) ; obligation sous seing privé de 5 écus 1 teston ; copie : de mandat (1604), de défenses (1607) ; inventaire de production (1606) ; copie d'exploits de commandement à des redevables de la taille (1593-1606) ; parcelle des dépens et autres pièces de procédure (1607-1616). [Dossier incomplet].

FF 23 . Procès. – 1606-1607.

Liasse : 4 pièces papier, 1 sceau.

La commune en requête d'opposition contre Pierre Crotte, de Fréjus : remboursement de créance. - Requête, décret, lettres et exploit d'ajournement en réduction de la créance ; inventaires de production (1606-1607). [Dossier incomplet].

FF 24 . Procès. – 1606-1608.

Liasse : 2 pièces papier.

Jean Bonarmins (?), docteur en médecine, et Jean Guichard, apothicaire, de Draguignan,

contre la communauté de Puget : paiement de créances dues par ladite communauté et celle de Figanières à frère Jean, trésorier du couvent de St Augustin à Draguignan, débiteur dudit Guichard et dont celui-ci aurait reçu en gage « *ung mourtier de cuivre* » lequel « *luy a esté prins dans sa boutigue, par autorité de justisse* », pour paiement de somme due tant par ledit frère Jean que par Durand Toussaint, substitut du procureur du roi à Castellane. -

FF 25 . Procès. – 1608-1609.

Liasse : 1 cahier in-8 8 feuillets papier, 3 pièces papier.

Antoine Fabre, de Draguignan, cessionnaire d'André Bonnet de Montferrat étant aux droits de « *ung cappitaine* » Marin de Vignolle, commandant une compagnie de gens à pied ... [à] Chat[tea]udouble, contre la commune de Puget : paiement de contribution pour subsistance de troupes. – Copie de défenses (1608) ; inventaire de production ; extrait d'ordonnance portant nouvelle réduction des dettes (1609). [Dossier incomplet].

FF 26 . Procès. – 1610-1614.

Liasse : 1 cahier in-8 16 feuillets papier, 2 pièces papier.

Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, contre la commune prenant fait et cause pour Jean Maurel, Jean Valagnosc et Honorade Matanet : paiement des droits de lods. – Extrait de lettres de contrainte du Grand Conseil et exploit de commandement de payer 98 livres moitié de la taxe imposée à la commune (1610-1611) ; inventaire de communication ; état des frais (1614). [Dossier incomplet].

FF 27 . Procès. – 1613.

Liasse : 1 pièce papier.

Le chapitre de la cathédrale de Fréjus contre la commune de Puget : paiement de la quote-part des frais du curage de la Vernède. – Copie de requête, décret et exploit de commandement.

FF 28 . Procès. – 1604-1617.

Liasse : 3 cahiers in-8 20 feuillets papier, 7 pièces papier, 1 pièce parchemin, 3 sceaux.

La commune contre Boniface Bonaud, chirurgien de Fréjus, ancien trésorier de Puget : règlement de compte. – Extrait de sommation de payer la somme convenue dans une transaction de 1613 (1614) ; requête, lettres de prise de corps ; extrait : de transaction (1613) ; d'arrêt du Conseil privé pour remission des comptes des tailles entre la commune de Puget[-Ville], d'une part, Lucrèce de Forbin, vicomtesse de Pourrières, dame en partie dudit Puget, et autres habitants du même lieu, d'autre part, contenant que les comptables ne pourront être recherchés pour leurs comptes clôturés depuis 20 ans (1614) ; pièces de défense ; parcelle des frais (1615-1617). [Dossier incomplet].

FF 29 . Procès. – 1615.

Liasse : 2 pièces papier.

La commune contre les hoirs de Jean Escoffier, de Fréjus : paiement du prix d'une terre sise au quartier de la Vernède. – Extraits de délibérations communales portant cession de ladite terre, moyennant quittance de 10 écus que la commune doit à Escoffier. [Dossier incomplet].

FF 30 . Procès. – 1591-1625.

Liasse : 1 cahier in-8 8 feuillets papier, 12 pièces papier, 2 sceaux.

Clermonde de Candole et Jean Amic, bourgeois de Fréjus appelé en cause contre la commune de Puget : mainlevée de séquestration et remboursement du prix des récoltes vendues à la requête du syndic des communautés impuissantes. – Extrait de délibération communale portant que, pour payer la contribution due à N. Henric, capitaine [gouverneur du Muy], il a été emprunté à Balthazar Nadal, Antoine Ricard et Barthélemy Mosson (1591) ; copie de transaction entre Jean de Lombard, de Six-Fours, « *sieur du Puget, fils d'Arnaud, dud. lieu* [et époux de

Lucrèce de Roman], *d'une part et...Jean Amic, bourgeois...de Fréjus* », d'autre part, pour terminer le procès pendant au parlement de Grenoble, où de Lombard a été condamné en 600 livres « *interest saisies entre ses mains comme sequestre et debiteur de Pyrame de Candolle* » ; ledit Lombard cédant à Amic une terre au territoire de Fréjus, quartier des Baïsses, avec faculté de rachat dans 3 ans, moyennant quittance de la séquestration ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement contre Amic (1617) ; extrait d'ordonnance enjoignant à la commune de faire apparoir la « *litispandance avancée par devant le parlement du Dauphiné* » ; obligation sous seing privé de 24 livres en faveur d'Amic « *pour servir au procès contre Clermonde de Candolle* » ; quittance de ladite somme (1618) ; lettres de contrainte et exploit de commandement pour le paiement des « *espisses* » ; copie d'extrait d'arrêt du parlement de Grenoble condamnant la commune aux dépens (1625) ; correspondance. [Dossier incomplet].

FF 31 . Procès. – 1618.

Liasse : 2 cahiers in-8 20 feuillets papier, 2 pièces papier.

Honoré Raynaud, du Muy, contre la commune de Puget : opposition à gagerie et encan de 3 « *boutes* » de vin et autres meubles saisis en paiement de 30 livres et dommages intérêts. – Inventaire de production ; copie de défenses contenant que Raynaud prouvera que les objets saisis n'appartiennent pas à sa mère à laquelle ils avaient été saisis ; quittance de 30 livres délivrée par Raynaud ; parcelle des dépens. [Dossier incomplet].

FF 32 . Procès. – 1618-1619.

Liasse : 6 pièces papier, 4 sceaux.

Jean Bonaud, praticien de Fréjus, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Extraits d'actes d'obligations (1618) ; lettres de contrainte et exploits de commandement et de prise de corps (1619). [Dossier incomplet].

FF 33 . Procès. – 1618-1619.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 10 pièces papier, 3 sceaux.

Balthazar Cartier, de Draguignan, cessionnaire de Thadée Rainard, de Puget, contre cette dernière commune : remboursement de créance. – Missive de N. Muraire, procureur de la commune à Draguignan, déclarant avoir reçu dudit Rainard 8 écus pour ses honoraires d'une année, somme que la commune devra rembourser (1618) ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement ; extrait de sentence condamnant la commune ; inventaire de production (1619).

FF 34 . Procès. – 1620-1621.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 5 pièces papier, 1 sceau.

La commune contre Jean Barboux de Fréjus : paiement de quote-part dans la dépense du lit du Gabron. – Extrait de délibération communale commettant des experts pour évaluer des propriétés riveraines du Gabron aux fins de répartir les frais de nettoyage ; rapport d'expertise ; requête, décret, lettres contraintes et exploit de commandement en paiement des quotes-parts (1620) ; missive des consuls à l'avocat Muraire ; inventaire de production (1621).

FF 35 . Procès. – 1592-1622.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 7 pièces papier.

Joseph Rafélis, sieur de Brovès, cessionnaire de Gaspard Segond et des hoirs de Jean Crotte, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Exploit de commandement ; extrait : d'acte de cession et exploit de signification (1603) ; d'actes d'obligation (1592) ; de procès-verbal de la vérification des dettes (1599) ; requête, décret, lettres et exploits de commandement (1622). [Dossier incomplet].

FF 36 . Procès. – 1621-1622.

Liasse : 5 cahiers *in-8* 38 feuillets papier, 11 pièces papier.

La commune de Puget et Antorone Clément,

veuve de Pierre Barbossy, de Fréjus, contre Laurent Aymard, marchand de ladite ville : réparation de dégradations causées à un « *jas* » abandonné par les hoirs de Pierre Barbossy et affermé par la commune pour paiement de la taille des terres contiguës. – Requêtes et décrets d'information sur l'enlèvement des tuiles et des poutres ; requête civile ; extrait de sentence de l'ordinaire de Puget condamnant Aymard à remettre le « *jas* » dans son premier état ; copie : de lettres d'appel ; de défenses (1621) ; de procès-verbal d'enquête [incomplet] ; de défenses ; contredits sur l'enquête (1622). [Dossier incomplet].

FF 37 . Procès. – 1623.

Cahier *in-8* 4 feuillets papier.

La commune contre Antorone Raynaud, veuve de Jean Valagnosc : paiement d'arrérages de tailles. – Inventaire de production pour la commune.

FF 38 . Procès. – 1624.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.

Arnaud Bremond, sieur de Pennafort et des Clans, conseiller au parlement, contre la commune de Puget : dégrèvement de tailles et autres charges. – Copie de requête et décret [il n'y a pas d'exploit] d'ajournement en cessation des poursuites pour paiement des tailles, le demandeur étant du nombre des 24 conseillers exemptés par arrêt du Conseil « *de toutes charges et impositions jusqu'à concurrence de* » 25 écus ; comparants demandant délai à l'assignation dudit de Pennafort « *de remettre certains registres de délibérations du conseil* » dans 3 jours ; correspondance.

FF 39 . Procès. – 1624-1628.

Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 2 pièces papier.

Laurent Audifret, maître de poste à Fréjus, cessionnaire de François Peire, de St Tropez, et rétrocessionnaire de N. Garcin, contre la

commune de Puget : remboursement de créance. – Copie de requête, décret, lettres et exploit d'ajournement (1624) ; défenses ; inventaire de communication (1628). [Dossier incomplet].

FF 40 . Procès. – 1631.

Cahier *in-8* 6 feuillets papier.

Etienne Cavalier, de Bagnols, étant aux droits de N. Cadry, son beau-frère, cessionnaire de Jean Maurel, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Inventaire de communication. [Dossier incomplet].

FF 41 . Procès. – 1633.

Liasse : 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 3 pièces papier.

Honoré de Cravesan, écuyer de Nice, propriétaire à Puget, contre Jean Suffret, Raphaël Thenier, de Fréjus, ses fermiers et la commune de Puget en garantie : réintégration de biens saisis en paiement de tailles. – Extrait de sentence ordonnant restitution des biens moyennant le paiement des tailles ; parcelle des dépens ; correspondance.

FF 42 . Procès. – 1637.

Liasse : 4 pièces papier, 2 sceaux.

La commune de Puget contre celle de Roquebrune : recherche de la mère d'un enfant exposé. – Requêtes, décrets et lettres exécutoires pour faire interroger la sage-femme et au besoin les femmes accouchées depuis peu.

FF 43 . Procès. – 1637.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 3 pièces papier.

Jean Espitalier, marchand de Fréjus, contre la commune de Puget et l'adjudicataire du recouvrement de la taille : annulation du bail et renouvellement des enchères. – Copie de requête, décret, lettres et exploit d'ajournement ; extraits de sentences : ordonnant nouvelle enchère ; taxant à 6 livres à payer par la commune les frais de voyage de Jean

Raimond, notaire de Fréjus, conseil du 1^{er} adjudicataire.

FF 44 . Procès. – 1638-1639.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 sceau.

La commune contre Antoine Andraud, « *nouriguier* » de Fréjus, adjudicataire de la boucherie de Puget : injonction de donner caution. – Requête, décret, lettres et exploit d'ajournement (1639) ; extrait de l'acte de bail (1638). [Dossier incomplet].

FF 45 . Procès. – 1639-1640.

Liasse : 3 cahiers *in-8* 18 feuillets papier, 1 pièce papier.

Marie de Villeneuve, dame en partie de Roquebrune, Palaison et Villepey, femme séparée de biens de N. de Valès contre Claude Jaubert de Roquebrune et la commune de Puget appelée en garantie : dommages intérêts pour coupe de bois. – Copie de lettres, exploit et procès-verbal de prise de corps dudit Jaubert (1639-1640) ; défenses portant que la commune, pour l'indemniser des tailles des terres incultes, a vendu à Jaubert les pins qui y étaient radiqués ; inventaire de production (1640). [Dossier incomplet].

FF 46 . Procès. – 1640.

Cahier *in-8* 4 feuillets papier.

La commune contre François Pascal : paiement d'arrérages de tailles. – Inventaire de production mentionnant la liquidation à 98 écus de tailles faite en 1630 entre la commune et ledit Pascal. [Dossier incomplet].

FF 47 . Procès. – 1620-1643.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 19 pièces papier.

La commune contre François et Philippe Aubert, Antoine Ayroard, Jean-Antoine Rainard, Jean-Pierre Maurel et Bernardin Gaitte : indemnité pour coupes de bois dans les terres sur lesquelles la commune s'est

colloquée. – Requêtes et décrets en réception de rapport et exécution de sentence (1643) ; rapport d'estimation par Antoine Attanoux et André Aubert, « *estimateurs* » jurés de Roquebrune ; inventaire de production (1640) ; extrait de délibération communale rejetant la demande en modération de dommages intérêts présentée par lesdits Rainard et Maurel (1620-1642) ; requête en délai pour assigner des témoins qui sont à l'armée (1643) ; parcelle des dépens. [Dossier incomplet].

FF 48 . Procès. – 1563-1644.

Liasse : 3 cahiers *in-8* 12 feuillets papier, 11 pièces papier, 1 sceau.

La confrérie du St Esprit contre la commune : paiement d'intérêts. – Extrait du testament par lequel Jean Mourgues lègue à la confrérie du St Esprit une terre au quartier de Regardet (1563) ; requête, décret et exploit d'ajournement ; extrait de présentation ; mandat sur l'ancien trésorier ; refus de celui-ci si « *la communauté [ne] prouve qu'on luy admitt[ra] la depense* » ; exploit de commandement ; extrait de lettres de réajournement ; sommation à l'ancien trésorier ; extrait de quittance ; inventaire de production (1644).

FF 49 . Procès. – 1610-1644.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 11 pièces papier, 1 cachet.

La commune contre Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus : reconstruction du pont du méat sur le chemin de St Tropez. – Copie de requête, lettres et exploit de signification d'inhibition de passer par le chemin de la Tuilière ; défenses fondées sur ce que le chemin intercepté par la démolition du pont est chemin royal et sert de communication entre la montagne et la mer (1611) ; copie de requête, décret, lettres et exploit de commandement de payer 48 livres comme quote-part des frais d'un fossé destiné à recevoir les eaux pluviales et les versures du canal des moulins qui dégradent les terres au-dessous des Escaravatières (1620) ;

correspondance (1610-1640). [Dossier incomplet].

FF 50 . Procès. – 1612-1645.

Liasse : 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 39 pièces papier, 1 cachet.

Boniface Crotte, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Fréjus, créancier et cessionnaire de Paul et de Melchior Barjac, contre la commune de Puget : remboursement : 1° de créance, 2° du prix des denrées fournies pendant la contagion et d'un cheval pour les troupes. - Extrait d'ordonnance réduisant du denier 11 au denier 16 les intérêts de la créance, condamnant la commune à payer le cheval à l'estimation ; nomination d'experts ; copie d'exploit de signification et de déclaration d'appel (1612-1613) ; comparant en réduction de dettes (1616) ; inventaire de production ; exploit d'ajournement en appel (1617) ; copie d'extrait d'arrêt confirmant « *la sentence du lieutenant de Draguignan* » ; extrait de délibération communale portant de récuser N. de Vaucroisie, lieutenant particulier au siège de Draguignan, la commune ayant eu procès avec Boniface Dolle, son beau-père (1619) ; requête et décret en prorogation de délai pour la vérification de la créance dudit Crotte (1624) ; extrait de procuration en faveur de Jean Laugier, consul, et Honoré Garcin, trésorier, à l'effet de poursuivre le procès à Aix (1645) ; correspondance (1617-1645). [Dossier incomplet].

FF 51 . Procès. – 1630-1647.

Liasse : 8 cahiers *in-8* 75 feuillets papier, 44 pièces papier, 3 sceaux.

Louis Gaibier, bourgeois de Roquebrune et Suzanne, dame de Boades, sa sœur, contre la commune de Puget : restitution d'une partie de pré sis au quartier de Gaudrade. – Copie : de requête, lettres et exploit d'ajournement en nomination d'experts pour mesurer le terrain (1631) ; de déclaration par laquelle ladite de Gaibier reconnaît devoir à la commune 300 livres pour restes de tailles et s'engage à se libérer en 3 annuités (1630) ; de comparant et

ordonnance de restitution du terrain (1631) ; état des sommes dues pour tailles par Suzanne Gaibier ; défenses ; inventaire de production (1634) ; copie de sentence à convenir d'experts ; extrait du cadastre (1635) ; requêtes, décrets, lettres et exploits d'ajournement (1645) ; correspondance (1631-1635). [Dossier incomplet].

FF 52 . Procès. – 1642-1645.

Liasse : 9 cahiers *in-8* 49 feuillets papier, 21 pièces papier, 1 sceau.

Bernardin de Camelin, écuyer de Fréjus contre les propriétaires du moulin [de l'Isle] et la commune de Puget : dommages intérêts pour dégâts commis dans un pré par le passage des voyageurs et des propriétaires des quartiers de la Plaine et réparation du pont de Pissarelle. – Sommation et exploit de signification ; extrait de rapport d'expertise ; copie de requête, décret et exploit d'ajournement ; autre copie de requête en révocation des experts de Puget, comme suspects, et décret de nomination des experts de Fréjus, exploit de signification ; correspondance des consuls et du procureur de la commune (1642) ; extrait de sentence ordonnant que les experts feront rapport sur les dommages soufferts par de Camelin et « *par qui lesdits dommages* » doivent être supportés ; copie de comparant et décret autorisant la signification du rapport ; extrait de sommation aux propriétaires des moulins d'avoir à payer leur quote-part pour la réfection du pont plus des dommages intérêts pour la démolition des travaux emportés par les eaux du canal que leurs fermiers n'ont pas voulu ôter ; refus des propriétaires disant n'avoir pas été appelés à l'adjudication des travaux ; requête, décret, extrait de lettres de commission aux estimateurs du Muy pour évaluer lesdits travaux ; exploits de signification et d'assignation aux propriétaires des moulins pour assister à l'expertise ; copie de comparant portant nomination comme experts de N. Pouesy et Antoine Cabany, notaires de Roquebrune ; extrait : du procès-verbal d'expertise ; de quittance délivrée par les consuls de Fréjus de la quote-part des frais incombant à la commune de Puget ; copie de comparant de contredit

au rapport ; parcelle des dépens (1643) ; extrait de lettres contraintes et exploit de commandement en paiement des dommages intérêts (1644) ; correspondance (1645).

FF 53 . Procès. – 1603-1654.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 5 pièces papier.

Antoine Sauve, de Puget, contre les hoirs de Benoît Garcin et la commune appelée en garantie : restitution de partie de maison vendue par la commune aux ancêtres dudit Sauve, ou remboursement du prix. – Sommation de vider les lieux ; requête, décret et exploit d'ajournement ; inventaire de communication (1643) ; requête, etc., en constitution de nouveau procureur ; inventaire de production (1653-1654) ; lettres et exploit d'ajournement aux créanciers (1603) ; extrait de délibération communale portant de consulter sur le différend avec Benoît Garcin au sujet de tailles (1609).

FF 54 . Procès. – 1644-1645.

Liasse : 4 pièces papier.

André d'Ondis, sieur d'Allons, cessionnaire de Jean d'Agoult, sieur de Valès contre la commune : paiement de frais de voyage et autres pour assister à Aix le député de la commune en procès contre la Pays. – Extrait de délibération communale concernant la mission donnée audit d'Agoult dans le procès contre le Pays en remboursement du prix des fournitures faites aux troupes du prince de Monaco, avec promesse de lui donner pour honoraires, débours et autres frais, le tiers des sommes retirées (1644) ; copie de requête, décret, lettres et exploit d'ajournement ; extrait de récépissé de pièces au greffe de la sénéchaussée ; correspondance (1645). [Dossier incomplet].

FF 55 . Procès. – 1644-1652.

Liasse : 5 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 29 pièces papier, 3 sceaux.

François-Vincent-Philippe Laugier et Jean Boisson, bouchers de Draguignan, cessionnaires du droit du boucher de Puget sur les herbages

du défens, contre la commune de Puget, Pierre Pierrugues, fermier de la banque de la boucherie dudit lieu et Aubertin Mège, « *coupadour* » de ladite boucherie, appelés en cause : paiement du prix de 9 moutons saisis par les consuls et distribués aux habitants pour la nourriture des troupes. - Copie de requêtes, décrets, lettres et exploits d'ajournement ; extrait d'ordonnance d'appel au « *coupadour* » (1644-1648) ; copie de défenses ; requête, décret, lettres et exploit d'assignation en assistance à la prestation de serment des experts ; extrait de rapport d'expertise évaluant les moutons à 8 livres 10 sols pièce ; inventaire de production ; copie de mémoire en nullité du rapport (1649) ; extrait d'ordonnance ; copie du rapport de nouvelle estimation ; correspondance (1650-1652). [Dossier incomplet].

FF 56 . Procès. – 1645.

Liase : 3 pièces papier.

Pierre Dany, tisserand de Puget, contre la commune : frais de séquestration de bois. – Copie de requêtes, décrets et exploits de commandement et d'ajournement en paiement de 36 livres ; extrait de sentence désignant Dany et autres comme séquestres « *pour le boys quy ce truvera en estat de p[rese]nt* » lequel sera vendu pour payer les frais dont l'excédent sera à la charge de la commune.

FF 57 . Procès. – 1639-1648.

Liase : 4 cahiers in-8 30 feuillets papier, 20 pièces papier, 2 sceaux.

La commune contre Philippe Tripoul, Isabelle Rainard, Antorone Jubert, Aubertin Mège, Jean-Antoine et Aubertin Aragon, frères, Honoré Clergues et Jacques Jubert : indemnité pour coupe de bois. – Exploit de saisie, exploit d'ajournement pour assister à l'estimation du bois ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement (1645) ; procès-verbal d'enquête [incomplet] ; extrait d'ordonnance de recours de l'enquête (1646) ; exploit d'ajournement contre parties et témoins ; copie de contredits ; requête de forclusion (1647) ; extrait de sentence condamnant les

défenses en 114 livres 5 sols 6 deniers (1648) ; correspondance (1646).

FF 58 . Procès. – 1646-1647.

Liase : 2 cahiers in-8 8 feuillets papier, 8 pièces papier, 2 sceaux.

La commune contre Antoine et Jacques Sauve, père et fils, de Puget : paiement du prix de vente de terre au quartier de la Suvière. – Extrait d'acte de vente ; lettres et exploits de commandement, gagerie et prise de corps ; contestations à la reconvention (1646) ; contredits ; comparant contre recours ; inventaire de production ; correspondance (1647).

FF 59 . Procès. – 1644-1651.

Liase : 11 cahiers in-8 100 feuillets papier, 16 pièces papier.

La commune contre Jean Baresté, hôte : fournitures militaires. – Extrait : de délibération communale députant à Fréjus pour chercher une personne solvable à l'effet de fournir l'étape aux cavaliers dont l'arrivée est annoncée ; d'autre délibération acceptant l'offre dudit Baresté ; de sommation à l'étapier de ne payer que pour les hommes présents, l'effectif annoncé n'étant pas complet ; de sommation de Baresté répondant qu'il fournira journellement les 136 rations portées dans l'acte ; - sommation des consuls en règlement de compte, la commune ou les habitants ayant contribué aux fournitures ; état des fournitures ; inventaires de production ; copie de requête d'ajournement ; extrait de procès-verbal d'enquête dressé par Balthazar Bouche, commis par l'assemblée du Pays ; requête et verbal de contredits (1647) ; inventaire de production contre Claude Seyron, capitaine et major des 2 compagnies logées (1648) ; extrait de procuration pour retirer les pièces du procès (1651). – [Manquent les autres pièces].

FF 60 . Procès. – 1648.

Liase : 3 pièces papier, 1 sceau.

La commune de Puget contre celle de

Vidauban : restitution ou paiement du prix de 4 selles et 3 brides prêtées aux cavaliers de passage à Puget pour se rendre à Vidauban, et dont cette commune, qui avait à faire pareille fourniture se serait servie. - Requête, décret et exploit d'ajournement.

FF 61 . Procès. – 1648-1650.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 24 feuillets papier, 8 pièces papier, 1 sceau.

La commune contre Guillaume Augery, bourgeois de Fréjus : recherche d'une fille mère coupable d'exposition dans la chapelle de St Antoine à Puget. – Extrait : de procès-verbaux du viguier de Fréjus, sur comparant des consuls de Puget, autorisant les recherches et la saisie d'[Anne] « *Verdellete* », mère du susdit enfant peut-être nourrice chez Augery (1648) ; de procès-verbal d'incarcération et exploit de signification ; de relax, sur comparant d'Augery qui se porte caution ; inventaire de production, requêtes, décret, extrait de lettres d'appel et exploit de signification ; requête d'audience (1649) ; extrait de sentence condamnant Augery à remettre Verdellete pour être jugée par le viguier de Fréjus (1650).

FF 62 . Procès. – 1649.

Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 6 pièces papier, 1 sceau.

La commune contre Antoine Gavot, marchand de Puget : production du compte de la tasque. – Extrait de délibération communale acceptant l'offre de Gavot d'exiger la tasque, moyennant le cinquième des grains perçus. – Sommation au collecteur de rendre son compte ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement ; inventaire de production ; requête et décret en production de pièces.

FF 63 . Procès. – 1649-1652.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 4 pièces papier.

Pierre Bonaud, notaire de Puget, en son nom et comme héritier de François Mège, contre la commune : paiement de frais d'étapes, de

fournitures de pierres pour la construction de « *murailles* » du lieu et du prix d'une jument requise pour le transport d'un capitaine. - Copie : de sommation ; de requête, décret et exploit d'ajournement (1649) ; défenses ; supplique et décret de restitution de pièces (1652). [Dossier incomplet].

FF 64 . Procès. – 1644-1650.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 3 pièces papier, 1 pièce parchemin, 1 sceau.

Elzéar Raybaud, d'Aix, cessionnaire d'Honoré Crotte, bourgeois de Fréjus, contre la commune de Puget : paiement de dommages intérêts. – Extrait d'acte de cession et exploit de signification (1644) ; requête, décret, lettres et exploit de commandement (1650).

FF 65 . Procès. – 1646-1654.

Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 17 pièces papier, 2 sceaux.

Antoine Sauve, marchand de Puget, contre la commune : paiement du prix de fournitures faites aux troupes et vacations. – Copie de demande reconventionnelle ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement avec la réponse du consul portant que les auditeurs désignés étant suspects, la commune a obtenu des lettres de commission pour la régler avec Sauve ; copie de comparant proposant les auditeurs des comptes de Fréjus ; extrait d'ordonnance enjoignant de faire opérer la liquidation par les auditeurs de Puget ; requêtes, etc. (1647) ; lettres exécutoriales, exploit de commandement et autres pièces (1650-1654). [Dossier incomplet].

FF 66 . Procès. – 1652.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 1 pièce papier.

N. Chauderon contre la commune : paiement du prix de fournitures aux troupes. - Correspondance de N. Bernard, d'Aix : conseillant d'actionner Chauderon par requête civile ; informant qu'il n'a pu commencer le procès faute de documents. [Dossier incomplet].

FF 67 . Procès. – 1752.

Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 23 pièces papier, 3 pièces parchemin, 1 sceau, 1 cachet.

La commune de Puget contre Jean-Pierre Achard, trésorier, et Joseph Michel sa caution, tous deux de Fréjus : reddition de compte. – Requêtes, décrets, lettres et exploits d'injonction de justifier certains paiements et remettre les comptes ; copies de requête, décret, lettres et exploit d'injonction pour la caution de continuer en son propre la perception des tailles, avec défenses aux contribuables de payer ledit Achard ; extrait de transaction contenant le désistement dudit Michel, l'acceptation par lui du préposé de la commune laquelle donnera quitus à Michel sur le vu des quittances des deniers du roi et du Pays ; quittances ; correspondance.

FF 68 . Procès. – 1645-1655.

Liasse : 7 cahiers *in-8* 70 feuillets papier, 32 pièces papier, 3 sceaux.

La commune contre Balthazar Estève, de Roquebrune, adjudicataire de la banque de la boucherie de Puget : injonction d'exécuter les conditions du bail ; et demande reconventionnelle en paiement du prix de moutons tués ou perdus. – Copie d'acte du bail (1645) ; sommations et exploits d'injonction ; copie : de lettres de clame et exploit de gagerie ; de requête, décret et exploit d'injonction aux consuls de relever le séquestre de sa charge ou permettre la vente à l'enchère du restant des moutons saisis, une partie ayant été prise par le boucher ; lettres de prise de corps contre Estève ; copie de requête, décret, lettres et exploit d'appel ; citations à témoins ; procès-verbal d'enquête ; mémoires pour défense ; inventaire de production ; copie de sentence condamnant la commune à rendre le bétail manquant ou à en payer le prix à l'estimation (1652-1655) ; correspondance (1652).

FF 69 . Procès. – 1639-1654.

Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 3 pièces papier.

Annibal Denigris, écuyer de Fréjus, fils et héritier de Jacques, avocat, et étant aux droits de Jean-François, capitaine, son aïeul, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Requête, décret de sursis et exploit de signification (1653) ; copie d'extrait d'arrêt du parlement réduisant à 1 658 livres 1 sol la somme demandée ; extrait de quittance de 395 écus (1654) ; correspondance (1639). [Dossier incomplet].

FF 70 . Procès. – 1654-1655.

Liasse : 1 cahier *in-8* 6 feuillets papier, 3 pièces papier.

Abel Rey, marchand de Puget, contre la commune : paiement de fourniture de vin pour les troupes cantonnées à Puget. – Extrait de mandat de paiement de 36 livres pour 6 charges de vin à 6 livres la charge [60 l] (1654) ; copie de requête, lettres et exploit d'ajournement en paiement de 10 charges [6 hl] de vin ; inventaires de production (1655). [Dossier incomplet].

FF 71 . Procès. – 1641-1694.

Liasse : 3 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 28 pièces papier, 4 sceaux.

La commune contre François Marenc, vicaire du lieu, Antoine Carbonel, son successeur et le prieur prébendé : paiement de quote-part dans la dépense de l'entretien des ornements et des édifices du culte. – Copie : d'exploit de sommation à l'effet de donner mainlevée de la saisie d'un tiers de la dîme qui a été affectée par le chapitre au service des annates non susceptibles d'arrestation (1641) ; de requête en mainlevée, décret de l'évêque et exploit de signification (1642) ; acte sous seing privé du prixfait des réparations à faire au clocher de l'église et à la toiture de la chapelle de St André (1658) ; copie de requête, lettres et exploit d'ajournement en poursuite d'instance en obtention de délai pour acheter un dais

destiné aux processions du St Sacrement plus une croix d'argent ; en décharge des réparations de la chapelle de St André qui est l'ancienne paroisse, laquelle « *a été profané à chaque recolte des bleds par les fermiers du lieu pour leur utilité* » , moyennant la promesse de faire réparer l'église actuelle et le cimetière, et en restitution des saisies (1659) ; requête, décret, lettres autorisant le séquestre à vendre 2 charges [3, 2 hl] de blé (1660). – Copie de sentence de visite épiscopale confirmant les précédentes, ordonnant que le prieur fera réparer le plancher de la tribune, la grande et la petite porte de l'église et restituera à la commune « *le tiers de ce qu'on lui fera paroistre avoir esté despencé pour refaire une des cloches* » ; exploit de signification (1667) ; extrait : de délibération communale ; de sentence de l'évêché de Marseille cassant la saisie et mettant les parties hors de procès (1681) ; consultation de NN. Giraud et Goiraud, avocats de Draguignan (1694).

FF 72 . Procès. – 1661.

Liasse : 2 cahiers in-8 8 feuillets papier.

Honorade et Marguerite Escoffier demanderesses en assistance contre la communauté dans le procès à elles intenté par Bernard Marquès, chirurgien : revendication d'une pièce de terre vendue par la commune pour paiement de tailles. Défenses de la commune fondées sur son droit de vendre une propriété dont on ne payait plus les tailles ; inventaire de communication de pièces. [Dossier incomplet].

FF 73 . Procès. – 1598-1671.

Liasse : 2 cahiers in-8 16 feuillets papier, 22 pièces papier.

La commune de Puget contre celle de Roquebrune prenant fait et cause pour François Guerin, dit Rabas dudit lieu et autres : double emploi dans « *l'encadastrement* » de terres au quartier du Ressac, limitrophe des 2 territoires. – Extrait du cadastre (1598-1653) ; copie de requête, lettres et exploit

d'injonction pour ledit Guerin, en décharge des tailles ; requête, décret et exploit d'injonction en radiation desdites terres du cadastre de Roquebrune ; inventaire de production ; comparant de forclusion, consultation de N. Giraud [la Garde], avocat à Draguignan (1662) ; extrait de délibération communale (1671) ; correspondance (1656). [Dossier incomplet].

FF 74 . Procès. – 1659-1668.

Liasse : 10 cahiers in-8 88 feuillets papier, 44 pièces papier, 22 sceaux.

La commune contre Abel Rey, marchand de Puget : paiement du prix d'une terre. – Lettres de clame et exploit de gagerie ; extrait d'acte de vente de 2 terres sises au Plan de la Croix au prix de 270 livres, payables en 3 annuités ; lettres contraintes, exploits de gagerie, d'encan et de prise de corps (1659) ; lettres contraintes en subrogation de nouveau gage et d'encan ; exploit d'assignation aux « *estimateurs* » pour évaluer la maison et le jardin dudit Rey, sis à la Grande rue (1663) ; requête, décret, lettre et exploit d'ajournement, procès-verbal d'estimation et collocation des susdits immeubles ; extraits d'ordonnance, etc. ; requête, décret, lettres et exploit de commandement de vider les lieux (1664) ; extrait de sentence de défaut ; requête, extrait de sentence ordonnant que le défendeur « *resfondra les despans de contumasse* » et condamnant Rey à la somme demandée ; inventaires de production (1665) ; exploits et procès-verbal de collocation ; déclaration des dépens (1667).

FF 75 . Procès. – 1664-1666.

Liasse : 15 pièces papier, 1 sceau.

Christophe Pellegrin, maçon de Bagnols, contre la commune de Puget : paiement d'honoraires. – Missive dudit Pellegrin à N. Sauve, bourgeois de Puget, contenant qu'il demandera 3 livres d'honoraires pour le devis et cahier des charges de l'achèvement des « *murailles* » d'enceinte d'ulieu (1664) ; copie : de requête, lettres et exploit d'ajournement ; de sentence de défaut contre

la commune ; exploit de signification ; certificat dudit Sauve attestant avoir écrit audit Pellegrin qu'il pouvait se rendre à Puget s'il avait l'intention de faire offre aux susdits travaux ; requête, lettres et exploit d'assignation, etc. (1665) ; correspondance (1665-1666).

FF 76 . Procès. – 1667-1668.

Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 1 pièce parchemin, 1 sceau.

La commune contre Jean Gavot, fils de Jean, de Puget : restitution des défens des Vérignanés désemparés aux créanciers pour acquitter les dettes communales. – Extrait de la liste des édits et déclarations du roi relatifs auxdites déséparations contenant : *« que les habitans des paroisses et communautez rentreront dans un mois, sans aucune formalité de justice, dans les fons, preys, pasturages, bois, terres, usages...vendus ou baillez à baux...depuis 1620, en remboursant les acquéreurs dans »* 10 ans par annuités avec intérêts au denier 24 ; extrait de sommation de rendre les défens ; requête, décret, lettres [manque l'exploit] d'ajournement (1668).

FF 77 . Procès. – 1668.

Liasse : 1 pièce papier.

La commune de Puget contre Jean Cavalier, ménager dudit lieu : paiement du droit de tasque. – Copie de requête, décret, lettres et exploit d'ajournement en mainlevée de saisie de grains, le susdit droit ayant été acquitté en argent.

FF 78 . Procès. – 1666-1668.

Liasse : 3 pièces papier.

Jean Camelin, avocat, contre les communes de Fréjus et de Puget : réparations à la Grande carraire limitrophe des 2 communes au quartier des Escaravatières. – Copie : de requête, ordonnance de nomination d'experts et exploit de signification ; de rapport dressé par Honoré Villy et Emmanuel Burle, estimant à 122 écus la dépense des travaux à la charge, savoir : 80 écus 20 sols de la

commune de Fréjus et le reste de celle de Puget.

FF 79 . Procès. – 1670.

Liasse : 10 pièces papier, 2 sceaux.

La commune contre François Attanoux, avocat, juge de Fréjus : dommages causés par les chèvres dans les défens. – Requête, décret en nomination d'experts et réception de dénonce des dommages ; extrait : de dénonce ; de sentence portant nomination d'experts ; exploits d'assignation ; rapport des experts évaluant le dommage à 18 livres ; exploit de signification ; missive du procureur de la communauté ; quittance des frais d'expertise.

FF 80 . Procès. – 1671.

Liasse : 1 pièce papier.

Jean Caze, de Puget, contre la commune : indemnité pour fossé creusé dans sa propriété dans la recherche d'une source. - Requête et décret de nomination d'experts ; ordonnance commettant les experts jurés de Fréjus.

FF 81 . Procès. – 1674-1676.

Liasse : 1 cahier in-8 8 feuillets papier, 10 pièces papier, 1 sceau.

Benoît Pascal et Melchior Laugier, mari d'Honorade Pascal, héritiers bénéficiaires d'Anne Pascal, veuve et héritière d'Honoré Gueirard [alias Guirard], contre la commune de Puget et Honoré Champourcin : vente d'une terre de la succession Gueirard pour la fondation instituée par ce dernier de la dotation d'une fille pauvre. – Défenses (1674) ; requête, décret et exploit d'ajournement (1675) ; extrait de sentence condamnant les hoirs Pascal aux 600 livres léguées, et autorisant la commune à faire vendre les biens de la succession ; exploit de signification ; exploit de commandement et de saisie ; extrait d'acte de vente, en faveur d'Honoré Champourcin d'une terre au quartier du Plan ; défenses pour Champourcin dans le partage de la récolte ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement, extrait de sentence mettant la commune hors d'instance ; correspondance (1676).

FF 82 . Procès. – 1674-1733.

Liasse : 7 cahiers in-8 50 feuillets papier, 52 pièces papier, 3 sceaux, 1 cachet.

François Marenc, vicaire et Antoine Carbonel, son successeur, contre la commune et le prieur prébendé appelé au procès : agrandissement du presbytère. – Requête, décret et exploit d'ajournement (1674) ; copie : de défenses ; d'expédient pour faire expertiser la maison et dire si elle est « *sufisante et comode pour loger...le vicaire, son segondere ou curé, un pedicateur, un cleric, ses foins du pred, paille de ses terres et grains en provenant et provisions necessaires...comme aussi visiter la cave et voir icelle si est sufisante d'i loger une cuve et vin de la disme* » ; défenses (1675) ; extrait d'ordonnance de nomination de Jean Imberti, Antoine Carrateri, bourgeois et André Veyan, maçon, comme experts, tous de Draguignan (1676) ; de sentence condamnant la commune à faire faire les réparations nécessaires, sauf en ce qui concerne le logement du prédicateur et mettant les 2/3 de la dépense à sa charge et le restant à la charge du prieur (1678) ; expédient et sommation (1680) ; extrait : du rapport d'expertise portant que le presbytère n'étant pas suffisamment grand il y aura lieu d'acheter la maison contiguë, évaluant la dépense à 1 000 livres ; d'ordonnance accordant 5 jours pour recourir du rapport et enjoignant aux experts de donner le nombre des pièces et leurs dimensions (1681) ; d'acte de compromis au sujet de la non jouissance du presbytère (1682) ; de sommation pour ouvrir un canal de fuite aux eaux qui s'infiltrèrent dans la cave où « *les tonneaux ...sont à la nage* » (1685) ; consultation des avocats Simian et [Audibert] Caille, de Draguignan, portant que si malgré l'agrandissement le presbytère ne contient pas un logement convenable pour secondaire, la commune doit y pourvoir ; certificat constatant la location d'une maison pour le logement du secondaire (1703) ; état des frais (1703) ; consultation d'avocat (1733) ; correspondance.

FF 83 . Procès. – 1676.

Liasse : 4 cahiers in-8 16 feuillets papier.

Antoine Fougeiret et Jean Bouis, marchands, le premier de Fréjus, le second de Roquebrune, contre la commune de Puget : paiement de vacations pour estimation de coupes de bois. – Défenses en déboutement, les experts ayant employé à leur mission 3 jours « *pour avoir de plus salleres* » ; réponse dudit Bouis contenant qu'il était impossible de faire l'estime et le rapport dans un jour, [pièce en lambeau] ; réponse de Fougeiret ; contredits. [Dossier incomplet].

FF 84 . Procès. – 1676-1677.

Liasse : 7 pièces papier, 3 sceaux.

Le trésorier et la commune contre Benoît Pascal et Pierre-Honoré Rougier, frères de Puget : paiement de prix de blé. – Requête, décret, lettres et exploit d'ajournement ; extrait de sentence de défaut et exploit de signification ; requête, décret, lettres et exploit de commandement (1677) ; obligation sous seing privé (1676).

FF 85 . Procès. – 1669-1680.

Liasse : 6 cahiers in-8 34 feuillets papier, 41 pièces papier, 1 sceau.

La commune, Jean Gavot, Manuel Sauve, Jacques Garnier, Esprit Lions, Jean Gubert et autres propriétaires, contre Pierre Faye, Honoré Siry, de Vidauban, Jean Beuf, de Bagnols, et N. Blocard, goudronniers : coupes de bois. - Ordonnance de l'intendant de la Marine, sur requête remplaçant les experts désignés par le lieutenant du sénéchal de Draguignan, « *juge incompetent* », aux fins de compter et estimer le bois coupé ; enjoignant aux goudronniers de payer les pins avant la coupe, défendant aux consuls et aux propriétaires de troubler les adjudicataires ; comparant des propriétaires portant que l'expertise ayant été faite, les goudronniers ont continué la coupe sans offrir le prix du bois ni faire connaître l'estimation des experts (1675) ; requête,

décret et exploit de signification en production du rapport d'expertise ; copie de requête de mainlevée du séquestre du goudron ; extrait : de délibération communale portant de consentir à la mainlevée sous condition que le prix du bois sera versé, une partie immédiatement et le reste à Pâques ; de compris entre les consuls et Beuf, agissant en son nom et au nom de ses associés ; de comparant et ordonnance du juge de Fréjus nommant comme experts Antoine Fougeiret, de Fréjus, et Jean Bouis, de Roquebrune ; de sentence arbitrale condamnant Beuf et ses associés en 526 livres ; de réponse, après signification : 1° des consuls portant qu'ils assembleront le conseil pour y délibérer ; 2° de Beuf disant qu'il est appelant (1676) ; copie de requête d'appel et exploit de signification (1677) ; requête incidente, décret et exploit d'ajournement contre Beuf en paiement de 205 livres ; extrait de sentence de condamnation contre Beuf ; pièces diverses de procédure (1680).

FF 86 . Procès. – 1678-1680.

Liasse : 3 pièces papier, 1 sceau.

Le trésorier et la commune contre Jeanne Gerbin et Marguerite Pascal, veuve de Puget : paiement de prix de blé. – Lettres et exploit d'ajournement ; extrait de sentence condamnant lesdites Gerbin et Pascal audit paiement (1678) ; exploit de gagerie (1680). [Dossier incomplet].

FF 87 . Procès. – 1679.

Liasse : 4 pièces papier.

La commune contre Marguerite Pellissier, veuve, Esprite Castagne et Melchior Andraud, tous de Puget : paiement de prix de blé. - Obligation sous seing privé ; requête, décret et exploit d'ajournement et de gagerie.

FF 88 . Procès. – 1680.

Cahier *in-8* 14 feuillets papier,

Le trésorier et la commune contre Jean Fabre, fils d'Etienne : paiement du fermage de la tasque. – Parcelle des frais contre Fabre.

FF 89 . Procès. – 1680-1682.

Liasse : 1 cahier *in-8* 10 feuillets papier, 3 pièces papier.

La commune contre Jean Laugier et les hoirs de Louis Valence, sa caution : paiement du fermage de la rève du pain, du vin et de l'huile. – Parcelles de la déclaration des dépens. [Dossier incomplet].

FF 90 . Procès. – 1668-1680.

Liasse : 4 pièces papier, 1 sceau.

La commune contre Jean Guerin, de Puget : coupe de bois. – Requête, décret et lettres de commission pour faire estimer le dommage par les experts de la commune ; comparant ; correspondance. [Dossier incomplet].

FF 91 . Procès. – 1608-1681.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 20 feuillets papier, 15 pièces papier.

La commune contre Gaspard de Badier, sieur de Roquebrune, trésorier [général] : séquestration de récoltes pour paiement des droits de francs fiefs à la requête de François de Pontevès, sieur de la Garde, Joseph d'Emenjaud Rabiol, sieur de Néoules, viguier à Draguignan, Honoré d'Attanoux, conseiller au siège de ladite ville et Bertalle de Carles, capitaine au régiment de Marine subrogés aux droits de Jacques de Blanc, sieur de Boisverd, trésorier général du Pays. – Extrait des baux à ferme des moulins de l'Isle et de terres du Claus de la Vernède appartenant audit de Badier (1679) ; consultation de N. Raimondis d'Andon, avocat à Draguignan, concluant à ce que les consuls de Puget fassent fonctionner le moulin et signifier aux séquestrants le procès-verbal d'état des usines, avec sommation d'y faire les réparations nécessaires ; extrait de délibération communale nommant des meuniers ; requête en autorisation de saisie sur le fermage des pâturages ; extrait d'acte de déclaration du revenu des moulins ; du partage desdits revenus entre la commune et le fermier ; extrait de sommation et exploit de signification à la requête de de Badier pour l'entretien des usines et le

recurement du canal ; requête, décret, exploit de signification en défenses de troubler les séquestres dans leur gestion ; déclaration conforme des séquestrants et exploit de signification (1680) ; consultation d'avocat ; copie de défenses ; extrait de transaction, après mainlevée du séquestre par laquelle le sieur de Badier cède aux consuls 4 charges 1 panal [6, 56 hl] de blé et 8 panaux [1, 28 hl] de méteil pour frais et fournitures (1681). – Extrait du registre des francs fiefs (1608)

FF 92 . Procès. – 1680-1681.

Liasse : 4 pièces papier, 2 sceaux.

La commune contre François Marenc, vicaire du lieu : injonction d'assister à la vérification des comptes des marguilliers des confréries. – Comparant, décret, lettres et exploit d'ajournement devant l'official ; lettres d'anticipation d'appel de l'archevêché d'Aix et exploit de signification (1680) ; requête et décret pour exécution de la sentence de l'official sur la restitution du livre des comptes (1681). [Dossier incomplet].

FF 93 . Procès. – 1677-1681.

Liasse : 7 pièces papier, 2 pièces parchemin, 2 cachets.

Abel Gavot, ancien consul, contre la commune : remboursement d'excédent de dépense. - Requêtes, décrets, lettres et exploits de commandement et de gagerie (1680) ; extrait de procès-verbal de clôture du compte ; correspondance (1680-1681).

FF 94 . Procès. – 1679-1684.

Liasse : 7 pièces papier.

Le trésorier et la commune contre Antoinette Coste, veuve, et Joseph Gairard, son fils, de Puget : paiement de prix de blé. – Obligation sous seing privé ; requête, décret et exploit d'ajournement ; extrait de sentence condamnant lesdits Coste et Gairard ; exploit de signification (1679) ; exploits de commandement et de gagerie (1680-1684).

FF 95 . Procès. – 1679-1687.

Liasse : 5 cahiers in-8 48 feuillets papier, 18 pièces papier, 1 pièce parchemin, 4 sceaux.

La commune contre François Marenc, vicaire du lieu : injonction de résider ou de se faire suppléer afin qu'il soit dit 2 messes les dimanches et fêtes. – Copie de comparant, lettres, ordonnance du vicaire général et exploit d'injonction de résider et de faire le service (1679) ; requête, décret, lettres d'ajournement contre ledit vicaire en paiement de 2 livres « *et ce par prinse, vante et delivrance de ses biens* » ; comparant de défaut devant le vicaire général ; extrait de sentence de l'archevêché d'Aix ordonnant aux parties de fournir leurs défenses ; inventaire de production, extrait de sentence de l'archevêché permettant de poursuivre le procès ; requête, décret, lettres d'ajournement par devant le métropolitain, l'évêché de Fréjus étant vacant ; contredits ; requêtes, décrets, lettres et exploit de sommation à Joseph Garcin, notaire et greffier de la commune d'exhiber les sentences du grand vicaire (1680) ; requête remonstrative ; état des frais (1687).

FF 96 . Procès. – 1537-1705.

Liasse : 6 cahiers in-8 34 feuillets papier, 25 pièces papier, 2 pièces parchemin, 2 sceaux.

Etienne Attanoux, sieur des Tourres et coseigneur de Roquebrune, contre la commune de Puget : demande en copie des comptes et en convocation à toutes les assemblées municipales comme syndic des forains. - Requêtes, décrets, lettres et exploits d'ajournement (1688) ; extraits : des cadastres (1617-1679) ; de délibérations communales (1594-1629) ; copie de l'état des terres possédées par l'évêque sur le territoire de Puget (1537) ; inventaire de production (1691-1705) ; extrait de sentence arbitrale dressée par N. Giraud, N. Raimondis d'Andon et N. Muraire, hommes de loi de Draguignan, portant que la commune reconnaîtra Attanoux

comme syndic des forains, lequel fera élection de domicile à Puget et sera appelé verbalement par le valet de ville, et un jour à l'avance, à toutes les assemblées communales pour élection du nouvel état, reddition de comptes, emprunts, avec permission de vérifier toutes pièces sans déplacement et d'en exiger copie en payant (1691) ; autres pièces de procédure ; correspondance.

FF 97 . Procès. – 1689-1691.

Liase : 5 pièces papier.

Marie de Camelin, veuve et héritière de François Simian, bourgeois de Fréjus, contre la commune de Puget et celle de Fréjus, Abel Gavot, Jean Rey, Joseph Fougeiret, Antoine Gavot, François Marenc, vicaire de Puget et Pierre Laudon, de Roquebrune, propriétaires riverains du Gabron : dommages intérêts pour dégâts causés par les eaux dudit ruisseau. – Extrait : de rapport d'expertise ; de sentence du juge portant réception du rapport et permettant à ladite de Camelin d'en poursuivre l'exécution : copies de requêtes, décrets et exploits d'ajournement (1689-1691).

FF 98 . Procès. – 1609-1700.

Liase : 5 cahiers in-8 40 feuillets papier, 4 pièces papier.

La commune de Fréjus contre celle de Puget : droit de pâturage. – Copie d'extrait de transaction entre Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus et la communauté de ladite ville, contenant que « *les habitantz de Frejus auroient plaine et antiere faculté et liberté de pouvoir depaitre* » à Puget, St Raphaël et Agay et de vendre ou affermer annuellement « *les herbages et ramages...des susd. terroirs, sauf et reserve aud. seigneur les facultés pour son bestail...et aux manantz et habitantz desd. lieux leurs libertés et facultés esd. herbages et ramages mesmes leurs devans acoutumés sans en pouvoir fere ad[venir] de nouveau ny plus grand...qu'ils n'ont fait par cy devant...et les propriétés particulières et encore les terres données en anfitheote par led. ...eveque, ...sans abus et sans pouvoir,*

lesd. habitantz de Frejus, lissansier leur bestail dans aucune des terres, predz et propriétés deffansables » et faculté de prendre « *du bouscage tant grand que petit...ausd. terroir appelé tere gaste du Puget, Saint Raphael et Agay* » (1609 ; consultations de l'avocat Miollis, d'Aix (1672-1674) ; copie de défenses ; sommations et exploits d'injonction d'accepter le montant des frais (1700) ; correspondance (1646).

FF 99 . Procès. – 1617-1706.

Liase : 4 cahiers grand in-8 54 feuillets papier, 7 cahiers in-8 30 feuillets papier, 23 pièces papier, 2 pièces papier imprimé, 2 pièces parchemin, 1 sceau.

La commune contre Etienne Attanoux, sieur des Tourres et coseigneur de Roquebrune : restitution du four banal cédé pour l'acquittement des dettes avec faculté de rachat, ou acceptation de « *l'encadastrement* ». – Extrait : de déclaration du roi concernant les aliénations des communautés (1702) ; d'arrêt du Conseil d'Etat maintenant la noblesse de Provence aux exemptions des forains et aux droits de compensation (1678) ; consultation de N. Ganteaume, avocat à Aix (1703) ; requête, décret, lettres de commission et exploit d'ajournement (1703-1704)) ; extrait d'arrêt de la Cour des comptes ordonnant de produire les défenses ; requête incidente et exploit de signification ; copies : de sommation, de requête, d'expédient ; défenses (1704-1705) ; de rapport d'option sur le four banal (1643) ; comparants de Jean Augier, sieur de Favas, et Antoine Martin, bourgeois de Fréjus, experts pour estimer le four ; copie du rapport d'estimation (1705).

FF 100 . Procès. – 1705-1709.

Liase : 24 pièces papier.

Le trésorier et la commune appelée en garantie contre Emmanuel Sauve, coupeur de pierres de Puget : paiement du fermage des défens des Vérignanes et de la redevance

de la carrière de meules. – Extrait d'acte de bail (1705) ; lettres de clame et exploit de gagerie ; copie de défenses portant que le fermier n'a pu jouir à cause de l'invasion ennemie (1708) ; requête, décret, lettres et exploit d'ajournement en garantie contre les consuls ; extrait : d'ordonnance ; de sentence de condamnation contre Sauve ; de lettres de commission et exploit de signification (1709) ; pièces diverses de procédure et correspondance (1708-1709).

FF 101 . Procès. – 1707-1710.

Liasse : 9 pièces papier.

Raphaël de Camelin, secrétaire en chancellerie, receveur des décimes du diocèse de Fréjus, contre la commune : remboursement de solde de créance. – Extrait de délibération communale ratifiant l'acte d'obligation (1707) ; exploit de gagerie ; extrait : d'arrêt de défaut ; d'arrêt de condamnation contre la commune ; exploit de signification ; inventaire de production (1709). Cession dudit Camelin de la somme de 500 livres à Charles Carpenel, marchand de Puget, à recouvrer de la communauté de Puget qu'elle lui doit.

FF 102 . Procès. – 1709.

Liasse : 5 pièces papier.

Esprit Reverdit, marchand de Fréjus, contre la commune de Puget : remboursement de créance. – Copies de requête, décrets, lettres et exploits de commandement ; exploit de saisie et d'encan. [Dossier incomplet].

FF 103 . Procès. – 1708-1711.

Liasse : 25 pièces papier.

Pierre Maurine, marchand de Puget, viguier et lieutenant de juge, contre la commune : remboursement de créance. – Copie : de mandat ; de sommation de Maurine au trésorier qui répond n'avoir pas de fonds ; de lettres compulsoires et exploit de signification ; d'extrait d'arrêt de la Cour des comptes condamnant la commune et exploit de signification ; de requêtes, lettres de commission et exploit de signification ;

extrait de délibération communale relevant le trésorier de la gagerie opérée à la requête de Maurine ; copie d'extrait d'arrêt de la Cour des comptes condamnant la commune en 837 livres 3 sols 6 deniers avec intérêts ; exploit de commandement (1708) ; ordonnance de l'intendant sur requête enjoignant de payer la susdite somme en 3 annuités ; exploit de commandement (1709) ; copie de sommation en paiement du solde ; ordonnance de l'intendant sur requête défendant à Maurine de continuer les poursuites ; correspondance (1711).

FF 104 . Procès. Carraires. – 1711.

Cahier in-8 6 feuillets papier, croquis de plan.

Joseph Caze, marchand, contre Pierre Maurine, viguier et lieutenant de juge, et Joseph Rey, marchand, tous de Puget : reconnaissance de la carraire dite du Four de Marie. – Copie d'extrait d'enquête.

FF 105 . Procès. – 1723-1724.

Liasse : 2 pièces papier.

Honoré Jodelet-Vaucouleurs, bourgeois de Fréjus, contre la commune : dommages causés par les piétons sur un terrain contigu à la route, quartier de Canavère. – Copie : de certificat des consuls attestant l'usage de passer sur ledit terrain par suite du mauvais état de la route depuis 1717 ; d'assignation en désignation d'experts, exploit de signification (1723) ; extrait de sentence de défaut contre les consuls et exploit de signification (1724). [Dossier incomplet].

FF 106 . Procès. – 1710-1736.

Liasse : 3 cahiers in-8 34 feuillets papier, 66 pièces papier.

François-Antoine d'Augery, procureur du roi au siège de Draguignan, Barthélemy de Camelin, receveur des décimes à Fréjus et François Valentin, avocat à Draguignan, contre la commune : recours de l'évaluation des moulins de l'Isle pour « l'encadrement » desdites usines. – Extrait de rapport d'expertise

de Boniface Brieu et Jean Calvy, notaires, le 1^{er} de Callas, le 2^e de Fréjus (1723) ; sommation et exploit de notification pour ouïr témoins ; copie de requête et ordonnance de nomination de nouveaux experts ; exploit de signification ; extrait : d'ordonnance et exploit d'ajournement en prestation de serment aux experts François Amic, notaire de Pignans et François Gaibier, bourgeois de Roquebrune ; d'ordonnance de subrogation d'expert ; copie de rapport dudit Gaibier et d'Antoine Perrache, chirurgien de Fayence, expert subrogé (1724) ; extraits d'actes de baux des moulins ; quittance de fermage (1710-1719) ; extrait de commandement en paiement des tailles ; exploits de gageries du fermage des moulins (1727) ; état des paiements faits à la commune par Valentin ; copie d'exploit d'intimation pour le fermier des moulins en mainlevée de la saisie (1730) ; correspondance de Valentin et du procureur de la commune (1716-1734). [Dossier incomplet].

FF 107 . Procès. – 1733.

Liasse : 1 pièce papier.

Pierre Gandoulfe, fermier de la boucherie de Puget, contre Honoré Raynaud, « *nourriguier* », et la commune : défense de vendre de la viande. – Copie de requête, décret et exploit d'ajournement.

FF 108 . Procès. – 1733-1736.

Liasse : 19 pièces papier.

Charles Astier, avocat de Fréjus, contre la commune de Puget et les hoirs de Jeanne « *Reyne* » dudit lieu : restitution du sol et réparations de la carraire des « *avérages* » limitrophe des deux communes. – Inventaire de production ; copie de comparant en récusation de témoins ; liste des témoins suspects ; copie : de comparant et exploit de signification en assignation de témoins ; d'autre comparant pour la commune et de procès-verbal de contre expertise dressé par Etienne Riouffe, voyer particulier de Cannes, à ce commis par « *les présidens trésoriers généraux de France, grands voyers en le généralité de Provence* » ;

fragment de consultation de N. d'Espitalier, avocat à Fréjus (1735) ; correspondance (1733-1736). [Dossier incomplet].

FF 109 . Procès. – 1733-1736.

Liasse : 4 pièces papier.

La viguerie contre les habitants de Callas, fermiers des droits de ramage : demande en abolition dudit droit. – Copie : de lettre de N. Muraire, procureur à Draguignan, annonçant que Jean Garrus, de Callas, et ses associés, fermiers dudit droit, ont été décrétés de prise de corps (1733) ; de circulaires des chefs de viguerie : enjoignant de députer à l'assemblée pour délibérer s'il y a lieu d'appeler la commune de Callas en cause (1734) ; annonçant que celle-ci a été mise hors de cause (1735-1736).

FF 110 . Procès. – 1746.

Liasse : 4 pièces papier.

Jean-Paul Isnard, cordonnier de Puget, contre la commune : paiement de fournitures faites aux troupes. – Placet et réponse des consuls contenant que le créancier aurait été payé depuis longtemps s'il s'était conformé au règlement ; extrait d'ordonnance de l'intendant fixant à 1 sol 6 deniers le droit d'attache par cheval, exploit de signification ; missives du subdélégué de l'intendant contenant qu'Isnard a transporté 120 quintaux [4 800 kg] de foin à la mer. [Dossier incomplet].

FF 111 . Procès. – 1748.

Liasse : 7 pièces papier.

Jean-Paul Isnard, marchand, Nicolas Baresté, hôte, et Jean Pierrugues, ménager, tous de Puget, contre Jacques Escarrel, ancien consul : restitution ou paiement du prix de fusils prêtés pour le service des gardes-côtes. – Requête, décret et exploit de commandement ; sommation à plaider ; extrait de sentence de défaut. [Dossier incomplet].

FF 112 . Huissiers, notaires, procureurs et sergents. – 1744-1756.

Liasse : 3 pièces papier.

Circulaires du subdélégué de l'intendant

enjoignant : de faire afficher « *les rolles de l'hérédité* » desdits officiers ; - de lui transmettre l'état des notaires du lieu (1744) ; - de lui envoyer semblable état et de mentionner s'il y a lieu d'en augmenter ou d'en diminuer le nombre (1756).

FF 113 . Procès. – 1724-1758.

Liasse : 3 cahiers *grand in-8* 34 feuillets papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 73 pièces papier.

La commune contre Nicolas Gavot, bourgeois : restitution du sol de la carraire dite d'Airebelle. – Extrait de délibération communale demandant la réouverture de la carraire, nommant Joseph Perrimond, notaire de Roquebrune, pour arbitrer le différend concurremment avec Honoré Sieyès, bourgeois de Fréjus, désigné par Gavot ; chargeant le consul de consulter et de demander la permission de plaider (1756) ; requête et décret, etc. (1757) ; copie d'extraits d'actes d'achat, partage, délimitations des terres possédées par Gavot (1657-1695) ; de requête, décret et exploit de signification en citation de témoins à décharge ; exploit d'assignation à témoins ; procès-verbal d'enquête ; extraits du cadastre ; pièces diverses ; extraits de délibérations communales (1757) ; comparant pour demander l'arpentage de la propriété ; extrait de délibération portant, à la demande de Gavot, de terminer le différend sans attendre le rapport ; état des frais (1758).

FF 114 . Procès. – 1769-1770.

Liasse : 7 pièces papier.

Pierre-Emmanuel Rey, avocat, contre la commune : réparation d'injure. – Copie : de requête, décret, lettres et exploit d'ajournement (1769) ; d'arrêt condamnant les consuls à biffer « *les termes injurieux concernant ledit Rey, insérés dans la délibération* » du 26 février 1769 et à transcrire ledit arrêt en marge de la délibération ; exploits de signification (1770). - Requête à l'intendant en permission de plaider ; supplique en forme de requête des consuls (1769). – Missive de l'agent de la communauté aux consuls (1770).

FF 115 . Procès. – 1769-1771.

Liasse : 4 cahiers *in-8* 22 feuillets papier, 31 pièces papier, 1 cachet.

Divers habitants de Puget et les syndics des propriétaires forains contre la commune : opposition à la levée d'un huitième sur toutes les récoltes. – Extraits : de déclarations des syndics et propriétaires de Fréjus et des opposants de Puget (1769) ; de procès-verbal de l'assemblée communale qui n'a pu délibérer, le viguier ne s'étant pas présenté quoique dûment convoqué ; exploits : de réquisition pour Jean Delaye, tisseur à toile, en délivrance d'extraits de délibérations ; de sommation à la requête de Jean Palon, touchant la nomination d'experts ; extrait de délibération communale députant François-Nicolas Cavalier à Draguignan pour réunir les arbitres ; copie de lettres de contrainte et exploits de commandement de payer les frais ; sommation du fermier de la taxe de voter une nouvelle imposition à peine de dommages intérêts ; consultation de NN. Maurel et Revel, cadet, avocats à Draguignan ; extraits de délibérations communales ; requêtes, etc. ; consultations et autres pièces de procédure ; correspondance (1770-1771). [Dossier incomplet].

FF 116 . Procès. – 1772.

Liasse : 3 pièces papier.

La commune de Puget contre l'évêque : droit de foulure. – Extrait de délibération communale portant de se joindre à la commune du Muy pour faire intervenir la province au sujet du droit de foulure que l'évêque aurait demandé à ladite commune ; missive de N. Michel, d'Aix accusant réception de la délibération ; requête et ordonnance de l'intendant autorisant de plaider ; note sur l'avis contraire donné par les procureurs du Pays sur la demande du Muy.

FF 117 . Procès. – 1772.

Liasse : 3 pièces papier.

La commune de Puget contre les hoirs de Paul Couze, de Puget : démolition d'une

maison menaçant ruine. – Requête, décret et exploit d'injonction de nommer des experts ; réponse du curateur contenant permission de démolir moyennant indemnité ; procès-verbal d'estimation ; exploit de signification.

FF 118 . Procès. – 1772-1773.

Liasse : 6 cahiers in-8 34 feuillets papier, 20 pièces papier.

La commune contre Joseph Gagnard, viguier et lieutenant de juge : démolition de pressoirs placés contre les contreforts du mur de l'église et dommages intérêts. – Consultation de N. Bovis, avocat à Aix, concluant au droit de la commune de faire enlever lesdits pressoirs ; requête, décret et exploit d'ajournement en démolition ; extrait de défaut (1772) ; comparant en subrogation de lieutenant de juge ; extrait de sentence interlocutoire ; requête, décret et exploit d'ajournement pour enquête ; extrait de procès-verbal d'enquête et exploit de signification ; requête, décret et exploit de sommation en démolition « *du couvert* » garantissant les pressoirs ; sommation aux consuls de recevoir les dommages intérêts réglés par estimation et frais de procès ; réponse contenant que la somme doit être remise au trésorier ; extrait de délibération communale ; exploit d'assignation en l'entérinement ; inventaire de production ; extrait de sentence condamnant Gagnard aux dommages intérêts à fixer par experts ; exploit de signification ; exploit d'assignation pour convenir d'experts ; extrait : de procès-verbal d'expertise ; de sentence ordonnant la démolition du « *couvert* » ; exploit de signification ; exploit de commandement pour paiement des dommages intérêts et des frais ; quittance (1773) et autres pièces de procédure.

FF 119 . Procès. – 1575-1774.

Liasse : 5 cahiers grand in-8 38 feuillets papier, 29 cahiers in-8 174 feuillets papier, 54 pièces papier, 2 brochures in-8 76 pages papier imprimé ; 2 pièces parchemin, 1 cachet.

La commune contre l'évêque de Fréjus,

seigneur du lieu : opposition au transfert à Fréjus de la juridiction civile et criminelle. - Extrait de délibération communale portant refus d'enregistrer la requête de François-Emmanuel de Bausset, évêque de Fréjus, autorisé par le parlement à transférer en l'auditoire de Fréjus la juridiction civile et criminelle de Puget ; décidant « *de présenter placet à...l'évêque* » et de lui exposer, « *dans les termes les plus humbles et les plus touchants, le malheur que causeroit à la communauté et à ses habitans la [dite] translation... ; les dommages et les dérangements qu'ils en souffriroient...* » ; copie de requête en révocation du décret autorisant le transfert ; requête en autorisation de plaider ; extrait : de consultations des avocats Bovis et Pascalis en faveur de la commune ; du « *redigé du plaidoyer* » concluant à la révocation du décret autorisant la translation avec dépens (1772) ; de sentences et autres actes du juge en l'ordinaire de Puget, séant audit lieu (1613-1773) ; de délibération communale demandant le changement d'Honoré Perrache, de Fréjus, comme viguier pour défaut de non résidence (1667) ; d'autres délibérations attestant la résidence du viguier autorisant les assemblées communales (1575-1609) ; de réponse (1773) ; d'arrêt du parlement révoquant le décret attaqué et condamnant l'évêque aux dépens (1773) ; correspondance de l'agent d'affaires de la commune à Aix et autres (1772-1774) ; extrait de délibération communale votant des remerciements à l'archevêque d'Aix, pour son entremise dans le procès « *et encore pour marquer à M. l'évêque de Fréjus l'envie...de luy devenir agréable et tout le regret que les habitans du Puget ont d'avoir plaidé avec sa grandeur...et que la communauté se départ dès à présent de l'opposition qu'elle a formée à l'exécution du décret de la cour* » ; d'homologation de ladite délibération sur requête de l'évêque et des consuls (1774).

FF 120 . Procédures. – 1788.

Liasse : 1 cahier in-8 8 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 cachet.

Différend entre la commune et les consuls de 1787 au sujet de l'annulation d'articles du compte. – Lettres des procureurs du Pays

demandant la consultation annoncée et se proposant comme arbitres afin d'éviter procès.
– Sentence arbitrale rendue par Demandolx la Palud, procureur du Pays et Pascalis, avocat, en faveur des consuls, les auditeurs des comptes n'étaient pas compétents pour rejeter des dépenses telles que les frais de consultation sur l'arrangement des bancs de l'église et d'homologation du procès-verbal d'enchères desdits bancs, autorisées par délibération du conseil.

FF 121 . Répression des séditions et délits. – 1565.

Cahier in-8 16 feuillets papier.

Procès-verbal d'information dressé par Raimond Vessilis, juge de Puget, pour la partie de Melchior Roman, coseigneur dudit lieu, « *contre les colpables et delinquans nommez ausd. charges* » ; témoins : 1° Honoré Saone, « *escudellier* » de Fréjus, dit, qu'étant à Puget dans une maison et ayant « *entendu ung grand bruiet à la rue..., il se mist à la fenestre et vîct que...Pons Roux, de la Mothe, resident au Puget, audassieusement jasoyt que les prebtres se devoiynt colloquer en mariage, prendre femmes, avoir enfans et soy travailler* » ; que Raimond Maure, viguier pour le susdit seigneur, invita Roux à se taire sinon il le ferait prisonnier, « *et led. Roux respondit : tu non my podes ren faire* », et il s'en alla « *continuant toujours telles parolles* », le viguier étant alors sorti, « *portant le baston royal en sa main, se transporta vers ...Roux ...et l'ayant faict prisonnier au corps, demanda ayde en faveur de justice à plusieurs...assistans, ...lesquels se mirent à l'envyron...et cependent led. Roux faisoyt resistance pour eschapper ...Sur ce vindrent Honoré Samon..., Hugues Gavot, Jean-Baptiste Gasco et Jean Rey, lesquels de leur audasse et par force obstarent et levarent led. Roux...des mains et pouvoir...dud ... viguier* » et le firent aller « *vers la maison de Jean-Pierre Beuf en luy disant : « Vay-t'en Pugeten malleroux, toujours nos fas aver buyre* », et Jean-Baptiste Gasco dit au viguier : « *laissas lou annar, car yeu my rendy plege per el corps per corps* » ;

2° Jacques Bonaud, de Puget, 36 ans, possédant 400 écus environ en biens, a entendu Roux qui « *jasoyt des prebtres et disoyt qu'[il] debvoient et estoit convenable de dire leurs messes, mays que après ce debvoient aller travailler, et estant là ung serviteur d'Anthoine Berard...luy respondit que à se travailler les prebtres n'estoyt pas honneste, car il fauldront que lesd. prebtres feussent mariez comme nous, à quoy...Roux respondyt : « Et pourquoi non ne doibvent avoir femmes aussi bien que nous ? »* Sur quoi le viguier, qui était à sa fenêtre lui dit : « *Si tu non cesses, seray contrainct à descendre et t'anar faire prisonnier, car tu siobs ung mallayroux de parler ainsi* » et Roux répondit : « *hieu sui plus homme de bien que tu, non ty cregny ren, nonmy podes ren faire* » ; et le viguier, sortant à la rue, le fit prisonnier ; quelques uns des assistants délivrèrent Roux et l'un d'eux dit au viguier « *qu'il ne faisoyt pas la loy...car il ne prennoyt, ne saisissoyt au corps [que] ceulx qu'avoint tué ung ou deux hommes, et led. viguier respondyct que, si parsonne se devoyt plaindre, qu'il feroyt justice contre tous...»* ; 3° André Trabaque, travailleur ; 4° Jean-François Matanet ; 5° Nicolas Amic, etc.

FF 122 . Répression des délits. – 1681.

Liasse : 1 pièce papier.

Extrait du procès-verbal de la plainte portée par 2 bergers d'Abel Carpenel, ménager de Puget, et 2 vachers au service de N. Auroy, de Fréjus, contenant que, vers minuit, des cavaliers se seraient présentés au « *jas* », « *en reniant le saint non de Dieu* », et, et après avoir maltraité les bergers auraient enfoncé les portes de la bergerie et de la vacherie emportant 4 brebis et 2 agneaux.

FF 123 . Crimes. Duel. – 1724.

Liasse : 1 pièce papier.

Copie de circulaire de N. de Sabran-Baudinard [prévôt des maréchaux ?], informant les lieutenants de viguerie « *que le Roy...lors de son sacre et de sa majorité* » a renouvelé les édits « *pour empêcher duels et rencontres*

prémédités et impos[e] de plus grandes paines contre les contrevenants » et « a ordonné [aux] maréchaux de France, depositères d'honneurs de la noblesse de gens de guerre et autres faisant profession des armes...de se servir de tout le pouvoir que leur état et charges...leur donne pour empêcher [ce] pernicieux désordre ».

FF 124 . Police. Port d'armes. Assemblées. Protestants. – 1568.

Liasse : 2 pièces papier.

Copie d'extrait d'ordonnance du gouverneur défendant « *de porter par les villes, bourgs et bourgades, ny au champ...aucun baston à feu ny aultres armes prohibées* » ; « *de porter...aucunes espées ny dagues soyt de nuyt ou de jour* » ; « *de ne fere consentir ny adherer à aucunes assemblées conventuelles illicites soyt avec port d'armes ou aultrement* » ; certificat de publication ; copie d'extrait d'ordonnance du même, défendant les « *preche, assemblée et exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine* » ; certificat de publication.

FF 125 . Police générale. – 1576-1631.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 3 pièces papier.

Copie d'extrait d'arrêt du parlement ordonnant de mettre des gardes sur les routes et aux portes des villes et villages pour arrêter les « *brigands* » et d'exiger de tout voyageur un bulletin aux armes de la ville ; enjoignant aux juges de transmettre au greffe de leur juridiction leurs procès-verbaux d'information ; certificat de publication (1576) ; - extraits d'arrêts du parlement : renouvelant l'ordre de ne laisser passer aucun voyageur qui ne soit porteur de « *bilhettes* » ; contenant qu'il sera procédé à information par les juges ordinaires « *des villes et lieux* » « *sur les excès, desordres, extorsions, voyes de faict* », etc., commis par les gens de guerre (1629) ; extrait d'ordonnance du lieutenant du sénéchal enjoignant d'arrêter tous les étrangers et de les lui envoyer sous bonne garde (1631).

FF 126 . Police. Poids et mesures. – 1677-1774.

Liasse : 3 pièces papier.

Copie d'extrait d'arrêt du parlement prescrivant la visite des poids et mesures ; exploit de signification et de commandement de publication dudit arrêt pour exhibition à l'hôtel de ville des poids et mesures aux fins de les faire « *alleyaler* » [étalonner]. (1677-1679). – Circulaire des chefs de viguerie : relatant divers arrêts qui défendent de vendre « *l'huile autrement qu'au poids* » ; - permettant l'usage de la mesure jusqu'au renouvellement d'adjudication du « *censselage* » (1774).

FF 127 . Police. Contrebande et employés des fermes. – 1725-1760.

Liasse : 3 pièces papier.

Copie : d'ordonnance du commandant de la citadelle d'Antibes enjoignant d'arrêter les faux-sauniers et les contrebandiers ; de circulaire des chefs de la viguerie pour exécution (1725) ; d'autre circulaire de ces derniers informant que les employés des fermes doivent porter des « *bandolieres* » conformément aux prescriptions de l'arrêt du Conseil d'Etat du 2 octobre 1759 (1760).

FF 128 . Police. Animaux nuisibles – 1725-1788.

Liasse : 11 pièces papier, 1 pièce papier imprimé, 4 cachets.

Lettre de l'intendant permettant à la commune de s'entendre avec les communes voisines pour faire une battue aux loups (1725). – Circulaire : des procureurs du Pays conseillant le *nux vomica* pour empoisonner les loups et indiquant la manière de l'employer (1762) ; - des chefs de viguerie prescrivant des battues (1777). – Lettre : du subdélégué de l'intendant informant « *qu'une bette féroce, semblable à celle qu'on a tuée à Cannes, a dévoré hier (24 juin) une jeune fille au quartier des Gardiettes* » ; - des consuls de Roquebrune portant que « *la bette dévorante a pris la*

nuit dernière un enfant qu'elle a dévoré dans le terroir » de Palaison, quartier du Blavet ; - du maire de Fréjus sur l'organisation d'une battue ; - du procureur général sur le même sujet ; - des consuls du Muy, envoyant 10 chasseurs ; - des consuls du Luc demandant « *la quantité de bettes féroces qu'on présume qu'il y a, de quel espèce* » pour faire une battue dans leur commune ; - des consuls de Grasse annonçant que Jean Avril, de Mougins, a tué une bête féroce ; - du juge de Fréjus informant que le procureur général a offert d'envoyer, pour faire une battue, le régiment qui est à Antibes moyennant le logement (1788).

FF 129 . Police des jeux. – 1733-1775.

Liasse : 3 pièces papier imprimé, 2 cachets.

Circulaire : de l'intendant enjoignant de veiller sur les jeux de hasard (1733) ; du procureur général ordonnant de faire publier les règlements et de dénoncer les joueurs aux officiers de justice qui dresseront des procès-verbaux (1775).

FF 130 . Police locale. – 1772.

Cahier in-8 6 feuillets papier.

Consultation de NN. Bovis et Pascalis, avocats à Aix, contenant qu'il n'appartient pas à la commune mais aux intéressés de dénoncer « *les nombreux vols de fruits, mutilation d'arbres et ébourgeonnement de vignes qui se commettent sur le territoire* ».

FF 131 . Police locale. Règlement. – 1774.

Liasse : 1 cahier in-8 6 feuillets papier, 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Extrait du règlement de police : bureau composé des consuls et de 4 intendants se réunissant chaque semaine sous la présidence du lieutenant de juge, connaissant de toutes les contraventions et prononçant, sans appel, des amendes jusqu'à 6 livres ; les 2/3 des amendes au profit de la confrérie du St

Sacrement, le reste au dénonciateur ; faculté aux membres du bureau ou à leurs commis de saisir les marchandises [de mauvaise qualité] et les mesures non étalonnées. Injonction au boulanger et au boucher d'avoir leur boutique constamment garnie et défense de vendre au-dessus du tarif. Défense : de laisser errer les pourceaux dans les rues depuis la pointe du jour jusqu'à nuit close ; aux hôteliers et revendeurs, d'acheter pour des tiers avant 10 heures ; aux poissonniers ou pêcheurs, de tenir le poisson caché et d'en augmenter ni diminuer le prix ; aux vigneron, de conduire ânes ou chèvres dans les vignes et d'apporter « *des souches, bois d'ollivier, figuier ou autres* ». Les ouvriers de la campagne partiront au soleil levant et ne reviendront qu'au soleil couchant, du 29 septembre au 31 janvier, travailleront de 7 heures du matin à 5 heures du soir, du 1^{er} février à Pâques et le reste de l'année de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Défense : aux ouvrier « *de se louer à d'autres après avoir promis* », aux étrangers apportant des fruits, de les vendre en gros avant de les avoir exposés sur la place ; aux habitants, de jeter des ordures dans les rues ainsi que « *des cendres de lessive* » et des décombres et d'y faire des fosses à fumier. Injonction de balayer la rue au devant de sa maison et d'enfouir les animaux morts à plus de 500 pas de l'habitation. Défense : de brûler le marc des raisins, à moins de 500 pas du « *village* » et de faire sécher ni maquer le lin et le chanvre dans les rues ; au meunier de surfaire la mouture ; obligation imposée au même de faire moudre les habitants dans l'ordre d'arrivée « *sans aucune préférence* », etc. – Requête, extrait d'arrêt d'homologation ; correspondance.

FF 132 . Police locale. Bureau de police. – 1775-1790.

Cahier in-8 80 feuillets papier.

Amende : de 6 livres au fermier de la rève pour vente d'huile de « *très mauvaise qualité* » et au-dessus du prix porté par le règlement qui fixe le bénéfice du débitant à 20 sols la coupe [32 l] (f° 1-3) ; - de 24 sols à chacun de deux moissonneurs de

Fayence qui après s'être loués moyennant 45 sols sont allés moissonner pour un autre ; - envers le boucher qui vend le gigot et l'épaule avec de gros morceaux de peau adhérents, bons seulement « *pour jeter aux chiens* » (1775) (f° 3v°-4). – Déclaration d'épizootie de « *la cas* » [clavelée] par Roch Honnorat, de Montferrat (f° 5). – Amende de 3 livres à chacun de ceux qui ont volé avec effraction dans une maison de la rue du St Esprit, une bassine et 2 poules (f° 8). - Déclaration relative à un troupeau atteint de « *las cas* » [clavelée] (f° 10v°). – Amende de 12 sols chacune à 9 femmes maquant du chanvre ou du lin dans les rues (f° 12). - Délibéré : d'autoriser, pour une année, les cabaretiers à donner à boire « *chez eux...à condition qu'ils se conformeront aux arrêts ... et qu'ils auront l'attention de ne pas donner à boire pendant les offices...les dimanches et fêtes, de même que les jours ouvriers après dix heures du soir* » et de surveiller ceux d'entre eux qui donnent à jouer aux cartes à des jeux prohibés tels que le lansquenet, gardant les joueurs jusqu'à minuit et ayant même construit des cabanes hors du lieu où ils donnent à boire et font jouer (1776) (f° 13). – de payer 35 sols pour cette journée les 11 moissonneurs, loués par N. Beuf, qui ont perdu 1 heure (1778) ; - de condamner Joseph Mireur, de St Paul, à remettre à Joseph Testanier, du même lieu, les 3 livres montant de la gageure par eux faite « *pour qu'y des deux auroit plus tôt passé une çauque de blé à l'Isclé* » (f° 17). - Amende : de 15 sols chacune aux femmes qui ont maqué du chanvre et du lin devant l'église (1779) (f° 19) ; - de 3 livres au boulanger pour avoir manqué de pain (f° 32) ; - de 3 livres 6 sols au même pour n'avoir pas donné le poids (1782) (f° 32v°) ; - de 3 livres au même pour manque d'huile en magasin (1783) (f° 33v°) ; - de 3 livres au boucher pour vente de la livre [4 hg] de viande 3 deniers en sus de la taxe (1784) (f° 35) ; - de 3 livres au même pour manque d'approvisionnement de viande (1785) (f° 38) : amende audit boucher et confiscation pour vendre la viande en laissant de gros

morceaux de peau attachés « *aux quartiers* » (f° 38v°). – Amende : de 6 livres chacune aux aubergistes Bernard Couze et Jean-François Destelle pour avoir donné à boire et permis le jeu pendant les vêpres (f° 39) ; - de 3 livres pour jet d'immondices (f° 40) ; - de 3 livres à la « *sauque* » de moissonneurs qui ne s'est pas trouvée au rendez-vous convenu et s'est loué à un autre (1786) (f° 41v°) ; - de 3 livres pour refus d'enlever le fumier de la rue (f° 44) ; - de 6 livres pour avoir labouré dans les terres gastes un champ récemment ensemencé d'avoine (f° 46v°). – Acquittement, après excuses, de Jean Cauvin et Martial Abbe qui ont refusé de payer leur chaise à l'église et amende de 12 sols à Joseph Pascal qui est arrivé au milieu de l'office portant sous le bras un billot de bois pour lui servir de siège (f° 48). – Amende de 6 livres au débitant d'huile pour en avoir vendu « *d'un goût infame* » (f° 50) ; - de 6 livres pour injures au maire (f° 50v°-52) ; - de 3 livres au boucher pour débit de viande corrompue (f° 53) ; - de 3 livres pour soustraction d'un tablier et d'une paire de bas (f° 54) ; - de 6 livres à Nicolas Cavalier pour dépôt de décombres dans la rue (f° 55) ; - de 12 livres pour vol d'une veste (f° 59). – Renvoi à statuer sur la demande par les marguilliers de St Pons d'une redevance pour prêt des boules de ladite confrérie (1787) (f° 61). – Sentence condamnant les jeunes gens de Puget à payer à Pierre Rigordi, joueur de galoubet, des Arcs, 13 livres pour les 2 jours qu'ils l'ont loué (f° 62-63). – Amende : de 3 livres chacun aux 8 jeunes gens qui, « *sous des capes ou cabans, en faisant la farandole, faisoient un bruit terrible* » frappant aux portes avec des pierres et des bâtons et chantant des « *chansons ordurières* » (f° 64) ; - de 2 livres pour refus des 6 liards de la location d'une chaise à l'église par office (1788) (f° 66v°) ; - 3 livres pour fausse accusation (1789) (f° 67v°).

**FF 133 . Police locale. – XVIII^e siècle.
Liasse : 1 pièce papier.**

Supplique à l'intendant en autorisation d'informer contre ceux qui ont jeté de la paille dans le puits de la source de la fontaine.

FF 134 . Procès. – 1604-1616.

Liasse : 1 cahier in-8 6 feuillets papier, 5 pièces papier.

La commune de Puget contre celle de Fréjus : paiement des tailles du terrain occupé par le canal des moulins de ladite ville. – Copie de projet de transaction dressé par N. Vaixière, consul de Fréjus, Raphaël Aimar, conseiller au siège de Draguignan, Didier Montagnier, chirurgien, Guillaume Augery, sacristain de la cathédrale, Jacques Bonaud, bourgeois, Hélion Vassalis, bordeur, avec approbation des 2 communautés, portant que celle de Fréjus sera affranchie de toutes tailles, qu'elle paiera 7 800 livres pour toute indemnité du passé et à venir, afin d'éviter les frais d'une évocation au Grand Conseil, obtenu à la requête de Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, appelé en cause et assigné par la communauté de Fréjus en réduction de la pension seigneuriale consentie à son prédécesseur [Bertrand de Romans], en paiement du prix des moulins de l'Isle avec faculté de construire à Fréjus des moulins et un canal (1616) ; correspondance (1604-1613). [Dossier incomplet].

FF 135 . Police. Surveillance des individus. – 1637-1762.

Liasse : 4 pièces papier.

Arrestation de Jean Inguibert, cordonnier originaire de Flayosc, se rendant à Puget, pour trouble de l'ordre au sujet de la milice garde-côte. – Demande du subdélégué Suffret de le prévenir de l'arrivée du détenu Negrin. – Demande d'élargissement et de transfert à Draguignan d'une inculpée.

FF 136 . Police locale. – 1785.

Liasse : 1 pièce papier.

Annulation d'une délibération autorisant une avancée sur la voie publique de François Pallon, charron.

FF 137 . Justice. Prison. – 1702.

Liasse : 2 pièces papier.

Nomination de Jean Boutellier comme geôlier de Puget, par l'évêque Fleury.

FF 138 . Police. Forçats évadés. – 1671-1672.

Liasse : 2 pièces papier.

Signalement de 3 forçats évadés. – Ordre du comte de Grignan, lieutenant général en Provence d'arrêter les 3 forçats.

FF 139 . Justice et information. – 1757-1758.

Liasse : 10 pièces papier.

Information, suite à une plainte contre des inconnus. - Convocation devant le juge, comme témoins de vérité, de : Clément Boulanger ; - Barthélemy Attanoux ; - Boniface Lambert ; - Magdelaine Rebel ; - Jean Castagne. – Comparution devant Pierre Clapier, curé, de Catherine Destelle, Louis Rey, bourgeois.

FF 140 . Dossiers de justice non identifiés. – XVIII^e siècle

Liasse : 4 pièces papier.

Lettre concernant une affaire avec le prince Charles, possédant une bastide à Puget (1709). - Des consuls (de Fréjus ?) demande délai à ? pour pouvoir moissonner sur un terrain séquestré (1731). – Proposition d'accord à l'amiable du signataire, non identifié, à la communauté, pour des dommages causés à un pré par des Pugétois (1745). – Lettre de Martin aîné à son cousin.

FF 141 . Usurpation de la charge de grand arpenteur. – 1678.

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Arrêt de Jean Rouille, comte de Meslay, intendant de Provence, interdisant aux sieurs Vergue, se prétendant propriétaire de la charge de grand arpenteur en lieu et place du sieur de la Trousse, Joseph Broglia et Charles Seguin de délivrer des commissions pour faire fonction d'arpenteur, priseur et mesureur.

FF 142 . Procès. – 1668.

Cahier in-8 4 feuillets.

Scipion de Grassy contre Antoine Sauve, marchand de Puget.

FF 143 . Procès. – 1687.**Liasse : 3 pièces papier.**

La communauté de Puget contre Pierre Dany.
Adjudication du blé.

FF 144 . Procès. – 1723-1750.**Liasse : 6 pièces papier.**

La communauté de Puget contre Jean Beuf, sergent royal, débiteur des droits de contrôle et insinuations qu'il était chargé de recouvrer.
- Lettre de N. Astier demandant un extrait « *baptistaire* » de Jean Beuf justifiant qu'il est majeur (plus de 25 ans) (1723). -

FF 145 . Procès. – 1682.**Liasse : 1 pièce papier.**

N. Amphian contre la communauté.

FF 146 . Procès. – 1660.**Liasse : 1 pièce papier.**

La communauté contre le fermier des domaines.

FF 147 . Procès. – 1636.**Liasse : 1 pièce papier.**

La communauté contre les auteurs de coupes de bois.

FF 148 . Restitution de maison. – 1677.**Liasse : 1 pièce papier.**

Comparant de Balthazar Dany, de Bagnols, contre Jeanne Megesse.

FF 149 . Procès. Remboursement de créance – 1604-1605.**Liasse : 5 pièces papier, 1 sceau.**

Henri de Fabrii, écuyer d'Aix, cessionnaire d'Anne Boisson, de Fréjus, contre la communauté de Puget.

SÉRIE GG

CULTES, REGISTRES PAROISSIAUX (BAPTÊMES, MARIAGES, SÉPULTURES), INSTRUCTION PUBLIQUE, ASSISTANCE PUBLIQUE, SANTÉ (LUTTE CONTRE LES ÉPIDÉMIES, PESTE, MÉDECINS).

- GG 1** Baptêmes, mariages, sépultures. – 1668-1699. – Registre *in-8* 317 feuillets papier.
- GG 2** Baptêmes, mariages, sépultures. – 1700-1729. – Registre *in-8* 242 feuillets papier.
- GG 3** Baptêmes, mariages, sépultures. – 1730-1757. – Registre *in-8* 224 feuillets papier.
- GG 4** Baptêmes, mariages, sépultures. – 1758-1771. – Registre *in-8* 185 feuillets papier.
- GG 5** Baptêmes, mariages, sépultures. – 1772-1780. – Registre *in-8* 145 feuillets papier.
- GG 6** Baptêmes, mariages, sépultures. – 1780-1787. – Registre *in-8* 154 feuillets papier.
- GG 7** Baptêmes, mariages, sépultures. – 1788-1793. – Registre *in-8* 132 feuillets papier.
- GG 8** Cultes. Service paroissial. – 1546-1663. – Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.
- GG 9** Cultes. Déplacement du confessionnal, location et emplacement des bancs de l'église. – 1772-1787. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 14 feuillets papier, 5 pièces papier, 1 cahier 4 feuillets parchemin.
- GG 10** Cultes. – 1717-1767. - Liasse : 2 pièces papier.
- GG 11** Cultes. Chapelles. – XVII^e siècle. - Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- GG 12** Confréries. – Droit de sépulture dans l'église. – 1636. - Liasse : 3 pièces papier.
- GG 13** Cultes. Poursuites contre les protestants. – 1682-1689. - Liasse : 2 pièces papier.
- GG 14** Instruction publique. Sciences. – 1631-1786. - Liasse : 4 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- GG 15** Instruction publique. Levée de la carte de France. – 1768-1778. - Liasse : 4 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.
- GG 16** Instruction publique. Librairie. - Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- GG 17** Assistance publique. Dons et legs. – 1652-1781. – Liasse : 3 cahiers *in-8* 10 feuillets papier, 6 pièces papier.
- GG 18** Assistance publique. Dons et legs. – 1735. – Liasse : 1 pièce papier.
- GG 19** Assistance publique. Dons et legs. – 1761. – Liasse : 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.
- GG 20** Assistance publique. Hospice des Quinze Vingts. – 1610. – Liasse : 1 pièce papier imprimé.
- GG 21** Assistance publique. Hôpitaux. – 1724-1783. – Liasse : 2 pièces papier.
- GG 22** Assistance publique. Bâtards. – 1719-1773. – Liasse : 5 pièces papier, 1 brochure *in-8* 12 pages papier imprimé, 2 pièces papier imprimé, 2 cachets.
- GG 23** Assistance publique. Contribution de l'évêque et du prieur. – 1620. – Liasse : 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier, 5 pièces papier, 1 pièce parchemin.

- GG 24** Assistance publique. – 1729-1773. – Liasse : 21 pièces papier, 1 pièce papier imprimé,
- GG 25** Assistance publique. Service médical. – 1764. – Liasse : 3 pièces papier.
- GG 26** Assistance publique. Mendicité. – 1724-1783. – Liasse : 2 pièces papier, 1 brochure *in-8* 11 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.
- GG 27** Assistance publique. Épidémies. – 1614-1759. – Liasse : 2 cahiers *in-8* 8 feuillets papier, 13 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- GG 28** Assistance publique. Bureau de la santé. – 1720-1722. – Registre *in-8* 14 feuillets papier.
- GG 29** Assistance publique. Sinistres. – 1772. – Liasse : 1 pièce papier.
- GG 30** Biens ecclésiastiques. – 1643. - Liasse : 1 pièce papier.
- GG 31** Confrérie du Saint Esprit. – 1611. - Liasse : 1 pièce papier.
- GG 32** Contrat de mariage. – 1595. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.

- GG 1** . Baptêmes, mariages, sépultures. – 1668-1699. – Registre *in-8* 317 feuillets papier.
GG 2 . Baptêmes, mariages, sépultures. – 1700-1729. – Registre *in-8* 242 feuillets papier.
GG 3 . Baptêmes, mariages, sépultures. – 1730-1757. – Registre *in-8* 224 feuillets papier.
GG 4 . Baptêmes, mariages, sépultures. – 1758-1771. – Registre *in-8* 185 feuillets papier.
GG 5 . Baptêmes, mariages, sépultures. – 1772-1780. – Registre *in-8* 145 feuillets papier.
GG 6 . Baptêmes, mariages, sépultures. – 1780-1787. – Registre *in-8* 154 feuillets papier.
GG 7 . Baptêmes, mariages, sépultures. – 1788-1793. – Registre *in-8* 132 feuillets papier.

NDLR : L'inventaire Anthoine de ces actes de baptêmes, mariages et sépultures (BMS) est très incomplet et donc sans intérêt pour effectuer des recherches généalogiques. Nous ne le reproduisons pas.

Le Cercle généalogique du sud-est varois (CGSEV), dont le siège est à Fréjus, a analysé la totalité des actes et réalisé des tables. Il a de plus complété le dépouillement des actes présents à Puget par celui des actes détenus par les archives départementales du Var. On se reportera donc utilement aux publications de cette association. Voici la liste des fascicules existants, consultables au CGSEV:

***Baptêmes, mariages, sépultures - 1668-1787 ²**

Ce recueil général a été repris sous une forme plus détaillée, pour les baptêmes et mariages :

Baptêmes - 1668-1787 (indication des parents).

Mariages - 1668-1787 (filiation des époux).

Baptêmes - 1599-1661 ³

***Baptêmes, mariages, sépultures - 1788-1791 ⁴**

Naissances, mariages, décès - 1793-an 12 ⁵

Contrats de mariage et testaments - 1614-1667 ⁶

Les tables précédées d'une étoile peuvent être consultées au Bureau de l'état civil de la mairie de Puget-sur-Argens (sur rendez-vous)

² Archives communales de Puget-sur-Argens, GG 1 à GG 6

³ Archives départementales du Var, 7 E 102/1

⁴ Archives départementales du Var, 7 E 102/3

⁵ Archives communales de Puget-sur-Argens, E 12

⁶ Archives départementales du Var, 3 E 68/30 à 45

GG 8 . Cultes. Service paroissial. – 1546-1663.

Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce parchemin.

Extrait d'arrêt du parlement relevant « *les sindicz, manans et habitans* » du Puget de l'appel de la sentence de visite rendue par Boniface Pignole, vicaire général de Fréjus, en « *augmentation du divin service, provision d'habitiz et ornemens* » pour la chapelle de St Antoine (1546). – Supplique à l'évêque, en exécution de l'arrêt du parlement de 1549, portant augmentation du nombre de prêtres, attendu que le bénéfice rend plus de 2 000 livres et que Puget qui n'avait alors que 60 maisons, en compte aujourd'hui 120, « *et partant il n'y a plus que le viquaire qu'il dit la messe sulemant les dimanches, de fasson qu'il n'y a que deux messes le dimanche et une le subrjour et les bonnes festes, [qu'il] ne peut pas soubvenir à la confesse et administrer les st sacrements, de manière que tout le peuple en souffre et ne peuvent pas vivre en crestien à faute dud. service divin, et que mesme il n'y a pas de sermon au st temps de caresme, ainsin qu'il est de coustume dans tous les lieux de la province* » (1600). – Exploit de commandement, à la requête du vicaire général, ordonnant à Jean Marenc, vicaire du lieu, « *de faire la procession à la chapelle St Anthoine tous les dimanches depuis l'invention Ste Croix jusque au quatorze septembre* » ,...de remettre aux marguilliers les ornements de la chapelle de Notre-Dame ; tenir « *un linge honneste sur le balustre* » pour la communion ; fournir des cordes pour la sonnerie des cloches ; enseigner ou faire enseigner la doctrine tous les dimanches et grandes fêtes (1663).

GG 9 . Cultes. Déplacement du confessionnal, location et emplacement des bancs de l'église. – 1772-1787.

Liasse : 2 cahiers in-8 14 feuillets papier, 5 pièces papier, 1 cahier 4 feuillets parchemin, 1 cachet.

Consultation : de l'avocat Revel, fils de

Draguignan, portant que les frais de remplacement du confessionnal démoli sont à la charge de la commune (1772) ; - de N. Muraire, avocat, contenant 1° que l'arrangement des *confessionnaux étant* de la juridiction épiscopale, la commune doit s'adresser à l'évêque et demander une visite à ce sujet ; 2° que les concessions des bancs n'étant « *que précaires et révocables* » et ne pouvant se prescrire « *durant quelque temps qu'on en ait joui* » ...la « *communauté fabricienne a le droit de déplacer les bancs et de les mettre à l'enchère.* » – Extrait : de délibération communale et placet en autorisation d'augmenter le nombre des bancs et de les louer aux enchères ; - d'arrêt du parlement homologuant ladite délibération « *sans préjudice de l'opposition* ». – Missive de l'évêque portant d'attendre son retour « *pour juger de ce qui convient le mieux* » (1787).

GG 10 . Cultes. – 1717-1767.

Liasse : 2 pièces papier.

Lettres du vicaire général autorisant à moissonner les jours de la St Jean et de la St Pierre, à la condition de ne pas se livrer à d'autres travaux et d'entendre la messe avant d'aller aux champs.

GG 11 . Cultes. Chapelles. – XVII^e siècle.

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Extrait de lettres de commission délivrées par Henri IV, à la demande du pape, ordonnant des quêtes « *pour la réparation de l'église nostre Dame Affricano, dit de Piété, en Languedoc* » et l'entretien des religieux desservants avec concession d'indulgences, « *a peine de mil escus* » contre ceux qui y mettraient « *destourbier ou empeschement* » . – Certificat de passage du frère Antoine Réal et quittance et quittance « *pour la despense de bouche tant pour [lui] que pour [son] asnesse* » , 12 sols 6 deniers (23 novembre 1614).

GG 12 . Confréries. Droit de sépulture dans l'église. – 1636.**Liasse : 3 pièces papier.**

Décret du juge du lieu et exploits de commandement sur requête des marguilliers de la chapelle du St Rosaire [érigée dans l'église paroissiale], aux redevables qui ont fait inhumer des corps dans les tombes de ladite chapelle , de payer le droit perçu « *suivant l'ancienne coutume* », savoir : « *les grands corps, trois livres et les petits enfans une livre dix sols* ».

GG 13 . Cultes. Poursuites contre les protestants. – 1682-1689.**Liasse : 2 pièces papier.**

Circulaire du procureur du roi au siège de Draguignan enjoignant de donner l'état des maisons « *de ceux de la religion prétendue réformée* » et le nom de ceux qui exerceraient des fonctions publiques, tels que notaires, greffiers, etc. (1682). – Extrait d'ordonnance du roi portant peine de mort contre « *les nouveaux convertis* » réunis en assemblées ; ordonnance du lieutenant général pour exécution (1689).

GG 14 . Instruction publique. Sciences. – 1631-1786.**Liasse : 4 pièces papier, 3 pièces papier imprimé.**

Extrait : de lettres patentes défendant « *à tous medecins, chirurgiens et apoticaire d'exercer et pratiquer publiquement, ni tenir boutique ouverte tant en [la] ville d'Aix* » qu'aux autres villes et lieux de Provence « *non jurés* », « *qu'ils n'ayent au préalable satisfait aux statuts et reglements de ladite Université* » (1631) ; - d'arrêt du parlement pour exécution (1685). – Circulaire de : N. Lieutaud, docteur en médecine à Aix « *et acteur de l'Université* », enjoignant aux chirurgiens et pharmaciens de prendre des lettres de maîtrise (1731) ; - N. de Marville sur la découverte et l'emploi de sels « *de la nature du sel d'Epsom et de sel de Glauber* » (1742) ; - du subdélégué de

l'intendant demandant un état des chirurgiens, barbiers perruquiers et sages femmes (1737) ; du même enjoignant de faire connaître la nature des minéraux que l'on trouve dans la commune et de lui en transmettre des échantillons ; - du même contenant de faire connaître le mode de traitement employé contre la maladie vermineuse des animaux (1759) ; - du même enjoignant aux médecins et chirurgiens de fournir, pour la société royale de médecine, des renseignements sur les maladies particulières de chaque lieu (1786).

GG 15 . Instruction publique. Levée de la carte de France. – 1768-1778.**Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.**

Circulaires du subdélégué de l'intendant et des procureurs du Pays : ordonnant notamment de fournir le logement et tout ce qui sera nécessaire à N. Bourcet de la Saigne, ingénieur géographe, pour la levée de la carte de France (1768). – Certificat délivré par N. Micas, ingénieur, attestant que la commune lui a fourni le logement pendant 8 jours et un indicateur pendant 7 jours (1778).

GG 16 . Instruction publique. Librairie. – 1779.**Liasse : 1 pièce papier imprimé.**

Circulaire d'[Honoré ?] Bouche, avocat au parlement, annonçant la publication d'un code de loi.

GG 17 . Assistance publique. Dons et legs. – 1652-1781.**Liasse : 3 cahiers in-8 10 feuillets papier, 6 pièces papier.**

Extrait d'acte contenant obligation par la commune d'employer annuellement à « *marier pauvres filles* » les intérêts de 150 livres léguées par Baptiste Laugier, ménager de Puget (1652). – Extrait de testament par lequel Honoré Guirard [alias Gueirard] lègue 600 livres dont les intérêts serviront à doter des filles pauvres (1672). – Exploit de

commandement à la requête de Jean Palon, travailleur de Puget, pour paiement de la somme à lui accordée par les consuls dans son contrat de mariage suivant le legs Guirard. – ordonnance de l'intendant, sur requête, enjoignant d'acquitter ledit legs (1771). – Etat des 27 pauvres du lieu auxquels doivent être distribuées les 160 livres léguées par Claude Abbé (1743). - Extrait de testament de Pierre Clapier, ancien curé de Puget contenant un legs de 600 livres dont les intérêts seront distribués annuellement aux pauvres (1779). – Missive de Joseph Clapier, bourgeois de Moustiers, frère et héritier du testateur, annonçant son intention de remettre ledit legs. – Requête en autorisation d'accepter le legs et extrait de délibération communale. – Ordonnance d'autorisation enjoignant de justifier de l'emploi de la somme (1781).

GG 18 . Assistance publique. Dons et legs. – 1735.

Liasse : 1 pièce papier.

Copie de circulaire des chefs de viguerie relative à la fondation de 10 000 livres de rente faite par le président de St Vallier pour doter annuellement une fille noble de Provence.

GG 19 . Assistance publique. Dons et legs. – 1761.

Liasse : 1 pièce papier imprimé, 1 cachet.

Circulaire du procureur général enjoignant de fournir l'état des fondations et aumônes réglées, ainsi que des bureaux et œuvres de charité.

GG 20 . Assistance publique. Hospice des Quinze-Vingts. – 1610.

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Extrait d'arrêt du parlement de Paris, à la requête de Marin le Maistre, frère aveugle et procureur de l'hospice, ordonnant de faire des quêtes aux fêtes de Pâques et de la Toussaint, et de placer « *troncq et capsés* » dans les églises, des indulgences sont attachées à ces aumônes.

GG 21 . Assistance publique. Hôpitaux. – 1724-1783.

Liasse : 2 pièces papier.

Lettre : des consuls de Roquebrune informant que l'aveugle maltraité et volé sur le territoire de cette commune, par les 2 malfaiteurs arrêtés à Puget, a été mis à l'hôpital (1724) ; - des recteurs de l'hôpital de Toulon réclamant les frais de traitement de Jean-Baptiste Touil (1783).

GG 22 . Assistance publique. Bâtards. – 1719-1773.

Liasse : 5 pièces papier, 1 brochure in-8 12 pages papier imprimé, 2 pièces papier imprimé, 2 cachets.

Convention par laquelle Honoré Gueyte, ménager de la Motte, s'engage à nourrir et à vêtir « *le nommé Louis* » jusqu'à l'âge de 9 ans accomplis, moyennant 50 livres payables la moitié dans 6 mois et le restant à l'expiration des 9 années (1719) ; - Circulaire : des chefs de viguerie annonçant que les recteurs de l'hôpital St Jacques d'Aix ont porté le salaire mensuel des nourrices pour les enfants de 2 à 10 ans, à 3 livres avec les hardes, de 10 à 15 ans, à 3 livres sans les hardes (1761) ; - des recteurs du susdit hôpital invitant les curés et les consuls des campagnes à veiller sur les enfants et empêcher qu'on ne les envoie mendier (1762). – Extrait du procès-verbal de l'assemblée des procureurs du Pays votant une imposition annuelle de 40 000 livres pour l'entretien de bâtards (1763). – Lettre : des administrateurs de l'hôpital de Draguignan annonçant le renvoi d'un bâtard attendu qu'ils ne se chargent que de ceux de la ville ; - des procureurs du Pays portant que, si la commune n'a pas d'hôpital, elle peut attaquer celui de Draguignan (1767-1770). – Lettre des procureurs du Pays au sujet de l'entretien des bâtards, ou enfants trouvés (1773).

GG 23 . Assistance publique. Contribution de l'évêque et du prier. – 1620.

Liasse : 1 cahier in-8 4 feuillets papier, 5 pièces papier, 2 pièces parchemin.

Comparant des chefs de viguerie portant que,

ensuite d'un arrêt du parlement, les communes sont obligées de nourrir leurs pauvres. – Extrait : dudit arrêt enjoignant « à tous seigneurs aultz justiciers, consuls des villes et lieux de ce pais de provoier promptement alla necessité des pources, chacungen leur endroyt ...le plus comodement que fere se pourra, allaquelle cotte y entreront les gens d'église et gentilhommes à proportion de leurs revenus » ; certificat de publication ; - de délibération communale portant de prier l'évêque et le prier prébendé de fournir 20 charges [32 hl] de blé pour leur quote-part des secours à distribuer, et en cas de refus de s'adresser au parlement. - Requête, décret et lettres de contrainte.

GG 24 . Assistance publique. – 1729-1773.

Liasse : 22 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Extrait de délibération communale portant acceptation de l'offre de 20 charges [32 hl] de blé à prendre au grenier de la viguerie au prix de 29 livres la charge [160 l] (1729). - Lettre : des consuls du Muy accusant réception d'un Turc qu'ils feront conduire à la commune voisine (1734) ; - des recteurs de l'hôpital de Fréjus invitant à secourir et faire conduire au Muy une petite fille à destination de Pignans (1736). – Copie de certificat d'indigence et de route délivré par : le maire et le curé de Gémenos en faveur de Thomas Quely, Espagnol, qui a été victime d'un vol dans les environs de cette commune (1756) ; - les directeurs de l'hôtel-Dieu de Marseille : - des recteurs de l'hôpital de Besse ; - de l'hôpital de Toulon ; - de l'hôpital de Pignans (1757) ; - des maire et recteurs de Vallauris, en faveur de Sébastien Jean, d'Avignon, dont la femme a accouché de 3 jumeaux (1761). – Circulaire du subdélégué de l'intendant annonçant que la province fera des avances aux communes pauvres à charge de remboursement dans un délai déterminé. – Modèle de délibération (1773).

GG 25 . Assistance publique. Service médical. – 1764.

Liasse : 3 pièces papier.

Lettre de N. Cavalier, docteur en médecine

de Fréjus, informant qu'il ne peut plus, pour cause de cécité, vaquer à la visite des malades. – Convention entre les consuls et le docteur Nicolas Gavot, de Puget, sous condition du retrait de la fonction du docteur Lambert, de Fréjus.

[NDLR : le village, composé de 500 âmes, est très malsain et sujet à de fréquentes maladies à cause des marais qui l'avoisinent].

GG 26 . Assistance publique. Mendicité. – 1724-1783.

Liasse : 2 pièces papier, 1 brochure in-8 11 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.

Extrait de déclaration du roi : accordant un délai de 15 jours aux mendiants valides pour prendre un emploi afin de subsister de leur travail, et aux invalides pour se rendre dans les hôpitaux ; enjoignant à ceux qui sont valides et sans travail de se présenter dans les hôpitaux, où réunis par compagnies de 20 hommes et conduits par un sergent, ils seront employés aux ouvrages des ponts et chaussées ou autres ; peine de 5 ans de galères contre ceux qui, ayant quitté l'hôpital sans congé du directeur, seraient trouvés mendiant, « qui seront arretez demandant l'aumône avec insolence » ; « qui se diront faussement soldats...ou contrefaisant les estropiez... » (1724). – Circulaire : [du procureur général] enjoignant de dresser la liste des mendiants de la commune (1768) ; - du subdélégué de l'intendant enjoignant de lui transmettre l'état de tous les établissements charitables (1775) ; - de l'intendant ordonnant de faire arrêter les « religieux hospitaliers et autres religieux étrangers » (1783).

GG 27 . Assistance publique. Épidémies. – 1614-1759.

Liasse : 2 cahiers in-8 8 feuillets papier, 13 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Lettre des consuls de Fréjus transmettant l'avis donné par St Tropez que des « morisquous » infectés de contagion sont descendus à Cavalaire (1614). – Extraits d'arrêts du

parlement : prohibant l'introduction en Provence des marchandises venant de Lyon ; défendant aux supérieurs des maisons religieuses de recevoir des personnes étrangères à la province à l'exception des prédicateurs de l'avent et du carême, pour lesquels il sera pris des mesures spéciales ; - défendant toute communication avec Carpentras, Valence ; - enjoignant à toutes les communes d'établir un bureau de la santé ; - annonçant que Vizille a été déclarée contaminée ainsi que Loudun, St Pons, etc. ; - ordonnant aux consuls de faire faire l'autopsie des personnes mortes et soupçonnées de maladie contagieuse pour en dresser procès-verbal qui sera déposé au greffe du parlement ; - suspendant l'entrée dans le Dauphiné, notamment à Grenoble ; - informant de la fermeture de toutes les portes d'Aix, à l'exception de 3 ; - ordonnant « *que la maison où Château Redon et sa femme sont mors...[à] Digne sera placardée* », défendant aux habitants de sortir de la ville et de tenir la foire du mois de juin ; - enjoignant aux moissonneurs, venant du Languedoc et du Dauphiné, de se munir de billets de santé. – Circulaires des chefs de viguerie annonçant un cas de maladie contagieuse à Aiguines (1628-1629). – Circulaire et instruction du gouverneur portant que Thomas de Pierrefeu, commandant en la viguerie de Draguignan, fera établir des gardes aux villes et villages et qu'il les visitera. – procès-verbal de visite par ledit commandant contenant : confirmation dans leurs fonctions les membres du bureau de la santé ; quelques observations sur les barricades et la défense au meunier de recevoir les étrangers ; l'injonction à « *l'officier de garde de rester toutes les* » 24 « *heures à son corps de garde sans pouvoir en bouger, excepté la nuit qu'il sera obligé avec deux soldats de faire des rondes à toutes les barrières* ». – Procès-verbal du même ordonnant de fermer la porte du côté de l'église et d'ouvrir celle du côté de Draguignan, comme plus commode pour la rentrée du foin (1720-1721). – Circulaire des chefs de viguerie invitant à continuer de faire bonne garde aux portes et à ne pas oublier le vu sur les billets de santé (1722). - Copie de circulaire du bureau de la santé de Nice annonçant que

2 bâtiments venant de Tunis ont eu 11 passagers ou matelots morts de la peste (1759).

GG 28 . Assistance publique. Bureau de la santé. – 1720-1722.

Registre *in-8* 14 feuillets papier.

Transcription du procès-verbal de visite du commandant de la viguerie confirmant l'amende de 3 livres infligée par le bureau à Jean Sauvan, sorti du lieu par une fenêtre, et celle de 30 sols à un autre qui « *a forcé les barrières* » (1720). – Délibéré, conformément à la décision du « *bureau de...l'évêque* », d'imposer à « *Nocolas Bareste ou sa mère* » les frais de leur quarantaine ; - de consigner François Gras jusqu'à ce qu'il ait payé ou fait raccommoder le tambour qu'il a cassé (13 février) ; - de fixer, suivant le décompte, à 26 livres 18 sols les frais de quarantaine de Nicolas Bareste « *et de tous ceux qui étaient dans sa maison* » (20 février). – Amende de 30 sols infligée à François Beuf et de 10 sols à Pierre Arion, pour avoir manqué à la garde (23 février). – Délibéré de faire enfermer le susdit Beuf dans la maison que son père « *possède à l'enclos de ce lieu communiquant par une porte en dessous, ...de fermer l'ouverture et griller la fenêtre dans* » 24 heures « *à peine de faire fermer le tout à ses dépens* », attendu qu'ayant été consigné au corps de garde jusqu'à l'acquiescement de son amende, il s'est évadé (24 février). – Injonction aux 2 soldats qui ont brisé la porte du corps de garde de la faire réparer immédiatement. – Remise de l'amende infligée à François Beuf, lequel « *est venu s'humilier et faire l'acte de civilité au bureau* » (25 février). – Amende de 6 livres à Pierre La Garde et à Nicolas Caïs qui ont brisé la barrière (26 février). – Délibéré : 1° d'interner dans une cabane, pour y faire quarantaine, Blaise Perate et Jean Amoureux, de Gênes ; 2° de relever Nicolas Bareste de sa quarantaine, conformément à l'avis de l'évêque (1^{er} mars). – Injonction aux consuls de faire un nouveau rôle des hommes « *sujets à la garde* » pour réduire les compagnies de 8 à 5 hommes (1^{er} mai). – On dénoncera au viguier de l'évêque, comme

seul compétent, le fait de plusieurs jeunes gens qui ont joué aux boules au-dessous de l'église pendant la procession célébrée pour demander de la pluie (4 mai). – Nomination : d'un adjoint au capitaine de garde pour vérifier et viser les billets de santé des étrangers et des habitants du lieu allant à la campagne ; - d'un tambour qui battra le matin pour relever la garde et à l'entrée de la nuit pour la retraite (15 juin). – Augmentation des gages du préposé à la visite des billets (17 juin). - Défense aux habitants de se louer pour la moisson à des étrangers, attendu que les journaliers manquent à Puget par suite du petit nombre de moissonneurs venus de la montagne. – Amende de 20 sols contre : Nicolas Audibert, pour s'être fait remplacer au corps de garde par un jeune garçon non enrôlé (22 juin) ; - Emmanuel Jubert pour n'avoir « *pas fait sa garde* » (10 août). - Injonction à tous ceux qui entreront à Puget de « *laisser à la porte du corps de garde une bûche de bois ou un sermens* » pour l'usage de la garde. – Amende de 20 sols à Joseph Pailler, soldat de la garde, pour avoir insulté une femme. – Délibéré de « *consigner à la porte du corps de garde* » « *pons Clémens, tailleur d'habits, ... de Draguignan [qui] doit venir travailler dans ce lieu...[attendu] qu'il y a des violens soupçons sur sa conduite* » (26 novembre) (1721). – Injonction à Joseph Barbou de remettre en leur premier état les barrières qu'il a brisées du côté du château ainsi que le bois qu'il en a enlevé (2 juin 1722).

GG 29 . Assistance publique. Sinistres. – 1772.

Liasse : 1 pièce papier.

Circulaire du subdélégué de l'intendant enjoignant de fournir un état « *des malheurs* » survenus dans la commune et d'indiquer le montant des pertes avec pièces à l'appui.

GG 30 . Biens ecclésiastiques. – 1643.

Liasse : 1 pièce papier.

Sommation de M. de la Marre au sujet des biens ecclésiastiques de la communauté.

GG 31 . Confrérie du Saint Esprit. – 1611.

Liasse : 1 pièce papier.

Supplique pour paiement d'une rente ; Honoré Amic, ménager de Fayence, contre Jean Antoine Rainaud et Etienne Gavot de la confrérie du St Esprit.

GG 32 . Contrat de mariage. – 1595. Cahier *in-8* 4 feuillets papier.

Mariage entre Jean Laugier et Marguerite Reynier [alias Rayniere], des Arcs (31 janvier).

SÉRIE HH

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE : DROITS, RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION, POIDS ET MESURES, BOULANGERIE, BOUCHERIE, VIN, etc.

- HH 1** Agriculture. – 1629. – Liasse : 1 pièce papier.
- HH 2** Agriculture. – 1723-1759. – Liasse : 19 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.
- HH 3** Agriculture. – 1762-1771. – Liasse : 1 pièce papier, 3 pièces papier imprimé.
- HH 4** Agriculture. Haras. – 1758. – Liasse : 1 pièce papier.
- HH 5** Agriculture. Épizooties. – 1629-1767. – Liasse : 13 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- HH 6** Agriculture et commerce. – 1753-1774. – Liasse : 14 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.
- HH 7** Agriculture et commerce. Approvisionnement de blé. – 1707-1764. – Liasse : 20 pièces papier.
- HH 8** Agriculture et commerce. Huiles. – 1715-1763. – Liasse : 2 pièces papier, 1 brochure *in-8* 7 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.
- HH 9** Agriculture et commerce. – 1717-1767. – Liasse : 1 brochure *in-8* 10 pages papier imprimé, 3 pièces papier imprimé.
- HH 10** Agriculture et commerce. Soie et mûriers. – 1758-1763. – Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- HH 11** Agriculture et commerce. Miel. – 1764-1771. – Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.
- HH 12** Industrie. – 1745-1764. - Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.
- HH 13** Industrie. Blondes. – 1772. - Liasse : 1 pièce papier.
- HH 14** Industrie et commerce. – 1726-1736. - Liasse : 1 pièce papier, 2 pièces papier imprimé.
- HH 15** Commerce. Monnaies. – 1691-1771. - Liasse : 41 pièces papier, 6 pièces papier imprimé.
- HH 16** Commerce. Acquits à caution. – 1779. - Liasse : 1 pièce papier.

HH 1 . Agriculture. – 1629.**Liasse : 1 pièce papier.**

Extrait d'arrêt du parlement enjoignant aux consuls des vigueries de Draguignan, Digne, etc., de faire le relevé de la quantité de grains existant dans les communes.

HH 2 . Agriculture. – 1723-1759.**Liasse : 19 pièces papier, 2 pièces papier imprimé.**

Circulaires et copie de circulaires : de l'intendant demandant un état de la quantité des grains, vin et huile récoltés (1723-1725) ; - du subdélégué ordonnant de lui transmettre un état détaillé de la récolte (1727) ; - du même enjoignant de fournir un état de la quantité d'avoine récoltée, du prix de la paille, fourrages, pain et viande (1733). – Projet de lettre des consuls de Puget contenant que la livre {[4 hg] de viande est vendue, savoir : le mouton, 3 sols 4 deniers ; le « *menon* » [bouc châtré] et brebis, 28 deniers ; le pain « *mejan* » de 12 onces ½ [2 hg], 1 sol ; le blé, 20 livres la charge [160 l] (1739). - Circulaire du subdélégué : ordonnant de dresser l'état de « *l'apparence* » de la récolte (1743-1744) ; - du même annonçant l'envoi de modèles d'état à remplir pour les différentes espèces de grains (1759).

HH 3 . Agriculture. – 1762-1771.**Liasse : 1 pièce papier, 3 pièces papier imprimé.**

Circulaire : des procureurs du Pays informant que, sur l'ordre de l'assemblée des communautés, ils demanderont des lettres patentes d'autorisation pour l'établissement d'une société d'agriculture et de commerce (1762) ; - des mêmes prescrivant aux communes qui désireraient retenir des émigrants allemands, pour l'agriculture, d'en faire la demande en indiquant le nombre de familles dont ils auraient besoin (1763) ; - du subdélégué invitant les consuls à dresser l'état des récoltes (1767) ; - des procureurs du Pays, portant qu'en vue de régénérer les oliviers, la province accordera des primes aux cultivateurs qui créeront des pépinières d'au moins 2 000 pieds (1771).

HH 4 . Agriculture. Haras. – 1758.**Liasse : 1 pièce papier.**

Circulaire du subdélégué de l'intendant prescrivant au garde-étalon de Puget de se rendre immédiatement à Fréjus pour instructions de la part de l'intendant.

HH 5 . Agriculture. Épizooties. – 1629-1767.**Liasse : 13 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.**

Extrait d'arrêt du parlement défendant l'introduction en Provence du « *bestail de ...boucherie* » venant du Dauphiné sans avoir été préalablement « *purifié* » (1629). – Copie de circulaire du subdélégué de l'intendant ordonnant de faire visiter les troupeaux qui viennent hiverner dans la commune (1743). – Circulaire du même touchant la maladie épidémique des bêtes à cornes qui règne en Languedoc et en Dauphiné, enjoignant aux propriétaires d'animaux malades, d'en faire la déclaration à la mairie ; du même invitant les consuls à recevoir les bœufs destinés à l'armée d'Italie sous obligation de ne pas les laisser communiquer avec ceux du pays infectés ; - du même ordonnant de faire la visite de toutes les bêtes à cornes et de les isoler, attendu la déclaration faite d'un bœuf mort à l'Isclé (1746). – Circulaire : des procureurs du Pays transmettant une « *méthode* » curative pour la maladie des chevaux et des bœufs (1758) ; - du subdélégué enjoignant de donner les noms et surnoms et les symptômes qui les accompagnent de toutes les maladies connues qui attaquent les chevaux, mulets, bœufs, cochons et bourriques. - Procès-verbal de déclarations faites par des propriétaires de troupeaux atteints de la « *cas* » [clavelée]. – Extrait de délibération communale portant que le troupeau du boucher atteint de la même maladie sera cantonné (1762-1767).

HH 6 . Agriculture et commerce. – 1573-1774.**Liasse : 14 pièces papier, 5 pièces papier imprimé.**

Extrait : de lettres patentes permettant le commerce de grains (1573) ; - d'ordonnance

du lieutenant général prohibant la sortie des blés (1636). – Modèle de délibération pour demander la prohibition de l'importation du blé dont le prix est tombé à 6, 7 et 8 livres la charge [160 l]. – Copie : de certificat du lieutenant général de la Marine attestant que, du 1^{er} août 1671 au 30 avril 1673, il a été embarqué à Arles 199 853 setiers [79 941, 2 hl] de blé venant en partie de la Bourgogne et du Dauphiné (1673) ; - d'extrait d'arrêt du parlement défendant les amas de blé ; d'ordonnance pour exécution et exploit de signification (1678) ; - d'extrait de déclaration du roi enjoignant aux propriétaires de déclarer la quantité de blé récolté et défendant l'introduction des bestiaux dans les champs avant l'enlèvement complet des gerbes (1709) ; - de circulaire du subdélégué informant de la prolongation de la permission de sortir les grains (1716) ; - du même donnant avis de la défense de mesurer et vendre les grains ailleurs que dans les halles (1723) ; - du même au sujet du rétablissement d'un droit sur les grains et farines (1728) ; - de circulaire des procureurs du Pays invitant les chefs de viguerie à transmettre un état portant la quantité de grains à acheter par les habitants de leur circonscription afin d'en faire venir des provinces voisines ce qui sera nécessaire (1730). – Extrait : de déclaration du roi exemptant de tous droits les grains importés (1740) ; - d'arrêt du parlement portant règlement pour la vente et le prix du pain (1761). – Copie de circulaire du subdélégué annonçant l'envoi d'extraits d'arrêts du Conseil d'Etat concernant le commerce des grains et attribuant aux intendants la connaissance des délits dans ledit commerce (1774).

**HH 7 . Agriculture et commerce.
Approvisionnement de blé. –
1573-1774.**

Liasse : 20 pièces papier.

Obligations sous seing privé : de divers habitants en faveur de la commune pour prêt de blé destiné aux semailles (1707) ; - de la commune en faveur de Joseph Renoux, de la Roque [-Esclapon], pour 30 charges de blé

au prix de 36 livres la charge [160 l] (1709). – Extrait de délibération communale, placets et ordonnance de l'intendant permettant : d'acheter 50 charges [80 hl] de blé et d'emprunter 1 500 livres (1759) ; - de faire un amas de blé et d'emprunter 4 000 livres (1764).

**HH 8 . Agriculture et commerce.
Huiles. – 1715-1763.**

**Liasse : 2 pièces papier, 1 brochure
in-8 7 pages papier imprimé, 3 pièces
papier imprimé.**

Circulaire des procureurs du Pays informant que le roi a accordé à la province la sous-ferme des nouveaux droits imposés sur les huiles (1715). – Extrait : d'arrêt du parlement et circulaire des procureurs du Pays et des chefs de viguerie concernant la défense de donner des « *en sus* » secrets (1761) ; - d'arrêt du Conseil d'Etat exemptant du droit de 50 sols par quintal [40 kg] les huiles de Provence exportées ; circulaire des procureurs du Pays pour exécution (1763).

**HH 9 . Agriculture et commerce. –
1717-1767.**

**Liasse : 1 brochure in-8 10 pages
papier imprimé, 3 pièces papier
imprimé.**

Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat : prorogeant l'exemption des droits sur les bestiaux venant de l'étranger ou passant d'une province dans une autre (1717) ; - permettant le transport et l'exportation en franchise des vins et eaux-de-vie du cru de la Provence (1767).

**HH 10 . Agriculture et commerce.
Soies et mûriers. – 1758-1763.**

**Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce
papier imprimé.**

Circulaire : des procureurs du Pays informant de la vente par la pépinière de Figanières de plants de mûriers à 3 sols 1 liard le pied (1758) ; - du subdélégué de l'intendant enjoignant aux éducateurs de vers à soie de

séparer les cocons blancs aux fins d'obtenir de la soie blanche dont l'exportation est prohibée en Chine, attendu « *qu'un particulier qui a demeuré longtemps [en cette contrée] a observé la méthode* » et fait des essais depuis 2 ans (1763).

HH 11 . Agriculture et commerce. Miel. – 1764-1771.

Liasse : 1 pièce papier, 1 pièce papier imprimé.

Circulaire : du subdélégué de l'intendant informant de l'annulation par le Conseil [d'Etat] de l'imposition établie à Ampus « *sur les ruches à miel étrangères* » (1764) ; - des procureurs du Pays promettant une prime de 150 livres à l'inventeur de ruches en paille qui permettent d'enlever le miel sans tuer les abeilles (1771).

HH 12 . Industrie. – 1745-1764.

Liasse : 2 pièces papier, 1 pièce papier imprimé.

Circulaire du subdélégué de l'intendant demandant le nombre de fours et de moulins. – « *Etat des artisans et marchands* » de Puget : menuisiers, 1 ; charrons, 2 ; maréchaux, 2 ; cordonniers, 2 ; tisserands, 5 ; marchands, 1 (1745). – Circulaire des procureurs du Pays demandant le nombre de fabriques et manufactures en activité dans la commune (1764).

HH 13 . Industrie. Blondes. – 1772.

Liasse : 1 pièce papier.

Circulaire des procureurs du Pays invitant les communautés à envoyer des élèves à la manufacture de blondes établie à Aix sous la direction de la demoiselle Fargue.

HH 14 . Industrie et commerce. – 1726-1736.

Liasse : 1 pièce papier, 2 pièces papier imprimé.

Extrait : d'édit du roi défendant l'importation « *des toiles peintes ou teintées, des écorces d'arbre ou étoffes de la Chine, des Indes et livres les louis d'or de 16 livres, à 3 livres 10 sols les écus de 4 livres, etc.* (1725) ;

du Levant » (1726) ; - d'arrêts du Conseil d'Etat pour exécution (1730-1736).

HH 15 . Commerce. Monnaies. – 1691-1771.

Liasse : 41 pièces papier, 6 pièces papier imprimé.

Circulaires et copie de circulaires : des chefs de viguerie transmettant l'ordre de prorogation de 3 mois pour le cours des anciennes espèces (1691) ; - de l'intendant portant qu'à commencer de janvier les louis d'or et les pistoles d'Espagne n'auront cours que pour 12 livres 10 sols, les écus et réaux, 3 livres 8 sols, etc. (1703-1704) ; - des chefs de viguerie transmettant avis de l'arrêt ordonnant de porter les pièces réformées à l'hôtel des monnaies (1705) ; - des mêmes au sujet de 3 nouvelles diminutions dans l'année ; - des mêmes annonçant que, dans les stipulations entre particuliers, on pourra payer ¼ en billets et le reste en espèces ou en denrées ; - des mêmes au sujet de la diminution de 4 sols sur les pièces de 20 sols et de 2 sols sur celles de 10 sols (1708) ; - des mêmes sur le retrait du commerce des louis d'or, pistoles d'Espagne ou écus de l'ancienne fabrication (1710) ; - des mêmes annonçant la réduction des louis d'or à 16 livres, les écus neufs à 4 livres « *et tout le reste de l'argent et or à proportion* » (1716) ; - des mêmes au sujet de l'augmentation des louis d'or à 36 livres et à 6 livres les écus de 5 livres, les autres pièces à proportion (1718) ; - du subdélégué de l'intendant informant que, par arrêt du Conseil [d'Etat] toutes les vieilles monnaies seront retirées (1719). – Copie d'extrait : d'édit du roi ordonnant la « *réformation* » de toutes les espèces, attendu que « *le droit de seignuriage... [pris] sur la fabrication des espèces [a] donné lieu d'introduire dans [le] royaume quantité de louis contrefaits* » (1723) ; - d'arrêt du Conseil d'Etat portant réduction des espèces, savoir : à 24 livres le louis d'or de 27 livres, à 6 livres 3 sols les écus de 6 livres 18 sols et les autres pièces à proportion (1724). – Extrait d'arrêt du Conseil d'Etat : réduisant les vieilles monnaies, savoir : à 14 - portant augmentation des monnaies, savoir, les louis d'or à 24 livres, les écus à 6 livres,

etc. (1726). – Circulaire des procureurs du Pays annonçant la fabrication, en Provence, de 600 000 livres en « *sols, demi-sols et liards* » (1767-1771).

**HH 16 . Commerce. Acquits à caution.
– 1779.**

Liasse : 1 pièce papier imprimé.

Extrait d'arrêt de la Cour des comptes révoquant l'arrêt qui établit des acquits à caution pour le transport des denrées et marchandises.

SÉRIE II

DOCUMENTS DIVERS ENTRÉS PAR VOIES EXTRAORDINAIRES : ACTES ET DOCUMENTS RELATIFS AUX ARCHIVES, DONNÉES, ACHATS D'ARCHIVES, ÉTAT SOMMAIRE DES ARCHIVES ET DES REGISTRES, INVENTAIRE ANALYTIQUE DES ARCHIVES, INVENTAIRE GÉNÉRAL DE TOUS LES TITRES ET DOCUMENTS, ARMOIRIES.

- II 1 Assemblées. Assemblées des 3 États de Provence. – 1554. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- II 2 Assemblées. Assemblées des 3 États de Provence. – 1563. – Cahier *in-8* 12 feuillets papier.
- II 3 Assemblées. Assemblées des 3 États de Provence. – 1611. – Cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- II 4 Assemblées. Assemblées des 3 États de Provence. – 1620. – Liasse : 1 pièce papier.
- II 5 Assemblées. Assemblées des 3 États de Provence. – 1629. – Cahier *in-8* 8 feuillets papier.
- II 6 Assemblées. Assemblées des communautés. – 1579. – Cahier *in-8* 10 feuillets papier.
- II 7 Assemblées. Assemblées des communautés. – 1760. – Liasse : 1 brochure *in-8* 8 pages papier imprimé, 1 pièce papier imprimé.
- II 8 Assemblées. Assemblées des communautés. – 1766. – Brochure *in-8* 9 pages papier imprimé.
- II 9 Assemblées. Assemblées des procureurs du Pays. – 1772. – Brochure *in-8* 41 pages papier imprimé.
- II 10 Assemblées. Assemblées des procureurs du Pays. – 1782. – Brochure *in-8* 13 pages papier imprimé.
- II 11 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1708. – Liasse : 1 pièce papier.
- II 12 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1774. – Brochure *in-8* 54 pages papier imprimé.
- II 13 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1778. – Brochure *in-8* 86 pages papier imprimé.
- II 14 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1780. – Brochure *in-8* 36 pages papier imprimé.
- II 15 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1782. – Brochure *in-8* 30 pages papier imprimé.
- II 16 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1783. – Brochure *in-8* 38 pages papier imprimé.
- II 17 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1784. – Brochure *in-8* 33 pages papier imprimé.

- II 18 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1785. – Brochure *in-8* 52 pages papier imprimé.
- II 19 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1786. – Brochure *in-8* 39 pages papier imprimé.
- II 20 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1787. – Brochure *in-8* 32 pages papier imprimé.
- II 21 Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1788. – Brochure *in-8* 17 pages papier imprimé.
- II 22 Assemblées. Assemblées de la communauté de Draguignan. – 1788. – Brochure *in-8* 18 pages papier imprimé.
- II 23 Port de Fréjus. – 1778. - Liasse : 1 pièce papier.
- II 24 Port de Fréjus. – 1778. - Liasse : 1 pièce papier.
- II 25 Administration économique des communautés de Provence. – 1786. - Brochure *in-8* 79 pages papier imprimé.
- II 26 Inventaire. – 1760. - Liasse : 1 pièce papier.
- II 27 Inventaire. – 1770-1787. – Cahier *grand in-8* 12 feuillets papier.
- II 28 Assemblées. Assemblées de la viguerie. Lettres. – 1723-1786. – Liasse : 5 pièces papier.
- II 29 Assemblées. Assemblées des communautés. – 1719-1728. – Liasse : 4 pièces papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier.
- II 30 Archives. – 1770. - Liasse : 4 pièces papier.
- II 31 Contrats de particulier à particulier. – 1633-1680. - Liasse : 2 pièces papier.
- II 32 Lettre du maire de Roquebrune à celui de Puget. – 1786. – Liasse : 1 pièce papier.

II 1 . Assemblées. Assemblées des trois États de Provence. – 1554. Cahier *in-8* 4 feuillets papier.

Extrait des délibérations de l'assemblée des trois Etats de Provence. – Vote : d'une taille de 10 florins par feu ; - du paiement de 7 000 « francs » accordés par de précédentes assemblées à N. d'Oppède, premier président ; - de 4 000 livres en faveur du « comte » [de Tende ?] ; - de 200 « francs » au secrétaire pour « plusieurs » écritures. – Injonction à la Chambre des comptes de faire garnir les greniers de bon sel. – Les assemblées des communautés qui se tiendront à l'avenir ne pourront « conclu[re] chose contraire aux deliberations des Etats » . – Supplier... « le gouverneur de faire informer contre ceulx qui ont malversé ou comis abus à la levée ou conduite des gens de foulgages... » . - Défense aux juges chargés de faire enquête hors de leur juridiction de conduire un adjoint avec eux, ils le « prandront in partibus sinon qu'ils soyent requis par les parties » . - Demande au roi de fixer à 12 sols par jour les vacations des receveurs des tailles et des exacteurs des amendes et d'ordonner que les lieutenants de sénéchal, « juges subalternes ne prendront aulcunes espices » ...

II 2 . Assemblées. Assemblées des trois États de Provence. – 1563. Cahier *in-8* 12 feuillets papier.

Extrait des délibérations de l'assemblée des Etats. – Les procureurs du Pays résidant à Aix devront appeler les procureurs non résidents pour délibérer sur des affaires importantes. – Mission aux procureurs du Pays de réformer les abus auxquels se livrent les référendaires de la chancellerie de Provence, et d'en parler au président (f° 1). – Députation au roi « pour remonstrer les desordres que estoyent audit pays pour [le fait] des parthies desd. de la nouvelle religion et edict du » 17 « janvier et faire casser les compagnies des huguenaulx » . – Vote de 2 000 « francz » pour lesdits députés (f° 2). – Il sera nommé dans chaque vigariat 8 « gens ...des plus notables que se porra treuver, ayant la crainte de Dieu, ...pour » recevoir

les plaintes « que journellement surviennent ...tant pour occasion des larrecins, pilheries, violances, multres, sequthemantz, despoulation ...et brisement des biens qu'on a faict sur le pouvre pays, tant par les cappitaines, lieutenantz, etc....souldartz et tous aultres, et que pour raison de ce y a plusieurs gens ruynés et spoliassés (f° 3v°). – Nomination comme députés à la prochaine session des Etats pour les vigueries de Draguignan, Fréjus, Lorgues et Grasse, du marquis de Trans et du premier consul de chacune de ces villes (f° 4v°). - Acceptation de l'offre : de l'évêque de Marseille, au nom du clergé, et à titre d'avance, 6 000 livres pour l'entretien de 2 compagnies pendant 2 mois, « sauf à s'en remboursser ...sur les fruictz de ceulx de la nouvelle religion » ; - de l'assesseur d'Aix, au nom de la commune, d'avancer 18 000 livres. - Arrêté : de demander au roi de faire « de monoye petite, nuve à Aix telle quantité que le Pays y peusse avoyr solagement » ; - de donner délai d'un an à la ville de Barjols pour acquitter 200 écus qu'elle doit au trésorier (f° 5v°-6) ; - de demander au roi d'augmenter le nombre des officiers de justice (f° 7v°) ; - de prier le gouverneur de faire payer les tailles aux séquestres des biens des huguenots ; - « de supplier » le roi 1° « de bailher permission de abolir les motz dez cedicieulx, rebelles dont l'on a usé à l'endroit dud. s^r de Flassans et ceulx qui ont tenu son parti pour avoyr prins les armes pour le Roy, pour chasser du pays de Provence ceulx de la nouvelle appinion » ; 2° « de declarer estre hors de toute tache infamante » « les parans de tous ceulx des catholiques et aultres faisantz la guerre ausd. de la nouvelle appinion [et] que sont estés multris, executés par forme de pretendre justice et mort ignominieuse » (f° 8v°-9) ; 3° de confier au comte de Carcès les fonctions de gouverneur en l'absence du comte de Sommerive (f° 10) ; - 4° de faire réparer toutes les églises de la province (f° 10v°).

II 3 . Assemblées. Assemblées des trois États de Provence. – 1611. Cahier *in-8* 4 feuillets papier.

Extrait des délibérations de l'assemblée des trois Etats de Provence. – Imposition de : 31

livres 12 sols par feu pour payer le gouverneur ; - 15 livres 6 sols par feu pour « *la première paye* » des 45 000 livres de contributions ; - 12 livres 5 sols par feu pour les dettes du Pays.

II 4 . Assemblées. Assemblées des trois États de Provence. – 1620.

Liasse : 1 pièce papier.

Extrait des délibérations de l'assemblée des trois États de Provence, tenue à Marseille.
- Vote d'une imposition de 45 livres 12 sols par feu pour payer 45 000 écus au duc de Guise, gouverneur de la province, dont 22 005 écus pour 18 mois échus et « *pour toute pretention d'un gratuit* » ...

II 5 . Assemblées. Assemblées des trois États de Provence. – 1629.

Cahier in-8 8 feuillets papier.

Extrait des délibérations de l'assemblée des trois États de Provence, réunie à Tarascon.
- Injonction aux : consuls des communes où les États se réuniront de « *preparer des logis par bilhetes pour toutz...les depputés* » ;
- procureurs du Pays de faire préparer les lieux d'étape et tout ce qui est nécessaire pour le passage des troupes. – Députation au roi sur la demande de subside présentée par le conseiller d'Etat, pour lui offrir, « *quoique le Pays soict dans une nessecité extreme, la somme de* » 900 000 livres « *moyennant laquelle le Roy sera très hum[blement] supplié de ne lever aucune autre imposition* » .
– Injonction aux communes de présenter l'état des fournitures faites aux troupes pour en obtenir remboursement. – Election de procureurs du Pays joints, savoir : pour le clergé, les évêques de Sisteron et de Glandevès ; pour la noblesse, les seigneurs de La Barben et de Montmeyan et pour le tiers Etat, les communautés de Fréjus et de Riez. – « *Impositions : pour la pollice du... prevost des marechals* » 1 livre 5 sols par feu et par quartier ; pour les « *compensations* » des tailles des officiers de l'armée, 25 sols par feu ; pour les « *grandes despances que se sont faictes et se feront* » dans l'année, 8 livres par feu.

II 6 . Assemblées. Assemblées des communautés. – 1579.

Cahier in-8 10 feuillets papier.

Extrait des délibérations de l'assemblée des communautés, réunie à Fréjus. – Prestation de « *serment par toutz ceulx de l'assemblée de ne rapporter ce q[ui] aura esté dict ou tracté en general ou particulhier contre quelque personne que ce soyt, sauf que par toutz aura esté arrêté si pouvoyt dyct sur peyne d'infamie et sera desavoé de toutz* » ;
élection des « *chefz* » par les communes sans la présence « *de messieurs de la noblesse* » ;
combinaison de l'armée « *chefz de guerre* » comprenant général, colonel de cavalerie, colonel d'infanterie, la noblesse et le clergé entreront « *en cotte de la presente guerre* » ;
levée de 400 cavaliers, 200 « *armés à provoir monter sur bons chevaulx de service et les aultres ... seront à cheval arquibouziers* » ;
levée de 2 hommes par feu payés par chaque commune pour 1 mois « *et plus sy faut* » ;
volontaires entretenus par « *l'Union* » ;
emprunt de 20 000 écus dont obligation sera passée par les députés des vigueries de Grasse, Draguignan, Brignoles et Fréjus ;
- nominations, trésorier de l'Union, Guillaume Dolle ; Greffier, Pierre Bonaud ; commissaire général de cavalerie et d'infanterie, Jean Carbonel, notaire ; syndics « *les s^{rs} de Tourretes, de Vence et d'Allons, de Draguignan* » ... « *villes et villaiges se garderont à leurs despens* » ; « *aucun ne commerssera avec l'ennemy...[sous peine d'être] tractés comme ennemys* » ; nomination des « *s^{rs} des Arcz, Oreson et Alemagne [comme généraux]* , un seul en deffault des aultres pourra commander avec l'advis du conseil de guerre et d'estat » ;
partage des 400 cavaliers entre les s^{rs} d'Estoublon, de Tanneron, du Mui, de Pontevès et le chevalier de la Berlière ; « *sera mandé hommes exprès au s^r d'Alemaigne pour le fere venyr avec forces* » ;
invitation aux « *seygneurs de Cental, de Falcon, de Flassans, de Ventabren...et aultres, les communes de Marsseylhe au de della la Durance ... seront suppliez nous ayder et embrasser nostre party* » ; Grasse, St Paul, Draguignan, Brignoles, Lorgues « *et aultres*

de l'Union, en leurs vigariatz, eslyront les chefs des regimantz de l'infanterie »..., « *le Roy sera supplié de nous donner les biens des rebelles en recompance, et les consulz des villes dresseront rolle des rebelles le baylheront au lieutenant pour fere justice* » ; députation des s^{rs} des Arcs, de Faucon, du Muy, etc. , à l'effet de faire « *response pour la creance du Roy à la lettre de monseigneur le reverant cardynal d'Armagnac* » ; « *supplieront ... le sieur de Lesdiguières et aultres* » du Dauphiné de ne laisser sortir « *gens de son hobeysance pour fere la guerre contre nous et rappeler ceulx qui y sont venus* » ; sera présenté requête au parlement pour obtenir la répartition sur la province de la levée de 2 hommes par feu ; on députera à Comps pour recouvrer les papiers du s^f de Vins et on les mandera « *à la court* »... (1^{er} avril).

II 7 . Assemblées. Assemblées des communautés. – 1760.

Brochure in-8 8 pages papier imprimé, 1 pièce papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée des communautés réunie à Lambesc.

II 8 . Assemblées. Assemblées des communautés. – 1766.

Brochure in-8 9 pages papier imprimé.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des communautés de Provence réunie à Lambesc, au sujet des chemins et des cours d'eau.

II 9 . Assemblées. Assemblées des procureurs du Pays. – 1772.

Brochure in-8 41 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée des procureurs nés et joints de Provence.

II 10 . Assemblées. Assemblées des procureurs du Pays. – 1782.

Brochure in-8 13 pages papier imprimé.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des procureurs du Pays.

II 11 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1708.

Liasse : 1 pièce papier.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie, portant : « *de ne pas abonner l'ofice de soubz délégué atandeu la misère où les communautés...se trouvent réduites ... par la guerre [et] les impositions...*, [dont les] *arrérages des deniers du Roy et du Pays* » s'élèvent à 162 000 livres ; - de sommer les consuls de Trans de faire les réparations qui leur incombent.

II 12 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1774.

Brochure in-8 54 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 13 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1778.

Brochure in-8 86 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 14 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1780.

Brochure in-8 36 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 15 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1782.

Brochure in-8 30 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 16 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1783.

Brochure in-8 38 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 17 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1784.

Brochure in-8 33 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 18 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1785.

Brochure in-8 52 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 19 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1786.

Brochure in-8 39 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 20 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1787.

Brochure in-8 39 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 21 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. – 1788.

Brochure in-8 17 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 22 . Assemblées. Assemblées de la communauté de Draguignan. – 1788.

Brochure in-12 18 pages papier imprimé.

Extrait des délibérations de l'assemblée de la communauté de Draguignan contenant un vœu sur la formation des États généraux.

II 23 . Port de Fréjus. – 1778.

Liasse : 1 pièce papier.

Copie de lettre des chefs de viguerie transmettant copie de la lettre de l'évêque de Fréjus et de la délibération de l'assemblée des communautés au sujet du rétablissement dudit port.

II 24 . Port de Fréjus. – 1778.

Liasse : 1 pièce papier.

Copie : de la lettre de convocation à l'assemblée de la viguerie sur le rétablissement dudit port ; - de la lettre de l'évêque de Fréjus annonçant le vote de l'assemblée générale ; - abrégé de la délibération de cette assemblée.

II 25 . Administration économique des communautés de Provence. – 1786.

Liasse : 1 pièce papier.

Extrait : de l'exposition des principaux règlements concernant l'administration économique des communautés de Provence ; - de circulaire des procureurs du Pays pour exécution.

II 26 . Inventaire. – 1760.

Liasse : 1 pièce papier.

« *Rolle* » des documents remis par le consul sortant au consul rentrant, lettres et circulaires : des procureurs du Pays ; - des maires du Muy et de Fréjus relatives aux « *pauvres passants* » . Acte de bail de la boucherie, etc.

II 27 . Inventaire. – 1770-1787.**Cahier *grand in-8* 12 feuillets papier.**

Inventaire dressé par Joseph-Victor Cauvy, notaire de Fréjus. – Délibérations : de 1576-1600, manquent 1580-1581, 1588-1590, 1597-1599 ; - 11 registres de 1600 à 1700 ; - 3 registres de 1700 à 1770, compris le registre courant, manquent 1705-1706 et partie de 1707 et 1733. – Cadastres : 16^e siècle, « *petite liasse de vieux cadastres en très mauvais état, les uns en latin, les autres en provençal, rongés par les rats, sans date* » ; 1537, « *auquel manque bien des feuillets* » ; 1553, « *auquel manque bien des feuillets* » ; 1585 ; - 17^e siècle, 1605, 1613, 1617, 1653, 1677, 1680 ; - 18^e siècle, 1703, 1724, 1766. – Enchères, « *en cahiers* » , 1617-1760. - Actes « *en cinq cahiers* » , 1704-1748. - Comptes, 16^e siècle, de 1549 à 1594, 12 cahiers ; - 17^e siècle, 43 comptes trésoraires, sans pièces justificatives ; - 18^e siècle, de 1700 à 1738, 24 comptes « *sans pièces justificatives à l'exception de quelques-uns* » ; de 1739 à 1769, numérotés de 1 à 45 avec pièces justificatives [inventaire très détaillé]. – « *Papiers vieux : nous avons trouvé un gros tas de vieux papiers, les uns la moitié pourris tous remplis de taches, l'autre partie rongée de rats...* » ; pièces de vérification des dettes de la communauté (1690) : pièces du procès de la communauté contre Etienne Attanoux pour la reprise du four ; pièces et mémoires au sujet du nouvel affouagement, contenant 3 extraits de transactions, 2 avec l'évêque et les consuls de Fréjus, les 22/09/1709 et 21/03/1715, et 1 avec la communauté de Fréjus pour l'encadrement du sol du canal des moulins le 14/09/1716.

Mis à jour par le greffier jusqu'en 1787.

II 28 . Assemblées. Assemblées de la viguerie. Lettres. – 1723-1786.**Liasse : 5 pièces papier.**

Lettres de convocation à l'assemblée de la viguerie de Draguignan.

II 29 . Assemblées. Assemblées des communautés. – 1719-1728.**Liasse : 4 pièces papier, 1 cahier *in-8* 4 feuillets papier.**

Abrégé des délibérations de l'assemblée des communautés (1628). – Lettres.

II 30 . Archives. – 1770.**Liasse : 4 pièces papier.**

Lettres : des consuls à l'intendant, concernant les clés et l'inventaire des archives, celui-ci étant réalisé par MM. Victor Cauvy et Jean Gaston, notaires de Fréjus ; correspondance au sujet de la délibération du 1^{er} janvier demandant l'autorisation de procéder à l'inventaire ; lettre du consul après l'autorisation donnée par M. de la Tour.

II 31 . Contrats de particulier à particulier. – 1633-1680.**Liasse : 4 pièces papier.**

Lettre au sujet de l'abandon de son travail par un apprenti (1633). – Contrat de moisson (1680).

II 32 . Lettre du maire de Roquebrune à celui de Puget. – 1786.**Liasse : 1 pièce papier.**

Lettre d'accompagnement, en retour, d'une délibération de Fréjus du 21 mars 1615.

INDEX

INDEX DES NOMS DE LIEUX, DE MATIÈRES ET DE PERSONNES

CONVENTIONS

Les noms de matières sont en caractères minuscules, les noms de personnes (anthroponymes) en caractères majuscules, les noms de lieux (toponymes) en caractères minuscules italiques.

Dans les noms de personnes, seront considérés comme faisant partie du nom les articles, leur contraction avec la préposition *de*, ainsi que le mot *Saint*. Les prépositions *de* et *d'* sont reportées après le nom, entre parenthèses :

Exemples : LA TOUR (de)
L'ESCALLE (N. de)
MONTYON (de)
ANJOU (duc d')
DES GILLES
DU GAL
SAINT MARTIN

Le contexte ne permet pas toujours de différencier des personnes répondant à la même identité (nom + prénom). Elles peuvent alors se trouver dans la même entrée. Inversement une même personne peut être désignée sous des appellations légèrement différentes, entraînant son classement sous des entrées distinctes.

Remarque : les noms de personnes ont été systématiquement relevés, à l'exception des patronymes énumérés dans les cadastres CC1 à CC16 qui n'ont pas été indexés. On voudra bien se reporter directement à ces registres.

Pour les toponymes, la vedette est accordée à la forme officielle actuelle s'il s'agit de noms de communes, à la graphie la plus courante s'il s'agit d'un hameau ou d'un écart. Les formes rencontrées dans les textes analysés font l'objet de renvois.

Les noms de lieux précédés de l'article sont classés en reportant l'article entre parenthèses après le nom, un renvoi étant inséré dans l'index à la place qu'occuperait la localité si la vedette avait été faite en tenant compte de l'article.

Les noms de lieux n'ont pas été systématiquement relevés.

Les sujets de matières sont répertoriés en utilisant les vedettes-matières figurant dans le tableau méthodique qui précède cet index.

Chaque mot renvoie aux cotes des articles, suivies des numéros des folios ou des pièces concernés.

Exemples : AA2/7 signifie : pièce n° 7 de l'article (liasse) AA 2
AA2/8,9 signifie : pièces n° 8 et 9 de l'article AA 2
BB2/5v signifie : folio n° 5 verso de l'article (registre) BB 2

TABLEAU MÉTHODIQUE DES MOTS-MATIÈRES UTILISÉS DANS L'INDEX

INSTITUTION, POLITIQUE

Assemblée des communautés	Etats généraux
Assemblée des Etats	Gouverneurs
Assemblée nationale	Intendants
Conseil d'Etat	Lettres patentes
Conseil Privé	Parlement de Provence
Constitution	Viguerie
Cour des comptes	Viguiers
Déclaration des droits de l'homme	

ADMINISTRATION

Abonnements d'offices	Insinuation laïque
Agents d'affaires	Intendants
Archives	Juré priseur
Armoiries	Limites
Cahiers de doléances	Maires
Capages	Mairies
Cartes	Offices
Consuls	Papier timbré
Contrôle des actes, insinuations et offices	Poste
Dénombrements	Procureurs
Députations	Quartiers
Eaux et Forêts	Règlement communal
Elections consulaires	Seigneur de Puget
Etat civil	Subdélégués
Greffiers	Viguiers

ÉCONOMIE, FINANCES

1. Finances

Abonnements d'offices, de taxes	Communes impuissantes
Achats	Comptes trésoraires
Affouagement	Contributions (et indemnisations)
Allivements	Cour des comptes
Biens aliénés	Créances
Biens de l'évêque	Débiteurs
Biens ecclésiastiques	Dettes de la commune
Biens nobles	Dîme
Billets de banque	Dixième denier
Budget	Droits d'amortissement
Cadastres	Droits de consignation
Capages	Droits de contrôle et insinuations
Capitation	Droits de fournage
Centième	Droits de franc-alieu
Cinquantième	Droits de franc-fief

Droits de huitième	Monnaie
Droits de latte	Octroi
Droits de lods et treizain	Papier terrier
Droits de péage	Pension féodale
Droits de terrage	Rêve
Emprunts	Séquestres
Enchères : voir Fermes	Sixième denier
Fermes	Tailles
Forains	Taillons
Fouage	Tasque
Gabelle	Taxe sur l'eau d'arrosage
Huitième denier	Trésoriers
Hypothèques	Ventes
Impôts	Vingtième
Livre cadastrale (valeur)	

2. Agriculture, élevage, pêche, eaux et forêts

Abeilles	Moutons
Chasse	Mulets
Chevaux	Mûriers
Chèvres	Noyers
Clavelée	Pâturages
Coupe de bois	Pies
Débroussaillage	Porcs
Défens	Sangliers
Défrichement	Sources
Eaux et Forêts	Terres communales
Forêts	Terres vagues (ou gastes)
Fouage du blé	Troupeaux étrangers
Lin	Ver à soie
Loup	

3. Commerce, Industrie, Artisanat

Blonde	Hôtel de la Tête noire
Bois	Meules
Boucheries	Octroi
boulangeries	Poids et mesures
Débit (de pain, huile, vin)	transports
Enchères	Tuiles
Foires	Vin

SOCIÉTÉ

Artisans	Mendiants
Bohémiens	Noblesse
Bourgeoisie	Pauvres
Forains	Tiers État

1. Métiers

Arpenteurs	Maréchaux (-ferrants)
Artisans	Médecins
Bouchers	Notaires
Chirurgiens	Nourrices
Courtiers jaugeurs	Sages-femmes
Greffiers	Tisserands
Instituteurs	Vétérinaires
Maçons	

2. Enseignement

Collège	Instituteurs
Écoles	Instruction publique

3. Santé, assistance

Assistance publique	Hygiène
Barrières	Infirmierie
Bureau de santé	Médecins
Billets (bulletins) de santé	Pauvres
Chirurgiens	Peste
Distributions	Quarantaine
Enfants abandonnés, bâtards	Sages-femmes
Filles pauvres	Secours
Hôpital	

4. Vie sociale

Bal, carnaval	Enfants errants
Cérémonies et réjouissances	Enterrements
Charivaris	Filles pauvres
Chasse	Nourrices
Duels	Présents
Enfants abandonnés	Serment de fidélité

5. Vie culturelle

Cérémonies

6. Evénements

Cérémonies	Inondations (crues)
Gelées	Loups
Incendies	

JUSTICE, POLICE

Amendes	Coupe de bois
Barrières	Déclaration des droits de l'homme
Brigands, contrebandiers	Délits
Conseil privé	Gardes
Contrôle des actes et délibérations	Inspecteurs ("regardadours")

Jeux de hasard	Procédure criminelle
Juridiction	Procès
Lieutenants de la sénéchaussée	Sénéchaussée
Loups	Sergent
Maréchaussée	Viguerie
Milice	Viguiers
Police	Vols
Prisons	

AFFAIRES MILITAIRES

Armes	Gardes-côtes
Barrières, barricades	Logement de troupes
Bateaux garde-côtes	Maréchaussée
Commandeurs	Marine
Contributions (et indemnisations)	Milice
Déserteurs	Pillages et destructions militaires
Fortifications	Recrutement
Garde nationale, milice nationale	Troupes
Gardes	Invasion austro-sarde

RELIGION

Archevêque	Fabrique, marguilliers
Biens ecclésiastiques	Grands prieurs
Cérémonies	Juifs
Chapelles	Ligue
Clergé	Luminaire
Cloche	Pélerinages
Confréries	Prieurs
Diocèse	Processions
Église	Protestants
Évêques	Visite épiscopale

BIENS COMMUNAUX, TRAVAUX PUBLICS, MONUMENT

Abreuvoirs	Fours
Cadastré	Hôpital
Canaux et garonnes	Horloge
Carrières meulières	Maison du St Esprit
Château	Moulins
Cimetière	Routes et chemins
Défens	Ponts
Écoles	Pressoirs
Église	Puits
Fontaines	Scieries
Fossés	Tour de l'horloge

Rivières, ruisseaux, canaux :

Argens	Gabre
Béal	Gabron
Canavère	Torrent de St André
Canaux et garonnes	Vernède

DIVERS

Cahier de doléances

Cartes

Jeux de hasard

Loups

Sel d'Epsom

Sel de Glauser

- ABBE (Claude) : BB18/377v ; GG17
 ABBE (Joseph), cabaretier : CC61
 ABBE (Martial) : FF132
 ABEILLE (Etienne) : BB19/214
 ABEILLE (Jean) : BB18/118
 ABEILLE (Joseph) : BB21/236
 Abeilles : BB17/599 ; CC242 ; HH11
 Abonnements (d'offices, de taxes) : BB/14345v ;
 BB15/5v,170 ; BB17/348 ; CC36 ; CC38 ; CC232
 Abreuvoir : BB12/234 ; BB13/122 ; BB17/2 ;
 CC190 ; CC199 ; CC226
 ACHARD (Augustin) : CC260 ; CC261 ; CC262
 ACHARD (Etienne), du Muy : BB3/133v
 ACHARD (Honoré), de Fréjus : BB9/282 ;
 BB14/300v ; BB16/22v
 ACHARD (Jean-Pierre) : CC276 ; CC277 ; FF67
 ACHARD (N.), arpenteur de Fréjus : BB15/53
 Achats :
 Anchois : CC197 ; CC198
 Armes : CC163
 Avoine : BB10/244,322v ; BB14/149v ;
 BB15/9v,131
 Blé : BB1/21v,43v,66v ; BB2/8,200v ; BB3/102 ;
 BB9/110,287v ; BB11/27v ; BB12/32v,198,
 260 ; BB13/91,208v ; BB14/174v,315,442v ;
 BB15/206,305,309v,311 ; BB18/49,397,403v ;
 BB19/36v,180,358 ; BB21/564v,572 ; BB21bis/5,
 11v,12v,26,37 ; BB22/66v ; CC158 ; CC202 ;
 CC203 ; CC206 ; CC223 ; CC237 ; CC245 ;
 CC274 ; CC289 ; CC290 ; CC315 ; HH6
 Bœufs : CC109 ; CC173 ; CC256
 Bois : CC108 ; CC109
 Etain : CC154
 Farine : BB2/225v
 Foin : BB15/9v ; BB18/330 ; BB19/79v
 Huile : BB2/42
 Méteil : BB2/10
 Moutons : BB17/221v ; CC173 ; CC186
 Sel : CC166
 Terre : CC171
 Vin : BB10/414
Adrets (Les) : BB20/303
 Affouagement : BB13/176v,185 ; BB14/28v,211v,
 418v ; BB16/40 ; BB20/306,387 ; CC23 ; CC24 ;
 CC191 ; II27
 AGAR (Jeanne d') : BB9/29v,68 ; CC139
 Agents d'affaires de la communauté : voir
 AUBERT, BÉRARD, ESPITALÉRY,
 MONTFORT, PORTE (J-B)
 AGOULT (Jean d'), sieur de Valès : FF54
 AICART (Barnabé), sergent : BB8/604v
 AIMAR (Raphaël), conseiller au siège de
 Draguignan : FF134
 AINESY (Guillaume), notaire : FF16

Aix-en-Provence : BB3/107v ; BB14/127v ;
 BB16/121,259v
 Collège : CC99
 Hôpital : BB9/124v,141v ; GG22
 ALAIS (comte d'), gouverneur de la province :
 BB10/55 ; EE11
 ALBIN, chanoine sacristain prieur : BB21bis/44
 ALLEINS (Denis Audier d') : BB8/195v
 ALLEMAGNE (baron d') : BB2/168v ; BB3/116v
 Allivrement : BB1/6-6v ; BB2/134v ; BB4/2 ;
 BB5/31v,144 ; BB6/75v ; BB8/199v,438v,588v ;
 BB9/158v ; BB10/54v,96,216v,253v,344v ;
 BB12/96v,104v ; BB13/203v,241v ; BB17/115,
 125,172,281,351,360v,379,428v,431,440 ; BB18/23 ;
 CC17 ; CC18 ; CC179 ; CC181 ; CC198 ;
 CC228 ; CC245 ; CC249 ; CC253 ; CC254
 ALLONS (Jean-Baptiste GUILLON d'), lieutenant
 de juge à Draguignan : BB4/68v,93v,106v,130 ;
 CC129 ; CC329
 ALLONS (M. d'), procureur du roi : BB21bis/43
 ALLONS (N. d') : BB10/287v,289
 AMBLARD (Pierre), banquier d'Aix : CC333
 Amendes : BB1/57-57v ; BB2/55v ; BB3/43-44 ;
 BB4/133 ; BB6/35,47 ; BB7/79 ; BB8/69,115,434v,
 457v ; BB9/8,26,66,126v,156v,158,159,276v ;
 BB10/20,162,276,342v,343v ; BB12/260v ; BB13/3,
 148v ; BB16/256,269v ; BB17/209v,311v ; CC30
 AMIC (Antorone) : BB3/136
 AMIC (Barthélemy) : CC78 ; CC82
 AMIC (François), chirurgien : BB20/61v,158v
 AMIC (François), notaire de Pignans : FF106
 AMIC (Honoré), de Fréjus : CC82 ; FF5
 AMIC (Honoré), ménager de Fayence : GG31
 AMIC (Jean), bourgeois de Fréjus : BB8/16v,
 440v,653,657v ; BB9/4,74 ; CC145 ; CC153 ; FF30
 AMIC (Melchior) : BB4/116v ; CC131
 AMIC (N.), chirurgien de Brignoles : BB20/20
 AMIC (Nicolas), prieur de la "luminaire" :
 BB1/57-57v ; FF121
Amirat : EE18
 AMOUREUX (Jean), de Gênes : GG28
 AMPHIAN (N.) : FF145
 AMPHOUX (Gaspard) : CC156
 AMPHOUX (Pierre), bourgeois de Roquebrune :
 CC179
 ANDRAU (Pierre) : EE19
 ANDRAUD (Antoine), de Fréjus : FF44
 ANDRAUD (Melchior) : FF87
 ANDRÉ (M. d'), commissaire du roi en Provence :
 BB21bis/35
 ANDRÉ, de Fréjus : CC109
 ANFUR [ou ANFUS] (N.), capitaine : BB5/14
 ANGLÈS (Barthélemy), notaire de Fréjus : CC21
 ANGLÈS (Jean-Barthélemy) : BB2/217v
 ANGLÈS (Paul) : EE11

- ANGLES (Peironne) : BB5/4v
 ANJOU (duc d') : AA2/8,9 ; BB18/90 ; CC256
 ANNIBAL (Charles), muletier : BB18/369
 Antibes : BB14/189,234 ; BB15/9v,190,235v ;
 BB17/248v,253,264v,507v ; BB18/369,372v ;
 CC77 ; CC78 ; CC218 ; CC226 ; EE1 ; EE23
 AQUIN (M^{me} d') : BB14/430v
 ARAGON (Aubertin) : FF57
 ARAGON (Honoré) : EE11
 ARAGON (Jean-Antoine) : FF57
 Archevêque d'Aix-en-Provence : FF119
 Archives : BB6/22,233v ; BB9/287v, BB10/204v,
 289v,315v,345 ; BB11/28 ; BB12/7v ; BB13/93,
 277v,308v ; BB15/89 ; BB16/22v,194,259v,288v ;
 BB17/2v,111v,289v ; BB19/156,266v ; BB20/148 -
 150v,151-153v,165v,177v ; BB21/4v ; BB21bis/46v ;
 BB22/31-36 ; BB23/1 ; BB26/1,4 ; CC245 ;
 CC297 ; II26 ; II27 ; II30
 Arcs (Les) : BB6/201 ; BB16/16v
 ARDISSON (Ambroise), de Fréjus : CC134
 ARDISSON (Julien), maréchal : CC87 ; CC93
 ARGENS (Mme d') : BB4/38v
 Argens : voir Inondations
 ARION (Pierre) : GG28
 Arles : BB17/600v
 ARLUC (Félix), de Cannes : CC329
 Armes : BB8/593 ; BB9/291v,299v,303v ; BB10/4,
 12,43,180v,186v ; BB14/198v ; BB17/223v,232,
 271v ; BB19/380 ; BB21bis/45 ; CC96 ; CC233 ;
 FF124
 Armoiries : BB14/403v,406 ; CC223
 ARNAUD (Jean), tailleur de pierres (meules) :
 BB18/302
 ARNAUD (N.), receveur de la viguerie :
 BB4/117v,118v
 ARNOUX (Jacques), de Grasse : BB6/248v
 ARNULPHY (N.), avocat à Aix : BB20/192
 Arpenteur : BB15/53 ; FF141
 Artisans : BB18/19v
 ARTOIS (comte d') : AA2/3
 Assemblée des communautés ; BB13/185 ;
 BB17/110v ; II6 à II8 ; II29
 Assemblée nationale : BB21bis/4v,15v,16,19-25v,
 32v-33,44,46v ; BB22/1v,4,63v
 Assemblées des Etats : BB3/100v ; BB8/164v,
 569,593 ; BB19/127 ; BB21/494 ; II1 à II5
 Assistance publique : GG17 à GG29
 ASTIER (Charles), avocat de Fréjus : BB16/332v ;
 BB17/89,91v,167v,172v,180v,182,208,297v,386,
 388,457v,606v ; BB18/2v,215,237v,253v ;
 BB19/109 ; CC29 ; CC46 ; DD11 ; FF108
 ASTIER (Jean-François d'), écuyer à Fréjus :
 BB18/388v
 ASTIER (Louis), prêtre : CC321
 ASTIER (N., fils de Charles) : BB19/95v,109
 ATTANOUX (Antoine), notaire de Roquebrune :
 BB8/657 ; BB10/171v ; BB12/36v,96,184 ; CC179 ;
 FF47
 ATTANOUX (Barthélemy) : FF139
 ATTANOUX (Barthélemy), alias ATTENOUS,
 coseigneur de Roquebrune : DD7
 ATTANOUX (Bernardin), notaire de Roquebrune :
 BB3/102 ; BB8/228 ; BB9/104 ; CC329
 ATTANOUX (Cosme) : CC319
 ATTANOUX (Etienne), sieur des Tourres et
 coseigneur de Roquebrune : BB14/109v,125v,
 183,188v,201v ; BB15/66,106v,119,141,148v,
 152 ; CC17 ; CC24 ; CC218 ; CC321 ; FF96 ;
 FF99 ; II27
 ATTANOUX (François), avocat, juge de Fréjus :
 FF79
 ATTANOUX (Guillaume) : BB5/70
 ATTANOUX (Honoré d'), conseiller au siège de
 Draguignan : FF91
 ATTANOUX (Jacques), de Roquebrune : BB2/206 ;
 CC129 ; CC329
 ATTANOUX (Jean) : CC78
 ATTANOUX (N.), de Fréjus : BB3/24
 ATTANOUX (N.), de Roquebrune : BB5/27v
 ATTANOUX (N.), médecin de Roquebrune :
 BB10/335v
 ATTENOUS : voir ATTANOUX
 Aubagne : BB14/196
 AUBERT (André), de Roquebrune : FF47
 AUBERT (Antoine) : BB1/57-57v ; CC94
 AUBERT (François), de Bagnols : BB10/170 ; FF47
 AUBERT (Joseph), lieutenant de juge de Bagnols :
 FF6
 AUBERT (Melchior), de Fréjus : BB9/197v
 AUBERT (N.), agent d'affaires de la communauté à
 Aix : AA1/8,12,13,14,15 ; CC333 ; DD14
 AUBERT (Philippe) : FF47
 AUBERT (Vincent) : BB2/217v
 AUDEL (Jean), expert allivrement, trésorier :
 BB1/6-6v ; CC102
 AUDIBERT (Jean) : BB19/301v ; CC288
 AUDIBERT (Jean-Joseph), maréchal : BB20/234
 AUDIBERT (Joseph), chirurgien : BB20/50v,
 125-126v,339,355v ;
 BB21/4v,50v,80v,110,138,299v,406,436 ;
 BB21bis/34 ; BB22/57v ; CC61
 AUDIBERT (N.), avocat à Aix : BB15/148v
 AUDIBERT (Nicolas) : GG28
 AUDIBERT (Raynaud) : CC135
 AUDIER ((Honoré) : CC155
 AUDIER (Benoît) : BB2/92
 AUDIER (Guillaume), de St Raphaël : BB8/199v
 AUDIFFRET (Laurent), maître de poste à Fréjus :
 BB9/102v,161v,170v ; CC329
 AUDIFFRET (N.), avocat de Draguignan : DD14
 AUDIFRET (Jean) : BB2/225v ; CC130

- AUDIFRET (Rostan), marchand de Draguignan :
BB8/45v ; CC138
- AUGERY (François Antoine d'), procureur du roi
au siège de Draguignan : FF106
- AUGERY (Guillaume), bourgeois de Fréjus :
BB11/17-18,20v,21 ; BB12/4 ; FF61
- AUGERY (Guillaume), sacristain de la cathédrale :
FF134
- AUGERY (Jacques), marchand de Fréjus : CC137 ;
CC139 ; CC144
- AUGERY (N.), cadet : BB16/37v ; BB18/90
- AUGERY (N.), marchand de Fréjus : BB8/13
- AUGIER (Antoine), de Callas : BB6/201
- AUGIER (Honoré), de St Tropez : CC136
- AUGIER (Jean), sieur de Favas : FF99
Aups : BB1/98v
- AURENGO (Léonard) : FF4
- AUROY (Pierre), de Fréjus : BB14/103,420v
- AUTHEMAN, avocat général : BB26/4
- AUTHIER (N. d'), consul de Draguignan : BB9/291 ;
BB10/134
- AUTHIER (N. d'), de Fréjus, capitaine de milice :
BB10/85
- AUTHIER (N. d'), prévôt : CC171
- AUTHIER-la MORÉE (Etienne d'), de Fayence :
BB10/207v
- AUTRAN (Hélion) : BB2/75 ; CC111
- AVRIBEAU (Segviran d'), consul d'Aix : CC336
- AVRIL (Jean) : FF128
- AYMAR (Raphaël), conseiller au siège de
Draguignan : BB8/359,384,432 ; BB9/151 ; CC143
- AYMARD (Claude), marchand de Fréjus : CC138 ;
CC329
- AYMARD (Laurent), marchand de Fréjus : FF36
- AYNESI (Guillaume), de Fréjus : BB9/2
- AYNESI (N.) : BB7/174v
- AYROARD (Antoine) : FF47
- BADIER (Gaspard de), sieur de Roquebrune,
trésorier général : FF91
- BADIER (Henri de), coseigneur de Roquebrune :
BB11/80v-87 ; BB12/4,28,77v,85
- BAGARRON, de Fréjus : CC145
Bagnols-en-Forêt : BB1/52v,105 ; BB3/57 ;
BB8/44v,47
- BAILHAUD (N.) : EE26
- BAILLARD (Jacques) : BB19/349
- BAILLARD (Jean) : BB14/425
- Bal, carnaval : BB18/4
- BANE (Honoré) : BB9/166
Banon : BB1/7,14v
- BARBE (Charles), consul : BB21/117 ; BB21bis/44
- BARBE (François) : CC61 ; CC323
- BARBE (Joseph) : BB16/265v
- BARBE (Louis) : CC61
- BARBENTANE, consul d'Aix : BB24/3
- BARBOSSY (N.), juge : BB5/53v
- BARBOSSY (Pierre), de Fréjus : FF36
- BARBOU (François), consul : BB19/352
- BARBOU (Joseph) : GG28
- BARBOUX (Antoine) : BB7/174v
- BARBOUX (Antononne) : CC329
- BARBOUX (Claude) : CC121
- BARBOUX (Foulques), de Fréjus : BB5/38v ;
CC130
- BARBOUX (Jacques), de Fréjus : BB10/183 ;
CC128v
- BARBOUX (Jean), marchand de Fréjus :
BB9/196 ; FF34
- BARBOUX (Louis) : BB10/75
- BARESTE (Benoît) : BB9/19 ; CC150 ; CC163
- BARESTE (François), tonnelier : CC321
- BARESTE (Guillaume) : BB14/12v,129,287v ;
BB15/53,207 ; BB16/47v,88,190v,259v ; CC321
- BARESTE (Honoré), maire, consul : BB14/199v,
250,251v,253v,283v,314v,363v ; CC46
- BARESTE (Jean) : BB10/352,402v ; BB12/115v,
135,250 ; BB13/72 ; BB14/37v,119v,134v,364v,
368v,387v ; CC321 ; FF59
- BARESTE (Joseph), consul : BB21/366 ;
BB21bis/4,38v,43 ; CC321
- BARESTE (Nicolas), bourgeois, maire, consul :
BB14/149v,154 ; BB15/192 ; BB16/33v ;
BB18/157v ; CC216 ; CC321 ; FF111 ; GG28
- BARESTE (Pierre) : BB15/194,195v
Bargemon : BB1/24v-25,26,66v ; BB2/184 ;
BB12/181v
- BARJAC (Jacques), de Roquebrune : CC116
- BARJAC (Jean), de Fréjus : BB8/496v ; BB10/96
- BARJAC (Paul), de Roquebrune : BB2/95,142 ;
CC113 ; FF50
- BARLE (N.), procureur de la commune : BB8/340
- BARLET (N.), procureur du pays de Provence :
CC336
- BARLET, avocat à Aix : BB24/5
- BARONIS (Boniface) : CC108
- BARONIS (N.) : CC82
- BARREL (N.), consul d'Aix : CC336
- Barrières, barricades (peste) : BB1/67v ;
BB2/199v-200,200v,216,232,234 ; BB8/551 ;
BB9/126v,133v,141,146,147v,148,154,159,170 ;
BB10/114v,121,121v,122v ; BB11/34,56 ;
BB12/13v,84v,227 ; BB13/145,148v,150v,151v,
153v,174v,190v ; BB17/201,206,209v,213,216,
233 ; 293v,310,315v,317v,321 ; CC108 ; CC109 ;
CC155 ; CC191 ; CC246 ; CC248 ; GG27
- BARTHELEMY (Jean) : BB2/233
Bas Languedoc : AA7
- Bateaux garde-côtes : BB17/249,307v
- BAUDIN (Jean), vicaire de Puget : BB13/220v
- BAUDISSION (N., dit la Rose), tailleur de pierres :
BB21/449v
- BAUDOIN (Honoré) : FF6

- BAUSSET (abbé de) : BB21bis/18v
 BAUSSET (François-Emmanuel de), évêque, procureur du Pays : BB20/13v,385v; BB21/21v ; BB23/3 ; FF119
 BAUSSET (marquis de), (frère de l'évêque) : BB20/57v-61 ; BB23/3
 BAUSSY (Isnard), prêtre : BB14/104
 Béal (ou canal des Moulins, canal de Fréjus) : BB3/153v ; BB4/2v,52,108 ; BB5/70,95v,201v ; BB6/20,81,149,158,200v,201,223,235v ; BB7/5,21,98v,102 ; BB8/46,60,116v,117,188,261v,301v,309,311,316,372v,381,412v,438v ; BB10/96,143v,213v,354v ; BB12/234 ; BB17/193v,297 ; BB20/274 ; BB21/147,342 ; BB22/209 ; CC131 ; CC140 ; CC142 ; CC194 ; FF49 ; FF134 ; II27
 BÉLISSEN (Claire) : CC61
 BELLEGRAND, capitaine : BB8/279
 BELLISSEN (Balthazar), de Callian : CC129 ; CC329
 BELLON (N.), procureur de la communauté à la Cour des Comptes : AA1/10 ; BB20/233
 BENOIT (Jacques), bourgeois de Fréjus : BB14/387v
 BÉRARD (Antoine), consul : BB8/319v,466v,680 ; BB9/158v ; CC139 ; CC155 ; EE11 ; FF19
 BÉRARD (Antoine), de Grimaud : BB6/201 ; FF19
 BERARD (Jean) : CC101
 BÉRARD (N.), agent d'affaires de la communauté : AA1/8 ; BB18/385 ; BB19/7,25,76
 BERGÉ (N.), avocat à Aix : BB15/148v
 BERMOND (Boniface), conseiller au Parlement d'Aix : BB2/70-71,104v
 BERMOND (Claude) : CC144
 BERMOND (Honoré), de Montauroux : CC185
 BERMOND (N. de), sieur de Pennafort : BB8/671v ; BB9/282 ; CC114
 BERNARD (Barthélemy), instituteur : CC139
 BERNARD (Jacques) : BB1/22v
 BERNARD (Joseph), notaire de Trans : BB19/271,409-416 ; CC20
 BERNARD (N. de), commandant d'armée : BB17/477v
 BERNARD (N.), d'Aix : FF66
 BERNARD (N.), maçon : BB6 :211v
 BERNARDY (Barthélemy), instituteur : BB8/90v,125v
 BERTRAND (Héliion) : BB13/144v
 BERTRAND (Joseph), cordonnier de Draguignan : CC107
 BERTUCAT (Gabriel) : BB14/196
 BEUF (Balthazar) : CC116
 BEUF (Charles) : CC310 ; CC311 ; CC312 ; CC313 ; CC314 ; CC315
 BEUF (Emmanuel) : BB15/194 ; BB17/239v ; BB18/190
 BEUF (François) : GG28
 BEUF (Jacques-Antoine) : CC112
 BEUF (Jean Pierre) : FF121
 BEUF (Jean) : BB14/4,342 ; BB17/567 ; BB19/11,175v ; BB20/57v-61,144v ; CC273 ; CC274 ; CC275 ; CC301 ; CC302 ; CC303 ; FF85
 BEUF (Jean), sergent royal : FF144
 BEUF (Joseph) : CC55 ; CC288
 BEUF (Louis), maçon : DD2
 BEUF (Louis), marchand : CC321
 BIDOUZE (N.) : BB5/74,92 ; CC121
 Biens aliénés : CC336 ; DD4
 Biens de l'évêque : CC22
 Biens ecclésiastiques : BB17/570v ; BB21/566v ; BB21bis/36v,38,46v ; BB22/8v,25v-27v ; CC21 ; CC23 ; GG30
 Biens nobles : CC23
 BIGOS, capitaine : CC119
 Billets de banque : BB17/30,225,268,269,287v,403v
 Billets de santé (bulletins de santé) : BB1/106v ; BB2/232 ; BB4/30v ; BB8/605v ; BB9/155,156v,165,176,184v,195,196v ; BB10/36,114v,138v ; BB11/34 ; BB12/84v,227 ; BB13/145-147,152,153v,165v,190v,203 ; BB17/202v,213,214,245,251,287,310,313v ; CC190 ; CC247 ; CC248 ; GG27
 BIMO (Honoré) : BB8/155v
Biscaye : AA6/3
 BISME (Honoré) : CC136
 BLANC (Elisabeth) : BB19/320
 BLANC (Emmanuel), médecin : BB14/66
 BLANC (Honoré) : BB14/42 ; BB21/177v ; CC60
 BLANC (Jacques de), sieur de Boisverd, trésorier général du Pays : FF91
 BLANC (Jean), de Bargemon : BB10/311
 BLANC (Jean-Antoine) : CC259
 BLANC (N.), capitaine, de Clavières : BB6/201
 BLANC (N.), trésorier général des États : BB14/60v
 BLANC (Pierre) : CC259
 BLANC (Pierre), notaire de Clavières : BB10/171v
 BLANC (Thérèse) : BB18/162 ; BB19/320
 BLANCARD (N.), de Figanières : BB8/289
 BLAY (Emmanuel) : BB18/118
 BLOCARD (N.) : FF85
 BLOND (Pierre), de Fréjus : CC140
 Blonde : HH13
 BOADES (N. dame de) : BB9/89v,106,130,159v,177,282 ; BB10/282v,404
 BOADES (N. de Bran-) : BB4/102v ; BB5/13v,31v,97,131 ; BB7/18,51 ; BB8/85v ; CC319
 BOBAUD (André), marchand : BB16/140
 BOERI (Monet), avocat d'Aix : CC99 ; CC111 ; CC115 ; CC139
 BOERII (N.) : CC97
 BOERII (N.), d'Aix : CC101
 Bohémiens : BB17/40 ; CC78 ; CC129 ; CC132 ; CC179
 BOISGELIN (Raymond de), archevêque d'Aix-en-Provence : FF119
 BOISSON (Anne) : CC329 ; FF149

- BOISSON (Jacques), d'Aix : FF10
 BOISSON (Jean), boucher de Draguignan : FF55
 BOISSON, avocat d'Aix : CC17
 BONARMIN (Jean), médecin : FF24
 BONAUD (André), maire : BB15/147v ; BB16/260v, 288v ; CC236
 BONAUD (Anne) : BB8/668v
 BONAUD (Antoine) : CC89 ; CC320
 BONAUD (Balthazar) : CC194 ; CC195 ; CC206
 BONAUD (Bernard) : CC103
 BONAUD (Boniface), chirurgien de Fréjus : BB5/212v ; BB8/30v,252v ; FF28
 BONAUD (Emmanuel) : BB10/418 ; BB11/59,60v
 BONAUD (Emmanuel), notaire : BB13/8,33,39v, 46v,176v,277v,308 ; CC181
 BONAUD (Etienne) : BB5/83v,102
 BONAUD (Foulques) : FF6
 BONAUD (François de), coseigneur de Roquebrune : BB8/264v ; CC161
 BONAUD (François), consul : BB14/303v,309 ; CC237
 BONAUD (Honoré) : BB8/556
 BONAUD (Hugues) : CC66 ; CC75
 BONAUD (Hugues) : CC75
 BONAUD (Jacques) : FF121
 BONAUD (Jacques), bourgeois : FF134
 BONAUD (Jacques), tailleur de pierres (meules) : BB18/302 ; BB19/275v ; BB20/113-4,171,192 ; CC329 ; CC337
 BONAUD (Jaume) : CC76 ; CC82
 BONAUD (Jean), chirurgien : BB15/190
 BONAUD (Jean), greffier, consul : BB3/6v,43,65v, 100v,138v,169v ; BB4/32,47v ; BB5/36,67v,188 ; BB6/136 ; BB7/142,174v ; BB8/24,28,43v,69, 83v,193,319v,642 ; CC105 ; CC112 ; CC116 ; CC120 ; CC122 ; CC126 ; CC129 ; CC321 ; FF17 ; FF18
 BONAUD (Jean), notaire : BB14/4,34 ; BB17/2v, 151v,190v,197 ; CC121 ; DD2
 BONAUD (Jean), praticien de Fréjus : FF32
 BONAUD (Jean), vicaire de Puget : BB5/102
 BONAUD (Jean-Honoré) : CC154 ; CC155
 BONAUD (Joseph), prêtre de Puget : BB14/102v, 145,206,437 ; BB16/179v,209v ; BB17/197,216 ; CC23
 BONAUD (Marguerite), de Roquebrune : BB5/34v ; BB8/668v
 BONAUD (Pierre), consul : BB9/155,158v ; BB10/27, 199,356 ; CC161 ; EE11
 BONAUD (Pierre), notaire de Fréjus : BB2/239v ; BB4/29v ; BB8/404 ; BB9/178v ; BB10/157v, 315v ; CC96 ; CC155 ; EE19 ; FF63 ; II6
 BONAUD (Thomas) : CC76
 BONFILS, procureur du Pays : BB24/3
 BONNET (André), de Montferrat : FF25
 BONNET (Antoine) : CC320
 BONNET (Joseph), de Draguignan : BB8/40v
 BONNET (Louis), maréchal : BB4/7,15v
 BONNET (Louis), prêtre : BB16/198
 BONNET (Sébastien) : CC76
 BORELLY (N.), bourgeois de Fréjus : BB12/255v
 BORELLY (N.), de St Tropez : BB9/123
 BORELLY (Pierre-Jean) : CC130
 BORME (Barthélemy) : BB9/265v
 BORRELLY (Jean), marchand de Fréjus : BB9/166v
 BORRELLY (N.), avocat à Fréjus : BB13/77v ; CC209
 BORRELLY (Paul), maréchal : BB8/545 ; BB9/308v, 309v ; CC151
 BORRELLY (Pierre-Jean), marchand de St Tropez : BB4/147 ; CC138
 BOTEILLIER (Jean) : CC115
 BOUCHE (Balthazar) : FF59
 BOUCHE (Honoré), avocat au parlement : GG16
 Boucherie de Fréjus : BB10/412
 Boucherie, Bouchers : BB1/54v-55 ; BB2/183v ; BB3/4v ; BB4/139 ; BB5/16,42v ; BB6/148,175v, 230v,274 ; BB8/75,92v,138,309,325,467,532, 600, 662v ; BB9/7,24,36v,93v,153,201,210v,275,284v ; BB10/14,29,67,76v,89,156,161,170v,174, 207,214v, 225,233v,246v,272v,274,292v,326v,340v,415 ; BB11/52v,93v ; BB12/4,72,114,129, 178 ; BB13/122, 147v,195,308 ; BB14/42,44v,240v, 293v,401 ; BB15/1,32v,84,90v,244-254 ; BB16/245 ; BB17/177, 221v,234,482v ; BB19/339v,350 ; BB21/1, 392v ; BB21bis/8 ; CC67 ; CC76 ; CC232 ; CC272 ; CC283 ; CC319 ; CC320bis ; CC321 ; FF44 ; FF55 ; FF68 ; FF107
 Voir aussi : Ferme
 BOUERI (Honoré) : BB9/2v
 BOUIS (Jean), marchand de Roquebrune : FF83
 BOUIS-PUGET (N.), procureur de la communauté à la Cour des Comptes : AA1/4,5
 BOUISSON (N.) : BB8/496v
 BOULANGER (Clément) : FF139
 Boulangerie : BB12/31v,190v ; BB16/259v,269v ; BB17/73v,453v ; BB21/123v,287v ; BB21bis/9v, 38v,42v
 Voir aussi : Ferme
 BOURCET DE LA SAIGNE (N.), ingénieur géographe : GG15
 BOURGAREL (Pierre), de Bagnols : BB14/40
Bourguet (Le) : BB10/391v
 BOUTEILLIER (Antoine), de Fréjus : BB8/189,447
 BOUTEILLIER (Jean-Pierre), chirurgien de Fayence : CC328
 BOUTEILLIER (N.) : BB10/192
 BOUTEILLIER (Jean), géôlier de Puget : FF137
 BOVIS (N.), avocat à Aix : BB20/270v ; CC250 ; FF118 ; FF119 ; FF130
 BOVIS (N.), procureur de la commune à Aix : BB18/346 ; CC25 ; CC29 ; CC255

- BOYER (Honoré), d'Aix : BB5/3v
 BOYER (Jean) : FF4
 BOYER (Monet), avocat à Aix : CC104 ; FF9
 BOYERI (N.) : BB8/315
 BOYS (Honoré) : BB2/113
 BRACHI (François de), maçon de Flayosc : CC321
 BREMOND (Antoine), procureur de la communauté à la Cour des Comptes : AA1/11
 BREMOND (Antorone) : FF11
 BREMOND (Arnaud), sieur de Pennafort et des Clans : FF38
 BRIEU (Boniface), notaire de Callas : BB17/351 ; FF106
 Brigands, contrebandiers : BB17/507v ; BB21/241
Brignoles : AA1/10 ; BB3/99,100v ; BB12/152 ; BB22/160 ; CC98
 BROC (Pierre), écuyer de Draguignan : CC183
 BROGLIA (Joseph) : FF141
 BRUN (Balthazar) : CC224
 BRUN (Henri), maréchal : BB17/241
 BRUN (N.) : CC97
 BRUN DE CASTELLANE (Marc), sieur de Vaucroue, lieutenant en la sénéchaussée : BB10/391v
 BRUNEL (Antorone), sage-femme : BB8/452v
 BRUNEL (Etienne), maçon : DD19
 BRUNEL (François), notaire à Roquebrune : CC151
 BRUNEL (Jean) : BB18/74
 BRUNEL (Jean) : CC288
 BRUNEL (Jeanne) : CC135
 BRUNEL (Jean-Sébastien) : CC157
 BRUNEL (N.), capitaine du Muy : BB2/204v-205 ; BB9/153 ; BB10/179v
 BRUNEL (Pierre) : CC288
 BRUNET (Joseph), maréchal : CC61
 Budget : de 1724 : BB17/427 ; de 1725 : BB17/478 ; de 1726 : BB17/576v
 BUOUX (N. de) : BB2/177 ; CC114
 Bureau de santé : BB9/148,165v ; BB10/121v ; BB17/216,244v,256v ; GG28
 BURLE (Emmanuel) : FF78
 BURO (Honoré) : CC120
 CABANY (Antoine), notaire de Roquebrune : FF52
 CABANY (Joseph), notaire, de Roquebrune : BB4/72v ; BB5/182 ; BB7/109 ; BB8/9 ; FF22
 CABASSE (Jean-Joseph), maçon de Claviers : DD19
 CABASSON (Honoré), bourgeois d'Aubagne : BB14/196
 CABUCHET (N.), avocat : BB21/399
 Cadastres : CCI (xv^e s.) ; CC2 (xvi^e s.) ; CC3 (1538) ; CC4 (1553-1564) ; CC5 (1585) ; CC6 (1598) ; CC6bis (1605) ; CC7 (1613) ; CC8 (1617) ; CC9 (1677) ; CC10 (1677) ; CC11 (1680) ; CC12 (1703) ; CC13 (1724) ; CC13bis (1724) ; CC14 (1766) ; CC15 (1766) ; CC16 (1772)
 Voir aussi : BB4/5 ; BB10/333v,390v ; BB12/125 ; BB13/6v,10,75,215 ; BB14/86 ; BB15/15v,18, 53,140,220v ; BB16/40,132v,268,271,302 ; BB17/13, 21,125,297,408,409,416v,436 ; BB18/90,157v, 174,186v,213v,248,253v ; BB19/218,249v,258, 268,271,275v,280-282v,311,314,409-416 ; BB20/238, 253,351 ; BB21/236,382v ; BB21bis/18v,29v, 30v,33v,36v,38 ; BB22/8v ; CC17 à CC22 ; CC31 ; CC76 ; CC82 ; CC226 ; CC249 ; CC299 ; DD4 ; FF73 ; II27
 CADRI (Baptiste), de Fayence : BB9/187 ; FF40
 Cahier de doléances : AA5/1,2 ; BB21/540
 CAILLE (Audibert), sieur du Bourguet, avocat à Draguignan : BB15/80v ; BB18/46 ; CC21 ; CC228 ; CC255 ; FF82
 CAÏS (Nicolas), BB18/24v ; GG28
 CALLAS (Bernardin), bourgeois, capitaine de Fréjus : BB5/8 ; BB6/27v ; BB8/610v ; CC146
 CALLAS (Nicolas) : BB12/207v
Callas : BB2/8 ; BB6/201 ; BB17/434 ; FF109
 CALLIAN (Mme de) : CC133
Callian : BB5/15
 CALVI (Bernard) : BB7/174v
 CALVIN (Raphaël) : CC97
 CALVY (Jean), notaire de Fréjus : BB17/351 ; FF106
 CAMELIN (Barthélemy de) : BB17/167v ; FF106
 CAMELIN (Barthélemy de), évêque de Fréjus : BB10/43v ; CC142 ; FF26 ; FF49 ; FF98 ; FF134
 CAMELIN (Bernardin de), écuyer de Fréjus : BB10/172 ; FF52
 CAMELIN (Gellibert de) : CC17
 CAMELIN (Gilbert de), écuyer à Fréjus : BB14/86
 CAMELIN (hoirs de N.) : BB21/533v
 CAMELIN (Honoré), bourgeois de Fréjus : CC183
 CAMELIN (Jacques), receveur des décimes à Fréjus : BB13/98 ; CC142
 CAMELIN (Jean) : BB13/185,214v ; FF78
 CAMELIN (Lombard), marchand de Fréjus : BB1/96v ; CC108 ; CC109
 CAMELIN (Marie de) : BB14/81,279v ; FF97
 CAMELIN (N. de), conseiller au parlement : BB21/121v, 147
 CAMELIN (N.) : BB10/251
 CAMELIN (N.), receveur des décimes à Fréjus : BB8/247v
 CAMELIN (Pierre de), évêque : BB8/601 ; BB10/43v ; EE20
 CAMELIN (Raphaël de), secrétaire en chancellerie, receveur des décimes du diocèse : BB15/210v, 273,307 ; BB17/82v ; BB18/90 ; CC46 ; CC244 ; FF101
 CAMOT (Jean), notaire de Montauroux : CC17
 Canaux et garonnes : BB2/114 ; BB6/49v ; BB8/457, 564,588v ; BB10/144 ; CC169 ; CC272
 Voir aussi : Béal
 Canavère (rivière) : BB8/608 ; DD7
 CANDOLE (Clermonde de) : BB8/462 ; FF30
 CANDOLE (Pyrame de) : BB8/462 ; FF30

- Cannes* : BB18/275
 Capages : BB1/40v-41 ; BB5/144v,213 ; BB6/47,223 ;
 BB9/261v ; BB10/147v,247v,375 ; BB11/30v,34 ;
 BB19/135,137v,161v,408 ; BB21/4,262v,417 ; CC279 ;
 CC302 ; CC304 ; CC305 ; CC308 ; CC309 ; CC327
 Capitation : BB14/331 ; BB16/104,108,151,258 ;
 BB17/13,36v,102,138v,153,292,542v,624v ; BB18/41v,
 247,392v ; BB19/24v,232,370,398 ; BB21/61v,
 148,285v,297 ; BB22/132 ; CC54 ; CC55 ; CC56 ;
 CC231 ; CC245 ; CC294
 CAPOUCHIN (Louis) : BB4/122
 CARBONEL (Antoine), vicaire : BB15/14,192 ;
 BB17/216 ; BB18/139v,215 ; CC258 ; FF71 ; FF82
 CARBONEL (Louis), de Roquebrune : BB4/72v ;
 BB7/114v,174v
 CARBONEL (Louis), notaire de Fréjus : CC127 ;
 CC329
 CARBONEL (Thérèse) : CC277 ; CC287 ; CC291
 CARBONEL, notaire : II6
 CARCÈS (comte de) : BB10/26,118v ; BB18/320 ;
 CC101 ; FF7 ; II2
 CARLES (Bertalle de), capitaine : FF91
 CARPENEL (Abel), consul : BB13/70,174v,242 ;
 FF122 ; FF122
 CARPENEL (Anne) : CC265 ; CC271
 CARPENEL (Charles), marchand de Puget, maire :
 BB15/299v,305,320 ; CC234 ; FF101
 CARPENEL (Honoré), consul : BB17/216,218,547v,
 581v ; BB18/3229,356v ; BB19/1,156 ; CC244 ;
 CC245 ; CC246 ; CC247 ; CC250 ; CC254 ;
 CC255 ; CC256 ; CC257 ; CC258
 CARPENEL (Jean) : BB5/2
 CARPENEL (Joseph), greffier : BB14/288v,403 ;
 BB15/33,86v ; BB16/173,324 ; BB17/4,79v,97,
 148v,151v,216 ; CC245
 CARPENEL (Joseph-Louis), consul : BB19/258
 CARPENEL, bourgeois : EE23
 CARPILET (N.) : BB10/342
 CARRATERI (Antoine), bourgeois de Draguignan :
 FF82
 CARRATERY (Augustin), greffier des soumissions
 de Draguignan : BB4/32,47v ; CC111, CC113
 Carrière meulière : BB19/311
 Cartes : BB20/5v ; GG15
 CARTIER (Balthazar), de Draguignan : CC129 ;
 FF33
 CASTAGNE (Antoine) : CC314 ; CC323
 CASTAGNE (Barthélemy) : BB9/43
 CASTAGNE (Esprite) : FF87
 CASTAGNE (Jean) : FF139
 CASTAIGNE (Gaspard) : BB16/265v ; CC321
 CASTELLAN (Joseph), maçon de Flayosc : CC321
 CASTELLANE (marquis de) : BB16/311v ; EE22
 CASTELLANE (Pierre-Joseph de), évêque :
 BB16/260v,287
Castellane : BB17/287 ; EE18
 CASTELLE (Pierre) : BB9/260v
 CASTILLON (Etienne), de Draguignan : CC122
 CASTILLON (N. de), procureur général : BB21/510v
 CATALAN (Jacques), curé de Roquebrune : CC129
 CATALANY (N.), curé : CC160
Catalogne : AA6/3
 CATARNI (Jean), trésorier : CC96
 CAUDIER (N.), procureur au parlement de Grenoble :
 BB8/653
 CAUSSEMILLE (Honoré), de Draguignan : BB11/93v
 CAUSSEMILLE (Jacques), de Draguignan : BB10/81
 CAUSSEMILLE (N.), capitaine de Draguignan :
 BB9/123v ; BB10/67
 CAUVEIN (Claude) : BB21bis/42
 CAUVEIN (Jean) : BB21bis/42
 CAUVET (Joseph), procureur à la Cour des Comptes :
 AA1/6
 CAUVIN (François) : BB20/144v
 CAUVIN (Jean) : FF132
 CAUVIN (Louis) : BB16/274 ; BB18/74 ; CC321
 CAUVIN (Raphaël) : BB4/76 ; CC96
 CAUVY (Joseph Victor), notaire à Fréjus :
 BB20/148-150v,151-153v,165v,177v ; CC297 ;
 II27 ; II30
Cavalaire : BB10/22
 CAVALIER (Balthazar) : BB18/382
 CAVALIER (Emmanuel-Louis), notaire, consul :
 BB17/482v ; BB18/2v,15v,23,215,220v,229,248,
 281v,287,356v,385 ; BB19/1,79v,126v,172,243v ;
 CC59 ; CC251 ; CC252 ; CC253 ; CC278 ; CC279
 CAVALIER (Etienne), de Bagnols : BB9/187 ;
 FF40
 CAVALIER (François) : BB19/234v ; DD25
 CAVALIER (François-Nicolas), notaire : BB20/144v,
 180v,267v ; FF115
 CAVALIER (Jacques) : BB15/194
 CAVALIER (Jean) : FF77
 CAVALIER (Jean-Baptiste) : BB22/160
 CAVALIER (Joseph), ecclésiastique, de Bagnols :
 BB15/210
 CAVALIER (Joseph-Etienne), secondaire de la
 paroisse : BB19/350,419 ; BB20/10v
 CAVALIER (N.), médecin de Fréjus : BB19/76,
 382 ; GG25
 CAVALIER (Nicolas François), maire : AA5/2 ;
 BB20/57v-61 ; BB21/138v,475v,529v,540 ;
 BB21bis/28, 31 ; BB22/63v,185v ; CC61 ; FF132
 CAZE (Amic), consul : BB14/233,445v ; BB17/205v
 CAZE (Antoine) : BB9/192v,275v ; BB12/269v ;
 BB13/25,53 ; CC156
 CAZE (François) : BB20/17v
 CAZE (François), consul : CC196 ; CC208
 CAZE (Honoré), consul : BB10/74
 CAZE (Jacques), consul : BB13/217v ; BB14/72,
 155v,166v,251v,253v,271v ; CC36

- CAZE (Jacques), notaire : BB14/319v,373,440v ;
BB15/1v,15v,18,23, CC320bis
- CAZE (Jean) : BB16/239 ; BB17/567 ; BB18/244 ;
BB19/76v ; BB20/49v
- CAZE (Jean), consul : BB13/67v,142v,290 ; CC188 ;
CC198 ; CC212 ; DD9 ; DD27 ; EE19 ; FF80
- CAZE (Jean, fils de Melchior) : BB13/90v ; BB14/23,
26v
- CAZE (Joseph), marchand : CC320bis
- CAZE (Joseph), maire, consul de Puget : AA6/4 ;
BB15/192,340v ; BB16/33v,85,179v ; BB17/140v ;
BB18/405 ; BB19/207,223v,352 ; CC56 ; CC227 ;
CC228 ; CC229 ; CC230 ; CC234 ; CC235 ; CC296 ;
CC297 ; FF104
- CAZE (Pierre) : BB13/70
- Centième : CC40
- Cérémonies et réjouissances :
- pour faits de guerre, voir EE21
 - Accueil et escorte de l'évêque : BB15/24v ;
BB20/13v,17v,18v ; CC292
 - Cessation de la peste : AA2/2 ; BB17/338v
 - Consécration de Pierre de CAMELIN : BB8/601
(1621)
 - Convalescence de LOUIS XV : AA2/4,5,10
 - Convalescence du dauphin : AA2/11
 - Funérailles de l'évêque Barthélemy de Camelin :
BB10/43v
 - Mariage de LOUIS XV : AA2/3
 - Naissance du comte d'Artois : AA2/13 (1757)
 - Naissance du comte de Provence : AA2/12 (1755)
 - Naissance du dauphin : AA2/6,7 (1729) ; AA2/14
(1781)
 - Naissance du duc d'Anjou : AA2/8,9 (1730)
 - Paix de Nimègue (1678) : EE21
 - Paix de Rastadt (1714) : EE21
 - Prise d'Anvers : BB14/197
 - Prise d'Ivrée : BB15/104v
 - Prise de Fribourg : BB16/225
 - Prise de Gironne : BB16/54
 - Prise de Montmeillan : BB14/166
 - Prise de Roze : BB14/241v
 - Sacre de LOUIS XV : AA2/1 ; BB17/338v
 - Traité de paix (1697) [Ryswick] avec l'Espagne :
BB14/405
 - Traité de Paris (1764) : EE21
 - Traité de Vienne (1738) : EE21
 - Victoire de Denain : EE21
 - Victoire navale (1704) : BB15/99v
- CHABAUD (Honoré), diacre de Soleillon, vicaire
de Puget : BB21bis/40 ; CC61
- CHABERT (Antoine) : CC108
- CHABERT (Jeanne) : CC319
- CHABERT : BB2/181v
- CHAIX (N.), de Fayence : BB15/51
- CHAMPOURCIN (Honoré) : FF81
- CHAMPOURSIN (Honoré) : BB14/127v ; CC213 ;
FF81
- CHAMPOURSIN (Joseph) : BB17/2v
- Chapelles :
- Notre-Dame : BB10/243 ; BB21/370v ; CC169
 - Notre-Dame de Conserve : BB13/248,275v ;
BB14/49,104,427v ; BB16/235v ; BB19/339v
 - Notre-Dame des Anges : BB13/224,248
 - Notre-Dame du Rosaire : BB13/248
 - Pénitents blancs : BB15/8v ; BB18/278v ; CC226 ;
CC266
 - St André : BB12/43,147,259v ; BB14/410 ; FF71
(ancienne paroisse : FF71)
 - St Antoine : BB8/123v,140 ; BB12/208v ;
BB13/198v, 307v ; BB14/104 ; BB21/201 ;
CC204 ; CC210 ; CC218 ; CC220 ; CC226 ;
CC229 ; CC231 ; CC320 ; GG8
 - St Jean : BB14/104
 - St Jean-Baptiste : BB15/8 ; CC218
 - St Louis : CC22
 - St Rosaire : BB13/12 ; BB15/129 ; CC219 ;
CC231 ; GG12
 - St Sébastien : BB15/112 ; BB18/341 ; BB21/59,
502 ; CC230 ; CC313
- Charivaris : BB17/69 ; CC325
- CHARLES IX, roi : EE9
- CHARRIER (Anne) : BB18/37
- Chasse : BB15/12v,24v
- Château (de Puget) : BB1/23v, 42 ; BB10/8v ;
BB17/162 ; CC86 ; CC113 ; CC320
- Châteaudouble* : BB3/117
- CHAUDERON (Nicolas) : EE12 ; EE19 ; FF66
- CHAUFFRET (Jaume) : BB8/606v
- CHAULAN, prêtre : BB12/200
- CHAUTARD (N.), prieur des Adrets : BB20/303
- CHAUVET (Laurent) : CC110 ; CC124 ; CC320
- Chevaux : BB22/179 ; HH4
- Chèvres : BB14/61v ; BB17/518v ; BB18/133 ;
BB19/235v ; BB20/340v ; DD6 ; FF79
- CHIEUSSE-COMBAUD : voir COMBAUD
- CHIRIS (Henri-Antoine), curé réfractaire : BB22/214-
216,221 ; CC61
- CHIRIS (Jacques), notaire de Châteaudouble :
BB21/490,515
- Chirurgien : voir : AMIC, AUDIBERT, BONAUD,
BOUTEILLIER, CHIRIS, HÉRAUD, INGUIMBERT,
MARQUÈS, MENJAUD, MONTAGNIER, PERRACHE,
TRUSSY
- CHRISTINE (Nicolas), de Bargemon : BB6/201
- Cimetière : BB6/223 ; BB7/93 ; BB8/69,92 ;
BB14/284,290v ; BB17/9v ; BB20/42v-44v ;
BB21/407,564 ; CC88 ; CC294 ; DD20 ; FF71
- Cinquantième denier : BB17/534,563v,570v
- Cinquantième : CC38
- Ciotat (La)* : BB9/165 ; BB17/238

- CLAPIER (Joseph) [frère de Pierre, curé de Puget], bourgeois, receveur de la viguerie de Moustiers : BB21/189 ; CC322 ; GG17
- CLAPIER (Pierre), curé de Puget : BB19/157 ; BB21/189 ; CC309 ; CC314 ; CC322 ; DD17 ; FF139 ; GG17
- CLAPIERS (N.), procureur du pays de Provence : CC336
- Clavelée : BB15/92 ; BB19/350 ; BB20/259v,276 ; BB21/501,503 ; BB22/7v ; HH5
- Claviers : BB6/201 ; BB21/177v
- CLÉMENS (Pons) : EE15 ; EE23 ; GG28
- CLEMENT (Antorone) : FF36
- CLÉMENT (Jean), marchand de Draguignan : BB2/11 ; CC108 ; FF8
- CLEMENT (Louis), boulanger : BB21bis/9v,13v
- CLÉMENT (Pierre), marchand de Draguignan : FF8
- CLEMENT (Pons), de Draguignan : FF3
- CLEMENTIS (Jacques) : CC104
- Clergé : BB21/540,566v
- CLERGUE : AA1/2
- CLERGUES (Honoré) : FF57
- CLOPE (N.), franciscain : BB15/284
- Cogolin : BB1/48v ; BB9/290v
- Collège : BB12/185 ; BB15/31v ; BB17/97
- COLLET (N. du) : BB2/168v
- COLLOMPS (Pierre) : BB9/1v
- COLMIS (N. de), avocat à Aix : BB15/148v
- COLOMP (Jean-Louis), marchand de Fréjus : DD27
- COLOMP : voir COLLOMPS
- COLONIA (N. de), avocat à Aix : CC49
- COMBAUT (Louis-André de Chieusse), de Lorgues : BB21/177v,181 ; CC60
- Commandeur : BB1/40v-41
- Communes impuissantes : BB8/147,190-191v,195v,204,205v,266v,289,342v ; BB9/233v ; CC139 ; CC141
- Comps : BB19/170 ; BB21bis/18v,38 ; BB22/8v ; CC22 ; CC23
- Comptes trésoraires : BB8/625 ; BB12/104v ; BB17/109 ; BB18/284v ; BB19/46,66v ; BB20/1 ; CC63 à CC318
- CONFLANS (Jean de), seigneur d'Estables, écuyer : EE1
- Confréries
- de Notre-Dame de Conserve : BB14/191 ; BB17/628v
 - de Saint Antoine : BB10/185v,295v ; BB14/242 ; CC35 ; CC169 ; CC222
 - de Saint Jacques : BB9/271 ; CC255
 - de Saint Roch : BB17/628v
 - de Saint Sébastien : BB21/439
 - des Pénitents blancs : BB15/8v ; BB17/358 ; CC266
 - du Corpus Christi : BB14/35,129v
 - du Purgatoire : BB17/628v
 - du Saint Esprit : BB1/14v ; BB2/80 ; BB3/116,141v,154 ; BB4/154 ; BB5/19,35,163v,210 ; BB6/33v,170,245v ; BB7/133v,181v ; BB8/5,115v,206v,425,487,588590v,645 ; BB9/76,192,198,211,236,259,262v,271 ; BB10/28,50v,82,285,290v ; BB11/25 ; BB12/39v,111 ; BB13/14,70,72,177 ; BB14/187v,242,420v ; BB15/197 ; BB16/35v,85,185v ; BB17/22,628v ; BB18/278v ; BB19/45 ; CC35 ; CC109 ; CC126 ; CC131 ; CC135 ; CC136 ; CC148 ; CC153 ; CC154 ; CC162 ; CC164 ; CC169 ; CC187 ; CC198 ; CC214 ; CC223 ; CC224 ; CC229 ; CC235 ; CC242 ; CC263 ; CC274 ; CC329 ; FF48 ; GG31
- du Saint Rosaire : BB14/157v
- du Saint Sacrement : BB9/114v ; BB13/290-291v ; BB14/191 ; BB15/25,131v ; BB17/25v,69,161v,267,422,454v,492,599,628v ; BB18/67v ; BB19/156 ; BB20/5v ; BB21/518 ; CC151 ; CC194 ; CC198 ; CC218 ; CC219 ; CC227 ; CC230 ; CC236 ; CC253 ; CC254 ; CC255 ; CC274 ; CC278 ; CC291 ; CC296 ; CC300 ; CC302 ; CC306 ; FF131
- Conseil d'Etat : BB10/208v,265 ; BB13/203 ; BB17/30,41v,137v,523v ; BB18/207v,242v ; BB26/1 ; CC332
- Conseil privé : BB1/24v-25 ; BB2/65 ; BB8/46,212
- Constitution : BB22/10-13
- Consuls de Puget-sur-Argens : BB27/2,3
- Voir : BARBE, BARBOU, BARESTÉ, BÉRARD, BONAUD, CARPENEL, CAVALIER, CAZE, DAUMAS, ESCARREL, FABRE, GAGNARD, GARCIN, GAVOT, JUBERT, LAUGIER, MATANET, MAUREL, MAURINE, MÈGE, MOURGUES, PASCAL, RAINARD, RAYNARD, REY, SAUVAN, SAUVE, SEGOND, TALLON, TRIPOUL, TRUSSY
- Contribution patriotique : BB21bis/32v-33,46v ; BB22/16v,72 ; CC61
- Contributions et indemnités : BB3/2-3,5v,6,9,10,13,14v,18v,25,35v,37,57,65v,71v,76,81,85v,95,99,99v,100,116v,117,126,139v,150 ; BB4/21 ; BB5/40v,83v,162v ; BB7/21v,119v ; BB9/146v,154,194v,210v,227,247,260,290v,291,298v,302v ; BB10/4v,20v,47,51,92v,118v,232,243v,311v,318,324v,366v,379v,381v,382,383 ; BB11/33v,68,88 ; BB12/1,36v,38,83,115v,152,184 ; BB13/129 ; BB14/55,100,208,312v,344,344v ; BB15/124v,126,131,167v,170,192-194,195v,215,266 ; BB16/1,10v,16v,19,29,37v,60,121,126,233,245 ; BB17/249,477v,507v,513,535,547v,560 ; BB18/171,267v,281v,328,332v,346,351v,356v,369,397,401,403v ; BB19/1,25,42v,127,172 ; CC77 ; CC78 ; CC88 ; CC91 ; CC93 ; CC96 ; CC102 ; CC108 ; CC109 ; CC111 ; CC116 ; CC117 ; CC118 ; CC119 ; CC122 ; CC126 ; CC136 ; CC159 ; CC162 ; CC163 ; CC165 ; CC166 ; CC171 ; CC173 ; CC179 ; CC190 ; CC217 ; CC221 ; CC226 ; CC230 ; CC233 ; CC267 ; CC268 ; CC271 ; CC272 à CC274 ; CC284 ; EE8 ; EE9 ; EE13 à

- EE17 ; EE19 ; EE22 ; EE23 ; FF7 ; FF50 ; FF54 ;
FF65 ; FF66 ; FF70 ; FF110
- Contrôle des actes, délibérations et offices : CC30 ;
CC41
- COSTE (Antoinette) : FF94
- COSTE (N.), capitaine : BB2/75
- COUDRY (Charles), horloger d'Hyères : CC322 ;
DD14
- COULOMB (Joseph), ménager : CC61
- Coupe de bois : BB1/105 ; BB2/55v,99v,126,175v,
178v ; BB5/16 ; BB8/1v,111,395,395v,515v,567,
620 ; BB9/59v,252v,253v,255v,260v ; BB10/1v,
13v,52,89v,104v,144,170,170v,192,298,301v,348v,
350,395 ; BB12/191 ; BB13/12,124v,242,289,307 ;
BB14/42v,81v,200 ; BB16/122v ; BB17/91v,100v,
154v,362v,550v,606 ; BB18/11v,94v,118,192,302 ;
BB20/350v,395v ; BB21/75,76,192,496v ; DD1 ;
DD2 ; FF57 ; FF83 ; FF85 ; FF90 ; FF147
- Cour des comptes : BB13/1,6v,98,226v ; BB16/271,
302 ; BB18/23,131,157v,305v ; BB19/258,271 ;
BB21/86,177v,181 ; CC17 ; CC18 ; CC53 ; CC223 ;
CC254
- COURBON (Antoine), notaire de Roumoules :
CC322
- COURTÈS (N.), médecin de Fayence : BB8/250v
- Courtier jaugeur : BB16/81v,248,321,332v ; BB17/8,
39v,96 ; CC49 ; CC320
- COUZE (Auguste), tailleur de pierres : BB14/212v
- COUZE (Augustin), tailleur de pierres : BB14/414v ;
CC321
- COUZE (Balthazar) : BB15/199
- COUZE (Bernard), aubergiste : FF132
- COUZE (Charles), tailleur de meules : BB19/311 ;
BB21/479
- COUZE (Etienne) : DD12
- COUZE (Honoré), tailleur de pierres (meules) :
BB18/302
- COUZE (Jacques) : BB12/155v
- COUZE (Jean) : BB17/500v
- COUZE (Joseph) : BB20/113-4
- COUZE (Paul) : BB20/272 ; FF117
- CRAVESAN (Honoré de), écuyer de Nice : BB9/106,
152v,159v,186 ; BB10/268v,296v ; CC156 ; FF41
- Créances : BB2/75,83v,89v,92,142,240v ; BB3/138v,
163v ; BB4/29v,52 ; BB5/3v,74,155v ; BB6/116,
119v ; BB7/10,170v ; BB8/20,21,52v,65,69,70,107v,
118v,126,141,147,204,205v,264v,301v,342v,440v,
520,532v,535,563,609v ; BB9/57v,120,123v,129,
149,187 ; BB10/10,11,41,57,80,105,130v,151,171v,
195,197,208v,218,265 ; BB13/77v,172v ; BB14/8v,
31 ; BB15/307 ; BB16/76v,114,266v ; BB17/113,
187,208v ; CC137 ; CC138 ; CC155 ; CC157 ;
CC184 ; CC190 ; CC203 ; CC209 ; CC272 ; CC274 ;
FF8 ; FF11 ; FF14 ; FF15 ; FF17 à FF24 ; FF50 ;
FF101 ; FF102
- CRÉMONE (N.), maçon de Fréjus : BB22/148v
- CRESPIN (N.) : BB15/35
- CREYSSEL, trésorier de la province : CC62
- CROTTE (Boniface), de Fréjus : BB7/108v ;
BB8/458v,533,544v,606,664v ; BB9/42,48v,58,
68v,80v,117v,118v,123v,124v,129,141v ; BB10/48,
143,277v-281 ; CC128 ; CC130 ; CC132 ; CC146 ;
FF50
- CROTTE (Honoré) : BB2/61,89v, BB9/123v ;
BB10/277v-281,293v ; BB11/4-5 ; CC112 ; CC172 ;
CC173 ; FF64
- CROTTE (Jacques), charpentier : EE19
- CROTTE (Jean), marchand de Fréjus : BB2/126,
174 ; BB8/275v,577v ; CC123 ; CC136 ; CC329 ;
FF12 ; FF35
- CROTTE (N.), lieutenant au siège de Draguignan :
BB10/241v
- CROTTE (Pierre) : BB3/17v ; BB5/4v ; FF23
- Cuebris* : CC173 ; EE18
- Cuers* : BB14/352
- DAGON (N.) : BB5/182
- DALMAS (Antoine) : DD27
- DANY (Balthazar), de Bagnols : FF148
- DANY (N.), notaire de Tournettes : CC88
- DANY (Pierre), tisserand de Puget : FF56 ; FF143
- DAUMAS (Balthazar) : CC146 ; CC319 ; FF19
- DAUMAS (Bernard), maçon, de Fréjus : BB7/56
- DAUMAS (Etienne), consul : CC135 ; CC149
- DAUMAS (N.), de Puget : BB8/608 ; BB12/10
- DAUMAS (Raphaël) : BB13/225v
- Dauphiné* : BB10/217
- Débiteurs : BB8/597,685v ; BB9/20v,57v,86 ;
BB10/110v,308v,395
- Débites (de pain, huile, vin) : BB10/408v ; BB17/73v,
244
- Débroussaillage : BB20/247v
- Décimateur : BB7/93 ; BB9/190v ; BB10/196v,
319v-321
- Déclaration des droits de l'homme : BB22/10-13
- Défens de Puget : BB1/27v,105 ; BB3/16 ; BB5/4v ;
BB7/155 ; BB8/46,92v,383,620,656,662v ; BB9/25,
43,45v,72v,281v ; BB10/173,175 ; BB13/33,295v,
307 ; BB15/178 ; BB16/46,79,85,256 ; BB17/99v,
105v,113v,177,337v,386,401,482v ; BB18/118,192,
207v,302 ; BB19/311 ; BB20/350v,355v ; CC29 ;
CC256 ; CC289 ; CC321 ; CC323 ; FF76 ; FF100
- Défrichage : DD5
- DELAPORTE (N.), bijoutier à Aix : BB21/517-518 ;
BB21bis/31v
- DELAYE (Gaspard), tisseur : CC288
- DELAYE (Jean), tisserand : BB19/312 ; BB20/271 ;
DD11 ; FF115
- DELFIN (Michel), horloger de Draguignan : CC322
- Délits : BB1/105 ; BB2/55v,126,178v ; BB8/567 ;
BB9/59v,252v,253v,255v,259v,260v,281v ; BB10/1v,
13v,52v,104v,121v,191,192,298,348v-350,395 ;
BB12/255 ; BB13/242,289 ; BB14/156 ; BB17/44v,

- 59v,91v,99v,154v,401,550v ; BB20/271v ; DD1 ; FF121 ; FF122
- DELOURS (Jean) : BB2/225v, 233
- DELPHIN (Monot) : CC96
- DEMANDOLX, procureur du Pays : FF120
- DENIGRIS (Annibal), écuyer à Fréjus : BB12/135 ; CC179 ; FF69
- DENIGRIS (Jacques), avocat de Fréjus : BB8/661 ; BB9/68v ; BB10/77,103,178,304 ; BB11/22,35,79 ; CC329 ; DD7 ; FF69
- DENIGRIS (Jean-François), viguier de Fréjus, capitaine de Fréjus : BB1/30v-31 ; BB2/22v,95v,108 ; BB8/296v,555 ; CC111 ; CC128 ; CC130 ; FF69
- Dénombrément : AA1/7 ; BB10/95 ; BB14/198v,302v ; BB17/13,292,557 ; BB18/41v
- DEPRATIS (Honoré), d'Entrevaux : CC113
- DEPRATIS (N.), capitaine de la compagnie de Grasse : BB3/14v
- Députation
à Aix : BB1/27v ; BB2/99,187
à Draguignan : BB2/11
à Fayence : BB3/12v
à Fréjus : BB1/30v-31
à Marseille : BB2/187
au Muy : BB3/47v
à Riez : BB2/154v
à Roquebrune : BB1/27v
à Trans : BB2/228
à Trets : BB1/98v
voir aussi : viguerie
- DEREGINA, parlement d'Aix : BB24/2,6 ; BB27/2
- DES GALOIS (Jean-Baptiste), chevalier, seigneur de la Tour, Glené et autres lieux, conseiller du roi, premier président du parlement d'Aix, intendant de Provence : voir LA TOUR (de)
- Déserteurs : EE27
- DÉSIDÉRY (Jean), de Fréjus : BB4/29
- DESTELLE (Antoine) : CC21
- DESTELLE (Catherine) : FF139
- DESTELLE (Claude) : BB20/253 ; BB21/385
- DESTELLE (Félix) : BB18/118
- DESTELLE (François, fils de Jean) : CC61
- DESTELLE (Gaspard) : BB18/94v,102,369
- DESTELLE (Jean) : BB14/352
- DESTELLE (Jean) : BB21/1
- DESTELLE (Jean-François), aubergiste : BB20/296v ; BB21/480 ; DD19 ; FF132
- DESTELLE (Louis) : BB13/46v
- DESTELLE (N.) : BB16/29
- Dettes (de la commune) : BB4/55,93v,99v,106v ; BB5/145 ; BB6/116,119v,183v,191 ; BB7/142 ; BB8/135v,190-191v,193,353v,357v,432 ; BB9/120 ; BB10/57,93v,197 ; BB12/133v ; BB14/36v,72 ; BB15/225 ; BB16/181v236 ; BB17/204,205,205v,208 ; CC129 ; CC328 à CC335
- DHÉРАН (Balthazar), de Draguignan : BB16/76v ; CC234
- DHÉРАН (Louis), de Draguignan : BB13/77v
- DHÉРАН (N.), de Draguignan : BB12/25v ; BB13/39v ; BB17/82v
- DHÉРАН (N.), prêtre : BB18/90
- DHÉРАН (Pierre-Jean), marchand de Draguignan : BB13/79-80v,172v,261 ; CC190 ; CC331
- DIGNE (Joseph), notaire de Figanières : BB19/271,282v,409-416
- Dîme : BB3/101 ; BB6/1 ; BB10/169 ; BB13/23v,44 ; BB15/311 ; BB20/264v ; BB231/530v ; CC22 ; CC23 ; FF71
- Distributions : BB15/295 ; BB18/377v ; BB21bis/15v de blé : BB1/75-75v ; BB5/152v ; BB6/97 ; BB7/46v ; BB8/481v,536,556v,610,638 ; BB9/110,160v,167v,189,193v ; BB12/32v,198,260 ; BB13/9,91,208v ; BB14/174v,315 ; BB16/4 ; BB17/23v ; BB21bis/28,31,34
- de farine : BB2/225v
- de pain : BB1/95v ; BB14/420v ; BB16/185v ; BB17/22 ; BB21/528v ; BB21bis/40v
- de riz : BB14/420v
- de viande : BB2/218 ; BB3/154 ; BB8/206v ; BB9/36v,115 ; BB10/290v ; BB14/420v ; BB17/221v
- Dixième denier : CC36 ; CC240 ; CC269
- DOL (Barthélemy) : FF14
- DOLLE (Boniface) : BB8/369 ; CC130 ; FF16 ; FF50
- DOLLE (Guillaume) : II6
- DOLLE (Marc-Antoine) : CC108
- DOLLE (N.), receveur des décimes à Fréjus : BB2/25,54v68v ; BB8/3v,224v,353v ; CC117
- DOMINICY (Françoise) : BB5/198
- DOMINICY (Honoré), lieutenant principal de la sénéchaussée : BB2/208v
- DON CARLOS, infant d'Espagne : BB18/117 ; DD10
- DOZEAU (N.), procureur et agent de l'évêque : BB13/33
- DOZOU (N.) : BB12/113v
- DOZOUL (Pons) : CC189
- Draguignan* : BB1/42,84 ; BB16/140 ; BB17/269
- Couvent de St Augustin : FF24
- DROGOUL (Urbain), notaire de la Rochette : CC134
- Droit de fournage : BB16/268,271,320v ; BB17/9v
- Droit de franc-alleu : CC27 ; CC28
- Droit de latte : CC111 ; CC125 ; CC129 ; CC132 ; CC138 ; CC160
- Droits d'amortissement : BB15/3 ; BB17/506v,523v ; BB18/215 ; CC29 ; CC255
- Droits de consignation : CC33
- Droits de contrôle et insinuations : BB15/320 ; BB17/329,332v ; BB18/17v
- Droits de fournage : BB16/268,271,320v ; BB17/9v,453v ; BB18/94v,102

- Droits de franc-fief : BB9/266v,286v ; BB10/69 ; BB15/3 ; BB22/21v-24 ; CC25 ; FF91 ; FF92
- Droits de huitième : BB10/207v
- Droits de lods et treizain : BB7/155,173v ; BB8/15, 28v,38,46,116v,245v,272,280,305,661 ; BB10/175 ; CC22 ; FF26
- Droits de péage : CC57
- Droits de terrage : voir "tasque"
- DU BELLAY (Martin), évêque de Fréjus : BB18/287v
- DU BOURG (N.) : BB21/400v
- DU BREUIL (N.), gouverneur du Muy : BB3/126,128v
- DU CANNET (N. Rascas) : BB11/37v
- DU GENT (N.) : BB3/29v
- Duels : FF123
- DUFOUR (N.), agent des communautés : BB16/186v
- DURANDY (N.), de Guillaume : CC60
- Eaux et forêts : BB17/29,518v ; BB20/247v ; DD1 ; DD6
- Écoles : BB20/407 ; BB21/116 ; CC320bis ; DD14
- Église
- Agrandissement : BB14/33 ; CC320
- Bénitier : BB21/298
- Cloche : BB9/86v,90v,110 ; BB13/89v,196,204v, 212v ; BB14/119,288,383,390 ; BB15/221v ; BB17/502v ; BB18/342,343v,366v ; BB19/90v, 253 ; BB20/338,384,394,397 ; BB21/1 ; CC154 ; CC155 ; CC192 ; CC193 ; CC222 ; CC234 ; CC276 ; CC285 ; CC300 ; CC301 ; DD28 ; FF10 ; FF71
- Confessionnal : BB20/301v,324v ; BB21/459 ; CC104 ; GG9
- Décoration : BB13/224,248 ; BB14/129v,290v ; BB15/239v ; BB21/159v,237v,298,377v,444v, 449v,459,466v,492v ; CC168 ; CC234 ; CC284 ; CC312 ; FF71
- Presbytère : BB15/14,58v,64,66,80v,102, 136v, 176v,204v ; BB17/622v,626v ; BB18/148 ; BB19/178v ; BB21/502 ; BB21bis/10,44 ; BB22/148v ; CC284 ; DD16 ; DD17 ; FF82
- Sépulture : GG12
- Service, culte : BB1/44v ; BB2/131,209 ; BB3/48v, 80,136 ; BB7/5 ; BB8/88,94,111v,417,420,582v, 607,659 ; BB9/40v,73,238 ; BB10/12v,16,18v, 21,38v ; BB12/200 ; BB13/220v,229v ; BB15/4v, 209 ; BB20/271 ; CC104 ; FF95 ; GG8 ; GG10
- Travaux, réparations : BB4/149 ; BB5/8v,114 ; BB8/670 ; BB10/78v,117v,136v,140v,149,157, 167v,204v,222v,319v-321,345 ; BB12/43,147, 208v,209v,259v ; BB13/23v ; 44,158,196,258, 266 ; BB14/27v,32,34,40,49,55v,119,236,288, 290v ; BB16/216v ; BB17/99v,132,244v,413v, 500v ; BB18/41v ; BB20/267v,336v,337v ; BB21/174,300v,470,496v ; BB22/148v ; CC88 ; CC91 ; CC106 ; CC162 ; CC197 ; CC211 ; CC220 ; CC244 ; CC256 ; CC281 ; CC305
- (badigeonnage) ; CC309 ; CC313 ; CC320 ; CC322 ; CC323 ; DD15 ; FF71
- Voir aussi : chapelle St André (ancienne paroisse)
- Élections consulaires : BB1/37v,89v ; BB2/133v, 171,202v,243v ; BB3/96v,125,135 ; BB4/62,131 ; BB5/18,77v,143,211v ; BB6/65v,144,214 ; BB7/1, 80,151v ; BB8/40v,98,174,242v,298,363,470v,502, 537v,602,632v,676v ; BB9/26,66,97,130v,156v,180, 201v,231v,254,276v,306v ; BB10/19,44v,69v,96, 132,162,192v,230v,276,306,342v,387v ; BB11/1, 58 ; BB12/16,57,95,121v,144v,177,206 ; BB13/3, 34,60,85,116v,160,200,236v,283 ; BB14/18,58,108, 158v,215v,257v,303v-309,367v,406v,445v ; BB15/6v, 35v,109,217v,291,340v ; BB16/33v,95v,151v,219v, 252v,292v,328v ; BB17/67,103,155v,241v,278-280, 341,396,460,540v,584,628v ; BB18/38,72,91v,118v, 134,170,191,258v,296 ; BB19/201,262,294,332v ; BB20/13v,135,223v,255,302,361 ; BB21/22v,55, 91v,113,184,217,271,303,366,394,498 ; BB21bis/35, 36 ; BB22/30v,40 ; BB23/1 ; BB24/2,5
- EMENJAUD (Marc-Antoine) : BB21/181 ; CC60
- EMENJAUD RABIOL (Joseph), sieur de Néoules, viguier à Draguignan : FF91
- EMPEREUR (Toussaint) : CC111
- EMPHIAN (N.) : CC223 ; CC224 ; CC248
- Emprunts : BB1/14v,46v,52,87-87v,96v,106,115v, 121 ; BB2/3,14v,22v,35v-36,48v,72-72v,95,95v, 99,138,180v,187,191v,242 ; BB3/4v,13,29v,57,59v, 91v,115v,118 ; BB5/11,149v,161,209 ; BB6/158 ; BB7/170v ; BB8/40v,45v,52v,107v,160,187,234,237, 247v,267,409v,497,501,520,535,569,610v,609v,645, 647 ; BB9/3,4,16,42v,59,76,111v,127,137v,139v, 149,218v,225,283v,296v,300v ; BB10/62,245, 248, 327v,331,373,413 ; BB11/5v,41 ; BB12/6,20,96,98, 119v,135,188v,255v ; BB13/23,40,77v,79-80v,98, 129,168v,179,210v ; BB14/3v,14,30,47,69v,149v, 174,183,188v,210,319,344v ; BB15/108,152,164, 170,179v,210v,221v ; BB16/51,60,108,299 ; BB17/76, 82v,113,122v,395 ; BB18/49,139v,397,403v ; BB19/3, 238,358,408,412v ; BB21bis/12 ; BB22/16 ; CC96 ; CC97 ; CC98 ; CC102 ; CC108 ; CC109 ; CC112 ; CC113 ; CC130 ; CC133 ; CC138 ; CC142 ; CC171 ; CC179 ; CC183 ; CC190 ; CC191 ; CC204 ; CC208 ; CC214 ; CC218 ; CC250 ; CC258 ; CC332
- Enchères : voir Fermes
- Enfants abandonnés, bâtards : BB10/25v,27v ; BB11/17 ; BB12/198v ; BB13/42v,71,217v,220v,225v ; BB14/26 ; BB15/133 ; BB16/128v ; BB17/99 ; BB20/20,24v, 28v ; BB21/59 ; CC86 ; CC113 ; CC164 ; CC166 ; CC177 ; CC181 ; CC183 ; CC187 ; CC196 ; CC211 ; CC213 ; CC223 ; CC244 ; CC293 ; CC301 ; CC308 ; CC314 ; EE30 ; FF42 ; FF61 ; GG22
- Enfants errants : BB17/44v
- Enterrements : BB10/242 ; BB21/371 ; CC104 ; CC171
- EPERNON (duc d') : BB3/99,126 ; BB6/246v ; BB7/99

- Escaravatiens : 320bis
 ESCARREL (Jacques), consul : FF111
 ESCLAPON (Jean), de Puget : BB14/23,26v
 ESCLAPON (N.) : CC117
 ESCOFFIER (Honorade) : FF72
 ESCOFFIER (Jean), de Fréjus : BB13/39v ; FF29
 ESCOFFIER (Marguerite) : FF72
 ESCOUFFIER (Barthélemy) : CC130
 ESPAGNE (infante et princesse d') : BB19/70v-73,76
 ESPAGNE (reine d') : BB16/249v
 ESPARRE (d'), lieutenant de Brignoles : BB8/32,52, 120v
 ESPÉREL (Jean d') : voir ROMAN (Jean)
 ESPITALÉRY (Antoine) : BB8/193,319v ; CC142
 ESPITALÉRY (Blaise), vignier, agent d'affaires : BB5/67v,127v,149v ; BB6/58,167v ; CC125
 ESPITALÉRY (Etienne) : BB8/301v
 ESPITALIER (Honorade) : BB12/6
 ESPITALIER (Jean), marchand de Fréjus : FF43
 ESPITALIER (N. D'), avocat de Fréjus : FF108
 ESTABLE (Jean), ecclésiastique de Seillans : BB17/528v ; BB18/108v
 ESTÈVE (Balthazar), de Roquebrune : FF68
 ESTIENNE (N. d') : EE22
 État civil : BB14/148v
 États généraux : AA4
 États :
 Assemblée : BB8/569,593
 Députés : BB8/164v
 EUGÈNE (prince) : BB15/182
 Évêques de Fréjus : BB1/24v-25,26 ; BB2/211 ; BB4/144 ; BB5/8v,13v ; BB6/201v ; BB7/84v,90v, 120v ; BB8/15,17v,18v,38,44v,82,92v,111v,116v, 120v,148,149v,167,245v,257v,280,285,291,301v, 316,404,417,420,503,554,564,582v,588v,601,661 ; BB9/9,14,104,138,178, 215v,238 ; BB10/43v,78v, 173,175,204v,330,332v,336v,341v,419,419v,422, 425 ; BB11/11 ; BB12/67v,174v,259v,262 ; BB13/57v, 65v,70,94v,158,196,248,252v,266 ; BB14/124,430v ; BB15/24v,42v,273v ; BB16/260v,300,302 ; BB17/546v, 600v ; BB18/4,220v,226,248,266v ; BB19/135, 380v,385 ; BB20/13v,49v,57v-61,64,115,116, 160v,264v,286,294v,303,311,365v,380v-382,385v ; BB21/21v ; BB21bis/18v,38 ; BB22/221 ; BB23/3 ; CC22 ; CC37 ; CC97/19 ; CC108 ; CC112 ; CC127 ; CC129 ; CC132 ; CC142 ; CC148 ; CC185 ; CC187 ; CC191 ; CC193 ; CC208 ; CC267 ; CC276 ; CC292 ; CC300 ; EE20 ; FF26 ; FF49 ; FF96 ; FF98 ; FF116 ; FF119 ; FF134 ; FF137 ; GG23 ; II27
 FABRE (André), consul : BB19/44v,51,258 ; BB21bis/30v
 FABRE (Antoine), de Draguignan : BB4/10v,13v ; FF25
 FABRE (Balthazar), consul : BB15/340v ; BB16/21, 85 ; BB17/599v ; BB18/67v ; CC321
 FABRE (Esprit) : CC166
 FABRE (Etienne) : BB11/31 ; DD16 ; FF88
 FABRE (Jean) : BB14/81v ; BB16/2v ; BB17/236v, 239 ; BB18/5v,192 ; CC248 ; FF88
 FABRE (Joseph) : BB16/256 ; BB18/11v
 FABRE (N.) : CC223
 FABRII (Henri de), écuyer d'Aix : FF149
 Fabrique, marguilliers : BB21/498,499
 FABRY (Antoine) : voir FABRE (Antoine)
 FARGUE (Melle) : HH13
 FAYE (Pierre) : FF85
Fayence : BB1/64 ; BB3/12v ; BB10/243v ; BB17/506v, 523v ; CC111/18
 FEDON (N.), des Arcs : BB8/188,245v
 FELIP (Antoine) : voir PHILIP (Antoine)
 FERAUD (Antoine) : BB9/104 ; CC319
 FERAUD (N.), maître maçon et architecte de Fayence : BB20/407 ; BB21/5 ; DD14
 FERAUDY (N.), procureur de la communauté à Aix : BB20/233 ; BB24/5
 Fermes (enchères, baux)
 Bois : BB17/244 ; BB18/163v
 Boucherie : BB1/8v-9 ; BB3/16,54v ; BB4/7 ; BB5/203v ; BB8/277v,565 ; BB11/52v ; BB13/29 ; BB17/95,146v,234,375,611v ; BB18/69,256v, 315,341 ; BB19/54v,170,210 ; BB20/223v ; BB21/111,319 ; CC129 ; CC136 ; CC148 ; CC176 ; CC228 ; CC319 ; CC320 à CC323 ; DD27
 Boulangerie : BB17/412 ; BB19/322v ; BB20/91v ; BB22/1 ; CC68 ; CC188 ; CC271 ; CC322 ; CC323 ; DD27
 Carrière de pierres (meules) : BB15/178 ; BB17/344v ; BB18/261 ; CC252 ; CC281
 Débit de pain, vin, huile : BB17/244 ; BB18/366v
 Fouillage du blé : CC151
 Four : BB8/477v ; BB10/74v,99v ; BB16/281v ; BB17/95,275,615 ; BB18/161v ; BB19/54v ; CC67 ; CC85 ; CC96 ; CC111 ; CC130 ; CC132 ; CC134 ; CC137 ; CC139 ; CC145 ; CC148 ; CC159 ; CC160 ; CC162 ; CC170 ; CC289 ; CC319 ; CC320 ; CC322
 Goudron : DD26
 Impôts : BB19/301v,321 ; BB20/97 ; CC322
 Moulins : BB12/268 ; CC253
 Rêve : BB18/211v
 Terres : BB3/151v ; BB8/115v,214v,305v,342v,627 ; BB9/47 ; BB10/8v,397v ; BB12/110v,112, 205 ; BB13/68 ; BB14/46,131v,266v,330 ; BB15/178 ; BB16/46,90v ; BB17/62,105v, 234,276v,517,615 ; BB18/27v,209v ; BB19/54v ; BB22/66v ; CC129 ; CC137 ; CC199 ; CC202 ; CC203 ; CC206 ; CC210 ; CC212 ; CC228 ; CC289 ; CC320 ; CC322 ; CC323
 FERRANDIN (Louis) : BB17/136
 FERRANDIN (Pierre), muletier : BB17/136 ; BB18/369
 FERRANDIN (Antoine) : BB20/191 ; CC288

- FERRAT (François), maçon de Fréjus : DD17
 FERRAT (Louis), maçon de Fréjus : CC320
 FERRE (N.), de Draguignan : BB18/174
 FERRI, des Arcs : BB9/128v
 FERRU (Laurent), fouleur de blé : BB1/27v
Figanières : BB15/300 ; BB19/271
 FILIP (Jean) : BB19/386v
 Filles pauvres : BB1/22v ; BB3/136 ; BB6/13 ;
 BB10/152 ; BB12/62v ; BB14/42,335,418 ; BB15/102,
 256 ; BB16/24v,104 ; BB17/51v,184v ; BB18/2v,
 24v,162,336 ; BB19/45 ; BB19/45,120 ; BB20/88,
 229 ; CC187 ; CC195 ; CC199 ; CC202 ; CC204 ;
 CC219 ; CC221 ; CC229 ; CC233 ; CC236 ; CC260 ;
 CC270 ; CC272 ; CC280 ; GG17
 FLAYOSC (baron de) : BB11/43v ; BB12/43
Flayosc : BB2/124v ; BB7/105v,114v ; BB8/52 ;
 BB10/3v,383 ; CC136 ; CC207 ; EE16
 FLEURY (André-Hercule de), évêque, cardinal :
 BB16/260v ; BB17/506v,523v ; CC29 ; EE2
 Foires : BB2/204v ; CC51 ; FF137
 FONSUZE (sieur de) : CC119 ; CC120
 FONTAINE (Antoine), de Fayence, boucher :
 BB21bis/8
 Fontaines : BB1/57,113,113v ; BB4/137 ; BB7/78 ;
 BB8/395v ; BB9/261v ; BB10/143v,147v,179v,
 182,343v ; BB12/37v,73,90v,168v,260v,267 ; BB13/1v,
 8,84,114 ; BB14/10,113,134v,251,252v,258v,314v,
 346v,363v ; BB15/119,280v ; BB16/29,117 ;
 BB17/99v,491,518 ; BB18/41v,100,163v ; BB19/70v,
 135,137v,232,251 ; BB20/264v,296v,377 ; BB21/73,
 106,169,319,417,434,459,480 ; BB22/133 ; CC67 ;
 CC186 ; CC190 ; CC194 ; CC196 ; CC197 ; CC213 ;
 CC214 ; CC219 ; CC221 ; CC224 ; CC225 ; CC227 ;
 CC244 ; CC247 ; CC279 ; CC280 ; CC281 ; CC285 ;
 CC303 ; CC305 ; CC306 ; CC323 ; DD19
 FONTÈS, receveur du Pays : BB7/99
 Forains : BB4/99v ; BB5/93v,104,149 ; BB6/27v,
 41v,75v,209 ; BB7/10,173v ; BB8/38,74v ; BB10/216v,
 BB12/96v ; BB16/268,271,320v,332v ; BB17/9v ;
 BB18/2v,388v ; CC17 ; CC192 ; FF96 ; FF115
 FORBIN (Lucrèce de), vicomtesse de Pourrières :
 FF28
 Forçats : FF138
 FORESTA (Christophe de), baron de Trets, conseiller
 au parlement, président de la Cour des comptes :
 BB1/115v,121 ; BB3/157v ; BB4/51v,97v ; BB5/7v,31 ;
 BB8/228 ; CC114 ; CC126 ; CC135 ; CC329
 FORESTA (Gaspard de), procureur du roi au
 parlement : CC126
 FORESTA (Jean-Augustin de), baron de Trets : CC330
 FORESTA (N. de), sieur de Rougiers : BB2/5v ;
 BB7/166
 Forêts : DD1 ; DD2
 FORRE (Jean), des Arcs : BB6/201
 Fortifications :
 Antibes : BB14/189v ; BB15/235v,254v ; CC77
 Fréjus : BB3/2-3,5v,18v,36v, BB9/288,288v ; EE6
 Puget :
 Château : BB1/42
 Enceinte : EE7 ; FF63 ; FF75
 Moulin à farine : BB3/31v,38v
 Saint Raphaël : BB15/302v
 Saint Tropez : BB9/173
 Toulon : EE29
 FORTOUL (Honoré), boucher de Puget : BB12/129
 Fouage : CC58 ; CC154 ; CC196 ; CC200 ; CC201 ;
 CC212 ; CC213 ; CC223 ; CC240 ; CC250
 FOUCOU (balthazar) : CC320bis
 FOUGEIRAT (Pierre) : CC186
 FOUGEIRET (Antoine), marchand de Fréjus : BB8/3v,
 425v ; BB9/213v ; CC142 ; CC145 ; CC146 ; CC155 ;
 FF83
 FOUGEIRET (Barthélemy), de Fréjus : FF19
 FOUGEIRET (Joseph) : FF97
 Foulage du blé : BB1/27v ; BB3/24 ; BB6/180v ;
 BB7/118,120v ; BB8/5,8,281v,642 ; BB10/260,
 319 ; BB11/20v ; BB12/43,113v,239 ; BB13/73,
 110 ; CC151
 FOUQUE (Jean-Baptiste), de Roquebrune : BB20/109v
 FOUQUE (Yolande), veuve de N. Gautier, de Seillans :
 CC108
 Four à chaux : CC88
 Fours : BB2/209v,211 ; BB3/110v ; BB4/133v ;
 BB6/211v ; BB7/155,164 ; BB8/46,300,445v,512,
 515,579v,658v ; BB9/163v,178,205,273v ; BB10/92 ;
 BB13/218 ; BB15/106v,223 ; BB16/268 ; BB17/1v,
 275,281v,350v,386,590v ; BB18/28,41v,102,247 ;
 BB19/161v,387v,425v ; BB20/267v,338 ; BB21/53v,
 134,439v ; BB21bis/10 ; CC29 ; CC96 ; CC109 ;
 CC128 ; CC136 ; CC140 ; CC157 ; CC162 ; CC174 ;
 CC252 ; CC264 ; CC276 ; CC277 ; CC281 ; CC290 ;
 CC305 ; CC312 ; CC313 ; CC314 ; CC323 ; DD3 ;
 FF99 ; HH12 ; II27
 FRANCOUL (Antoine), notaire de Fréjus : BB3/53
Fréjus : BB1/823v,30v-31 ; BB2/52v ; BB3/2-3 ;
 BB8/178,272v ; BB10/229 ; BB12/207v ; BB13/4v ;
 BB16/259v ; BB17/500v ; BB18/273,297v ; BB22/3-
 4v ; EE19
 Auberge du Chapeau rouge (actuel hôtel Arena) :
 CC125 ; CC267
 Hôpital : CC272 ; EE13 ; EE16 ; GG24
 Port : BB21/140 ; II23 ; II24
 FUVEAU (Mathieu), avocat à Aix : BB13/295v
 FUVEAU (sieur de), avocat : BB13/239v,273
 FUVEAU (sieur de), conseiller au parlement :
 BB13/205,239v
 Gabelle (pain, vin, huile) : BB7/143v ; BB8/232,
 486 ; BB10/55v
 Gabelle : BB7/143v ; BB14/51 ; BB22/16v-21 ; CC59
 Gabre : BB8/525v, BB10/75

- Gabron : BB8/553 ; BB10/183v ; BB12/207v ; BB14/4,10v,81,169v,279v ; BB17/281v ; BB20/191 ; BB21/254,533v ; CC214 ; CC222 ; FF34 ; FF97
- GACHE (Pierre), de Bargemon : BB6/201
- GAGNARD (Joseph), menuisier, consul, lieutenant de juge, viguier : BB19/19,29,207,312 ; BB20/112v, 116,155,271-280,286,288v,290v,313v,336v,407 ; CC292 ; CC293 ; CC294 ; FF118
- GAIBIER (Barthélemy) : BB16/198
- GAIBIER (François), bourgeois de Roquebrune : FF106
- GAIBIER (Hélion), capitaine de Roquebrune : BB8/324v
- GAIBIER (Honoré) : BB9/71,160v ; CC121
- GAIBIER (Jacques) : CC156
- GAIBIER (Louis), bourgeois de Roquebrune : BB9/160v,193,236v ; FF51
- GAIBIER (Pierre) : BB2/113 ; BB3/29
- GAIBIER (Suzanne de), dame de Boades : BB8/258, 515,627 ; CC156 ; CC319 ; FF51
- GAIGNARD (Esprit), de Bagnols : CC321
- GAILLARD (N.), de Roquebrune : BB10/421v
- GAIRARD (Honoré) : BB14/42,192,335,418 ; BB15/102, 256 ; BB16/24v,104 ; BB17/51v,184v ; BB18/2v,24v,162,336 ; BB19/45,120 ; BB20/88, 229 ; CC179 ; CC180
- GAIRARD (Jean), valet de ville : BB16/243
- GAIRARD (Joseph) : BB16/2v ; FF94
- GAITTE (Bernardin) : FF47
- GALICE (Jean Antoine de) : CC97
- GALLICE (Marthe de) : CC329
- GALLICY (N.), procureur du pays de Provence : CC336
- GALLY (Pierre), maçon : BB21/159v
- GANAY (N.) : BB8/24
- GANAY (N.) : BB8/64,103
- GANDOLPHE (Antoine) : 320bis
- GANDOLPHE (Pierre), fermier de la boucherie : FF107
- GANDOLPHE (Esprit), boucher : BB19/44v,51
- GANDOLPHE (Honoré), de Bagnols : BB14/44v
- GANDOLPHE (N.), viguier de Bagnols : BB19/199
- GANSARD (N. de) : BB10/241v
- GANTEAUME (N.) : FF99
- GARAMAGNE (Jean), menuisier de Fréjus : CC98
- GARCIN (Benoît) : BB6/52 ; BB7/180 ; BB8/319v, 431v,513v ; BB9/80v,158v,234 ; BB10/7,33,49,58 ; CC158 ; EE11 ; FF53
- GARCIN (Honoré) : BB8/404 ; BB10/122v,123v,302 ; BB11/22v ; CC172 ; FF50
- GARCIN (Isnard), notaire de Trans : BB15/15v,18, 220v
- GARCIN (Jean), praticien : BB14/239,293,352 ; CC222
- GARCIN (Joseph), notaire : CC207
- GARCIN (Pons), consul : BB2/8 ; BB3/43,102,162 ; BB4/30v,47v,154 ; BB5/15 ; CC107 ; CC120 ; CC123 ; CC126 ; FF9 ; FF18
- GARCIN, dit RABAS : voir GUÉRIN
- Garde nationale : BB21bis/1-4,6v-7,40,45 ; BB22/15, 29v,58v,161,163-163v,165v ; CC315
- Gardes
- Gardes armées :
- de Fréjus : BB2/166v ; BB3/36v
- de Puget : BB1/38v-39,40v-41,46v ; BB3/38v, 44v ; BB11/30v ; BB17/271v ; BB21/560
- Gardes-bois : BB2/55v ; BB8/383,434v ; BB9/228v ; BB21/78v,450 ; CC160 ; CC161 ; CC169 ; CC303
- Gardes des portes du village : BB1/87-87v ; BB2/199v-200 ; BB7/31 ; BB8/278v,551,556 ; BB9/133,156v,177v,182,184v,196v ; BB10/375 ; BB17/201,206,209v,253v ; CC76 ; CC147 ; CC247 ; CC248 ; GG27 ; GG28
- Gardes des barricades : BB1/67v ; BB2/205v, 216,218v ; BB9/148,163v,170 ; BB11/61v ; BB17/201 ; CC108 ; CC248
- Gardes des défens : BB2/126,157v,158v ; BB9/281v
- Gardes des porcs : BB2/237v
- Gardes-terres : BB8/457v,656 ; BB15/70v
- Gardes-vignes : BB1/32v,79v ; CC97
- Gardes-côtes : BB10/56 ; BB16/158 ; BB18/394 ; CC247 ; CC248 ; CC272 ; CC276 ; CC289 ; CC292 ; CC294 ; CC311 ; EE4 ; EE5 ; EE27 ; FF111
- GARDOBAS (N.) : BB4/57v
- GARNIER (Jacques) : FF85
- GARNOUX (Laurent), de Grimaud : BB2/68
- GAROS, capitaine : CC119
- GARRUS (Jean), de Callas : FF109
- GARRUS (Pierre), de Montferrat : BB18/80v
- GAS (Suzanne de) : BB9/2v
- GASAGOLY (N.) : BB5/84v
- GASCO (Jean-Baptiste) : FF121
- GASTAUD (Guillaume), peintre de St Tropez : BB16/85
- GASTON (Jean), avocat, de Roquebrune : BB19/268
- GASTON (Joseph) : CC144
- GASTON (Joseph), de Roquebrune : BB20/316
- GASTON (Louis), de Fréjus : BB20/316 ; CC21
- GASTON, notaire de Fréjus : II30
- GAUD (Mme de) : CC329
- GAUT (Honoré) : CC122
- GAUTIER (Antoine) : CC93
- GAUTIER (Charles), sacristain de la cathédrale : BB10/112v,152
- GAUTIER (N.), prieur de Puget : BB10/226
- GAUTIER (Pierre-Jean) : BB2/80
- GAVOT (Abel), consul : BB13/295v ; BB14/178v, 204,211v,367v ; BB15/8 ; CC189 ; CC201 ; CC202 ; FF93 ; FF97
- GAVOT (Antoine), consul : BB12/248v,260v ; BB13/1v,17v,33,70,75,84,171,241v ; CC178 ; CC191 ; CC208 ; FF1 ; FF62 ; FF97
- GAVOT (Etienne), consul : BB9/162 ; CC138 ; GG31

- GAVOT (Hugues) : BB2/216v
 GAVOT (Hugues) : CC122 ; CC320 ; FF121
 GAVOT (Jean) : BB20/57v-61 ; BB21bis/30v,37v
 GAVOT (Jean) : CC224 ; FF76 ; FF85
 GAVOT (Jean), consul : BB10/222v,230v,378v,393,
 421 ; BB11/43v ; BB14/33 ; BB15/8 ; CC165
 GAVOT (Jean-François) : BB19/42v,214,312 ; CC280
 à CC286 ; CC287 ; CC288
 GAVOT (Jean-Pierre) : CC91
 GAVOT (N.), notaire : CC205
 GAVOT (Nicolas), consul : BB16/262 ; BB17/239v ;
 BB19/175v,184 ; BB20/111v,381 ; FF113
 GAVOT (Nicolas), de Puget, médecin, viguier, consul :
 BB21/143v,187v,272,366,517,540 ; BB21bis/12,
 13v,30v,47 ; BB22/57v ; CC61 ; DD20 ; GG25
 GAVOT (Pierre) : BB3/95 ; BB7/174v
 GAVOT (Pierre) : CC64 ; CC78
 GAVOT, consul, docteur en médecine : AA5/2
 GAYOL (Emmanuel), fournier : BB21bis/18
 GAYRARD (Honoré) : BB12/115
 Gelées : BB17/515v
 GENSOLLEN, assesseur d'Aix : BB24/3
 GENTILLY (Jean), receveur du taillon : BB5/6v
 GERBIN (Jeanne) : FF86
 GIBOIN (N.), procureur au siège de Draguignan :
 BB10/171v
 GIRAN(Louis) : CC319
 GIRAUD (Emmanuel-François), lieutenant général
 de la sénéchaussée : CC321
 GIRAUD (Jean), lieutenant de juge de Rustrel :
 BB21/100v
 GIRAUD (Jean-Joseph), notaire : BB21/100v
 GIRAUD (Jean-Louis), prêtre : BB18/147v,163v,187,
 211,220v
 GIRAUD (N.), avocat à Draguignan : BB13/12v,64v ;
 BB14/290v ; FF71 ; FF73 ; FF96
 GIRAUD (N.), consul d'Aix : CC336
 GIRAUD (N.), prêtre secondaire : BB21/209v
 GIRAUD (Raphaël), de Callas : BB5/36 ; BB8/27,
 29,91v,190,205v,264v ; BB9/28v ; CC117 ; CC141
 GLANDEVÈS (Annibal de) : FF10
 GLANDEVÈS (N. de), sieur de Pourrières : BB2/83v
 GOIRAN (Jeanne de) : CC97
 GOIRAN ou GOIRAUD (N.), avocat de Draguignan :
 BB14/290v ; FF71
Gonfaron : BB6/116,119v
 Goudron : DD26 ; EE25 ; FF85
 GOURDAN (Antoine) : CC87
 GOURDAN (Guillaume), de Tourrettes : CC139
 GOURDAN (Jacques), de Tourrettes : CC329
 GOURDAN (Jean), de Tourrettes : BB8/532v
 Gouverneurs : BB10/410, 418v ; BB11/10
 de Fréjus : voir MONDOVILLE, MONTAULT
 de Provence : BB13/203 ; CC80 ; voir ALAIS,
 GRIGNAN, GUISE, VILLARS
 de St Tropez : BB10/56,56v
 de Toulon : BB11/88,91
 du Muy : voir DU BREUIL, HENRIC, ROBERT
 Grand prieur : BB1/69 ; BB2/125,166v,200
 GRANE (Jean) : CC113
 GRANE (Melchior), de Fréjus : BB8/54 ; BB10/284v,
 328v
 GRAS (François) : GG28
 GRAS (Jean-François) : CC323
Grasse : BB4/38v ; BB12/113v ; BB17/64 ; BB19/14 ;
 CC158
 GRASSI (Etienne) : CC121
 GRASSI (Jean) : CC121
 GRASSY (François), de Fréjus : BB4/149v
 GRASSY (Scipion de) : FF142
 GRASSY, procureur du Pays : BB24/3
 Greffiers : BB8/187,505 ; BB9/158v,168v,233v,279v ;
 BB10/21v ; BB13/24 ; BB14/148v,366,381,401v,
 440v ; BB15/96v ; BB16/100v ; BB17/4 ; BB19/305 ;
 BB26/5 ; CC41 ; CC43 ; CC185
Grenoble : BB8/653
 GREP (Jacques) : BB5/27v
 GRIGNAN (comte de), gouverneur de Provence :
 BB14/14v,28,76,251v,253c ; BB15/12v ; BB16/249v ;
 EE3 ; EE4 ; FF138
Grimaud : BB2/68
 GROMETY (Jean) : CC329
 GROS (Joseph), ecclésiastique : BB15/121
 GROS (N.), prêtre de Figanières : BB15/300
 GRUE (Guillaume) : BB10/201
 GUBERT (Jean) : FF85
 GUÉRIN (François), dit RABAS, de Roquebrune :
 BB4/121v ; BB5/36,98v ; FF73
 GUÉRIN (Jean) : BB13/307 ; DD9 ; FF90
 GUESNAY (N. de) : CC139
 GUEYTE (Honoré), ménager de La Motte : GG22
 GUICHARD (Jean), apothicaire, de Draguignan : FF24
 GUILLON (Abel) : BB12/135 ; CC162
 GUILLON (Honoré) : CC82 ; CC320
 GUILLON (Jacques) : CC77
 GUILLON (Jaume) : CC78
 GUILLON (Pierre) : CC199 ; CC204 ; CC214 ; DD9
 GUIRARD (Charles), cordonnier : BB18/392v
 GUIRARD (Honoré) : FF81 ; GG17
 GUISE (duc de), gouverneur de la Province :
 BB4/120 ; BB5/83v ; BB8/593 ; BB9/138 ; EE17 ;
 II4
 HENRI IV : GG11
 HENRIC (N.), capitaine, gouverneur du Muy : FF30
 HENRY (Aubertin), de Draguignan : BB9/267v
 HENRY (Bernardin), notaire de Tourrettes : CC130
 HENRY (Joseph), de Mons : CC139 ; CC329
 HÉRAUD (N.), lieutenant du premier chirurgien
 du roi : BB21/104v
 HONNORAT (Roch), de Montferrat : FF132
 Hôpital (de Puget) : BB13/55 ; CC35 ; CC196

- Horloge (et sa tour) : BB20/265,267v,377,397,407-408v ; BB21/4,21v,25,109,111,359,517 ; BB21bis/5v, 48 ; BB22/174v,197 ; CC301 ; CC302 ; CC303 ; CC308 ; CC322 ; DD14
 Voir aussi : Tour de l'horloge
- HORRIOT (Jean-Baptiste), fondateur de Lyon : BB20/384, 397 ; DD28
- Hôtel de la Tête noire : BB18/157v ; CC249
- Huitième denier : CC35 ; FF115
- Huitième sur les fruits : BB20/79-87,120,,137v,148, 166v-171,192,245 ; CC295
- Hyères : BB9/290v ; CC221
- Hygiène : BB9/148v ; BB12/37v,90v,260v ; BB14/10, 258v,363v ; BB17/351v,500v ; BB19/163 ; BB21/475v
- Hypothèques : CC34
- IMBERT (N.), capitaine, d'Aups : BB6/201
- IMBERTI (Jean), bourgeois de Draguignan : FF82
- Impôts : BB8/126,131,135v,147,232,324v,432 ; BB9/5v, 52v,62v,85,204,224,283v,296v,308v ; BB10/2v,12, 41v, 62, 155 ; BB12/122v ; BB13/168v,179 ; BB14/30, 60v,210 ; BB15/5v,273v,299v ; BB16/51,299,300 ; BB17/25,76,293,347v,447 ; BB19/171,223v ; BB21/295v,359v
- Incendies : BB8/466v ; BB16/79,85 ; BB18/163v ; BB20/350v ; CC62 ; DD1 ; FF2
- Infirmierie : BB2/216,222, 222v,229
- INGUIMBERT (Jean), cordonnier de Flayosc : FF135
- INGUIMBERT (N.), chirurgien de Roquebrune : BB21/265v
- Inondations (crues) : BB8/11v,214v,431v,518 ; BB10/75,172,179v,213v,251 ; BB12/234 ; BB13/37, 91v ; BB17/9,23v ; BB18/46 ; BB20/306,317v-323v ; BB21/110v ; CC198 ; CC255 ; CC257 ; FF97
- Insinuation laïque : CC31 ; CC237 ; CC240 ; CC244 ; CC320 ; CC321
- Inspecteurs ("regardadours") : BB7/154 ; BB8/485v, 600,644v,662v ; BB9/7,147 ; BB10/29 ; BB16/269v ; BB18/393 ; BB19/76v ; CC183 ; CC187 ; CC196 ; CC208 ; CC232 ; CC238 ; CC268 ; CC279 ; CC282
- Instituteurs : BB8/58v,90v,573v,609 ; BB9/12,83, 154v,156v,183,198,230,234 ; BB10/46v,49v,335v, 373v,378 ; BB12/84,160v,185,194v,269v ; BB13/25, 68,82,103v,144v,154v,199,307 ; BB14/1,42v,87v, BB15/1, 33,51,86v,121,210,284,300,334 ; BB16/88, 173,190v,209v,324 ; BB17/4,79v,97,148v,223v,277, 325,452v,528v,579v,621v ; BB18/31,68v,90,147v, 163v,187,211,220v,226-226v,229-233,240,257, 294v,304v,315,339,361v ; BB19/64,90v,106,120, 141,163,169v,234,253,301v,350,419 ; BB20/10v,50v, 125-126v,339 ; BB21/4v,50v,80v,110,138, 209v, 265v,299v,332,362v,390v,490,515 ; BB21bis/40 ; BB22/197 ; CC139 ; CC154 ; CC157
- Instruction publique : GG14 ; GG15 ; GG16
- Intendants de Provence : BB17/199v ; BB19/145v, 153v ; CC231
- Voir : LA TOUR, MONTYON, MORANT, ROUILLE
- Invasion austro-sarde : EE23
- IROARD (Antoine) : BB10/170
- IROARD (Antoine), charpentier de Fréjus : BB10/236
- IROARD (Jean), charpentier de Lorgues : BB10/202
- IROUARD : voir IROARD
- ISNARD (Antoine) : CC115
- ISNARD (Honoré), de Fréjus : CC82 ; FF5
- ISNARD (Jean-Paul), cordonnier, marchand : FF110 ; FF111
- JANVIER (François), maçon, de Lorgues : BB4/64v
- JAUBERT (Antoine), de Grimaud : BB6/201
- JAUBERT (Claude), de Roquebrune : FF45
- JAUBERT (Paul) : BB16/198
- JAUBERT, procureur au Parlement : AA1/16
- JAUFFROI (N.), maçon de Fréjus : BB15/64
- JAUME (Antoine), cordier de Fréjus : BB2/3 ; CC108 ; CC329
- JEAN (Sébastien), d'Avignon : GG24
- JEHAN (Antoine), sergent : BB3/44
- Jeux de hasard : FF129
- JOANNIS (Elzéar), fontainier de Cucuron : BB17/390 ; CC248
- JODELET DE VAUCOULEURS (Honoré), bourgeois de Fréjus : BB14/8v ; BB17/360v,393,593v ; CC321 ; FF105
- JOURDAN (Jean) : CC288
- JUBERT (Antorone) : FF57
- JUBERT (Emmanuel) : GG28
- JUBERT (Etienne), maréchal : BB8/333
- JUBERT (Etienne), viguier, consul : BB2/61,116v ; BB3/10,14v,16,43,82,118,157v ; BB4/12 ; BB5/67v, 149v ; CC125 ; CC126 ; CC129 ; FF18
- JUBERT (Jacques) : CC288
- JUBERT (Jacques), consul : BB11/1 ; CC171 ; FF57
- JUBERT (Jean) : CC277
- JUBERT (Joseph) : BB5/171v
- JUBERT (Joseph), consul : BB18/148
- JUBERT (Joseph-Etienne), valet de ville : BB21bis/48
- JUBERT (N.), notaire de Montferrat : BB10/171v
- JUBERT (Pierre), consul : BB3/43 ; BB5/61 ; BB8/27, 319v,491 ; BB12/4v ; CC127 ; CC149
- JUBERT (Pierre-Marc) : BB3/81
- JUBERT (Pierre-Marquet), notaire de Roquebrune : CC100 ; CC109
- Juifs : BB22/88v
- JULLIEN (N.), avocat à Aix : BB20/192
- Juré-priseur : CC42
- Juridiction de Puget : BB1/10 ; BB6/200 ; BB7/84v, 90v ; BB8/254v ; BB20/286,294v,303,311,365v, 380v- 382,385v ; FF119
- L'ADRÈS (Georges de) : CC111
- La Ciotat* : voir Ciotat
- LA FANGUIAIRE (Marguerite de) : BB9/133, 143v
- LA FOREST : BB1/38v-39

- LA GARDE (Pierre) : GG28
 LA MARRE (M. de) : GG30
La Motte : voir Motte
La Napoule : voir Napoule
 LA RIVIÈRE (N. de) : BB3/107v ; BB8/664v ; CC119
 LA SAIGUE (N. de), ingénieur cartographe : BB20/5v
 LA TOUR (chevalier de) [voir DES GALLOIS], intendant de Provence : AA1/3,7 ; BB26/1
 LA TOUR, intendant : BB22/72 ; II30
 LA TROUSSE (N. de) : FF141
 LA VALETTE (duc de) : BB3/5v,10,37,65v,100
 LA VALETTE (N. de) : EE6
 LA VALETTE (sieur de) : CC116
 LABARDEN (N.), consul d'Aix : CC336
 LAGOSTENA (N.) : BB5/26
 LAIDIER (N. de) : BB2/178v
 LAMANON (N. de) : BB3/99v ; CC118
 LAMBERT (Boniface) : CC61 ; FF139
 LAMBERT (N.), ecclésiastique : BB18/229,240,257
 LAMBERT (N.), médecin de Fréjus : BB21/4v,143v ; GG25
 LAMBERT (N.), procureur au Parlement : AA1/16
Lambesc : II7 ; II8
 LANDON (Pierre), de Roquebrune : FF97
Languedoc : GG11
 Eglise Notre-Dame d'Afrique : GG11
 LATOUR : voir LA TOUR
 LAUGIER (Abel) : BB1/7,54v-55 ; BB2/8,83v ; CC107
 LAUGIER (Antoine) : BB10/319 ; BB11/20v ; BB15/207 ; CC320bis ; CC321
 LAUGIER (Baptiste) : BB14/42 ; CC157
 LAUGIER (Baptiste) : CC272 ; EE11 ; GG17
 LAUGIER (Barthélemy), ecclésiastique de Puget : BB18/233
 LAUGIER (Bernardin), de l'ordre de St Augustin : BB6 :101
 LAUGIER (Charles) : BB21bis/42
 LAUGIER (François) : EE23
 LAUGIER (François-Vincent), boucher de Draguignan : BB11/19v,65v ; FF55
 LAUGIER (Jacques), consul : BB14/367v
 LAUGIER (Jacques), consul : BB3/74v,82,138v ; BB4/1 ; BB5/67v,212v ; BB6/180v,319v ; BB9/152v ; CC126 ; FF18
 LAUGIER (Jacques), maçon de Fréjus : CC322
 LAUGIER (Jean) [fils d'Antoine] : BB16/29
 LAUGIER (Jean) [fils de Raphaël] : BB15/167v
 LAUGIER (Jean) : CC288
 LAUGIER (Jean), consul : BB5/211v ; BB8/46, 193, 259v,319v ; BB10/290 ; BB12/135 ; BB14/129v, 287v,303v-309,312 ; BB15/309v ; BB17/2v,330 ; BB18/5v ; CC164 ; CC187 ; CC217 ; EE19 ; FF50 ; FF89 ; GG32
 LAUGIER (Jean), fermier de Palaison : CC54
 LAUGIER (Jean, fils de Georges) : CC193
 LAUGIER (Jean-Baptiste) : BB12/62v
 LAUGIER (Jean-Paul) : BB2/216,217v
 LAUGIER (Joseph) : BB19/234 ; BB21/117,332
 LAUGIER (Joseph, fils de François) : BB20/399 ; BB21bis/30v,37v
 LAUGIER (N.), marchand de Draguignan : BB19/368
 LAUGIER (Pierre) : BB17/351v,579v ; BB18/348v, 393,405 ; BB19/76v ; BB20/113-4,171,192 ; CC270
 LAUGIER (Raphaël), consul : BB11/1,32 ; CC170
 LAURENCY (N.), receveur : BB3/150
 LAURENS (N.), médecin de Fréjus : BB20/253
 LAURENS (Raphaël), de Draguignan : CC19
 LAURENT (Raphaël), bourgeois de Draguignan : BB17/125
 LAUTARDY (Jean), maître d'école : BB12/194v, 227
 LAUTIER (Antoine) : BB13/82,103v
 LAUTIER (Jean-Louis), maréchal : BB8/326
 Lavoir : BB21/479
Le Bourguet : voir : Bourguet
 LE GRAND (N.) : CC29
Le Luc : voir : Luc
Le Muy : voir : Muy
 LE PELETIER (N.), contrôleur général : CC29
 LEBRET, intendant de justice, président du parlement d'Aix : AA2/1,5,7,9 ; FF2
 LEGET (Jean-Antoine), maçon : BB11/56 ; BB12/168v ; BB13/155 ; EE7
 LÈGUES (N. de) : BB10/144
Les Adrets : voir Adrets
Les Arcs : voir Arcs
 Lettres patentes : BB21bis/19-25v,44,46v ; BB22/10-27v,30v-40,72-104,128v-130v, 139-142 ; BB25
 LIAUTARD (Esprit), curé de Puget : BB8/94
 LIEUTAUD (N.), médecin à Aix : GG14
 Lieutenants de la sénéchaussée de Draguignan : AA5/2 ; BB1/115v,121 ; BB2/208v ; BB5/198 ; BB8/21v,29,56v,251v,353v ; BB10/117v,241v,298, 391v ; BB14/279v ; BB18/190 ; CC321
 Ligue : BB1/38v-39,42,48v,54v-55
 Limites de Puget : BB1/109v ; BB2/54v,60,124v ; BB5/5,36,97 ; BB7/174v ; BB8/1,23v,44v,85v,258 ; BB9/169 ; BB13/10 ; BB20/355v ; BB21/192 ; CC24
 Lin : BB16/276
 Livre cadastrale (valeur) : BB1/19
 Logement de troupes : BB9/137,139v,204v,213,214, 215v,217v,218v,274,287v,289,302v ; BB10/1v,24, 243v,245v,246v,250,254v,257v,322,326,327v,330, 331v,332v,360v,362,364v,368v,405v,409v,410,411, 412,415v,416,418, 419v, 421v ; BB11/10,39v, 50, 57v,65v ; BB12/33,78,139,143v,217,224,228v,262 ; BB13/4v ; BB13/10v,16v,17v,92v,128,226v,239v ; BB14/154, 156,251v,253v ; BB17/55 ; BB18/109v, 267v,281v, 314,397 ; BB19/1 ; CC159 ; CC204 ; CC220 ; EE10 à EE15 ; EE17 à EE20 ; FF59 ; II5
 LOMBARD (Jean de) : FF30
 LOMBARD (N.), bourgeois des Arcs : BB10/171v

- Lorgues* : BB1/42 ; BB10/202 ; BB13/1,6v ; BB17/239v ; BB21/177v
 LOUIS (N.), capitaine : BB3/29
 LOUIS XV : AA2/1,3,4,5,10
 LOUIS XVI : BB21bis/4,16,18v,19-25v,32v-33,44,46v ; BB22/10-27v,30v-40,72-104, BB23/5 ; BB25
 Loups : BB3/153v ; BB12/155v ; BB17/554v ; BB19/339v ; BB20/15v,258 ; BB21/510v ; CC251 ; CC314 ; FF128
Luc (Le) : CC207
 Luminaires : BB1/23 ; BB2/22v ; BB8/5 ; BB13/70v ; BB15/25 ; BB17/25v ; BB22/58 ; CC139 ; CC293 ; CC300 ; CC308
 LUSSAC (N.) : EE16
 LUSSAN (N. de) : CC118
 LUSTARDY (Jean) : voir LAUTARDY (Jean)
 LUZERNE (N.), tisserand de Fayence : BB8/187
Lyon : BB10/217
 MAGADE (François) : DD2
 MAGAIL (Aubertin) : BB3/43,47v ; BB9/190v ; CC70 ; CC90
 MAGAIL (Augustin) : CC319
 MAGNIOL (N.), marchand de Draguignan : BB15/239v
 Maires : BB14/250 (création) ; BB15/41,147,283v,299v ; BB16/13v,33v,260v ; BB21/138v ; CC43 ; CC46 ; CC224
 Voir : BARESTE, BONAUD, CARPENEL, CAVALIER, CAZE, REY
 Mairies : BB14/254v,404v,427v ; BB15/46,338 ; BB16/281v ; BB19/26 ; BB20/39v,265,369v,399,408 ; BB21/5,298v,370v,446 ; BB21bis/44v ; CC192 ; CC211 ; CC229 ; CC274 ; CC275 ; CC294 ; DD14
 Voir : Maison du St Esprit
 Maison du St Esprit : BB13/177 ; BB14/254v,404v,427v ; BB15/46,80,338 ; BB16/281v ; BB17/358,533v ; CC228 ; CC241
 MALESPINE (N.) : CC240
 MALLAMAIRE (N. de), de Grasse : BB4/38v
 MALUXERNE (Antoine), de Roquebrune : BB8/199v
 MANOSQUE (N.), receveur du Pays : BB5/5v ; BB8/24
Manosque : BB1/111 ; BB8/52v,57v
 Maréchaussée : BB11/68
 Maréchaux (-ferrants) : BB8/163v,169v,180v,197,322v,325v,326,333,545 ; BB9/70 ; CC61 ; CC87 ; CC153 ; CC155 ; HH12
 MARENC (Antoine), bourgeois de Roquebrune : BB14/387v
 MARENC (Etienne), procureur au siège de Draguignan : CC329
 MARENC (François) : CC207
 MARENC (François), vicaire : BB15/4v ; CC207 ; CC208 ; FF71 ; FF82 ; FF92 ; FF95 ; FF97
 MARENC (Jean), curé de Puget : BB13/198v ; EE19 ; GG8
 MARENC (Louis) : BB4/144
 MARGARIT, capitaine : CC91
 MARIA (Antoine), muletier : BB18/369 ; CC288
 MARIA (Guillaume) : BB19/349
 MARIA (Melchior) : BB17/64
Marignane : BB12/83
 MARIN (Antoine), de Toulon : CC156
 Marine : DD2 ; EE24 ; EE25 ; FF85
 MARINI (Jean), maçon italien : DD19
 MARINY (N.), avocat de Grasse : BB8/120v
 MARON (Antorone) : FF22
 Voir aussi MARONE Madeleine
 MARONE (Madeleine), du Muy : FF17
 MARQUÈS ou MARQUET (Bernard), chirurgien : BB13/39v,52 ; FF72
Marseille : BB8/569 ; BB17/199v,313v ; BB19/366 ; BB22/160,163
 Abbaye de St Victor : CC24
 Hôpital St Lazare : BB16/198
 Port : CC94 ; CC99
 MARTEL (Pascal) : CC319
Martigues : BB5/40v ; CC136
 MARTIN (Antoine) : FF99
 MARTIN (Pons) : BB3/13
 MARTINET (Xavier), maçon de Fréjus : CC322
 MARTINI (Jean) : CC73
 MARTINY (André) : BB12/129
 MARTINY (N.), avocat de Draguignan : BB8/668v
 MARTINY (N.), prêtre de Castellane : BB13/199
 MARVILLE (N. de) : GG14
 MATANET (Antoine) : CC67
 MATANET (Honorade) : FF26
 MATANET (Jean-François), consul, : BB1/6-6v,37v,54v-55,87-87v ; BB2/43v ; BB3/43,79,82 ; BB6/248v ; BB7/174v ; FF17 ; FF121
 MATANET (Jean-Pierre) : BB1/64 ; CC113
 MATANET (Louis) : CC79 ; CC81 ; CC83 ; CC84 ; CC89 ; CC94
 MATHIEU, procureur de la communauté : BB23/3
 MATHURIN (Jean- Bernard), capitaine de Bargemon : BB5/4 ; CC130
 MATTY (N.), lieutenant aux soumissions : BB8/224v,353v
 MAUBERT (Antoine) : CC145
 MAUMEYAN (chevalier de) : BB11/10
 MAUNIER (N.), de Draguignan : BB15/182v
 MAUNIER (N.), médecin de Fréjus : BB19/382
 MAURAT (Jean-Pierre), de Fréjus : CC 320bis
 MAURE (François), trésorier : BB1/27v
 MAURE (Jean), sergent, de Turrettes : BB8/21,28,48,50,55v ; BB13/75
 MAURE (Pierre) : CC113
 MAURE (Raimond) : FF121
 MAUREL (Antoine) : BB13/241v
 MAUREL (Antoine), hôtelier de Roquebrune : CC106
 MAUREL (Georges), tuilier, de Grasse : BB8/539
 MAUREL (Jacques), notaire : CC320bis

- MAUREL (Jean) : CC182
 MAUREL (Jean), consul : BB8/46,395 ; BB10/295v ; BB13/124v,150,152 ; CC120 ; FF26 ; FF40
 MAUREL (Jean-Pierre) : CC148 ; EE11 ; FF47
 MAUREL (Martial), tisserand, consul : BB19/380v ; BB20/223v,355v
 MAUREL (N.), avocat à Draguignan : BB20/171 ; FF115
 MAUREL (Pierre) : BB10/295v ; BB12/78 ; CC167 ; CC168 ; CC219 ; EE19
 MAURIN (Antoine), de Roquebrune : BB8/54
 MAURIN (Audibert), de Roquebrune : BB9/36
 MAURIN (Barthélemy) : CC121
 MAURIN (Jean) : BB8/315 ; FF19
 MAURIN (Jean) : CC78
 MAURINE (Antoine), consul : BB17/423,563v ; BB18/46,48v,220v,229-233,244,287v,289 ; CC241 ; CC243 ; CC321
 MAURINE (Benoît) : BB13/70 ; CC190
 MAURINE (Bernard) : BB8/199v
 MAURINE (Etienne) : CC211
 MAURINE (François), notaire de Fréjus : CC250 ; CC258
 MAURINE (François), procureur général de l'évêque : BB21bis/30v,36v
 MAURINE (Jean), consul : BB6/2 ; BB8/234,268v ; CC132 ; CC133 ; CC142
 MAURINE (Joseph) : BB19/385
 MAURINE (N.), ecclésiastique : BB19/90v
 MAURINE (N.), notaire de Fréjus : BB18/139v
 MAURINE (Pierre), marchand de Puget : B16/114, 233,235v ; FF103 ; FF104
 MAURINE (Pierre), viguier de l'évêque : BB14/198v, 199v,319,363v,385v,398 ; BB15/40,193,303v,305, 332v ; BB16/78,260v ; CC221 à CC223 ; CC231 à CC233 ; CC321 ; EE3
 MAURINE (Pierre-Joseph), consul, viguier : BB20/104v,171,318-323 ; BB21/349v ; BB21bis/4, 38,42 ; BB22/3,8v ; CC22 ; CC61 ; CC295 ; DD27
Meailles : EE18
 Médecins : AA5/2 ; BB8/251v ; BB10/335v ; BB14/66,124v,172v ; BB17/45,94v,225v,236v ; BB18/68v ; BB19/76,382 ; BB20/264
 MÈGE (Antoine) : BB3/43 ; CC118
 MÈGE (Aubertin) : BB7/78 ; BB8/111,606v ; BB9/169, 175,176 ; BB10/118v ; CC142 ; EE19 ; FF55 ; FF57
 MÈGE (Baptiste) : CC82
 MÈGE (François) : FF63
 MÈGE (Guillaume), consul : BB13/3,290 ; BB14/31, 46 ; CC186 ; CC209 ; CC210
 MÈGE (Jean) : BB13/42v ; EE19
 MÈGE (Jean) : CC134
 MÈGE (Jean-Paul), consul : BB1/27v ; BB3/43,45,81 ; CC99 ; CC115 ; FF5
 MÈGE (Joseph), consul : BB18/244
 MÈGE (Louis) : CC72
 MÈGE (Pierre) : CC121 ; CC122
 MÈGE (Thadée) : BB6/69v,71 ; CC126 ; CC131 ; CC132
 MEGESSE (Jeanne) : FF148
 Mendians : BB15/3 ; BB21/502 ; CC166 ; CC179 ; CC198 ; CC236 ; EE31 ; FF2 ; GG26
Menerbes : BB1/27v
 MENJARDE (N.) : BB3/94v
 MENJARDE (Raymond), capitaine : BB1/30v-31
 MENJAUD (Antoine), chirurgien de Fréjus : CC116 ; CC198 ; CC329
 MERCŒUR (duc de) : EE12
 MÈRE (Marguerite) : DD9
 MÉRIER (Catherine) : CC156
 MÉRIER (Michel) : CC141
 Meules : BB4/37,57v,130 ; BB5/14,15 ; BB10/129,203 ; BB18/209v,261 ; BB19/311 ; CC126 ; CC129 ; CC169 ; CC170 ; CC249 ; CC252 ; CC256 ; CC281 ; CC320 ; FF100
 MEYFREDI (Balthazar) : CC329
 MEYRONET (Jacques), bourgeois : CC144
 MEYRONNET (N.), écuyer d'Aix : BB8/65,87v
 MICAS (N.) : GG15
 MICHEL (Geoffroi) : BB3/13
 MICHEL (Joseph) : FF67
 MICHEL (N.), d'Aix : FF116
 Milices : BB8/461v ; BB9/291v,294v,295,295v,298, 299v,303v,310v ; BB10/3,4,5,6,11v,13,15v,22,26,32, 43,57v,60,82v,85,150,179,180v,186v ; BB11/37v ; BB14/55,90,195,199v,218v ; BB15/94v,96v,130, 179 ; BB17/119,127,140v,238,239v ; BB19/127,349 ; CC229 ; CC289 ; EE2 ; EE3 ; EE4 ; EE5
 Tirage au sort : BB17/119,127,129v ; EE30
 MIOLIS (N.), avocat à Aix : BB20/192
 MIOLIS (N.), avocat à Aix : FF98
Mirabeau : BB1/123
 MIREUR (Joseph), de St Paul : FF132
 MISSIER (Michel), instituteur : CC154
 MODÈNE (Madame de), fille du duc d'Orléans : BB17/169v
 MONACO (prince de) : BB10/244v,268
 MONCLAR (N.) : DD1
 MONDONVILLE (N. de), gouverneur de Fréjus : BB3/2,10,31v,38v,79 ; CC118 ; CC121 ; EE6
 MONIER (Barthélemy) : CC320bis
 Monnaie : BB14/64,185v ; BB17/44,176,543 ; HH15
 MONNIER (Jean-Louis de), avocat général, seigneur de Puget : BB4/12,49 ; BB5/53v,145,161,188 ; BB6/1,115 ; BB7/46v ; BB8/103,178,237 ; CC130 ; CC133 ; CC134 ; CC136 ; CC141 ; CC145 ; CC329
Mons : BB2/8,10
 MONTAGNIER (Didier), chirurgien : FF134
 MONTAGUT, capitaine : CC119
 MONTAULT (baron de), gouverneur de Fréjus : BB3/99v,116v ; CC118 ; FF11
Montauroux : BB8/91v ; BB12/36v

- Montferrat* : BB18/80v
 MONTFORT (N.de) : BB3/47v
Montmeillan : BB14/166
 MONTPEZAT (marquis de) : EE11
 MONTYON (M^{gr} de), intendant de Provence : AA1/9
 MORANT (Thomas Alexandre), intendant de Provence : CC336
 MOREL (Jean) : BB3/102
 MORICAUD (de), procureur du Pays : BB26/2,3
 MOSSON (Barthélemy) : CC117 ; FF30
Motte (La) : BB1/38v-39
 MOTTET (N. de), conseiller au siège de Draguignan : BB10/391v
 MOTTET (Pierre de), écuyer à Draguignan : BB12/268
 MOULINNEUF (N. de), procureur à Aix : CC46
 MOULIN-NEUF (N.) : BB17/436
 Moulins : BB2/206v,209v,211,218 ; BB3/31v ; BB8/46 ; BB9/155 ; BB10/202,213v ; BB13/65v ; BB16/269v, 271,302 ; BB17/13,21,193v,297,351,372,379,470v, 500v,581v ; BB18/23,90,157v,174,186v,209v,213v, 273, 297v ; BB21/121v,382v-385 ; CC21 ; CC252 ; CC253 ; DD10 ; FF52 ; FF91 ; FF106 ; FF134 ; HH12
 MOURGUES (Antoine), maçon de Fréjus : CC320
 MOURGUES (Jean) : CC68 ; CC86
 MOURGUES (Jean), maréchal, consul : BB1/36v ; BB2/86,92,202v ; BB6/72 ; CC97 ; CC121 ; FF48
 MOURGUES (Jeanne) : BB9/161v
 MOURGUES (Joseph) : BB3/94v
 MOURGUES (Louis) : CC71
 MOURGUES (prince de) : CC171
 MOURGUES (Raymond) : CC69
Moustiers : BB9/154
 MOUTET (Jean) : BB2/70-71
 MOUTON (Honoré), menuisier de Callian : 449v
 Moutons : BB19/235v
 MOUYS (Joseph-Ignace), procureur du roi au siège de l'Amirauté de Fréjus : BB19/271
 MUCHET (Jacques) : BB4/179v
 Mulets : BB9/136,136v,137v,139v,144,161,164,174v ; BB10/3v ; BB14/245,314v ; BB15/190,235v ; BB17/141v,381,434,534v ; BB18/351v,369,372v ; BB19/42v ; CC173 ; CC278 ; EE10 ; EE15 ; EE23
 MURAIRE (Antoine), procureur de la communauté : BB15/59
 MURAIRE (Augustin), avocat à Draguignan : BB20/148 ; BB21bis/43 ; DD14
 MURAIRE (N.), procureur de la communauté à Draguignan : BB5/92 ; BB6/17 ; BB8/85,85v,263 ; CC131 ; CC135 ; CC143 ; FF33 ; FF96 ; FF109
 Mûriers : HH10
 MUSIN, capitaine : CC91
Muy (Le) : BB1/123 ; BB12/111,184 ; BB16/16v ; BB17/253v ; BB18/351v ; FF116
 MUY (marquis du) : BB17/162 ; BB18/191
 MUY (N. dame du) BB10/419v
 NADAL (Balthazar), du Muy : CC328 ; FF30
Napoule (La) : BB3/163v ; BB19/25
 NENC (Pierre), maçon de Figanières : CC321
 NÉRONIS (Barthélemy de), sieur de Bagnols : BB1/52v
Nice : BB10/375 ; BB15/143 ; CC231
 NICOLIN (Jean), de Trans : CC244
 NIEL (Antoine), maréchal : CC155
 NIEL (Etienne), maréchal : BB9/70 ; CC153
 NIEL (Paul), maréchal : BB8/163v
 NIGRIS (Annibal de), écuyer de Fréjus : BB12/89, 102v,109
 NIGRIS (Jacques de) : voir DENIGRIS (Jacques)
 NIGRIS (N. de), de Fréjus : BB9/220v ; BB10/216, 253v,424
 NIRASQUE (Baptiste) : BB12/267
 Noblesse : BB21/540 ; BB21bis/18v ; CC60
 NOGIER (Jean), de Moustiers : CC154
 Notaires : BB8/175v ; BB17/137v,329 ; CC30 ; FF112
 Nourrices : BB11/17 ; BB13/42v,71,217v ; BB15/133 ; BB16/128v ; BB17/99 ; BB19/386v ; BB20/28v ; CC86 ; CC113 ; CC164 ; CC166 ; CC177 ; CC187 ; CC196 ; CC211 ; CC213 ; CC244 ; CC301 ; CC308 ; CC311 ; GG22
 Noyers : BB17/515v,526
 Octroi : BB14/74 ; CC324 ; CC325 ; CC326
 Offices : BB17/376v,388,392,395,403v,421v,457v,516v,6 25v ; BB18/2v,15v,191,207v,242v ; BB19/29,33 ; BB21/352 ; BB24/1 ; BB27/1 ; CC41 à CC50 ; CC52 ; CC53 ; CC218 ; CC224 ; CC230 ; CC231
 OLIVARY (N.), de Montauroux : BB8/91v ; BB10/73
 OLIVIER (Antoine) : CC147
 OLIVIER (N.), serrurier du Muy : DD14
 OLIVIER, fournier : BB21bis/28
Ollioules : BB13/190v
 OLLIVIER (Pons) : CC82
 ONDEDEY (Joseph Zongo), évêque de Fréjus : BB12/243v ; BB13/57v ; CC23
 ONDIS (André d'), sieur d'Allons : FF54
 OPPÈDE (N.) : III
 OTOU (Antoine), de Roquebrune : BB9/118v
 OTTOU (François), de Roquebrune : BB3/8v
 PAILLER (Joseph) : GG28
 PALAISON (sieur de) : BB1/87-87v ; BB5/1,5,12, 140 bis v ; BB6/53v-55 ; BB7/63v ; BB8/115v,342v, 668v ; CC319 ; CC320
Palaison : BB2/124v ; BB8/608 ; BB13/218 ; BB20/259v ; CC24
 PALANQUE (N.), fontainier : BB20/296v,338
 PALAYONI (André) : CC78
 PALAYONY (Gaspard), marchand de Draguignan : BB15/221v

- PALLON (François), charron : BB21/363 ; BB21bis/42 ; FF136
- PALLON (Jean) : BB20/109v,113-4,148,229 ; FF115 ; GG17
- PALLON (Maulein) : BB21bis/42
- Papier terrier : CC27
- Papier timbré : CC32
- PARIAN (Hugues), cordonnier de Draguignan : FF18
- Parlement d'Aix :
 Conseillers : voir FORESTA
 Présidents : voir DES GALOIS, LEBRET
- PARRAYMOND (Barthélemy) : CC148
- PARRAYMOND (N.) : BB18/302,304
- PASCAL (Alionne) : BB2/110
- PASCAL (Anne) : FF81
- PASCAL (Benoît) : FF81
- PASCAL (François), consul : BB2/187,241v ; BB3/43, 47v,82,069v ; BB5/192v-194v,223 ; BB8/565, BB9/158v ; BB10/113v ; BB13/13,44 ; CC104 ; CC111 ; CC122 ; CC159 ; CC316 ; EE11 ; FF46
- PASCAL (Honorade) : FF81
- PASCAL (Jean), aubergiste de Draguignan : BB20/97
- PASCAL (Jean), consul : BB8/319v
- PASCAL (Joseph) : FF132
- PASCAL (Laurent), consul : BB2/86,102v,116v
- PASCAL (Lucrèce) : BB14/335 ; CC223
- PASCAL (Marguerite) : FF86
- PASCALIS (N.), avocat à Aix : BB20/192,270v ; BB24/5 ; FF119 ; FF120 ; FF130
- PASCALLONY (N.), de Fayence : BB5/14
- PASCALON (Honoré), capitaine de Fayence : CC329
- PASTORET (Antoine) : CC144
- Paturages : BB10/143v,146,167v,191,192 ; BB15/23, 47 ; BB17/62 ; CC227
- PAUL (Pierre), prêtre : BB18/68v
- Pauvres :
 Voir : Distributions, Enfants errants, Enterrements, Filles pauvres, Secours
- Pêche : EE26
- PEIRE (François), de St Tropez : FF39
- PEIRESC, procureur du Pays : BB24/3
- PEISSONNEL (Jacques), avocat de Draguignan : CC329
- PELAUGIER (Jean), de Fréjus : BB9/177v
- Pèlerinage : BB13/83,203
- PÉLISSIER (Antoine), seigneur de Chantereine : BB19/409
- PELLASSY (Jean) : BB12/152 ; CC181
- PELLASSY (N.) : CC288
- PELLEGRIN (Christophe), maçon de Bagnols : BB13/150v ; FF75
- PELLEGRIN (Pierre), de Fréjus : BB5/114
- PELLISSIER (Barthélemy) : CC144
- PELLISSIER (Marguerite) : FF87
- PELLOUX (N.) : BB21/362v,390v,434
- PENA (Amic), médecin : CC125
- Pennafort* : BB2/70-71,104v ; BB8/671v
- Pension féodale : CC22
- PERATE (Blaise) : GG28
- PERRACHE (Antoine), chirurgien de Fayence : FF106
- PERRACHE (Barthélemy), marchand de Fréjus : BB10/167v ; BB12/188v ; BB13/18v ; CC168
- PERRACHE (Catherine) : CC329
- PERRACHE (François) : BB7/174v
- PERRACHE (Honoré) : CC113
- PERRACHE (Honoré), viguier : FF119
- PERRACHE (Jean), ecclésiastique de Fayence, instituteur : BB18/294v,315,339
- PERRACHE (Jean), marchand de Fréjus : BB10/293v
- PERRACHE (N.), capitaine : CC108
- PERRAIMOND (Balthazar), notaire de Roquebrune : BB14/381
- PERRIMOND (Jean-Antoine) : BB10/317v
- PERRIMOND (Jean-Joseph), bourgeois de Roquebrune, notaire : BB18/78v ; BB19/195v ; FF113
- PERRIN (N. de) : BB17/329
- PERRIN (N.) : CC142
- PERRYMOND (Barthélemy) : BB8/13v
- PERRYMOND (N.), ecclésiastique de Comps : BB14/427v,437
- Pertuis* : BB13/204v
- Peste : AA2/2 ; BB2/199v-200,205v,208v,216,217v, 222 ; BB4/30v ; BB7/31-32v ; BB8/551,556 ; BB9/141,147v,154,165,174v,176 ; BB10/114v,121, 213v,217,375 ; BB11/34,35v,61v ; BB12/84v,227 ; BB13/145-147,148v-150,150v,151v,152,153v ; BB17/199v,206,213,233,237v,245,271v,282,287, 313v,317v,326,338v,355 ; CC147 ; CC155 ; CC157 ; CC246 ; CC247 ; CC248 ; GG27
- PÉTUGON (N.), de Roquebrune : BB20/258
- PEYRAN (Antoine) : BB8/54
- PEYRAN (Antoine), avocat à Fréjus : BB16/40, 149
- PEYRAN (Pierre) : BB8/54
- PEYROLLES (sieur de) : BB13/273
- PEYSSONNEL (N.), avocat, de Draguignan : BB4/93v ; BB6/17 ; BB8/32,48,250v,263 ; CC129 ; CC143
- PHILIP (Antoine) : BB3/17v,80 ; CC106
- PHILIP (Gasparde) : BB7/21v
- PHILIP (Raphaël) : CC88
- PHILIPPE (enfant don) : BB18/328
- PIC (N.), avocat de Draguignan : CC142
- PIERREFEU (Thomas de), commandant en la viguerie de Draguignan : GG27
- PIERRUGUES (Antoine) : BB19/320
- PIERRUGUES (Guillaume) : BB18/393
- PIERRUGUES (Jean), ménager : FF111
- PIERRUGUES (Joseph) : BB16/29
- PIERRUGUES (Joseph) : BB21/441 ; BB21bis/4,12, 26,40v ; CC61 ; CC323
- PIERRUGUES (Louis), de Baglols : CC320bis

- PIERRUGUES (Maurice) : EE23
 PIERRUGUES (Pierre) : FF55
 Pies : BB13/248v ; BB17/486v
Pignans : BB2/124v ; BB13/145 ; BB17/236v
 PIGNOLE (Boniface), vicaire général de Fréjus :
 CC86 ; GG8
 PIGNON (Honoré), avocat de Fréjus : CC23
 Pillages et destructions militaires : CC62 ; EE19
 PISSAREL (Jean) : CC78
 PISSAREL (Jean), de Puget : BB14/187v
 PISSARELLE (Honorade) : BB8/614 ; BB9/22v ;
 BB10/311 ; CC122
Planestel : BB17/534v,535,547v,560
 POESY (N.) : BB10/383
 Poids et mesures : BB3/37v ; BB4/120 ; BB6/167v ;
 BB7/154 ; BB8/467 ; BB10/2,359 ; BB12/180v ;
 BB13/243 ; BB14/89 ; BB16/35v ; BB19/19 ;
 BB21/390v ; CC45 ; CC93 ; CC205 ; FF126
 POITEVIN (François Drac de), sieur de Mallemoisson,
 lieutenant principal au siège de Draguignan :
 AA6/1,2 ; BB12/77v
 POITEVIN (Honoré de), sieur de Mallemoisson,
 lieutenant principal au siège de Draguignan :
 BB5/198 ; BB8/21v,250v,353v
 Police : BB8/309 ; BB17/518v ; BB18/302,304 ;
 BB19/52v,76v ; BB22/15 ; FF124 à FF133 ; FF135 ;
 FF136 ; FF138
 Bureau : BB19/52v ; FF132
 Règlement : BB19/56v ; BB20/401 ; BB28/8-17 ;
 FF131
 PONS (N.), maçon : CC88
 PONTEVÈS (François de), sieur de la Garde
 PONTEVÈS (Jean de), comte de Carcès, lieutenant
 général de Provence : EE1
 PONTEVÈS (sieur de) : CC109
Pontevès : BB1/86
 Ponts :
 de Barbou : BB18/253v
 de bois, allant au moulin : BB18/347
 de Gaudrade : CC96 ; CC244
 de la Canavère : BB10/272 ; BB14/205v ;
 BB17/361v ; BB19/276,429 ; BB20/157 ;
 CC196 ; CC264 ; CC283 ; CC319
 de la Maire : BB21bis/43v
 de Pissarelle : BB7/155 ; BB8/21v ; BB10/183,
 196,210v,251 ; BB12/242v ; BB15/231 ;
 BB16/281v ; BB17/2,9 ; BB18/78v,366v ;
 BB21/121v,131 ; CC170 ; CC186 ; CC261 ;
 CC320 ; FF52
 du Gabron : BB10/233v ; BB14/93v,205v,369v ;
 BB19/276 ; BB21/254 ; CC308 ; CC322
 Porcs : BB8/123,578,662v ; BB9/72v ; BB13/127 ;
 BB16/238
 PORTANIER (Antoine) : BB2/10,22v
 PORTE (aîné), secrétaire de la subdélégation générale :
 AA1/13
 PORTE (Jean Baptiste), secrétaire de la subdélégation
 générale, agent de la communauté : AA1/15,17 ;
 BB21bis/43v
 Poste : BB21/106v,139
 Poste : CC276
 POUESI (Pierre), notaire de Puget : CC321
 POUESY (N.), notaire de Roquebrune : FF52
 POULAS (N.) : BB8/515v ; CC320
Pourrières : BB2/83v
 Présents : BB4/144 ; BB5/61,144 ; BB7/91v,154 ;
 BB8/601 ; BB9/184,289 ; BB10/43v,332v,405v,
 418v,421v ; BB11/10,11,91 ; BB12/217,250v ;
 BB13/57v,205,273 ; BB14/19 ; BB15/24v,35,123 ;
 BB16/287 ; CC86 ; CC97 ; CC108 ; CC109 ; CC112 ;
 CC117 ; CC127 ; CC129 ; CC132 ; CC134 ; CC148 ;
 CC183 ; CC185 ; CC187 ; CC198 ; CC208 ; CC212 ;
 CC216 ; CC227 ; CC255
 Pressoirs : BB20/271-280,286,288v,313v-316,336v ;
 FF118
 Prieur(e)s : BB1/57 ; BB4/149 ; BB5/8v,13v,36,
 102,114,163v ; BB6/1,245v ; BB8/88,111v,481v,
 553v,556v,588,645,659,670 ; BB9/26,40v,73,110,
 190,192,198,238,259 ; BB10/50v,69v,78v,112v,117v,
 136v,149,152,185v ; BB12/208v,259v ; BB13/3,
 3v,44,72,158,258 ; BB14/27v,33,34,55v,119,173,288,
 290v,344 ; BB21/444v,528v,530v ; BB21bis/15v,
 18v,40v,44 ; BB22/149v ; CC155 ; CC301 ; FF82 ;
 GG23
 Prieuré de St Louis : CC22 ; CC23
 Prisons : BB1/87-87v ; BB6/69v ; BB15/199 ; FF137
 Procédure criminelle : BB21bis/19-25v,30v
 Procès : BB2/11,174 ; BB4/1,13v,72v,116v ; BB5/36,
 70,74,95v ; BB6/20 ; BB7/105v ; BB8/16v,17v,46 ;
 BB8/56,56v,58v,82,85v,107v,120v,148,149v,157-
 158v,167,224v,257v,263,285,301v,369,458v,563,
 609,611,606v,653,657,657v,661,664v,668v,671v ;
 BB9/2,2v,4,9,24,28v,29v,42,48v,74,80v,102v,117v,
 123,129,141v,143v,161v,166v,167,170v,197v,213v,
 259,267v,282 ; BB10/7,38v,41,48,48v,49,113v, 163v,
 164v,167v,169,170,172,178,196v,229,232v,233,
 249,251,256v,277v-281,282v,284v,287v,289,293,
 301v,304,308v,348v-350,351v,352,391v,402v,404,
 419,422,423,424,425 ; BB11/35,65v,76v ; BB12/4,
 25v,28,46v,85,129,185 ; BB13/1,4v,6v,18v39v,90v,
 122v,154v,198v,214v,307 ; BB14/109v,125v ;
 BB15/23,47,106v,119,141,148v ; BB16/190v,302 ;
 BB17/8,72,337v,486v,591v ; BB18/15v,215,253v ;
 BB19/51,95v,111v ; BB20/73v,112v-115,131,148v,
 158v,316,365v,380v-382 ; BB24/5 ; CC284 ; CC299 ;
 CC300 ; FF3 à FF119 ; FF134 ; FF142 à FF147 ;
 FF149
 Processions : BB7/144v ; BB13/108v,113v,290 ;
 BB21/556v
 Procureurs
 à la Cour des Comptes : BB9/286v.

- Voir : BELLON, BOUIS-PUGET, BREMOND, CAUVET
 au Parlement : voir JAUBERT, LAMBERT
 de la commune : BB4/72v ; BB5/74,140 ; BB16/248 ; BB17/381.
 voir : BARLE, BOVIS, FERAUDY, MATHIEU, MURAIRE, RAYOLLE, SEGUIRAN, VESILIS
 du Pays : BB13/226v ; BB15/9v,273v,279v ; BB16/10v ; BB17/44,169v,199v
 voir : BARLET, BAUSSET, BONFILS, CLAPIERS, DEMANDOLX, GALLICY, GRASSY, MORICAUD, PEIRESC, PUGET
 Protestants : BB1/27v ; BB8/591v ; BB14/28 ; FF124 ; GG13 ; II2
 PROVENCE (comte de) : AA2/12
 PUGET (N.), procureur du pays de Provence : CC336
Puget Rostang : EE18
 PUGET, consul d'Aix : BB24/3
Puget-sur-Argens : se reporter aux entrées du tableau méthodique
Puimoisson : CC96
 Puits : BB6/47 ; BB8/280v,395v,450 ; BB9/19 ; BB10/294 ; BB12/197v,267 ; BB13/20v,114 ; BB14/346v,426v ; BB15/19,168v ; BB17/31,222v,317 ; BB18/28 ; BB19/197v,251v ; BB20/377 ; BB21/165,293,298,458,558v ; BB22/197 ; CC131 ; CC152 ; CC160 ; CC178 ; CC185 ; CC196 ; CC225 ; CC248 ; CC283 ; CC292 ; CC309 ; CC322 ; DD18
 PUSCRII (Antoine) : CC82
 Quarantaine : BB2/219,222,222v,228,232 ; BB13/150,152
 Quartiers de Puget :
 Aire Belle : BB14/46,263 ; BB17/62 ; BB19/54v ; BB20/57v-61,64,160v ; CC199 ; CC289 ; CC320bis
 Barry : BB21/298 ; CC309
 Bouissonne : BB8/565
 Camp de Vidal : BB13/198
 Canavère : BB10/89v
 Condamine : BB8/151
 Enghein du loup : BB20/296v
 Escaravatiens : BB20/274,276
 Gaudrade : BB5/35 ; BB8/115v ; BB13/10
 Jas neuf : BB19/350
 Maire : BB2/241v
 Pignole : BB10/78
 Plan : BB8/258
 Salles : BB1/109v ; BB2/60 ; BB5/84v ; BB8/115,296v
 Vérgnanes : BB9/45v,221v ; BB10/173 ; BB16/46,79,85,256 ; BB17/59v,62,95 ; BB18/118,163v,209v,261,302,355 ; BB19/54v,311 ; BB21/192 ; CC24 ; CC256 ; CC289 ; CC320 ; CC321 ; DD1 ; FF76 ; FF100
 Vernède : BB2/114,206v,209v ; BB8/148v ; BB9/47 ; CC146
 QUELY (Thomas) : GG24
 RAFÉLIS (Joseph), sieur de Brovès, avocat à Draguignan : CC135 ; CC329 ; CC329 ; FF22 ; FF35
 RAFELIS (Michel), sieur de Brovès : CC136 ; CC139
 RAFÉLIS (N.) : BB9/247
 RAIBAUD (Elzéar), praticien à Aix : CC172
 RAIMOND (Esprit) : BB5/26 ; FF20
 RAIMOND (Jean), notaire de Fréjus : BB9/167,265v ; BB10/171v ; FF43
 RAIMONDIS (N.), d'Andon : FF96
 RAIMONDIS (Jean), juge au siège de Draguignan : CC131
 RAIMONDIS (Joseph), avocat de Draguignan : CC329 ; FF91
 RAIMONDY, chef de la viguerie : AA6/5
 RAINARD (Antoine) : BB3/88
 RAINARD (Cyprien), de Fréjus : BB8/404,462,511 ; BB10/84 ; CC156
 RAINARD (François), viguier : BB13/252v
 RAINARD (Honoré) : CC76
 RAINARD (Isabelle) : FF57
 RAINARD (Jean) : BB12/135 ; CC173 ; CC223
 RAINARD (Jean) : CC78 ; CC80
 RAINARD (Jean), de Fréjus : BB8/511
 RAINARD (Jean-Antoine) : BB2/228 ; BB3/162 ; BB5/149v ; BB6/233v ; BB8/30 ; BB9/1v ; CC126 ; CC329 ; FF47
 RAINARD (Jeannette) : BB6/13
 RAINARD (Jean-Paul) : BB3/141v ; CC128
 RAINARD (Melchior) : BB2/199v-200 ; BB6/110 ; CC128 ; CC135
 RAINARD (Nicolas) : BB1/10 ; BB5/140 bis v ; CC108 ; FF9
 RAINARD (Scipion), viguier de Puget : CC183
 RAINARD (Thadée), consul : BB9/149 ; CC153 ; FF33
 RAINAUD (Antoine) : GG31
Ramatuelle : BB17/115
 RAMBERT (Etienne) : BB15/1
 RAMBERT (Thomas), médecin : BB15/15v,18 ; CC226
 RANCOUREL (Jacques), praticien de Tourrettes : CC130
 RANCOUREL, prêtre : BB3/152v
 RAPHÉLIS (N. de), sieur de Brovès : BB5/188,307 .
 Voir aussi RAFÉLIS
 RAPHELLIS (Antoine), instituteur : CC157
 RASCAS (Jean-Baptiste de), sieur du Muy : FF15
 RAVANET (Antoine) : CC337 ; EE23
 RAVEL (N.) : CC205
 RAYBAUD (Elzéar), d'Aix : FF64

- RAYMOND (Esprit), notaire à Fréjus : BB3/115v ; CC329
- RAYNARD : voir RAINARD
- RAYNAUD (Antorone) : FF37
- RAYNAUD (Honoré) : FF107
- RAYNAUD (Honoré), du Muy : FF31
- RAYNAUD (N.), sieur de la Bastide : CC136
- RAYOLLE (Barthélemy), de Fréjus : BB9/259v
- RAYOLLE (N.), procureur de la communauté au parlement : BB9/3 ; CC114
- REBATUT (Pierre) : CC85 ; CC86 ; CC91
- REBEL (Magdeleine) : FF139
- REBOUL (Etienne), maréchal : BB8/322v,325v
- Recrutement : EE1 ; EE2 ; EE3 ; EE24 ; EE30 ; EE31
- REGINA (de) : voir DEREGINA
- Règlement communal : BB14/367 ; BB15/40,41 ; BB16/274 ; BB19/243v ; BB20/144v,171v,180v,375 ; BB21bis/35,42 ; BB22/40,63v,88v-89 ; BB23/1 ; BB27/1 ; BB28/1-7v
- Règlement de police : voir Police
- Régusse* : BB10/3v
- RENOUX (Joseph), de La Roque Esclapon : HH7
- Rêve : BB10/204,233v,390v ; BB13/11,35v,93,179v ; BB14/19,164v,409v ; BBB15/206 ; BB16/182,196 ; BB18/211v,366v ; BB21/148 ; CC170 ; CC194 ; CC197 ; CC202 ; CC205 ; CC206 ; CC210 ; CC212 ; CC215 ; CC217 ; CC227 ; CC229 ; CC289 ; CC320 ; CC320bis ; CC321 ; DD27 ; FF89
- REVEL (Guillaume), bourgeois d'Ampus : CC17
- REVEL (Jean-Baptiste), avocat à Draguignan : BB20/171
- REVEL (N.), procureur à Aix : CC35
- REVEL (N.), procureur à Draguignan : BB17/132v ; BB18/174 ; BB20/148
- REVEL (N., fils), avocat de Draguignan : BB20/301v ; BB26/5 ; FF115 ; GG9
- REVERDIT (Esprit), marchand de Fréjus : BB14/169v ; BB16/81v,169v,248 ; BB17/8,204 ; CC49 ; DD22 ; FF102
- REVERDIT (Hyacinthe) : BB14/234v
- REVERDIT (Jean-Joseph), juge : BB20/57v-61,112v,116,155
- REVERDIT (Joseph), marchand de Puget : BB15/325 ; BB17/216 ; CC320bis
- REVERDIT (N.), capitaine : BB16/158
- REVERDIT (N., fils), avocat : BB20/290v
- REVERDIT, subdélégué de l'intendant à Fréjus : BB21bis/44
- REVEST (N. de), d'Aix, greffier du Pays : BB13/239v ; BB14/19 ; CC201 ; CC216
- REY (Abel), marchand, consul : BB12/135,248v ; BB13/1,6v,12v,122v,172,258 ; CC177 ; FF74
- REY (Charles-Emmanuel), viguier : BB19/135v
- REY (Emmanuel), bourgeois, trésorier, viguier : BB17/229,563v ; BB18/220v,226,237v,290v,361,392 ; BB19/5v ; CC266 à CC272 ; CC277 ; DD23
- REY (François) : CC82
- REY (Guillaume) : BB12/135 ; CC181
- REY (Honoré) : CC85 ; FF5
- REY (Honoré), fondeur, de Pertuis : BB13/204v
- REY (Jacques) : BB13/7 ; DD27
- REY (Jacques) : BB17/452v,621v ; BB18/31,163v,220v,226,229,240,257,289,361v ; BB19/64,106,120,141,163,253 ; CC20 ; CC321
- REY (Jean) : BB2/218 ; FF121
- REY (Jean), consul : BB10/130v,228,405v ; BB12/135 ; BB13/6v,70 ; BB15/42v,47,195v ; CC140 ; CC183 ; CC184 ; CC200 ; CC205 ; EE11 ; EE19 ; FF97
- REY (Jean), ecclésiastique : BB15/334
- REY (Jean, fils de Joseph) : BB17/223v,325
- REY (Jeanne) : CC265
- REY (Jeanne) : BB17/182,205,218,220 ; CC244 ; CC265
- REY (Joseph), consul : BB14/367 ; BB15/15v,18 ; BB16/33v,259v,274,288v ; BB17/151v,172v,277,355,428v,440 ; BB18/2v,131,343 ; BB19/299v ; BB21bis/47 ; CC266 ; CC273 ; CC290 ; CC291 ; FF104
- REY (Joseph, fils de Louis), consul : BB18/168,218,220v,244 ; CC289
- REY (Louis), maire : BB14/333v,420v ; BB15/220v,283v ; BB17/218,220 ; CC215 ; CC218 ; CC220 ; CC224 à CC226 ; CC239 ; CC240 ; CC320bis ; CC321 ; FF139
- REY (Louis), seigneur de Roquebrune : BB20/274 ; BB21/147
- REY (Louis, fils de Jacques) : BB17/216
- REY (Nicolas) : BB20/57v-61 ; BB21/508 ; BB21bis/4,12,37,40 ; BB22/66v,179 ; CC61
- REY (Pierre) : BB19/358
- REY (Pierre), consul : BB14/72,105v,234 ; DD2 ; EE23
- REY (Pierre), milicien : BB17/135v
- REY (Pierre-Emmanuel), avocat, secrétaire du roi, seigneur de Taradeau : BB19/243v,268,271 ; BB20/57v-61,65v-69v,112v,116,119v,144v,155,317v,352,394 ; BB21/165,407,458 ; BB22/3,63v ; BB23 ; CC21 ; CC61 ; CC287 ; CC288 ; CC291 ; CC323 ; DD18 ; DD20 ; FF114
- REY (Victor de), sieur de St Sauveur, consul, maire : BB21/441,564,566 ; BB21bis/18,26-28v,38v ; BB22/3,69v
- REY (Vincent), consul, greffier : BB2/11,42v,187,202v ; BB3/3,6v,13,14v,17v,31v,38v,57,65v,163v ; BB4/22v ; BB5/61,67v,206v ; BB6/28v ; BB7/1v ; BB8/10 ; CC111 ; CC114 ; CC125 ; CC126 ; CC127
- REY SAINT SAUVEUR : voir REY
- REYNIER (Marguerite) : GG32
- REY-TARADEAU (Pierre Emmanuel de) :

- Voir : REY (Pierre Emmanuel)
- RICARD (Antoine) : FF30
- RICHELMY (Jacques), médecin : BB15/329 ; BB17/45, 205,208,218,221,225v ; CC248 ; CC335
- RICHELMY, chef de viguerie : BB26/2,3
- RIGORD (Jean) : BB2/228
- RIGORDI (Pierre) : FF132
- RIOUFFE (Etienne), voyer de Cannes : FF108
- ROBERT (Henri), gouverneur du Muy : BB3/3,25
- ROBERT (Louis) : CC65
- ROBERT (Monet) : BB3/17v,73v
- ROBIÈ (Antoine), de Fréjus : CC329
- ROBION (Antoine), capitaine de Fréjus : BB3/102v ; BB5/192v
- ROBION (N.), chanoine sacristain de la cathédrale : BB14/290v
- RODEILLAT (Antoine) : CC113
- RODEILLAT (Jacques) : BB8/54 ; CC320
- RODEILLAT (Jean), de Fréjus : CC102 ; CC104
- RODEILLAT (N.) : BB8/250v
- RODEILLAT (Olivier) : BB3/163v ; BB5/192v-194v
- RODEILLAT (Raphaël) : CC96
- ROMAN (Antoine) : BB1/107v ; BB4/1 ; CC329
- ROMAN (Bertrand de), seigneur de Puget : FF134
- ROMAN (Jean de) : BB2/99v ; BB9/24v ; CC130 ; CC319
- ROMAN (Jean de), sieur d'Espérel : BB2/199v-200 ; BB4/56v ; BB5/182 ; BB6/261 ; BB8/15v,305v ; BB9/122v,133 ; CC122 ; CC320
- ROMAN (Jean-Baptiste de), sieur de Séranon : CC130 ; CC131 ; CC135 ; CC140 ; CC329
- ROMAN (Lucrèce de) : FF30
- ROMAN (Melchior de), seigneur de Puget : BB1/10 ; BB3/43 ; BB4/1 ; FF121
- ROMAN (N. de), sieur de la Croix : BB2/227,237 ; CC109
- ROMAN (Urbain) : BB7/115
- Rome : BB13/83
- ROMÉGAT (N.), marchand de Draguignan : CC135
- Roquebrune-sur-Argens : BB1/23v,27v,54v-55,123 ; BB2/52v ; BB3/9 ; BB8/264v ; BB9/165 ; BB10/27v ; BB12/184 ; BB13/43,64v,90v,98,218 ; BB14/198v ; BB18/202v ; BB21/177v ; BB22/190v ; BB24/6 ; FF42
- ROQUEMARTINE (Madeleine Aube de) : FF15
- ROSTAN (Barthélemy), de Roquebrune : CC135
- ROSTAN (Etienne), de St Raphaël : CC142
- ROTOU (Antoine), de Roquebrune : BB10/48
- ROTOU (Jacques), maçon de Puget : DD2
- ROUBERT (Jean), de Fréjus : BB13/10
- ROUBERT (Monet) : CC111
- ROUBIÈ (Esprit) : CC329
- ROUBIÈ (Guillaume) : CC108
- ROUBIÈ (Jacques), prêtre : BB10/46v,49v
- ROUBIÈ (Jean), marchand de Fréjus : BB9/221v ; BB10/368v ; CC155
- ROUBIÈ (N. de), juge de Draguignan : BB9/63
- ROUBIES (Etienne), avocat à Draguignan : BB21/177v ; CC60
- ROUGIER (Antoine) : BB9/130v ; CC143
- ROUGIER (Pierre Honoré) : FF84
- Rougiers : BB2/5v
- ROUILLE (Jean), comte de Meslay, intendant de Provence : FF141
- Roussillon : BB1/25v ; BB2/48v ; CC111/11
- ROUSTAN (Pierre) : BB9/64v
- Routes
- Largeur des carraires : BB21/323v
- Carraire d'Aire belle : BB19/175v,184,214 ; FF113
- Carraire des Horts neufs : BB3/17v ; BB9/162v
- Carraire du Four de Marie : FF104
- Chemin d'accès à la carrière de meules du défens : BB10/129
- Chemin de Bagnols : BB20/155v
- Chemin de Bargemon, Seillans, Clavier : BB20/160 ; BB22/2v
- Chemin de Callas et Figanières : AA6/4 ; BB2/218v ; BB8/651 ; BB9/95 ; BB18/5v ; BB19/355 ; BB20/155v,352 ; BB21/52,534 ; BB21bis/9v ; CC284 ; CC301 ; DD10
- Chemin de Draguignan à Grasse : BB21/412v
- Chemin de Gaudrade : BB9/178v,211v ; CC158
- Chemin de Fréjus à la Napoule : BB19/26
- Chemin de l'Isle : BB12/104
- Chemin de la Condamine : BB8/25
- Chemin de la Fontête : BB15/146
- Chemin de la Tuilière : FF49
- Chemin de la Vernède : BB1/36v ; CC188
- Chemin de Pissarelle : BB17/26 ; BB19/37 ; BB20/274 ; CC281
- Chemin de Roquebrune : BB2/218v ; BB12/233 ; BB19/234v ; BB21/2v,277v,292,312 ; CC308 ; DD13
- Chemin de St Sébastien : BB12/54v,104 ; CC194
- Chemin de St Tropez : BB15/287v ; BB21/406, 415,465 ; DD13
- Chemin du moulin : BB3/110 ; BB5/144v ; BB9/39 ; BB10/317v ; CC278
- Chemin du Muy : CC319
- Chemin du Plan : BB8/295 ; BB12/67v,242v
- Chemin du puits : BB9/179 ; BB19/355 ; BB20/377
- Chemin royal, Grand chemin, Grande rue : BB10/55, 198 ; BB18/287,289-290 ; BB19/73, 163,305v,312,320,326,355 ; BB20/49v,129v, 146v ; BB21/277v ; BB22/69v ; CC266 ; CC283 ; CC287 ; CC288 ; CC295 ; CC311 ; DD11
- Pavage : BB12/178v,235 ; BB13/244 ; BB14/82 ; BB19/305v,355 ; CC254 ; CC256 ; CC266 ; CC283 ; CC295 ; DD12
- Réparations des chemins : BB5/144v, 213 ; BB6/126, 148v,160 ; BB8/83v,92,508v,509v,651 ; BB9/39, 83v,162v,211v ; BB10/55,198,201v,225,226v,

- 09,341v ; BB12/54v,67v,104,147,233,242v ;
BB13/47 ; BB14/10v,64,93v,151,175v,224,
369v,427 ; BB15/19,147,189,287v ; BB16/129v,
179v ; BB17/26,46,172v,297v,417,573 ;
BB18/5v, 80v,117,196,218,247,261,292 ;
BB20/182 ; CC82 ; CC170 ; CC183 ; CC213 ;
CC281 ; CC322 ; CC323 ; DD8 à DD10 ;
DD21 ; DD22 à DD25 ; FF78
Rue des Horts : BB6/47 ; CC170
Traverse de St Jean : BB16/262
ROUX (Claude), de Fréjus : BB16/85
ROUX (Honoré) : CC144
ROUX (Jean), notaire de Draguignan : BB17/115
ROUX (Jean-Antoine), du Muy : FF15 ; FF17 ; FF22
ROUX (Joseph), maçon de Figanières : DD17
ROUX (N. dame de) : BB9/155,156
ROUX (N. de) : BB14/243v
ROUX (Philippe), ecclésiastique : BB13/307v
ROUX (Pons) : FF121
SABATIER (Jacques), bourgeois d'Aix, commissaire
d'une compagnie des Corses : BB1/64v ; CC107
SABRAN-BAUDINARD (N.), prévôt des maréchaux :
FF123
Sage-femme : BB8/452v ; BB14/229 ; BB15/158v ;
FF42 ; GG14
SAINT ANDRE : BB1/38v-39
Saint Honorat (île) : BB6/248v
Saint Laurent du Var : BB9/139 ; BB14/129
SAINT MARTIN (N. de), d'Aix : BB9/29v,68
Saint Maximin : BB17/274v
Saint Paul de Vence : EE8
Saint Paul les Durance : BB2/5v ; CC110
Saint Raphaël : BB8/47 ; BB15/187,194 ; EE19
Saint Roch : BB17/237v,267
Saint Savournin : BB2/177 ; CC111 ; CC112 ; CC114
Saint Tropez : BB3/37 ; BB9/290v,292,293,294 ;
BB10/42 ; CC162 ; CC163
Sainte Baume : BB17/477v
SAINTE CÉCILE (Geoffroy), chef de viguerie :
BB26/2,3
Sainte Marguerite (îles) : BB10/26v ; CC164 ; EE2 ;
EE27
SAISSI (Honoré) : BB10/11,151
SALVATORIER (Charles) : CC124
SAMON (André) : CC76
SAMON (Barthélemy) : CC74
SAMON (Honoré) : FF121
Sangliers : BB20/15v
SAONE (Honoré) : FF121
SARDOU (Louis) : BB10/50v
SASSY (N.), de Grasse : BB9/258
SAULT (comte de) : BB1/25v ; CC109
SAUVALLE (Michel), bourgeois de Paris : CC48
SAUVAN (Antoine) : CC218 ; DD2
SAUVAN (Jean) ; GG28
SAUVAN (Jean), marchand, consul : BB14/445v ;
BB15/126 ; BB16/33v ; CC321
SAUVE (Antoine), consul : BB9/152,235v ; BB10/111,
230v,249,293,313,351v ; BB11/43v,59 ; BB12/33 ;
BB13/33,53v ; CC152 ; CC160 ; CC167 ; CC185 ;
EE11 ; EE17 ; EE19 ; FF53 ; FF58 ; FF65 ; FF75 ;
FF142
SAUVE (Balthazar) : BB15/119,193,197,197v,303v
SAUVE (Balthazar), receveur général des
consignations à Aix : BB16/29,37v,59,186v
SAUVE (Baptiste), consul : BB4/76 ; BB7/174v ;
BB8/58v
SAUVE (Barthélemy), de Roquebrune : DD2
SAUVE (Emmanuel) : BB15/96v,193 ; FF85
SAUVE (Emmanuel), coupeur de pierres : FF100
SAUVE (Jacques), praticien : BB10/390v ; BB11/60v ;
BB13/128,241v ; CC197 ; FF58
SAUVE (Joseph) : BB14/124
SAUVE (N.), contrôleur des greffiers : CC41
SAUZEDE (N.), ferblantier de Lorgues : CC304
SAVOIE (duc de) : CC131 ; EE22
Scieries : BB21/383-385
Secours : BB2/233 ; BB3/53v ; BB8/554, BB9/36v,
114v ; BB10/226 ; BB13/14,177 ; BB14/35,173 ;
BB17/161v,267 ; BB18/377v ; BB21/128v,189,530v,
543,547v ; CC111 ; CC148 ; CC198 ; CC199 ;
CC223 ; CC236 ; CC257 ; CC314
SEGOND (Gaspard) : FF35
SEGOND (Jean-Honoré), consul : BB5/211v ; CC129
SEGONDY (Gaspard), procureur à Draguignan :
BB4/13,68v ; CC126 ; CC329
SEGONDY (N.), de Draguignan : BB3/94v
SEGONDY : voir aussi SEGOND
SEGONDY, capitaine, commis du receveur du Pays :
BB5/5v,15
SEGRY (Jean-Honoré) : BB5/172v
SEGUIN (Charles) : FF141
SEGUIRAN (N.), conseiller au Parlement : BB8/263
SEGUIRAN (N.), procureur de la communauté :
BB15/35,123
SEIGNERET (Antoine) : CC108
Seigneur de Puget : BB20/57v-61,61v ; CC97.
Voir : Évêques de Fréjus, MONNIER, ROMAN
SEIGNORET (Barthélemy), de Bargemon :
BB5/140 bis v ; CC126 ; CC131
Sel d'Epsom : GG14
Sel de Glauber : GG14
SENEQUEI (N.) : CC206
SENEQUIER (Jean), potier à Fréjus : BB19/22
SÉNÉQUIER (Pierre) : BB14/4,342
SENÈS (François) : BB21bis/5v
SÉNEVAL (Étienne), fondeur à Draguignan :
BB14/383, 390 ; BB15/221v ; CC234
Séquestres : BB1/25 ; BB3/75v ; BB5/198 ; BB7/51 ;
BB11/80v-87 ; BB12/78,268 ; BB13/44 ; BB16/140 ;

- BB17/272v,274,558 ; BB18/131,175,202v ;
BB21/177v ; BB25 ; CC60
- SÉRANON (N. sieur de) : BB8/17,29v,118v,126,141,
193,279,409v,611
- Séranon* : BB6/72
- SEREN [ou SERENY] (Claude), docteur et avocat
de Draguignan : FF11
- Sergent : BB2/173 ; BB5/203 ; BB8/468v,505,604v ;
BB9/28,233v,279v ; BB10/72,134v,234 ; BB13/8 ;
CC198
- Serment de fidélité au roi : AA3 ; BB21/305
- SERRAIRE (Jean) : BB2/178v
- SEYRON (Claude), capitaine : FF59
- SICARD (N.), huissier : BB8/29,32
- SIEYÈS (Honoré), bourgeois de Fréjus : BB19/195v ;
FF113
- SIEYÈS : BB22/185v
- SIGALONI (Esprit), de Tourrettes : CC329
- SIGAUD (Vincent), de Fréjus : CC244 ; CC248 ;
CC249 ; CC257 ; CC271
- Signes* : BB6/119v ; BB10/379v,382
- SILVY (Pierre), sacristain de la cathédrale de Fréjus,
prieur prébendé de Puget : BB5/7v ; FF10
- SILVY, trésorier : CC50
- SIMÉON (N.), avocat à Aix
- SIMIAN (Bernard), bourgeois : CC335
- SIMIAN (François), bourgeois de Fréjus : BB14/10v,
81,279v ; FF97
- SIRON (N. de), commandant : BB11/43v
- SIRY (Honoré), de Vidauban : FF85
- Sisteron* : BB1/106
- Sixième denier : CC37
- SOMMERIVE (comte de) : II2
- SOPPROST (N.) : CC85
- Sources : BB17/390
- Subdélégués : BB18/328 ; BB19/14 ; CC265 ; FF112
voir : SUFFRET, PORTE
- SUFFRET (Barthélemy), de Fréjus : BB15/140
- SUFFRET (Jean), de Fréjus : BB9/240v-243v ; FF41
- SUFFRET (Jean-Joseph), des Salles : BB17/34 ;
BB18/24v,373v
- SUFFRET (Jean-Louis), de Fréjus : BB9/213v
- SUFFRET (Julien), de Fréjus : BB9/240v-243v
- SUFFRET (N.de), prieur : BB21/444v
- SUFFRET DE VILLENEUVE (César François de),
subdélégué de l'intendant de Provence : AA1/3,7 ;
BB29 ; EE5 ; EE15 ; EE30 ; EE31
- SUFFRET DES SALLES (Jean-François) : DD11
- SUZANNE (N. , dit la Lime), serrurier de Fréjus :
BB16/217
- TADEL (N.), maçon : CC88
- Tailles : BB1/15,36v, 40v-41 ; BB2/17,52v,72-72v,
84v104v,137,152,174,182v,206,211,229 ; BB3/6v,
34v,53,72v,85v,95v,106,118v128v,154v ; BB4/8v,
23,39v,67,85,87,133,151 ; BB5/5v,27,27v,31,42,
44v,78v,95,104,114,161,166,170v,173,180,185,188 ;
BB6/21,25v,34,96,134,164v,197v,246v,273 ; BB7/40,
117,135v ; BB8/7 ; BB8/9v,20,25,43,50,54,65,70,74v,
75v,99,116v,120v,143v,152v,155v,162v,188,193,
204v,218,291,296v,301v,324,324v,338,359,381,384,
413,425,472v,498,505,508v,520,539,597,604,634,
647,656v ; BB9/10,24v,27v,36,53v,54,59v,62v, 69v,
89v,104,128v,130,137,160v,162,166,177,178,185,
208,216,217,220v,223,249,281,294v,304v ; BB10/2v,
9,24,25v,35,38,60v,86,105,119,126,143v,146,177,
183v,189,223,233,259v,262v,265,294,296v,298,
300v,302,323v,354v,362,395,404 ; BB11/7v,60 ;
BB12/20v,103v,137v,238v,265v ; BB13/13,43,64v,
107,142v,154v,183,221v ; BB14/35v,63,74v,113,
173v,222,262v,287v,333v,406 ; BB15/244-254,263v ;
BB16/8v,62,101,117,182,313v ; BB17/25,85,134v,
264,308,312v,349,366,372,427,464v,470v,476v,478v,
500v,576v,581v,608v ; BB18/14v,60,124v,201,
284v,299v,305v,332v,349,350,370v,375v ; BB19/46,
66v,168v,298v,377,406v ; BB20/1,137v,166,245,
269,392v ; BB21/41,128,348v,463 ; BB22/154-156 ;
CC26 ; CC61 ; CC85 ; CC86 ; CC96 ; CC97 ;
CC104 ; CC108 ; CC109 ; CC111 ; CC113 ; CC126 à
CC131 ; CC133 ; CC136 à CC140 ; CC145 ; CC146 ;
CC155 ; CC159 ; CC160 ; CC162 ; CC164 ; CC165 ;
CC169 ; CC170 ; CC174 ; CC176 ; CC179 ; CC190 ;
CC194 ; CC195 ; CC197 ; CC204 à CC207 ; CC210 ;
CC212 ; CC216 ; CC217 ; CC218 ; CC220 ; CC226 ;
CC229 à CC232 ; CC234 ; CC237 ; CC238 ; CC241 ;
CC243 ; CC251 à CC253 ; CC257 ; CC259 à
CC303 ; CC305 à CC315 ; CC320bis ; FF38
- Taillon : BB2/22v ; BB5/6v ; CC104 ; CC106 ;
CC107 ; CC126 ; CC131 ; CC147 ; CC161 ;
CC163 ; CC167 ; CC200 ; CC201 ; CC250
- TALLON (Jean), consul, expert allivrement : BB1/6-
6v ; BB2/216 ; BB3/3,82, 100v,118,138v ; BB4/19v ;
BB5/67v,131,205 ; CC126 ; CC135 ; CC143 ;
CC152 ; CC165 ; CC329
- TALLON (Pierre) : CC144
- TALLON (Urbain), consul : BB1/37v ; BB2/43v,
229
- Taloire* : voir *Castellane*
- TALON (Jean) : CC155 ; FF17
- TALON (Pierre) : CC115
- Tarascon* : BB9/146v
- TARDEL (Antoine), tisserand : BB2/8
- TARDIEU (Siméon), maçon : DD14
- Tasque : BB5/54 ; BB6/14v ; BB8/206v,325,432,
519 ; BB9/85,121v,172v,257v,262v,289v ; BB10/59,
159v,241,275v,328v ; BB11/22,88v ; BB12/46v,53 ;
BB13/20v,53,56 ; BB14/37v ; BB15/178 ; CC104 ;
CC135 ; CC136 ; CC140 ; CC145 ; CC146 ; CC159 ;
CC162 ; CC179 ; CC195 ; CC199 ; FF77
- Taxe sur l'eau d'arrosage : BB14/345v
- TAXIL (Emmanuel) : CC224
- TAXIL (N.) : BB4/68v
- TAXY (N.), berger de l'évêque : BB9/176

- TENDE (comte de), gouverneur de la province :
CC80 ; CC90 ; CC94 ; CC96 ; FF4 ; III
- TENIER (Jean) : CC202
- TENIER (Raphaël), de Fréjus : BB8/15v ; BB9/189v,
217v ; CC137
- Terres communales : BB5/2,148 ; BB6/10v
- Terres vagues : BB5/54 ; BB10/390v ; BB12/191 ;
BB14/287v ; BB17/10 ; BB18/28
- TESTANIER (Charles) : BB21/37
- TESTANIER (Jean), huissier de Fréjus : BB18/69 ;
BB20/144v ; DD24
- TESTANIER (Jean-Louis) : CC263 ; CC264 ; CC265
- PERRON (Louis) : CC263 ; CC264 ; CC265
- TESTANIER (Joseph), de St Paul : FF132
- THÉNIER (Raphaël), de Fréjus : FF41
- THEVENOT DE VITRÉ, receveur général : CC46
- THOMAS (Melchior de), sieur de Pierrefeu,
commandant de la viguerie : BB17/237v,265
- THOMASSEAU (N.), capitaine : EE19
- THOMATIS (Louis), praticien de Draguignan : FF21
- Tiers État. Représentation : AA4, AA5/1, AA6/8 ;
BB21/540
- Tisserands : BB1/64 ; BB2/8 ; BB8/187,393 ; HH12
- TORCAT (Antoine) : CC63
- TORNIER (Catherine) : BB9/166
- Torrent de St André : BB19/170 ; BB21/253v
- TOUIL (Jean Baptiste) : GG21
- Toulon* : BB13/145 ; BB17/245 ; CC212 ; EE29 ; GG21
- Tour de l'horloge : BB20/265,267v ; CC300 ; CC304 ;
CC305
- TOURANGEAU (N.) : BB21/1
- TOURNEL (Antoine), bourgeois de Ramatuelle :
CC19
- TOURNEL (Joseph), bourgeois de Ramatuelle :
BB17/115 ; CC249 ; CC249
- TOURRETTES (Mme de, baronne) : BB3/28 ; CC122
- Tourrettes* : BB2/8 ; BB10/410 ; BB17/213
- Tourves* : BB16/259v
- TOUSSAINT (Durand) : FF24
- TRABAQUE (André) : FF121
- Trans* : BB1/42 ; BB15/15v,18 ; BB19/271
- Transports : BB9/212v,219v ; BB10/3v,28v ; BB13/218 ;
BB14/189v,245,295,385v ; BB15/187,190 ; BB17/274v ;
BB18/275,351v ; CC67 ; CC88 ; CC91 ; CC117 ;
CC164 ; CC231 ; EE23
- TRANSTOURNEL (Jacques), de Bargemon : BB9/22v
- TRANSTOURNEL (Jean) : BB5/4v
- Trésoriers de Puget : BB14/144,155v,162,183,188v,
211v
voir MAURE
- TRESTOURNEL (Jean) : BB2/206v
- Trets* : BB1/115v,121
- TRIPOUL (Bernard), négociant, consul : BB19/29 ;
BB20/223v
- TRIPOUL (Bernardin) : BB21/557 ; BB21bis/12,26,
30v,37v ; CC286 ; CC290 ; CC304 ; CC305 ;
CC306 ; CC307 ; CC308 ; CC309 ; CC316
- TRIPOUL (François), négociant, viguier : BB20/57v-
61, 129v ; CC300 ; DD2
- TRIPOUL (Honoré) : BB17/91v
- TRIPOUL (N., fils) : BB20/311,365v,381,388v
- TRIPOUL (Philippe) : FF57
- TRIPOUL (Raphaël), consul : DD27
- TROGNON (Jean André) : BB2/127,143v,216,217v,
219
- TROIN (Honoré), ecclésiastique de Comps :
BB19/169v, 234
- TROUCHE (Honoré), praticien de Bargemon : CC130
- Troupeaux étrangers : BB17 :41v
- Troupes :
- Armée d'Espagne : EE13
 - Armée d'Italie : CC278
 - Armée sarde : BB15/194,195v,199,207,215,303v ;
BB16/245
 - Cavalerie du prince de Monaco : BB10/244v,
268
 - Cavalerie du prince de Mourgues : CC171
 - Compagnie corse : BB1/1,64v ; BB3/35v ; CC105 ;
CC106
 - Compagnie de DE VAUCLANSE : BB2/154v ;
CC70
 - Compagnie de Grasse : BB3/13,14v
 - Compagnie des gentilshommes d'Arles : BB14/100
 - Compagnie du s^r de Rougiers : CC102
 - de la reine de Hongrie : BB19/1
 - de N. BRUNEL : BB2/204v-205
 - de N. de MONDONVILLE : BB3/10,79
 - de N. de MONFORT : BB3/47v
 - de N. de [PONTEVES-] BUOUX : BB2/177
 - de N. de Sainte Croix : FF7
 - de N. du COLLET : BB2/168v
 - de SAINT-ANDRÉ et de LA FOREST : BB1/38v-
39
 - Dragons : BB14/166v,253v,271v ; BB18/396v
 - du baron d'ALLEMAGNE : BB2/168v,116v
 - du baron de MONTAULT : BB3/99v,116v
 - du baron de Trans : CC96
 - du chevalier de Cuges : CC102
 - du Commandeur : BB1/40v-41
 - du comte d'Alais : EE11
 - du comte de Carcès : CC97
 - du comte de SAULT : BB1/25v ; CC109
 - du comte de Tende : CC98
 - du duc de GUISE : BB5/83v ; EE12
 - du duc de LA VALETTE : BB3/5v
 - du duc de Savoie : CC131
 - du grand prieur : BB2/166v,199v-200 ; CC108
 - du marquis de Montpezat : EE11
 - du marquis des Arcs : CC73
 - du prince de Monaco : FF54

- du sieur de Collobrières : CC91
 du sieur de Flassans : CC98
 du sieur de la Valette : CC116
 du sieur de Pontevès : CC109
 du sieur de Roquebrune : CC91
 du sieur de Turrettes : CC126 ; CC127
 du sieur de Vavavoire : EE10
 du sieur de Vaucluse : CC109 ; CC113
 du sieur du Bar : CC102
 du sieur du Muy : CC114
 Hussards : BB18/267v,275,314,332v
 Régiment de Beaujolais : EE10
 Régiment de Chamerot : EE19
 Régiment de Foix : EE13
 Régiment de la Marine : BB13/128,226v ; EE13
 Régiment de la Rochefoucault : EE10
 Régiment de la Tour d'Auvergne : EE13
 Régiment de Languedoc : EE10
 Régiment de N. Rascas du Cannet : BB11/37v
 Régiment de Navarre : EE12
 Régiment de Nogent : EE12
 Régiment de Poitou : BB12/139 ; CC183 ; EE10
 Régiment de Provence : BB13/10v
 Régiment de Vallac : EE10
 Régiment des Vaisseaux : EE10 ; EE12
 Régiment Dolière : AA6/3
 TRUSSY (Balthazar), chirurgien, consul : BB13/3
 Tuiles, tuileries : BB8/395 ; BB17/26 ; CC88 ; FF49
 ULTRE (Raphaël) : BB10/13
 VACHÈRES (N. de) : BB8/115v,342v ; BB9/63 ;
 CC319 ; CC320
 VAILLE (N.) : CC143
 VAIRAC (N.), médecin : BB14/66
 VAIXIÈRE (Hélion), notaire de Fréjus : BB4/121v ;
 BB8/501
 VAIXIERE (Jean), procureur du roi au siège de
 Draguignan : CC129 ; CC130 ; FF20
 VAIXIÈRE (N.), juge de Fréjus : CC107 ; FF134
 VALAGNOSC (Antoine) : CC288
 VALAGNOSC (Benoît) : BB13/6v,198
 VALAGNOSC (Jean) : CC131 ; FF26 ; FF37
 VALAGNOSC (Pierre) : CC126
 VALENCE (Louis) : FF89
 VALENCE (N. de) : EE24
 VALENCE (Pierre) : DD2
 VALENTIN : voir VALLENTIN
 Valet de ville : BB10/22v ; BB12/173v ; BB16/2v,
 243 ; BB17/239 ; BB18/74 ; BB19/232 ; BB20/14v,
 109v,325,354 ; BB21/140,209v,236,288,343,447 ;
 BB21bis/48 ; CC284 ; CC299 ; CC308
 VALLAGNOSC : voir VALAGNOSC
 VALLENTIN (François), avocat de Draguignan :
 BB17/13,21,72,89,91v,193v,197,351,431,486v,591v,
 596,599v ; BB18/2v,15v,23,69,90,157v,186v, 213v,
 253v ; BB21/384 ; CC253 ; FF106
 VALLENTIN (Madeleine) : BB18/213v
 VALLÈS (N. de) : BB10/250,287v,289 ; FF45
 VALLIER (Jean), de Draguignan : BB7/102 ; BB8/188,
 245v
 VALLON (N.), ingénieur : DD11
 VASSAILH (Bertrand) : BB9/158
 VASSALIS (Hélion), bordeur : FF134
 VASSALY (Cyprien), praticien de Fréjus : CC115
 VASSALY (Louis) : CC320
 VAUCLANSE (N. de) : BB2/154v ; BB3/45 ; CC70
 VAUCLUSE (sieur de) : CC109 ; CC113
 VAUCROISIE (N. de), lieutenant au siège de
 Draguignan : FF50
Vaucroue : aujourd'hui *Valcros*, commune du *Bourguet*
 VEIRAC (Pierre), médecin : CC210
 VENDÔME (duc de) : BB15/182
 Ventes
 Avoine : CC169 ; CC271
 Biens colloqués : BB2/181v ; BB3/116v,154,
 110v ; BB4/148 ; BB7/26 ; BB8/104 ; BB9/1v,
 24v,53v,106,152 ; BB10/24,81,182v,296v ;
 BB13/172 ; CC115 ; CC319
 Blé : BB1/30v-31,93v ; BB2/70-71,138-139,184 ;
 BB3/18v,35v,95v ; BB5/8, BB6/16v ; BB11/88v ;
 BB14/180v ; BB16/56 ; BB19/11,366,373 ;
 BB21bis/5,26 ; CC97 ; CC111 ; CC166 ;
 CC169 ; CC171 ; CC204 ; CC290 ; HH6
 Bois : BB2/175v ; BB8/620 ; BB10/52 ; BB17/99v,
 100v,326 ; BB18/355 ; BB19/301v ; CC129 ;
 CC166 ; CC171 ; CC190
 Chevrons : BB3/83v,99v
 Foin : BB19/19,207
 Forge : BB8/545
 Herbages des défens ; BB4/58 ; BB5/15v ;
 BB6/129v
 Laine : BB2/6Maison : CC134
 Maison : CC159
 Meules : voir Meules
 «ostel neuf» : BB10/405v
 Pain : BB9/205,205v
 Pins : BB4/110v,122 ; BB5/15v ; BB8/90,104,425v,
 459v ; BB9/252 ; BB10/89v,170v ; CC148 ; CC169
 Terres : BB2/35v-36 ; BB4/29,144 ; BB5/148 ;
 BB8/404,565 ; BB9/9,12v,193 ; BB10/314v ;
 BB12/7, 248v ; BB13/198,308 ; BB19/153v ;
 CC129 ; CC134 ; CC155 ; CC160 ; CC166 ;
 CC169 ; CC170 ; CC190 ; CC199 ; CC202 ;
 CC204
 Vigne : CC148
 Vin : BB8/478v ; BB9/199,206 ; BB10/408v ;
 BB12/181v
 Ver à soie : HH10
 VERDOLETTE (Anne), nourrice : BB11/17,18 ; FF61
 VERGUE (N.) : FF141
 Vernède : BB8/148v,627 ; BB10/77,202,216 ;
 BB13/37 ; DD7 ; FF27
 Verno (Thomas) : CC121

- VESSILIS (Raimond), procureur de la communauté :
CC84 ; FF121
- Vétérinaire : BB21/515
- VEYAN (André), maçon de Draguignan : FF82
- VIALLI (Gaston), capitaine de Roquebrune : CC329
- VIANY (N.), médecin : CC248
- VIDAL (Marie) : BB16/179v
- Vidauban* : BB6/119v ; BB14/344 ; FF60
- VIENS (de) : BB8/57v
- Viguerie (de Draguignan) : BB22/3-4v
Assemblée : AA6 ; BB2/42v,64,102v ; BB4/13,19v ; BB5/32,206v ; BB6/136 ; BB8/69,164v,268v,491,513v,565,604,659v ; BB9/24,122,149,155,162,191v,235v,301v ; BB10/27,33,58,63v,79v,111,147,228,290,378v ; BB11/32 ; BB12/115,250 ; BB13/67v,171,295v ; BB14/31,83,129v,178v,211v,233,283v,314v ; BB15/283v,309v ; BB16/21,239 ; BB17/132v,255,355,423 ; BB18/48v,168,343 ; BB19/126v ; BB20/178v,352 ; BB21/138v,180,251,312,406,436,465,494,508,517,529v ; CC255 ; CC312 ; CC315 ; II1 à II21 ; II28
- Députés de Puget :
Voir : AUDIBERT (Joseph), BARESTE (Honoré et Jean), BONAUD (Jean et Pierre), CAVALIER (Emmanuel-Louis, Nicolas), CAZE (Amic, Honoré, Jean et Joseph), FABRE (Balthazar), GARCIN (Benoît), GAVOT (Abel, Antoine, Jean et Etienne), GAYRARD (Honoré), JUBERT (Pierre), LAUGIER (Jean et Raphaël), MAURINE (Antoine, Jean, Pierre-Joseph), MÈGE (Guillaume), PASCAL (François), RAINARD (Antoine), RAYNARD (Thadée), REY (Jean, Joseph, Louis, Nicolas, Pierre, Pierre-Emmanuel Victor et Vincent), SAUVE (Antoine), TALLON (Jean)
- Viguiers :
de Bagnols : BB19/199
de Draguignan : BB9/83v ; CC91 ; CC94 ; CC97 ; CC205
de Fréjus : BB13/225v
de Puget : BB8/503 ; BB10/84,195v,201 ; BB11/2 ; BB12/147,262 ; BB13/252v ; BB15/334 ; BB17/229 ; BB18/290v ; BB19/135v ; BB20/382 ; BB21/25,27v,141,272,349v ; CC183
du Luc : BB2/14v
- VILLARS (de), gouverneur de Provence : AA2/11
Villefranche : BB10/375 ; BB15/143
- VILLENEUVE (baron de) de Tourettes : BB2/8,157v-158 ; CC80
- VILLENEUVE (Claude de), sieur de Boades : CC127
- VILLENEUVE (Jean de), baron de Tourettes : BB4/162 ; CC111 ; CC121 ; CC143 ; CC329
- VILLENEUVE (Marie de), dame de Roquebrune : FF45
- VILLENEUVE (N. de), chevalier de Trans, capitaine général des gardes-côtes : BB16/158 ; EE4
- VILLENEUVE (N. de), sieur de la Napoule : BB3/163v
- VILLENEUVE (N. de), sieur de Mons : BB8/563, 625
- VILLENEUVE (N. de), sieur de Tourettes : BB3/158 ; BB4/147 ; CC90
- VILLENEUVE (N. de), sieur du Revest : B/130B
- VILLY (Antorone) : BB2/42
- VILLY (Barthélemy) : CC329
- VILLY (Guillaume), de Fréjus : CC102
- VILLY (Honoré) : CC108 ; FF78
- VILLY (Jacques), de Fréjus : CC133 ; CC329
- VILLY (Jaume), de Fréjus : BB9/24
- VILLY (Marc-Antoine), de Fréjus : BB8/30 ; CC329
- VILLY (Marguerite) : CC155
- VILLY (N.), curé de Roquebrune : BB7/145v
- Vin : BB14/365v,398 ; BB16/196 ; BB17/8,472 ; BB19/301v,321 ; BB20/338v ; BB21/359v ; CC289 ; CC324 ; CC325
- VINCENT (N.) : boucher de Draguignan : BB9/102v
- Vingtième : CC39 ; CC277 ; CC280
- VINS (baron de) : BB1/4 ; BB2/65 ; CC106 ; CC108 ; II6
- VIOLAINE (N. de) : CC44
- VISELLIER (Hélion) : voir V/AIXIÈRE (Hélion)
- Visite épiscopale : BB14/290v ; BB15/51v ; BB18/266v ; BB20/79 ; CC202 ; CC252 ; CC266 ; CC267 ; CC276 ; CC293 ; FF71
- VITALIS (Jacques), lieutenant particulier au siège de Grasse : BB10/11,41,221 ; CC158 ; CC164
- Vols : BB14/419v ; BB17/64,518v ; FF2
- ZAINE (Jacques), peintre de Draguignan : CC284

LEXIQUE ♦

Abonnement	Convention par laquelle on rachetait, à un prix fixé d'avance, une redevance dont la valeur était variable et incertaine.
Affouagement	Opération consistant à fixer la valeur de chaque viguerie ou communauté estimée en nombre de <i>feux (fiscaux)</i> , c'est-à-dire d'unités d'imposition servant de base à la répartition de l'impôt, datant de 1471. Vers la fin du XVIII ^e siècle, un feu est l'équivalent d'une valeur de 55 000 livres. Puget est alors imposé pour 3 feux ½, et la Provence pour 3 032, 5.
Ajourner	En procédure : assigner à comparaître à jour fixe.
Alleu	Terre tenue par héritage (par opposition aux acquêts), de libre et pleine propriété, à la différence des fiefs, qui impliquent dépendance et redevance envers un seigneur. Le droit de franc-alleu fut combattu par les féodaux puis par le roi.
Allivrement	Attribution aux biens fonciers des membres d'une communauté d'une valeur permettant de fixer leur part de l'impôt (taille). C'est la cote cadastrale d'un particulier, d'un héritage. Renouvellement tous les 7 ans, d'après les statuts de Provence.
Banalité	À l'époque féodale, servitude, avec paiement d'une redevance, consistant dans l'usage obligatoire et public d'un objet appartenant au seigneur (four, moulin, etc.), que celui-ci était obligé de tenir en bon état, ainsi que les chemins y conduisant. La banalité peut être communale.
Bénéfice	Bien d'Église attribué à un ecclésiastique en raison des fonctions qu'il remplit.
Billet	Promesse de payer une somme d'argent.
Cadastré	Registre contenant l'état des biens fonciers, avec leur description et l'estimation de leur produit.
Capage	Sorte de capitation municipale levée par la communauté sur ses habitants, par chef de feu, pour des cas extraordinaires.
Capiscol	Le grand chantre dans les églises (était aussi le chef de l'école de l'église).
Capitation	Impôt par tête, établi en 1695. Les contribuables étaient répartis en 22 classes.
Censelage	Droit perçu par la commune sur le mesurage de l'huile, du vin.
Chaperon	Dès le Moyen Age les communautés provençales allouèrent à leurs consuls des gages affectés à la dépense d'une robe ou manteau, symbole de l'autorité, qu'ils devaient porter en séance du conseil et dans les cérémonies. La robe, en velours, fort coûteuse, fut rapidement convertie en une demi-pélerine ou en une banderole fixée sur l'épaule gauche. Ce fut le chaperon. La Révolution remplaça le chaperon par l'écharpe tricolore.
Collocation	Action d'inscrire les créanciers dans l'ordre où ils doivent être payés ; somme que

♦ Sources principales :

- Marion (M.), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, éditions Picard, Paris, 1923. (réimpression 1999)
- Lachiver (M.), *Dictionnaire du monde rural - les mots du passé*, Fayard, 1947.
- Olivier-Martin (F.), *Les ordres, les pays, les villes et communautés d'habitants*, Loysel, Paris, 1988.
- Grand Larousse encyclopédique (1960).

doit recevoir un créancier en fonction de cet ordre.
 Sous l'Ancien Régime, il est fréquent que la commune s'approprie un bien (terre, maison) par collocation, suite au non paiement de la taille.

Commission	Charge temporaire et révocable, pour une action déterminée.
Communauté	La communauté d'habitants est l'ensemble des habitants ou plutôt des chefs de famille d'une paroisse, qui s'administrent eux-mêmes sous la direction du seigneur et qui sont représentés par leur consul, préfiguration du conseil municipal et du maire. L'assemblée de cette communauté élabore les règlements de police rurale, nomme le maître d'école, les gardes (bois, vignes), fait respecter les contraintes d'usage. Elle organise l'assiette et la répartition des impôts, désigne les miliciens par tirage au sort.
Confrérie	Association formée par des laïques en vue d'une œuvre de piété, de charité et de secours mutuels, consacrée au Saint Esprit, à la Vierge ou à un saint. Elle réunissait maître et compagnons en une grande fête annuelle comportant repas en commun et distribution de vivres.
Confront	Borne, limite, voisinage immédiat. Les confronts d'une parcelle sont ses tenants et aboutissants.
Conseil général	Réunion du conseil de la communauté et de celui de l'année précédente, pour les décisions importantes.
Déclaration	Acte législatif modifiant ou interprétant un édit ou une ordonnance antérieure (avec date complète, alors que l'édit n'indique que le mois et l'année).
Défens ou défends	Toute chose et plus particulièrement des bois dont l'accès ou l'usage est interdit.
Denier	Le douzième d'un sol. Mot utilisé pour exprimer un taux d'intérêt, qui s'obtient en divisant 100 par la valeur indiquée. Par exemple, emprunter au denier 20 signifie emprunter à 5 %.
Dixième denier	Impôt d'un dixième sur tous les revenus (au moins théoriquement), à l'occasion de la guerre. Établi par Louis XV.
Don gratuit	Taxe « volontaire » que l'Assemblée du clergé votait, à la demande du roi.
Édit	Loi nouvelle sur un sujet donné (datée du mois et de l'année mais jamais du jour).
Église (entretien)	L'entretien du chœur est à la charge de celui qui reçoit la dîme, celui de la nef et de la clôture du cimetière est à la charge des habitants, celui du clocher dépend de la partie au-dessus de laquelle il se trouve, chœur ou nef (ordonnance de 1695)
Entretènement	Reconduction
Essart	Terrain pauvre, faiblement arboré, sur lequel on semait, à intervalles espacés, la 1 ^{ère} année du blé, la suivante du seigle. Au préalable on avait défriché l'essart, la broussaille avait été brûlée et la cendre répandue sur le sol pour l'enrichir. Après les 2 récoltes, la parcelle était laissée en jachère pendant plusieurs années.
État civil	L'ordonnance de Villers-Cotteret (1539) prescrit le registre des baptêmes, celle de Blois (1579) généralise aux baptêmes, mariages et sépultures.
Exacteur	Celui qui est chargé d'opérer le recouvrement de l'impôt
Fabrique	Biens et revenus appartenant à une église ; corps des marguilliers ou fabriciens chargés d'administrer ces biens.
Feux (allumants)	Feu est synonyme de foyer. Il représente, en moyenne, 5 personnes.
Feux (fiscaux)	Base d'imposition d'une paroisse, estimée d'après sa richesse, quel que soit le

nombre d'habitants, fixée pour une longue période.
 Puget-sur-Argens est imposé sur la base de 3 feux en 1725, et de 3 feux ½ en 1786.
 (Un feu était réputé valoir 50 000 à 55 000 livres. Il y en avait 3 032 en
 Provence)
Voir "Affouagement".

Forain	Qui est du dehors. Un propriétaire est dit forain s'il ne réside pas dans le lieu où les biens sont situés.
Fouage	Imposition répartie sur les feux.
Fournage	Monopole du comte de Provence sur la construction et l'utilisation des fours.
Fournier	Ouvrier conduisant le four banal.
Franc-alleu	Voir "alleu".
Franc-fief	Droit dû par les roturiers acquéreurs d'un bien noble, en compensation de la diminution que subissait ce fief. Le roi récupéra le produit de ce droit.
Gabelle de la boulangerie	Somme que paient les boulangers pour avoir le droit de vendre le pain au prix fixé par le cahier des charges.
Gouvernement	Circonscription civile au dessus des bailliages ou sénéchaussées, ressort où s'exerce l'autorité du lieutenant général du roi, couramment appelé gouverneur. (Au XVI ^e siècle, le royaume comprend 12 gouvernements).
Gouverneur de Provence	Lieutenant du roi à la tête du Comté.
Huitième denier	Taxe, instituée en 1675, payée pour 30 ans, sur les biens pris en collocation par la commune.
Impugateur	Il est chargé de discuter, ou d'attaquer, les comptes dans l'intérêt de la commune.
Insinuation laïque	Enregistrement (payant) des actes privés (transferts de propriété ; lettres de naturalité, d'anoblissement, etc.) dont le public avait intérêt à avoir connaissance, dans un registre public. Organisation définitive en 1703.
Latte	Droit imposé à tout débiteur qui ne se libère pas dans les délais stipulés par acte public.
Livre cadastrale	Unité servant à répartir, au niveau de la communauté, l'impôt résultant de l'affouagement, par estimation des propriétés de chaque propriétaire. Une livre cadastrale vaut ordinairement 1000 livres.
Luminaire	Ensemble des torches et cierges utilisés dans les églises comme source d'éclairage et comme symboles de prières montant vers le ciel.
Ménager	Paysan aisé, cultivant un domaine et y habitant.
Office	Fonction publique exercée par un individu qui l'a achetée et qui la détient à titre héréditaire.
Pays	Entité présentant une unité politique, basée sur l'histoire, relativement isolée. Ayant préexisté à la domination royale, le roi doit s'accommoder des coutumes et privilèges locaux, que défendent les 3 états. C'est la Province. La Provence est un pays d'Etats, c'est-à-dire un pays où se réunissent périodiquement, sur convocation du roi, les "gens des 3 états" du pays.
Praticien	Homme expert ès procédure et instruction des procès. Sorte de conseiller juridique spécialisé en procédure et contentieux, il pouvait intervenir devant la juridiction. Il pouvait jouer le rôle d'un huissier ou d'un arpenteur royal.
Prébende	Revenu attaché à un titre ecclésiastique. Le titre lui-même.

Procureur	Celui qui a le pouvoir de gérer les affaires d'une autre personne (ou institution) ou de la représenter en justice.
Receveur des Consignations	Chargé, dans un tribunal, des consignations, c'est-à-dire des sommes dont la distribution devait se faire par autorité de justice.
Regardadour	Inspecteur commis pour veiller aux contraventions (provençal).
Rêve	Taxe locale imposée par la communauté sur certaines denrées consommées, pour acquitter les droits du roi et de la province. Cet impôt indirect est perçu par un fermier désigné par enchère publique Droit de traite (douane) payé à la sortie de denrées de la province.
Sénéchaussée	Juridiction royale subalterne, de 1 ^{ère} instance et d'appel, intermédiaire entre le parlement dont elle relève et les cours inférieures, royales ou seigneuriales, dont elle connaît les sentences en appel. Instituée en 1535.
Tasque	Prélèvement seigneurial sur les récoltes..
Terrage	Synonyme de tasque. Droit seigneurial consistant en une certaine portion des fruits recueillis dans les héritages soumis à ce droit.
Terres adjacentes	Il s'agit de Marseille, Salon et Arles qui, pour des raisons historiques, ne faisaient pas partie de la Provence.
Viguerie	Circonscription administrative de l'ancienne Provence. En 1790 la province en comporte 22, dont 10 dans les limites du Var.
Viguiier	Officier de justice qui rendait la justice. Il est représentant politique, juge et administrateur du seigneur ; à ce titre il a un rang supérieur à celui du premier consul.
Vingtième	Impôt royal établi en 1749 sur tous les revenus quelconques et abonné en 1777 par la province à 500 000 livres réparties à quotité de feux entre les vigueries.
Vingtième en fruits (Vingtain)	Imposition en nature du 1/20 ^e de tous les fruits récoltés sur le territoire de la commune.

POSTFACE

Le défi que je m'étais lancé a été relevé. Après deux ans et demi d'un travail particulièrement fastidieux, représentant près d'un millier d'heures de saisie, de mise en forme, de relectures et de vérifications, de recherches pour trouver la signification de certains termes, sans compter les nombreux déplacements en mairie, l'inventaire Anthoine du fonds ancien des archives communales de Puget-sur-Argens est maintenant dactylographié et son index réalisé, en suivant les règles de l'archivistique.

Malgré le soin apporté à l'élaboration de cet ouvrage, des imperfections peuvent subsister. Je remercie ceux et celles qui voudront bien me les signaler.

En facilitant l'accès à l'information contenue dans les vénérables documents conservés aux archives, dont le mérite initial revient à M. Anthoine, j'espère susciter quelques recherches sur le passé local et, ce qui serait la plus belle des récompenses, éveiller chez nos jeunes le goût pour l'histoire.

La première édition, imprimée et constituée par les deux tomes consacrés à l'inventaire et le tome de l'index, n'aurait pas été possible sans le soutien efficace de M. Del Gallo, maire de la commune, et le patronage de la *Société d'histoire de Fréjus et de sa région* qui est à l'origine de cette entreprise. Je les en remercie.

Daniel HAINAUT

Août 2004